This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

SOUS

LOUIS XVI

II

NECKER

LA GUERRE D'AMÉRIQUE (1777-1784)

Digitized by Google

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE CH. LAMBERT, 17, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

LA FRANCE

SOUS

LOUIS XVI

PAR

M. ALPHONSE JOBEZ

Ancien Représentant.

II

NECKER ET LA GUERRE D'AMÉRIQUE

(1777-1784)

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 38.

1881

Tous droits réservés.

Digitized by Google

2-
9721-
1884

Digitized by Google

A M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE

Vous faites partie de la pléiade des hommes qui caractérisent, par leur esprit de prévision, leur dévouement sincère à l'humanité et l'absence chez eux de tout calcul personnel et égoïste : la transformation dernière du gouvernement de notre pays. Les Odilon Barrot, les Thiers, les Dufaure qui vous honoraient de leur affection et qui étaient fiers de la vôtre, ont préparé avec vous l'inévitable résolution que prend un peuple, arrivé à un certain degré de civilisation, de conduire lui-même ses affaires et de veiller à la gestion de ses intérêts.

En faut-il davantage pour expliquer la dédicace d'un livre qui raconte un fait unique dans l'histoire, celui de deux peuples renonçant à des antipathies séculaires, à leur orgueil, aux préjugés qu'enfante le souvenir de longues luttes, pour s'unir dans une

Digitized by Google

alliance qui résistera aux péripéties des événements les plus étranges et les plus divers.

Qui mieux que vous peut comprendre la portée d'un récit qui met en lumière l'existence d'une vie nationale collective, reproduisant, dans le monde des idées, un de ces polybes gigantesques dont les membres, tranchés par le fer, servent de racines à des membres nouveaux, sans que les efforts, pour en restreindre la surface, puissent empêcher son perpétuel développement? Qui mieux que vous peut apprécier les sentiments de la France, saluant à son aurore une société nouvelle qui convie les hommes de toute race et de toute origine à la destruction de la vieille légende de la tour de Babel, sur une terre inconnue de l'antiquité ?

Vous appartenez par votre passé, par vos études, à cette classe moyenne sortant incessamment du sein du peuple et y puisant perpétuellement des forces, comme ce géant de la fable qui renouvelait sa vigueur toutes les fois qu'il touchait terre.

Vous êtes comme vos amis un exemple frappant de la supériorité des hommes qui ont conquis leur fortune personnelle sur ceux qui la reçoivent toute faite de leurs parents. Vous mettez en lumière, par les labeurs qui ont rempli votre existence, la puissance, que donne la nécessité de l'effort, aux facultés intellectuelles.

Digitized by Google

Par un singulier contraste, la société renonçait au principe de l'hérédité pour le choix de ses guides au moment même où elle affirmait, par la science et l'expérience, la nécessité de la transmission des propriétés du père aux enfants. L'individualisme naissait avec la répudiation de tous les esclavages ; et, sur la terre américaine se plantait les germes de grandeur d'un peuple destiné à comprendre chaque jour davantage que l'humanité marche vers la liberté et le respect des opinions diverses et multiples qui se produisent au sein de toute réunion d'hommes.

Un instant votre collègue, j'aurais désiré pouvoir le devenir de nouveau, mais étranger au cercle dans lequel l'Académie cherche en général ses membres, il est peu probable que ce rêve de l'amitié puisse se réaliser.

Aux Forges de Siam, le 15 juillet 1881.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

SOUS LOUIS XVI

(1777-1783)

LIVRE PREMIER.

Guerre imminente. — Règlements pour la maison du roi, les pensions et grâces pécuniaires, 22 décembre 1776. — Les pensions et les dons du mois de septembre au mois de décembre 1776. Les brevets d'assurance. — Necker et les loteries, 3 décembre 1776-7 janvier 1777. — Arrêt du Parlement prescrivant l'exécution des anciennes ordonnances sur l'usure, 10 janvier 1777. — Agiotage sur la loterie en rentes viagères. Promesses faites aux prêteurs de l'État. — *L'Essai sur le despotisme* du comte de Mirabeau. — Le *Monarque accompli* de Lanjuinais, condamné par le Parlement, mai 1776. — Le public soutient les auteurs condamnés par les magistrats. Delisle de Sales en prison, avril 1777. — Sympathie croissante de la France pour la cause américaine. Le marquis de Lafayette. — Bataille de Brooklyn, 26 août 1776; Washington. — Efforts du Congrès pour soutenir son général. Manœuvres de Washington, novembre 1776. — Désespoir des Américains. La perte de leur cause annoncée en Europe. — Les classes moyennes, abandonnées par les citoyens les plus riches et par les plus pauvres, soutiennent la lutte. — Le Congrès vote la constitution des États-Unis, 4 octobre 1776. — Tout titre de noblesse est proscrit. — Différence entre l'hérédité dans les propriétés et celle des fonctions publiques. — La noblesse crée des divisions entre les citoyens sans utilité réelle.—Raisons qui rattachent la bourgeoisie française à la cause américaine.—Causes qui rattachent la noblesse française aux Américains.—Départ de Lafayette pour l'Amérique, 26 avril 1777.—Mémoire de Vergennes sur les alliances de la France, 12 avril 1777. — Arrivée de l'empereur Joseph II à Paris, 18 avril 1777. — Jugement porté par Joseph sur la reine et le roi. — Joseph acclamé par les Parisiens; sa conduite et ses discours. — Conversation de Joseph avec Mercy sur Marie-Antoinette. — Conversation de Joseph avec Louis XVI. — Juge-

Digitized by Google

ment porté par Joseph sur l'organisation du gouvernement français. — Caractère de l'entourage des princes. — Voyage de Joseph et des frères du roi dans les provinces. — Jugement porté par Joseph sur lui-même. — Joseph n'était, pas plus que Necker, un charlatan. — Joseph jugé par Frédéric. — L'œuvre d'émancipation du XVIe siècle a repris la marche. — Les souverains aident à détruire les bases religieuses des royautés. — La marine française et Sartines en 1777. — Necker nommé directeur général des finances, 29 juin 1777. — Améliorations et emprunts faits par Necker en 1777. — Allégement apporté à l'impôt sur le revenu appelé le vingtième. — Jugement de Voltaire sur Necker en 1777. — Agitation des esprits dans les provinces. — Scène faite par la reine au prince de Montbarrey, avril 1777. Enfantillage de Marie-Antoinette. — Montbarrey remplace Saint-Germain au ministère de la guerre, 27 septembre 1777. — Malveillance du public contre la reine, 1777. — Dépenses extravagantes en 1777. Gêne du Trésor. Le comte de Polignac nommé premier écuyer — Calomnies contre les mœurs de la reine. — Passion de la reine pour le jeu; désordres et injustices qu'elle entraîne. — Nomination de Rohan à la place de grand aumônier; il est promu au cardinalat par le roi de Pologne, octobre 1777. — Chansons en faveur des Américains; épître aux Bostoniens, mars et octobre 1777. — Adresse du Congrès aux peuples américains. — Le Congrès affirme sa confiance en Washington et lui donne la dictature, décembre 1776. — Moyens financiers employés par le Congrès. — Washington attaque les Anglais et obtient un succès. — Washington sauve Philadelphie ; enthousiasme qu'il inspire. — Arrivée de Lafayette à Georgetown, juin 1777. — Départ de la flotte anglaise de Sandy-Hook, 23 juillet 1777.—Le Congrès accepte les services de Lafayette, 31 juillet 1777. — Le général Gates nommé au commandement de l'armée du nord, 4 août 1777. — Lafayette et Washington. — L'armée aborde près de Philadelphie, 25 août 1777. — Bataille de Brandy-Wine, 11 septembre 1777. — La blessure de Lafayette devient un lien entre la France et l'Amérique. — Entrée de Howe à Philadelphie, 26 septembre 1777. — Bataille de Stillwater entre Burgoyne et Gates, 19 septembre 1777. — Deuxième bataille entre Gates et Burgoyne, 7 octobre 1777. — Burgoyne se rend prisonnier avec son armée, 17 octobre 1777. — Édit contre les jésuites, mai 1777. — Rétablissement de l'inquisition en Espagne, décembre 1776. — Condamnation du comte d'Olivadès par l'inquisition, 24 novembre 1778. — L'amiral Solano et les protestants français. — Les Français et le droit d'insurrection légalement admis par les Anglais. — Embarras de l'administration en face des protestants. — Le gouvernement aux prises avec la question des subsistances, de 1777 à 1779. — Esprit insurrectionnel des populations. — Les devoirs des rois décrits par le roi de Prusse. — Conclusions de Frédéric sur la nécessité de la tolérance religieuse. — Frédéric, Voltaire, les classes moyennes de la France et de l'Amérique. — La démocratie défendue et décrite par Voltaire. — Traité d'amitié et de commerce entre la France

Digitized by Google

et les États-Unis, 6 février 1778. — Le traité avec les États-Unis est communiqué à la cour de Londres, 13 mars 1778. — Querelle de bal devenue une question politique, mars 1778. — Franklin présenté à Versailles; Gérard nommé ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis, mars 1778. — Voltaire arrive à Paris, février 1778. — Émotion de Paris à la nouvelle de sa venue, 10 février 1778. — La nation s'applaudit elle-même en acclamant Voltaire. — Les ennemis de Voltaire. — Conversation de Voltaire avec d'Alembert. — L'abbé Gaultier, 20 février 1778. — Comment l'opinion publique appréciait certains actes religieux. — Voltaire fait appeler l'abbé Gaultier, 26 février 1778. — Voltaire, d'Alembert et Richelieu, 2 mars 1778. — Confession de Voltaire; les deux écrits exigés par Gaultier. — Lettre de Voltaire au curé de Saint-Sulpice; réponse du curé. — Voltaire reconnaît qu'il s'est trompé. — Différence qui existe entre la corporation et l'association. — La société écrasée sous l'étreinte des corporations. — Diversité naturelle des esprits; l'unité de croyance est une chimère. — Les protestants ont jeté, à leur insu, les bases de toute liberté. — Vraie profession de foi de Voltaire. — Voltaire à l'Académie; sa conversation avec le médecin Lorry. — Ce que devient la religion dans un gouvernement théocratique. — Voltaire visite Mme de Ségur. — Solitude de Versailles, dédain de la population pour la famille royale. — Voltaire à l'Académie, 30 mars 1778. — Voltaire au Théâtre-Français. — La date du couronnement de Voltaire devenue celle d'un grand changement dans l'humanité. — Harangue de l'astronome Lalande, 7 avril 1778. — Voltaire et Franklin à l'Académie des sciences. — Exaltation du clergé; sermon du jésuite Beauregard. — Conseils du ministre Amelot; paroles de Louis XVI. — Affaissement de Voltaire; sa lettre à Lally; ses paroles à d'Alembert, 29 mai 1778. — L'abbé Gaultier et le curé de Saint-Sulpice appelés auprès de Voltaire, le 30 mai 1778. — Formule de la rétractation exigée de Voltaire agonisant. — Sincérité et naïveté de l'abbé Gaultier. — Paroles du curé de Saint-Sulpice à Voltaire; il est repoussé par le malade. Voltaire expire le 30 mai 1778. — Mesures arrêtées par la famille pour empêcher un scandale. — Voltaire enterré à l'abbaye de Scellières; lettre de l'évêque de Troyes, et réponse de l'abbé, 3 juin 1778. — Détails justifiés par l'audace et la persistance des mensonges. — Le médecin Tronchin et Voltaire. — La légende du Pot de chambre, 7 juillet 1778. — Improbité que provoque l'esprit de parti. — L'Académie française et l'archevêque de Paris. — Attaques violentes dirigées contre le clergé. — Aveuglement fréquent des gouvernements. — Irrésistibles forces que créent les transformations d'esprit chez les peuples. — Un gouvernement est le produit d'une résultante mathématique qui se résume en une vaste société anonyme. — Mort de Jean-Jacques Rousseau, 2 juillet 1778. — Rousseau attaché à Voltaire comme la tunique de Nessus à Hercule.

Necker se trouvait, le jour même de son arrivée

Guerre imminente.

Digitized by Google

au poste qu'il avait tant convoité, en face d'une guerre à soutenir contre l'Angleterre. Continuer à aider les Américains en secret n'était plus possible; le monde entier savait les efforts de la France pour relever sa marine, connaissait les envois de troupes incessants faits dans ses colonies. Ces préparatifs eussent-ils, d'ailleurs, été ignorés, il y avait une force à laquelle le gouvernement, quels que fussent ses désirs de paix, était dans l'impossibilité de résister. C'est à peine si les nouvellistes du temps peuvent dissimuler les passions guerrières qui se sont emparées de la nation, en rejetant sur l'Angleterre les provocations à une lutte dont ils sentaient eux-mêmes tous les dangers. « Dès que l'ambassadeur anglais, écrit à la date du 7 janvier l'un d'eux, eut appris le débarquement du docteur Franklin, il remit une note... à M. de Vergennes, dont la conclusion était qu'il partirait sans prendre congé, au moment où on permettrait au chef des révoltés de mettre le pied à Paris... Nous avons répondu... qu'un courrier était parti pour le port, à l'effet de défendre au docteur Franklin de venir à Paris, mais qu'incertain de son départ et de sa route, on ne pouvait répondre que l'intention du roi fût remplie;... que, si le docteur était une fois dans Paris, le gouvernement ne saurait pousser sa complaisance jusqu'à l'en faire sortir. » Le journaliste qui parle de l'accueil fait à Franklin ajoute : « Que vous dirai-je quant à la guerre, que partout on regarde comme prochaine ? » Puis, quelques jours après le 24 janvier, signalant la manière dont Franklin est fêté, il écrit : « Les agents des Américains recrutent des hommes, achè-

Digitized by Google

tent des munitions de guerre, nonobstant les défenses du gouvernement et les plaintes des Anglais. »

Il fallait à la fois trouver de l'argent d'une manière prompte et mettre fin au désordre et aux prodigalités inutiles. Il fallait reprendre le travail de Turgot, interrompu par le déplorable ministère de Clugny, qui, en moins de cinq mois, avait ramené tous les abus et toutes les concussions.

Règlements pour la maison du roi, les pensions et grâces pécuniaires, 22 décembre 1776.

Necker fit, dès le 22 décembre, deux règlements, l'un pour la liquidation des dettes et paiements des dépenses de la maison du roi, l'autre pour les pensions et autres grâces pécuniaires. Il voulait que les dépenses de la maison du roi fussent toutes soldées dans l'année, et que les dettes qui existaient fussent éteintes dans un délai de six ans. Pour les grâces et les pensions, il tenait à mettre sous les yeux du roi l'ensemble des sollicitations qui lui étaient présentées et des fonds qui devenaient disponibles. Il comptait frapper le monarque par le chiffre excessif des demandes qui lui étaient faites et obtenir, comme l'avait espéré Turgot, qu'il ne ressusciterait qu'une partie des libéralités devenues sans emploi.

« Sa Majesté, disait-il dans le préambule de l'édit, a vu avec peine que des libéralités successives avaient extrêmement chargé l'état de ses finances... Sa Majesté a senti la nécessité de prévenir cet inconvénient dans la suite. Dans cette vue, Elle se propose de renvoyer à une seule époque de l'année la distribution des grâces pécuniaires,... Elle pourra découvrir ainsi toute l'étendue des demandes; et, en rassemblant sous ses yeux la somme des différentes extinctions, Elle pourra remplir le dessein qu'Elle a formé de n'en

Digitized by Google

appliquer qu'une partie à la distribution des grâces nouvelles. »

Dans ce règlement, le public apprenait que la multiplicité des caisses de l'État, chargées de payer des pensions et des gratifications, était une cause d'abus et de confusion pour les finances du royaume. Toutes les pensions nouvelles devaient être payées au Trésor royal. Necker complétait ses mesures d'ordre en faisant revivre les prescriptions de Turgot défendant « toute attribution d'intérêt dans les fermes ou les régies de revenus royaux et dans toutes les affaires de finances... Son intention était, disait-il, de n'y admettre, à titre d'intéressées, que les personnes nécessaires à l'administration de ces mêmes affaires. »

Les pensions et les dons, du mois de septembre au mois de décembre 1776. Les brevets d'assurance.

« Vous aurez appris, écrit à ce propos un écrivain de l'époque, que M. Necker, en vue de l'ordre sans doute, non moins que de se concilier un peu l'esprit de ses adversaires, a fait... publier des règlements... On a trouvé sages ces règlements, et puis voilà tout. » Scepticisme très naturel, quand on voit que les pensions, pour services domestiques, n'ont pas cessé de s'accroître un seul instant. Mme Martin a 1,200 livres de pension parce qu'elle a été « employée à la garde-robe de la reine pour enfiler les diamants »; une femme de chambre obtient annuellement 1,550 livres après sa retraite de la cour. Le porteur de chaise de la reine, Lhollier, reçoit annuellement comme retraite 500 livres; le porte-arquebusier du roi a une pension de 1,000 livres pour l'aider à marier sa fille, et une première femme de chambre de la reine voit fixer sa retraite à 6,000 livres. Une pension de même somme est donnée à

Digitized by Google

l'abbé d'Espagnac « à cause du zèle qu'il a fait paraître pour les affaires de la cour dont il était rapporteur ». Du mois de septembre à la fin de décembre 1776, le chiffre de ces sortes de pensions atteint au moins 40,000 livres (200 mille francs de nos jours), auxquelles il faut ajouter celles dont Madame Louise a déchargé sa cassette pour en charger le Trésor, avec l'agrément du roi Si, au mois de mars 1776, au moment où l'influence de Turgot s'éteignait, le roi avait fait le don énorme de 800,000 livres au prince de Guémenée, par l'unique raison qu'il était grand chambellan; si, dans ce même moment, la pension de 50,000 livres accordée aux princesses du sang veuves était donnée à la belle-fille du prince de Conti, la comtesse de La Marche, parce qu'elle se séparait de son mari, comment supposer que Necker aura le pouvoir, par un simple règlement, de briser des habitudes qui n'ont pu être modifiées au moment où le roi avait paru comprendre les réformes que voulait la nation, et s'était associé à ses désirs avec une ardeur qui, si elle n'était pas éteinte chez lui, se trouvait au moins très affaiblie?

Les brevets d'assurance, qui tendent à immobiliser les fonctions publiques dans les mêmes mains, loin d'avoir été diminués, s'étaient augmentés dans bien des cas. Si le brevet de 150,000 livres, accordé au lieutenant de police Lenoir, l'a été pour le paiement de la somme qu'il devait à son prédécesseur Albert, pourvu comme lui du même avantage; si celui de 500,000 livres donné au prince de Montbarrey, au moment où il est nommé secrétaire d'État

Digitized by Google

de la guerre en survivance du comte de Saint-Germain, peut se justifier de la même manière, il n'en est pas de même pour le duc de Coigny, qui obtient d'augmenter de 100,000 livres un brevet d'assurance de 300,000 livres, accordé au moment où la charge de premier écuyer se trouvait rétablie en sa faveur, et où il recevait un traitement de 40,000 livres; il n'en est pas de même pour le duc de Fleury, qui fait porter son brevet de retenue, comme premier gentilhomme de la chambre du roi, de 40,000 livres à 500 mille; pour le marquis d'Entragues, dont on augmente le brevet de 50,000 livres.

Le règlement de Necker ne devint bientôt, du reste, comme cela arrive dans tous les gouvernements occultes, qu'un prétexte pour repousser les demandes des personnes sans crédit. Le 15 janvier, le ministre Amelot répond à une dame de Ventun, sollicitant une pension, « qu'il lui est impossible de proposer aucune grâce de cette nature au roi, jusqu'à ce que les circonstances soient devenues plus favorables ». Il dit à une autre solliciteur, un M. Delbos, qu'il ne peut rien soumettre au roi avant le mois de décembre, époque fixée pour résoudre ces sortes d'affaires; mais, quand il s'agit de la sous-gouvernante des enfants du comte d'Artois, qui demande 3,000 livres de pension comme appointements, jusqu'à la naissance d'un troisième enfant du prince, le ministre promet d'entretenir immédiatement Sa Majesté de cette affaire.

Necker et les loteries, 3 décembre 1776-7 janvier 1777.

Après avoir tenté d'apporter un peu d'ordre en attirant, comme Turgot avait essayé de le faire, l'attention du roi sur un chaos qui était antipathique à

Digitized by Google

la nature du jeune monarque, Necker suivit les errements de son prédécesseur Clugny, en perfectionnant la loterie qu'il avait établie et en augmentant le chiffre des lots à gagner pour donner plus d'appâts aux amateurs de jeux. Un mois après cette décision, il adopta, pour son propre compte, ce système, en créant des rentes viagères et des rentes perpétuelles pour une somme de 24 millions qui étaient acquises au moyen d'une loterie. C'était rentrer dans la voie des emprunts sous la forme la plus mauvaise, forme que blâmait expressément Turgot quand il disait : « La loterie est un impôt de séduction du genre le plus funeste, qui, corrompant les mœurs et dérangeant les fortunes des citoyens, ne peut à la longue devenir que très-nuisible aux finances d'un État. »

Le Parlement enregistra l'édit, mais chargea son premier président d'aller supplier le roi de considérer « que son Parlement n'a pu voir sans douleur qu'après quatorze années de paix, au lieu de préparer des diminutions d'impôts tant de fois et si solennellement promises, l'état des finances exige d'avoir encore recours à un emprunt qui nécessairement sera le germe d'une imposition. »

Arrêt du Parlement prescrivant l'exécution des anciennes ordonnances sur l'usure, 10 janvier 1777.

Trois jours après ces remontrances, le Parlement, soit pour accentuer son opposition à Necker, soit pour obéir à l'espèce de retour instinctif qui le rejetait du côté du clergé à l'approche de dangers qui le menaçaient comme lui, se décida à condamner indirectement les opérations du directeur général des finances, qui reposaient en grande partie sur des prêts à intérêts. Il rendit un arrêt de règlement

Digitized by Google

ordonnant l'exécution des anciennes lois sur l'usure. Il remontait, dans ses considérants, au capitulaire de Charlemagne de l'année 769, et s'arrêtait, dans la citation des lois et ordonnances, à un arrêt rendu en 1764 qui défendait d'exercer « aucune espèce d'usures prohibées par les saints canons reçus et autorisés dans le royaume. » Ces saints canons proscrivant d'une manière absolue tout prêt à intérêts, il s'ensuivait logiquement qu'un homme qui n'aliénait pas le capital qu'il donnait à un autre, qui escomptait des billets ou se constituait des rentes en exigeant un taux de son argent supérieur à celui fixé par les ordonnances, pouvait, suivant les cas, être envoyé aux galères perpétuelles ou exilé de son pays.

De pareilles lois impraticables et toujours éludées, avaient perverti jusqu'au bon sens des jurisconsultes en les traînant à la suite des théologiens scolastiques [1]. Mais le public, tout en ignorant les détails de l'immixtion du clergé dans une foule de questions temporelles, la repoussait, et chaque jour des histoires inventées à plaisir ou des railleries formulées soit en vers, soit en prose, condamnaient les prétentions des prêtres.

Sur l'annonce que le clergé s'était plaint de la religion du directeur général du Trésor, le bruit courut que Maurepas avait répondu à des évêques : « Le roi vous le sacrifiera, si le clergé veut se charger de

[1] Voir, dans les *Œuvres* du jurisconsulte Pothier (Paris, 1773, in-8, tome II, p. 732 et suiv.), sa singulière dissertation contre le prêt à intérêt, et, dans les *Œuvres* de Turgot, tome I, p. 124, l'irréfutable condamnation de ces sophismes.

Digitized by Google

payer les dettes de l'État », et un plaisant, résumant l'anecdote, s'écria :

. . . . . Quel scandale énorme !
Pour régir son trésor, quoi ! Louis a nommé
Un enfant de Genève, un maudit réformé !
C'est qu'il s'entend à la réforme.

Plus tard, quand l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, a pris son parti d'un pareil choix et consenti à s'asseoir à la même table que Necker, les plaisanteries recommencent.

Nous l'avons vu, scandale épouvantable !
Necker assis avec Christophe à table,
Et vingt prélats savourant à l'envi
De rouges bords le nectar délectable :
L'Église en pleure, et le diable est ravi.
. . . . . .

Agiotage sur la loterie en rentes viagères. Promesses faites aux prêteurs de l'État.

La loterie en rentes viagères réussit à merveille, par suite de l'entente établie entre des banquiers et des agents de change pour enlever un grand nombre de billets et provoquer un agiotage effréné. « Si vous avez l'intention de vous intéresser à la loterie de 24 millions, lit-on dans une lettre du temps, vous serez privé de tous les avantages qu'elle offre, car, dès ce midi, il n'y avait plus un seul billet à acheter. » L'édit portait, dans son préambule, l'empreinte de l'homme d'affaires qui s'attache à la réussite d'une opération du jour, sans prévoir les conséquences qu'elle aura le lendemain, et non d'un homme d'État dont les actes sont comme les anneaux d'une chaîne qui lie à la fois le passé, le présent et l'avenir. Le roi disait qu'il va augmenter ses revenus par des moyens qui « ne tomberont point

Digitized by Google

à la charge du peuple, qui ne contrarieront ni le commerce, ni l'agriculture, et qui non seulement subviendront, dès cette année, aux besoins,... mais donneront un excédant indispensable même dans les temps ordinaires ». Il assurait les prêteurs qu'ils seraient fidèlement payés de leurs intérêts et que des mesures étaient prises pour que jamais leurs créances pussent courir des risques. Indépendamment du désir de conserver la paix, affirmait-il, « on a pour des temps extraordinaires des secours extraordinaires ». Ce langage fit dire qu'il fallait « que M. Necker ait donné au roi le secret de la pierre philosophale [1] ».

Pendant cette sorte de retour vers les anciens errements du gouvernement, pendant cette tendance que montrait Necker à s'éloigner du principe de Turgot, qui, voulant extirper le mal, refusait de le *perfectionner*, c'est-à-dire de le rendre moins aigu, les craintes de ce grand ministre tendaient à se réaliser. Chaque jour des cris de colère

[1] *Correspondance secrète inédite* sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville, de 1777 à 1792, publiée par Lescure. Paris, 1866, in-8, tome I, p. 2 et suiv., 4, 5, 7, 13, 14. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXIV, p. 280 et suiv., 264, 325 et suiv. — *Archives nationales*, O[1] 121, 18 juin, 16, 25 juillet, 15 nov., 1er déc. 1776; O[1] 230, 21 mars, 21 sept., 1er, 3 nov., 2 août, 22 déc. 1776; — O[1] 232, 21 mars, 12 juin, 2 août, 21 sept., 15 novemb., 1er déc. 1776; O[1] 149, 15, 29 janv., 17, 18 juin 1777; O[1] 418, 15, 25 janv., 3 avril 1777; X 8558, 7 janv. 1777. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome II, p. 407, 414 — *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*. Utrecht, 1781, in-8 (suite des *Observations du citoyen*), tome I, p. 25, — *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Turgot*, tome II, p. 148. — *Œuvres de Turgot*, tome I, p. 114 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, tome IX, p. 244, tome X, p. 54.

Digitized by Google

s'échappaient d'une société troublée, et les excès d'un pouvoir arbitraire faisaient sortir d'une famille noble et imbue des principes aristocratiques les plus opiniâtres un ennemi résolu des lois et des préjugés de son pays.

Le marquis de Mirabeau était, depuis 1770, aux prises avec sa femme à l'occasion de la succession le sa belle-mère, la marquise de Vassan. Son fils aîné, rentré dans la maison paternelle sous le nom de Pierre Buffière, n'avait pas encore obtenu de son père la permission de reprendre son nom au commencement de septembre 1770, car ce n'est que le 21 de ce mois que ce père bizarre écrit à son frère le bailli : « Entre eux tous (le gendre, comte du Saillant, et Mme du Saillant et leur famille) ils m'ont demandé de lui accorder notre nom, et j'y ai consenti : c'est te dire que je m'apprivoise. Il est possible, en effet, qu'un esprit juste, un bon cœur et une âme forte se débattent dans cette enveloppe informe et grossière ; mais il faut que tout cela soit pétri, réglé et macéré. »

Placé entre un père despote jusqu'à la cruauté et une mère aussi dépravée que folle, le comte de Mirabeau vivait tantôt dans le Limousin, s'occupant d'administration rurale, tantôt à Versailles, où il fut présenté à la cour et passa une partie de l'année 1771. Revenu à la fin de cette même année au château de Mirabeau, il se maria en 1772, après d'assez romanesques aventures, du consentement de son oncle et de son père, qui était, suivant l'expression du bailli, « fort entiché de *postéromanie* ».

Il ne tarda pas à être de nouveau en discussion

Digitized by Google

avec son père, qui, malgré son arrogance, savait se tenir en bons termes avec les ministres[1], et obtint facilement une lettre de cachet pour confiner son fils dans la petite ville de Manosque. Ce fut dans cet exil, datant du mois de mars 1774, deux années après son mariage, qu'il commença à écrire un livre intitulé *Essai sur le despotisme*, dans lequel son âme ulcérée déborda tout entière. Ce livre, continué dans le château d'If, où le fit enfermer son père, au mois de septembre de la même année, puis au château de Joux, sur les frontières de la Suisse, fut imprimé à Neuchâtel et fit son apparition à Paris en 1776.

L'*Essai sur le despotisme*, du comte de Mirabeau.

C'est « l'ouvrage le plus fier qui ait encore été écrit sur cette matière, dit un journal de cette époque, il est dédié à M. le dauphin ; il devait, selon l'avertissement d'un éditeur, s'imprimer à l'époque de la mort de Louis XV ; mais l'auteur, espérant que Louis XVI réparerait les maux du règne de son aïeul, avait suspendu ses projets. Il est daté de 1775... Le grand mérite de ce philosophe patriote consiste moins dans les choses qu'il dit que dans la manière

[1] Le marquis de Mirabeau était fort lié avec le duc de Nivernais, beau-frère de Maurepas, et savait, de plus, se maintenir en excellents rapports avec les autres ministres. On peut lire, dans le *Dossier Mirabeau*, Archives nat. K 164, ce qu'il écrit, le 1er juin 1772, au contrôleur général Bertin, à propos du projet de mariage de son fils avec Mlle de Marignan : « On me l'a, pour ainsi dire, demandé (son fils).... Comme je le nomme à la substitution qui est dans ma maison, et qu'ayant un autre fils tout autrement posé et bien né, je ne veux pas confier le tout à un aussi frêle équipage.... Vos bontés pour nous me font une loi de prendre votre agrément avant tout autre. » Ce dossier des Mirabeau montre jusqu'où entraîne l'immixtion illégale d'un gouvernement, quand il se met au service des passions d'un père de famille pour punir des actions que les tribunaux ne seraient pas appelés à réprimer ou des actes sur lesquels ils devraient statuer.

Digitized by Google

courageuse de les dire ». Deux éditions faites en Suisse s'étaient presque écoulées en six semaines, avant que ce livre vînt trouver des lecteurs en France tout préparés à goûter les invectives qu'il renfermait.

« Je prétends prouver, disait le comte de Mirabeau, que le despotisme est, dans les souverains, l'amour des jouissances peu éclairé, et par conséquent que la soumission au despotisme est, dans les peuples, l'ignorance ou l'oubli de leurs droits... Instruisez les rois et les sujets, et le despotisme est coupé par le pied... Tous les actes de despotisme ne sont que des combats dans l'obscurité, entre gens qui cependant craignent les coups... Apportez la lumière et vous les verrez tous en paix. Cette lumière, à l'approche de laquelle les dissensions civiles, les crimes sociaux, les attentats publics, les préjugés, le fanatisme, s'anéantiront toujours, est la première barrière qu'on doive élever contre toutes les erreurs, tous les brigandages politiques et les maux de la société... Le despotisme n'est pas la conséquence de la société comme des frénétiques ont osé l'avancer, mais bien l'anéantissement de la société... En justice réglée il ne saurait y avoir de trahison dans un État despotique parce que l'esclave ne peut être ni créancier ni débiteur... La plupart des hommes prostituent l'humanité par une obéissance passive... Nous arrivons tous dans la société avec les mêmes devoirs... Ils sont plus ou moins sacrés, en proportion de ce que le gouvernement est plus ou moins équitable, car la nature n'a formé les sociétés que pour les besoins des hommes... Les devoirs sont et ne peuvent qu'être proportionnels aux droits... On ne

Digitized by Google

devrait parler aux princes que de leur intérêt. Il est l'idole des souverains. Tout, dans leur âme aride, s'y rapporte, aucun autre objet ne les affecte; générosité, bienfaisance, justice ne sont pour eux que des mots; encore sont-ils les moins connus de leur langue... On ne porte, avec le diadème, ni les remords dévorants ni l'importune pitié... Leur intérêt est et sera toujours leur boussole... Laissons donc la gloire, la postérité et toutes les autres expressions oratoires : répétons souvent aux princes un mot moins sonore mais plus puissant, le mot intérêt... Traitons donc les rois en hommes... Tenons-leur... à peu près ce langage... Le peuple auquel vous commandez n'a pu vous confier l'emploi de ses forces que pour son utilité... Vous ne lui avez pas arraché l'exercice de ses droits, car il était le plus fort avant qu'il vous eût créé le dépositaire de sa force... Il vous paie, et vous paie très-cher, parce qu'il espère que vous lui rapporterez plus que vous ne lui coûtez. Vous êtes en un mot son premier salarié, et vous n'êtes que cela; or, il est de droit naturel de pouvoir renvoyer celui que nous payons et qui nous sert mal, comme il est contraire à ce droit naturel que chacun ne soit pas libre d'examiner, de connaître ses propres affaires .. On a comparé souvent la souveraineté à l'autorité paternelle. C'est une belle idée sans doute;... mais, hélas! l'expérience de tous les âges répète avec moi que la véritable générosité est la plus rare chez les hommes et surtout chez les rois, qui sont les moins éclairés des hommes... L'histoire est une longue et monotone compilation des malheurs de l'homme, et trop souvent le panégyrique

Digitized by Google

des malfaiteurs publics, car on peut ordinairement appeler ainsi les héros... Pourquoi vanter la gloire des conquérants?... C'est un crime social que d'admirer les instruments des malheurs publics... Est-il donc si respectable ce titre si commun et si révéré d'avoir eu assez de mérite pour détruire plusieurs milliers d'hommes?... Les héros, ce sont les révolutions, c'est l'agitation de la société qui les forment. Les troupes réglées sont l'instrument du despotisme comme leur institution en fut le signal. Les troupes réglées ont été et seront toujours le fléau de la liberté... La vraie libéralité d'un prince, c'est d'épargner son peuple... Les dons nuisent aux récompenses, et deviennent ainsides injustices. Cette profusion meurtrière excite les importuns et ruine infailliblement une nation... Les obstacles apportés à l'instruction, les prohibitions qui gênent les presses et la publication des écrits publics sont les premières armes des despotes... Comment qualifier... la constitution d'un État où le roi peut toujours faire la guerre à la nation sans que la nation puisse jamais être instruite de ses droits?...Qu'est-ce qu'une constitution où les satellites des despotes peuvent toujours séduire ou tromper une partie des citoyens, tandis qu'il n'est jamais permis à leurs compatriotes de les détromper?... Je n'ai d'autre intérêt que celui de la vérité... Puissé-je inspirer à des citoyens... le courage nécessaire pour apprendre à leurs compatriotes que chacun d'eux n'est en société que pour retirer de cette association son plus grand avantage, qu'un roi... n'est institué que par elle et pour elle, que tout souverain qui se dit tel par la grâce de

Digitized by Google

Dieu ressemble à Xerxès enchaînant les mers ou frappant de verges le mont Athos... qu'aucun homme n'a le droit d'opprimer un autre homme... que le citoyen peut et doit défendre sa liberté avec courage et fermeté. » Il finissait par ces mots : « Oui, prince, vous êtes assez malheureux pour ne l'avoir jamais entendu ; mais il est temps de l'apprendre :

« Où la liberté perd ses droits, là se trouve la frontière de votre empire. »

Le *Monarque accompli* de Lanjuinais, condamné par le Parlement, mai 1776.

Au moment où ce livre, d'un style souvent incorrect, manquant parfois d'ordre et d'enchaînement dans les idées, se faisait lire par le fait seul de l'appel qu'il faisait aux passions, le Parlement condamnait un autre ouvrage, imprimé aussi en Suisse, parce que l'auteur prêchait, au dire de l'avocat général Séguier, « la guerre civile et la vengeance contre les tyrans, et mettait ses projets sanguinaires dans la bouche de S. M. I. Joseph II ». Ce livre, orné d'un long titre, était d'un ancien religieux de l'ordre de Saint-Benoît (Lanjuinais, oncle du célèbre conventionnel), qui, après s'être converti au protestantisme, était devenu principal du collège de Moudon (au canton de Vaud). Le prétexte du livre était un éloge de l'empereur Joseph II, sous le nom du *Monarque accompli*. « Généreux, sans ostentation, disait-il. Que toute une nation élève des statues à un prince si digne... Que les poètes et les orateurs s'empressent de le célébrer et de lui prodiguer leur encens! Que les philosophes se hâtent de lui offrir leurs hommages! » Puis il s'adressait directement à l'empereur : « Parcourant la Bohême, là vous vîtes la misère traîner

Digitized by Google

ses lambeaux, la pâleur y déceler le besoin; là vous entendîtes les cris des enfants qui demandaient du pain à leur mère affamée... Est-ce donc ainsi, disiez-vous,... que l'on traite ceux qui procurent l'abondance dans un royaume!... O prodige! ô trait à jamais mémorable!... On vit pour la première fois sur la terre un monarque puissant manger à la table des laboureurs, goûter à leurs mets, s'associer à leurs travaux... C'est sous le chaume du laboureur, dans l'atelier des artisans,... qu'un prince apprend à devenir homme et politique,... à estimer les forces d'une nation... Comment pourrait-il venir dans l'esprit d'un prince qui n'aurait jamais sorti de la cour que les campagnes se dépeuplent à mesure que la capitale se remplit?... Rois, souverains de la terre, qui vous persuadez follement que vos peuples ont été uniquement créés pour vous,... que l'exemple de ce prince, à qui j'ose offrir ce faible hommage, puisse vous intéresser et vous attendrir... L'empereur sauve la vie à plusieurs milliers de protestants en Hongrie et en Transylvanie... Votre Majesté est avertie à temps, elle va conjurer l'orage, se jette aux pieds de l'auguste reine qui lui a donné le jour,... lui faisant comprendre que le faux zèle est un tyran qui dépeuple les provinces, que la tolérance est une tendre mère qui les soigne et les fait fleurir... Il est plus commode, disiez-vous, de faire égorger les hommes que de les persuader... Les braves gens seront martyrs, les lâches seront hypocrites, les fanatiques de tous les partis seront des tigres déchaînés... La source des calamités du peuple vient de la dissipation des deniers publics... Peuples malheureux, pour

Digitized by Google

qui l'on forge des fers,... sachez au besoin exterminer vos tyrans! Que ce soit désormais votre devise. Les rois trembleront devant vous, et vous ne tremblerez devant personne. Il est une époque qui devient nécessaire dans certains gouvernements, époque terrible, sanglante, mais le signal de la liberté : c'est de la guerre civile que je veux parler... La nation une fois avilie, le trône s'affaisse ; tôt ou tard éclate une guerre civile qui déploie les talents les plus cachés, et crée les ressources les plus inattendues ; on voit des hommes extraordinaires s'élever et paraître dignes de commander à des hommes; c'est un remède affreux, il est vrai, mais, après la stupeur de l'État, après l'engourdissement des âmes, il est indispensable. La liberté seule enfante des miracles... Il faut opter, ou d'être heureux ou misérable; détester l'esclavage, abhorrer la tyrannie; armer son bras, point de milieu, mourir avec gloire, ou mourir malheureux et déshonoré. » Ce livre, qui portait, dans les dernières lignes que nous venons de citer, la sombre prophétie d'un avenir prochain, était d'un admirateur passionné de Rousseau. Il déclame, comme lui, contre le luxe, reproduit même textuellement, en se les appropriant, les exagérations les plus folles du maître [1]. Il parle de l'état de nature de l'homme et de son état de société comme Rousseau, et affirme

[1] On lit, tome Ier, page 19 : « L'argent qui circule entre les mains des riches et des artistes, pour fournir à leur superfluité, est perdu pour la subsistance du laboureur, et celui-ci n'a point d'habit, précisément parce qu'il faut du galon aux autres.... Les malades manquent de bouillon, parce qu'il faut du jus dans les cuisines des grands; le paysan boit de l'eau, parce qu'il faut des liqueurs sur la table de riches; tant de pauvres manquent de pain, parce qu'il faut de la poudre pour les chevelures. »

Digitized by Google

que « l'état de sauvage est préférable à celui des paysans. Le sauvage.. n'a pas à craindre la prison, les impôts, la vexation d'un seigneur et d'un délégué... Sans supérieur, sans servitude... il jouit du bonheur de l'égalité et de la liberté. »

Ce livre, qui fut lu, reproduit presque toutes les idées qui fermentaient dans la société, et cette passion pour l'égalité que l'on reproche encore aujourd'hui aux Français, comme si leur exagération n'était pas la conséquence naturelle, et nous dirons presque obligée, de prétentions insensées et de refus humiliants. L'auteur, qui est un protestant convaincu, parle de la religion comme étant « la consolation la plus efficace dans les maux inséparables de la vie, le frein le plus sûr des passions, qui bouleverseraient tout si elles n'étaient retenues par la crainte d'un jugement plus inévitable que celui des hommes. » Il partage, comme ses contemporains et comme protestant, la haine des couvents, sans se rendre compte que des institutions de ce genre sont de tous les temps, de tous les pays, se produisent dans toutes les religions, et ne peuvent être condamnées que si elles naissent sous l'empire de la contrainte. Il réclame la liberté des cultes, il demande que les enterrements soient du ressort de la police et des lois civiles. Il flétrit la torture, qui est inutile, cruelle, et « est un sûr moyen de condamner des innocents faibles et d'absoudre des scélérats robustes ». Il insiste sur la nécessité de l'éducation pour le peuple; il demande que « les sciences se répandent davantage et que tout le monde s'éclaire »; il propose un plan général d'éducation publique et imite, en parlant d'instruire le peuple,

Digitized by Google

le fougueux auteur de l'*Essai sur le despotisme*, qui s'adressait aux Français presque au même moment que lui [1].

Le public soutient les auteurs condamnés par les magistrats. Delisle de Sales en prison, avril 1777.

Le public donnait non seulement son approbation à ces livres en les lisant, mais en protégeant de sa sympathie les auteurs poursuivis par les magistrats. Un livre qui, au dire de Frédéric, était « une rapsodie informe », remplie d'idées « chimériques, qu'on ne saurait pardonner qu'à un homme qui écrit dans l'ivresse », faisait de son auteur un favori de la foule, parce que l'ouvrage, la *Philosophie de la nature*, paru en 1769, était poursuivi lors de sa seconde édition, en 1774. Condamné par le Châtelet au bannissement perpétuel, Delisle de Sales en appela au

[1] *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif, tome I, p. 358, 361 et suiv., 363, 368; tome II, p. 4, 9, 19, 38, 40, 45, 48, 50, 53, 85, 158. — *Mémoires secrets pour servir à la république des lettres*, tome IX, p. 100, 105, 106, 140, 144, 211. — *La France sous Louis XV*, tome VI, p. 348. — *Archives nationales*, K 164 : Lettre d'Albertas, 30 juillet; de Marignane, 28 nov. et 22 déc.; du comte de Mirabeau, 28 déc.; de Senec du Meilhan, 29 déc. 1773. Lettres du marquis de Mirabeau à La Vrillière, 18 mars. Lettres de cachet, 25 mars. Lettre de Joanis, procureur général d'Aix, 29 août. Lettre du marquis de Mirabeau à La Vrillière, 2 et 11 sept. 1774. Lettre de la marquise de Mirabeau au ministre, 25 janvier. Ordre du roi de conduire le comte de Mirabeau au château de Joux, 6 mars 1776. — *Essai sur le despotisme*, par Gabriel-Honoré Riquetti Mirabeau, p. 57, 58, 61, 62, 64, 65, 69, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 81 et suiv., 89, 98, 111, 112, 114, 116, 117, 169, 170, 263, 282, et suiv., 291, 292, 293, 305. Paris, 1792, in-8. — *La France sous Louis XV*, tome IV, p. 256. — *Le Monarque accompli, ou prodiges de bonté, de savoir et de sagesse qui font l'éloge de S. M. Impériale Joseph II, et qui rendent cet auguste monarque si précieux à l'humanité*, discutés au tribunal de la raison et de l'équité, par M. de Lanjuinais, principal du collège de Moudon. Lausanne, 1774, 3 vol. in-12, tome I, p. 1 et suiv., 9, 15 et suiv., 17 et suiv., 60 et suiv., 65 et suiv., 67 et suiv., 69 et suiv., 94 et suiv., 97 et suiv., 100, 108, 112, 117 et suiv., 141, 143, 146, 152, 171 et suiv., 188 et suiv., 215, 217, 221 et suiv., 281, 285, 320, 419, 472; tome II, p. 41, 129, 183.

Digitized by Google

Parlement, et son emprisonnement fut célébré comme un martyre. Le concierge de la prison, écrit-on dans un journal, « s'est délogé pour lui, et l'on a fait meubler l'appartement avec magnificence; il ne désemplit point de visites; tous les illustres philosophes et les femmes les plus distinguées du parti l'ont été féliciter; il lui arrive des rouleaux de louis anonymement. »

Sympathie croissante de la France pour la cause américaine. Le marquis de Lafayette.

La sympathie pour la cause défendue par les Américains était une autre forme sous laquelle se faisaient jour les volontés de la nation. « On m'assure, dit un nouvelliste, que M. de Vergennes a signé un traité entre la France et l'Espagne, fondé sur l'amour de la paix... La cause américaine a tant de partisans et d'enthousiastes, même à Paris et dans les provinces maritimes, que, si ce traité existe, et abandonne les insurgents à la merci des Anglais, il en résultera une terrible fermentation dans bien des têtes françaises. »

Parmi les jeunes hommes qu'avait conquis la grande cause qui se débattait au delà des mers, se trouvait un officier portant un des noms les plus aristocratiques. Le marquis de Lafayette, épris, dès son jeune âge, des idées de gloire et de liberté, était en garnison à Metz quand y arriva le frère du roi d'Angleterre, le duc de Glocester. Invité au dîner donné par le commandant, le comte de Broglie, Lafayette entendit le prince anglais parler de la déclaration d'indépendance des Américains, dont il venait de recevoir la nouvelle. Il fit quelques questions sur cet événement, qui exaltait toutes les facultés de son âme, et la soirée ne s'achevait pas que sa résolution de passer en Amérique était prise. Il s'ouvrit de son projet au comte de Broglie, qui

Digitized by Google

essaya de le dissuader. « J'ai vu mourir votre oncle dans la guerre d'Italie, lui dit-il; j'étais présent à la mort de votre père à la bataille de Minden, et je ne veux pas contribuer à la ruine de la seule branche qui reste de la famille. » Mais toutes ses représentations furent vaines. Le comte de Broglie, sentant l'inébranlable résolution de l'officier, lui promit le secret et le mit en relations avec le baron de Kolb, qui voulait, lui aussi, se consacrer à cette cause. Kolb, servant d'interprète à Lafayette, le mena chez l'envoyé américain. « En présentant à M. Dean ma figure à peine âgée de dix-neuf ans, écrit le jeune officier, je parlai plus de mon zèle que de mon expérience; mais je lui fis valoir le petit éclat de mon départ, et il signa l'arrangement. »

Pendant que Lafayette entrevoyait de loin cette terre du nouveau monde où il aspirait d'aborder, il s'y passait les événements les plus graves.

Bataille de Brooklyn, 26 août 1776; Washington.

Washington s'était porté avec toutes ses forces à New-York, que menaçaient les Anglais. Il avait retranché avec soin et garni d'artillerie tous les postes autour de la ville, et établi de la même manière une forte partie de ses troupes dans l'île Longue, aux environs de Brooklyn, qui, par sa position en face de New-York, forme pour ainsi dire un des côtés de l'immense rade de cette cité maritime. Les Anglais, laissant la partie de la ville où se trouvaient les principales forces des Américains, concentrèrent leur attaque sur l'île Longue. La bataille, engagée avec vigueur par des troupes rompues à la discipline, fut promptement décidée. Washington, qui avait franchi le bras de mer, poussa un cri de douleur en

Digitized by Google

voyant la déroute des siens ; mais, sentant l'impossibilité de ramener la fortune sous ses drapeaux, il se borna à présider à la retraite dans le camp de Brooklyn, laissant à New-York les troupes qui y étaient concentrées, et formaient les dernières ressources militaires de son pays. Entouré de soldats démoralisés par suite de leurs revers, exposé à une pluie diluvienne qui achevait d'écraser de fatigue ses troupes harassées, Washington, redoutait à chaque heure que le changement de direction du vent ne permît à la flotte anglaise de lui fermer tout espoir de retour vers la ville, quand, le 29 août, vers deux heures du matin, le vent, qui avait été jusqu'alors contraire à ses projets, changea, et un brouillard épais couvrit l'île Longue, tandis que le ciel s'éclaircissait sur New-York. Washington, qui avait présidé à l'embarquement de ses troupes, leur fit quitter aussitôt le rivage, restant à terre jusqu'à ce que sa flottille fût en mouvement, que le dernier homme fût embarqué et la dernière munition de guerre en sûreté. Il ramena ainsi neuf mille hommes avec leur artillerie, leurs bagages et leurs effets de campement.

Washington une fois dans la ville, où il avait tenu à réunir toutes ses forces, se trouva aux prises avec un danger bien plus grand que celui qu'il pouvait redouter des Anglais. L'échec de Brooklyn avait découragé tous ces soldats de circonstance, connus sous le nom de milices : l'enthousiasme qui s'empare aussi promptement de ces foules armées qu'il s'éteint, avait disparu pour faire place au plus entier découragement. Les soldats désertaient, ceux qui tenaient à remplir leur engagement d'une

Digitized by Google

année attendaient avec impatience sa fin, évitant de s'exposer aux dangers des combats. L'armée, affaiblie et incapable de plus en plus d'un effort énergique, semblait s'effondrer chaque jour et ne subsister que par l'influence de son chef, qui, toujours maître de lui, réservait au Congrès le récit de ses douleurs patriotiques et des dangers qu'il prévoyait pour son pays. Il lui déclarait, dans les termes les plus vifs, qu'il désespérerait de la liberté des Américains si l'on ne pouvait pas lui fournir des soldats qui n'abandonneraient pas leurs drapeaux au bout d'un engagement de courte durée.

La nouvelle de ce désastre, qui pouvait jeter de l'incertitude dans les décisions des hommes d'État, mais non éteindre les affections populaires qui naissent du sentiment, et n'ont aucun rapport avec d'égoïstes calculs, fut terrible. Elle arrêta le départ d'un vaisseau qui devait mettre à la voile pour conduire des secours aux Américains, et jeta un tel découragement parmi leurs partisans, que Deane conseilla à Lafayette de renoncer à ses projets. Le marquis le remercia de sa franchise en ajoutant : « Vous n'avez vu, Monsieur, jusqu'ici, que mon zèle, il va peut-être devenir utile ; j'achète un bâtiment qui portera nos officiers ; il faut montrer de la confiance, et c'est dans le danger que j'aime à partager votre fortune. »

Admirable réponse, digne de ce jeune homme qui allait mériter, pendant les péripéties d'une longue vie, qu'on répétât pour lui ce qu'on a dit de l'âme de Turgot : « Tous les sentiments bons, nobles et honnêtes, même ceux qui semblent les plus incompatibles,

Digitized by Google

y régnaient à la fois, et nul des autres n'y pouvait trouver place. » Cette noble confiance dans l'avenir, expression d'une jeunesse que n'avaient pas encore atteinte les douleurs et les déceptions de la vie, était aussi celle du chef de l'armée vaincue.

Efforts du Congrès pour soutenir son général. Manœuvres de Washington, novembre 1776.

Le Congrès, déférant aux demandes de Washington, décréta la formation d'une armée de ligne fournie par les provinces, en raison du nombre de leurs habitants, fixant la somme de l'engagement de chaque homme à 20 dollars (environ 103 livres), chiffre approchant de celui donné par le ministre Saint-Germain pour le recrutement de l'armée française. Il fut décidé qu'outre ce prix d'engagement, qui était payé aux militaires résolus à rester trois ans dans l'armée, il serait accordé des terres, en proportion des différents grades qu'ils auraient occupés, à ceux qui ne quitteraient pas leurs drapeaux pendant toute la guerre.

Washington, qui voyait l'armée anglaise augmenter en nombre, et craignait à chaque instant que le général Howe ne vînt, par une entreprise hardie, fermer la presqu'île allongée à l'extrémité de laquelle est située New-York, et l'enserrer entre sa flotte et son armée, demanda au Congrès d'abandonner la ville et d'aller à King's Bridge, à l'endroit où l'isthme se rattache au continent. Menacée à King's Bridge par Howe, qui cherchait à engager une bataille rangée, l'armée américaine leva son camp et, se portant toujours au nord, s'établit dans un endroit appelé les Plaines-Blanches, ayant derrière elle l'Hudson, où n'avaient pas encore pénétré les Anglais, et devant elle la route qui la mettait en communica-

Digitized by Google

tion avec le Connecticut, d'où lui arrivaient des secours en vivres et en munitions. Profitant de sa situation voisine des Anglais, Washington engagea avec eux de fréquents combats, exerçant, dans des actions partielles, ses soldats à braver leurs ennemis, et à devenir de jour en jour plus hardis. Howe vint l'attaquer et fut repoussé; mais, voulant éviter une action décisive, Washington, à la suite de ce succès, leva de nouveau son camp, et, après avoir livré aux flammes le village des Plaines-Blanches et les fourrages de ses magasins, se porta, le 1er novembre, plus au nord, dans une position très forte, à New-Castle. Howe, voyant les Américains très résolus à ne pas engager de bataille et ne pouvant les suivre indéfiniment, revint sur ses pas achever la conquête de la presqu'île de New-York. Il s'empara, après une vive attaque, du fort Washington, et la garnison du fort Lee, placée sur la rive opposée de l'Hudson, n'attendit pas ses troupes pour lui abandonner ses tentes, son artillerie et tous ses bagages.

Désespoir des Américains. La perte de leur cause annoncée en Europe.

La perte de ces forts, arrivant à la suite d'une défaite, acheva de jeter le désespoir dans tous les cœurs américains. Les miliciens débandés regagnaient précipitamment leurs demeures, les troupes réglées diminuaient à chaque heure par la désertion. Placé dans un pays ouvert, au milieu d'immenses plaines sillonnées par la cavalerie ennemie, à laquelle il n'avait à opposer que quelques escouades qui venaient du Connecticut, Washington ne vit bientôt autour de lui que trois mille soldats. Ils n'avaient ni tentes pour se mettre à l'abri, ni outils pour élever des retranchements; ils perdaient tout espoir, et la

Digitized by Google

plupart attendaient impatiemment le terme de leur engagement pour rejoindre leurs foyers. Obligé de comprimer des insurrections royalistes dans le New-Jersey et même dans la Pensylvanie, où des proclamations du général Howe annonçaient son pardon à tout insurgé qui se soumettrait au roi d'Angleterre avant soixante jours, Washington ne pouvait disposer des troupes qu'il aurait été si urgent de réunir en face d'une armée anglaise de plus de vingt mille hommes. La fin de la lutte était généralement annoncée. « De cruels malheurs sont arrivés, écrivait un habitant de Philadelphie, le 23 novembre 1776, au gouverneur de la Martinique : il y a huit jours que le fort Washington, qui était le plus redoutable, est pris... Il n'y a plus rien à espérer ici. Ce pays-ci est perdu pour les Américains, il est impossible qu'ils puissent s'en relever... S'ils ne sont pas secourus de quelque Couronne, ils seront réduits sous peu... La peur est peinte sur toutes les figures. Le nombre du parti royaliste augmente, personne ne vient plus s'engager. Trois frégates ne peuvent mettre ici à la voile, et l'on ne peut trouver de matelots pour en armer une seule. On craint que sous peu le général Howe ne soit en marche pour Philadelphie. »
« J'ai cru nécessaire de vous expédier M. de Kersaint, commandant la frégate la *Favorite*, mande le comte d'Argout à Sartines... Les nouvelles que j'ai l'honneur de vous transmettre me sont adressées par des gens sûrs et qui sont sur les lieux mêmes... Les affaires des Américains sont comme désespérées... Si le général Washington n'est assez heureux pour profiter des dernières étincelles

Digitized by Google

d'enthousiasme, rassembler le plus de troupes qu'il lui sera possible et donner une bataille rangée et décisive, tout est perdu. » Le gouverneur de la Guadeloupe, M. d'Arbaud, aussi impressionné que celui de la Martinique, mandait, à propos de la prise des deux forts : « Deux mille hommes se sont rendus presque sans coup férir... Le vœu de l'indépendance est moins affermi que le Congrès et ses agents ne le supposent. »

Tous les gouverneurs des colonies françaises appelaient l'action directe et ouverte de la France, et le comte d'Argout, précisant les cas de rupture que pourrait invoquer son gouvernement, écrivait à Sartines, le 3 mars 1777 : « Je suis informé que la cour de Londres vient d'envoyer dans ses colonies des ordres exprès de se saisir de tous les bâtiments français qui seraient expédiés pour Saint-Pierre et Miquelon. Elle prétend que ces sortes d'expéditions ne sont qu'un masque pour déguiser leur vraie destination, et qu'ils vont tous à la Nouvelle-Angleterre... Cette idée est bien fondée dans le vrai... Vous voyez, Monseigneur, que l'Anglais n'en a pas été la dupe [1]. »

[1] *Œuvres de Voltaire*, tome LXX, p. 263, 268, 405. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, tome IX, p. 49; tome X, p. 98. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 40, 67, 122. — *Mémoires, correspondances et manuscrits du général Lafayette*, publiés par sa famille. Paris, 1837, in-8, tome I, p. 9 et suiv., 11 et suiv., 15. — *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis d'Amérique*, par Charles Botta, tome II, p. 405 et suiv., 414 et suiv., 429, 444 et suiv., 447 et suiv., 452 et suiv., 454 et suiv., 460 et suiv. — *Archives du ministère de la marine* (Documents des États-Unis) : Lettres de Boulanger, négociant à Saint-Pierre-Martinique, datées de Philadelphie, au comte d'Argout, et de Coëtivy, aussi datée de Philadelphie, et adressée au comte d'Argout, toutes deux du 23 novembre 1776 (Campagnes). Car-

Digitized by Google

Dans ce désarroi général, au milieu des lâches faiblesses qui faisaient accourir dans le camp de Howe une foule de personnes de toutes conditions pour implorer leur grâce et protester de leur soumission, la majorité de la classe moyenne, c'est-à-dire de la bourgeoisie, resta ferme. Cette portion de la société, qui puise dans ses lumières et dans l'habitude du travail une virilité qui lui fait accepter des souffrances en vue d'un but qu'elle poursuit, se distingua, par son énergique persévérance, des classes les plus riches du pays et des classes les plus pauvres. Elle se rallia à Washington, qui couvrait d'un visage calme et impassible ses inquiétudes patriotiques et cherchait à conserver une armée à son pays; elle se rallia au Congrès, dont elle avait fourni la plupart des membres, qui, après avoir pris les mesures nécessaires à la réorganisation de l'armée, s'occupait de régler l'union des treize colonies.

Les classes moyennes, abandonnées par les citoyens les plus riches et par les plus pauvres, soutiennent la lutte

Ce fut le 4 octobre, dans ces jours néfastes proclamés comme les derniers d'une lutte héroïque, que le Congrès, aussi résolu que son général, aussi confiant que lui dans l'avenir, accepta les articles de la Constitution qui établissait la Confédération des États-Unis, et devait être présentée à l'acceptation des assemblées de chacune des provinces.

Le Congrès vote la constitution des États-Unis, 4 octobre 1776.

Chacun des États devait s'engager individuelle-

ton de 1776. Lettre de Pliarne au comte d'Argout, datée encore du 23 novembre 1776. Lettre de d'Argout à Sartines, 23 décembre 1776. Lettre de d'Arbaud à Sartines, du 4 janvier 1777. Lettres de d'Argout à Sartines, des 12 janvier et 5 mars 1777. — *Correspondance littéraire de Grimm*, 1812, in-8, tome III, p. 386 et suiv. — *Annales politiques de Linguet*. Londres, 1777, in-8, tome I, p. 160 et suiv.

Digitized by Google

ment à contribuer à la défense commune et au maintien de la liberté de tous.

Chaque État conservait la faculté de régler les affaires de son gouvernement intérieur, pourvu que les lois qu'il ferait ne fussent pas contraires aux articles qui organisaient la Confédération.

Aucun État n'avait le droit d'envoyer ou de recevoir des ambassadeurs, par conséquent de négocier, de conclure des traités avec aucun roi, aucun prince et aucune puissance, ni de leur déclarer la guerre, sans le consentement des États-Unis.

Un Congrès général, composé des députés de tous les États, devait s'assembler, chaque année, le premier lundi de novembre, pour exercer le pouvoir souverain, dont on définissait avec soin les attributions.

Le pouvoir exécutif était remis, pendant la durée du Congrès et en son absence, à un conseil d'État composé de députés de chaque province.

Un trésor public, pour le service de la Confédération, devait être alimenté par des contributions prélevées sur chaque province, en proportion du nombre d'habitants de tout âge et de tout sexe qu'elle contenait, sans compter cependant les Indiens.

Tout titre de noblesse est proscrit.

Dans ces prescriptions législatives, qui n'étaient que la reproduction étendue du projet déjà offert aux méditations des colons l'année précédente, le Congrès posait, d'une manière nette et précise, les bases des sociétés modernes et la répudiation des antiques préjugés qu'avait fait naître l'esprit de conquête et de violence. Après avoir résolu, dans un intérêt de prudence et de moralité, qu'aucun individu tenant

Digitized by Google

un emploi, office ou commission quelconque des États-Unis et de quelqu'un d'entre eux, ne pourrait recevoir de présents et de places d'un gouvernement étranger; que tout indivudu exerçant un emploi et recevant une solde, un salaire ou des émoluments quelconques serait exclu du Congrès, les législateurs américains abordaient nettement la question des titres de noblesse dans l'intention de les proscrire. Ils décidèrent qu'aucune assemblée des États ne pourrait en conférer.

Obéissaient-ils, dans cette résolution, à ce que l'on appelle généralement l'envie démocratique, ou étaient-ils, à leur insu même, les précurseurs des sociétés libres, qui, peu à peu se dégageant d'une atmosphère d'esclavage, répudient les instruments qui ont servi à enlacer la généralité des hommes et à pervertir leur raison?

Différence entre l'hérédité dans les propriétés et dans les fonctions publiques.

Quoi de moins justifié, par le bon sens et la pratique, que la comparaison continuellement établie entre l'hérédité dans les fonctions publiques et l'hérédité dans la possession des propriétés? L'hérédité dans les fonctions publiques, n'est en définitive que la prétention de certains hommes à disposer de ce qui appartient à autrui et de gérer à leur fantaisie les intérêts soit matériels, soit intellectuels d'autrui. L'hérédité dans les fonctions publiques s'est toujours mise sous la protection d'un dogme religieux, contredit par les contrastes continuels que Dieu a établis entre les qualités morales et intellectuelles des parents et celles de leurs enfants. La nécessité de l'hérédité dans la propriété s'est au contraire affermie tous les jours par la science,

Digitized by Google

qui a montré la racine de toute propriété dans le travail, et établie sur l'observation du caractère de l'homme, qui cesserait de produire le jour où ses peines ne profiteraient pas à sa famille. L'hérédité dans les fonctions publiques a fini, dans la plupart des États modernes, sans que la société ait été troublée.

L'hérédité dans les propriétés, lorsqu'elle a été méconnue, a propagé la misère, aussi bien parmi les familles qui étaient spoliées que parmi celles de leurs spoliateurs.

La noblesse crée des divisions entre les citoyens sans utilité réelle.

Les titres de noblesse, quoique ne portant souvent aucun préjudice matériel par les privilèges qu'ils confèrent, ne sont pas aussi insignifiants dans le domaine de l'intelligence. Créés à des époques où les chefs des peuples avaient intérêt à nier l'égalité des hommes, où la guerre était l'état habituel des sociétés, ils sont, pour une foule de personnes, comme une sorte de témoins d'un passé qui non seulement excite des regrets, mais prédispose certains esprits à des croyances nuisibles à leurs semblables. En France, les juifs, chassés d'une foule de professions, ont acquis, dans les voies du travail qu'on ne leur avait pas interdites, une supériorité marquée ; les protestants, persécutés comme eux, sont devenus des industriels et des banquiers habiles. Les Français ont puisé, dans les spécialités que leur imposait la dureté des lois et le fanatisme religieux, des qualités et des défauts qui les distinguent encore de nos jours : pourquoi en serait-il autrement de la noblesse ? Pourquoi la perspective du genre d'existence que la position de leurs parents leur lègue, n'aurait-elle pas

Digitized by Google

sur les nobles la même influence que sur les autres hommes? La plupart des citoyens savent, dès leur enfance, qu'ils sont destinés au travail dans une profession quelconque et réservés à des occupations paisibles. Pour les nobles, il ne peut en être de même. Ils font remonter, autant que cela dépend d'eux, l'origine de leurs titres à des faits de guerre et conservent, d'une manière confuse, même dans les pays les plus voués aux travaux productifs, la conviction que le suprême honneur auquel puisse atteindre un homme ne peut être obtenu que sur un champ de bataille. Les nobles, quelle que soit du reste la libéralité des lois, constituent dans l'État une sorte de caste de guerriers, et les titres qu'ils portent les rattachent les uns aux autres comme un parti distinct de celui des autres citoyens.

Raisons qui rattachent la bourgeoisie française à la cause américaine

Les Américains, pouvant éviter cette cause de division dans la population que le passé et les mœurs imposent aux autres peuples, donnèrent à la fois à leur nation une cohésion plus grande et excitèrent des sympathies d'autant plus vives en France, que l'abus des privilèges de la noblesse y avait fait naître une ardente passion en faveur de l'égalité. La popularité de J.-J. Rousseau n'était due en partie qu'aux appels sauvages faits aux rancunes des foules dans son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, et à son tableau de l'espèce humaine, qu'il prétend, dans son *Contrat social*, « divisée en troupeaux de bétail dont chacun a son chef, qui le garde pour le dévorer ». Voltaire, le représentant sensé des classes éclairées, avait rappelé plus d'une fois, aux applaudissements du public, les

Digitized by Google

pensées exprimées dans ces vers de la tragédie de *Mahomet* :

> Les mortels sont égaux ; ce n'est point la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait la différence.
> Il est de ces esprits, favorisés des cieux,
> Qui sont tout par eux-mêmes, et rien par leurs aïeux.

Causes qui rattachent la noblesse française aux Américains.

La sympathie des classes moyennes de la nation pour un pays destiné à réaliser ses rêves les plus chers venait, parmi les seigneurs de la cour, d'une autre source. Les nobles français, voués par leurs préjugés au service militaire, avaient puisé dans leurs habitudes un sentiment exalté de l'honneur, et attaché à la bravoure personnelle un prix qui leur faisait sacrifier aussi facilement leur propre vie que celle des roturiers. Ils se regardaient comme les représentants de la gloire de leur pays, supportaient avec douleur le sentiment de ses défaites, et poursuivaient de leur haine le peuple qui les avait humiliés.

Lord Sandwich ayant, dans un discours au Parlement, émis quelques critiques sur les soldats français, en établissant une comparaison entre eux et les troupes allemandes prises au service de l'Angleterre, il n'en fallut pas davantage pour exalter les susceptibilités des seigneurs de Versailles. Le comte de Turpin écrivit à lord Sandwich une lettre de provocation, traitant ses paroles d'insolentes, et lui fixant Ostende comme lieu de rendez-vous pour le duel qu'il lui proposait. Le maréchal de Biron trouvant, après le départ de Turpin pour l'Angleterre, l'ambassadeur anglais lord Stormont, l'abordait pour lui dire : « Écrivez à votre lord indiscret qu'il y a en France vingt mille

Digitized by Google

gentilshommes, au nombre desquels je me fais gloire d'être, qui sont prêts à faire la moitié du chemin pour apprendre à votre nation à mieux apprécier la nôtre. »

Départ de Lafayette pour l'Amérique, 26 avril 1777.

Ce fut au milieu de cette sorte d'exaltation, qui avait réuni tous les Français, sinon dans une pensée commune, au moins dans un même but, que le marquis de Lafayette donnait suite au projet qu'il avait formé. Voulant dérober à la police française ses desseins et les préparatifs qu'il faisait, il s'était rendu en Angleterre auprès du marquis de Noailles, oncle de sa femme, pendant que s'équipait le vaisseau qu'il avait acheté. Présenté à la cour, il plaisanta le roi qu'il allait combattre, en défendant la cause des Américains, dansa chez le ministre des colonies, et rencontra à l'opéra le général Clinton, qu'il devait retrouver sur les champs de bataille de l'Amérique. Couvrant de sa gaieté de jeune homme ses résolutions sans cacher ses sympathies, il prétexta, au bout de trois semaines, la fantaisie, comme il l'écrit, d'une course à Paris. A peine arrivé, il va se cacher à Chaillot chez le baron de Kolb, d'où il se rend à Bordeaux, puis au port espagnol du Passage, où s'était réfugié en toute hâte son vaisseau pour échapper aux ordres sévères venus de Versailles. Ce fut le 26 avril 1777 que, bravant les colères de sa famille et de son gouvernement, ce jeune homme, qui ne regrettait qu'une femme et un enfant adorés et quelques amis dignes de lui, courait porter au nouveau monde les encouragements de l'ancien.

Son départ causa une vive sensation; l'opinion publique approuva la généreuse résolution de l'officier français; les femmes, prenant son parti avec

Digitized by Google

ardeur, blâmèrent son beau-père d'avoir voulu l'arrêter, et l'une d'elles dit avec feu au ministre d'Angleterre lord Stormont : « Si le duc d'Ayen traversait un tel gendre dans une pareille entreprise, il ne devrait plus espérer de marier ses filles[1]. »

L'événement de ce départ fut un instant contrebalancé par la venue d'un souverain qui depuis longtemps annonçait sa visite, et s'était enfin décidé à venir voir sa sœur, la reine de France.

Mémoire de Vergennes, sur les alliances de la France, 12 avril 1777.

L'arrivée de Joseph II pouvait avoir des résultats trop sérieux pour que Vergennes n'en fût pas très-préoccupé. Quelle pression allait exercer ce monarque sur un jeune prince irrésolu et ignorant et sur une reine facile à influencer? Le ministre prit le parti qu'avaient suivi successivement, dans d'autres circonstances, Terrai, Malesherbes et Turgot, et écrivit pour le roi un mémoire destiné à faire saisir à Louis XVI l'importance des questions que l'empereur pourrait soulever auprès de son beau-frère.

« Si le voyage de l'empereur en France a un but politique, lui disait-il, ce prince ne peut se proposer que deux objets : l'un d'engager Votre Majesté à resserrer les liens de l'alliance qui subsiste entre Elle et la maison d'Autriche, et l'autre de consentir, ou gratuitement ou moyennant certains équivalents, aux vues d'agrandissement que l'empereur peut fonder

[1] *Histoire de la guerre de l'Indépendance des États-Unis*, par Charles Botta, tome II, p. 463 et suiv., 502 et suiv. — *La France sous Louis XV*, tome IV, p. 264 et suiv.; tome V, p. 596. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 40, 123. — *Mémoires, correspondances et manuscrits* du général Lafayette, tome I, p. 12 et suiv., p. 68 et suiv. — *Vie de Mme de Lafayette*, par Mme de Lasteyrie, sa fille. Paris, 1868, in-12, p. 198.

Digitized by Google

aux dépens des Turcs. » Jugeant l'alliance de la maison d'Autriche comme n'ayant d'autres avantages qu'une plus grande sûreté du maintien de la tranquillité générale, il passait en revue la situation topographique des différentes puissances de l'Europe pour montrer qu'aucune d'elles n'avait possibilité ou intérêt de faire la guerre à la France. Il faisait ressortir, en parlant de la situation des différents États de l'Autriche, « le peu de proportion des engagements respectifs et les avantages... aussi réels pour cette maison (d'Autriche) qu'ils sont précaires et onéreux pour la France, puisqu'elle pouvait être entraînée dans une ou plusieurs guerres pour la défense de son allié, sans que celui-ci soit peut-être jamais dans le cas de la réciprocité. » Il indiquait la tendance de la maison d'Autriche à se prévaloir de son alliance pour affaiblir, chez les différents princes de l'Allemagne, la confiance qu'ils avaient dans la disposition de la France à leur accorder son appui pour le maintien de leurs justes droits.

« L'esprit de conquête, continuait-il, n'animant point Votre Majesté, l'alliance de Vienne peut paraître utile en ce que, faisant une sûreté de plus à la conservation de la paix sur le continent, elle lui donne plus de moyens de veiller et de se mettre en mesure contre l'Angleterre (l'ennemi naturel et le plus invétéré de sa gloire et de la prospérité de son royaume). » Mais il ajoutait qu'il ne fallait pas donner de l'extension au traité de 1756, ni prendre l'engagement d'employer toutes ses forces au maintien de l'alliance, comme paraissait le désirer la cour de Vienne : « Votre Majesté n'est plus en liberté de

Digitized by Google

stipuler cette dernière clause, parce que le pacte de famille en renferme l'obligation, et que deux engagements de cette nature ne peuvent compatir ensemble. » Il faisait remarquer que, si la cour de Vienne proposait à la France une augmentation de secours, ce n'était que dans le but d'écraser un jour le roi de Prusse, et avec lui le parti protestant en Allemagne.

« Le roi de Prusse, continuait-il, considéré relativement à la morale, peut ne pas paraître fort intéressant à ménager ; mais, vu dans l'ordre politique, il importe à la France, peut-être plus qu'à toute autre puissance, de le conserver tel qu'il est. Placé sur le flanc des États autrichiens, c'est la frayeur qu'en a la cour de Vienne qui l'a rapprochée de la France ; cette même frayeur la tient encore dans nos liens... Détruisons la puissance du roi de Prusse, alors plus de digue contre l'ambition autrichienne. » Vergennes, tout en signalant l'augmentation de puissance de l'Autriche comme plus redoutable à la France que celle de la Prusse, n'en recommandait pas moins de veiller sur l'ambition de la cour de Berlin. « Toute acquisition qui lui donnerait plus de puissance sur le Rhin, disait-il, doit intéresser la prévoyance de la France ; mais, en la limitant de ce côté-là, il faut empêcher autant que possible qu'elle ne soit entamée sur l'Oder et sur l'Elbe. L'intégrité de la puissance actuelle de la Prusse contribue encore à la sûreté des établissements des princes de la maison de Bourbon en Italie. »

Condamnant tout consentement de la France à l'agrandissement de la maison d'Autriche aux dépens

Digitized by Google

des Turcs, Vergennes s'écriait avec vivacité : « Il n'est pas d'équivalent qui pourrait compenser le préjudice que causerait à Votre Majesté tout accroissement de puissance de cette maison ; quand bien même elle céderait à Votre Majesté tous les Pays-Bas et acquerrait des domaines dans une moindre porportion, la perte n'en serait pas moins réelle... Votre Majesté ne pourrait posséder les Pays-Bas sans réveiller la jalousie des Provinces-Unies et sans les mettre entièrement dans les brassières de l'Angleterre... Le roi de Prusse lui-même, qui, dans l'état actuel des choses, peut être considéré comme un allié naturel de la France, qu'elle retrouverait immanquablement si le système politique venait à changer, le roi de Prusse ne pourrait plus être envisagé sous ce point de vue. Voisin, par son duché de Clèves, de l'acquisition que Votre Majesté aurait faite, la défiance se substituerait à la confiance qui semble devoir unir les deux monarchies. » Il prévoyait avec effroi le cas où les événements pourraient conduire le roi à consentir à un partage de l'empire ottoman, et conseillait à la France de chercher alors des compensations sur le haut Rhin plutôt qu'ailleurs.

« Les Pays-Bas, dans les mains de la maison d'Autriche, ne sont pas un sujet d'inquiétude et de jalousie pour Votre Majesté, ils sont plutôt une sûreté de la conduite de cette maison envers Votre Majesté, et un moyen de la contenir et de la réprimer suivant le besoin. La France, constituée comme elle l'est, doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner. Plus d'étendue de territoire serait un poids placé aux extrémités qui affaiblirait le

Digitized by Google

centre ; elle a en elle-même tout ce qui constitue la puissance réelle : un sol fertile, des denrées précieuses dont les autres nations ne peuvent se passer, des habitants laborieux et industrieux, des sujets zélés et soumis, passionnés pour leur maître et pour leur patrie. La gloire des rois conquérants est le fléau de l'humanité, celle des rois bienfaisants en est la bénédiction. C'est celle-ci, Sire, qui doit être le partage d'un roi de France, et plus particulièrement celle de Votre Majesté, qui ne respire que pour le bonheur du genre humain. La France, placée au centre de l'Europe, a droit d'influer dans toutes les grandes affaires. Son roi, semblable à un juge suprême, peut considérer son trône comme un tribunal institué par la Providence pour faire respecter les droits et les propriétés des souverains. Si, en même temps que Votre Majesté s'occupe à rétablir l'ordre intérieur de ses affaires domestiques, Elle dirige sa politique à établir l'opinion que, ni la soif d'envahir, ni la moindre vue d'ambition n'effleure son âme, et qu'Elle ne veut que l'ordre et la justice, ses arrêts seront respectés. Son exemple fera plus que ses armes. La justice et la paix régneront partout, et l'Europe entière applaudira avec reconnaissance à ce bienfait, qu'elle reconnaîtra tenir de la sagesse, de la vertu et de la magnanimité de Votre Majesté [1]. »

Ce mémoire, que nous avons dû analyser, montre à la fois la sagesse de Vergennes et les conséquences

[1] *Archives nationales*, K, 164. Correspondance de Vergennes, 1777, n° 3. Mémoire de M. de Vergennes sur le voyage en France de l'empereur d'Allemagne (autographe), 12 avril 1777.

Digitized by Google

que pouvait avoir une politique enfantée par les passions futiles de Louis XV et soutenue et aggravée par un ministre intrigant et sans patriotisme. Ce mémoire, s'ajoutant à ceux des collègues de Vergennes, que nous avons successivement signalés, fait connaître que des administrateurs honnêtes et dévoués à leur pays n'ont pas manqué à l'aurore du règne de Louis XVI.

Arrivée de l'empereur Joseph II à Paris, 18 avril 1777.

Ce fut le 18 avril, à sept heures du soir, que Joseph II arriva à Paris chez son ambassadeur. Il avait pris le nom de comte de Falckenstein et refusé d'occuper un appartement dans des palais royaux. Il passa la soirée à parler de la reine avec le comte de Mercy, écoutant, avec un intérêt des plus vifs, tout ce qui pouvait concerner une sœur qu'il aimait, et dont il redoutait les imprudences de caractère dans la situation élevée qu'elle occupait. L'entrevue du lendemain fut des plus touchantes; Joseph, arrivé par un escalier dérobé, se trouva seul avec Marie-Antoinette; ils s'embrassèrent, et dans leur émotion restèrent longtemps en silence. Mercy, confident des impressions de son souverain, nous initie à ces douces amitiés de famille, si souvent refusées par l'opinion publique à des princes que la flatterie élève trop haut ou la haine rabaisse trop bas. La reine, qui redoutait comme une enfant la présence de son frère tout en la désirant, perdit, à quelques paroles affectueuses de Joseph, toute crainte, et, se confiant entièrement à lui, raconta sans détours tout ce qui la concernait, l'initiant à la position embarrassante que faisait à l'épouse l'espèce d'infirmité dont souffrait le roi, lui racontant ses propres habitudes de dissi-

Digitized by Google

pation, son goût pour le jeu, et allant même jusqu'à avouer, il est vrai avec une certaine réticence, les engouements passionnés qu'elle éprouvait pour certaines dames de son entourage. Mené par Marie-Antoinette chez son époux, les deux monarques s'embrassèrent, et Louis XVI tint, au dire de Mercy, « quelques propos qui marquaient un vrai désir de paraître cordial et honnête ». L'empereur, ajoute l'ambassadeur, « remarqua l'intention, s'en contenta, et, avec son esprit et sa bonne grâce, sut dès le premier moment mettre le roi à son aise. » Les princes acceptèrent promptement l'espèce de situation que se fit dès le premier jour, l'empereur en se plaçant, par « une contenance de supériorité », comme « le père de toute la famille royale ». Mercy, racontant un souper chez la comtesse de Provence, deux jours après la venue de Joseph, dit que les trois princes « se mirent tellement à leur aise qu'au lever de table ils s'amusèrent à des enfantillages, à courir dans la chambre, à se jeter sur les sofas, au point que la reine et les princesses en furent embarrassées ». Madame, ajoute-t-il, appela son époux, « lui dit qu'elle ne l'avait jamais vu si enfant », et tout cela se termina « de bonne grâce, sans que l'empereur eût laissé remarquer la surprise que lui avait causée un si étrange spectacle ».

Mercy avait écrit à Marie-Thérèse qu'il redoutait que « Sa Majesté l'Empereur ne mît peut-être trop de sensibilité et de sévérité dans ce qu'il devait trouver à redire au système de conduite de son auguste sœur », et que cela ne pût faire naître « un refroidissement réciproque, peut-être même des brouilleries

Digitized by Google

décidées ». « Je ne crains pas trop, avait répondu cette mère, sans illusion sur ses enfants, que l'Empereur fasse des reproches bien forts à ma fille. Il aime à plaire et à briller; il ne sera probablement non plus insensible aux témoignages d'amitié de ma fille, accompagnés surtout des grâces d'un extérieur avantageux ».

Jugement porté par Joseph sur la reine et le roi.

Joseph ne fut pas seulement enchanté de l'accueil que lui fit une jolie femme, il sentit dans sa sœur un cœur sincère, plein des sentiments affectueux qui font à la fois le charme et la puissance de son sexe. Il démêla bien vite, dans les naïfs épanchements de Marie-Antoinette, combien elle avait été calomniée et l'espèce de désespoir irréfléchi et de besoin de s'étourdir que produisait dans son âme une union où elle ne trouvait ni appui, ni guide dans son époux, ni même jusqu'alors un de ces espoirs de maternité qui rendent les femmes susceptibles de tous les sacrifices et de tous les dévouements. « Elle est aimable et charmante, écrivait Joseph à son frère Léopold,... sa vertu est intacte; elle est même austère, par caractère plus que par raisonnement;... c'est une honnête femme, un peu jeune, peu réfléchie, mais qui a un fond d'honnêteté et de vertu dans sa situation vraiment respectable, avec cela de l'esprit et une justesse de pénétration qui m'a souvent étonné. Son premier mouvement est toujours le vrai. » Il complétait ce portrait par celui du roi en disant de sa sœur : « Sa situation avec le roi est singulière ;... cet homme est un peu faible, mais point imbécile. Il a des notions, il a du jugement, mais c'est une apathie de corps comme d'esprit. Il fait

Digitized by Google

des conversations raisonnables, il n'a aucun goût de s'instruire ni curiosité ; enfin le *fiat lux* n'est pas venu : la matière est encore en globe. »

Joseph acclamé par les Parisiens; sa conduite et ses discours.

L'empereur passait ses journées à visiter les différents monuments ou établissements de Paris, cherchant à conserver l'incognito qu'il avait choisi, tout en ne regrettant pas les ovations que lui attiraient à la fois ses manières simples et éloignées du faste, et les propos qu'il semble avoir tenus en vue d'une popularité dont il était avide. Son abord facile fut, dès le premier jour, fêté par des vers.

. . . . . .

Magnanime, humain, vertueux,
En trouvant son bonheur à faire des heureux,
Mamoun un jour conçut l'envie
De voyager : il eut la fantaisie
De rester partout inconnu ;
Il croyait le pouvoir : seule erreur de sa vie ;
On le nomma, sitôt qu'il eut paru,
La douce et noble modestie
Et le héros de la vertu.

Le peuple lui sut gré de sa visite à l'Hôtel-Dieu et de la surprise douloureuse que lui inspira la vue de plusieurs malades reposant dans le même lit. Il flatta les magistrats en exprimant un vague blâme sur le chancelier Maupeou et sur l'abbé Terrai, et répara avec esprit une maladresse de son frère Maximilien. L'empereur, averti que l'archiduc n'avait pas accepté les œuvres de Buffon, en disant à l'auteur qu'il ne voulait pas l'en priver, aborda le savant en les réclamant comme des livres oubliés par ce prince. Son refus, en visitant le trésor de Notre-Dame, de voir les reliques sous le prétexte qu'il en avait assez vu, fut autant remarqué que l'affectation qu'il mit à atten-

Digitized by Google

dre l'heure du lever du roi dans la galerie de Versailles, en disant aux courtisans empressés autour de lui qu'il allait être pris pour un favori. Son amour de popularité l'entraîna à des propos trop remarqués dans sa bouche lorsque, invité à jouer chez la duchesse de Chartres, il déclama contre une semblable distraction, disant qu'il s'abstenait de ce plaisir dispendieux, qui ne conduisait qu'à gagner ou à perdre l'argent de ses sujets. Il passa de cette critique, qui s'adressait aux habitudes de la reine, à un blâme de celles du roi, en affirmant que la passion de la chasse n'était pas moins funeste que celle du jeu, et poussait souvent un souverain à des injustices. Les auditeurs répétaient ces discours, dans lesquels Joseph semblait se complaire, et les nouvellistes charmés préconisaient l'empereur.

Plus il se fait connaître, écrivait l'un d'eux, « plus il se fait aimer et adorer. Il a détruit facilement le préjugé répandu qu'il n'était qu'une copie du roi de Prusse. C'est un prince fait pour penser et agir d'après lui-même, qui, à la noble simplicité de Charles XII et de Frédéric, joint un esprit d'équité, de modération et d'humanité que ces monarques n'ont pas toujours montré ;... il développe sans faste une façon de penser uniforme, pleine de principes et vraiment philosophique. » Joseph fut en un instant le héros du jour; et la foule qui s'amassait souvent devant l'hôtel de Mercy, ne se contentait pas de l'acclamer lorsque par hasard elle le reconnaissait, mais, avec sa finesse d'à-propos, accentuait dans toutes les occasions les causes de sa sympathie. Ainsi, la première fois qu'il parut au Théâtre-Fran-

Digitized by Google

çais, les regards des spectateurs se tournèrent vers lui, et des applaudissements partirent de toutes parts quand l'acteur, qui représentait Socrate dans la tragédie de Voltaire, dit, en parlant de Laïus :

> Ce roi, plus grand que sa fortune,
> Dédaignait comme vous une pompe importune;
> On ne voyait jamais marcher devant son char
> D'un bataillon nombreux le fastueux rempart;
> Au milieu des sujets soumis à sa puissance,
> Comme il était sans crainte, il était sans défense.

Conversation de Joseph avec Mercy sur Marie-Antoinette.

Si Joseph satisfaisait sa curiosité et son désir d'apprendre, qui était sincère, il n'oubliait pas un instant que la cause principale de son voyage avait été le désir de voir la reine et de lui être utile. Il parlait continuellement de Marie-Antoinette avec Mercy ; et cet observateur à la fois sensé et dévoué lui dévoilait avec franchise les difficultés qui se rencontrent, comme cela arrive souvent dans la vie commune, en une union mal assortie. La cause de l'ascendant de la reine, lui disait-il, vient de ce que le roi « se glorifie des charmes et des qualités de la reine, qu'il l'aime autant qu'il est capable d'aimer, mais qu'il la craint au moins autant qu'il l'aime ». Puis, passant à l'étude du caractère des princes de la maison de Bourbon, il observait qu'ils ne « sont tenus que par l'habitude, et surtout par celle qui les accoutume à parler d'affaires ». Toujours préoccupé de la situation à prendre par la reine, il se plaignait de ce qu'elle « négligeait trop son époux et l'intimidait souvent », de ce qu'elle lui faisait sans cesse « des petites demandes qui, par la frivolité de leur objet, deviennent des importunités et souvent des injustices ». Il lui parlait de ses fan-

Digitized by Google

taisies, de son goût pour les diamants, de ses dettes, de sa passion du jeu, des dangers de son entourage, et concluait, après ces observations, sur « la nécessité pour la reine de songer avec le temps de former un ministère qui lui soit dévoué », ajoutant que, pour arriver à ce résultat, il lui fallait « apprendre à connaître ses sujets », ce qui était difficile avec la société des personnes qui l'approchaient. L'empereur put vérifier par lui-même une partie des dires de son ambassadeur, en allant avec la reine chez Mme de Guémenée, où il fut « choqué du mauvais ton de l'assemblée,... des reproches faits en présence de la reine à Mme de Guémenée sur sa façon suspecte de jouer ». C'est un vrai tripot que cette maison, dit-il à sa sœur en en sortant ; et lorsqu'il apprit que la reine y était revenue après son départ, vers les minuit, il exprima à Mercy sa mortification et conclut à une obstination décourageante.

Conversation de Joseph avec Louis XVI.

Le lendemain de cette soirée, laissé seul avec le roi par Marie-Antoinette, ce prince entretint Joseph II avec bonhomie de sa situation comme époux, « de son chagrin de n'avoir pas d'enfant », entrant dans les détails les plus circonstanciés « sur son état physique », et demandant des conseils à son beau-frère. Confidence singulière après sept années de mariage, qu'il répéta quelques jours après en accentuant sur son ardent désir d'avoir une famille et « sur les circonstances importantes attachées à ce bonheur ». Se laissant aller à sa nature affectueuse et confiante, à sa tendresse pour la reine, il fut si expansif que Joseph dit à Mercy : « Si je m'y étais prêté, le roi m'aurait montré ses papiers et tout ce que j'aurais

Digitized by Google

voulu savoir de ses affaires. » Les deux princes finirent l'entretien en convenant qu'ils s'écriraient amicalement de temps en temps. Il en fut de même pour la reine, qui discuta les observations que lui présentait son frère, s'irritant parfois de ses conseils, puis s'attendrissant à la pensée de l'affection qu'il lui témoignait, et finissant par lui demander une instruction écrite sur la conduite qu'elle avait à suivre. Mercy, qui n'avait pas été d'avis de cette instruction, dit peu de jours après : Il est arrivé ce que j'avais prévu. La reine, en la recevant, a dit « quelle voulait répondre à tous les points, et prouver que sa conduite avait presque toujours été raisonnée d'après des motifs justes ; c'est à dire que la reine voudra chercher des échappatoires et ne convenir de rien ».

L'Empereur, qui avait longtemps causé avec le banquier de la cour, Laborde, des finances de la France, et en avait reçu des mémoires, s'enquit avec soin auprès de Trudaine, le directeur des ponts et chaussées, des détails de cette importante partie de l'administration ; et, après avoir fait une collection de documents sur le commerce et les manufactures de la France, s'apprêta à visiter les provinces.

Jugement porté par Joseph sur l'organisation du gouvernement français.

Joseph avait assez bien observé une foule d'objets, et été frappé, dès le premier jour, du désarroi qui existait dans l'organisation de l'administration centrale du royaume. « Chaque ministre, écrivait-il à son frère, dans son département, est maître absolu, mais avec la crainte continuelle d'être, non dirigé par le souverain, mais déplacé. Par là chacun ne tend qu'à se conserver, et aucun bien ne se fait s'il n'est analogue à cette vue. Le roi n'est absolu que

Digitized by Google

pour passer d'un esclavage à un autre. » Le choix des ministres n'était que l'effet du hasard, comme put du reste s'en convaincre l'Empereur ; car, ayant ajouté, à la suite d'une conversation où il avait été question du bonheur qu'avait eu le roi d'avoir eu un ministère calme et tranquille au début de son règne : « Si le duc de Choiseul avait été en place, sa tête inquiète et turbulente aurait pu jeter le royaume dans de grands embarras », il remarqua que le roi « applaudissait fort à cette observation », et qu'en même temps elle déplaisait à la reine. Le lendemain, Marie-Antoinette reprocha à son frère d'avoir parlé défavorablement du duc de Choiseul, soutenant que, « si le comte de Maurepas venait à manquer, il n'y avait que le duc de Choiseul ou le duc d'Aiguillon qui eussent les talents nécessaires à le remplacer ». Cette idée de la reine « est neuve, ajoute Mercy, et lui aura été suggérée par le duc de Coigny et le comte Esterhazy ». Anecdote curieuse, qui, jointe à celles que nous avons déjà rapportées, nous montre cette grande administration des affaires publiques n'ayant conservé du passé que sa structure matérielle, et ne recevant son impulsion que de lointaines traditions tendant à s'effacer chaque jour de plus en plus.

Caractère de l'entourage des princes.

« L'Empereur, dit un nouvelliste, a été magnifique dans ses dons et ses récompenses à tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, et on ne saurait compter les 25, les 50, les 100 louis qu'il a répandus partout en gratifications ou charités. » Ce n'est pas l'avis de Mme Campan, qui écrit : « Tous les officiers de la chambre de la reine avaient eu, pendant le séjour de l'Empereur, beaucoup d'occasions de le

Digitized by Google

servir; on s'attendait qu'il ferait des présents avant son départ. Le serment des charges portait positivement qu'on ne recevrait jamais aucun don des princes étrangers; on convint alors qu'on commencerait par refuser les présents de l'Empereur, en demandant le temps nécessaire pour obtenir la permission de les accepter. L'Empereur, probablement instruit de cet usage, dégagea tous ces honnêtes gens de l'embarras de se faire relever d'un serment. Il partit sans faire aucun présent. »

Il est impossible d'exprimer avec une naïveté plus crue le genre de préoccupations des personnes qui par le fait exerçaient l'influence souvent la plus décisive. Elles étaient de la même nature que celles qui dictaient, suivant Joseph, la conduite des ministres; car Maurepas avait sollicité, comme les plus humbles courtisans, la protection de l'Empereur auprès de la reine, tant pour lui que pour son neveu d'Aiguillon.

Voyage de Joseph et des frères du roi dans les provinces.

L'Empereur était fort ému en quittant Versailles; il embrassa Louis XVI en lui recommandant instamment une sœur qu'il aimait, et l'assurant qu'il ne serait « tranquille qu'autant qu'il la saurait heureuse ». Content de la nation, mais ayant une pauvre opinion des personnes qui la gouvernaient, il partait presque au même moment où les frères du roi faisaient eux aussi un voyage en France. Il continua à se montrer simple, charmant les populations par le contraste qu'elles pouvaient établir entre sa tenue modeste, ses habitudes laborieuses et celles des deux princes français. Le comte d'Artois, manda-t-il de Toulon à sa sœur, a achevé « de se perdre de

Digitized by Google

réputation par ses débauches, étourderies et par son impolitesse », et il ajoutait que la reine se ferait le plus grand tort par ses fréquentations avec ce beau-frère et l'affection qu'elle lui témoignait; quant à Monsieur, disait-il, son voyage « n'a été qu'un étalage de faste et de moyens de se concilier l'affection publique, aux dépens et détriment du roi : pour moi qui aime le roi, et qui, au besoin, me battrais pour lui, je n'ai pu voir tout cela sans indignation, et, à moins que votre Maurepas ne soit une pomme cuite, on ne conçoit pas qu'il souffre choses pareilles ».

L'Empereur fut apprécié partout où il parut; les fonctionnaires publics s'applaudirent de sa politesse affable, et signalèrent souvent la réserve délicate qu'il mit à refuser la communication de certains documents destinés à être secrets, malgré l'ordre donné de Versailles de tout lui livrer. Il acquit, dans ce qu'il vit, une haute idée de la puissance de cohésion des populations et des ressources de la France. Il ne se montra pas « plutôt envieux qu'ami de la nation chez laquelle il se trouvait », comme le prétend Frédéric, et ce ne furent pas quelques boutades de mauvaise humeur contre l'importunité des curieux qui lui firent perdre, comme l'affirme ce prince, « tout le crédit que sa gentillesse lui avait acquis ». Vergennes a expliqué la cause du peu de succès politique que pouvaient obtenir les visées ambitieuses de Joseph, et Mercy, en nous initiant aux enfantillages de la reine, à la nullité de volonté du roi, fait comprendre comment le désir de complaire à l'Autriche, de la part de ces deux époux,

Digitized by Google

s'était brisé devant la résistance passive du ministère français. Joseph avait été du reste surtout amené en France par l'attachement qu'il portait à sa sœur et par un désir de curiosité.

Jugement porté par Joseph sur lui-même.

L'esprit et l'imagination l'emportaient chez l'Empereur sur les qualités sévères de l'homme d'État, et il dit la vérité sur lui-même en avouant, dans une lettre à son frère Léopold, par une sorte de bravade spirituelle, le scepticisme d'un homme qui ne se rend pas un compte parfaitement exact de la gravité des devoirs que lui imposait sa situation. « Vous valez mieux que moi, écrivait-il, mais je suis plus charlatan, et, dans ce pays-ci, il faut l'être. Moi, je le suis de raison, de modestie ; j'outre un peu là-dessus, en paraissant simple, naturel, réfléchi, même à l'excès. Voilà ce qui a excité un enthousiasme qui vraiment m'embarrasse. Dans toutes les tournées des provinces, je n'ai été à aucun spectacle, à aucun amusement ; j'ai tâché de me cacher au lieu de me faire voir. J'ai parlé, dans chaque endroit, aux gens les plus instruits, et cela pendant des heures, mais seulement à trois ou quatre par endroit ; ceux-là, je les ai fait parler, je suis entré dans leur sens, je les ai satisfaits ; ils l'ont raconté ; tout le monde aurait voulu m'entendre parler, et, ne le pouvant, j'ai passé pour un oracle sans l'être ; car la rareté est une chose bien précieuse. Enfin, demain, je pars pour Genève, et je quitte très-content ce royaume, mais sans regret, car j'en avais assez de mon rôle. »

Joseph n'était, pas plus que Necker, un charlatan.

Il tint à connaître Loménie de Brienne, dont la conversation l'enchanta, et le retrouvant à Toulouse, dans son diocèse, il conçut de ses talents, comme

Digitized by Google

administrateur, une assez haute idée pour conseiller à sa sœur, dans une lettre, de le recommander au roi. Necker le séduisit dans les entretiens qu'il eut plusieurs fois avec lui, au point que, trois années après, il en avait conservé un souvenir assez vif pour écrire à Mercy : « Voudriez-vous bien lui rappeler de ma part l'instant que je l'ai vu, et l'assurer du cas que je fais d'hommes de génie comme le sien, que malheureusement on trouve ou emploie si peu de par le monde. » Cette sympathie pour Necker, enflé comme lui de vanité, tourmenté comme lui du désir de faire quelque chose sans avoir plus que lui des projets arrêtés, un but à poursuivre, montre, dans ce moment où la société était profondément déchirée, deux hommes d'un esprit peu étendu qui vont avoir à la fois la popularité qui donne de la force et le pouvoir qui permet de réaliser de vastes desseins. Ils n'étaient ni l'un ni l'autre des *charlatans*, quoique Joseph se donne ce titre en plaisantant, mais des hommes touchés par le grand courant d'idées qui faisait tressaillir les âmes. Ils sentaient frémir en eux les violentes répulsions qu'avait fait naître, dans les nations, un passé douloureux ; mais ils ignoraient, comme la foule, ce qu'il était nécessaire de faire pour la satisfaction de légitimes aspirations. Ils se laissaient aller comme elle à leurs antipathies, et l'Empereur ne se doutait pas que, s'il est permis de ne pas se limiter dans les spéculations de l'esprit, il est obligatoire au contraire, dans l'action, de ne pas dépasser les bornes de la plus stricte modération.

Joseph jugé par Frédéric.

Frédéric, décrivant, quelques années avant, à Voltaire le caractère de Joseph, lui disait : « Né dans

Digitized by Google

une cour bigote, il en a secoué la superstition; élevé dans le faste, il a adopté des mœurs simples; nourri d'encens, il est modeste; enflammé du désir de la gloire, il sacrifie son ambition au devoir filial, qu'il remplit avec scrupule; et n'ayant eu que des maîtres pédants, il a assez de goût pour lire Voltaire et pour en estimer le mérite. » Mais il ajoutait : « Si vous n'êtes pas satisfait de ce portrait véridique de ce prince, j'avouerai que vous êtes difficile à contenter. » Propos railleur, qui montre des réticences que devait révéler l'avenir.

Joseph, esprit éclairé mais superficiel, ne vit pas Turgot, parce qu'il ne le rencontra pas parmi les adulateurs qui se présentèrent devant lui ou lui firent parvenir le désir de lui offrir leurs hommages. L'empressement maladroit et puéril que montra Voltaire suggéra à l'Empereur la vaine satisfaction d'humilier un vieillard et d'affecter son dédain pour des réceptions pompeuses. Il ne s'arrêta pas à Ferney, et finit son voyage sans avoir connu personnellement l'homme étrange et unique dans lequel s'incarnait toute une société, avec ses défauts, ses haines ardentes et son admirable respect de la vie et de la liberté des hommes. Des entretiens avec un esprit fier et modeste comme celui de l'initiateur résolu des réformes pratiques exigées par les Français, une entrevue avec le brillant esprit qui s'était montré le maître de tous dans l'économie politique comme dans la poésie, dans la législation comme dans les sciences, n'auraient du reste exercé aucune influence sérieuse sur Joseph.

L'œuvre d'émancipation de l'espèce humaine, com-

Digitized by Google

mencé au XVIe siècle, reprenait sa marche sous une forme nouvelle. Les Français, froissés plus que les autres peuples par ces passions religieuses qui portent successivement et souvent simultanément les hommes aux plus hautes vertus d'abnégation et de dévouement, comme aux plus odieux forfaits et aux cruautés les plus froidement méditées, les Français, au lieu de s'en prendre à quelques détails de l'organisation de l'Église chrétienne, comme l'avait fait un moine deux cents ans avant, s'étaient attaqués à la vie même de l'Église, à la base sur laquelle elle reposait. Joignant à sa prétention de régler les croyances celle de commander aux hommes dans la plupart des actes de leur vie journalière, de disposer d'eux et de les punir, l'Église avait soulevé contre elle deux sortes de partis. Le parti des personnes qui, espérant s'emparer de ses biens temporels, lui reprochait ses fautes sans vouloir sérieusement faire rendre justice à ceux que l'Église désolait par ses exigences et son despotisme; et celui qui tenait à la fois à soustraire le peuple à un pouvoir tracassier et dur et à reprendre des biens plus souvent employés à nourrir le faste de quelques prélats qu'à soutenir des institutions utiles.

L'œuvre d'émancipation du XVIe siècle a repris sa marche.

Joseph II appartenait au premier de ces partis, et, suivant en cela la tendance égoïste de la plupart des hommes, jalousait la puissance du clergé comme celle d'un rival de son propre pouvoir. Il profitait, en la partageant, d'une des antipathies de la foule, pour satisfaire les projets qu'il méditait dans l'intérêt de son ambition, sans accepter et même sans comprendre la portée des réformes auxquelles tendaient les populations

Digitized by Google

de son temps. Interrogé à Versailles sur ce qu'il pensait de la lutte entreprise par les Américains, il répondit : « Je me récuse; mon métier à moi est d'être royaliste. » Spirituelle répartie qui le dispensait de laisser pressentir jusqu'où pouvaient aller ses projets de réforme, malgré ses dissertations sur la liberté de la religion et l'émancipation des vassaux vis-à-vis de leurs seigneurs, dissertations qui avaient inquiété sa mère [1], au point qu'elle formule sur lui ce jugement sévère : « Il court trop après l'esprit et flatterie et surtout la nouveauté, n'approuvant rien de ce qui est fait avant lui ou par d'autres, et l'application manque entièrement. »

Les souverains aident à détruire les bases religieuses des royautés.

Joseph subissait la pression des idées de son époque, et, comme la plupart des hommes, ne discernait pas, au milieu de l'atmosphère ambiante que forment les passions et les désirs d'un peuple, ceux qui sont prêts à se faire place, même par la force, de ceux qui n'existent encore qu'à l'état latent de

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome I, p. 69; tome II, p. 328, 329, 504, 509; tome III, p. 47, 49 et suiv., 51, 52, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 66, 69, 70, 73, 74, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 86, 91, 95, 96, 97, 99, 104, 105, 106, 109, 161, 181, 405. — *Mémoires secrets pour servir à la république des lettres*, tome X, p. 108, 112, 113, 114, 115, 116, 120, 128, 130, 137, 148, 161, 181. 195. — *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 49, 50, 55, 61, 63. — *Œuvres de Voltaire*, tome II, p. 104, 134; LXVI, p. 417; LXX, p. 272, 291, 299, 304, 312, 318, 319, 321. — *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par Mme Campan. Paris, 1822, in-8, tome I, p. 185. — *Œuvres posthumes de Frédéric II*. Berlin, 1788, in-8, tome V, p. 207. — *Annales politiques et civiles*, par Linguet. Londres, 1777, in-8, tome I, p. 232 et suiv. — *Archives nationales*, O[1]149, 5 et 20 mai 1777; O[1]473, 5 mai, 6 juin, 10 juillet 1777. — *Correspondance littéraire de* 1774 *à* 1789, par La Harpe, an IX (1801), in-8, tome II, p. 102-106. — *Mémoires de Weber concernant Marie-Antoinette*. Paris, 1822, in-8, tome I, p. 121.

Digitized by Google

vagues aspirations. Aveuglé par des intérêts personnels, par des répulsions qu'il sentait partagées, Joseph rêvait des réformes prématurées qui satisfaisaient plus les conceptions de son esprit que les volontés actuelles de ses peuples. Par une singulière inconséquence, il sapait, comme le roi de Prusse, la base de toute royauté en poussant à l'affaiblissement des croyances religieuses, qui seules les font vivre en l'absence d'une régulière acceptation d'un peuple. Comment, en effet, comprendre la force d'un chef, s'il ne compte par derrière lui toute une nation groupée? Comment lier un peuple à la suite d'un seul homme, si ce n'est par une foi religieuse qui l'attache à ce personnage, ou par des services rendus qui donnent confiance dans son intelligence? C'est ainsi que les nations les plus civilisées étaient, au moment de la guerre d'Amérique, à discuter la valeur d'un pouvoir royal héréditaire, et, amenées à railler, en imitant l'exemple donné par leurs princes, l'opinion religieuse qui prétendait l'imposer aux nations. Il ne devait pas s'écouler un siècle avant que les classes moyennes eussent arraché aux aristocrates le droit exclusif de les gouverner. Égoïstes à leur tour, voulant pour elles les avantages du pouvoir, elles ont été forcées, après une faible résistance, de partager avec les autres citoyens une puissance qui appartient, en exacte justice, à tout le monde et doit être dirigée, conduite et surveillée par tous, puisqu'un gouvernement a pour mission de faire respecter la liberté de chacun et d'empêcher toute entrave au développement de l'activité individuelle.

Joseph, frappé des ressources de la France, s'arrêta

Digitized by Google

La marine française et Sartines en 1777.

avec admiration devant Toulon : « C'est le plus beau port que j'aie vu » ; puis il ajouta : « Malgré cela, je ne sais ce que c'est, mais la marine française ne m'inspire aucune confiance. Les équipages sont mauvais et mal exercés ; j'en ai jugé par les manœuvres que j'ai vues et par les avaries continuelles qui arrivent à leurs vaisseaux. » Cette appréciation raisonnée justifiait le jugement du public, qui n'avait pas oublié les défaillances des officiers de la marine militaire dans les expéditions faites sous le règne précédent, et leurs hautaines exclusions vis à vis des plus courageux marins de la marine marchande. Irritée de la coterie formée par ce corps, composé de nobles, qu'elle aurait volontiers accusés de vouloir occuper toutes les places sans être en état de les remplir, et envahir tous les honneurs sans les avoir mérités, la nation applaudissait aux décisions de Sartines, lorsque ce ministre faisait appel aux officiers des navires du commerce, et forçait les marins de l'État de les accepter comme collègues, en menaçant de punition les querelles et les duels provoqués à la fois par l'orgueil et la convoitise de l'esprit de corps.

Necker nommé directeur général des finances, 29 juin 1777.

Les tentatives de réformes se poursuivaient donc par une nécessité invincible, et sous la menace d'une guerre, dans presque toutes les branches de l'administration de la France. Le contrôle général, précipitamment organisé après la mort subite de Clugny et les désastres de sa passagère administration, ne pouvait rester dans l'état provisoire où il se trouvait. Chacun comprenait que ce ministère important, duquel dépendaient forcément tous les autres, ne devait pas demeurer indéfiniment partagé entre

Digitized by Google

deux chefs, l'un s'occupant exclusivement du contentieux, et l'autre de l'alimentation du Trésor. Chaque jour les nouvellistes faisaient des suppositions sur la réorganisation de cette partie du service public, sur le plus ou moins d'accord qui existait entre Taboureau et Necker sur les changements médités par ce dernier, quand enfin ce qui était prévu et désiré arriva. Taboureau reçut 20,000 livres de pension, et Necker fut nommé directeur général des finances.

Améliorations et emprunts faits par Necker en 1777.

Necker continua le système d'emprunts dans lequel il était entré dès son arrivée au pouvoir. Le 28 août 1777, il faisait faire un emprunt de 12 millions par la ville de Paris en rentes perpétuelles à 5 pour 100, et viagères à 7 pour 100. Le 7 décembre, l'État empruntait directement 25 millions, remboursables en sept années au moyen d'une loterie. Il faisait un emprunt de 12 millions sur l'ordre du Saint-Esprit; il obtenait 18 millions sous la forme de billets remboursables par les fermes, et 15 millions au moyen de cautionnements exigés de fonctionnaires divers, ce qui, en y comprenant l'emprunt de 24 millions, fait au mois de janvier 1777, formait une somme totale de 106 millions empruntés en 1777 (plus de 530 millions, argent de notre époque). Les nécessités de la situation politique devenaient de plus en plus pressantes, et chaque jour elles se faisaient sentir dans les services publics. La marine, qui avait absorbé à elle seule, dans les années 1776 et 1777, 105 millions 725,000 livres (plus de 528 millions, argent de nos jours), sollicitait encore le 17 août 1777 un fonds extraordinaire de 6 mil-

Digitized by Google

lions (30 millions d'aujourd'hui). « Sans les secours extraordinaires que je demande à partir de ce mois-ci, écrivait Sartines à Necker, il m'est impossible de soutenir le service tel qu'il est. J'insiste, avec les plus vives instances, pour que vous vouliez bien y pourvoir. Tout est actuellement dans les ports dans la plus grande activité, et les ouvriers multipliés autant que possible pour profiter de la belle saison [1]. »

Necker, poussé par la nécessité d'obtenir des réductions de dépenses et d'augmenter les sources de revenus sans créer des impôts nouveaux, prolongea de six années le bail des fermes moyennant une augmentation annuelle de 1 million 90,000 livres, achetée par quelques privilèges de carrosses et de coches d'eau. Il mit, dans la même année, les postes en régie, puis changea la régie en un bail, dans lequel était stipulé moitié des bénéfices en faveur de l'État. Il supprima des offices d'intendants de commerce, d'intendants de finances, de receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois, de receveurs, gardes généraux et collecteurs des amendes dans les maîtrises des bois, eaux et forêts, portant la lumière au milieu de cette branche importante de revenus publics où s'étaient glissés une foule d'abus, comme « des croupes ou des parts à des hommes étrangers à l'affaire, et des récompenses attachées essentiellement, non au succès du travail et des soins, mais à l'étendue du fonds d'avance ». Louables efforts, comme la déclaration qui coupa court aux excès des gages intermédiaires, c'est-à-dire à la perception de traitements sous prétexte qu'on avait rem-

[1] Voir cette lettre de Sartines aux pièces justificatives, A.

Digitized by Google

placé momentanément le titulaire d'une fonction qui s'était absenté de son poste ou l'avait résigné.

Allégement apporté à l'impôt sur le revenu appelé le vingtième.

Necker ne pouvait, même en face des besoins urgents de l'État, oublier qu'il y avait un impôt commode pour les administrateurs, mais exécré par les populations, impôt qui n'avait d'autre base matérielle que l'estimation purement arbitraire de quelques fonctionnaires. L'impôt connu aujourd'hui sous le nom d'impôt sur le revenu, était alors appelé impôt du vingtième, c'est-à-dire impôt qui devait prendre à chacun le vingtième de son revenu réel en lui laissant la disposition des dix-neuf autres vingtièmes. Que pouvait signifier en réalité cette définition pour les propriétés rurales d'une nation dont le territoire n'était pas cadastré ? Que signifiait, pour les produits de l'industrie, c'est-à-dire les fruits nés du travail et de l'intelligence, l'estimation de quelques fonctionnaires réunis à quelques citoyens, pour apprécier ce qui ne laisse pour toute trace matérielle de revenus que les dépenses d'une existence plus ou moins luxueuse ?

Dans l'impossibilité de renoncer à cet impôt territorial, dont Turgot avait voulu corriger les bases d'une manière prompte et aussi décisive que possible, par l'organisation de ses municipalités, Necker voulut au moins amortir quelques-uns des maux qu'il causait. Il fit dire au roi, dans l'édit du 4 novembre 1777, que son aïeul avait décidé que les vingtièmes seraient proportionnés aux revenus des contribuables, et qu'on avait repris en 1772 les opérations cadastrales commencées en 1749 : « Elles ont été finies avec beaucoup d'exactitude dans

Digitized by Google

plusieurs paroisses, mais dans d'autres... elles n'ont point été commencées; en sorte que, malgré l'augmentation considérable qu'ont éprouvée progressivement les biens-fonds, les vingtièmes sont encore perçus conformément à des rôles formés en 1749, en 1741 et même en 1734. » On ne pourrait interrompre leur vérification sans porter atteinte aux lois de la justice distributive; on ne pourrait renoncer à la contribution due par une partie des sujets après l'avoir exigée d'une autre : ce serait satisfaire à des plaintes injustes en excitant des réclamations légitimes : « C'est la classe la plus pauvre qui paie les vingtièmes dans la proportion la plus exacte ;... l'immutabilité de toutes les cotes actuelles serait une faveur accordée principalement aux propriétaires qui en ont le moins de besoin... Il résulterait de cette disparité dans les bases des vingtièmes que, si des circonstances extraordinaires contraignaient à un surcroît d'imposition, ce nouveau fardeau, supportable pour une partie des contribuables, serait peut-être excessif pour les autres. » S'il est nécessaire, pour maintenir l'équilibre dans les finances, que les revenus de l'État suivent à une certaine distance les progrès de la valeur des biens, il est nécessaire aussi de faire une sérieuse attention aux inquiétudes que des recherches trop fréquentes répandent parmi les propriétaires. Pour concilier ces différents intérêts, Necker décida qu'à partir de 1771, toute vérification faite des revenus d'un propriétaire ne pourrait être renouvelée que vingt années après, « en sorte, disait-il, que les vingtièmes fixés en conséquence ne devront jamais être augmentés ni vérifiés pendant cet

Digitized by Google

intervalle. » Pour l'imposition des vingtièmes qui portent sur l'industrie, Necker disait « qu'une pareille contribution ne pouvait jamais être répartie, avec une sorte d'équité, qu'à l'aide d'une imposition tellement illimitée, qu'une estimation même arbitraire devenait préférable »; il exprimait le regret de ne pouvoir l'abolir entièrement et la supprimait dans tous les bourgs, les villages et les campagnes, « tant pour y attirer davantage l'industrie que parce qu'on ne pouvait pas y régler cette imposition comme dans les villes, où la répartition est confiée aux chefs de corps et communautés ».

Jugement de Voltaire sur Necker en 1777.

Voltaire, assistant de Ferney à ces débats, qui enthousiasmaient les uns et irritaient les autres, était sondé avec une curiosité extrême par les visiteurs qui abordaient sa demeure. A table, un jour du mois d'octobre, avec quelques Français, parmi lesquels était une dame aimable, il causait, avec le charme qu'il mettait dans ses récits, de toutes sortes de sujets. Sur une observation de Mme de Blot, qui admirait l'administration éclairée et incorruptible du roi de Prusse, il s'était écrié : « Par où diable, Madame, pourrait-on prendre ce prince? Il n'a ni conseil, ni chapelle, ni maîtresse. » Puis de la Prusse il avait passé à la France, au nouveau ministre des finances, sur lequel il ne s'expliquait pas, quand tout à coup, se tournant vers un Genevois, son convive, il lui dit : « Votre république, Monsieur, doit être bien glorieuse, elle fournit à la fois à la France un philosophe (J.-J. Rousseau) pour l'éclairer, un médecin (Tronchin) pour la guérir, et un ministre (Necker) pour remettre ses

Digitized by Google

finances; et ce n'est pas l'opération la moins difficile : il faudrait, lorsque l'archevêque de Paris mourra, donner ce siége à votre fameux ministre Vernet, pour y rétablir la religion. » Il en resta à ce persiflage sur Necker, que s'expliqua un des auditeurs en voyant au bas d'un portrait de Turgot ces mots significatifs de la main même de Voltaire : « *Ostendunt nobis hunc lentum fata* » (les destins nous le montrent agissant lentement). Il est plus que probable qu'il apercevait, comme Turgot, un avenir troublé, et que, tout en appréciant chez Necker des qualités personnelles dignes de respect, il ne pouvait que craindre un ministère qui semblait fronder les désirs de la nation en revenant en arrière. Un écrivain nommé Pelissery venait, disait-on, d'être mis à la Bastille, sur la demande du directeur général des finances, pour avoir publié un pamphlet intitulé : le *Café politique d'Amsterdam*, où étaient critiquées vivement les loteries établies par Necker, et un membre du Parlement de Paris avait dénoncé la recrudescence des lettres de cachet depuis la retraite de Malesherbes, « le ministre citoyen et ami des lois ».

Agitation des esprits dans les provinces.

Ces mesures occultes, prises contre quelques citoyens, ne pouvaient avoir du reste aucune portée au point de vue d'un apaisement des esprits. La mauvaise humeur qui s'était emparée des populations, presqu'à leur insu, saisissait tous les prétextes pour s'exhaler. La tenue des États de Bretagne avait été des plus orageuses; le tiers état, à propos d'un abonnement à faire pour l'impôt de la capitation, avait fait les derniers efforts pour augmenter la part

Digitized by Google

de la noblesse dans cette contribution et amener une répartition plus juste entre les citoyens qui la payaient, et la noblesse avait exigé, avec persistance, que ses charges fussent diminuées. Les États, affirmant leur droit de s'occuper de la magistrature, sollicitèrent avec chaleur le retrait des défenses qui leur avaient été signifiées en 1772, et, malgré la concession que leur fit le roi sur cette prétention, le gouvernement se trouva en face d'une résistance inattendue quand il voulut régler les affaires qui concernaient les mendiants et la milice de la province. Un arrêt du Conseil fixant le nombre de couverts que les présidents des ordres et les commissaires royaux pourraient avoir à leur table causa la plus vive rumeur, et amena des discussions violentes dans l'ordre de la noblesse et du tiers, pour une affaire qui n'avait pour objet, comme l'écrit le ministre de la maison du roi au marquis d'Aubeterre, « que de ramener une économie nécessaire dont les États eux-mêmes avaient déjà pensé qu'on s'était trop écarté ». Lorsqu'il fut question d'un secours extraordinaire à procurer à l'État par un impôt de 4 sous par livre sur les contributions, la noblesse demanda avec acharnement que la diminution de 200,000 livres, consentie par le roi, fût doublée, et sa résistance ne fut vaincue qu'après les plus vives contestations. « Ce qui s'est passé aux États, écrit Amelot à l'intendant Case de la Bove, dans leurs séances des 25 et 26 octobre, prouve que la disposition des esprits est bien changée. » Le gouvernement dut céder aux exigences des États, qui, ne voulant pas confondre les finances de la Bretagne avec celles de la France, demandèrent que le cau-

Digitized by Google

tionnement du trésorier de la province ne fût pas versé dans les caisses publiques, mais bien au greffe, « comme propre à la province », et le ministre Amelot félicita l'évêque de Rennes d'avoir habilement profité d'un moment « favorable pour éviter à Mme la marquise d'Aubeterre et à Mme la marquise de Sérent le désagrément du refus des gratifications d'usage ». Rien n'avait pu affaiblir l'esprit d'opposition, et ce fut en vain que le duc de Penthièvre fit connaître qu'il avait reçu du roi deux lettres d'anoblissement pour exciter, comme l'écrit le ministre, le zèle des membres du tiers, « par l'espérance que chacun d'eux pourra concevoir de voir ces faveurs retomber sur lui en tenant une conduite agréable au gouverneur de la province ».

Ces États si agités se terminèrent par le choix de députés à envoyer à la cour et à la Chambre des comptes, qui n'étaient pas ceux que recommandait le duc de Penthièvre. Sa Majesté, écrit le ministre à l'intendant, est dans l'intention « de ne pas souffrir qu'ils remplissent aucune fonction de leur députation, ni qu'il soit employé à leur profit aucune somme dans l'état des fonds ». Il s'ensuivra, dit-il à l'évêque de Rennes, en blâmant la persistance du tiers et de la noblesse de n'avoir pas voulu imiter l'exemple de l'Église, que « les États n'auront pas de députés, car le roi est très décidé à ne pas les recevoir ». Un arrêt du 1er mars 1777 cassa les délibérations prises pour la nomination de ces députés ; mais le tiers et la noblesse, fatigués de ces droits mensongers, qui n'étaient concédés qu'à la condition de n'en pas user, répondirent à cette sorte de défi

Digitized by Google

par la défense faite au procureur-syndic des États[1] d'agir et de se rendre à la cour, et par l'ordre donné au greffier des États de ne délivrer d'expédition « qu'aux députés choisis par les États ».

Ce qui se passait dans le nord de la France avait lieu aussi au midi et à l'est. De vives discussions s'élevaient dans les États de Béarn pour le choix de la députation, et le ministre de la maison du roi, se plaignant à l'évêque de Lescar et au marquis de Lons du désordre qui y avait régné, écrivait : « Jamais je n'ai vu plus de troubles et moins d'activité pour l'expédition des affaires ». Les élus généraux de la Bourgogne[2] faisaient imprimer des remontrances que supprimait un arrêt du Conseil. Le Parlement de Provence n'avait pas voulu exécuter l'édit d'avril 1776, par lequel était donnée toute liberté pour le transport, l'entrepôt et la vente des vins, et il fallait faire enregistrer d'autorité cette décision par le comte de Vaux, au mois d'août. La population de Grenoble s'insurgeait parce que, pour percevoir un droit sur les blés, l'administration avait voulu forcer les marchands à porter leur denrée sur l'ancien marché. Le gouverneur avait pris les armes, et un officier avait été grièvement blessé. L'impôt perçu sur les vins, dans le pays de Foix, sous le nom de droit de subvention, y provoquait une émeute. « Il me paraît étonnant, écrivait le ministre à l'intendant de La Porte, que ce droit, qui se lève depuis dix ans sans

[1] Procureur-syndic est une charge dont la fonction consiste à gérer les affaires de quelque communauté (*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences et des arts*, 1755, in-folio, tome XII, p. 421).

[2] On donnait ce nom à ceux qui étaient élus par les États généraux du royaume ou d'une province (*Encyclopédie méthodique*, tome V, p. 531).

Digitized by Google

trouble, ait tout à coup excité de la fermentation et du tumulte. » Les émeutes pour empêcher la circulation des grains étaient fréquentes dans les provinces du Nord comme dans celles du Midi, et des coalitions d'ouvriers, à l'époque des moissons, se formaient souvent dans les campagnes pour contraindre à l'élévation des salaires [1].

Déconcertés par ce mauvais vouloir général, dont ils ne s'expliquaient qu'imparfaitement l'origine et dont ils étaient loin de comprendre toute la profondeur, les ministres trouvaient, dans l'intérieur de la cour, non seulement des obstacles à leurs projets les plus raisonnables, mais des causes qui affaiblissaient moralement leur propre pouvoir aux yeux des populations en en déconsidérant la source.

La reine continuait à servir ses favoris avec une vivacité égale à sa frivolité. Le prince de Montbarrey,

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome III, p. 104. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXV, p. 43, 45, 51, 96, 98, 105, 146 et suiv., 153, 159, 163, 279. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 20, 47, 49, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 79, 80, 106, 165, 167, 171. — *Archives nationales*, P 2512, lettres patentes, 11 nov. 1776; O¹233, 29 juin 1777; O¹418, août 1777; X 8557, 19 août 1776; O¹148; O¹471, année 1775, le ministre de la maison du roi à l'évêque de Lescar et au marquis de Lons, 27 févr.; O¹472, année 1776. Le ministre de la maison du roi à Case de La Bove et à l'évêque de Rennes, 23 déc., à Léon de Treverret, 25 déc.; au marquis d'Aubeterre, 28 déc.; O¹473, année 1777. Le ministre de la maison du roi au comte de Goyon, 22 mars. Le ministre de la maison du roi au garde des sceaux, 15 janv., O¹488. Le ministre à M. d'Hémery, 16 août 1777; au marquis de Goyon, 25 sept. 1777; à M. Dudessart, 20 déc. 1777; O¹489. Le ministre à M. d'Hémin, 13 juin 1778. — *Archives du ministère de la marine*: Lettre de Sartines à Necker, directeur général des finances. Versailles, 17 août 1777. — *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*. Utrecht, 1781, in-8, tome I. Suite des observations du citoyen, p. 35.— *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome X, p. 151, 246.

Digitized by Google

malgré une obséquiosité que ses propres aveux nous montrent bien voisine de la bassesse, n'échappait pas plus que son chef Saint-Germain aux colères qu'entraînait la contradiction la plus involontaire.

Scène faite par la reine au prince de Montbarrey, avril 1777. Enfantillage de Marie-Antoinette.

« Un jour de travail du mois d'avril, écrit-il, il était question d'une place de colonel en second, pour laquelle il y avait un grand nombre de concurrents, sur la totalité desquels M. de Saint-Germain en avait extrait trois, qui étaient fort jeunes, n'avaient d'autre titre personnel que leur naissance, les services de leurs parents... Le roi balançait entre les trois, et, incertain de son choix, il m'adressa la parole pour me demander mon avis. Je dis sur chacun des compétiteurs ce que je pensais, et me résumai en déclarant qu'à mérite égal, je croyais que le comte de Laval-Montmorency, dont le père avait été tué à la tête de son régiment à la bataille d'Hastemback, me semblait devoir obtenir la préférence. Cette observation décida le roi... J'ignorais que, parmi les deux autres prétendants à cette grâce, il s'en trouvait un honoré de la protection de la reine... Ce travail eut lieu le samedi... Le lendemain, dimanche, je reçus pendant mon dîner l'ordre de me rendre chez la reine... J'arrivai à l'heure fixée... Au premier coup d'œil que je portai sur la reine, j'aperçus une vive altération dans ses traits et un air qui me fit juger qu'elle était agitée par une passion violente... Elle me conduisit à la première croisée de sa chambre,... et là elle commença, avec le ton le plus animé, à me faire des reproches amers sur l'opposition que j'avais apportée à la grâce qu'elle avait désirée pour un protégé. Ces reproches, vu leur vivacité, auraient pu

Digitized by Google

passer pour des injures; et Sa Majesté, s'échauffant de plus en plus, me fit éprouver le sentiment le plus embarrassant pour un sujet certain d'avoir déplu à sa souveraine. J'eus beau protester... que j'avais ignoré l'intérêt dont elle honorait son protégé,... rien ne put calmer sa colère, qui continua à s'exhaler avec tant de force, que je me vis contraint de répondre à Sa Majesté que j'avais besoin de ne pas oublier que j'étais en présence de la femme de mon maître et de mon souverain... Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure... La reine y mit un terme en se retirant avec vivacité dans ses cabinets intérieurs... Au moment où j'allais me retirer, je dis à Sa Majesté, avec toute l'énergie d'une vive émotion, que j'allais rendre compte au roi de ce qui venait de se passer, et que lui seul pouvait et devait me juger. — « Vous le pouvez, Monsieur, » me dit la reine; et ma réplique fut : « Je le sais bien, et j'y cours ». Je ne perdis pas un instant, et je me rendis à la porte du cabinet du roi... Le roi, qui était dans son laboratoire, descendit aussitôt... et me fit entrer. Dès que nous fûmes seuls,... je me jetai à ses pieds et lui dis que je venais lui apporter ma tête. Il me releva avec bonté et me permit de lui rendre, avec le plus minutieux détail, tout ce qui venait de se passer entre la reine et moi... En me jetant de nouveau à ses pieds, je finis par supplier Sa Majesté de vouloir bien, à l'heure même, prononcer mon jugement et la peine que j'avais méritée; mais je lui rappelai que tout s'était fait en sa présence, que c'était d'après son ordre positif que j'avais donné mon opinion sur le choix du colonel en second, et surtout

Digitized by Google

qu'il n'avait point été question, pendant le travail, de la protection dont la reine honorait un des compétiteurs. Le roi m'écouta avec la plus sérieuse attention... Puis, me relevant avec bonté : « Personne ne sait mieux que moi, me dit-il, comment la chose s'est passée. Tranquillisez-vous; je me charge d'en parler à la reine. Mais évitez pendant quelque temps de paraître devant elle... Je vous dirai quand vous pourrez et devrez vous présenter... » Six semaines s'écoulèrent sans que je visse la reine... Enfin, un dimanche matin, le roi eut la bonté de me dire dans son cabinet : « La reine vous enverra chercher cet après-midi... » J'arrivai... quelques instants avant l'heure indiquée... Dès que la porte eut été fermée, la reine s'avança... et me conduisit à la même croisée où s'était passée la scène des reproches... « Monsieur de Montbarrey, dit-elle, c'est dans le même lieu où il y a six semaines je vous ai fait de cruels reproches, et que je vous ai traité d'une manière qui a dû vous indisposer contre moi et vous affliger, que je dois vous dire que j'ai reconnu que j'avais eu tort. Le roi m'a dit la vérité et comment s'était passé ce qui avait motivé mon mécontentement. Je vous ai fait appeler pour reconnaître mon tort à la même place où je me le suis donné. J'en suis au désespoir, je vous prie de l'oublier; le roi et moi n'oublierons rien pour que vous en perdiez le souvenir. » A la suite de ces nobles paroles, dignes d'une jeune femme au cœur plein de droiture et de bonté, reparurent immédiatement les travers enfantins et ridicules d'une personne plus occupée des chimères de la vanité que d'objets sérieux. Marie-Antoinette,

Digitized by Google

après avoir empêché le ministre de se jeter à ses pieds pour lui témoigner sa reconnaissance, reprit : « Monsieur de Montbarrey, je veux vous donner une preuve de toute ma confiance... J'ai un objet auquel j'attache un très grand prix. Le comte de Laval a pris ce matin congé du roi pour aller rejoindre le régiment royal-dragons... Il doit peut-être partir ce soir. Je voudrais pour tout au monde qu'il ne partît que dans huit jours... Peut-être que la marquise de Fleury, sa sœur, pourrait le retenir... Je voudrais vous charger de faire cette négociation auprès d'elle. J'ai dit au roi avec quelle respectueuse fermeté vous m'aviez répondu... Je suis persuadée que vous ne mettrez pas moins d'adresse pour me servir dans un objet qui m'intéresse vivement... » — J'eus beau représenter à Sa Majesté que je regardais comme presque impossibles à exécuter les ordres qu'Elle me donnait, que je ne connaissais pas personnellement la marquise de Fleury,... qu'elle n'était pas la femme du monde avec laquelle il fût le plus facile de traiter. — « Oui, me dit-elle, elle est folle ; mais le désir extrême que j'ai, et dont vous ne pouvez ni ne devez douter, doit vous engager à tout tenter pour me satisfaire. » « Il n'y avait pas moyen de reculer, continue Montbarrey, je résolus de m'adresser à la comtesse de Château-Renaud, tante de Mme de Fleury. Elle envoya prier sa nièce de venir chez elle... Mme de Fleury arriva. Il serait difficile de rendre le ton négatif et absolu avec lequel elle reçut d'abord ma proposition... Lorsqu'elle eut épuisé tous les reproches qu'elle croyait avoir à faire à la reine, nous l'amenâmes doucement à avouer que ce qui la mortifiait le

Digitized by Google

plus était la manière indifférente avec laquelle cette princesse la traitait. Elle se radoucit enfin peu à peu, et finit par me promettre d'écrire à son frère de ne pas partir avant huit jours, mais à des conditions qu'elle dicta... Je les lui fit mettre par écrit... Les conditions étaient qu'elle irait avec Mme de Château-Renaud au jeu de la reine après qu'il serait commencé; que la reine se lèverait et viendrait lui demander d'écrire à son frère de ne pas partir avant le jour marqué... Je me rendis chez la reine... Cette princesse courut à moi et me conduisit dans un coin pour savoir où en était ma négociation. Je lui rendis compte... et finis par remettre dans les mains de la reine le papier qui renfermait les conditions de la marquise de Fleury... Dans mon for intérieur, j'étais très convaincu que Sa Majesté se désisterait de sa demande;... mais je me trompais. La reine souscrivit à tout... On doit voir, dit en terminant Montbarrey, d'après tout ce que je viens de raconter, que l'amour-propre de la reine avait été blessé de voir le comte de Laval l'emporter sur son protégé; on jugera que les personnes qui entouraient Sa Majesté l'avaient animée contre moi; on ne doutera pas que la fin de cet intermède n'ait été amenée par la certitude de procurer à un protégé de la reine une place pareille, qu'on fit vaquer tout naturellement, et enfin que la satisfaction de l'amour-propre fut de rapprocher les deux compétiteurs, en s'assurant que celui qui avait d'abord été préféré n'arrivât pas à son régiment avant celui auquel on prenait un intérêt aussi marqué. »

La conclusion tirée par Montbarrey de cette étrange manière de peupler l'armée d'officiers est celle-ci :

Digitized by Google

« J'ai cité cet exemple pour démontrer combien les plus grands personnages sont exposés à devenir les jouets, et souvent les victimes des personnes qui ont accaparé leur confiance, et qui font servir à leurs intérêts particuliers toutes les passions et même les défauts que leur surveillante intrigue leur a fait découvrir dans leurs maîtres. »

Un personnage aussi humble et aussi avisé pour son intérêt personnel, était en tout point digne du Mentor du roi et de la pléiade de gens médiocres qui lui faisaient leur cour. « Monsieur de Maurepas, écrit Montbarrey, fut enchanté de ce qui m'était arrivé et de ce que j'avais fait pour la satisfaction de la reine. Je n'en parlai point à M. de Saint-Germain, qui n'en eût saisi aucun des rapports... Dès cette époque, mes actions à la cour haussèrent considérablement. »

Montbarrey remplace Saint-Germain au ministère de la guerre, 27 septembre 1777.

Ce ministre de la guerre, que traite si lestement son subordonné, finissait dans le découragement et la tristesse la tâche qu'il avait entreprise. Affaibli par les années, découragé par les contradictions et le mauvais vouloir de son entourage, Saint-Germain voyait sa santé décliner. Le désir de faire des améliorations était passé autour de lui comme une affaire de mode. Saint-Germain sentait qu'il fatiguait le roi, qu'il fatiguait Maurepas. Les plans qu'il présentait étaient accueillis avec défiance ; Louis XVI, impressionné par les plaintes des personnes intéressées à les voir échouer, les faisait examiner au lieu de les accepter avec confiance de son ministre, comme au début. Aussi Saint-Germain finit-il par perdre le sommeil d'inquiétude et de tourments, et, au bout de

Digitized by Google

quelques jours, se résolut à donner sa démission. Maurepas averti n'eut pas de peine à la faire agréer au roi, et, le 27 septembre, Montbarrey était ministre de la guerre. « A cette époque, écrit-il dans la joie de son triomphe, un nouvel horizon s'éleva pour ma fortune en tout genre, et jamais position ne fut plus agréable que celle où je me trouvais [1]. »

Malveillance du public contre la reine, 1777.

Au moment où le dernier ministre, nommé pour des réformes naguère admises comme nécessaires, se retirait, laissant tous ses projets déjà compromis après avoir été à peine ébauchés, le public se montrait moins satisfait que Montbarrey. Dans l'impossibilité d'attaquer en face la souveraine, il saisissait, avec un entrain visible, tout ce qui pouvait l'atteindre dans sa considération, et la malheureuse reine était en butte à cet esprit de dénigrement qui est un des vices des inférieurs contre les supérieurs, sorte de vengeance souvent provoquée par le seul contraste de positions différentes. Les habitants du palais de Versailles ne lui étaient pas plus dévoués que ceux de la capitale. Apprenant que la femme d'un trésorier de la maison du roi s'est servi du nom de la reine pour emprunter de l'argent à des particuliers et a fabriqué et produit des lettres supposées de cette princesse, Mercy croit « que tout ce qui tient à la gloire de la reine doit être mis dans le plus grand jour, et propose de faire porter le procès en justice réglée », mais il trouve l'opposition de Maurepas. Ce premier ministre insiste pour que la

[1] *Mémoires du prince de Montbarrey*, tome II, p. 193 et suiv., 213 et suiv. — *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 44, 101.

Digitized by Google

connaissance et le jugement de cette affaire soient réservés à une commission extraordinaire. « Il se pourrait, ajoute l'ambassadeur en annonçant cette circonstance à Marie-Thérèse, qu'il craignît que son neveu, le duc d'Aiguillon, ne se trouvât impliqué dans les machinations de cette Villers, laquelle a eu une grande part à l'élévation de la comtesse du Barry. » Les nouvellistes profitent de la condamnation occulte de cette femme pour écrire : « Mme de Villers vient d'être renfermée à Sainte-Pélagie,... cela fait une vive sensation, parce que les gens instruits ne doutent pas que cette pauvre femme n'ait été sacrifiée. » Une escroquerie punie vient ainsi donner une sorte de probabilité aux cent cinquante mille livres que Necker, d'après le même journaliste, avait prêtés à Marie-Antoinette, ce qui lui fait écrire : « La reine va partout disant : Ce Monsieur Necker est un homme charmant, je n'ai jamais vu un tel ministre. »

Dépenses extravagantes en 1777. Gêne du Trésor. Le comte de Polignac nommé premier écuyer.

Malheureusement à ces histoires de pure invention venaient s'adjoindre des faits certains qui donnaient une apparence de réalité à des griefs imaginaires et grossissaient, par le mélange du vrai et du faux, le nombre des actes reprochés à cette princesse.

La reine, à la merci, comme l'écrit le comte de La Marck, d'une société « qui n'avait d'égards et de considération que pour les personnes qui avaient des rapports avec elle », se résolut de donner la survivance de la charge de premier écuyer au comte de Polignac. A la nouvelle d'un pareil projet, Mercy s'empressa de faire observer « qu'il était d'usage de ne donner de survivance qu'à la demande de celui qui remplit la place ; qu'en forçant la volonté du propriétaire,

Digitized by Google

c'était lui donner un désagrément que le comte de Tessé ne méritait point ». Il ajouta que, le premier écuyer étant l'époux d'une Noailles, ce serait blesser, par cette décision, une puissante famille : « Toutes ces considérations, écrit Mercy à Marie-Thérèse, n'ont pu modérer la prédilection et la complaisance de la reine pour sa favorite... Pour garder une apparence d'égalité dans ses bontés pour la comtesse de Polignac et celles qu'elle accorde à la princesse de Lamballe, la reine a fait donner, à la demande de cette dernière, le gouvernement du Poitou au duc de Chartres. » Ce que craignait Mercy ne manqua pas d'arriver. Les Noailles firent les plus vives réclamations, le comte de Tessé offrit la démission de sa place, que refusa la reine, et il y eut du mécontentement, des clameurs à Versailles, qui firent tenir en dehors de la cour des propos d'autant plus fondés que, par cette « survivance, la dépense de la maison de la reine est très-inutilement, écrit l'ambassadeur, augmentée de plus de 80,000 livres ». Les appréciations de Mercy sont des plus justes, car la correspondance des ministres porte ces mots, à la fois si concluants et si brefs : le 23 août : « La reine désire que le roi accorde au comte de Polignac la survivance de la charge de son premier écuyer, dont est pourvu le comte de Tessé; » le 10 septembre : « La reine désire accorder à M. le comte de Polignac un traitement, un logement, des écuries, des chevaux, des voitures, des gens de livrée et d'écurie. » Le roi avait mis *bon* à la suite de toutes ces questions, formulées en demandes, et, le 29 septembre, fixait à 45,000 livres la somme nécessaire pour monter

Digitized by Google

l'écurie du comte. Le 15 août 1777, une ordonnance s'élevant à la somme de 41,718 livres, devait couvrir, pour les six premiers mois de l'année, les paiements à faire pour gages, nourriture, habillement des gens de l'écurie du comte de Polignac, pour l'entretien de ses chevaux et équipages et pour son traitement en qualité de premier écuyer de la reine en survivance. Dans le même temps, le contrôleur général de la maison de la reine, M. de La Source, demandait au directeur général des finances de payer 41,476 livres 14 sous 9 deniers pour un déjeuner à l'anglaise fait par ordre de cette princesse. Après avoir acheté en Angleterre pour 127,000 livres de chevaux pour le roi, au mois de mai 1776, il fallait, en 1777, une nouvelle ordonnance de 60,000 livres pour de nouveaux chevaux désirés par la reine. Cette dernière somme était payable 5,000 livres par mois, car le Trésor suffisait avec peine aux réclamations des créanciers de toutes sortes qui l'assaillaient, comme l'orfèvre de la cour, Boëttiers de La Tour, auquel il était dû plus de 710,000 livres. « Quoique je sois parfaitement instruit, écrit Amelot à Necker, de la position de cet artiste, et qu'il soit sur le point de manquer si on ne lui accorde pas ou son remboursement ou les intérêts, je n'ai cependant pas voulu, malgré la justice de sa demande, la mettre sous les yeux du roi, sans savoir auparavant si vous pouvez venir à son secours. Il lui est dû des sommes assez fortes depuis 1773, et il est véritablement en perte par l'attente de son paiement. » Necker ne put remettre que 100,000 livres à Boëttiers, qui fut obligé de quitter

Digitized by Google

le commerce et de faire une délégation à ses créanciers de ce qui lui était dû. Cela n'empêchait pas de consacrer plus de 2 millions (10 millions de nos jours) à la construction d'écuries pour les chevaux du comte et de la comtesse d'Artois. Le service de son fils, à peine âgé d'un an, coûtait une somme annuelle de 200,000 livres; le prix de la layette pour le second enfant qu'il attendait, fut fixé à 49,000 livres, et son entretien à 125,000 [1].

La légèreté de la reine pour les questions de dépense et de distribution des places de toutes sortes se retrouvait dans ses paroles, dans sa tenue, dans ses confidences. Enfant gâté qui vit au milieu des vices sans en être atteint, sans en comprendre la nature; qui, cédant à ses instincts de bienveillance, fait part à ceux qui l'approchent de toutes les pensées qui traversent son cerveau, de toutes les émotions fugitives qui font battre son cœur. La reine, écrit Mercy, est tellement convaincue « que le roi est trop apathique et timide pour supposer qu'il puisse jamais se livrer aux désordres de

[1] *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, tome I, p. 36 et suiv. Paris, 1851, in-8. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome II, p. 476, 488; tome III, p. 28, 40. — *Archives nationales*, O[1]148 : Provision de gouverneur et lieutenant général du haut et bas Poitou pour le duc de Chartres, 5 août 1776. O[1]150 28 mars 1878. O[1]230, 2 août, 12 juin, 29 septembre 1776. O[1]232, 23 août, 10 septembre, 29 septembre 1776. O[1]233, 19 mai, 15 août, 22 septembre 1777. O[1]234, O[1]418 : Lettre du ministre de la maison du roi à Necker, 21 juin 1777. Au marquis de Fontanieu, 19 juin, 4 juillet 1777. Fixation des fonds destinés au duc d'Angoulême et à sa sœur, O[1]419. Dépenses générales pour écuries au comte et à la comtesse d'Artois, arrêtée en mars 1776. Règlement définitif de la construction des écuries de la comtesse d'Artois, les 27 févr. et 22 mars 1778. — *Correspondance inédite sur Louis XVI, Marie Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p 37, 39.

Digitized by Google

la galanterie... qu'il lui est arrivé de dire à quelques gens de ses entours qu'elle ne serait ni en peine ni bien fâchée que le roi prît quelque inclination momentanée et passagère, attendu qu'il pourrait acquérir par là plus de ressort et d'énergie. » Mercy lui représenta en vain « qu'il n'y avait point à badiner sur ce chapitre, qu'il était même infiniment dangereux d'en parler avec cette sorte d'indifférence,.... indépendamment des gloses et des mauvais usages que pourraient en faire ceux auxquels s'adressent de semblables propos. » La reine renonça à ce genre de conversation mais n'en resta pas moins persuadée « qu'ayant pris un ascendant décidé sur son époux, elle aura toujours les moyens de le maîtriser. »

Calomnies contre les mœurs de la reine.

Cette situation d'esprit s'alliant chez elle à une honnêteté et à une vertu plus naturelle que raisonnée, comme l'avait observé son frère Joseph, la livrait sans défense possible aux interprétations les plus malveillantes. Elle se croyait tout permis du moment qu'elle ne commettait pas d'actes répréhensibles. Le public apprenait, par les nouvellistes, que la reine avait été interpellée au bal de l'Opéra par un masque qui était venu se placer au-dessous de sa loge, l'appelant Antoinette, la gourmandant de n'être pas couchée auprès de son mari qui ronflait en ce moment : « Il a soutenu la conversation, écrit le journaliste, que tout le monde entendait, sur ce ton de liberté ; il y a mis tant de gaieté et d'intérêt, que Sa Majesté pour mieux causer avec lui se baissait et lui faisait presque toucher sa gorge. Après plus d'une demi-heure de propos, elle l'a quitté, en convenant

Digitized by Google

qu'elle ne s'était jamais tant amusée, et sur ce qu'il lui reprochait de s'en aller, elle lui a promis de revenir, ce qu'elle a fait. Le second entretien a été aussi long et aussi public, et cette farce a fini par l'honneur qu'a eu l'inconnu de baiser la main de la reine, familiarité qu'il a prise sans qu'elle s'en soit offensée. »

La différence des habitudes qui existaient entre le roi qui aimait à se coucher de bonne heure et la reine qui veillait tard, laissait douter de l'accord des deux époux. On dit, écrit-on en 1777, dans une feuille du jour, que « M. d'Artois a donné ici dernièrement, dans son appartement, un souper précédé d'un jeu d'enfer et suivi d'un petit bal,... que la reine a osé, après le coucher du roi, venir dans cette orgie et y rester jusqu'à cinq heures du matin,... que son époux s'aperçut,... lorsqu'elle vint dans sa chambre,... qu'elle n'avait point dormi et l'avait repoussé fort durement. » Quelque temps après le même journaliste, revenant sur le même sujet, affirme que « le grand ménage va toujours très froidement ; on ne s'échauffe que par des mouvements d'humeur. » L'indifférence sur les propos qui pouvaient être tenus, le défaut d'empire sur elle-même, laissant paraître sur le visage de la reine les impressions les plus fugitives, donnaient lieu à des suppositions outrageantes parmi un monde qui, au dire de Mercy, « ne contenait pas une seule personne qui, par ses qualités ou par un vrai zèle, cherchât à se rendre utile » à Marie-Antoinette. Quand le chevalier de Luxembourg, dont Mercy a éloigné la reine à cause de son ambition et de sa mauvaise tête, se de-

Digitized by Google

met de sa charge de capitaine des gardes, le public apprend cette nouvelle avec ce commentaire : « Ce chevalier de Luxembourg est un des plus beaux hommes de la cour, et vous devinerez que sa disgrâce a le même motif que celle de M. de Dillon il y a deux ans. » Si le comte de Fersen est présenté à Verailles à l'âge de vingt-quatre ans, la bienveillance émue que lui témoigne la reine est en un instant traduite comme une pensée coupable, et lorsque ce jeune homme annonce son départ pour l'Amérique, la duchesse de Fitz-James s'écrie : « Quoi, Monsieur, vous abandonnez ainsi votre conquête ! » Dès cette année, 1777, la reine est déjà en butte aux calomnies d'un comte de Tilly qui compte le nombre de ses amants tout en affirmant, dans ses licencieux mémoires « que sa froideur pour les jeunes gens était un trait distinctif de son caractère, » ou d'un duc de Lauzun qui écrit avec sa fatuité effrontée : La reine « sortait rarement sans moi, ne me permettant pas de quitter la cour,... me faisait toujours place près d'elle au jeu, me parlait sans cesse. »

Passion de la reine pour le jeu ; désordres et injustices qu'elle entraîne.

Mercy, dans des illusions, qu'on pourrait taxer de paternelles, avait écrit au mois de juin 1777, après le départ de Joseph : « Je me persuade avec certitude que l'empereur a fait des impressions réelles dans l'âme de la reine sur plusieurs points qui lui sont essentiels... J'ose espérer que l'avenir en fera voir le fruit. Dès à présent elle est décidée à cesser peu à peu de fréquenter la princesse de Guémenée, à s'abstenir du gros jeu, à s'occuper quelques heures de la journée chez elle,... à être avec le roi plus assidûment que par le passé. » Il ne se passe pas un mois

Digitized by Google

sans que ces espérances commencent à s'affaiblir. La reine, écrit-il le 15 juillet, « a choisi l'histoire d'Angleterre pour l'objet de ses lectures, et elle y emploie fort régulièrement une heure et plus dans la journée. Elle n'a pas encore varié non plus dans la résolution sage de ne pas jouer hors de chez elle ; mais quant à ce dernier article il n'existe qu'un demi-bien, parce que le pharaon, qui se tient les soirs chez la reine, est trop considérable... La semaine dernière Sa Majesté avait gagné cinquante louis : M. le comte d'Artois en avait perdu dix-sept cents..... Ce gros jeu semble aller toujours en augmentant, et il est très certain que le roi le supporte avec peine, quoiqu'il ne se permette pas de le témoigner à la reine. » Au mois de septembre, Mercy constate que « la chance a tourné, que Sa Majesté perd assez pour être fort gênée dans ses autres dépenses. Les dettes contractées se paient mal,... il n'y a plus de fonds pour les dons de bienfaisance, et le pire de tout cela, ajoute-t-il, c'est le mauvais exemple, le regret qu'il cause au roi, et l'effet fâcheux qu'il produit dans le public... Les parties sont devenues parfois tumultueuses et indécentes. Une scène assez vive a eu lieu un soir entre le duc de Fronsac et la comtesse de Grammont. De pareils scandales ne manquent pas de faire naître des propos. » Au mois d'octobre la cour est devenue un véritable tripot ; l'ambassadeur, découragé, ne compte plus sur un amendement sérieux. Depuis que la reine, mande-t-il à Vienne, a renoncé à l'exercice du cheval et aux promenades trop fréquentes, « Sa Majesté n'a imaginé d'autre dédommagement à ce sacrifice que celui de se livrer

Digitized by Google

davantage à son goût pour les jeux de hasard... Ce dangereux amusement forme presque l'objet unique de ses occupations. Le temps de la journée qui ne peut être employé à jouer est destiné à délibérer sur les arrangements du jeu de la soirée. Les usages de ce pays n'admettent pas que des gens de qualité tiennent la banque au pharaon. Le duc de Fronsac et le marquis d'Ossun, en vue de plaire à la reine, s'étaient déterminés à tenir cette banque ; quelques contestations indécentes les ont obligés à se retirer. Le comte de Merle les a remplacés ; mais il n'est point assez riche pour s'exposer seul aux événements d'un jeu qui, par son énormité, pourrait le ruiner dans une soirée, il a fallu songer à se procurer des associés. La reine est intervenue pour en faciliter les moyens; Sa Majesté s'intéresse quelquefois dans la banque contre laquelle elle joue. M. le comte d'Artois en use de même, et par ces sortes d'expédients on parvient à soutenir à la cour un jeu qui n'a plus de bornes... Plusieurs personnes de la cour s'y dérangent; cela donne de l'inquiétude dans les familles et excite beaucoup de scandales et de murmures dans le public de Paris... Il s'introduit à la cour un mélange de personnes qui, par le moyen du jeu, se procurent, avec la plus grande facilité, un accès auprès de la reine, et savent s'en prévaloir pour extorquer des grâces. Depuis deux mois Sa Majesté a beaucoup exigé des ministres, surtout de celui de la finance et de la guerre : elle a fait donner un nombre d'emplois dans les fermes, et il y a de grandes réclamations de la part de gens qui prétendent avoir essuyé des injustices par effet des volontés de la reine... Mes re-

Digitized by Google

présentations sont toujours reçues avec grâce et bonté ; mais elles ont... bien peu de succès, et il n'y a plus même possibilité de les renouveler sur l'article essentiel, qui est celui du jeu, parce que la reine marque alors, par sa contenance et son silence, qu'il est inutile de lui parler de cet objet. »

Nomination de Rohan à la place de grand aumônier de France. Il est promu au cardinalat par le roi de Pologne, octobre 1777.

Les efforts de Marie-Thérèse pour éloigner de sa fille l'ancien ambassadeur de France à Vienne, ce Rohan « si souple, si flatteur, si amusant jusqu'à être endurant, » avaient été aussi vains que ceux de Mercy pour fixer cette tête légère. Choiseul, dans ses rêves d'ambition, voulant profiter de la venue de l'Empereur en France, avait combiné une grande démarche de Marie-Antoinette contre les ministres en place. De ses vastes plans, auxquels cette princesse ne pouvait s'associer, faute de les saisir et d'y prendre intérêt, il n'était resté, dans le souvenir de la reine, que le mal que Choiseul avait dit de Rohan. Elle n'avait pas manqué de faire part de ses impressions au roi et, avec sa vivacité, d'obtenir de ce prince sa « parole d'honneur » de ne jamais faire du coadjuteur de Strasbourg un grand-aumônier de France. Choiseul eut bien vite la confidence de cette résolution. Mercy se récria « contre cet aveu de la reine, mais, comme il dit, le mal était fait. » Le parti de Choiseul et la cabale des Rohan, conduite par Mme de Marsan, dont toutes les manœuvres, d'après Mercy, aboutissaient « à tendre des pièges à la reine, » restèrent en présence quand la maladie du cardinal de la Roche-Aymond, au mois de février 1777, vient réveiller l'ambition prévoyante des Rohan. « La comtesse de Marsan se

Digitized by Google

mit en avant pour assurer l'accomplissement d'une promesse signée du feu roi, et confirmée par le roi d'aujourd'hui, pour la charge de grand-aumônier en faveur du coadjuteur, » écrit Mercy, dont nous reproduirons les paroles textuelles, pour faire comprendre la fantasmagorie d'un pouvoir obtenu par droit de naissance, et sa condamnation, d'autant plus écrasante, que le narrateur n'en a pas conscience; « mais ladite comtesse fut bien étonnée de trouver les choses changées et de rencontrer des obstacles auxquels elle ne s'attendait pas. Les soupçons tombèrent d'abord sur la reine; les Rohan se mirent dans un mouvement prodigieux : ils cherchèrent et réussirent à gagner le comte de Maurepas. Le duc de Choiseul mit, de son côté, en action tous les ressorts de l'intrigue pour soutenir l'effet du coup porté à son ennemi, et il en résulta une guerre des plus acharnées. Le prince de Soubise fit écrire à la reine par la princesse de Guéménée. Sa Majesté se trouva embarrassée; elle répondit dans des termes vagues, mais qui cependant désavouaient en quelque sorte son opposition. Le 4 de ce mois (février 1777), la comtesse de Marsan eut une audience du roi, dans laquelle elle tint un langage d'une telle force que le jeune monarque en fut intimidé et voulut capituler; et finalement il déclara que le coadjuteur n'aurait la place que sous condition qu'il donnerait par écrit un engagement de se démettre de cette même place au bout d'une année. La comtesse de Marsan était trop habile pour ne pas se soumettre à cette loi, dont elle reconnut d'abord l'illusion. Le roi alla sur-le-champ en rendre compte à la reine, et ils crurent

Digitized by Google

avoir parfaitement rempli leurs vues et assuré l'éloignement du coadjuteur... Je regarde comme un très grand mal, ajoute Mercy, que le prince de Rohan occupe cette place; son audace en intrigue peut devenir dangereuse à la reine. Sa Majesté, qui ne peut souffrir ce coadjuteur, le traitera mal, sans lui en imposer, et ce dernier n'en sera que plus envenimé dans les machinations qu'il est très capable d'inventer. Cette cabale de la comtesse de Marsan est une des plus méchantes qui existe à cette cour; tous les moyens leur sont égaux quand il s'agit de parvenir à leurs fins, et ils ont des ouvriers propres à ce genre de manœuvres, entre autres l'abbé Georgel, que je sais avoir été employé en certaines occasions à écrire des lettres supposées. »

Huit mois après cette lettre, qui montre deux jeunes gens aux prises avec une domesticité contre laquelle ils ne savent pas se défendre, huit mois après ces débats, qui ne sont après tout que les vulgaires compétitions de valets se disputant grossièrement les profits à faire sur des maîtres riches et faciles à piller, le cardinal de La Roche-Aymond mourait. Il laissait des dettes considérables, après avoir eu plus de 800,000 livres (4 millions de nos jours) de revenus ecclésiastiques. Le cardinal, ajoute le nouvelliste, avec cette insolente ironie qui est un caractère des écrits de l'époque quand il s'agit du clergé, « le cardinal avait réuni toutes les dignités de l'Église... Il a prouvé qu'avec de la souplesse, de la hardiesse, point de scrupules,... on peut, sans savoir et même sans esprit, parvenir à la plus haute fortune... C'était un des

Digitized by Google

prélats les plus ignares et les plus bornés de l'Eglise de France, et ce n'est pas peu dire. » Son successeur, qui fut le coadjuteur de Strasbourg, venait d'être nommé cardinal. « C'est du roi de Pologne, écrit, le 3 novembre, Marie-Thérèse à sa fille, que le prince de Rohan a obtenu la nomination au cardinalat : le protégé vaut bien le protecteur [1]. »

Chansons en faveur des Américains; épître aux Bostoniens, mars et octobre 1777.

Indifférents à ces événements qui peuplaient Versailles de personnages si sévèrement jugés par une impératrice, les Français reportaient de plus en plus leurs pensées vers un peuple qui luttait contre un roi. Des chansons, les unes graves, les autres plaisantes, soutenaient la cause des Américains, et, le 15 octobre 1777, on distribuait dans Paris une épître pleine de gaieté qui reprochait aux Bostoniens leur prétention de vouloir être libres, lorsque le despotisme régnait sur le monde entier :

Parlez donc, messieurs de Boston ;
Se peut-il qu'au siècle où nous sommes,
Du monde troublant l'unisson,
Vous vous donniez les airs d'être hommes.
. . . . . .
. . . . . .
Raisonnons un peu, je vous prie :

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome II, p. 398, 473 ; tome III, p. 22, 23 et suiv. ; 77, 82, 83, 92, 102, 113, 118 et suiv. ; 127. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 9, 24, 105, 109 et suiv., 121. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome X, p. 266; tome XI, p. 131.— *Mémoires du comte Alexandre de Tilly*, tome II, p. 103. Paris, 1828, in-8. — *Mémoires du duc de Lauzun*, publiés par Louis Lacour, p. 216 et suiv. — *Le comte de Fersen et la cour de France*, extraits des papiers du grand maréchal de Suède, pubiés par son petit-neveu, le baron de Klinckowström, tome I, p. xxxv. Paris, 1878, in-8. (*Lettre secrète*, adressée par le comte de Creutz à Gustave III ; 10 avril 1779).

Digitized by Google

Quel droit avez-vous plus que nous
A cette liberté chérie
Dont vous paraissez si jaloux?
D'un pied léger la tyrannie
Vole, parcourant l'univers,
Ce monstre, sous des noms divers
Écrase l'Europe asservie;
Et vous, peuple injuste et mutin,
Sans pape, sans rois, sans reines,
Vous danseriez au bruit des chaînes
Qui pèsent sur le genre humain!

. . . . . .

Seuls auriez le front d'être libres
A la barbe du monde entier!
L'Europe demande vengeance.

. . . . . .

Rome ressuscite à Boston :
Étouffez-la dans son enfance.

. . . . . .

Forcez la liberté tremblante
Qui, toujours plus intéressante,
Se ferait de nouveaux amants.
Qu'elle expire, et que son nom même,
Presque ignoré chez nos neveux,
Ne soit plus qu'un mot à leurs yeux,
Et son existence un problème.

Adresse du Congrès aux peuples américains.

Aussi confiant dans son général que Washington l'était dans l'énergie morale de ses concitoyens, le Congrès des États-Unis avait fait suivre le vote de la Constitution d'une adresse aux populations. Il rappelait aux habitants des treize colonies et, on peut le dire, aux nations de l'Europe attentive, la justice de leurs longues et inutiles supplications, la nécessité où ils s'étaient trouvé de déclarer leur indépendance et l'approbation unanime qu'avait reçue cette résolution. Opposant aux revers du moment les succès obtenus naguère par leurs soldats, il leur montrait les Anglais chassés de Boston, repoussés devant Charles-Town, arrêtés en face de Ticonderago. Il

Digitized by Google

leur rappelait les exploits de leurs marins, les prises nombreuses qu'ils avaient faites en mer; il leur disait que les vivres étaient abondants, que l'armée allait dans peu reparaître habillée et réorganisée.

S'adressant au patriotisme de tous, et spécialement aux habitants des provinces les plus menacées par l'ennemi, comme la Pensylvanie et le New-Jersey, il adjurait les hommes de cœur et d'intelligence de considérer que l'état présent des affaires ne devait pas être attribué aux fautes des généraux ou au manque de valeur des soldats, mais à la brièveté des engagements. « Ne vous manquez pas à vous-mêmes; ne permettez pas que la riche et populeuse ville de Philadelphie tombe au pouvoir de l'ennemi; ne laissez pas échapper l'occasion d'écraser sa principale armée, maintenant qu'il est loin des vaisseaux qui font une si grande partie de sa force ! La perte de Philadelphie n'entraînerait point la ruine de notre cause; mais pourquoi accorder ce triomphe à l'ennemi ? Arrêtons sa marche, brisons ses efforts; prouvons aux amis de l'Amérique les plus éloignés que nous sommes tous animés du même esprit et d'une seule volonté pour défendre, contre des ennemis cruels, ce que l'homme a et doit avoir de plus cher. Pensez qu'il s'agit de conquérir l'éternel repos et la sûreté des États-Unis, et d'attacher à vos noms une gloire immortelle; soutenez-vous, conservez-vous pour le jour de la victoire; renaissez pour une meilleure fortune. »

Washington donna l'ordre au général Lee, établi dans les contrées de l'Hudson supérieur, pour sou-

Digitized by Google

tenir les troupes américaines engagées du côté du Canada, d'accourir à marches forcées, et au général Schuyler de le renforcer avec les troupes de la Pensylvanie et du New-Jersey réunies dans le Canada, essayant de grouper, dans les lieux menacés, des troupes dispersées dans ce vaste champ de bataille qui comprenait presque un continent, depuis les rives de l'Hudson jusqu'à celles de la Delaware. Les milices du Maryland et du New-Jersey quittèrent l'armée de Washington à New-Brunswick, à l'expiration du terme de leur engagement, et ce ne fut qu'avec 7,000 hommes qu'il passa la Delaware, le 2 décembre 1776.

Le Congrès affirme sa confiance en Washington et lui donne la dictature, décembre 1776.

Peu de jours après, le 12 décembre, le Congrès quittait Philadelphie, décidant sa réunion à Baltimore, dans le Maryland. Jetant de cette ville un regard sur les dangers qui menaçaient la patrie et résolu à tout prix de lui donner une armée, il décréta qu'il avait la plus entière confiance dans la sagesse, l'énergie et la loyauté de son général, et donna pouvoir à Washington de lever le plus promptement possible, dans un État ou dans tous les États, seize bataillons d'infanterie, pour augmenter le nombre de ceux dont il avait déjà prescrit l'organisation, trois mille hommes de cavalerie, trois régiments d'artillerie, un corps d'ingénieurs; de fixer la solde des soldats, de choisir les officiers, de convoquer et de faire marcher les milices, d'établir des magasins de vivres, de réquisitionner ce qui serait utile à l'armée, et d'ordonner l'arrestation et la détention de tout Américain qui refuserait des billets de crédit. C'était la dictature la plus absolue remise entre les mains d'un homme pen-

Digitized by Google

dant six mois, si le Congrès ne revenait pas sur sa décision. Noble confiance que rien ne devait altérer, ni l'ambition d'un chef dont la grandeur morale du caractère se montra toujours au-dessus de toute atteinte, ni la défiance d'un peuple qui, au milieu des revers, n'accusa jamais ses généraux de trahison.

Moyens financiers employés par le Congrès.

Le Congrès était moins heureux dans les moyens employés pour obtenir l'argent nécessaire à la lutte qu'il soutenait. Il avait décidé un emprunt de 5 millions de dollars (27 millions de francs) à un intérêt de 4 p. 100, garanti par les États-Unis et remboursable au bout de trois ans. L'emprunt se remplissant avec peine, le taux de l'intérêt fut augmenté. Une loterie fut tentée, mais ces essais divers échouèrent en grande partie ; soit parce que, dans l'immense perturbation que la guerre entraînait, toute richesse fut effondrée, soit que l'avenir fût trop incertain pour décider des citoyens à risquer leur fortune privée dans l'espérance de l'augmenter. Les billets de crédit, dont on voulait restreindre le nombre, ne purent pas, non seulement être diminués, mais durent être multipliés. Dans l'emploi de pareilles mesures, le Congrès rencontra de suite l'obstacle qu'oppose l'intérêt personnel et légitime de chaque individu. Les billets furent refusés souvent, soit pour éteindre une dette, soit pour payer une marchandise, et le seul numéraire dont pouvait disposer l'État, menaça de disparaître faute d'être accepté dans les transactions privées. Le Congrès tenta de vaincre, par la force, l'opposition des citoyens. Un comité de sûreté fut établi en Pensylvanie pour

Digitized by Google

rechercher et punir ceux qui refuseraient les billets de crédit ou ne les accepteraient pas sur le même pied que la monnaie métallique. L'Américain pris en faute, perdait, pour la première fois, la valeur de sa créance ou de l'objet mis en vente, et était frappé d'une amende fixée d'après le taux plus ou moins usuraire de ses prétentions. La seconde fois, il pouvait être banni ou emprisonné. Le mal qu'on essayait d'étouffer en Pensylvanie s'étant prononcé dans les autres États, le Congrès étendit cette législation spéciale sur toutes les provinces, chargeant chaque assemblée particulière de veiller à son exécution, en prenant les mesures qu'elles jugeraient les plus convenables pour atteindre leur but.

De ces réglementations contraires à la marche naturelle des choses, il en résulta immédiatement une hausse dans le prix des denrées, proportionnelle à la baisse du papier, une provocation à la mauvaise foi d'une foule de citoyens qui se hâtèrent de se débarrasser de leurs dettes avec une monnaie dépréciée, et une série de ruines particulières. Le Congrès, qui avait cédé, dans ses décisions, à la pression des événements, chercha, autant qu'il le pouvait, à en amoindrir la portée en invitant les assemblées provinciales à se rendre caution du rachat des billets, espérant diminuer leur dépréciation par l'adjonction de leur garantie à la sienne propre. Il demanda aussi à ces assemblées de percevoir les impôts que leur pays pourrait fournir, s'engageant à tenir compte des avances que chacune d'elle aurait faite dans l'intérêt de la cause commune, lors du règlement définitif de la dette publique des États-Unis.

Digitized by Google

Washington attaque les Anglais et obtient un succès.

Le général Howe, convaincu de l'impuissance des Américains et persuadé que la guerre était arrivée à son terme, avait dispersé ses troupes dans les cantonnements qu'il jugeait les plus convenables à leur bien-être. Les régiments anglais occupaient le New-Jersey et étaient échelonnés sur la rive gauche de la Delaware, depuis Trenton à Burlington, quand Washington, toujours vigilant et toujours résolu de saisir les occasions de relever le moral de ses soldats, aperçut le moyen de faire subir un échec à ses imprudents ennemis et de leur montrer que toute l'armée américaine n'était pas anéantie. Il divisa son armée, presque exclusivement composée des milices de la Pensylvanie et de la Géorgie, en trois corps, dont le premier, sous ses ordres directs, devait passer de la rive droite de la Delaware sur la gauche, au-dessus de Trenton, le second corps traverser le fleuve au-dessous de cette ville, et le troisième attaquer, dans Burlington, les troupes ennemies qui y étaient cantonnées. Ces dispositions arrêtées, les soldats se mirent en marche excités par les discours des officiers, qui leur faisaient sentir la nécessité de réparer les hontes de leurs défaites et de remporter une victoire à laquelle était attaché le sort de la patrie. Les trois colonnes arrivèrent au fleuve à la chute du jour. Washington comptait pouvoir le franchir dans la nuit même, qui était celle de Noël; mais la rigueur du froid et les glaçons charriés par la Delaware le retardèrent. L'artillerie n'aborda la rive opposée qu'à quatre heures du matin. Washington descendit le fleuve pendant que le corps débarqué au-dessous de Trenton le remontait. Un brouillard épais

Digitized by Google

et une grêle mêlée de pluie, retardèrent la marche de ces corps de manière que l'attaque de Trenton ne commença qu'à huit heures, en plein jour. Le combat s'engagea avec fureur contre les troupes allemandes, dont un colonel fut tué au début de l'action. Les trois régiments hessois de Ralle, d'Anspach et de Knyphausen cernés, durent mettre bas les armes en abandonnant six pièces d'artillerie que Washington ramena avec ses prisonniers en repassant le fleuve. Il n'avait pas, à cause des retards apportés dans ses mouvements, pu obtenir les résultats sur lesquels il comptait, mais il avait vaincu ces Allemands qui inspiraient une sorte de terreur superstitieuse aux Américains, et pouvait faire défiler dans les rues de Philadelphie, les Hessois avec leurs canons et leurs drapeaux. La joie du peuple fut immense et les Américains passèrent du découragement à l'extrême confiance. De toutes parts ils coururent aux armes et l'armée prête à se dissoudre augmenta de suite son effectif. Washington, profitant de cet élan, passa sur la rive gauche de la Delaware et s'établit à Trenton.

Washington sauve Philadelphie; enthousiasme qu'il inspire.

Les Anglais, surpris de voir renaître un ennemi qu'ils croyaient abattu, réunirent toutes leurs forces et marchèrent à l'attaque; mais Washington ne voulant pas affronter une bataille, se retira derrière l'Assompink, petite rivière qui se jette dans la Delaware, au nord de Trenton et là, dans un poste très bien étudié, les passages de l'Assompink parfaitement surveillés, il brava leurs efforts. Mais jugeant qu'il ne pourrait pas toujours éviter une lutte avec Cornwallis qui appelait à lui toutes ses forces, il se

Digitized by Google

décida à abandonner les rives de la Delaware. Il exposa, dans un conseil de guerre, qu'il fallait prendre l'offensive, se porter dans le New-Jersey et, en menaçant les magasins que les Anglais avaient établis à New-Brunswick et leurs communications avec New-York, les forcer à quitter les abords de Philadelphie. Il exposa que si les Anglais persistaient à entrer dans Philadelphie, il valait mieux perdre cette ville momentanément que de risquer la ruine de l'armée. Les généraux ayant approuvé les vues de leur chef, les Américains firent descendre, pendant la nuit, leurs bagages sur la Delaware, jusqu'à Burlington, et vers une heure du matin, ayant rallumé les feux de leur camp et laissé des gardes aux ponts des gués, ils défilèrent en silence marchant au nord sur Princeton. Ils étaient à peu de distance de cette ville quand ils rencontrèrent trois régiments anglais arrivant de New-Brunswick. L'attaque fut des plus violentes, et les milices américaines repoussées se retiraient avec désordre, quand Washington se portant à leur secours avec un corps d'élite, écrasa les ennemis et les força en partie à retourner en arrière. Cornwallis ne voyant plus, au jour, l'armée de Washington, devina de suite la résolution qui avait été prise, et craignant que les bagages et les munitions rassemblés à New-Brunswick ne devinssent la proie de ses adversaires, marcha à la hâte sur Princeton. Washington menacé de nouveau par une armée parfaitement disciplinée et abondamment pourvue de toutes choses, ne l'attendit pas avec ses soldats harassés de fatigue, tombant de sommeil et grelottant de froid, par suite de vêtements insuffisants. Il

Digitized by Google

quitta à la hâte Princeton, donna des ordres pour rompre tous les ponts d'une petite rivière qui coule entre cette ville et New-Brunswick, et se portant au nord et sur sa gauche, gagna les montagnes en traversant la rivière de Raritan, et alla prendre position à Pluckemin. Quelques jours après, il remonta plus au nord à Morris-Town dans le Haut Jersey, d'où il fit des excursions jusqu'au Raritan, pénétrant dans le comté d'Essex, s'emparant de Neward, d'Elisabeth-Town, de Woodbridge, et dominant les rives de la mer qui séparent le continent de State-Island.

En présence de Philadelphie délivrée, de cette armée de Washington que l'on croyait anéantie et qui reparaissait triomphante, il y eut un cri d'admiration pour le général qui avait obtenu de pareils résultats par sa constance et sa noble audace. Chacun le proclama le sauveur de la patrie, et le Congrès, revenu à Philadelphie, décréta que le général qui avait rendu de semblables services ne serait pas astreint à suivre les décisions des conseils de guerre qu'il jugerait à propos de réunir, et qu'en toute circonstance il pourrait exécuter ses propres résolutions. Établie entre New-Brunswick et Amboy, l'armée anglaise fut durant tout l'hiver exposée, dès qu'elle voulut sortir de ses cantonnements, aux attaques de Washington, et aux vengeances des populations qui, transportées de colère, tendaient des embûches aux détachements qui se hasardaient dans les campagnes et massacraient sans pitié les soldats hessois dont les excès couvraient de ruines le New-Jersey. L'hiver se passa en diverses expéditions plus ou moins heureuses tentées, tantôt par les Améri-

Digitized by Google

cains, tantôt par les Anglais pour détruire des dépôts de munitions établis sur les bords de l'Hudson ou dans le Connecticut, jusque dans l'île Longue, où les Américains anéantirent, par un coup d'audace, presqu'en face de New-York, des magasins de vivres et une certaine quantité de vaisseaux, et ramenèrent des prisonniers anglais sur le continent. Vers la fin du mois de mai, les soldats arrivèrent chaque jour en plus grand nombre dans le camp de Washington.

Quels étaient les desseins du général Howe ? Allait-il continuer sa campagne dans le New-Jersey, se rapprocher de la Delaware et se rendre maître de Philadelphie, en passant sur un pont qu'il avait établi sur ce fleuve ? Allait-il au contraire remonter l'Hudson en se portant dans le nord de l'État de New-York, pour coopérer, avec l'armée du Canada, à la prise de Ticonderago et revenir avec toutes les forces anglaises réunies ? Washington, voulant être prêt à tous les événements, prescrivit aux milices des provinces septentrionales de s'établir en partie à Ticonderago et en partie à Peeks-Hill, à peu de distance au nord de New-York, faisant occuper le New-Jersey par celles du centre et du sud de manière à pouvoir diriger les troupes réunies à Peeks-Hill sur les points qui lui paraîtraient les plus menacés, soit du côté d'Albany, soit du côté de Philadelphie. Un camp fut établi sur les bords de la Delaware, par ordre du Congrès, et Washington quitta Morris-Town et alla à Midlebroock, à peu de distance de New-Brunswick, sur la gauche du Raritan, dans une contrée montagneuse. Son armée, à ce moment, s'élevait à quinze mille hommes, parmi lesquels se trouvaient malheu-

Digitized by Google

reusement quelques bandes complètement indisciplinées. Washington retranché dans son camp, dont il avait fortifié avec soin tous les abords, ne perdait pas de vue l'armée britannique, dont chaque mouvement lui était signalé par les gens du pays. Il évitait tout engagement sérieux avec autant d'obstination que le général anglais cherchait à les provoquer. Howe n'ayant pu surprendre son adversaire, finit par rassembler, dans State-Island, toutes les forces de terre et de mer dont il pouvait disposer. Le général américain incertain de ses projets qui pouvaient menacer Philadelphie, donna l'ordre de réunir à la hâte les milices de la Pensylvanie à Wilmington, à Chester, au-dessous de Philadelphie, et plaça des vigies sur les points les plus élevés qui dominaient la mer et la Delaware, pour signaler l'arrivée de la flotte anglaise.

Arrivée de Lafayette à Georgetown, juin 1777.

Ce fut pendant ces préparatifs que, vers la fin de juin, aborda à Georgetown, dans la Caroline du Sud, le marquis de Lafayette[1]. A peine eût-il touché au port, que se jetant dans un canot, ce jeune homme remonta la rivière, empressé, dans son noble enthousiasme, de fouler ce sol américain sur lequel se débattait une cause pour laquelle il renouvella, dit-il, son serment « de vaincre ou de périr. » Il partit à cheval, avec six officiers, traversa les deux Carolines, la Virginie, le Maryland et le Delaware, et après un mois de voyage, à travers un pays couvert de vastes forêts, sillonné de fleuves immenses,

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome X, p. 68, 249. — *Histoire de la guerre de l'Indépendance des États-Unis*, par Botta, tome II, p. 464 et suiv., 467 et suiv., 504 et suiv., 508 et suiv., 534 et suiv., 542 et suiv., 551 et suiv., 563 et suiv., 570 et suiv., 586 et suiv.

Digitized by Google

où la nature, comme il l'écrit, semble se parer « d'un air de jeunesse et de majesté » il aperçut enfin Philadelphie.

Départ de la flotte anglaise de Sandy-Hoock, 23 juillet 1777.

La flotte anglaise partie de Sandy-Hoock, le 23 juillet, avait mis à la voile pour une direction inconnue, presqu'au moment où arrivait le jeune Français. Le gouverneur de Ticonderago, menacé par le général Burgoyne, s'était décidé à évacuer cette place depuis le 5 juillet et l'Amérique était dans l'attente et dans l'anxiété, tant à cause des événements malheureux qui se succédaient pour elle sur les frontières du Canada, depuis la perte de Ticonderago, que de ceux qui pouvaient se produire par l'accord des deux frères Howe, dont l'un commandait la flotte, et l'autre une armée anglaise fortement organisée et pourvue de tous les engins de guerre qui faisaient souvent défaut à ses adversaires.

Le Congrès accepte les services de Lafayette, 31 juillet 1777.

Assiégé par une foule d'officiers qui arrivaient avec les recommandations de l'envoyé américain Deane, le Congrès, plusieurs fois trompé dans les choix qu'il avait faits, était sous l'impression produite par l'éclosion des prétentions malsaines et folles que les temps de troubles font naître chez une quantité de personnes qui ont échoué dans plusieurs carrières. A peine arrivé, Lafayette remit au président du comité des affaires étrangères, M. Lovell, les lettres de l'envoyé des États-Unis à Versailles. Le lendemain, il se rendit au Congrès où M. Lovell lui annonça que sa demande ne serait probablement pas accueillie. Sans se troubler, Lafayette écrivit : « D'après mes sacrifices, j'ai le droit d'exiger deux grâces ; l'une est de servir à mes dépens, l'autre est de commencer à servir

Digitized by Google

comme volontaire », puis il pria un des membres du Congrès de rentrer dans la salle et d'y lire ce peu de mots. Devant cet appel à leur esprit de justice, les membres du Congrès comprirent qu'ils étaient en présence d'un solliciteur d'un nouveau genre. Les lettres de Deane, négligées comme des recommandations banales, furent ouvertes et les députés des États-Unis charmés du noble dévouement du jeune officier, y répondirent par une délibération ainsi conçue : « Attendu que le marquis de Lafayette, par suite de son très grand zèle à la cause de la liberté dans laquelle les États-Unis sont engagés, a quitté sa famille et les siens, et est venu à ses frais offrir ses services aux États-Unis, sans réclamer ni traitement ni indemnité particulière, et qu'il a à cœur d'exposer sa vie pour notre cause ; résolu : que ses services sont acceptés, et que, en considération de son zèle, de l'illustration de sa famille et de ses alliances, il aura le rang et la commission de major-général dans l'armée des États-Unis. »

La prise de Ticonderago, qu'on regardait comme la clef des États-Unis, avait à la fois excité le plus grand enthousiasme en Angleterre et produit la colère la plus vive en Amérique. Le général Saint-Clair, qui en abandonnant cette forteresse, avait de fait conservé à sa patrie le seul corps militaire autour duquel pouvaient se grouper les milices, et le général Schuyler que ses longs services et son patriotisme auraient dû préserver de toute calomnie, furent accusés avec fureur. Le Congrès décréta qu'il serait fait une enquête sur leur conduite. Saint-Clair ne put échapper, malgré l'avis du conseil de guerre, aux

Digitized by Google

accusations intéressées du Congrès, qui rejeta sur son impéritie et sa faiblesse, le cruel événement qui avait un instant terrifié l'Amérique. Washington, tout en veillant avec soin sur la campagne qu'il dirigeait en personne, envoyait des munitions et des hommes à l'armée de Schuyler, expédiait, dans les États de la Nouvelle-Angleterre, le général Lincoln, avec mission d'user de son influence pour que leurs milices aillent renforcer l'armée, et l'audacieux général Arnold accourait, par ses ordres, communiquer son ardeur aux troupes qu'avaient découragé ces revers successifs.

Burgoyne vit en un instant croître devant lui la force de résistance de populations hostiles que son union avec les sauvages poussait au désespoir. A la difficulté des routes à établir au milieu des forêts, se joignait l'impossibilité d'obtenir des vivres, et l'armée anglaise mit un mois à parcourir le court espace qui séparait le fort Anne du fort Édouard, élevé sur les bords de l'Hudson. Il trouva le fort évacué et sa situation fut des plus critiques, par suite de la difficulté d'obtenir des vivres qu'il devait tirer entièrement de Ticonderago. Il fit quelques tentatives pour sortir de la position embarrassante où il se trouvait et envoya des troupes pour enlever un dépôt de vivres formé par les Américains au nord d'Albany, à Benington.

L'expédition fut malheureuse. Les Américains en force écrasèrent les Anglais, blessèrent à mort leur chef, le colonel Baum et le détachement fut en entier détruit ou fait prisonnier. Une attaque tentée par le colonel Saint-Léger, venu d'Oswego par le lac d'Oneida pour attaquer le fort Schuyler, avait

Digitized by Google

échouée, après un combat heureux, devant la résistance obstinée des milices américaines dont le nombre croissait de jour en jour, sous l'aiguillon de premiers succès et de la terreur mêlée de colère qu'inspiraient les hordes de sauvages traînées à la suite des armées anglaises.

Le général Gates nommé au commandement de l'armée du Nord, 4 août 1777.

L'espérance renaissait dans tous les cœurs, quand le congrès choisit, le 4 août, le général Gates comme chef de l'armée du Nord. Cet officier, dont la popularité était une force, rejoignit ses soldats alors réunis dans les îles formées au confluent de la Mohawk et de l'Hudson. Washington incertain de la direction qu'avait prise la flotte anglaise, s'était rapproché de Philadelphie donnant l'ordre à tous les corps détachés de ses troupes d'accourir autour de lui.

Lafayette et Washington.

Venu dans cette ville à un dîner où assistaient plusieurs membres du congrès, Washington y vit pour la première fois Lafayette. Le jeune officier nous a laissé l'impression que produisit sur lui la haute taille, la figure majestueuse et grave du général américain. Fraternellement accueilli, il se vit complimenté de son zèle, des sacrifices qu'il avait fait, et Washington termina en priant Lafayette de regarder le quartier général comme sa maison, en ajoutant, avec un sourire, « qu'il n'y trouverait pas le luxe d'une cour; mais que devenu soldat américain, il se soumettrait sans nul doute de bonne grâce aux mœurs et aux privations de l'armée d'une république. » Le lendemain le jeune Français accompagnait Washington dans la visite des forts de la Delaware, et quelques jours après il assistait à une revue de l'armée américaine, qui attendait, à peu de distance de Phila-

Digitized by Google

delphie, la direction qu'aurait prise les Anglais. Il y vit, écrit-il « 11,000 hommes environ, médiocrement armés, plus mal vêtus encore... Dans cet état de bigarrure et souvent de nudité, ajoute-t-il, les meilleurs vêtements étaient des chemises de chasse, larges vestes de toile grise usitées en Caroline. Quant à la tactique, il suffit de dire que pour qu'un régiment en bataille de pied ferme gagnât du terrain sur la droite de son alignement, au lieu de rompre simplement à droite, la gauche commençait une éternelle contre-marche. Toujours sur deux rangs, les petits hommes étaient au premier; à cela près on n'observait point les rangs de taille. Malgré ces désavantages on voyait de beaux soldats, conduits par des officiers zélés. La vertu tenant lieu de science, et chaque jour ajoutait à l'expérience et à la discipline. Lord Stirling, plus brave que judicieux, un autre général souvent ivre, Green, dont les talents n'étaient encore connus que de ses amis, commandaient en qualité de majors généraux; le général Knox y était aussi, qui dans le même temps s'était fait de libraire artilleur, avait formé d'autres officiers et créait une artillerie. » Nous devons « être embarrassés dit Washington en abordant le marquis, de nous montrer à un officier qui quitte les troupes françaises. — C'est pour apprendre et non pour enseigner que je suis ici », répliqua Lafayette, réponse spirituelle, plus profonde qu'il ne le supposait.

Ce jeune homme simple et modeste était le représentant d'une caste puissante qui dominait les nations de l'ancien monde par droit de naissance. Il avait tout quitté, honneurs, famille, amis, pour venir

Digitized by Google

chez un peuple proclamant l'égalité des hommes, et leur classement par leurs œuvres personnelles. L'amour de ses semblables et la hautaine et fière impartialité de l'esprit qui fait respecter les intérêts des autres comme les siens propres, étaient les qualités dominantes de Lafayette. Il était à son insu le point de contact de deux sociétés dont l'une allait mourir, et l'autre grandir malgré les douleurs et les découragements qui accompagnent l'enfantement des progrès les plus légitimes et les plus incontestables réalisés par les hommes. L'histoire le trouve à l'endroit même où furent proclamés les principes de raison et de justice, sur lesquels doivent s'appuyer les gouvernements des nations. « Défenseur de cette liberté que j'idolâtre, écrivait-il à la noble compagne de sa vie, libre moi-même plus que personne, en venant comme ami offrir mes services à cette république si intéressante, je n'y porte que ma franchise et ma bonne volonté, nulle ambition, nul intérêt particulier ; en travaillant pour ma gloire, je travaille pour leur bonheur. J'espère qu'en ma faveur vous deviendrez bonne américaine, c'est un sentiment fait pour les cœurs vertueux. Le bonheur de l'Amérique est intimement lié au bonheur de toute l'humanité; elle va devenir le respectable et sûr asile de la vertu, de l'honnêteté, de la tolérance, de l'égalité et d'une tranquille liberté. »

Quelques jours après la rencontre de ces deux hommes, qui allaient atteindre la vraie grandeur en contribuant à la réussite d'une des phases les plus éclatantes des progrès de l'humanité, la flotte anglaise entrait dans la baie de Chesapeack et la re-

Digitized by Google

montant, sous l'impulsion d'un vent favorable, abordait près d'Elkton, à environ 70 kilomètres de Philadelphie. Détournés de la Delaware par crainte de travaux de défense, exécutés sur ce fleuve, les Anglais avaient lutté, pendant plus d'une semaine, contre les vents contraires pour doubler les caps qu'il fallait franchir.

L'armée anglaise aborde près de Philadelphie, 25 août 1777.

Le 25 août, les troupes entassées dans les navires purent enfin prendre terre, et une armée de 18,000 hommes, largement pourvue de toutes choses, sauf d'un nombre suffisant de chevaux pour la cavalerie et les transports, put se mettre en marche vers la capitale des insurgents. A cette nouvelle, Washington faisant traverser Philadelphie par son armée pour encourager ses partisans et impressionner ses adversaires, marcha aux Anglais. Il s'avança jusqu'au bord d'un petit cours d'eau le White-Clay-Creek, puis recula derrière un autre cours d'eau, le Red-Clay-Creek, occupant Newport, petit bourg situé à peu de distance du chemin qui conduit de Christiania à Philadelphie. Menacé dans cette position d'être débordé sur sa droite, il recula encore, se couvrant de la rivière Brandy-Wine et s'établissant sur des hauteurs, en faisant garder les principaux gués, il résolut d'attendre la bataille.

Bataille de Brandy-Wine, 11 septembre 1777.

Le 11 septembre, les Anglais s'ébranlèrent à la pointe du jour, ils attaquèrent de front le gué principal, pendant qu'un corps, sous les ordres de lord Cornwallis, remontant le cours de la Brandy-Wine, la traversait à l'endroit où elle se divise en plusieurs branches, puis la redescendait de manière à attaquer la droite des Américains. Le combat s'engagea

Digitized by Google

avec acharnement de part et d'autre, mais les Anglais ayant brisé la résistance de la gauche des Américains, le désordre finit par se mettre dans les rangs de ceux-ci et en un instant la panique gagna au point que l'armée pouvait être entièrement détruite, si la nuit ne fut pas venue. Lafayette, qui avait suivi le général pendant toute la journée, se jeta au devant des fuyards, essayant de les rallier et eut la jambe traversée par une balle. Il se fit panser à la hâte, remonta à cheval et continua à tâcher de réunir les troupes débandées à l'entrée d'un pont qu'il fallait franchir. Transporté à Philadelphie en bateau, il y fut entouré de personnes qu'intéressaient sa jeunesse et sa situation. Il quitta cette ville avec le Congrès, remonta avec lui la Delaware jusqu'à Bristol, d'où il fut conduit à Betlehem, dans un établissement des frères Moraves. « Nos Américains, écrivait-il gaiement à Mme Lafayette, après avoir tenu ferme, ont fini par être mis en déroute ; en tâchant de les rallier, MM. les Anglais m'ont gratifié d'un coup de fusil qui m'a un peu blessé à la jambe... Soyez tranquille sur le soin de ma blessure, tous les docteurs de l'Amérique sont en l'air pour moi. J'ai un ami qui leur a parlé de façon à ce que je sois bien soigné; c'est le général Washington. Cet homme respectable dont j'admirais les talents, les vertus, que je vénère à mesure que je le connais davantage, a bien voulu être mon ami intime. Son tendre intérêt pour moi a eu bientôt gagné mon cœur. Je suis établi chez lui, nous vivons comme deux frères bien unis, dans une intimité et une confiance réciproques. Cette amitié me rend le plus heureux possible. Quand il m'a en-

Digitized by Google

voyé son premier chirurgien, il lui a dit de me soigner comme si j'étais son fils parce qu'il m'aimait de même. Ayant appris que je voulais rejoindre l'armée de trop bonne heure, il m'a écrit une lettre pleine de tendresse pour m'engager à me bien guérir. »

La blessure de Lafayette devient un lien entre la France et l'Amérique.

Cette blessure, comme il arrive dans les époques de fermentation des esprits où les plus minces événements prennent de grandes proportions, devint, pour la France, comme un lien nouveau qui la rattachait à la cause des Américains. « Lorsque Paris, dit le comte de Ségur, retentit du bruit du premier combat où Lafayette et ses compagnons d'armes avaient fait briller le nom Français, l'approbation fut générale; les personnes mêmes qui avaient le plus blâmé sa téméraire entreprise, l'applaudirent; la cour s'en montrait presque énorgueillie et toute la jeunesse l'enviait. Ainsi, ajoute-t-il, l'opinion publique se déclarant de plus en plus pour la guerre, la rendait inévitable, et entraînait nécessairement un gouvernement trop faible pour résister à une telle impulsion. »

Plein de fermeté après sa défaite, Washington, usant de sa puissance morale sur ses soldats, pour leur rendre l'espérance, s'était couvert de la rivière la Schuylkill, abandonnant Philadelphie aux Anglais plutôt que de compromettre, dans une bataille, les dernières forces de son pays. Le Congrès aussi résolu que lui, décida qu'il se réunirait à Lancastre et, comme après les revers subis dans le New-Jersey, il investit son général d'un pouvoir dictatorial.

Entrée de Howe à Philadelphie, 26 sept. 1777.

Le général Howe entra à Philadelphie le 26 septembre, mais il avait en face de lui l'armée américaine

Digitized by Google

concentrée à peu de distance de Germantown, qui recevait à chaque instant des renforts et engageait des actions sanglantes avec ses troupes. Les Anglais s'occupaient à débarrasser la Delaware de tous les obstacles qui empêchaient la flotte de remonter ce fleuve, quand la nouvelle d'une grande victoire vint surexciter au dernier point l'énergie des Américains.

Bataille de Stillwater entre Burgoyne et Gates, 19 sept. 1777.

Burgoyne, ayant pu faire venir pour trente jours de vivres à Ticonderago, avait passé de la rive gauche de l'Hudson sur la rive droite, vers le milieu de septembre. Décidé à atteindre Albany, pour rejoindre le général Clinton qu'il supposait s'avancer vers lui de New-York en remontant ce fleuve, il marcha contre Gates alors campé à Stillwater, environ à trente kilomètres au nord de cette ville. Confiant dans la valeur et la discipline de ses troupes, Burgoyne attaqua les Américains qui lui faisaient face en appuyant leur droite à l'Hudson et leur gauche aux collines. Le combat s'engagea avec une extrême vigueur jusqu'à la nuit dans ce pays coupé de ravins d'où se précipitent une suite de torrents se dirigeant sur l'Hudson. Les Anglais, dont la perte avait été plus forte que celle de leurs adversaires, restèrent maîtres du champ de bataille, mais ne purent s'avancer vers Albany qui était le but de leurs efforts. Burgoyne, adossé à l'Hudson et placé en face d'un ennemi qui s'était retranché avec soin dans des positions inexpugnables, assit son camp à peu de distance de lui, pressant, par une suite d'émissaires, le général Clinton de remonter l'Hudson pour l'arracher à sa dangereuse position, en prenant l'ennemi entre deux corps d'armée. Pendant qu'il restait forcément inac-

Digitized by Google

tif, l'armée américaine grossissait en nombre et le général Lincoln lui amenait, des provinces du Massachussett, de Rhode-Island, de New-Hampshire et du Connecticut, des troupes parfaitement exercées. Dans l'impossibilité de recevoir des vivres et des munitions de Ticonderago, à partir du moment qu'il avait franchi, avec les plus grandes peines, le fleuve de l'Hudson grossi par les pluies, Burgoyne sentit promptement la disette dans son camp. Déçu dans l'espoir du concours que devait lui apporter le général Clinton, d'après les plans arrêtés à Londres, il n'avait plus, le 7 octobre, que cinq jours de vivres.

Deuxième bataille entre Gates et Burgoyne, 7 octobre 1777.

Il résolut, dans cette position désespérée, de faire les derniers efforts pour se frayer un passage en délogeant les Américains de leur camp ou en brisant le blocus établi autour de lui pour parvenir à se procurer des subsistances dans la campagne. Il se porta sur la gauche des Américains établie sur les montagnes; mais Gates pénétrant son projet lui opposa la plus vive résistance. Le général Arnold entraîna ses troupes avec sa bouillante valeur, et les Anglais furent refoulés dans leur camp. Gates jugeant Burgoyne perdu résolut de ne plus tenter la fortune et d'attendre que la famine lui livrât son adversaire.

Burgoyne se rend prisonnier avec son armée, 17 octobre 1777.

Dix jours après ses calculs se réalisaient et Burgoyne se rendait prisonnier avec son armée après avoir vainement cherché à franchir l'Hudson dont Gates gardait avec soin tous les abords.

Le colonel Willkinson, parti au moment où l'armée anglaise déposait ses armes, accourut au Congrès, et s'adressant à l'assemblée au milieu de la vive émotion que causait sa présence lui dit : « Toute l'armée

Digitized by Google

britannique a mis bas les armes à Saratoga ; la nôtre, pleine de vigueur et d'audace, attend vos ordres ; c'est à votre sagesse à décider où la patrie peut encore avoir besoin de ses services. »

En un instant l'Amérique apprit qu'une armée anglaise était prisonnière, et l'Europe sut bientôt, comme l'écrit le comte de Ségur sous l'impression des événements, que des soldats avaient été forcés de déposer leurs armes aux pieds de cultivateurs pauvres mais fiers, inexpérimentés mais vaillants, dont ils avaient jusque-là tant dédaigné la simplicité, l'indiscipline, le dénuement et l'ignorance des évolutions militaires. La nouvelle se répandit même à Paris que l'armée de Howe avait aussi capitulé, ce qui, d'après un journal, énivrait « de joie les partisans très nombreux des Américains. Ils voudraient que notre gouvernement saisît cette circonstance où la nation anglaise est humiliée et où ses ministres ont perdu la tête, pour lui déclarer la guerre et, par ce moyen, consommer à jamais la révolution si heureusement conduite par les braves Américains [1]. »

Si les Français, jetant un regard au delà des mers, applaudissaient aux vengeurs de leur patrie humiliée et aux défenseurs des idées de liberté et de progrès

[1] *Mémoires, correspondances et manuscrits* du général Lafayette, tome I, p. 15 et suiv., 17 et suiv., 19 et suiv., 23 et suiv., 88, 101, 103, 105, 129. — *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis*, par Botta, tome II, p. 587 et suiv.; tome III, p. 22 et suiv., 33 et suiv., 37 et suiv., 42 et suiv., 62 et suiv., 68 et suiv., 71 et suiv., 80 et suiv., 102 et suiv., 123 et suiv., 127 et suiv., 133 et suiv., 137 et suiv., 143 et suiv., 153. — *Mémoires ou souvenirs et anecdotes*, par le comte de Ségur, tome I, p. 128, 175, Paris, 1824, in-8. — *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 120, 121.

Digitized by Google

qui les enflamaient, ils étaient loin de trouver en Europe les satisfactions qu'ils réclamaient.

Édit contre les jésuites, mai 1777.

Les jésuites, depuis leur extinction par Clément XIV, n'avaient pas cessé d'être une sorte d'épouvantail pour les magistrats leurs anciens adversaires et pour une foule d'ennemis qu'ils s'étaient attirés dans le temps de leur puissance. Des brochures et des livres faits, soit en leur faveur, soit contre eux, apparaissaient chaque jour. Tantôt l'auteur, mettant en garde le public contre leurs menées, affirmait qu'ils ne se regardaient pas comme supprimés, qu'ils avaient voulu renaître sous le nom de *Frères de la Croix*, et cherchaient à s'installer dans le séminaire des aumôniers projeté par le ministre de la guerre, Saint-Germain. Tantôt un de leur partisans écrivant sur l'Apocalypse, prouvait, par des extraits de cette œuvre, leur établissement, leur mission pour prêcher et défendre la foi, la conversion du nouveau monde par leurs travaux apostoliques, les persécutions qu'ils doivent éprouver, leur destruction causée par l'athéisme et par un système de politique antichrétienne qui tend à ramener le principe de l'infidélité, l'époque de cette destruction, enfin leur rétablissement entre le mois de mars et le mois de juillet 1777. Le *Plan de l'Apocalypse* était condamné à être brûlé et lacéré, et l'avocat général Séguier promettait au Parlement de veiller sur les démarches faites par cette société redoutée. Le Parlement, prétendant que les jésuites s'étaient donné comme une sorte de rendez-vous à Paris et à Lyon finit par obtenir un édit où le roi affirmant « l'anéantissement et l'extinction absolue » de la société dans tous les États ca-

Digitized by Google

tholiques au point de ne laisser « plus aucun espoir qu'elle puisse jamais être rétablie », croyait devoir prendre les précautions que sa sagesse exigeait « pour éviter tout ce qui pourrait troubler l'ordre et la tranquillité dans le royaume ». L'édit défendait aux anciens pères de se réunir pour vivre plusieurs ensemble « sous quelque prétexte que ce puisse être », de posséder aucun bénéfice à charge d'âme dans les villes. Ils ne pouvaient pas être supérieurs de séminaires, régents de collèges, ni exercer des fonctions « relatives à l'éducation publique ». L'édit avait, suivant l'usage, la prétention d'interdire tout ouvrage sur la société supprimée, écrit, soit contre elle, soit en sa faveur, en « imposant, comme il le dit, un silence absolu sur tout ce qui peut concerner ladite société ». Le Parlement ne fut pas satisfait et voulut à la fois multiplier et aggraver les rigueurs de la nouvelle législation ; mais le roi s'y refusa, et n'accepta que la défense faite aux anciens jésuites d'entrer en fonction des bénéfices ou des vicariats qu'ils obtiendraient avant d'avoir au préalable pris l'engagement de « maintenir et professer les libertés de l'Église gallicane, et notamment les quatre articles de la déclaration du clergé de France en 1682. »

Rétablissement de l'inquisition en Espagne, décembre 1776.

Ces concessions à des magistrats ambitieux et livrés aux rivalités que suscitait l'opinion janséniste, furent immédiatement effacées auprès du public par la conduite du roi d'Espagne. Charles III, l'ennemi implacable de l'ordre, qui avait exigé sa destruction, qui avait forcé la France de soutenir à Rome son impérieuse volonté, venait de rétablir l'inquisition. « Vous savez, écrit d'Alembert dans son indigna-

Digitized by Google

tion, que l'inquisition, que le roi d'Espagne a remise en honneur et en vigueur plus que jamais, vient de faire une belle procession;... que le peuple, prosterné dans les rues pendant cette belle cérémonie, criait en se frappant la poitrine : *Viva la fe de Dios !* qu'ensuite on a publié les bulles de Paul IV et de Pie V, ces deux marauds de papes qui ont fait tant brûler d'hérétiques, et qui déclarent que tout le monde sera soumis à l'*inquisition, sans excepter le souverain*... Voilà... le fruit des lumières que tant d'écrits ont répandues ! voilà le fruit de l'expulsion de ces gueux de jésuites, remplacés par des gueux plus insolents. » Deux dominicains, écrit Frédéric avec dédain, « qui ont le roi d'Espagne à leurs pieds, disposent de tout le royaume; leur faux zèle sanguinaire a rétabli, dans toute sa splendeur, cette inquisition que M. d'Aranda avait si sagement abolie... Les superstitieux l'emportent sur les philosophes, parce que le gros des hommes n'a l'esprit ni cultivé, ni juste... Le peuple sait qu'avec des présents on apaise ceux qu'on a offensés; il croit qu'il en est de même à l'égard de la Divinité, et qu'en lui donnant à flairer la fumée qui s'élève d'un bûcher où l'on brûle un hérétique, c'est un moyen infaillible de lui plaire. Ajoutez à cela des cérémonies, des déclamations de moines,... vous trouverez qu'il n'est pas surprenant que les Espagnols aveuglés aient encore de l'attachement pour ce culte digne des anthropophages. »

Les nouvellistes n'étaient pas moins méprisants pour le monarque espagnol que son royal confrère, et ils parlaient des exploits de ce qu'ils appelaient

Digitized by Google

« l'infâme inquisition ». Le bruit courut bientôt qu'un brillant Péruvien, qui avait enchanté la société littéraire et philosophique de Paris, avait été arrêté. « Si M. Olivadès, écrit Voltaire à d'Alembert, le 4 janvier 1777, qui est un philosophe très instruit et très aimable, est dans les prisons de l'inquisition, avec l'agrément de Sa Majesté Catholique, il sera difficile de me consoler. Il a passé, il y a longtemps, huit jours aux Délices. Cela m'attendrit pour lui : mais ne nous pressons pas de gémir, il n'y a peut-être pas un mot de vrai dans ce qu'on nous a dit. »

Condamnation du comte d'Olivadès par l'inquisition, 24 nov. 1778.

Les doutes cessèrent bientôt, et la France apprit l'histoire de ce Péruvien, devenu juge à Lima, où il avait eu à lutter contre les jésuites, puis employé par le comte d'Aranda, au moment où il détruisait cette société puissante et tenait tête aux émeutes de Madrid. Les journalistes rappelèrent les services qu'il avait rendu dans le défrichement de la Sierra-Morena, où Olivadès appela des colons allemands et suisses, sans s'inquiéter de leur religion ; ils faisaient ressortir avec ostentation le bien qu'il avait réalisé, ses querelles avec un couvent de moines qu'il dût déplacer dans ses opérations, et, le présentant comme victime de la machination des prêtres, ils racontaient le jugement ridicule et odieux qui le frappait.

Olivadès se vit reprocher deux cent quarante actes entachés d'excès et de libertinage, parmi lesquels se trouvait ce passage d'une de ses lettres à Voltaire. « Il serait à désirer que l'Espagne eut quarante personnes comme vous. » Comparaissant une torche à la main devant les ducs de Grenade, d'Hixar, d'Abrantès,

Digitized by Google

les comtes de Mora, de la Corogne, de trois conseillers de Castille, deux des finances, deux du conseil des Indes, deux des ordres royaux, un du département de la guerre, de l'abbé de Saint-Martin avec deux de ses moines, du prieur de l'Escurial, de l'abbé de Saint-Bazille, de deux trinitaires, de deux religieux de la Merci, du prêtre Cantenas, capucin, de plusieurs prêtres décorés et de plusieurs chevaliers de l'ordre royal de Charles III, il se vit condamné à la confiscation de tous ses biens, à huit ans de clôture dans un couvent, pendant les premières années desquelles il devait jeûner le vendredi si sa santé le lui permettait, ce qui du reste était remis à la décision d'un directeur éclairé qu'on devait lui nommer pour le fortifier dans la pratique de ses exercices religieux. Il était prescrit à Olivadès de faire régulièrement ses prières du matin et du soir, de lire le *Livre des pécheurs* du révérend Père Louis de Grenade, de réciter tous les jours à genoux le rosaire ainsi qu'un *Credo*. Il fut privé de ses titres, de ses charges, déclaré incapable d'en posséder désormais. Défense lui était faite d'user à l'avenir de vêtements de soie, de velours, de tissus d'or et d'argent, et d'ornements de pierreries. Il ne pouvait ni monter à cheval ni porter des armes, et son vêtement devait être désormais d'un drap jaune des plus communs.

Les narrateurs de ce jugement grotesque ajoutaient :

« On lui fit faire, en qualité d'hérétique, une abjuration solennelle ; il fut absous de l'excommunication et réconcilié suivant toutes les formalités prescrites par les saints canons; à l'effet de quoi se

Digitized by Google

présentèrent quatre prêtres en surplis ayant chacun une poignée de verges à la main, dont ils le frappèrent sur les épaules suivant la cérémonie d'usage, pendant qu'on récitait le psaume *Miserere*. Il fit sa profession de foi, et fut interrogé sur plus de trente articles de croyance.

« Dès que les deux secrétaires eurent fini de lire la procédure, au moment où l'on prononça ces mots : *Nous le déclarons atteint et convaincu d'hérésie*, le sieur Olivadès tomba en syncope de dessus sa sellette; il ne perdit cependant pas connaissance; on lui donna de l'eau et du vin, ce qui le rétablit et le mit en état d'entendre sa sentence, à la suite de laquelle il fit sa profession de foi baigné de larmes et poussant des gémissements qui firent bien augurer de son repentir. Ses erreurs sont en grand nombre et des plus extravagantes, provenant de ce qu'il n'a pas voulu croire au sixième commandement (*Vous ne commettrez point d'adultère*), ni à l'existence d'un enfer destiné à en punir les violements : choses qui lui firent concevoir une haine implacable contre le clergé séculier et régulier, ce qui a été en lui le fruit de ses rapports avec Voltaire et Rousseau. »

L'amiral Solano et les protestants français.

Le malheur d'Olivarès, qui s'était vu reprocher une traduction en espagnol de l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, quoiqu'elle n'eût jamais été imprimée, rappelait l'affront fait à l'amiral Solano dénoncé par son aumônier pour avoir lu cet ouvrage. Ce chef d'escadre a été obligé « pour obtenir l'absolution d'un si grand péché, d'en demander à genoux pardon à Dieu et à la sainte inquisition, après avoir vu brûler solennellement le livre en sa présence... Grand

Digitized by Google

Dieu, s'écrie Grimm à la suite de cette anecdote, et il n'y a que les Pyrénées entre nous et les suppots barbares d'une religion si douce ! » Puis il met en note à la suite de la page : « Il n'y a plus de Pyrénées. » Réflexion très naturelle, si l'on se reporte à la lutte ardente qui n'a pas cessé entre l'opinion publique et le clergé.

Il ne se passait pas de jour sans qu'un livre ne traitât, soit d'une manière directe, soit incidemment, de la situation des protestants en France. Dans une brochure où il s'agissait de l'exécution de la corvée en Bretagne, l'auteur, parlant de la nécessité de rappeler les protestants, attaquait à la fois les prêtres et les institutions religieuses, puis se livrait à une digression pleine de vigueur, de bon sens et de philosophie, au dire d'un journal fort en vogue, contre l'*Apologie du massacre de la Saint-Barthélemy*, par l'abbé Caveyrac.

L'auteur, dans un *Dialogue sur l'état civil des protestants en France*, faisait soutenir la nécessité de leur réhabilitation, dans l'intérêt de l'Église et de l'État, par un curé, contre un magistrat, ce qui amenait un membre du Conseil à démontrer que le danger qu'ils présentaient dans le XVe siècle n'existait plus dans le XVIIIe. La brochure se vend sourdement, ajoute le nouvelliste qui en donne l'analyse « pour ne pas trop scandaliser Nos Seigneurs du clergé, contre lesquels elle est spécialement dirigée ».

Les Français et le droit d'insurrection légalement admis par les Anglais.

Les ministres sentaient frémir les populations. La France, privée d'institutions permettant au peuple d'influer sur la direction de ses propres affaires, ne pouvait pas avoir des hommes de

Digitized by Google

loi lui donnant ouvertement le conseil d'en appeler à la force, comme le fait Blackstone quand il écrit que, « pour venger leurs droits et les revendiquer lorsqu'ils seront attaqués ou violés », les Anglais devront s'adresser d'abord aux tribunaux de justice pour réclamer la protection des lois; de là présenter leurs requêtes au roi ou au Parlement pour obtenir le redressement des griefs;... enfin... prendre les armes pour leur propre défense. » Mais, si, comme le disait Turgot au roi, « la société française était une société composée de différents ordres mal unis et d'un peuple dont les membres n'avaient entre eux que très peu de liens sociaux », elle n'était pas pour cela dénuée du sentiment de conservation, et elle comprenait, d'une manière instinctive et confuse, qu'à défaut de tribunaux pour assurer les droits de chacun, il y avait la résistance matérielle.

Embarras de l'administration en face des protestants.

Les embarras du gouvernement croissaient dans toutes les affaires où était engagé le protestantisme, soit par suite des exigences du clergé, soit par suite de la révolte des esprits. Si l'archevêque de Paris refusait de marier des négociants qu'il prétendait n'être pas catholiques et persistait, contre les injonctions du Parlement et les observations du grand-aumônier, à exiger qu'on lui prouvât son erreur par une attestation de l'ambassadeur de Hollande, les autres prélats avaient des préoccupations d'un tout autre genre.

L'abbé de Talsy et l'évêque de Chartres, dénonçaient les habitants des paroisses de Josne et de Guillonville qui avaient ouvert une école, établi un temple dans une maison de Neuville, refusant de se

Digitized by Google

soumettre à leur juridiction. Ce qui se passait dans l'Orléanais arrivait aussi dans la Gascogne et le Béarn, où l'évêque de Dax demandait de réprimer l'audace des religionnaires. En Picardie, les habitants de Templeux-le-Guérard et d'Hargicourt avaient établi leur service religieux dans une grange où un ministre faisait publiquement ses fonctions; il en était de même pour les habitants de Nauroy, en Champagne, qui se réunissaient dans la maison des enfants de Louis Bas. Dans la Saintonge, les protestants faisaient bâtir un temple à Saint-Fort de Cosnac. Le gouvernement donna l'ordre d'arrêter le pasteur qui résidait à Hargicourt, fit emprisonner les enfants de Louis Bas, le maître d'école de Guillonville; mais, quand il se trouva devant une population protestante plus nombreuse, il fut très embarrassé. Dans sa lettre à l'intendant d'Orléans, le ministre écrit « que le mal ne ferait que s'accroître par l'espérance de l'impunité, si on ne cherchait pas à en imposer (aux religionnaires de Jones et de Guillonville); il lui prescrit de faire comparaître, devant le subdélégué, les deux principaux religionnaires de ces paroisses et « de leur défendre, de la part de Sa Majesté, de continuer leurs assemblées et de leur enjoindre de fermer leur école, sous peine d'être sévèrement punis ». Pour la Saintonge, il prévoit que ses ordres seront plus difficiles à exécuter, car, en décidant la démolition du temple de Saint-Fort de Cosnac il dit : « Si vous prévoyez qu'elle puisse exciter quelque émeute qu'il soit ensuite trop difficile d'apaiser, vous voudrez bien la différer jusqu'à ce que, sur l'avis que vous m'en donnerez, j'aye pu prendre de nouveau les ordres de Sa

Digitized by Google

Majesté. » Le ministre est aussi circonspect quand il s'agit de la Guyenne. En ordonnant de tâcher de démolir des temples, d'arrêter des prédicants et même les religionnaires les plus obstinés, il prescrit à l'intendant d'employer « ces moyens ou seulement quelques-uns, en évitant surtout ceux dont l'exécution pourrait exciter une fermentation qu'il serait peut-être ensuite bien difficile d'éteindre ». Dans le Languedoc, où il y a un grand nombre de temples, les protestants ne tiennent compte d'aucune des lois faites contre l'exercice de leur religion. Le gouvernement flotte indécis entre les mesures de rigueur qu'il voudrait prendre, et la crainte de l'effet qu'elles vont produire, quand elles seront exécutées. « Ne serait-il pas possible, écrit le ministre Amelot au comte de Périgord, d'amener les religionnaires de la Saintonge à se réformer en quelque sorte d'eux-mêmes, en cessant de donner à l'exercice de leur culte une publicité aussi contraire aux vues du gouvernement qu'elle est scandaleuse pour la religion. » Les protestants, loin de déférer aux avis du comte, décorèrent une grange à Castelbarbe, près d'Orthez, la pourvurent d'une chaire, de galeries pour les auditeurs, y célébrèrent des mariages, firent des baptêmes, et se livrèrent aux rites de leur culte avec autant de publicité que les catholiques. Le ministre, bravé, fit mettre la grange sous scellé ainsi que les maisons où se réunissaient les religionnaires, ordonnant l'arrestation des trois prédicants Belzenne, Journet et Marsoo fils. Après cet acte de vigueur, il a peur de ce qu'il a fait, et écrit au comte de Périgord : « J'ai peine à croire que cet exemple puisse

Digitized by Google

augmenter le nombre des émigrations... Quelque idée que les protestants se soient faite de la tolérance du gouvernement, ils ne sauraient penser qu'elle soit portée au point de leur permettre un culte extérieur aussi public que celui de la religion catholique... L'on est dans la nécessité de fermer les yeux sur leurs assemblées au désert, même sur des assemblées peu nombreuses et peu éclatantes dans quelques maisons particulières; mais qu'ils aient des temples publiquement connus comme tels, qu'ils en construisent,... qu'ils y placent des chaires,... c'est ce que le roi ne paraît nullement disposé à tolérer. » Dans ses confidences, il parle des conseils de l'intendant Douet de La Boullaye, qui propose d'envoyer des dragons loger chez les protestants, aux lieux où ils ont eu des assemblées. « Ne trouvez-vous pas, dit-il, qu'il serait à craindre que cette expédition ne réveillât l'idée des anciennes dragonnades, qui n'ont, dans le temps, que trop fait de bruit dans la France et dans toute l'Europe?... Je vous ai parlé de quelque mouvement parmi ceux de l'Orléanais... Il n'est peut-être pas sans inconvénient qu'un intendant, un homme du roi, traite directement et ouvertement avec des sujets... Mais, au point où sont les choses, l'on n'est pas toujours maître du choix des moyens. »

Les ministres appliquent encore quelquefois la loi infâme de Louis XIV qui permet d'enlever des enfants à leurs parents. Ainsi l'on voit, en 1777, enfermer au couvent de Sainte-Claire de Milhau, par l'intermédiaire de l'intendant Terrai et sur la demande de l'évêque de Vabres, Mlles Nègre et Randon. Le frère de Mlle Randon et d'autres protestants, sont,

Digitized by Google

à cette occasion, menacés d'être punis sévèrement s'ils commettent « quelques nouvelles imprudences », c'est-à-dire s'ils se permettent de blâmer de pareilles séquestrations. Mais le plus souvent les ministres reculent, et lorsque l'archevêque de Paris parle d'une demoiselle Du Gay, âgée de dix-sept ans, qui, se plaignant d'être gênée par ses parents, sollicite d'être placée dans un couvent, Amelot écrit au lieutenant de police Lenoir :

« Sa Majesté ne se porte pas très facilement à user de son autorité dans des circonstances pareilles, surtout lorsqu'il est question de jeunes personnes de l'âge de la demoiselle Du Gay, qui ont quelquefois d'autres motifs pour chercher à se soustraire à l'autorité de leurs parents... Vous voudrez bien aussi me mander si, dans le cas où le roi se porterait à donner les ordres demandés, il ne serait pas à craindre qu'ils causassent une sensation trop vive parmi les protestants. » Le ministre n'est pas moins embarrassé, deux ans plus tard, à propos d'une demoiselle Fabrègues, qui, selon la formule administrative, « paraît être dans le dessein d'embrasser la foi catholique ». Ces détentions, répond-il à l'intendant Saint-Priest, produisent ordinairement, de la part des parents, des murmures et quelquefois des déclamations qu'il est prudent d'éviter. J'ai remarqué que ce qui y donne lieu surtout, c'est lorsqu'on leur enlève leurs enfants avec violence ou lorsqu'on veut les forcer de payer leurs pensions. Je crois donc que, s'il y a des ordres à donner, ce ne doit être que pour faire recevoir des prosélytes dans le couvent, mais non pour les faire arrêter et les y faire conduire de

Digitized by Google

force : c'est à eux de trouver les moyens de s'y rendre. »

L'attitude des protestants devenait, du reste, de plus en plus hautaine devant les ordres du pouvoir. Un religionnaire du Béarn refusait formellement de faire baptiser son enfant à l'église ; des chevaliers de Saint-Louis, entre autres un monsieur Courtade de Clairade, se mariaient publiquement devant des pasteurs ; et la ville de La Rochelle, ayant à élire des juges-consuls, choisissait des protestants, contrairement à la loi. Le ministre, qui n'ose pas sévir contre les habitants de La Rochelle à cause de la guerre engagée avec l'Angleterre en 1779, laisse à l'intendant du Béarn, Bordenave, la liberté d'agir ou de ne pas agir contre le protestant qu'il lui a signalé ; il prescrit à Saint-Priest de ne pas tenir compte des réclamations faites par les évêques d'Uzès et de Rieux contre les mariages protestants contractés au désert, et, à propos des chevaliers de Saint-Louis, il écrit : « Peut-être pourrais-je, en me concertant avec le prince de Montbarrey, trouver les moyens de les punir ou au moins de contenir ceux qui seraient portés à se laisser séduire par le mauvais exemple. » Ils n'ont pas pu contracter de pareils mariages, ajoute-t-il, « sans commettre un parjure punissable contre le serment de catholicité fait en recevant la croix de Saint-Louis ».

La loi qui défendait aux protestants d'aliéner leurs biens sans permission fut prorogée en 1778. Le ministre, qui a reçu des observations à ce sujet, commence, en 1779, à douter de l'efficacité de cette législation, promulguée presque automatiquement

Digitized by Google

par les bureaux de trois ans en trois ans. « Les motifs, écrit-il à l'intendant Saint-Priest, sur lesquels l'auteur du mémoire appuie la proposition d'abroger cette loi n'ont peut-être pas le mérite de la nouveauté... Il n'est pas étonnant que l'on ne s'y soit pas arrêté dans le temps que les défenses ont été faites. L'on avait alors intérêt d'empêcher que les protestants propriétaires ne se défissent d'une propriété qui était un garant de leur résidence dans le royaume. Mais aujourd'hui que les circonstances ont changé, s'il est vrai que l'effet de la loi soit d'empêcher des protestants d'acquérir des fonds, l'on ne peut se dissimuler que cet effet ne soit contraire aux vues que l'on s'est proposées en la portant [1]. »

[1] *Archives nationales:* O[1]473, année 1777. Le ministre de la maison du roi au comte de Périgord, 23 mars; à Terrai, 5 et 10 octobre; au baron de Montmorency; à Meulan-Dablois, 2 novembre; à Dagay, 23 janvier, 8 décembre; à de Cypierre, 21 décembre; à Douet de La Boullaye, 25 décembre. O[1]474, année 1778. Au comte de Périgord, 14 janvier; à Douet de La Boullaye, 19 février; au comte de Périgord, 15 avril, 9 juin. O[1]475, année 1779. Au comte de Périgord, 14 janvier, 13 mars, 13 mai; à Saint-Priest, 13 mars, 21 août; à de Cypierre, 16 septembre; à Dugay, 20 octobre; à Bordenave, 13 mai; à Saint-Priest, 28 juillet; à Saint-Sauveur, 23 octobre; au garde des sceaux (Miromesnil), 6 novembre; à Lenoir, 2 avril. O[1]150, année 1778, 14 février, déclaration interdisant aux protestants de vendre leurs biens sans permission. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm et Diderot, tome III, p. 376; tome IV, p. 154; tome V, p. 250, 340 et suiv. Paris, 1812, in-8. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome IX, p. 275; tome X, p. 61, 75, 77, 104; tome XII, p. 82, 97 et suiv., 203, 209 et suiv. — *Commentaire sur les lois anglaises*, par Blackstone, tome 1, p. 214. Bruxelles, 1774, in-8. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 11, 30, 36, 56, 57, 108, 113, 116, 242. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert et Jourdan, tome XXV, p. 1 et suiv., 36 et suiv. — *Œuvres de Voltaire*, tome LXX, p. 202, 209, 227.

Digitized by Google

Les populations catholiques, aussi blessées dans leurs intérêts matériels et dans leur dignité que pouvaient l'être les religionnaires, n'hésitaient pas plus qu'eux à accepter, dans l'occasion, la lutte armée. Le droit à l'insurrection, comme on l'appela plus tard, tendait naturellement à s'affirmer, par suite de l'absence totale de prévoyance des gouvernants, oubliant, sous l'empire de leurs préjugés, les principes de justice et de bon sens proclamés par les Anglais et les Américains, et mis avec éclat en lumière par une nombreuse pléiade d'écrivains français.

Le gouvernement aux prises avec la question des subsistances, de 1777 à 1779.

La cherté des blés, qui commença à se faire sentir vers le milieu de 1777, et allait s'accentuant de plus en plus pendant les deux années suivantes, mit immédiatement Necker en présence de cette question des subsistances qu'il avait traitée naguère comme un rhéteur. Il n'a pas encore de parti pris depuis le jour où il dénonça les marchands de grains. Il n'a pas médité la lumineuse argumentation de Turgot, démontrant que, lorsque le gouvernement se charge de pourvoir à la subsistance des peuples en faisant le commerce des grains, il fait seul et mal ce commerce ; qu'il lui est impossible d'empêcher le prix des blés de s'élever quand les récoltes sont mauvaises, et que les sacrifices faits par l'administration pour procurer un bas prix des grains, non seulement n'ont pas de limites, mais sont une aumône faite aux riches autant qu'aux pauvres [1].

Dès le premier jour, l'administration indécise, tend à reprendre ses anciens errements, ceux de

[1] Voir *La France sous Louis XVI*, I, Turgot, p. 159 et suiv.

Digitized by Google

Terrai et de ses prédécesseurs, à propos de troubles qui ont eu lieu sur quelques marchés du Béarn et de la Guyenne. « Je ne peux que m'en rapporter aux moyens que M. Necker croira devoir prendre », écrit Amelot à l'intendant Terrai; puis il félicite les États de Bigorre d'avoir décidé un approvisionnement de cinq cents sacs de blés par mois, qui seraient toujours livrés à 16 livres, à quelque prix qu'ils s'élèvassent dans le commerce. « Je suis persuadé, dit-il, que ce plan, bien dirigé, ne peut être que très utile au pays. » En Guyenne, dans le marquisat de Séverac, des paysans avaient enlevé les blés des fermiers du prieuré. A Grenoble, le sang avait coulé dans une émeute. Dans le Languedoc et dans l'Auvergne, la présence des marchands produisait une vraie fermentation parmi la population des campagnes. « Il est assez étonnant, disait le ministre, surpris des émeutes arrivées à Toulouse, que ces mouvements se fassent sentir dans un moment où le blé, malgré la légère augmentation survenue, est encore moins cher qu'il ne l'a été précédemment. »

Le ministre constate, comme dans ce que l'on a appelé la guerre des Farines, que les révoltes, dans plusieurs lieux, n'ont pas eu de cause apparente, « puisque le prix du pain n'annonçait ni augmentation ni disette », et que, dans certains cantons de l'intendance d'Orléans, « quelques propriétaires se plaignaient de n'avoir pas le débit de leurs récoltes ».

Le gouvernement sollicita l'Espagne de permettre l'entrée en France de blés de l'Aragon, et obtint de ce pays vingt mille cahices de grains (49,282 hectolitres) fort utiles aux provinces frontières, comme le Bigorre,

Digitized by Google

qui souffraient d'une véritable famine. D'autres nations vinrent combler les vides existant dans les denrées alimentaires d'une manière fort inégale en France, si l'on en juge par les mercuriales de l'époque [1].

Esprit insurrectionnel des populations.

La mauvaise humeur des populations ne pouvait que croître sous l'impression de ces souffrances, et pousser aux résistances contre un gouvernement rebelle à leurs aspirations. Des paroisses des environs d'Orléans refusèrent nettement de faire leurs corvées sur la route conduisant au Mans, en s'appuyant sur la déclaration qui avait aboli cet impôt, et il fallut emprisonner les syndics des villages de Tripleville et de Binas, de Saint-Laurent-des-Bois et de Saint-Georges-sur-Lure, pour triompher de ces résistances. Les émeutes se multipliaient sous divers prétextes, à Bagnères, à Béziers, dans l'intendance de La Rochelle. Enfermé dans son ignorance, depuis la chute de Turgot, le gouvernement ne cherchait un remède à ces explosions du malaise des esprits que dans l'isolement des citoyens les uns des autres. Il se préoccupe d'un cercle ouvert à Marseille, où s'assemblent, le soir, des négociants. On dit, écrit le ministre, « que le plus grand nombre des associés sont des protestants... Je vous prie de m'envoyer des éclaircissements un peu détaillés... et de me marquer... s'il n'est pas à craindre qu'il pût en ré-

[1] Le prix du blé fut, en 1778, en Normandie, de 3 livres 18 sous le boisseau, soit 29 fr. 75 c. l'hectolitre; en 1779, il s'éleva à 4 livres 5 sous, 32 fr. 37 c. l'hectolitre (*Histoire de Bayeux*, par Pluquet, p. 209). A Chartres, le setier de blé se vendait 19 livres 19 sous, soit 12 fr. 19 c. l'hectolitre en 1778, et l'année suivante, en 1779, il ne valait plus que 16 livres 9 sous, ce qui fait 10 fr. 50 c. l'hectolitre (*Histoire de Chartres*, par Doyen, tome II, p. 375. Chartres, 1786, in-8).

Digitized by Google

sulter des inconvénients assez graves pour déterminer, dès à présent, à les prévenir en faisant cesser cette association. » La loge des francs-maçons de Chamboulive, petite localité du Limousin, inquiète Amelot, qui voudrait interdire ses réunions, à cause de « l'effet qu'elle a déjà produit et des inconvénients qu'elle peut occasionner ». Il n'y a pas jusqu'aux paisibles anabaptistes que redoute assez le gouvernement pour refuser au baron de Lantillac d'en faire venir comme fermiers, parce que c'est « trop contraire aux règles et sujet à trop d'inconvénients ».

Les devoirs des rois décrits par roi de Prusse.

Personne, parmi les chefs de l'administration, ne semble se douter que « les princes, les souverains, les rois, ne sont pas revêtus de l'autorité suprême pour se plonger impunément dans la débauche et dans le luxe,... pour entretenir auprès de leurs personnes un tas de fainéants dont l'oisiveté et l'inutilite engendrent tous les vices, » comme l'écrit à cette même époque le roi de Prusse.

Traçant les devoirs d'un prince d'une main ferme et avec la précision et les connaissances d'un administrateur, Frédéric affirme que « le prince est à la société qu'il gouverne ce que la tête est au corps, qu'il doit voir, penser et agir pour toute la communauté. «... Si l'on veut que le gouvernement monarchique l'emporte sur le républicain, ajoute-t-il, l'arrêt du souverain est prononcé : il doit être actif et intègre, et rassembler toutes ses forces pour fournir la carrière qui lui est ouverte. » L'énumération de ce que doit connaître et décider le souverain, dictée à la fois à Frédéric par son génie personnel et par celui de l'époque dans laquelle il vit, tranche de suite la

Digitized by Google

question qu'il pose. S'il est vrai que le roi doit avoir « une connaissance exacte et détaillée de la force et de la faiblesse de son pays, tant pour les ressources pécuniaires que pour la population, les finances, le commerce, les lois et le génie de la nation »; s'il doit se souvenir « de l'état du pauvre peuple, se mettre à la place d'un paysan et d'un manufacturier, et se dire : Si j'étais né dans la classe de ces citoyens dont les bras font le capital, que désirerais-je du souverain »? s'il est nécessaire qu'il soit « le premier juge, le premier général, le premier financier, le premier ministre de la société », non pour représenter, mais pour remplir effectivement « les devoirs que ces noms imposent », parce que « les hommes s'attachent à ce qui leur appartient », et que l'État n'appartenant pas aux ministres, « ils n'ont pas son bien véritablement à cœur » ; si toutes ces conditions longuement énumérées sont indispensables, il est évident qu'un roi ne peut être, aux yeux d'un homme sensé, qu'une rare exception.

Après l'aveu que bien des princes « ont peu réfléchi sur leur institution et sur les devoirs qui en dérivent » ; qu'ils « ont porté une charge dont ils ont méconnu le poids et l'importance » ; qu'ils se sont « fourvoyés faute de connaissance », Frédéric est loin d'attacher une sorte d'infaillibilité à un pouvoir héréditairement transmis ; car il ajoute que les princes les plus éclairés peuvent se tromper, « parce que, dans un pays étendu, le prince ne saurait être partout », et que « tel est et sera le destin des choses d'ici-bas, que jamais on n'atteindra au degré de perfection qu'exige le bonheur des peuples ; qu'en fait de

Digitized by Google

gouvernement, comme pour toute autre chose, il faudra se contenter de ce qui est le moins défectueux ».

Conclusions de Frédéric sur la nécessité de la tolérance religieuse.

Les conclusions d'un souverain qui a mérité l'admiration des peuples, autant par l'audace de ses entreprises que par la sagesse qu'il a mise à les proportionner à ses forces, se résument dans ces mots, à propos de la tolérance nécessaire en fait de religion : « Ne faudrait-il pas être en démence pour se figurer que des hommes ont dit à un homme, leur semblable : Nous vous élevons au-dessus de nous parce que nous aimons l'esclavage, et nous vous donnons la puissance de diriger nos pensées à votre volonté ? Ils ont dit, au contraire : Nous avons besoin de vous pour maintenir les lois auxquelles nous voulons obéir, pour nous gouverner sagement, pour nous défendre ; du reste, nous exigeons de vous que vous respectiez notre volonté. »

Frédéric, Voltaire, les classes moyennes de la France et de l'Amérique.

Frédéric, dans son remarquable *Essai sur les formes de gouvernement*, tend à penser qu'il est dans la destinée des hommes de vivre sous la direction d'un chef unique ; car, si selon lui la monarchie peut être le pire des gouvernements, elle peut être aussi le meilleur de tous. Frédéric, qui accueille plus d'un roturier, n'a d'estime sérieuse que pour les nobles. Son dédain pour la populace, qu'il ménage comme un propriétaire intelligent fait de son troupeau, est presque égalé par le chef des classes moyennes. « J'entends par peuple, écrit Voltaire à Damilaville, la populace, qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps et la capacité de s'instruire ; ils mourraient de faim avant de devenir philosophes. Il me paraît essentiel

Digitized by Google

qu'il y ait des gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes; cette entreprise est assez forte et assez grande. »

La démocratie défendue et décrite par Voltaire.

Placés au point de vue que leur permettaient leurs habitudes et les conditions de leur existence, ces deux hommes ignorent ce que produiront sur leurs successeurs des conditions intellectuelles et matérielles différentes. Ils ressemblent au voyageur gravissant une montagne, qui à chaque pas voit grandir le pays développé à ses pieds et ne sait pas jusqu'où s'étendra l'horizon à la halte prochaine.

Les classes moyennes de la France qui avaient la fierté que donne le développement intellectuel, saluaient avec une ardente sympathie leurs pairs d'Amérique, qui soutenaient une héroïque lutte en dépit de la populace, c'est-à-dire de cette réunion d'hommes chez lesquels l'intelligence n'est pas née ou a été étouffée par les vices, et des classes les plus riches qu'énerve souvent une vie trop facile. En rapport direct avec les masses populaires, elles avaient communiqué presque à leur insu leurs passions et leurs idées à une foule qu'attachait à elles le cours naturel et irrésistible des choses.

Voltaire, imitant les pythies antiques qui rendaient des oracles malgré elles-mêmes, avait prêché la démocratie, tout en ne croyant pas à la possibilité de faire descendre les lumières jusque dans les couches les plus profondes de la société. « Je vous avouerai, disait-il avec sa verve de bon sens, que je m'accommoderais

Digitized by Google

assez d'un gouvernement démocratique. Je trouve que ce philosophe avait tort qui disait à un partisan du gouvernement populaire : Commence à l'essayer dans ta maison, tu t'en repentiras bien vite. Avec sa permission, une maison et une ville sont deux choses fort différentes. Ma maison est à moi, mes enfants sont à moi, mes domestiques, quand je les paye, sont à moi; mais de quel droit mes concitoyens m'appartiendraient-ils ? Tous ceux qui ont des possessions dans le même territoire, ont droit également au maintien de l'ordre dans ce territoire. J'aime à voir des hommes libres faire eux-mêmes les lois sous lesquelles ils vivent, comme ils ont fait leurs habitations. C'est un plaisir pour moi que mon maçon, mon charpentier, mon forgeron, qui m'ont aidé à bâtir mon logement, mon voisin l'agriculteur et mon ami le manufacturier, s'élèvent tous au-dessus de leur métier, et connaissent mieux l'intérêt public que le plus insolent chiaoux de Turquie. Aucun laboureur, aucun artisan, dans une démocratie, n'a la vexation et le mépris à redouter; aucun n'est dans le cas de ce chapelier qui présentait sa requête à un duc et pair pour être payé de ses fournitures : « Est-ce que vous n'avez rien reçu, mon ami, sur votre partie. — Je vous demande pardon, Monseigneur, j'ai reçu un soufflet de monseigneur votre intendant. » Plus « les lois de convention se rapprochent de la loi naturelle, disait-il une autre fois, et plus la vie est supportable ». Puis, jugeant les gouvernements populaires avec son ferme et impartial génie, il écrivait : « Une république n'est point fondée sur la vertu : elle l'est sur l'ambition de chaque citoyen

Digitized by Google

qui contient l'ambition des autres, sur l'orgueil qui réprime, sur le désir de dominer qui ne souffre pas qu'un autre domine. De là se forment des lois qui conservent l'égalité autant qu'il est possible : c'est une société où des convives, d'un appétit égal, mangent à la même table. »

Semblables aux Américains, qui, au début de leur lutte contre l'Angleterre, ignoraient le but qu'ils voulaient atteindre, les Français s'étaient attachés à l'écrivain de Ferney, comme à l'organe de leurs volontés, comme au prophète de leurs espérances. Peu leur importait que ce prophète eût courtisé les grands, eût courtisé les rois, comme lui reproche de nos jours plus d'un apôtre attardé des privilèges et de l'intolérance; ils comprenaient, comme l'écrit un de ses contemporains, Suard, que ceux qui le représentaient comme le flatteur des rois et le fauteur du despotisme, « ont bien sottement apprécié ses ménagements qu'il n'avait pour la puissance que dans la vue de la fléchir en faveur de la philosophie, et de faire passer sans obstacle des vérités qu'il croyait utiles au genre humain ». Ils l'avaient élu pour leur chef, pour leur représentant, et Paris, le centre intellectuel de la France, allait, en le recevant en face d'un gouvernement aveuglé, mettre en pleine lumière la violence redoutable des passions qui fermentaient dans la nation [1].

[1] *Archives nationales*, O[1]473, année 1777. Le ministre de la maison du roi à Douet de La Boullaye, 5 août, 12 octobre, 9 décembre; à Terrin, 30 septembre, 2 novembre; à Chazerat, 5 décembre, au comte de Périgord, 13 décembre; à Daine, 30 octobre. O[1]474, année 1778. Le ministre de la maison du roi à M. de Cypierre, 13, 18 et 20 mars, 8, 23 avril, 5 août; à Lambert, prévôt général de la maréchaussée d'Orléans,

Digitized by Google

Traité d'amitié et de commerce entre la France et les États-Unis, 6 février 1778.

Au moment où Voltaire pensait à revoir Paris, sa ville natale, dont l'avait tenu éloigné le caprice d'un prince, les événements liaient de plus en plus la France à un pays révolté contre un roi. Le 6 février, un traité de commerce et d'amitié reconnaissant l'indépendance de l'Amérique, décidait que les Américains seraient traités, sous le rapport des droits et des impôts, comme la nation la plus favorisée ; et que le roi défendrait autant qu'il le pourrait les vaisseaux des États-Unis contre les Barbaresques. L'article 23 admettant la liberté la plus complète pour les navires de transporter les marchandises ou les personnes appartenant à des nations ennemies ou amies, quels que soient les ports vers lesquels ils se dirigent, ne faisait d'exception que pour les canons, les bombes, piques, épées, lances, enfin tout instrument de guerre, qui étaient traités d'objets de contrebande. Le préambule du traité d'alliance portait « qu'il était conclu, pour le cas où l'Angleterre, par ressentiment de la liaison et de la bonne correspondance, suite du traité d'amitié et de commerce,

28 mars, 8 avril ; à Necker, 20 mars, 5 août ; à Chazerat et à du Deffand, prévôt général, 9 avril ; à Vergennes, 11 avril, 16 mai ; à Douet de La Boullaye, 17 avril, 8 octobre, au comte de Périgord, 19 juin ; à Puyvert, à Lecomte, procureur général ; aux capitouls de Toulouse, 17 juin ; au garde des sceaux, 12 juillet ; au marquis de Bonnac, 9 août, à de La Tour, 3 juin. O¹475, année 1779. Le ministre de la maison du roi à Necker, 4 mars, à Daine, 3 décembre ; au marquis de Lemps, 2 et 7 avril ; au comte de Périgord ; au procureur du roi de la maréchaussée d'Aix ; au garde des sceaux, 6 mai, 13, 20 juin ; à Saint-Priest, 8 juillet ; à Meulan d'Ablois ; à Necker, 3 décembre. *Correspondance secrète et inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 179. — *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse*, tome VI, p. 63, 64, 66, 68, 77, 84, 86 et suiv. — *Œuvres de Voltaire*, tomes XXXIX, p. 433 ; LXIII, p. 114 ; LXVI, p. 56 et suiv., 61. — *Mélanges de littérature* publiés par Suard, Paris, 1808, in-8, tome I, p. 51.

Digitized by Google

romprait la paix avec la France, soit par des hostilités directes, soit en empêchant son commerce et la navigation d'une manière contraire au droit des gens;... dans ce cas, Sa Majesté et lesdits États-Unis étaient résolus de joindre leurs projets et efforts contre les entreprises de leur ennemi commun ». Dans l'article 2, il était dit que l'objet essentiel et direct de l'alliance défensive était de maintenir efficacement la liberté, la souveraineté et l'indépendance absolue et illimitée des États-Unis, tant en matière de gouvernement que de commerce. L'article 8 portait l'engagement pris par le roi, en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, « de ne déposer les armes qu'après avoir fait reconnaître, par la Grande-Bretagne, l'indépendance et la souveraineté des États-Unis de l'Amérique. »

Le traité avec États-Unis est communiqué à la cour de Londres, 13 mars 1778.

Un mois après la signature simultanée de ces deux traités, l'ambassadeur de France à Londres, le marquis de Noailles, avait ordre de communiquer aux ministres anglais la convention qui liait les États-Unis avec la France. « Le roi a fait dire au roi d'Angleterre, écrivait Marie-Antoinette à sa mère, qu'il avait fait un traité avec les Américains. Milord Stormond a reçu dimanche ordre de sa cour de quitter la France. Il y a apparence que notre marine, dont on s'occupe depuis longtemps, va bientôt être en activité. Dieu veuille que tous ces mouvements n'amènent pas la guerre de terre ! » Puis elle continuait sans transition : « Nous avons eu une affaire dans laquelle le roi m'a montré bien de la confiance et de l'amitié. Dieu merci, elle est finie mieux qu'on ne pouvait l'espérer. »

Digitized by Google

Querelle de bal devenue une question politique, mars 1778.

L'affaire que la reine semblait mettre presque au niveau d'une guerre avec l'Angleterre, était une querelle qui avait eu lieu au bal de l'Opéra. Vivement intriguée par le comte d'Artois, la duchesse de Bourbon avait voulu arracher le masque de son interlocuteur, quand ce prince, irrité, repoussa son agression en froissant celui de la princesse. L'aventure ne tarda pas à devenir publique, chacun la raconta à sa manière, et l'insulte qui avait pour cause une jalousie entre Mme de Canillac et la duchesse, prit en un instant les proportions d'une question politique. Les nouvellistes affirmèrent que Mme de Bourbon avait dit au roi « qu'elle demandait moins une réparation comme princesse que comme femme et citoyenne, dont la plus infime doit être respectée partout, et principalement sous le masque ». Tout Paris prit fait et cause pour elle, les femmes surtout se déchaînèrent contre le comte d'Artois, dit Besenval, qui, écrivant sa narration en 1778, sous l'impression du moment, ajoute cette remarque caractéristique : « En général, le public, on ne sait pourquoi, n'aimait pas la famille royale, la reine, et M. le comte d'Artois surtout. » Chargé de rétablir la concorde entre les personnages compromis dans la querelle, Besenval nous initie à des détails puérils, qui contrastent étrangement avec la gravité des fonctions attribuées aux princes par l'imagination populaire. La princesse, d'après lui, avait dit « que le comte d'Artois était le plus insolent des hommes, et qu'elle avait pensé appeler la garde du bal de l'Opéra pour le faire arrêter » ; propos relevé par Maurepas comme un manque de respect au roi, qui

Digitized by Google

nécessitait des excuses. Le prince de Condé, chef de la famille, ne s'y refusait pas, « mais il ne voulait pas articuler que jamais lui, ni ce qui lui appartenait, ne manquerait à Sa Majesté *ni à la famille royale*. C'était précisément ce mot de *famille royale* qui faisait la pierre d'achoppement, parce que les rois ne veulent pas considérer les princes comme en faisant partie, et les princes veulent toujours en être. Comme chacun tenait bon de son côté, cela occasionna beaucoup d'allées et de venues qui n'aboutissaient qu'à faire manquer M. le prince de Condé aux rendez-vous que le roi lui donnait. Enfin Sa Majesté ordonna à M. le prince de Condé de se rendre à Versailles, suivi de M. et de Mme la duchesse de Bourbon, et, les ayant fait entrer dans son cabinet, où était M. le comte d'Artois, il signifia, non pas en père de famille, mais en roi, qu'il voulait que le passé restât dans l'oubli, et surtout qu'on n'en reparlât plus ». Mme de Bourbon, continue Besenval, « en assurant le roi que son intention n'avait jamais été de lui déplaire, n'avait pas ajouté *et à la famille royale*. M. le comte d'Artois ne lui avait fait aucune réparation; par conséquent elle se tenait toujours pour offensée, et M. le duc de Bourbon se croyait obligé d'en demander raison ». Un duel fut donc résolu en famille : il eut lieu au bois de Boulogne. Après cette sorte de comédie, qui pouvait être sanglante, malgré la politesse des combattants vis-à-vis l'un de l'autre, chacun des adversaires vint chercher au théâtre l'approbation du public. La duchesse de Bourbon fut reçue à la Comédie française avec de tels transports qu'elle en versa des larmes, affirme un journal; son époux

Digitized by Google

et son beau-père, le prince de Condé, paraissant dans sa loge peu après son arrivée, provoquèrent des bravos qui furent loin d'être aussi accentués à l'apparition de la reine et de la comtesse de Provence. « Monsieur, dit un journal, a fait peu de sensation, et le comte d'Artois, arrivé le dernier, n'a recueilli que des battements de mains de décence... M. le duc de Chartres ne s'est pas montré à la Comédie ; il craignait de n'y pas jouer un beau rôle. Le public a été indigné d'apprendre que, depuis l'aventure de sa sœur, il eût continué à vivre avec le comte d'Artois dans la même intimité. »

L'opinion publique se résuma du reste, suivant l'habitude, dans des vers moins poétiques dans leurs expressions que méprisants pour les personnages engagés dans cette querelle :

Bourbon se tait et se lamente,
L'époux menace et se présente;
D'Artois se vante, puis mollit;
De Chartres rit et s'avillit.

Franklin présenté à Versailles; Gérard nommé ministre plénipotentiaire auprès des États-Unis, mars 1778.

Dans le mois même où la nation jugeait ses princes avec ce dédain, Franklin était présenté au roi à Versailles. « Assurez de mon amitié les États-Unis d'Amérique, lui dit Louis XVI en l'accueillant ; je suis très satisfait en particulier de la conduite que vous avez tenue dans mon royaume. » Le premier commis des affaires étrangères était au même moment désigné comme ministre plénipotentiaire de France près des États-Unis [1].

[1] *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française*, par Flassan, tome VI, p. 150 et suiv., 156, 158 et suiv. 1809, in-8. — *Correspondance secrète sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, publiée par Lescure, tome I, p. 148 et suiv., 153. — *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis*, par Botta, tome III, p. 243 et suiv., 257. — *Cor-*

Digitized by Google

Voltaire était depuis un mois à Paris, quand se passaient ces événements graves et frivoles, qui avaient la double conséquence d'affermir les sérieuses aspirations du pays et d'affaiblir la considération des chefs de la France.

Voltaire arrive à Paris, février 1778.

Voltaire avait salué avec une espérance à la fois patriotique et personnelle l'avénement de Louis XVI. Mais le retour des Parlements, le pouvoir donné à Maurepas, jetaient le trouble dans cette âme impressionnable, susceptible des plus grandes audaces et parfois des craintes les plus puériles. « Il m'a dit, écrit Mme Suard, en 1775, que M. Seguier était venu le voir en passant à Ferney, il y a peu de temps; et là, Madame, à la place que vous occupez (j'étais assise auprès de son lit), ce Seguier m'a menacé de me denoncer à son corps, qui me ferait brûler s'il me tenait. » Mme Suard lui répondit : « Monsieur, ils n'oseraient. — Et qui les en empêcherait ? — Votre génie, votre âge, le bien que vous avez fait à l'humanité, le cri de l'Europe entière. Croyez que tout ce qui existe d'honnête, tout ce que vous avez rendu humain et tolérant se soulèverait en votre faveur. » Voltaire lui répliqua en riant : « Eh ! Madame, on viendrait me voir brûler, et on dirait peut-être le soir : C'est pourtant bien dommage. »

respondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy, tome III, p. 174. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XI, p. 144, 149, 153 et suiv., 155 et suiv., 164. — *Mémoires de Besenval*, tome II, p. 50 et suiv. — *Archives nationales*. K.164. Lettres de Louis XVI au roi d'Espagne, lui annonçant qu'il a fait un traité avec les États-Unis, 8 janvier 1778. Lettre de Louis XVI annonçant au roi d'Espagne qu'il a communiqué le traité qu'il a fait, 9 mars 1778. Réponse du roi d'Espagne, copiée de a main de Louis XVI, et adressée à Vergennes, du 22 mars 1778.

Digitized by Google

Le renvoi de Turgot, tant d'espérances d'un avenir meilleur évanouies ou du moins reculées, avaient fait suspendre des projets longtemps caressés par le vieillard, quand, poussé par ses amis de Paris, par sa nièce, par le désir de voir représenter une dernière tragédie qu'il vient de finir, il se décida à risquer le mauvais vouloir du gouvernement de son pays.

Irène a été reçue le 2 janvier 1778 à la Comédie française ; *Irène* expliquera et excusera au besoin le voyage si longtemps désiré. Un journal avait annoncé, dans le mois de décembre 1777, que le voyage du grand écrivain ne s'effectuerait pas parce qu'il « l'obligerait à des efforts au-dessus de son âge et mettrait sa santé en quelque péril ». Le 2 février 1778, Voltaire écrivait à de Vaines : « Vous me parlez de voyage : vous m'attendrissez, et vous faites tressaillir mon cœur... Mais j'ai bien peur de ne faire incessamment que le petit voyage de l'éternité. » Deux jours après il montait en voiture entouré de toute la population de Ferney, qui était consternée de voir l'éloignement de son bienfaiteur, et peu rassurée de la promesse qu'il lui fit de revenir dans moins de six semaines. Il put, dès son entrée dans le royaume, comprendre que Mme Suard avait raison, et qu'une puissance invincible, celle de tout un peuple, se dressait entre sa personne et celle de ses persécuteurs et de ses ennemis. Reconnu à Bourg-en-Bresse, il fut en un instant entouré d'une foule enthousiaste, et ne put échapper à ses ovations qu'en s'enfermant à clef dans une chambre... Le maître de poste, M. Bon, cria en

Digitized by Google

jurant à son postillon : « Va bon train, crève mes chevaux, je m'en f..., tu mènes M. de Voltaire. » A Dijon, des jeunes gens revêtirent le costume des domestiques de l'auberge pour pouvoir le servir, et une sérénade fut organisée sous ses fenêtres.

Plein de gaieté en approchant de la capitale, qu'il craignait de ne plus revoir, il semblait transformé et revenir à ses premières années. Arrivé à la barrière, les commis lui ayant demandé s'il n'y avait rien contre les ordres du roi, Voltaire répondit : « Ma foi, Messieurs, je crois qu'il n'y a ici de contrebande que moi », et il descendit de voiture. « C'est pardieu M. de Voltaire », dit à voix basse un des gardes à son camarade. Tous le fixent avec un étonnement mêlé de respect et le prient de continuer sa route. A peine a-t-il abordé l'hôtel du marquis de Villette, situé rue de Beaune, qu'il court chercher, dans sa demeure du quai d'Orsay, d'Argental, celui qu'il appelle son ange gardien depuis tant d'années. « J'ai interrompu, lui dit-il en le serrant dans ses bras, mon agonie pour venir vous embrasser. »

Émotion de Paris à la nouvelle de sa venue, 10 février 1778.

« Non, s'écrie Grimm, l'apparition d'un revenant, celle d'un prophète, d'un apôtre, n'aurait pas causé plus de surprise et d'admiration que l'arrivée de M. de Voltaire. Ce nouveau prodige a suspendu quelques moments tout autre intérêt ; il a fait tomber les bruits de guerre, les intrigues de robe, les tracasseries de cour... La Sorbonne a frémi, le Parlement a gardé le silence, toute la littérature s'est émue, tout Paris s'est empressé de voler aux pieds de l'idole. »

Digitized by Google

Le lendemain, effectivement, la cour et la ville accouraient dans les salons du marquis de Villette. « Je ne l'avais point vu depuis dix ans, dit Laharpe, et je ne l'ai trouvé ni changé ni vieilli. Lui-même nous a lu le premier acte de sa tragédie; il est encore tout plein de vie; son esprit, sa mémoire, n'ont rien perdu. » Votre « vieux voisin, écrit Tronchin, à Genève, fait ici une très grande sensation. S'il y résiste, il faut que son corps soit d'acier... Je l'ai trouvé toujours le même, toujours ayant peur de son ombre, ne se croyant pas en sûreté. Il ira demain à *Héraclius*, on lui réserve quelques folies; vous les saurez. »

L'Académie nomma, pour le féliciter sur son retour, une députation de trois de ses membres que suivirent presque tous les académiciens présents, et décida, en son honneur, une séance publique extraordinaire. Trois jours après, le 14 février, arrivait une députation de la Comédie française. Mme Necker fut reçue, le 18, avec les grâces que méritait le souvenir de la souscription faite dans son salon pour l'érection de la statue du grand écrivain. Ce jour-là se présenta Franklin. A son nom, Voltaire lui tend les bras, et les deux vieillards, ces représentants d'une civilisation nouvelle, s'embrassent en pleurant. « Mettez-vous à genoux, mon enfant, devant ce grand homme, dit le représentant de l'Amérique à son petit-fils, qui l'accompagnait, et demandez-lui sa bénédiction. » Voltaire étend la main sur ce front de quinze ans, et s'écrie : « Dieu, Liberté, Tolérance. » Le patriarche, comme on l'appelait, parlait en anglais, quand Mme Denis lui fit

Digitized by Google

observer que Franklin entendait le français, et qu'en se servant de cette langue, chacun pourrait prendre part à la conversation. C'est vrai, répliqua Voltaire, « je n'ai pu résister au plaisir de parler un moment la langue de la liberté à l'homme qui l'a fondée en Amérique. » Quand Turgot, accablé par la goutte et se soutenant avec peine, parut dans la chambre, Voltaire fut pris d'une vive émotion ; il s'élança vers lui, et saisissant sa main malgré les efforts qu'il faisait pour la retirer, il la baisa en s'écriant : « Permettez que je baise cette main qui avait signé le salut de la France. Vos pieds sont d'argile, mais votre tête est d'or. » Il devait s'entretenir plus d'une fois avec cet ancien ministre, pour lequel il professait la plus vive admiration, et qu'il opposait toujours aux esprits chagrins déclamant contre la décadence du siècle.

Paris était dans un état de délire qui avait gagné toutes les classes de la population. « Il faut avoir vu à cette époque la joie publique, l'impatiente curiosité et l'empressement tumultueux d'une foule admiratrice, écrit le comte de Ségur, pour envisager et même pour apercevoir ce vieillard célèbre, contemporain de deux siècles, qui avait hérité de l'éclat de l'un et fait la gloire de l'autre ; il faut, dis-je, en avoir été témoin pour s'en faire une juste idée ;... il faudrait être dans l'atmosphère où je vivais : c'était celle de l'exaltation. » Lorsque la voiture de Voltaire allait au pas, la foule l'entourait. Il en était de même quand il était à pied ; et Wagnière raconte qu'un jour une vendeuse de livres, aux abords des Tuileries, accourut en l'apercevant sur le pont

Digitized by Google

Royal, fendit la presse et, se mettant à côté de Voltaire, lui disait, en mangeant un morceau de pain : « Mon bon monsieur de Voltaire, faites des livres ; vous me les donnerez, et ma fortune sera bientôt faite ; vous l'avez procurée à tant d'autres ! O mon bon Monsieur, s'il vous plaît, faites moi des livres, je suis une pauvre femme. » Les personnes qui demandaient le nom de l'homme auquel elle s'adressait, entendaient une foule de voix répondre : « C'est monsieur de Voltaire, c'est le défenseur des malheureux opprimés, celui qui a sauvé la famille des Calas et des Sirven. » Il est appelé par le peuple « l'homme aux Calas », écrit Mme du Deffand à Walpole, « il n'y a que la cour qui se refuse à l'enthousiasme. »

La nation s'applaudit elle-même en acclamant Voltaire.

Les journaux, les mémoires du temps portent tous l'empreinte de la confusion qui se produit généralement dans les questions morales entre la cause et l'effet. « Jamais, s'écrie M. de Ségur, en parlant de Voltaire, aucun mortel n'opéra d'aussi grands changements que lui dans les opinions et dans les mœurs de son siècle. Jamais aucun chef de secte ne combattit et ne vainquit à la fois, sans paraître dans la mêlée, plus d'ennemis qui se croyaient invincibles, plus d'erreurs consacrées par le temps, plus de préjugés enracinés par de vieilles coutumes. » Quand Voltaire sera mort, Grimm personnifiera encore en lui le vainqueur d'un passé douloureux. « Il n'est plus celui qui, le premier peut-être, écrivit l'histoire en philosophe, en homme d'État, en citoyen, combattit sans relâche tous les préjugés funestes au bonheur des hommes ;... appuyé sur le génie du siècle qui l'a vu naître, seul il soutenait encore, dans son

Digitized by Google

déclin, l'âge qui l'a vu mourir, seul il en retardait encore la chute... Le fanatisme, dont le génie étonné tremblait devant celui du grand homme, le voit à peine expirant, qu'il se flatte de reprendre son empire. » Erreur que tout cela : la force de Voltaire était moins dans sa science, dans son rare bon sens, dans son incomparable lucilité à manier l'arme légère du ridicule et de l'ironie, que dans la disposition d'esprit de ses lecteurs. Les sentiments, les passions des classes éclairées avaient filtré au-dessous d'elles, comme l'eau s'imbibe dans le sol, soit par suite de l'extension des lumières, soit par suite des souffrances subies; le filon de la mine, formé peu à peu à la surface, avait descendu grossissant sans cesse. Voltaire ne l'avait pas créé, mais Voltaire l'avait vu comme tant d'autres, Voltaire l'avait exploité comme Montesquieu, comme Fontenelle. Que Voltaire soit mort au début de sa vie ou fût resté dans le néant, l'ensemble confus de désirs et d'espérances qui avait saisi des foules chaque jour plus nombreuses, n'eût pas moins conduit de déceptions en déceptions à un immense cataclysme. Voltaire avait signalé ce danger depuis longtemps. « Le monde se déniaise furieusement. Une grande révolution dans les esprits s'annonce de tous côtés », disait-il, puis il ajoutait : « Quand la raison est née il n'est pas au pouvoir humain de la faire mourir. Pour moi je ne lui donnerai point de lait ; je la vois forte et drue ; elle parviendra à l'âge de la maturité sans que je la nourrisse. » Cette dernière appréciation, qui réduit la vraie grandeur d'un homme à la défense et au triomphe des aspirations de ses semblables, fait comprendre l'existence d'une vie collective

Digitized by Google

pour une société et saisir les dangers qui attendent les gouvernements se heurtant à une force aussi irrésistible qu'implacable.

Les ennemis de Voltaire.

L'apparition de Voltaire à Paris allait, plus que ses œuvres et ses paroles, mettre en lumière la scission profonde et irrémédiable qui s'était produite entre la nation et les chefs qui prétendaient la diriger. Il a contre lui, dit un journal, quelques jours après la venue du grand écrivain, « le parti des dévôts et du clergé. Ils ont été furieux de l'éclat qu'a fait ici son arrivée et de la sensation incroyable qu'elle a produite ; ils ont cherché d'abord à se prévaloir des défenses, qu'ils croyaient exister, par lesquelles il lui était interdit de reparaître dans cette capitale ; ils ont compulsé les registres de la police, ceux du département de Paris, ceux des affaires étrangères, pour voir s'il ne se trouverait pas quelque bout de lettre de cachet dont ils pussent s'autoriser pour le perdre pieusement dans l'esprit du roi, déjà très mal disposé contre lui : projet dans lequel ils espéraient être secondés par Monsieur, ne goûtant pas d'avance le coryphée de la philosophie moderne. Malheureusement, il est constaté qu'il n'y a jamais eu d'ordre par écrit qui ait expulsé M. de Voltaire, et que sa longue absence ne doit s'attribuer qu'à son inquiétude naturelle et à des insinuations verbales de s'éloigner... Le fanatisme est donc réduit à s'intriguer lourdement d'un côté, à crier au scandale de l'autre, et à gémir universellement du séjour de cet apôtre de l'incrédulité dans cette ville. Monseigneur l'archevêque, comme le plus intéressé à son expulsion et le plus zélé pour la défense de la religion, en

Digitized by Google

a écrit directement au roi : mais on a représenté à Sa Majesté que ce vieillard, déjà fatigué de son déplacement,... ne pourrait retourner à Ferney dans ce moment,... qu'il était de la bonté de Sa Majesté de le laisser repartir de lui-même, ainsi qu'il se le proposait. »

Conversation de Voltaire avec d'Alembert.

Voltaire, parfaitement au courant de l'ardeur de ses ennemis, ne pouvait penser à son âge sans craindre les chances d'une mort qui attirerait sur sa famille et ses amis les ennuis et les outrages dont le menaçait ouvertement un clergé dominateur et tout-puissant. Plein de vie et d'entrain, étonnant tout le monde par sa vigueur, il travaillait sans relâche à sa tragédie d'*Irène*, dont la représentation était pour le moment une idée fixe, quand, dans un entretien intime avec d'Alembert, il aborda la possibilité pour lui d'une maladie grave. Que me conseillez-vous de faire dans ce cas, lui dit-il. « Ma réponse, écrit d'Alembert, fut celle que tout homme sage lui aurait faite à ma place, qu'il ferait bien de se conduire, en cette circonstance, comme tous les philosophes qui l'avaient précédé, entre autres, comme Fontenelle et Montesquieu. » « Je pense de même, répliqua Voltaire, car il ne faut pas être jeté à la voirie comme j'y ai vu jeter la pauvre Lecouvreur. » Il avait, continue d'Alembert, dans sa lettre au roi de Prusse, « je ne sais pourquoi, beaucoup d'aversion pour cette manière d'être enterré. Je n'eus garde de combattre cette aversion, désirant qu'en cas de malheur, tout se passât sans trouble et sans scandale. »

Voltaire venait de recevoir Mme du Barry, et après elle le poète Lebrun, quand lui fut apporté une lettre

Digitized by Google

d'un prêtre inconnu, l'abbé Gaultier : « Beaucoup de personnes, Monsieur, vous admirent, lui disait-il, je désire du plus profond de mon cœur être de leur nombre ; j'aurai cet avantage si vous le voulez... Quoique je sois le plus indigne de tous les ministres, je ne vous dirai cependant rien qui ne soit digne de mon ministère et qui ne doive vous faire plaisir;... quoique je n'ose me flatter que vous me procuriez un si grand bonheur,... je prierai, avec le plus de ferveur qu'il me sera possible, le Dieu juste et miséricordieux pour le salut de votre âme immortelle... » L'abbé Gaultier, 20 février 1778.

Voltaire, préoccupé de la pensée qu'il avait exprimée à d'Alembert, crut que le hasard lui fournissait le moyen d'épargner des chagrins et des scandales à sa famille par l'entremise d'un humble prêtre, aussi répondit-il immédiatement : « Votre lettre, Monsieur, me paraît celle d'un honnête homme, et cela me suffit pour me déterminer à recevoir l'honneur de votre visite le jour ou les moments qu'il vous plaira de le faire. Je vous dirai la même chose que j'ai dite en donnant la bénédiction au petit-fils de Franklin, l'homme le plus remarquable de l'Amérique : Je ne prononçai que ces mots : Dieu et la liberté ! Tous les assistants versèrent des larmes d'attendrissement. Je me flatte que vous êtes dans les mêmes principes.

« J'ai quatre-vingt-quatre ans, je vais bientôt paraître devant Dieu, créateur de tous les mondes. Si vous avez quelque chose à me communiquer, je me ferai un devoir et un honneur de recevoir votre visite, malgré les souffrances qui m'accablent. »

Le lendemain même, 21 février, l'abbé Gaultier se présenta à l'hôtel de Villette : il y avait foule dans

Digitized by Google

le salon ; mais, après quelques minutes, Voltaire congédia ses visiteurs, et, prenant l'ecclésiastique par la main, le conduisit dans sa chambre. Le poète, interrogeant l'abbé sur son passé avec une grande politesse, essaya de démêler s'il avait agi par ordre en s'adressant à lui. Le seul « désir, répondit Gaultier, de connaître l'homme célèbre de nos jours m'a fait prendre la liberté de vous écrire pour vous rendre mes devoirs, comme vous me l'avez mandé dans votre lettre. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, mais je connais beaucoup un de vos amis, M. de L'Attaignant ; j'ose même me flatter d'avoir sa confiance ; ses infirmités et la caducité de son grand âge lui ont fait faire des réflexions que tout honnête homme doit faire lorsqu'il se dispose à paraître devant Dieu, et que vous avez faites plusieurs fois vous-même. Si mon ministère vous était agréable, vous n'avez qu'à parler, et je me conformerais à vos vues. » Voltaire insista encore pour savoir si Gaultier agissait de son propre mouvement. « Quoi ! Monsieur, ni l'archevêque ni le curé de Saint-Sulpice ne vous ont pas conseillé ? — Non, Monsieur, répondit Gaultier : si ma démarche ne vous est pas agréable, je compte sur votre indulgence ; si au contraire elle vous fait plaisir, louons-en le Seigneur. »

Gaultier, après avoir été dix-sept ans jésuite et vingt ans curé de Saint-Mard, dans le diocèse de Rouen, exerçait son ministère à Paris pour le moment et disait journellement la messe aux Incurables. Voltaire lui fit des offres de service, que refusa l'abbé, en disant qu'il ne pensait pas aux récompenses fugitives de ce monde, et qu'il serait trop payé

Digitized by Google

s'il parvenait à le conquérir à Dieu. Voltaire ayant répondu à Gaultier qu'il aimait Dieu, ce prêtre lui répondit que « c'était beaucoup, mais qu'il fallait lui en donner des marques : car un amour oisif ne fut jamais le vrai amour de Dieu, qui est actif », exprimant ainsi, sans s'en douter, une sorte de matérialisme qui tend à substituer et presqu'à préférer à l'union spirituelle de l'âme avec Dieu, des actes purement humains. Cet ecclésiastique, à peine sorti de l'hôtel de Villette, alla rendre compte de ce qu'il avait fait à un des vicaires généraux de l'archevêque et au curé de Saint-Sulpice, les priant de l'instruire « comment il devait se comporter » dans le cas où Voltaire recourrait à son ministère.

Voltaire avait jugé l'abbé Gaultier, cet ami du chanoine de Reims, de L'Attaignant, auquel le poète répondait quinze jours avant de mourir, le 16 mai :

L'Attaignant chante les belles ;
Il trouva peu de cruelles,
Car il sut plaire comme elles :
Aujourd'hui, plus généreux,
Il fait des chansons nouvelles
Pour un vieillard malheureux.
. . . . . .

Il comprenait la piété sincère de cet ecclésiastique plein de naïveté, et avait exprimé à son secrétaire, avec une bonhomie un peu dédaigneuse, son opinion sur le convertisseur qui s'était offert. Gaultier ne pouvait être confondu avec ces prêtres qui avaient, d'après Grimm, « fondé leurs projets de gloire et de fortune sur l'espérance de devenir les instruments de la conversion d'un homme si célèbre », surtout avec cet abbé Marthe, qui, s'in-

Digitized by Google

troduisant dans la maison, courait à Voltaire en s'écriant : « Monsieur, il faut que tout à l'heure vous vous confessiez à moi, et cela absolument; il n'y a point à reculer, dépêchez-vous, je suis ici pour cela. » Que Voltaire, comme le raconte Grimm, ait reçu une pareille ouverture par une plaisanterie plus ou moins gaie, cela est possible, quoiqu'il ne faille pas croire à tous les mots qui lui furent prêtés à ce moment. Ce qui est certain, c'est que le philosophe de Ferney sentit parfaitement le danger que lui faisait courir un clergé empressé à outrager les restes inanimés d'un homme se refusant à réciter les formules qu'il imposait à chacun au sortir de la vie.

Il ne s'agissait pas, comme aujourd'hui, de ces actes de respect rendus aux croyances de son pays, de ces actes accomplis par des mourants qui, sans s'expliquer sur leurs opinions passées, acceptent, sous l'influence d'une famille aimée, les prescriptions d'une religion sainte, toutes les fois que l'orgueil et le despotisme de l'homme ne l'ont pas dépravée. Il fallait renier tous les actes de sa vie, sous la menace d'un clergé prêt, en cas de refus, à insulter votre famille et vos amis, et à ajouter à la douleur de votre perte la profanation raffinée de ce sentiment général et presque superstitieux qui attache le cœur de l'homme aux restes de la personne qu'il a affectionnée.

Comment l'opinion publique appréciait certains actes religieux.

L'opinion publique ne se faisait aucune illusion sur la valeur morale de ces actes prônés avec un fracas qui avait fini par les mettre à la hauteur de l'exécution d'une prescription de police.

« M. Tronchin, écrit un journal, ayant averti le

Digitized by Google

sieur Le Kain du danger où il était, l'a exhorté à prendre ses précautions. Un carme est venu nettoyer cette conscience sale, et le comédien a fait la renonciation ordinaire, et a été administré. En conséquence, l'église lui a accordé la sépulture, et il sera enterré avec pompe. » Le même journal, quand il s'agit de l'abbé Terrai, écrit qu'il « avait promis qu'il ferait ce qu'il conviendrait en temps et lieu, et jouerait bien son rôle ; il a tenu parole en demandant le viatique. »

Mme Du Deffand étant venue le jour même de l'entrevue de Voltaire avec l'abbé Gaultier, le poète, après avoir parlé de sa tragédie d'*Irène*, raconta avec vivacité son entretien en exprimant sa satisfaction. « Cela sauvera, lui dit-il, du scandale et du ridicule. »

Voltaire fait appeler l'abbé Gaultier. 26 février 1778.

Quatre jours après, le 25 février, Voltaire, qui s'était fatigué en distribuant les rôles de sa tragédie, en recevant une foule de monde, sans cesser de travailler avec ardeur, fut pris d'un vomissement de sang. L'effroi devint extrême dans son entourage ; le médecin Tronchin fut appelé, et une jeune garde très habile fut établie auprès du malade, qu'une saignée immédiate devait rendre momentanément à la santé au bout de quelques jours. Voltaire fit écrire dès le lendemain à l'abbé Gaultier.

Voltaire, d'Alembert et Richelieu, 2 mars 1778.

« Vous m'avez promis, Monsieur, de venir pour m'entendre ; je vous prie de vous donner la peine de venir le plus tôt que vous pourrez. » L'abbé n'ayant pas pu se rendre à l'invitation ce jour-là, reçut le lendemain, 27 février, un mot de la nièce de Voltaire, qui l'appelait de nouveau à l'hôtel de Villette.

Digitized by Google

Il y courut, mais ne put voir que madame Denis.

Le 2 mars au matin, le malade, se trouvant mieux, avait auprès de son lit d'Alembert; il causait avec son entrain habituel, quand, le voyant s'animer, le philosophe l'engagea à se taire pour ne pas fatiguer sa poitrine. « Il faut bien que je parle, bon gré mal gré, répliqua Voltaire en riant; est-ce que vous ne vous souvenez pas qu'il faut que je me confesse? Voilà le moment de faire, comme disait Henri IV, le saut périlleux; aussi je viens d'envoyer chercher l'abbé Gaultier et je l'attends. »

« Avant d'entrer dans sa chambre, écrit Gaultier, on me recommanda de ne pas l'effrayer et de lui parler avec douceur. Monsieur le maréchal de Richelieu, qui venait de le quitter, m'engagea à ne pas le négliger : je lui promis de faire tout ce qui dépendrait de moi pour le salut de son âme. »

L'intervention de Richelieu dans une pareille affaire la caractérise, en la classant parmi les nécessités de l'étiquette, si connue et si respectée par lui. Représentation vivante, et on peut dire classique, du vice; représentation du courtisan qui, pour être parfait, devait, d'après le Régent, n'avoir ni humeur ni honneur, Richelieu montre, par ses conseils, dans quelles ténèbres s'était égarée la plus noble des facultés de l'homme, celle qui met son âme en rapport avec son créateur.

Confession de Voltaire; les deux écrits exigés par Gaultier.

Aussitôt que parut l'abbé Gaultier, Voltaire lui prit la main et le pria de le confesser. L'abbé lui répondit « qu'il l'entendrait volontiers en confession, qu'il en avait parlé à M. le curé de Saint-Sulpice, dont il était le paroissien... mais qu'il fallait qu'il fît une

Digitized by Google

rétractation avant d'en venir là. » Voltaire demanda une plume, fit retirer tout le monde, et, seul avec l'abbé, écrivit :

« Je soussigné, déclare qu'étant attaqué depuis quatre mois d'un vomissement de sang, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me trouver à l'église, monsieur le curé de Saint-Sulpice ayant bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celle de m'envoyer M. l'abbé Gaultier, prêtre, je me suis confessé à lui, et que, si Dieu dispose de moi, je meurs dans la religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera pardonner toutes mes fautes, et que si j'avais scandalisé l'Eglise, j'en demande pardon à Dieu et à elle. »

L'abbé Mignot et M. de Villevielle, ayant été rappelés dans la chambre, entendirent la lecture de cette rétractation, qu'ils signèrent avec Voltaire.

L'abbé ayant fait quelques réflexions sur ce qu'on disait dans le monde, Voltaire, pour le satisfaire, reprit la plume et écrivit :

« Monsieur l'abbé Gaultier m'ayant averti qu'on disait, dans un certain monde, que je protesterais contre tout ce que je ferais à la mort, je déclare que je n'ai jamais tenu ce propos, et que c'est une ancienne plaisanterie, attribuée très faussement, dès longtemps, à plusieurs savants plus éclairés que Voltaire. » L'abbé Gaultier, ne consultant que son bon sens et la droiture de ses sentiments religieux, accepta d'autant plus facilement cette rétractation qui contient en substance tout ce qu'on pouvait exiger, que le pénitent avait écrit, sous sa propre dictée, la dernière phrase, relative au pardon qu'il demandait à

Digitized by Google

l'Eglise, s'il l'avait scandalisée. « Je l'ai fait, disait-il à d'Alembert, pour avoir la paix. »

L'abbé enchanté confessa le malade, et lui proposa d'aller chercher une hostie pour le communier. Mais Voltaire refusa en faisant observer, écrit d'Alembert à Frédéric, qu'il crachait le sang. « Vous allez, sans doute, dit Voltaire, en parlant de sa rétractation, l'insérer dans les journaux, je ne m'y oppose pas. » « Il n'est pas encore temps », répondit l'abbé. Gaultier trouva ses supérieurs moins ravis que lui de ce qu'il avait obtenu, et le curé de Saint-Sulpice, M. de Tersac, vint se plaindre avec amertume à M. de Villette du zèle indiscret d'un inférieur auprès d'un de ses paroissiens qu'il considérait comme lui appartenant par le fait de sa résidence.

Lettre de Voltaire au curé de Saint-Sulpice; réponse du curé.

Voltaire, qui avait cru pouvoir se tirer des exigences du clergé en acceptant les offres d'un prêtre aussi estimable que sincère, se préoccupa des intrigues que dévoilait la démarche du curé de Saint-Sulpice. « Monsieur le marquis de Villette, écrivit-il à M. de Tersac, le 4 mars, en forme d'excuse, m'a assuré que, si j'avais pris la liberté de m'adresser à vous-même, monsieur, pour la démarche nécessaire que j'ai faite, vous auriez eu la bonté de quitter vos importantes occupations pour venir, et daigner remplir auprès de moi des fonctions que je n'ai jamais crues convenables qu'à des subalternes, auprès de passagers qui se trouvent dans votre département.

« M. l'abbé Gaultier avait commencé à m'écrire sur le bruit seul de ma maladie; il était venu ensuite s'offrir de lui-même, et j'étais fondé à croire que, demeurant sur votre paroisse, il venait de votre part.

Digitized by Google

Je vous regarde, Monsieur, comme un homme du premier ordre de l'Etat. Je sais que vous soulagez les pauvres en apôtre, et que vous faites travailler en ministre. Plus je respecte votre personne et votre état, plus je crains d'abuser de vos extrêmes bontés. Je n'ai considéré que ce que je dois à votre naissance, à votre ministère et à votre mérite. Vous êtes un général à qui j'ai demandé un soldat. Je vous supplie de me pardonner de n'avoir pas prévu la condescendance avec laquelle vous seriez descendu jusqu'à moi; pardonnez aussi l'importunité de cette lettre : elle n'exige pas l'embarras d'une réponse, votre temps est trop précieux. »

« Tous mes paroissiens, Monsieur, répondit immédiatement le curé de Saint-Sulpice, ont droit à mes soins, que la nécessité seule me fait partager avec mes coopérateurs. Mais quelqu'un comme M. de Voltaire est fait pour attirer toute mon attention : sa célébrité, qui fixe sur lui les yeux de la capitale de la France, et même de l'Europe, est bien digne de la sollicitude pastorale d'un curé. La démarche que vous avez faite n'était nécessaire qu'autant qu'elle pouvait vous être utile dans le danger de votre maladie. Mon ministère ayant pour objet le vrai bonheur de l'homme, en dissipant, par la foi, les ténèbres qui offusquent sa raison et le bornent dans le cercle étroit de cette vie, jugez avec quel empressement je dois l'offrir à l'homme le plus distingué par ses talents, dont l'exemple seul ferait des milliers d'heureux... Je sais que vous êtes bienfaisant; si vous me permettiez de vous entretenir quelquefois, j'espère que vous conviendriez qu'en adoptant la sublime

Digitized by Google

philosophie de l'Evangile, vous pourriez faire le plus grand bien, et ajouter à la gloire d'avoir porté l'esprit humain au plus haut degré de ses connaissances, le mérite de la vertu la plus sincère, dont la sagesse divine, revêtue de notre nature, nous a donné la juste idée et fourni le parfait modèle, que nous ne pouvons trouver ailleurs. »

Voltaire reconnaît qu'il s'est trompé.

Le parti de Voltaire était pris, il refusa de recevoir l'abbé Gaultier, qui lui écrivit plusieurs fois en vain, et, dans la visite du curé de Tersac, qui eut lieu le 13 mars, quand il était entré en pleine convalescence, il n'y eut qu'un échange de politesses et d'offres de services. Voltaire avait évidemment compté sur cette espèce de tact de bon goût et, il faut le dire, de bonne diplomatie, qui aurait dû empêcher un clergé intelligent d'afficher avec éclat non seulement la scission profonde qui existait entre lui et le représentant le plus accrédité de l'esprit des classes éclairées, mais le matérialisme grossier dans lequel l'exercice d'un pouvoir absolu l'avait fait descendre[1].

[1] *Voltaire, son retour et sa mort*, par Desnoiresterrés. Paris, 1876, in-8, p. 176 et suiv., 178, 185 et suiv., 187, 189, 196, 200, 205, 207, 213, 216, 219 et suiv., 221, 223, 225, 228 et suiv., 231 et suiv., 234, 238 et suiv., 241 et suiv., 303. — *Mélanges littéraires*, publiés par Suard, tome II, p. 9, 47 et suiv.—*Correspondance de Grimm et Diderot*. Paris, 1812, in-8, tome IV, p. 137, 164 et suiv., 169, 221 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XI, p. 91, 95, 95, 97, 101, 103, 106, 107, 112, 123 et suiv., 167, 171. — *Vie de Voltaire*, par T.-J. Duvernet. Paris, 1777, in-8, p. 349, 352. — *Correspondance littéraire*, par Laharpe, 1801, in-8, tome II, p. 204, 210 et suiv. — *OEuvres de Voltaire*, tome LIX, p. 106; LXII, p. 283; LXIII, p. 277; LXX, p. 272, 449, 452 et suiv., 455, 460. — *Œuvres de Condorcet*, tome IV, p. 154.—*Mémoires et souvenirs du comte de Ségur*, tome I, p. 187, 189, 192. — *Œuvres de d'Alembert*, 1822, in-8, tome V, p. 402. — *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Voltaire* (par Chandon). Amsterdam, 1758, in-12. tome II, p. 20 et suiv., 27 et suiv.

Digitized by Google

L'écrit obtenu par l'abbé Gaultier était plus que suffisant comme déférence envers un pouvoir temporel; aller plus loin, c'était méconnaître l'essence même de l'esprit religieux, c'était vouloir blesser cette pudeur de l'âme qui fait partie de tous les sentiments sincères et profonds. Qu'avait donc appris le clergé français dans la lutte soutenue, avec une cruelle sauvagerie, contre les protestants? L'honorabilité de la majorité de ses membres, la piété sincère d'une foule d'entre eux n'avaient pas pu le préserver de l'espèce de lèpre qu'attache à l'humanité l'esprit de corporation.

Différence qui existe entre la corporation et l'association.

L'association qui entraîne l'émulation des hommes sur un sujet donné, et provoque l'activité humaine sans la restreindre ni la détruire, devient souvent funeste quand elle passe de cet espèce d'accord qui unit plusieurs personnes dans un intérêt commun et d'une durée limitée, à l'état de corporation, c'est-à-dire à celle d'hommes qui vivent sous une police commune relativement à leur profession et ont des visées de perpétuité pour l'œuvre qu'ils entreprennent.

La corporation par le fait seul de sa prétention à exister dans l'avenir comme dans le présent provoque parfois l'éclosion d'une petite nation dans la grande, qui aura à la fois les qualités et les vices de ce que l'on appelle le patriotisme. Les intérêts de la corporation seront le but exclusif de ses membres, la personnalité de l'individu disparaîtra devant les décisions collectives et un grand peuple qui ne trouve pas dans des institutions libres, dans l'opinion publique, une force de résistance, se trouve tout à coup asservi à des passions et des intérêts qui le dominent et le

Digitized by Google

subjuguent. S'ils s'agit d'un clergé organisé, il s'écriera, quand il a la force matérielle en main : Il n'y a qu'une vérité, il ne doit y avoir qu'une foi, malheur à qui affirme le contraire. S'il s agit de professions manuelles, les ouvriers diront : Le métier doit nourrir celui qui l'exerce, il ne faut pas permettre que d'autres que nous essaient de vivre de notre genre de travail.

La société écrasée sous l'étreinte des corporations.

Des corporations de tout genre avaient comprimé la nation entière sous une sorte de carapace qui gênait les mouvements de chacun, et affaiblissait, par la contrainte, le sens moral et la dignité d'une foule d'esprits. Cette carapace fut brisée, après des siècles de douleur et de souffrances matérielles et morales, par l'explosion du protestantisme, qui, à peine éclos, se divisa à l'infini en sectes de tous genres. Mais, si l'esprit humain avait trouvé un passage à travers ce despotisme qui enserrait les âmes et étouffait toute personnalité avec l'aide de multitudes ignorantes et enrégimentées, tout n'était pas encore fini. Les réformés, loin de comprendre que leurs divisions étaient une preuve palpable de la grandeur de leur cause, loin de s'enorgueillir, comme ils le devaient, d'avoir rendu à l'homme l'essor de ses facultés natives, s'étaient pris à imiter leurs adversaires, en faisant comme eux appel à la force et aux supplices pour comprimer l'âme humaine. Le moment n'était pas encore venu où la multitude infinie des sectes conduirait inévitablement à la tolérance et donnerait à la Réforme le but qu'elle poursuivait, sans s'en rendre compte : la répudiation de l'autorité et la consécration de l'examen individuel et de l'opinion personnelle dans les affaires religieuses.

Digitized by Google

Si, dans la nature terrestre, rien n'est exactement le même, si les feuilles d'un même arbre diffèrent entre elles, les dissemblances dans les esprits sont au moins aussi nombreuses. La diversité est le caractère à la fois physique et intellectuel de l'homme, et il est fort rare de trouver deux esprits s'accordant exactement dans leurs appréciations sur un objet qui n'existe pas matériellement ou n'est pas classé dans ce que l'on appelle les vérités mathématiques. La preuve irréfragable de la chimère d'une foi religieuse unique, est écrite, en lettres sanglantes, chez toutes les nations du globe. Les supplices, les persécutions les plus cruelles, font ressortir le défi jeté inutilement à l'œuvre de Dieu, et montrent l'incompressibilité de l'intelligence humaine.

Diversité naturelle des esprits; l'unité de croyance est une chimère.

Si les protestants n'avaient pas conscience de ce qu'ils avaient fait, s'ils ne comprenaient pas que la révolution accomplie par eux entraînait comme conséquence l'égalité civile, et par conséquent le respect de chacun pour chacun et la liberté politique, c'est-à-dire la répudiation de ces autorités gouvernementales, indépendantes de l'opinion et de la volonté des peuples, comment le clergé français n'aurait-il pas méconnu des règles de bon sens qui, encore aujourd'hui ne sont pas unanimement admises [1] ?

Les protestants ont jeté, à leur insu, les bases de toute liberté.

[1] Voir, sur les crimes auxquels l'esprit de corporation entraîne dans des affaires matérielles : *Les associations ouvrières en Angleterre*. Paris, 1869, in-12; *Les crimes de Sheffield*, p. 1 et suiv. — Sur l'oppression qui existait à Genève, l'*Histoire d'Esaü Gase*, citoyen de Genève. Paris, Fischbacher, 1877; — *Voltaire et Genève*, par Desnoiresterres, p. 1 et suiv. — Sur le protestantisme en Europe, l'*Histoire du développement intellectuel de l'Europe*, par W. Draper. Paris, 1869, in-8, tome III, p. 132, 157, 164, 177, 180, 181.

Digitized by Google

Vraie profession de foi de Voltaire.

Convaincu qu'un acte religieux n'a de valeur réelle que s'il est spontané, que s'il part du cœur et n'a pour objet que Dieu, Voltaire avait vu avec surprise les anxiétés de son secrétaire à la demande d'une rétractation exigée par l'abbé Gaultier et de sa propension à y satisfaire. Wagnière, interrogé sur les causes de son agitation, avait supplié son maître de l'éclairer sur ses convictions intimes, pour pouvoir, disait-il, démentir les inculpations dont ses ennemis ne manqueraient pas de charger sa mémoire. « Donnez-moi un papier, » lui répondit Voltaire, et il traça d'une main ferme :

« Je meurs en adorant Dieu, en aimant mes amis, en ne haïssant pas mes ennemis, et en détestant la superstition. » Il signa cette déclaration, datée du 28 février, deux jours avant celle remise à Gaultier.

Voltaire et l'Académie; sa conversation avec le médecin Lorry.

Il regardait si bien l'écrit accordé à cet abbé comme un simple protocole que, remerciant La Harpe venu pour demander de ses nouvelles au nom de l'Académie, il l'aborde avec ces mots : « Hélas ! je n'ai pas cru pouvoir mieux reconnaître les bontés de l'Académie qu'en remplissant tous mes devoirs de chrétien, afin d'être enterré en terre sainte et d'avoir un service aux Cordeliers. » Il parla à Lorry de sa confession, et, voyant un sourire railleur errer sur les lèvres du sceptique médecin, lui dit : « Vous me croyez donc bien impie ? »

« Vous craignez qu'on l'ignore, et vous en faites gloire, »

lui répliqua Lorry en citant ce vers qui s'adaptait à la circonstance.

« Au reste, reprit Voltaire, je ne veux pas qu'on

Digitized by Google

jette mon corps à la voirie. Tout cela me déplaît fort, cette prêtraille m'assomme, mais me voilà entre ses mains, il faut bien que je m'en tire. Dès que je pourrai être transporté, je m'en vais; j'espère que leur zèle ne me poursuivra pas jusqu'à Ferney : si j'y avais été, cela ne se serait pas passé ainsi. »

Déplorables détails dans lesquels il était nécessaire d'entrer pour faire comprendre ce que devient la religion quand, par le fait de la puissance temporelle d'un clergé, elle est une branche de l'administration publique.

Ce que devient la religion dans un gouvernement théocratique.

Le mot religion signifie foi, croyance. La foi n'existe qu'avec la conviction, c'est-à-dire qu'avec une preuve évidente produite dans l'esprit. Ces définitions n'ont aucun sens ou elles signifient ce que disait Turgot et ce que pensaient les hommes éclairés de son temps : qu'une religion « n'a de droit que sur la soumission des consciences, que l'intérêt de chaque homme étant isolé par rapport au salut, n'a, dans sa conscience, que Dieu pour témoin et pour juge. »

Le clergé, avec sa menace de flétrir un cadavre, sortait de sa véritable mission et traitait la foi religieuse comme une question de voirie. Que Voltaire ait cédé à la fois à un préjugé et au désir de ne causer aucun embarras aux siens; que le souvenir de l'actrice Lecouvreur, portée en terre dans un fiacre, sous une escorte du guet, et enfouie dans un terrain désert, ait trop impressionné un vieillard, cela est possible ! Voltaire, qui avait triomphé de tant de préjugés, pouvait bien avoir celui que combattait Turgot lorsqu'il se récriait, en 1754, contre le désir

Digitized by Google

qui lui était exprimé de faire défendre par le roi au clergé les refus de sépulture, sous prétexte « qu'ils déshonoraient et celui qui meurt et la famille qui survit. » Mais quel mobile est-il possible d'attribuer au clergé dans cette lutte entamée contre un homme mourant, si ce n'est celui d'un pouvoir hautain et implacable contre toute résistance. Pouvait-il espérer une conversion? Pouvait-il croire qu'il tromperait le public? « Le clergé, écrit un journal du jour, en annonçant la maladie de Voltaire, a tenu conciliabule sur conciliabule pour arrêter la manière de se conduire envers ce coryphée de la philosophie. » Et quand la confession a lieu, le même journal publie l'épigramme suivante :

Voltaire et l'Attaignant, d'humeur encore gentille,
Au même confesseur ont fait le même aveu :
En tel cas, il importe peu
Que ce soit à Gaultier, que ce soit à Garguille;
Mons Gaultier, cependant, nous semble bien trouvé,
L'honneur de deux cures semblables
A bon droit était réservé
Au chapelain des Incurables.

Voltaire visite Mme de Ségur.

A peine remis, Voltaire continua ses courses dans Paris, ses visites à ses amis et à ses anciennes connaissances. Il fit demander à Mme la comtesse de Ségur, qui était alitée depuis deux années et presque mourante, de pouvoir se présenter chez elle. « J'étais tout yeux, tout oreilles en m'approchant de Voltaire, écrit le fils de la malade... Cherchant avec délicatesse à la distraire du présent par le souvenir du passé, il lui fit peu de questions sur son état... Il lui rappela beaucoup d'anecdotes de la société dans laquelle ils vivaient ensemble autrefois, avec une

Digitized by Google

vivacité d'esprit, une fraîcheur de mémoire, une variété de tournures et une abondance de saillies qui auraient fait oublier son âge... Il ne pouvait guérir une malade telle que celle qui l'écoutait ; mais il la ranima... elle reprocha avec douceur, mais avec assez d'énergie, au vieux philosophe, l'opiniâtreté avec laquelle il s'acharnait, dans ses nombreux écrits, à foudroyer, à ridiculiser l'Église et tous ses membres ; enfin, la religion même, sous le prétexte de combattre de vieilles erreurs, d'absurdes superstitions et de dangereux fanatiques. »

« Soyez donc, lui disait-elle, généreux et modéré après la victoire. Que pouvez-vous craindre à présent de tels adversaires ? Les fanatiques sont à terre ; ils ne peuvent plus nuire, leur règne est passé. — Vous êtes dans l'erreur, répondit avec fougue Voltaire ; c'est un feu couvert et non éteint. Ces fanatiques, ces tartufes sont des chiens enragés ; on les a muselés, mais ils conservent leurs dents ; ils ne mordent plus, il est vrai ; mais à la première occasion, si on ne leur arrache pas les dents, vous verrez s'ils sauront mordre. » Ségur ajoute, en racontant cette conversation qui éclaire les émotions tumultueuses qui fermentaient dans une foule de têtes : « Le feu de la colère éclatait dans ses yeux, et la passion qui l'animait lui faisait perdre alors cette décence, cette mesure dans les expressions, que prescrivent la raison comme le bon goût, et dont il se montrait si habituellement le plus inimitable modèle. »

C'était l'homme du peuple qui avait fait place au gentilhomme, avec la rude énergie que commu-

Digitized by Google

nique des souffrances subies et la concentration de pensées sur un but unique longtemps et vainement poursuivi.

Solitude de Versailles ; dédain de la population pour la famille royale.

Ségur, en présentant le contraste de Versailles presque déserté et de l'hôtel de Villette, autour duquel « l'on entendait toute la journée les cris, les acclamations d'une foule immense et idolâtre, » nous initie, presque sans le vouloir, au dédain qu'inspirait à la nation une famille royale tendant chaque jour davantage à se séparer d'elle et à fronder, sans en avoir conscience, ses aspirations les plus ardentes.

Le comte de Mercy écrit, à la date du 20 mars : « L'arrivée du poète Voltaire a fait commettre ici les plus grandes extravagances dans la forme des hommages qu'on a voulu rendre à ce dangereux bel esprit. On aurait désiré qu'il fut appelé à Versailles et qu'il y reçut un accueil distingué. La reine a été vivement sollicitée à cet effet ; mais Sa Majesté s'y est refusée très nettement et a déclaré qu'elle ne voulait en aucune façon d'un homme dont la morale avait occasionné tant de troubles et d'inconvénients. »

Voltaire, effectivement, eût désiré voir le roi et la reine, quoiqu'il eût écrit en 1776 à son biographe Du Vernet : « Ceux qui vous ont dit, monsieur l'abbé, qu'en 1744 et 1745 je fus courtisan, ont avoué une triste vérité. Je le fus ; je m'en corrigeai en 1746, et je m'en repentis en 1747. De tout le temps que j'ai perdu en ma vie, c'est sans doute celui-là que je regrette le plus. » L'alliance des formes de la déférence vis-à-vis du pouvoir, au milieu de ses révoltes contre les abus du gouvernement, avait été une des causes de sa puissance. La nation les lui pardonnait

Digitized by Google

en faveur de son amour passionné pour ses semblables. Cet amour, sa haine de l'injustice, que ses ennemis mêmes avouent au milieu de leurs injures, presqu'à leur insu [1], faisait accepter des faiblesses, habilement révélées par un journal en ces termes : « Quelqu'un des philosophes qui forment la cour de M. de Voltaire, le voyant affligé de ne pouvoir aller à Versailles dans l'appareil qu'il aurait désiré, lui dit : Vous êtes bien bon ; savez-vous ce qui vous serait arrivé? Je vais vous l'apprendre. Le roi, avec son affabilité ordinaire, vous aurait ri au nez et parlé de votre chasse de Ferney ; la reine, de votre théâtre ; Monsieur vous aurait demandé compte de vos revenus ; Madame vous aurait cité quelques-uns de vos vers ; la comtesse d'Artois ne vous aurait rien dit,

[1] M. Hénin, qui représentait la France à Genève, écrit à Vergennes, à propos de l'ovation faite à Votaire par les habitants du pays de Gex : « Pour l'homme le plus insensible au bonheur de ses semblables et à sa gloire personnelle, c'eût été certainement une journée bien brillante, à plus forte raison pour M. de Voltaire, qu'on peut dire qui réunit à l'excès ces deux sentiments. » (Cité dans *Voltaire, son retour et sa mort*, p. 77.) Dans les *Souvenirs de Félicie*, Mme de Genlis, si âpre contre Voltaire, écrit : « Il nous mena dans le village pour voir les maisons qu'il a bâties et les établissements bienfaisants qu'il a formés. Il est plus grand là que dans ses livres, car on y voit partout une ingénieuse bonté, et l'on ne peut se persuader que la même main qui écrivit tant d'impiétés... ait fait des choses si nobles, si sages et si utiles. » (Paris, 1804, in-12, p. 212.) Vinet, dans son *Histoire de la littérature française* (Paris, 1853, in-8, tome II, p. 119), écrit : « Il a pour l'humanité un amour ardent, mais dépouillé de respect ; il l'aime comme une maîtresse, mais non comme une femme légitime. » Linguet, dans ses *Annales*, si remplies d'attaques contre les idées de liberté, qui approuve jusqu'à un certain point l'attitude du clergé contre Voltaire, dit en parlant de lui : « Il est vrai que M. de Voltaire paraît avoir été d'une excessive sensibilité. Son imagination impétueuse s'affectait avec violence de l'injustice et de la méchanceté : cette disposition fatale peut l'avoir rendu quelquefois imprudent, et même injuste à son tour. » (*Annales politiques et civiles* de Linguet, tome X, 1783, in-8, p. 162.)

Digitized by Google

et le comte vous aurait entretenu de la Pucelle. »

Voltaire à l'Académie 30 mars 1778.

Voltaire, qui avait repris le cours de ses visites, se résolut, le 30 mars, à aller voir jouer sa tragédie d'*Irène*, dont la première représentation avait eu lieu en présence de toute la cour, sauf le roi, et d'une foule enthousiaste. Résolu de s'arrêter à l'Académie, qui siégeait alors au Louvre, il monta, à quatre heures, en voiture au milieu d'une foule qui avait peine à lui faire passage, et l'accueillit sur toute sa route et à la porte de l'illustre assemblée, aux cris de : Vive M. de Voltaire ! Le poète trouva, dès la première salle, tous ses collègues qui avaient résolu, en venant au devant de lui, de lui rendre un hommage refusé jusqu'alors, même aux princes étrangers qui venaient honorer leurs séances. Les membres appartenant au clergé manquaient seuls dans ce jour mémorable, absence parfaitement explicable, mais absence qui caractérisait l'isolement des chefs du clergé français au milieu d'un peuple dont ils prétendaient diriger les consciences et presque les actes matériels de la vie.

L'Académie pria Voltaire d'une voix unanime de s'asseoir à la place du directeur et d'accepter ce poste pour le trimestre d'avril, quoique cette position fut ordinairement tirée au sort, d'Alembert lut un éloge dans lequel il caractérisait, en les mettant en présence, les beautés poétiques de Boileau, de Racine et de Voltaire, en disant : « Je nomme ce dernier quoique vivant; car pourquoi se refuser au plaisir de voir d'avance un grand homme à la place que la postérité lui destine. »

Voltaire sortant de l'Académie retrouva la foule

Digitized by Google

Voltaire au Théâtre Français.

qui l'attendait, dont le nombre, grossi de gens de toutes conditions, remplissait non seulement la cour du Louvre mais celle des princes, jusqu'aux Tuileries où se trouvait alors le Théâtre Français. La terrasse du jardin était couverte de monde et du plus loin que la voiture fut aperçue, des battements de main, des cris de joie s'échappèrent d'une multitude en délire. Quand le vieillard descendit de son carrosse, avec sa grande perruque à nœuds grisâtres, ses longues manchettes de dentelles et son habit de velours cramoisi doublé d'hermine, costume qui était de mode quarante années avant, l'attendrissement et l'admiration furent portés au comble. La foule se pressait pour venir à lui, puis se rejetait en arrière pour lui livrer passage. Lorsque appuyé sur le bras du procureur Clause et du marquis de Villette, il entra dans la salle et commença à monter les degrés qui conduisaient à la loge des gentilshommes de la chambre, il se vit arrêté à chaque pas par des dames de la plus haute société qui cherchaient à le voir, à le toucher et dont plusieurs arrachèrent, dans leur enthousiasme, des poils de sa fourrure. A peine fut-il assis entre Mme Denis et Mme de Villette, que le parterre tourné vers lui, cria tout d'une voix : La couronne ! La couronne ! L'acteur Brizard entrant dans la loge plaça sur la tête du poëte une couronne de laurier. « Ah ! vous voulez donc me faire mourir à force de gloire », articula Voltaire d'une voix étranglée par l'émotion, la joie et les larmes. Il voulut passer la couronne à Mme de Villette à laquelle le parterre criait de la rendre au poëte, jusqu'à ce le prince de Beauvau fit cesser le débat en

Digitized by Google

exécutant les ordres du public et la pièce commença.

Ce ne fut qu'une longue suite d'applaudissements frénétiques aux endroits où reparaissait la jeunesse du grand écrivain et de silence respectueux, dit La Harpe, aux parties du dialogue où sa vieillesse se faisait sentir. La toile tombée, le public se reprit à applaudir avec plus de vivacité que jamais quand les comédiens entraînés par « un enthousiasme et une ivresse qu'il faut avoir vu pour y croire, » écrit d'Alembert à Frédéric, firent à la hâte les apprêts d'une manifestation semblable à celle que l'actrice Clairon avait exécutée quelques années avant dans son salon. Le buste de Voltaire fut porté sur le théâtre, des vers s'improvisèrent et quand la toile se releva c'était une place publique « ou l'on venait d'ériger un monument à la gloire du génie. A ce spectacle sublime et touchant, qui ne se serait cru, écrit Grimm, au milieu de Rome ou d'Athènes ? Le nom de Voltaire a retenti de toutes parts avec des acclamations, des tressaillements, des cris de joie, de reconnaissance et d'admiration. L'envie et la haine, le fanatisme et l'intolérance n'ont osé rugir qu'en secret, et pour la première fois peut-être, on a vu l'opinion publique en France jouir avec éclat de tout son empire. C'est Brizard en habit de Léonce, c'est-à-dire en moine de Saint-Bazile, qui a posé la première couronne sur le buste ; les autres acteurs ont suivi son exemple, et après l'avoir ainsi couvert de lauriers, Mme Vestris s'est avancée sur le bord de la scène » en face de Voltaire couronné, comme l'était son image de marbre et s'adressant à lui, dit :

Digitized by Google

Aux yeux de Paris enchanté,
Reçois en ce jour un hommage
Que confirmera d'âge en âge
La sévère postérité.
Non, tu n'as pas besoin d'atteindre au noir rivage
Pour jouir de l'honneur de l'immortalité.
Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient te présenter ;
Il est beau de la mériter
Quand c'est la France qui la donne.

Le public soulevé d'aise fit répéter une seconde fois à Mme Vestris le compliment adressé au dieu de la fête, et des milliers de copies, faites à l'instant même, furent distribuées parmi les spectateurs. Quand chacun des acteurs, à la suite de ce compliment, vint déposer autour du buste les guirlandes qu'il tenait en main, une des actrices, Mlle Fanier, entraînée par son exaltation, le baisa et tous les acteurs suivirent les uns après les autres son exemple.

« Le moment, continue, Grimm, où M. de Voltaire est sorti du spectacle a paru plus touchant encore que celui de son entrée; il semblait succomber sous le faix de l'âge et des lauriers dont on venait de charger sa tête. Il paraissait vivement attendri; ses yeux étincelaient encore à travers la pâleur de son visage, mais on croyait voir qu'il ne respirait plus que par le sentiment de la gloire. Toutes les femmes s'étaient rangées sur son passage dans les corridors et sur l'escalier ; elles le portaient pour ainsi dire dans leurs bras; c'est ainsi qu'il est arrivé jusqu'à la portière de son carrosse. On l'a retenu le plus longtemps qu'il a été possible à la porte de la comédie. Le peuple criait : Des flambeaux, Des flambeaux, que tout le monde puisse le voir !

Digitized by Google

Quand il a été dans sa voiture, la foule s'est pressée autour de lui, on est monté sur le marchepied, on s'est accroché aux portières pour lui baiser les mains... On a supplié le cocher d'aller au pas afin de pouvoir le suivre, et une partie du peuple l'a accompagné ainsi en criant des : Vive Voltaire, jusqu'au pont Royal. »

Le lendemain de cette soirée étrange et solennelle, le poëte écrivait à la présidente de Meynières, « après trente ans d'absence et soixante ans de persécution, j'ai trouvé un public et même un parterre devenu philosophe, et surtout compatissant pour la vieillesse mourante. »

La date du couronnement de Voltaire devenue celle d'un grand changement dans l'humanité.

Grimm a compris comme lui la cause de ce triomphe inouï, car il écrit à la même date. « L'enthousiasme avec lequel on vient de faire l'apothéose de M. de Voltaire de son vivant, est la juste récompense, non seulement des merveilles qu'a produites son génie, mais aussi de l'heureuse révolution qu'il a su faire dans les mœurs et dans l'esprit de son siècle, en combattant les préjugés de tous les ordres et de tous les rangs, en donnant aux lettres plus de considération et de dignité, à l'opinion même un empire plus libre et plus indépendant de toute autre puissance que celle du génie et de la raison [1]. »

[1] *Voltaire, son retour et sa mort*, par Gustave Desnoiresterres, p. 232 et suiv., 234, 245, 252, 255, 267, 279 et suiv. — *Correspondance littéraire*, par Laharpe, tome II, p. 212, 218. — *Mémoires secrets pour servir à la république des lettres*, tome XI, p. 129, 133, 135, 137, 139, 147, 148, 158, 162, 167, 171, 175, 188, 188, 190, 200, 205. — *Œuvres de Turgot*, tome II, p. 676, 699. — *Mémoires ou souvenirs et anecdotes*, par le comte de Ségur, tome I, p. 193 et suiv., 200. — *Correspondance secrète*

Digitized by Google

Que signifie devant la démonstration de ce siècle qui s'affirme avec cette violence, l'attitude hostile du clergé et du roi qui demeure solitaire à Versailles s'isolant de son peuple, si ce n'est la fin d'un gouvernement théocratique, si ce n'est une preuve à la fois d'impuissance et d'aveuglement ?

Un gouvernement n'existe et n'a été établi que pour la gestion des intérêts généraux d'une nation. Une nation comme tout particulier, lorsqu'il s'agit de ses propres affaires, a le droit de dire comment elle entend qu'elles soient menées. Que pouvaient faire les Français que la suite des temps avaient livrés à un clergé, à une noblesse et à des magistrats tous unis par le même intérêt, si ce n'est de protester en toute occasion de leur volonté, si ce n'est d'en appeler autant qu'ils le pouvaient à l'esprit de justice et de bon sens des gouvernants ?

Harangue de l'astronome Lalande, 7 avril 1778.

Voltaire, qui décidait son retour à Ferney toutes les fois qu'il se sentait malade, oubliait vite ses sages résolutions dès que la santé revenait et se livrait, avec la fougue de son caractère, à la fois au travail et au charme qu'exerçait sur lui ses relations avec ses amis et le sympathique accueil du public. Le 7 avril, il allait visiter la loge maçonnique des Neuf sœurs, où il était harangué par l'astronome Lalande, qui se faisait l'interprète de tous les frères en lui disant : « Quel citoyen a mieux que vous servi sa patrie en l'éclairant sur ses devoirs et sur ses véri-

entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy, tome III, p. 181. — *Œuvres de Voltaire*, tome LIX, p. 534. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm et Diderot, 1812, in-8, tome IV, p. 177 et suiv., 183. — *Œuvres de d'Alembert*, tome V, p. 403 et suiv. — *Lettres inédites de Voltaire*, publiées par de Cayol, tome II, p. 553.

Digitized by Google

tables intérêts, en rendant le fanatisme odieux et la superstition ridicule, en rappelant le goût à ses véritables règles, l'histoire à son véritable but, les lois à leur première intégrité...? Vous avez été le créateur d'une peuplade entière qui vous adore... Vous avez élevé un temple à l'Éternel ; mais ce qui valait mieux encore, on a vu près de ce temple un asile pour des hommes proscrits, mais utiles, qu'un zèle aveugle aurait peut-être repoussé. »

Le soir du même jour il allait assister, chez Mme de Montesson, à un spectacle où paraissaient, comme acteurs, la maîtresse de la maison et le duc d'Orléans, son époux. Quelques jours après, le 27 avril, il faisait décider par l'Académie française, après un discours d'une véhémence et d'une éloquence entraînante, la réforme du dictionnaire ; et prenait pour lui une part considérable du travail.

Voltaire et Franklin à l'Académie des sciences.

Le 29 avril, assistant à la rentrée publique de l'Académie des sciences, dont il ne faisait pas partie, ses membres le forçaient de s'asseoir au milieu d'eux, et Franklin, présent comme associé étranger, se précipitait dans les bras du poëte aux applaudissements d'un public exalté par la vue de ces deux illustres vieillards. L'éloge de Trudaine, fait par Condorcet, rappelait les justes bienfaits accordés par Turgot au pays de Gex, auxquels s'était associé Trudaine et proclamait, à la satisfaction de l'auditoire, que grâce à Voltaire et à Trudaine, il était arrivé à ce petit pays perdu dans les montagnes « des jours heureux qu'ils n'espérait plus. »

Cette vie agitée et pleine d'émotions, ne pouvait être que fatale à un vieillard qui, d'après l'expression du mé-

Digitized by Google

decin Tronchin, ne vivait, depuis qu'il était à Paris, que sur « le capital de ses forces. » Aussi, dès les premiers jours de mai, commença-t-il à souffrir, il ne vint pas à l'Académie le 11, il ne put pas d'avantage s'y rendre le 18; et ses confrères remirent la réunion au 25.

Exaltation du clergé; sermon du jésuite Beauregard.

Le clergé, outré de l'accueil fait par la population parisienne au grand écrivain, s'était déchaîné contre lui, avec une violence inouïe, depuis son couronnement au théâtre. Un ancien jésuite, un abbé de Beauregard, prêchant devant le roi à Versailles, avait fait une sortie véhémente contre les philosophes modernes qui attaquaient, suivant lui, Dieu, le roi, les bonnes mœurs; et, au lieu de répression méritée, obtenaient des couronnes. « On nous accuse, s'était-il écrié, d'intolérance; ah! ne sait-on pas que la charité a ses fureurs, et que le zèle a ses vengeances. » Le clergé n'attendait, pour exécuter, autant qu'il le pouvait, les menaces de Beauregard, que l'occasion, si l'on en croit un journal très répandu, dans lequel on dit que, depuis la maladie de Voltaire, il s'était « tenu plusieurs conciliabules chez l'archevêque de Paris, et que le résultat avait été d'exécuter la menace que l'Église faisait, il y a longtemps, contre ce chef de l'impiété, de lui refuser la sépulture chrétienne. » Puis, le journal ajoute : « on ne désespère pourtant pas encore de vaincre, par le secours de l'autorité, l'opiniâtreté des prêtres, qu'on apaisera d'ailleurs avec beaucoup d'argent ». Réflexion ironique qui peut faire comprendre à quel point le clergé s'éloignait, par un éclat, du but qu'il poursuivait, s'il eût cédé uniquement à une pensée religieuse.

La famille de Voltaire attristée du scandale qui al-

Digitized by Google

Conseils du ministre Amelot; paroles de Louis XVI.

lait se produire, s'était adressée à Versailles. Le ministre Amelot conseilla de ne pas tenter un procès au Parlement qui pouvait compromettre à la fois la mémoire du mourant et l'honneur de ses parents. Le roi dit qu'il fallait laisser faire les prêtres. Réponses parfaitement naturelles si l'on se reporte à cette époque où le clergé, les magistrats et la noblesse formaient une sorte de corporation compacte en face de la majorité de la nation.

Affaissement de Voltaire; sa lettre à Lally; ses paroles à d'Alembert, 29 mai 1778.

Les Français, les yeux fixés sur l'hôtel de la rue de Beaune, cherchaient vainement à pénétrer ce qui s'y passait. La réserve de la famille était extrême, et le malade abattu ne présentait plus « qu'une machine affaissée et plaintive ». On ne peut pas « fuir sa destinée, disait-il à la Harpe, je suis venu à Paris pour y mourir. » Il eut pourtant un réveil à l'annonce que le Conseil du roi venait de casser l'arrêt qui avait condamné Lally à mort. « Le mourant ressuscité, écrivit immédiatement au fils de cette victime judiciaire, en apprenant cette grande nouvelle: Il embrasse bien tendrement M. de Lally; il voit que le roi est le défenseur de la justice; il mourra content. » Puis, il fit attacher à la tapisserie qui touchait son lit un papier sur lequel étaient tracés ces mots : « Le 26 mai, l'assassinat juridique commis par Pasquier, conseiller au Parlement, en la personne de Lally, a été vengé par le Conseil du roi. » Le 29 mai, écrit d'Alembert, « sur quelques mots d'amitié que je lui disais, il me répondit en me serrant la main, *vous êtes ma consolation*... Son état me fit tant de peine et il avait tant de difficulté à s'exprimer, même par monosyllabes, que je n'eus

Digitized by Google

pas la force de continuer à voir ce spectacle. »

Le lendemain, l'abbé Gaultier d'accord avec ses supérieurs, écrivait à Voltaire. « J'apprends, monsieur, par la voix publique, que vous êtes très dangereusement malade. Cette nouvelle m'afflige beaucoup; mais ce qui augmente ma douleur c'est qu'on ne m'envoie pas chercher de votre part... Hélas ! si le Seigneur vous appelle à lui, quel bonheur pour vous de vous être mis en état de paraître devant ce grand Dieu, qui juge les justices mêmes ! Quel malheur, au contraire, de périr sans avoir pensé à la grande affaire de votre salut... » Vers les six heures du soir, l'abbé Mignot vint chercher Gaultier, « Votre dernière lettre lui a fait une grande impression, aurait-il dit à cet abbé, d'après le mémoire adressé par Gaultier à l'archevêque de Paris, il veut se confesser et ne se confesser qu'à vous... Je répondis à M. l'abbé Mignot, que je confesserais volontiers M. de Voltaire pourvu qu'il fit la rétractation suivante dont je lui fis lecture et qu'il trouva bien. »

L'abbé Gaultier et le curé de Saint-Sulpice appelés auprès de Voltaire, le 30 mai 1778.

La rétractation était ainsi libellée : « Je rétracte tout ce que j'ai pu dire, faire et écrire contre les bonnes mœurs, contre la religion chrétienne dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, contre la personne adorable de Jésus-Christ dont on m'accuse d'avoir attaqué la divinité, et contre son église dans laquelle je dois mourir; faisant la réparation actuelle à la face de l'univers scandalisé par les œuvres qui paraissaient sous mon nom depuis tant d'années; laquelle réparation n'est point l'effet de l'affaiblissement de mes organes dans mon grand âge; mais de

Formule de la rétractation exigée de Voltaire agonisant.

Digitized by Google

la grâce de Jésus-Christ dont j'étais si indigne, qui m'ouvre les yeux sur l'horrible danger où les délires de mon imagination m'ont plongé. Je désire que cette réparation soit insérée dans tous les journaux et gazettes de l'Europe, afin qu'elle égale, autant qu'il est possible, les scandales, que je voudrais détruire au prix même du peu de jours qui me restent à vivre. »

Sincérité et naïveté de abbé Gaultier.

Rien ne manque, on le voit, dans cette étrange pièce, pour constater qu'il s'agissait, dans cette affaire, de l'orgueil d'un corps et non d'une conquête religieuse. L'abbé Gaultier écrit à l'archevêque en faisant allusion au couronnement de Voltaire et aux ovations que le grand écrivain a reçues : « Pendant près de deux mois, M. de Voltaire fit bien des choses qui ne me plaisaient pas, et que j'aurais peut-être empêchées si j'avais pu m'entendre avec lui. » L'abbé Gaultier prouve, par cette naïveté, qu'il était sincère et étranger aux calculs de sa corporation. Il dit donc la vérité quand il ajoute : « M. l'abbé Mignot me promit de faire signer cette rétractation par son oncle ; alors, je lui dis que je serais charmé que M. le curé de Saint-Sulpice fut présent lorsque M. de Voltaire se rétracterait. Nous fûmes ensemble chez ce digne pasteur, qui consentit volontiers à nous accompagner chez le malade. Avant d'entrer dans la chambre de M. de Voltaire, je lus à M. le marquis de Villette la rétractation que j'exigeais du malade ; il la trouva fort bien et dit qu'il ne s'y opposait pas. Nous entrâmes ensuite dans l'appartement de M. de Voltaire. Monsieur le curé de Saint-Sulpice voulut lui parler le premier. »

Digitized by Google

« Monsieur de Voltaire, dit-il en propres termes, d'après La Harpe, vous êtes au dernier terme de votre vie : reconnaissez-vous la divinité de Jésus-Christ? » Le malade, étendant sa main et repoussant le curé, répéta deux fois : « Jésus-Christ! Jésus-Christ! laissez-moi mourir en paix. » Vous voyez bien, dit M. de Tersac à Gaultier, qu'il n'a pas sa tête. Et il sortit avec lui. A ce moment, la garde s'étant approchée du lit, Voltaire lui montra les deux prêtres qui s'éloignaient, en s'écriant d'une voix assez forte : Je suis mort. « Je priai, ajoute Gaultier à son récit, les parents de me faire avertir dès que la connaissance lui serait revenue; ils me le promirent. Hélas! je me proposais de revoir le malade lorsque, le lendemain, on m'apprit qu'il était mort trois heures après que nous l'eûmes quitté, c'est-à-dire le 30 mai 1778, à onze heures du soir. »

Paroles du curé de Saint-Sulpice à Voltaire; il est repoussé par le malade; Voltaire expire le 30 mai 1778.

« Jusqu'au dernier moment, dit plusieurs années après, Mme de Villette à lady Morgan, qui l'interrogeait sur la fin de son bienfaiteur, « tout respira la bienveillance et la bonté de son caractère ; tout annonça en lui la tranquillité et la paix, la résignation, sauf le petit mouvement d'humeur qu'il montra au curé de Saint-Sulpice, quand il le pria de se retirer en lui disant : Laissez-moi mourir en paix. »

Telle fut la fin d'un vieillard qui regrettait vivement la vie, et devait porter, aux yeux de ces foules ignorantes qu'entraîne la société dans sa marche, sans qu'elles aient conscience de leurs propres idées, la responsabilité d'une évolution sociale qu'il n'avait pas fait naître, mais dont il avait com-

Digitized by Google

pris le but et caractérisé mieux que personne la portée.

Mesures arrêtées par la famille pour empêcher un scandale.

Le ministre de la maison du roi Amelot, forcé de tenir compte des dispositions de la magistrature, du clergé et d'une population ardente, conseilla à tout le monde le silence. L'archevêque de Paris et le curé de Saint-Sulpice, ne croyant pas à la nécessité d'un scandale que des fanatiques, comme Mmes de Nivernais et de Gisors, appelaient de tous leurs vœux, se prêtèrent aux arrangements qui pouvaient sauvegarder leurs scrupules. « Je consens, écrit M. de Tersac, que le corps de M. de Voltaire soit emporté sans cérémonie, et je me départs à cet égard de tous les droits curiaux. » L'abbé Gaultier écrivit à la suite du consentement du curé : « Je soussigné certifie à qui il appartient, que je suis venu à la réquisition de M. de Voltaire, et que je l'ai trouvé hors d'état de l'entendre en confession. » Le ministre donna une autorisation de transporter le corps à Ferney ou ailleurs, et la famille, qui craignait que l'évêque d'Annecy, moins prudent que l'archevêque de Paris, ne fit un éclat qui amènerait peut-être une émotion populaire, convint avec Amelot qu'il serait déposé dans l'abbaye de Scellières en Champagne. Pour empêcher la profanation des restes de Voltaire, il fallait se hâter, car si le public assiégeait les abords de sa demeure pour demander de ses nouvelles quand il n'était déjà plus, des scènes d'exaltation d'un autre genre se produisaient ailleurs, comme l'on en peut juger par la bizarre manifestation des religieuses de Saint-Joseph, sous les fenêtres de la marquise du Deffand, en punition de la visite faite dans leur maison par son ancien

Digitized by Google

ami, comme la profusion d'inspirations poétiques remplies d'anathèmes contre le grand écrivain, que dictait la haine aux Trappistes de Mortagne, comme la précaution qu'aurait prise, à ce qu'affirme le prince de Bariatinski, le curé Tersac de faire tenir un registre, par la garde-malade installée à l'hôtel de Villette, de tout ce que Voltaire dirait contre la religion pendant sa dernière maladie, afin de pouvoir repousser en justice les pretentions de la famille si elle eût voulu forcer le clergé de procéder à un enterrement.

Voltaire enterré à l'abbaye de Scellières; lettre de l'évêque de Troyes, et réponse de l'abbé, 3 juin 1778.

Dès le lendemain même de la mort, il fut procédé à l'embaumement du corps, et Voltaire, revêtu d'une robe de chambre, coiffé d'un ample bonnet de nuit, fut installé dans un carrosse à six chevaux, dans l'attitude d'un homme endormi. Ce jour-là, 31 mai, l'abbé Mignot descendait au monastère, expliquait au prieur le malheur qui lui était arrivé, et lui demandait d'accueillir les dépouilles de son oncle jusqu'à ce qu'elles puissent être menées à Ferney, où il il avait désiré être enseveli. Le lendemain arrivait, à midi, le corps qui fût déposé sur une table, mis dans un cercueil, et présenté à l'église à quatre heures. Le 2 juin, à cinq heures du matin, les prêtres des environs vinrent dire plusieurs messes basses, suivies d'une messe haute de *Requiem*, et le cercueil fut mis dans une fosse creusée dans la partie de l'église séparée du chœur. La cérémonie était finie depuis quelques heures quand le prieur reçut une lettre de l'évêque de Troyes, qu'avait prévenu à la hâte l'archevêque de Paris.

« Je viens d'apprendre, Monsieur, disait-il, que la famille de M. de Voltaire, qui est mort depuis quelques jours, s'était décidée à faire transporter

Digitized by Google

son corps à votre abbaye pour y être enterré, et cela parce que le curé de Saint-Sulpice leur avait déclaré qu'il ne voulait pas l'enterrer en terre sainte. Je désire que vous n'ayez pas encore procédé à cet enterrement; ce qui pourrait avoir des suites fâcheuses pour vous... » — « Je reçois à l'instant, Monseigneur, répondit le prieur, à trois heures après midi, avec la plus grande surprise, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du jour d'hier, 2 juin; il y a maintenant plus de vingt-quatre heures que l'inhumation du corps de M. de Voltaire est faite dans notre église, en présence d'un peuple nombreux. Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire le récit de cet événement. Dimanche soir, le 31 mai, M. l'abbé Mignot, conseiller au Grand conseil, notre abbé commandataire... arrive en poste... Il me dit, après les premiers compliments, qu'il avait eu le malheur de perdre M. de Voltaire, son oncle; que ce monsieur avait désiré, dans ses derniers moments, d'être porté, après sa mort, à sa terre de Ferney, mais que le corps, qui n'avait pas été enseveli quoique embaumé, ne serait pas en état de faire un voyage aussi long; qu'il désirait, ainsi que sa famille, que nous voulussions bien recevoir le corps en dépôt dans le caveau de notre église... Aussitôt, M. l'abbé Mignot m'exhiba un consentement de M. le curé de Saint-Sulpice, signé de ce pasteur, pour que le corps de M. de Voltaire pût être transporté sans cérémonie; il m'exhiba, en outre, une copie collationnée, par ce même curé de Saint-Sulpice, d'une profession de foi catholique, apostolique et romaine, que M. de Voltaire a faite entre les mains d'un prêtre, approu-

Digitized by Google

vée en présence de deux témoins, dont l'un est M. Mignot, notre abbé, et l'autre un monsieur le marquis de Villevielle. Il me montra en outre une lettre du ministre de Paris, M. Amelot, adressée à lui et à M. de Dompierre d'Hornoy, neveu de M. l'abbé Mignot, et petit-neveu du défunt, par laquelle ces messieurs étaient autorisés à transporter leur oncle à Ferney ou ailleurs. D'après ces pièces, qui m'ont paru et qui me paraissent encore authentiques, j'aurais cru manquer au devoir d'un pasteur si j'avais refusé les secours spirituels dus à tout chrétien... il ne m'est pas venu dans la pensée que le curé de Saint-Sulpice ait pu refuser la sépulture à un homme dont il avait légalisé la profession de foi, faite tout au plus six semaines avant son décès, et dont il avait permis le transport tout récemment au moment de sa mort ; d'ailleurs, je ne savais pas qu'on pût refuser la sépulture à un homme quelconque, mort dans le corps de l'Église, et j'avoue que, selon mes faibles lumières, je ne crois pas encore que cela soit possible... Je sais, d'après les Canons, qu'on ne refuse la sépulture qu'aux excommuniés, *lata sententia*, et je crois être sûr que M. de Voltaire n'est pas dans ce cas. Je crois avoir fait mon devoir en l'inhumant, sur la réquisition d'une famille respectable, et je ne puis m'en repentir. J'espère, Monseigneur, que cette action n'aura pas pour moi de suites fâcheuses ; la plus fâcheuse, sans doute, serait de perdre votre estime ; mais, d'après l'explication que j'ai l'honneur de faire à Votre Grandeur, elle est trop juste pour me la refuser. »

Cette lettre, pleine de dignité, donne raison à

Digitized by Google

d'Alembert quand il dit au roi de Prusse : « Ne croyez pas, au reste, Sire, pour l'honneur de la nation, que tous dévôts et même les évêques approuvent la conduite abominable qu'on a tenue à l'égard de ce grand homme. Parmi plusieurs prélats, je pourrais nommer l'archevêque de Lyon... prélat qui ne craint pas d'être accusé de relâchement, puisqu'il est regardé comme janséniste ; il a dit hautement qu'il ne comprenait rien à la conduite du curé de Saint-Sulpice et de l'archevêque de Paris ; que rien n'était plus contraire aux lois et à l'usage constant de l'Église... Plusieurs curés pensent de même... Le curé de Saint-Étienne-du-Mont... a dit publiquement qu'il l'aurait enterré dans son église entre Racine et Pascal, qui, en effet, y sont inhumés. »

Détails justifiés par l'audace et la persistance des mensonges.

Si, comme le disait Voltaire, la vie d'un homme quelqu'il soit ne vaut pas quatre lignes d'écriture, quand elle n'est pas mêlée à celle de son pays, il est impossible de tenir ce langage pour celui qui est devenu, par suite des circonstances et de la nature de son génie, l'incarnation d'un siècle entier. Les détails dans lesquels nous sommes entrés se justifient par l'audace et presque la démence du mensonge que provoquent les passions politiques ou les passions religieuses. Les corporations dans lesquelles s'étaient cantonnés les maîtres de l'industrie comme les magistrats, les administrateurs des provinces comme les chefs du culte, s'unirent instinctivement pour rejeter sur un seul homme la responsabilité qui incombait à tout un peuple. Ne pouvant avouer qu'ils étaient, soit par leur propre faute, soit par suite de l'erreur du jugement de leurs adversaires, en

Digitized by Google

opposition directe et absolue avec l'immense majorité de la nation, ils agirent comme cela a lieu continuellement dans la vie privée, où les méfaits d'un supérieur sont expliqués par l'influence fâcheuse d'un de ses chargés d'affaires.

S'il convient dans l'intérêt de la cause que Voltaire ait été laid et ait ressemblé au démon, M. de Maistre écrit : « Voyez ce front abject, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine. Cette bouche, — je dis mal peut être, mais ce n'est pas ma faute, — ce rictus épouvantable courant d'une oreille à l'autre, et ces lèvres pincées par la cruelle malice, comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème ou le sarcasme. » Il ne pense à cet écrivain que saisi, dit-il, d'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom », ce qui implique pourquoi il oublie que Mme Suard parlant de ses yeux brillants et perçants comme ceux de l'aigle, trouvait qu'ils n'exprimaient « que l'indulgence lorsqu'ils s'attachaient sur sa nièce » et que son regard et son sourire étaient rempli de la plus aimable malice ». Appréciation d'une amie qui a vu réellement Voltaire, confirmée par Mme de Genlis qui l'a vu aussi et n'est pas exaltée en faveur de celui qui blesse ses principes religieux. « Tous les portraits et tous les bustes de M. de Voltaire, écrit-elle, sont très ressemblants, mais aucun artiste n'a bien rendu ses yeux : Je m'attendais à les trouver brillants et remplis de feu; ils sont en effet les plus spirituels que j'ai vu, mais ils ont en même temps quelque chose de velouté et une douceur inexprimable; l'âme de Zaïre est tout entière dans ces

Digitized by Google

yeux-là. » Si un fait matériel que chacun peut vérifier à son aise au moyen des portraits sculptés, peints ou gravés est ainsi présenté, que sera-ce d'autres allégations plus difficiles à vérifier ?

Voltaire ayant été abandonné par l'abbé Gaultier et le curé de Saint-Sulpice trois heures seulement avant sa mort, les entrepreneurs de contes moraux se hâtèrent de profiter de cet intervalle où le vieillard resta seul au milieu de sa famille pour y intercaler ce que l'on est obligé d'appeler la légende du pot de chambre.

Le médecin Tronchin et Voltaire.

Dévoué avec passion à la science, le médecin Tronchin ne considérait en général ses malades que comme des sujets d'études. Ses formes affectueuses et autoritaires, qui lui attachaient les personnes qu'il traitait, n'étaient pour lui que des moyens hygiéniques ; et la sécheresse de son cœur, pour les douleurs de ses semblables, contrastait avec le zèle empressé qu'il mettait à les soulager [1].

[1] Mme de Genlis écrit : « J'ai vu de lui un trait qui prouve sa passion pour son art, mais qui fait frémir : ce fut à la maladie de M. de Puisieux. M. Tronchin était son médecin, son ami intime, et lui avait les plus grandes obligations. M. de Puisieux, au cinquième jour d'une fluxion de poitrine, était à l'agonie, il n'avait plus de connaissance ; à trois heures du matin, M. Tronchin, qui ne l'avait pas quitté depuis vingt-quatre heures, dit à Mme de Puisieux qu'il n'y avait plus rien à faire, et qu'il allait se coucher. Nous entraînâmes Mme de Puisieux dans sa chambre ; M. de Genlis resta dans celle du malade. Au bout de trois quarts d'heure, j'envoyai chercher de ses nouvelles ; on vint me dire que M. Tronchin était rentré dans sa chambre, et qu'il s'était remis au chevet de son lit. Je repris un peu d'espérance, et je retournai chez M. de Puisieux.... M. Tronchin, assis près du malade, le regardait fixement... Je l'appelai, et lui demandai s'il avait quelque espérance... « Mon Dieu ! non, répondit-il, mais je n'avais jamais vu le rire sardonique, et j'étais bien aise de l'observer. » Bien aise, continue Mme de Genlis, d'observer ce symptôme affreux d'une mort prochaine. Et c'était l'ami du mourant ! » (*Mémoires de Mme de Genlis*, 1825, in-8, tome II, p. 297 et suiv.)

Digitized by Google

Ce caractère tout opposé de celui de Voltaire, si sensible à la souffrance des autres, si peu maître de lui, avait établi des relations d'un genre particulier entre le malade et le médecin. Le malade prodiguait au médecin les termes affectueux, soit dans ses lettres soit dans ses conversations, et Tronchin, qui lui disait la vérité sur les soins à prendre pour sa santé, parlait à ses amis ou à ses correspondants, du grand écrivain comme d'un de ces sujets qu'a trouvé un chirurgien dans un hôpital. « Cet homme, dit-il à Bonnet, de Genève, était prédestiné à mourir dans mes bras », et il fait suivre cette phrase du récit des effusions de Voltaire qui l'appelle son ami, qui lui dit dans son désespoir « ayez pitié de moi, je suis fou. »

La légende du pot de chambre, 7 juillet 1778.

Tronchin qui avait approché Voltaire comme médecin, sans avoir d'affection pour lui, était un sujet tout trouvé pour être cité avec quelque vraisemblance dans un récit mensonger. Aussi vit-on paraître, le 7 juillet, dans la *Gazette de Cologne*, rédigée par un jésuite, à propos de la mort de Voltaire, un article daté d'une ville d'Allemagne qu'on appelle Erlang, dans lequel est écrit : « Si ce que mande de Paris un homme bien respectable, et ce qui est attesté par M. Tronchin, témoin oculaire et qu'on ne peut guère recuser, est bien exactement vrai, cette mort n'a pas été une mort de paix » ; et le journaliste entre dans des détails tellement révoltants qu'un historien doit les reléguer, comme des objets de triste curiosité, dans des notes qu'un lecteur n'est pas forcé de lire [1].

[1] *Voltaire, son retour et sa mort*, par Desnoiresterres, p. 265, 297 et suiv., 304 et suiv., 308 et suiv., 325 et suiv., 328 et suiv., 332 et suiv.,

Digitized by Google

En 1781, trois années après, le père Élie copie la *Gazette de Cologne*; en 1784 c'est le jésuite Feller, puis l'abbé Barruel en 1785, l'abbé Chaudon en 1797. Deluc vient en 1817, Lepan en 1824, Paillet de Warcy en 1835. L'abbé Depery qui fut évêque de Gap, profite dit-il des confidences de la marquise de Villette pour contredire, en 1835, le récit de cette dame à lady Morgan et jusqu'à celui de l'abbé Gauthier. La série de ces inepties se poursuit par le comte d'Allonville en 1838, par M. Nicolardot en 1854, l'abbé Martin en 1861, et enfin l'abbé Maynard qui en 1867 résume ses devanciers [1].

Il est impossible de ne pas comprendre, à la fastidieuse uniformité de ces ridicules assertions, qu'on se trouve, à propos de Voltaire, en présence d'une de ces faiblesses de l'esprit humain qui sont aussi insondables qu'inexplicables. La religion nous enseigne que la vérité doit être attestée, en toutes choses et en toutes circonstances, et montre, dans la glorifi-

336 et suiv., 338 et suiv., 341 et suiv., 349 et suiv., 352, 353 et suiv., 357, 361, 364 et suiv., 368 et suiv., 371, 375, 379, 391, 392 et suiv. — *Correspondance littéraire de Laharpe*, tome II, p. 238, 242 et suiv., 244 et suiv. — *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis*, par Courtat. Paris, 1872, in-8, p. 23 et suiv., 29 et suiv., 50. — *Mémoires secrets pour servir à la république des lettres*, tome XI, p. 210, 214, 232, 237, 239; tome XII, p, 4, 5, 6, 15, 32, 90 et suiv. — *Œuvres de d'Alembert*, tome VI, p. 405, 406, 407. — *Œuvres de Voltaire*, tome I, page 430 et suiv.; tome LXX, p. 469. — *Mémoires pour servir à l'histoire de M. de Voltaire* (par Chaudon). Amsterdam, 1785, in-12, 2e partie, p. 38, 39 et suiv., 42. — *Correspondance littéraire de Grimm et Diderot*, tome IV, p. 221 et suiv., 22. — *Le dernier volume des œuvres de Voltaire*. Paris, Henri Plon, in-8, p. 24, 26. Fac-similés des écrits de l'abbé Gaultier et du rapport de l'ouverture et embaumement du corps de Voltaire. — *Mélanges de littérature* publiés par Suard, tome II, p. 24, 29. — *Les souvenirs de Félicie*, par Mme de Genlis. Paris, 1804, in-8, p. 213.

[1] Voir le récit de l'abbé Maynard aux pièces justificatives B.

Digitized by Google

cation des martyrs, le respect qu'elle doit inspirer. Il n'est pas un prêtre, il n'est pas un laïque qui ne témoigne, en paroles du moins, du mépris pour le mensonge, et pourtant nous voyons des hommes qui désirent qu'on prenne au sérieux leurs récits historiques, se faire, à propos d'un vieillard mourant dans une somptueuse demeure, les vulgarisateurs d'un fait matériel auquel ils ne peuvent pas ajouter de créance.

Improbité que provoque l'esprit de parti.

L'étrangeté de pareils récits, qui se continuent de nos jours [1], est une preuve sans réplique que la société, dans sa marche, avait touché des passions vivaces et implacables. Ces passions sont celles que fait éclore l'esprit de secte et de corporation en créant chez l'individu une sorte de conscience impersonnelle qui lui donne pour règle de conduite les intérêts du corps auquel l'attache, soit des liens qu'il a sciemment acceptés, soit même une simple conformité d'opinion. Les partis politiques ou religieux, les corporations laïques ou ecclésiastiques finissent tous plus ou moins par altérer, parmi leurs membres, l'esprit de probité et de justice. Leur caractère distinctif étant de tout soumettre à l'obtention du but qu'on veut atteindre, devait s'accentuer avec d'autant plus de violence que, dans la lutte engagée entre la nation et le clergé, il s'agissait à la fois de richesses matérielles et d'influences gouvernementales, c'est-à-dire de tout ce qui donne le bien-être et satisfait l'orgueil.

[1] Voir, dans l'ouvrage de M. Courtat, intitulé : *Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis* (Paris, 1872, in-8), l'accord singulier établi entre des écrivains et des journalistes pour défigurer la vérité à propos de Voltaire.

Digitized by Google

L'Académie française et l'archevêque de Paris.

La défense faite aux journalistes ou écrivains de parler de Voltaire dès qu'il fut mort, ne pouvait être de longue durée. L'Académie allant demander aux Cordeliers la messe qui avait lieu pour les membres qu'elle perdait, provoquait un refus de l'archevêque de Paris, auquel elle répondait en décidant qu'aucun service ne serait fait pour un académicien avant que celui dû à Voltaire eût eu lieu. Peu de jours après, elle donnait pour sujet du concours de poésie l'éloge de Voltaire et acceptait que le prix à décerner fut augmenté par un don de d'Alembert.

Attaques violentes dirigées contre le clergé.

Le clergé, attaqué de toutes parts, se plaignit vainement d'une pareille décision. Maurepas répondit aux curés de Paris « que c'était à eux à prier pour le repos de l'âme du défunt, et aux gens de lettres à célébrer son génie et ses ouvrages. » Le ministre de la maison du roi ne voulut point permettre qu'on représentât une parodie de l'accueil fait à Voltaire au Théâtre Francais, intitulée : *Fête au Parnasse en l'honneur de M. de Voltaire*, et donna ordre au lieutenant de police Lenoir d'empêcher l'association des curés de Paris pour protester contre l'éloge du grand écrivain provoqué par l'Académie. Les vers en faveur du mort et contre le curé de Saint-Sulpice abondaient :

> Oui, vous avez raison, Monsieur de Saint-Sulpice,
> Et pourquoi l'enterrer? N'est-il pas immortel?
> Sans doute à ce grand homme on peut avec justice
> Refuser un tombeau, et non pas un autel.

s'écriait la marquise de Boufflers, qui s'attaquant ensuite au roi lui-même, disait dans son indignation poétique :

Digitized by Google

Celui que dans Athènes eût adoré la Grèce;
Que dans Rome, à sa table, Auguste eût fait asseoir,
Nos Césars d'aujourd'hui n'ont pas voulu le voir.

. . . . . .

« Qu'espérez-vous de tant de barbarie? écrivait Grimm indigné, qu'apprendrez-vous à l'univers en exerçant, sur cette dépouille mortelle, votre furie et votre vengeance, si ce n'est la terreur, l'épouvante qu'il sut vous inspirer jusqu'au dernier moment de sa vie? Voilà donc quelle est aujourd'hui votre puissance! un seul homme, sans autre appui que l'ascendant de la gloire et des talents, a résisté soixante ans à vos persécutions, bravé soixante ans vos fureurs, et ce n'est que la mort qui vous livre votre victime, ombre vaine, insensible à vos injures, mais dont le seul nom est encore l'amour de l'humanité et l'effroi de ses tyrans... Faibles et lâches ennemis de l'ombre d'un grand homme... effacerez-vous son souvenir de la mémoire des hommes... Est-ce par quelques défenses puériles, par quelques anathèmes impuissants que vous pensez enchaîner ces torrents de lumière répandus d'un bout de l'univers à l'autre? Non, sa gloire est au-dessus de toute atteinte... L'opinion publique, l'hommage de tous les talents, celui des hommes distingués chez toutes les nations... avaient érigé pour lui une sorte de tribunal supérieur en quelque manière à tous les tribunaux du monde, puisque la raison et l'humanité seules en avaient dicté le code... c'est à ce tribunal respectable que l'on a vu s'évanouir plus d'une fois les foudres de l'injustice, de la calomnie et de la superstition : c'est là que fut vengée l'innocence des Calas, des Sirven et des Labarre. »

Digitized by Google

Aveuglement fréquent des gouvernements.

Terribles imprécations qui révélaient, dans le sein de la nation, des passions ardentes prêtes à se changer en fureurs quand les classes éclairées du pays viendraient, par suite de leurs déceptions successives, à tendre la main aux foules. Turgot avait entrevu ce moment dangereux lorsqu'il disait au roi : « Tout mon désir est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. » Mais il est si difficile aux hommes de changer leurs habitudes d'esprit, d'accepter la discussion avec ceux qu'ils ont toujours dominé, qu'une sagesse prévoyante a été bien rarement départie aux chefs des peuples. Ces chefs du reste que l'imagination des foules idéalisent parfois au point de leur prêter des qualités surhumaines, sont le plus souvent aussi médiocres en intelligence que la plupart de leurs sujets. Habitués, comme les fils de riches familles, à voir depuis l'enfance tous leurs désirs satisfaits, ils deviennent généralement inférieurs comme eux aux hommes qui ont eu à subir les luttes et les déceptions de la vie pour se créer un bien être. Livrés, par suite de leur éducation, à la merci de leurs serviteurs, ils dépendent d'eux, et l'histoire montre, dans les phases brillantes que traverse l'humanité, plus de grands ministres que de grands rois.

Irrésistibles forces que créent les transformations d'esprit chez les peuples.

La marche de l'intelligence étant soumise à des lois aussi irrésistibles que celles qui président au développement du corps, il se produit, sous la forme de fureurs meurtrières, des monstruosités intellectuelles semblables à celles que fait naître, dans le domaine physique, la compression forcée des membres. La longue soumission des nations à leurs

Digitized by Google

gouvernements, aveugle la plupart du temps leurs chefs sur les changements accomplis dans l'esprit d'un peuple. Ils ne savent pas comprendre la portée des tentatives timides et inoffensives qui sont faites pour les éclairer et les foules toujours réprimées, usant un jour de leur irrésistible puissance, imposent leurs volontés au milieu des désastres qu'amènent leurs passions soulevées.

Un gouvernement est le produit d'une résultante mathématique qui se résume en une vaste société anonyme.

La venue de Voltaire à Paris, comme les événements arrivés à sa mort, était un de ces avertissements solennels qui sont comme une sorte de sommation faite par un peuple à son gouvernement. La royauté avait, à partir de ce jour, perdu tout son prestige. Centre naguère de toutes les volontés, de tous les dévouements, de toutes les obéissances, elle avait cessé de les réunir, comme il arrive à ces disques de cristal qui perdent à la fois leur éclat et la chaleur qu'ils propagent, lorsque le soleil ne concentre plus ses rayons à leur foyer. La nécessité de tenir compte des aspirations des Français allait s'accentuer tous les jours davantage et forcer les gouvernements à se persuader que les intérêts, les passions, les besoins intellectuels d'une nation, forment une sorte de résultante qui ressemble beaucoup à celle d'un problème de dynamique morale et ne s'impose pas moins qu'elle. Un gouvernement, en fin de compte, n'est que l'administration d'une vaste société anonyme dont les habitants d'un pays sont les actionnaires. S'il est constitué comme les organise la civilisation moderne, les actionnaires ayant des règles admises et reconnues, peuvent faire exécuter leur

Digitized by Google

volonté et tout se passe ou doit se passer sans violence. Si au contraire, l'administration, comme à l'époque dont nous nous occupons, ne repose que sur la volonté d'une famille représentée d'âge en âge par un de ses membres, les actionnaires se trouvent, par ce fait, en présence d'une sorte de divinité qui exige leur passive obéissance et non leur acquiescement raisonné. Le gouvernement n'est plus une administration, mais une religion. Tant que la foi existe, il participe à la puissance qu'elle exerce sur les âmes; mais du jour où elle est ébranlée, il se trouve immédiatement en présence des passions ardentes que déchaîne la lutte engagée entre ceux qui ont conservé leurs convictions premières et ceux qui les ont abandonnées.

Le malheureux roi et la malheureuse reine avaient entendu, sans le comprendre, l'enthousiasme de Paris, en face de Voltaire vivant ; ils assistaient, sans s'en rendre compte davantage, à l'indignation de la capitale au moment de sa mort. C'était pourtant le signal d'une sorte de guerre religieuse, la plus implacable et la plus terrible des guerres. La royauté avait encore dans ses mains les rouages d'une vaste organisation administrative, elle semblait disposer encore d'une armée puissante et disciplinée, mais l'âme de ces immenses machines matérielles, la volonté des hommes qui y sont encadrés, allait s'affaiblissant chaque jour. Les deux enfants, comme les appellera encore Lafayette douze ans plus tard, ne se doutaient pas qu'ils tendaient à devenir les idoles vivantes d'un culte abandonné, que les uns détruisent comme de honteux fétiches et que les autres brisent

Digitized by Google

pour les punir de ce qu'ils appellent leur mauvaise volonté. Louis XVI avait reçu Franklin à Versailles, s'inclinant ainsi devant les opinions des Français, au moment où il en repoussait Voltaire représentant bien autrement puissant des volontés de son peuple. Contradictions singulières qui ne peuvent s'expliquer que par la marche mystérieuse d'une société entraînant pêle-mêle les hommes qui s'attachent au passé et ceux qui le répudient, et confondant les espérances comme les regrets dans l'immense et irrésistible courant qui naît du développement intellectuel d'une agglomération d'hommes.

Mort de Jean-Jacques Rousseau, 2 juillet 1778.

Un mois s'était à peine écoulé depuis la mort de Voltaire, que Jean-Jacques Rousseau le suivait dans la tombe. Retiré à Ermenonville, dans la campagne d'un riche particulier qui l'avait accueilli à cause de sa renommée, il mettait fin à son existence par le suicide. La société lettrée de Paris s'occupa seule de la disparition de cet éloquent rhéteur, parlant, avec une sorte de reconnaissance, des plaisirs délicats qu'il avait su lui procurer par ses œuvres, et s'occupant des derniers jours de cette existence qui s'était écoulée dans une sorte de folie. Les jugements des contemporains de Rousseau nous les montrent plus charmés de la pompe de ses phrases que préoccupés des idées qu'elles exprimaient, plus impressionnés de sa sensiblerie, quand il parle de lui-même, que de la sauvage haine provoquée dans son cœur par la vanité et l'envie. « J'ai un cœur très aimant, mais qui sait se suffire à lui-même. J'aime trop les hommes pour avoir besoin de choisir parmi eux... c'est parce que je les aime que je les fuis ; je

Digitized by Google

souffre moins de leurs maux quand je ne les vois point, » écrivait-il l'année même où s'imprimait, pour la seconde fois, la *Nouvelle Héloïse* et où apparaissait l'*Émile*. Aveu d'égoïsme qu'il complétait par d'autres aussi peu honorables. « Je ne puis vous dissimuler, dit-il à Malesherbes dans la même lettre, que j'ai une violente aversion pour les états qui dominent les autres; j'ai même tort de dire que je ne puis le dissimuler, car je n'ai nulle peine à vous l'avouer... Je hais les grands, je hais leur état. » Il parlait à Malesherbes de « son indomptable esprit de liberté que rien n'a pu vaincre, devant lequel les honneurs, la fortune et la réputation même ne lui étaient rien, » se vantant, sous forme de confession, de sa paresse qui lui rendait insupportables les moindres devoirs de la vie civile. Le pédagogue qui, dans sa lettre à d'Alembert sur les spectacles, disait que dans une ville où l'aisance des citoyens était assez facile pour leur permettre l'oisiveté, il fallait rendre leur vie « insupportable, en les contraignant à force d'ennui, d'employer utilement un temps dont ils ne sauraient qu'abuser; » qui, dans son *Contrat social*, allait vouer les contrées riches à la monarchie, pour qu'un prince, en dévorant le superflu des peuples, les forçât au travail, écrivait, en s'en faisant gloire : « La vie active n'a rien qui me tente; je consentirais cent fois plutôt à ne rien faire qu'à faire quelque chose malgré moi ; et j'ai cent fois pensé que je n'aurais pas vécu trop malheureux à la Bastille, n'y étant tenu à rien du tout qu'à rester là. »

Partisan du mendiant, qu'il regardait comme exerçant un métier aussi utile qu'un autre, il laissait

Digitized by Google

après lui une œuvre qui résumait toutes les incohérences d'un esprit troublé par l'orgueil et les convoitises les plus diverses, œuvre mêlée de formules mathématiques, d'imprécations, de raisonnements bizarres, de prophéties absurdes, d'approbation de l'esclavage sous prétexte d'assurer la liberté d'un peuple par cette institution. Le *Contrat social* de Rousseau qui, d'après ses propres termes, se résumait dans « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté ; » le *Contrat social*, qui déclarait punissable de mort toute personne qui prétendrait non seulement à un droit individuel, mais qui, par sa conduite, semblerait faire penser qu'elle ne croit pas à « l'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants ; » le *Contrat social*, qui déclarait « qu'il n'a jamais existé de démocratie, qu'il n'en existera jamais, » conviction tellement enracinée dans l'esprit de Rousseau qu'il écrit à M. d'Ivernois, le 31 janvier 1767 : « Dans le *Contrat social*, je n'ai jamais approuvé le gouvernement démocratique ; » le *Contrat social* devait être transformé en une sorte de code de la liberté des peuples et traduit dans une quantité de langues comme le plus éloquent appel à l'affranchissement des nations.

Rousseau attaché à Voltaire comme la tunique de Nessus à Hercule.

L'auteur du *Contrat social*, aussi sombre et insociable que Voltaire était gai et aimable ; aussi égoïste et incapable d'accepter une gène pour servir ses semblables que Voltaire était prêt à tout sacrifier pour un pareil but ; aussi ingrat envers les personnes qui l'avaient

Digitized by Google

servi, que Voltaire était ardent dans les témoignages de sa reconnaissance ; aussi livré aux écarts d'une imagination sans règles, que Voltaire était précis, positif et ordonné dans ses conceptions ; aussi ennemi de la liberté humaine que Voltaire était le partisan dévoué, convaincu et éclairé de toutes ses manifestations, son auteur fut, par une singulière bizarrerie du sort, rivé à un écrivain qu'il détestait. Voltaire essaya vainement de se soustraire à cette espèce de confraternité. Rousseau fut attaché à lui, par l'opinion publique, comme cette tunique de Nessus qui se collait sur le corps d'Hercule, brûlant sa chair et affaiblissant ses forces. Voltaire et Rousseau ne sont pas jugés par leurs œuvres ; la plupart du temps, les écrivains substituent leurs propres idées à celles de ces auteurs célèbres. Voltaire et Rousseau ne sont souvent qu'un prétexte de déclamations. Un éditeur des œuvres de Rousseau affirmant que la conquête de la Corse n'a eu lieu que pour satisfaire la jalousie de Voltaire, qui redoutait de voir Rousseau devenir le législateur de cette île [1], traite Rousseau de bienfaiteur du genre humain, à cause de son *Contrat social*, et demande, en 1790, qu'une statue lui soit élevée au sein de l'Assemblée nationale. Un écrivain de notre temps affirmant, en 1861, que Voltaire n'avait que l'instinct de la démolition et de la ruine, parce qu'il a écrit le poëme de la *Pucelle*, dit que le *Contrat social* est « une œuvre de profonde palingénésie, le plus solide portique du

[1] Voir la constitution qu'il préparait pour la Corse dans la France sous Louis XV, tome V, p. 603 et suiv.

Digitized by Google

monument civil sous lequel s'abrite encore, à l'heure qu'il est, la famille européenne. »

Le *Contrat social* n'offre, en fin de compte, qu'une affirmation dont on devait largement abuser : c'est que la souveraineté réside dans le peuple entier ; qu'elle ne peut être ni aliénée, ni partagée, ni représentée ; il substitue la tyrannie de la foule à la tyrannie d'un individu, jusqu'à affirmer que la volonté générale est toujours droite, à la condition, il est vrai, que les citoyens voteraient chacun à part sans avoir aucune communication entre eux. Le *Contrat social*, comparé aux aspirations de Voltaire et de Montesquieu, est le code à la fois de l'anarchie et du plus effroyable despotisme. Quand Rousseau, s'attaquant aux riches, dans son discours sur les fondements de *l'Inégalité parmi les hommes*, les représente inspirant à leurs semblables des maximes qui changeront leurs adversaires en défenseurs de leur égoïsme, il touche une des faiblesses de l'esprit humain. Il avoue naïvement, sans s'en rendre compte, cette passion d'imposer sa volonté à ses semblables, qui, dans les socialistes modernes, se traduit par un anathème contre ce qu'ils appellent l'individualisme. La tendance à la tyrannie est une lèpre inhérente à notre nature ; les pays les plus libres la voient poindre comme une de ces monstruosités qui apparaissent de temps en temps dans les végétations physiques.

Les contemporains de Voltaire, en lui attachant Rousseau, obéissaient, sans le savoir, à ces entraînements passionnés qui, par suite des infirmités de l'humanité, allient si souvent le mal au bien. Tous

Digitized by Google

les écrivains, tous les orateurs qui préconisent les théories qu'on appelle sociales, seraient de l'école de Rousseau, si Rousseau les eût inventées; mais elles sont vieilles comme le monde. Rousseau ne fut, comme Voltaire, que le traducteur des idées et des aspirations qui avaient cours dans la société. Il joua, et devait jouer souvent, en face de Voltaire, le rôle de ces insulteurs publics qui suivaient le char des triomphateurs romains. Ce rôle explique l'antagonisme des deux écrivains et le silence qui se fit autour de Rousseau au moment du bruyant enthousiasme qui saluait Voltaire [1].

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XII, p. 10, 11, 36, 47, 55, 59, 77, 82, 105, 118. — *Voltaire, son retour et sa mort*, par Gustave Desnoiresterres, p. 401 et suiv., 408. — *Œuvres de d'Alembert*, tome V, p. 407, 412, 518 et suiv., 524 et suiv. — *Correspondance littéraire de Grimm et Diderot*, tome IV, p. 223 et suiv., 253 et suiv. — *Mémoires et correspondances du général Lafayette*, tome II, p 457. — *Œuvres complètes de Rousseau*. Paris, 1793, in-8, tome III, p. 433 et suiv., 440; tome VIII, p. 62, 125, 132, 147, 259, 263; tome XXXI, p. 211, 237, 264, 265; tome XXXIV, p. 423; tome XXXV, p. 44. — *Le dernier volume des œuvres de Voltaire*. Paris, 1862, in-8, p. 124. — *Voltaire et Rousseau comparés en* 1861, par Édouard l'Hôte.— *La France sous Louis XV*, tome V, p. 209 et suiv., 575 et suiv. — *Archives nationales*, O[1]489 : Le ministre de la maison du roi à Lenoir, 26 juin, 4 septembre 1778, sur l'éloge de Voltaire à l'Académie.

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME.

Discours du comte de Chatham, avril 1778. — Craintes du gouvernement anglais; mesures prises contre une invasion, avril 1778. — Projet d'une descente en Angleterre des frères de Broglie, le maréchal et le comte. — Plan d'une descente en Angleterre adopté par les ministres le 20 juillet 1778. — En 1778 il s'agit de la liberté des peuples; en 1803 de leur servitude. — Les peuples progressent et échappent à l'oppression malgré des chefs incapables ou criminels. — Les disciples de Rousseau et ceux de Voltaire. — Combat de la *Belle-Poule*, 17 juin 1778. — Lettre de Louis XVI au duc de Penthièvre, 10 juillet 1778. — Lettre de Silas-Deane à d'Estaing, 11 mai 1778. — Bataille de German-Town, 3 octobre 1777. — Gates, Washington et le congrès. — Fermeté de Washington, Valley-Forge. — Les pouvoirs de Washington amoindris par le congrès, Conway. — Lettre de Lafayette; réponse de Washington. — Jugement porté par Lafayette sur lui-même. — Le congrès décide une expédition contre le Canada, 22 janvier 1778. — Colère provoquée dans l'armée et parmi les principaux citoyens par l'intrigue ourdie contre Washington. — Lettre des délégués anglais au congrès et réponses du congrès, juin et juillet 1778. — Joie de l'Amérique à l'annonce du traité conclu avec la France. — Philadelphie abandonnée par les Anglais, 22 juin 1778. — Bataille de Monmouth, 28 juin 1778.—Arrivée de la flotte française le 8 juillet 1778; d'Estaing. — D'Estaing dans la rade de Newport, 8 août 1778; ses relations avec Lafayette et Green. — Irritation du général Sullivan; mécontentement des Américains. — Sagesse du congrès; Washington rend justice à d'Estaing. — Appréciation de d'Estaing par Lafayette. — D'Estaing se rend aux Antilles, 3 novembre 1778; le marquis de Bouillé. — Réserve

Digitized by Google

de d'Estaing vis-à-vis de Bouillé. — Échec de d'Estaing à Sainte-Lucie; sa lettre au ministre. — Calomnies adressées à Versailles contre d'Estaing. — Bouillé rend malgré lui justice à d'Estaing. — Prise de Savannah par les Anglais; attaque de Charleston. — Conquête de l'île Saint-Vincent sur les Anglais, 19 juin 1779. — Conquête de la Grenade, 4 juillet 1779; Macartney et d'Estaing. — Victoires navales des Français, 6 juillet 1779. — Fierté pleine de tristesse de d'Estaing en face des calomnies. — D'Estaing obligé de renoncer au siége de Savannah après un assaut, 22 octobre 1779. — Jugement porté sur d'Estaing par le chevalier de Massac. — Combat naval d'Ouessant, 27 juillet 1778. — Le duc de Chartres à Paris. Enthousiasme, puis désappointement. — Le duc de Chartres justifié par Lamothe-Piquet. — Le duc de Chartres nommé colonel-général des troupes légères, novembre 1778. — Le duc de Chartres et la reine. — Les ambitions de l'empereur Joseph. — Une institution royale ne donne aucune garantie de sécurité aux nations. — Marie-Thérèse, Marie-Antoinette et les ministres français. — Grossesse de la reine annoncée à sa mère, 19 avril 1778. Mercy et ses leçons de diplomatie. — La czarine et Frédéric, Marie-Antoinette et Joseph II. — Mercy et Marie-Thérèse compromettent la reine devant les Français. — Paix de Teschen, 13 mai 1779. — Naissance de Madame, fille du roi, depuis duchesse d'Angoulême, 19 décembre 1778. — Le roi et la reine viennent assister au *Te Deum* chanté pour la naissance de leur fille, 8 février 1779. — Intérieur de la famille royale, projets de la reine pour l'éducation de sa fille, tendresse du roi pour son épouse et son enfant. — Irrémédiable scission entre les idées des cours et celles des peuples, révélées par les confidences des princes. — Causes nouvelles de conflits nées dans la société. — Espérances de Mercy toujours déçues; les veilleurs de la reine. — Dépenses extravagantes, de 1778 à 1780. — Le comte d'Artois, ses dettes et ses enfants. — Les grâces pécuniaires de 1776 à 1781. — Avidité du duc de Guines et de Mme de Lamballe. — Réflexions de Mme de Polignac sur l'instabilité de la faveur. — Mme de Polignac veut profiter de l'occasion pour la fortune de sa famille. — Mort de Marie-Thérèse, 29 novembre 1780. — Les administrations provinciales; mémoire au roi, 1778. — Assemblée provinciale du Berry, 12 juillet 1778. — Conceptions du duc de Choiseul en fait de finances; ses plans pour les assemblées provinciales, 1778. — De l'administration des États provinciaux ouvrage de le Trône, 1779.—La France dans l'Inde en 1758. Clives et le comte de Chatham. — Clives en Angleterre, de 1760 à 1764. — Retour de Clives dans l'Inde; il y réalise ses projets et fonde un vaste empire. — Situation de la France dans l'Inde en 1778. — Débats du conseil à Versailles. — Illusions des employés français dans l'Inde; prise de Pondichéry, 17 octobre 1778. — Alliance inutile avec le sultan de Mysore; la France n'a plus de possessions sur le continent indien, 20 mars 1779. — Expédition du Sénégal, novembre 1778. — Prise de Charlestown, 12 mai 1780. — Lafayette revient en France; enthousiasme public, janvier 1779. — Lettre de John Adams à Sartines. —

Digitized by Google

Lafayette et Vergennes; retour de Lafayette à Boston, 27 avril 1780. — Les finances en 1778, 1779, 1780, 1781. — Lutte à propos d'impôt entre la noblesse et le tiers-état en Bretagne, 1779-1781. — Les élections ne sont que des institutions nominales et illusoires. — Réformes dans la maison du roi, 1779-1780. — Privilèges onéreux; recrudescence de l'esprit d'exclusion de la noblesse, 1780. — Superstitieux respect des origines anciennes. — Faiblesse du gouvernement en face des grands seigneurs. — Résistance aux réformes, passions des Français pour les obtenir, 1780. — Assemblée générale du clergé, 29 mai 1780. — Défense des propriétés de l'Église. — Réclamations contre la suppression des ordres religieux. — Le clergé et les protestants. — Le clergé et la presse. — Le clergé et l'instruction publique. — Piété des ministres de Louis XVI et libertinage de certains prélats. — Le clergé supérieur et le clergé inférieur en 1779-1780.

Les décisions prises par la France, qui devaient pourtant être prévues, surprirent les ministres anglais au milieu d'étranges illusions. Les propositions d'accommodement avec les colonies américaines, faites dans un discours de lord North, avaient étonné au dernier point, et la chambre restait silencieuse en présence de l'opinion nouvelle du ministre, quand Fox produisit la plus vive agitation par l'annonce du traité conclu entre la France et les États-Unis.

Discours du comte de Chatham, avril 1778.

Le 17 mars, jour ou lord North apprit à la Chambre des communes que ce traité lui avait été communiqué, un orateur proposa, en vue d'une inévitable lutte avec la France, de reconnaître l'indépendance des colonies. Le 7 avril, les pairs d'Angleterre délibéraient sur la décision prise par les Communes de poursuivre la lutte avec les Américains et de déclarer la guerre, quand parut, appuyé sur le bras de son fils et celui de son gendre, le vieux comte de Chatham. « Je me suis transporté aujourd'hui dans cette enceinte, dit-il d'une voix émue, en rassemblant le

Digitized by Google

peu de forces qui me restent, pour exprimer l'indignation dont je suis pénétré, en voyant que l'on cherche à vous démontrer qu'il faut renoncer à la souveraineté de l'Amérique. Je me réjouis de ce que le tombeau ne s'est pas encore fermé sur moi, de ce que je respire encore, pour élever ma voix contre le démembrement de cette antique et noble monarchie. Accablé par les infirmités, je suis peu en état d'aider ma patrie dans la plus périlleuse des conjonctures; mais, milords, tant que je conserverai ma raison et ma mémoire je ne consentirai jamais à ce qu'on prive les descendants de la royale maison de Brunswick, les successeurs de la princesse Sophie, de la plus belle part de leur héritage. Qui ose conseiller une semblable mesure? Milords, Sa Majesté a hérité d'un Empire aussi vaste en étendue qu'intact dans son honneur. Ternirons-nous le lustre de cette nation par un ignominieux abandon de ses droits et de ses plus belles possessions ? Ce grand royaume, qui a survécu entier aux déprédations des Danois, aux incursions des Écossais, à la conquête normande, aux formidables armements des Espagnols, lors de leur flotte, l'Armada, irait se prosterner devant la maison de Bourbon? Certainement, milords, cette nation n'est plus ce qu'elle était? Un peuple qui, il y a dix-sept ans, était la terreur de l'univers, peut-il maintenant descendre assez bas pour dire à son ennemi invétéré : *Prends ce que nous avons, donnes-nous seulement la paix*. C'est impossible... Au nom de Dieu, s'il est absolument nécessaire de se déclarer pour la paix ou pour la guerre, et que la paix ne puisse pas s'obtenir avec honneur, pourquoi hé-

Digitized by Google

siter à commencer la guerre? Je ne suis pas, je l'avoue, bien au courant des ressources du royaume, mais j'espère qu'elles sont suffisantes pour le maintien de nos droits. Mais, milords, tout vaut mieux que le désespoir. Faisons un dernier effort, et, si nous devons tomber, tombons comme des hommes. »

Le duc de Richemond répliqua à Chatham en insistant sur la nécessité où était l'Angleterre, de reconnaître la séparation des colonies anglaises de la mère-patrie et de traiter avec elles. Chatham qui l'avait écouté avec la plus grande attention, essaya trois fois de se lever pour lui répondre, mais la force lui manqua et il retomba évanoui. La Chambre, vivement impressionnée, suspendit sa séance et, le lendemain, la motion du duc de Richemond étant rejetée, la guerre fut décidée. Chatham, transporté dans sa maison de campagne, y expira au bout de quelques semaines, le 13 mai.

Craintes du gouvernement anglais; mesures prises contre une invasion, avril 1778.

Le gouvernement anglais sentait vivement les dangers de la résolution qu'il avait prise. L'amiral Keppel se plaignait, les premiers jours d'avril, à lord Sandwick des retards qu'éprouvait l'armement de la flotte réunie à Portsmouth. Des affiches, mises dans tous les ports, offraient une prime de 12 livres sterling aux matelots expérimentés, de 5 à ceux qui avaient navigué peu de temps, et de 3 aux hommes qui n'ayant pas encore servi sur un vaisseau consentiraient à s'engager dans la marine royale. La disette des marins, la crainte, si on prenait de force les équipages des navires marchands, d'infliger de trop fortes pertes au commerce, poussaient les ministres à des sacrifices qui pouvaient être

Digitized by Google

encore insuffisants. « Je suis d'opinion, écrivait le 3 avril, l'ambassadeur d'Espagne, résidant à Londres, à son collègue de Paris, je suis d'opinion que si l'Angleterre pouvait éviter la guerre sans manquer à son honneur, elle l'éviterait. »

Les gouverneurs des diverses provinces de la Grande-Bretagne eurent ordre de tenir les milices prêtes à marcher au premier signal, et des régiments furent envoyés sur tous les points des côtes où pouvait aborder une armée d'invasion. Les ministres ne dissimulaient pas leurs craintes et les journaux annonçaient que l'ambassadeur espagnol devait s'apprêter à quitter Londres une heure après en avoir reçu l'ordre de sa cour. Les projets d'attaques contre les îles françaises de l'Amérique, l'indication des mesures à prendre pour empêcher la jonction des flottes de France et d'Espagne, étaient aussi nombreux en Angleterre que pouvaient l'être en France les plans de débarquement dans la Grande-Bretagne [1].

Depuis que les événements d'Amérique avaient pu faire entrevoir la possibilité d'une guerre avec l'Angleterre, la passion nationale énivrant une foule de têtes, engendrait une suite de combinaisons destinées à finir en une seule fois, par un coup de force, la rivalité qui existait entre deux peuples. La France

[1] *Archives du ministère de la marine.* Campagnes. Carton n° 76. Extraits de lettres secrètes de l'ambassadeur d'Espagne à Londres, Exavano au comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne à Paris, 3 avril 1778. — *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis*, par Botta, tome III, p. 253 et suiv., 259 et suiv., 269 et suiv., 283. — *History of the reign of George III*, by Edouard Baines. Leeds, 1820, in-4, tome I, p. 254.

Digitized by Google

s'écriait un des faiseurs de projets, n'a de vrais ennemis que les Anglais, « les entraves qu'ils mettaient à son commerce, les conditions humiliantes qu'ils lui avaient imposées, les tentatives qu'ils faisaient pour ruiner les tentatives des Français dans l'Inde et le Levant, l'esprit de domination qui les animaient étaient autant de preuves de leurs projets de nuire. »

Projet d'une descente en Angleterre des frères de Broglie, le maréchal et le comte.

Les ministres avaient du reste trouvé, dans leurs archives, plus d'une pièce constatant les sentiments de vengeance qui fermentaient dans le cœur humilié des Français. Ils avaient pu lire des projets de revanche à prendre contre l'Angleterre conçus à l'époque même du traité de paix fait avec la cour de Londres par le duc de Choiseul.

A peine Louis XVI était-il en présence d'une guerre imminente contre l'ennemi de sa nation, que le maréchal de Broglie lui présentait un mémoire sur ce grave sujet. « Quand la crise politique du royaume disait-il au roi, invite tous les bons citoyens à spéculer et à réfléchir, il en est pour lesquels ce droit semble être plus particulièrement dévolu... Tels sont ceux qui sont attachés au roi par reconnaissance... qui peuvent avoir acquis quelque lumière par une longue expérience... Encouragé par cette situation, le maréchal de Broglie prend la liberté de présenter à Sa Majesté ses spéculations sur les affaires présentes. Ce n'est point ici son travail seulement, c'est le fait de l'expérience de son frère dans la carrière politique et celui de la sienne dans la carrière militaire... Parmi les divers travaux confiés au comte de Broglie pendant la durée

Digitized by Google

de sa correspondance avec le feu roi, un des plus considérables et des plus importants a été la préparation d'un plan de guerre contre l'Angleterre... Ce fut dès 1765 même, c'est-à-dire presqu'au moment de la paix que le comte de Broglie, quoiqu'alors exilé, proposa au feu roi de préparer ce grand travail... Ce ne fut point par espoir d'ambition, et dans le projet de rompre une paix dont le royaume avait besoin... Mais il savait que le roi gardait dans son cœur l'amère souvenir des injures de l'Angleterre. La paix même venait de manifester sa prétention à l'empire exclusif de toutes les mers; et dans l'exécution des articles de cette paix, elle se conduisait avec une hauteur qui ne décélait que trop son plan d'humilier la France et de la rattaquer toutes les fois qu'elle chercherait à relever sa marine... L'expérience de deux guerres de mer malheureuses et la sagacité du jugement du feu roi lui avaient démontré que tous nos revers avaient pour principale cause d'avoir toujours été prévenus par les Anglais et de ne leur avoir jamais opposé un plan. Il ne fut donc nécessaire que de mettre sous ses yeux le détail des moyens de la France et de ceux de l'Angleterre pour lui en faire sentir l'énorme supériorité quand on saurait les préparer... et l'avantage que la France devait avoir à attaquer cette dernière corps à corps au lieu de se consumer en expéditions lointaines et morcellées, et ces conséquences lui avaient fait embrasser avec ardeur le projet d'une descente en Angleterre... le seul qui pouvait effacer les regrets de la paix qu'on venait de conclure... Le travail agréé par le feu roi fut accom-

Digitized by Google

pli à travers tous les obstacles qui résultaient d'abord de la difficulté intrinsèque et ensuite du profond secret auquel on était assujetti... Il fut fait dans le cours d'un an et non comme se font trop souvent tous les travaux de cette espèce dans le cabinet et sur des spéculations vagues et incertaines, mais sur les lieux... D'habiles officiers furent envoyés en Angleterre. Ils reconnurent la possibilité de la descente, les points de débarquement, les moyens de subsistances, les marches, les camps, les positions, enfin toutes les opérations possibles jusqu'au delà de Londres. Ensuite on calcula, on combina, sur nos côtes même, les moyens que nous aurions pour exécuter ce projet, les lieux où devaient se rassembler les troupes, les ports où il convenait de les embarquer, la quantité de bâtiments que chacun d'eux pouvaient fournir, les agrès qu'il fallait préparer en artillerie, en munitions, en vivres. Le nombre et l'espèce de troupes pour l'expédition. Tout enfin jusqu'aux calculs des saisons, des vents, des marées entra dans ce plan qu'on accompagna en même temps des cartes, tableaux de dépense et autres pièces propres à donner à la possibilité du succès le dernier degré de probabilité... »

« Le travail du comte de Broglie ne se borna pas à ces spéculations. Il lia cette expédition avec d'autres projets de diversion... Il proposa de s'y préparer au dehors par un plan de politique qui sappait peu à peu le crédit des Anglais dans le nord... La révolution qu'éprouve aujourd'hui l'Angleterre, par la révolte de ses colonies et la guerre qui doit nécessairement s'ensuivre entre la France

Digitized by Google

et elle, y furent indiquées comme le moment où ce grand projet pourrait s'exécuter... Aucune des mesures préparatoires indiquées par le comte de Broglie ne fut prise... La mort du roi ayant révélé le mystère de sa correspondance avec le comte de Broglie, ainsi que du travail dont il l'avait chargé, et les nuages actuels entre la France et l'Angleterre pouvant amener d'un moment à l'autre la guerre que l'objet de ce travail était de prévoir et de préparer, le maréchal de Broglie a cru devoir se livrer à l'examen du plan donné par le comte de Broglie... C'est cet ancien travail mûrement examiné aux circonstances et aux possibilités actuelles entre son frère et lui, qu'il prend la liberté de mettre sous les yeux de Sa Majesté. »

Le projet débute par constater que l'époque à choisir pour la traversée de la Manche doit être du 1er octobre au 20 novembre. Les vents dans ce moment sont propices, les récoltes destinées à assurer la vie d'une armée sont rentrées, les ports de l'Angleterre dégarnis pour le commerce de la plus grande quantité de leurs navires, ce qui diminue le nombre des matelots dont il serait possible de disposer, et par conséquent de défenseurs.

Il indique le port de Brest comme point de concentration de la marine militaire et les ports de Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre, Honfleur, Cherbourg, Saint-Malo et Morlaix comme devant contenir les bâtiments marchands qui devront être saisis au moyen d'un embargo mis le même jour dans tous les ports de France et d'Espagne.

Digitized by Google

Nous aurons par ce moyen le nombre de navires nécessaires au transport des troupes, dit-il, cela « est prouvé par le tableau général de la reconnaissance des moyens de tous les ports qui fut faite par ordre du feu roi (Louis XV) en même temps qu'on dressait le premier projet de descente en Angleterre. »

De Broglie entre ensuite dans une foule de détails sur l'armement des navires marchands et des corsaires, sur la quantité de vivres dont il seront chargés. Il destine les bâtiments légers à garder l'abord des côtes, pour que ce qui se fait en France soit ignoré. Puis il passe à la description de l'armée d'invasion qui ne sera composée que de « soldats parfaitement en état de servir ». Il faut, dit-il, une armée de cinquante-neuf mille hommes, dont cinquante-six mille cinq cents cavaliers ou fantassins, et deux mille cinq cents artilleurs, ouvriers et mineurs. Il énumère le nombre des officiers nécessaires et indique avec détail, aux quatre divisions entre lesquelles il répartit les régiments, les ports où chacune d'elles ira rejoindre les bâtiments destinés à les prendre. Il lui fallait, d'après ses calculs, cinq cent quatre-vingt-dix navires de cent cinquante tonneaux l'un dans l'autre, dont les plus petits seraient choisis de préférence pour y embarquer les chevaux, les bœufs et l'artillerie, à cause de leur faible tirant d'eau qui leur permettrait d'approcher très près des côtes. Les approvisionnements en vivres étaient réglés sur une consommation d'un mois, les équipages des officiers réduits au simple nécessaire, et le nombre des pièces d'artillerie fixé à cent.

L'exécution du plan de campagne des frères de

Digitized by Google

Broglie était subordonnée à la réunion, dans le port de Brest, de quarante vaisseaux de ligne, vingt frégates ou corvettes, et, dans celui de Dunkerque, de six frégates, qui prendraient à leur bord sept à huit cents hommes des garnisons de Flandre et menaceraient la côte de l'Angleterre qui borde la mer du Nord et celle qui fait face à la France.

Le début de l'expédition était une victoire navale. « Si les Anglais, écrivait-il, ont, comme il est apparent, une flotte considérable dans la Manche, ils prendront le parti de se porter devant Brest ou de la tenir dans leurs ports pour déboucher sur nous et venir défendre la Manche au moment où nous sortirons de Brest. Dans les deux cas, une bataille navale est le préliminaire indispensable, car point de possibilité ou de sûreté d'expédition ou de débarquement tant qu'on ne sera pas absolument maître de la Manche... En cas de mauvais succès et d'un échec considérable qui disperserait et ruinerait notre flotte, il va de soi que toute espérance d'expédition serait perdue; mais, au cas d'un succès partagé ou d'un léger échec on pourrait, après s'être raccommodé dans ses ports, tenter de nouveau la fortune, l'expédition ne pouvant avoir lieu qu'en cas d'un grand avantage. On le suppose ici, et on passera en conséquence aux détails ultérieurs ».

Les de Broglie choisissaient pour point de débarquement de l'armée quatre petits ports dans le comté de Sussex, ceux de Rye, de Winchelsea, de Hastings et de Pevensea. Ils indiquaient les outils indispensables à débarquer les premiers pour établir des retranchements aussitôt que des soldats auront pris

Digitized by Google

pied à terre, décrivaient les mesures à suivre pour mettre les dépôts de l'armée à l'abri d'une attaque, pour explorer le pays, contenir les populations par la crainte, lever des contributions. Les étapes de l'armée sont réglées des ports de débarquement jusqu'à Londres. Ils en comptaient huit, qui au besoin pouvaient être réduites à quatre avant d'atteindre des hauteurs situées entre Deptford et Hattersea, en face de la capitale de l'Angleterre.

Le conseil des ministres, appelé à résoudre cette question d'attaque corps à corps avec l'Angleterre qu'imposait en quelqne sorte l'opinion publique et celle de l'armée, discuta cette grave tentative, et, dans un comité réuni le 20 juillet, finit par adopter le plan qui lui semblait à la fois le plus pratique et le plus facilement réalisable.

Plan d'une descente en Angleterre adopté par les ministres le 20 juillet 1778.

Le choix fait entre plusieurs projets, notamment celui des de Broglie, porte dans sa rédaction l'empreinte d'une étrange naïveté et d'une imprudence qui atteste autant d'ignorance que d'incapacité.

D'après ce plan, où l'Angleterre devait être abordée du côté du canal de Bristol, au lieu de l'être du côté de la Manche, qui n'entre dans aucun détail pratique d'exécution, c'était toujours de Brest et des ports environnants qu'auraient dû partir la flotte militaire et les transports obteuus par la réunion des corsaires et des navires marchands au moyen d'un embargo. « Cet armement, dit le rédacteur de la résolution, auquel l'ennemi ne pouvait porter aucune atteinte, pourrait être couvert d'un prétexte spécieux tel que le ravitaillement, l'approvisionnement de nos colonies des Indes ou

Digitized by Google

quelque convoi qu'on voudrait faire passer aux Américains ». A la suite de cette réflexion puérile, l'auteur, contrairement à l'opinion des de Broglie, déclare « qu'il ne faut pas hasarder de bataille navale avant que préalablement l'armée d'expédition ne soit passée en Angleterre, que la marche et les mouvements de cette dernière armée doivent être indépendants des opérations de l'armée navale, de manière que, quand même l'évènement d'un combat entre celle-ci et celle de la Grande-Bretagne devrait nous être défavorable, l'armée d'expédition puisse néanmoins continuer ses opérations. »

Après avoir accepté comme la conception la plus naturelle l'abandon de soixante mille Français au milieu d'une nation nombreuse, sans aucuns moyens de retour dans leur patrie en cas d'un désastre, le projet finissait par ces vagues paroles :

« Voici le plan qui nous paraît le plus facile :

« 1° L'armée navale rentrerait entière dans la « rade de Brest ;

« 2° Les frégates, corvettes et autres continue- « raient d'aller à la mer ;

« 3° L'embargo serait mis dans tous les ports ;

« 4° Fréter un certain nombre de bâtiments dans « les ports de la Manche ;

« 5° Tenir l'armée campée. »

Le passage de la Manche par une armée française devait être résolu de nouveau vingt-cinq ans après la décision arrêtée chez Maurepas.

En 1778 il s'agit de la liberté des peuples; en 1803 de leur servitude.

Au lieu de ministres médiocres, c'était un homme de guerre incomparable qui le préparait. Étranger, malgré son génie, aux aspirations de son époque, il

Digitized by Google

allait, pour la satisfaction de son orgueil et de son égoïsme, tenter de faire reculer l'humanité, et de la ramener, avec la résurrection des castes qu'elle s'efforçait de détruire, aux guerres et aux massacres sans fin dont l'histoire nous rappelle les sombres légendes.

Le triomphe de Louis XVI ne pouvait atteindre aucuns des progrès faits par les Anglais dans l'intérêt des peuples, comme dans le leur, il ne pouvait que hâter, dans le nouveau monde, l'avènement de la forme gouvernementale la plus récente et la plus perfectionnée pour assurer à chacun la libre disposition de sa personne et des fruits de son travail. Par une étrange coïncidence, le monarque doux, pacifique, étranger aux instincts égoïstes, trouvait dans les Français la fiévreuse ardeur de haine qu'exploitera vingt-cinq ans plus tard l'admiration due à une grande puissance intellectuelle et l'étrange tendance des nations à courtiser les tyrans heureux.

Quand, à propos de cette lutte désespérée de deux peuples voisins, l'histoire rappelle, avec une sorte d'étonnement mêlée d'effroi, les gigantesques travaux de Napoléon Ier, les cent mille hommes arrachés aux joies de la famille, qu'il avait parqués sur les rives de la Manche pour en faire des instruments de précision, aussi irrésistibles dans l'art de tuer que le sont les machines industrielles dans leur lutte contre le travail manuel. Quand on voit une nation un instant aveuglée par un chef qui « ne regardait pas les hommes, au dire de Benjamin Constant, comme des êtres moraux, mais comme des choses », il est impossible de ne pas gémir sur les faiblesses humaines, et de ne pas trembler en face de cette sorte

Digitized by Google

d'instinct bestial portant parfois les foules à plus admirer la force matérielle qui écrase à la fois les corps et les âmes, que les plus nobles découvertes destinées à prolonger la vie des hommes et à étendre leur intelligence.

Si, en 1803, la Manche eût été franchie, l'Angleterre succombait, au moins pour un temps; les hécatombes humaines reprenaient leur cours, et l'Europe, détournée de la voie où elle était engagée, eut été forcée, pour renouer la succession des progrès accomplis, d'aller en chercher la tradition au delà des mers, dans ce vaste continent qu'on a appelé le Nouveau-Monde.

Les peuples progressent et échappent à l'oppression malgré des chefs incapables ou criminels.

Il y a heureusement, en dehors des diversités de caractères et d'intelligence qui existent entre les individus, des facultés communes inhérentes à la qualité d'homme. Ces facultés, qui sont comme une sorte d'instinct se développant chez tous les peuples indépendamment du climat et des circonstances, conduisent plus ou moins lentement et à travers des obstacles souvent nombreux, au but poursuivi sous Louis XVI par les colonies américaines, c'est-à-dire à la liberté individuelle de l'homme et à la destruction des esclavages successifs dont l'antiquité nous a conservé l'histoire. L'action d'un gouvernement ne dépassant pas les limites d'une mécanique, exige comme toute machine un moteur, à peine de s'anéantir. Cette nature purement matérielle qui entraîne de terribles désastres quand le pouvoir, tombe en certaines mains, trouve un correctif dans la durée éphémère d'une existence individuelle comparée à celle d'un peuple.

Digitized by Google

L'espèce d'automatisme que révèlent les civilisations de la Chine, de l'Inde, de l'Égypte, de l'Amérique avant les conquêtes de l'Espagne et de l'Europe, en nous montrant les hommes construisant d'une façon à peu près identique leur ruche aux différents degrés de leur développement intellectuel, se fesait sentir à ce moment de l'histoire des Français. L'extension des classes moyennes qui puisent, au dire de Montesquieu, « dans la médiocrité et le mélange de la bonne et de la mauvaise fortune », des sentiments de douceur et de pitié, avait contribué à semer partout des idées de liberté et d'égalité dans le cœur du peuple. Le bon sens de la nation, égaré dans l'échauffement de la lutte, pouvait la pousser à vouloir écraser ses adversaires en prônant les maximes du contrat social si facilement acceptées par Napoléon Ier, quand il disait à Sainte-Hélène, « le premier devoir du prince est de faire ce que veut le peuple; mais ce que veut le peuple n'est presque jamais ce qu'il dit : sa volonté, ses besoins doivent se trouver moins dans sa bouche que dans le cœur du prince [1]. »

Mais l'esprit d'impartiale justice, le respect des

[1] Dans le *Contrat social*, on lit : « La volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique; mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours : jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe, et c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal. » Le correctif que Napoléon trouve aux erreurs de jugement du peuple dans le cœur du prince, Rousseau le cherche dans l'isolement des hommes et dans des délibérations individuelles et solitaires : « Si, quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la vérité générale, et la délibération serait toujours bonne. » (*Œuvres de Rousseau*, tome VII, p. 51, 52.)

Digitized by Google

Les disciples de Rousseau et ceux de Voltaire.

hommes et de la liberté individuelle devaient renaître à la suite des orages. Napoléon le sentait bien, car il parlait rarement avec éloge de Voltaire, nous apprend un compagnon de sa captivité. Il haïssait instinctivement, avec sa passion exclusive de gloire personnelle, l'écrivain qui avait aimé ses semblables et mis en lumière les besoins de l'humanité à tous les étages de la société. Il ne devait pas s'écouler du reste une génération avant que la France soit conduite à expérimenter une seconde fois les théories de Rousseau et celles de Voltaire, appliquées par deux hommes que les événements avaient portés au pouvoir. Celui qu'on a nommé le César moderne, a légué à sa patrie Napoléon III qui, à l'imitation de son oncle, a cherché, dans la satisfaction de ses passions matérielles et des délires de son imagination, la voie dans laquelle il voulait conduire les Français, et l'écrivain de Ferney a reparu dans M. Thiers, dont la longue existence a été consacrée, comme la sienne, à la défense des aspirations, soit fugitives soit tenaces de la nation [1].

[1] *Archives du ministère de la marine* (Carton États-Unis, 1774-1786). Mémoire présentant une idée générale sur la rivalité de la France et de l'Angleterre, et le projet de nuire le plus aux Anglais en cas de guerre avec eux, par E. d'Arros (Carton Correspondance générale, 1777). Projet de descente en Angleterre, remis au roi Louis XVI par le comte de Broglie (Carton Campagne 1775). Mémoires et projets (Mémoire sur la manière dont la France peut disposer une descente en Angleterre, lu au grand comité assemblé chez M. de Maurepas, le 20 juillet 1778, et approuvé d'une voix unanime par tous les ministres du roi). Sur le projet de MM. le maréchal et comte de Broglie d'une descente en Angleterre, il est écrit, au-dessous du titre, par M. de Guibert : Manuscrit appartenant à l'auteur, c'est à ce qu'il paraît une copie faite en 1804, comme l'indique un chiffre au crayon. — *La Minerve française*, 1814, in-8, tome VIII, p. 59. — *Œuvres de Montesquieu*. Paris, 1795, in-12, tome II, p. 101. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. Paris,

Digitized by Google

Mais si une armée française ne devait pas mettre le pied sur le sol de l'Angleterre, la guerre n'en était pas moins imminente entre les deux peuples.

D'après un état de la marine anglaise, envoyé de Londres par l'ambassadeur d'Espagne, la Grande-Bretagne disposait, au 15 mars 1778, de *deux cent cinquante-huit* navires armés de 7,950 bouches à feu. Cent de ces vaisseaux se trouvaient en Europe, cent quarante-neuf en Amérique et le reste était dispersé dans les mers de l'Asie ou de l'Afrique.

L'amiral Byron concentré à Plymouth, eut l'ordre de se réunir à l'amiral Keppel, quand celui-ci, partant de Portsmouth, passerait en vue de son escadre pour aller combattre la flotte française à sa sortie de Brest. L'embargo fut mis sur tous les bâtiments marchands engagés dans la Tamise, et l'ardeur des officiers pour se procurer des matelots était telle, que le maire de Plymouth en fit mettre en prison pour s'être emparé de force de marins qui étaient sous la protection de la ville. Quoique la guerre ne fut pas officiellement déclarée entre la France et l'Angleterre, il ne se passait pas de jour sans qu'un vaisseau anglais ne s'emparât de bâtiments marchands français ou que des corsaires français ne vinssent enlever des Anglais sur le sol même de la Grande-Bretagne. Les vaisseaux américains entraient furtivement dans les rades ou les ports de

1845, in-8, tome IV, p. 366 et suiv ; tome V, p. 170 et suiv. — *Histoire du développement intellectuel de l'Europe*, par J.-W. Draper, traduit de l'anglais. Paris, 1869, in-8, tome III, p. 123 et suiv. — *Mémorial de Sainte Hélène*, par Las-Cases. Paris, 1823, in-8, tome II, p. 83; VII, p. 147.

Digitized by Google

l'Angleterre, et quatre de leurs capitaines de navires, Wickes, Johnson, Cunningham et Thompson, capturèrent, en peu de temps, plus de cinq cents matelots. Ne pouvant, sur le refus des Anglais les échanger contre des prisonniers de leur nation, ils étaient obligés de les rendre à la liberté dès leur arrivée en France ou de les garder sur leurs navires en jetant l'ancre dans des rades ou des ports extérieurs. Les ministres français conservant jusqu'au dernier moment l'apparence du respect pour les prescriptions du traité d'Utrecht, n'avaient pas voulu sortir des règles d'une mensongère neutralité, quand un sanglant combat, engagé par les Anglais, finit par amener les deux nations voisines et rivales sur le terrain d'une guerre désirée de part et d'autre avec passion.

Combat de la Belle-Poule, 17 juin 1778.

Sortie de Brest le 15 juin, la frégate la *Belle-Poule* armée de vingt-six canons, se trouvait, deux jours après, entre le cap Lizard et Plymouth, vers les dix heures du matin, quand ses matelots montés sur les mâts apperçurent des navires dans le lointain. Averti peu d'instants après ce premier avis qu'il s'agissait de vingt bâtiments de guerre, le capitaine Chadeau de La Clocheterie, prescrivit à deux bâtiments de force inférieure à sa frégate, qui le suivaient à une assez grande distance, de virer de bord et de prendre les mesures nécessaires pour échapper aux Anglais. Vers les six heures, un *sloop* [1] portant dix canons, qui précédait la frégate anglaise l'*Aréthuse*, courant à pleine voile à la ren-

[1] Bâtiment à un seul mât.

Digitized by Google

contre de la *Belle-Poule*, vint sommer la Clocheterie de se rendre auprès de l'amiral Anglais. Sur son refus, le *sloop* revint à l'*Aréthuse* qui ordonna de nouveau au navire français de se rendre vers le vaisseau amiral, et, sur un second refus lâcha une bordée de ses canons qui commença un combat entre les deux navires distants l'un de l'autre d'une portée de pistolet. Le tir des Français désempara dès les premiers moments le navire Anglais qui reçut plus de cinquante boulets sans pouvoir riposter et aurait été pris si La Clocheterie n'eut couru vers les côtes de Bretagne pour éviter la flotte anglaise, et mettre son navire à l'abri de rochers situés non loin de Plouescat. Deux jours après il rentrait dans Brest.

« Le combat a été sanglant écrivit-il au ministre le lendemain de l'action, j'ai cinquante-sept blessés, je ne sais pas encore au juste le nombre des morts, mais on croit qu'ils passent quarante... Je ne saurais trop louer la valeur intrépide et le sang-froid de mes officiers... M. de La Roche, blessé après une heure et demie de combat est venu me faire voir son bras, a été se faire panser et est venu reprendre son poste... M. Bouvet, blessé assez grièvement n'a jamais voulu descendre... M. de Bastrot et de La Galernerie... se sont comportés en gentilshommes français. Je suis tout dégréé, mes mâts ne tiennent à rien, le corps de la frégate, les voiles, tout en un mot, est criblé de coups de canons et je fais eau. » Puis il ajoutait dans une phrase incidente : « Deux contusions : l'une à la tête, l'autre à la cuisse, me font souffrir actuellement, de manière que je n'ai

Digitized by Google

guère la force d'écrire plus longtemps... Mes blessures ne sont pas dangereuses. »

Lettre de Louis XVI au duc de Penthièvre, 10 juillet 1778.

Le roi s'adressant, à la nouvelle de cette sanglante rencontre, au grand amiral de France, sortit de suite de la situation équivoque qui régnait sur les relations de la France avec sa voisine : « L'insulte faite à mon pavillon par une frégate du roi d'Angleterre envers ma frégate la *Belle-Poule*, écrivit-il ; la saisie faite, par une escadre anglaise, au mépris du droit des gens, de mes frégates la *Licorne* et la *Pallas*,... la confiscation des navires appartenant à mes sujets... contre la foi des traités,... m'ont forcé de mettre un terme à la modération que je m'étais proposée,... la dignité de ma couronne et la protection que je dois à mes sujets exigent que j'use de représailles, que j'agisse hostilement contre l'Angleterre et que mes vaisseaux attaquent et tâchent de s'emparer ou de détruire tous les vaisseaux, frégates et autres bâtiments appartenant au roi d'Angleterre... Je vous fais cette lettre pour vous dire, qu'ayant ordonné... aux commandants de mes escadres et de mes ports de prescrire aux capitaines de mes vaisseaux de courir sus à ceux du roi d'Angleterre... vous fassiez délivrer des commissions en course à ceux de mes sujets qui en demanderont [1]. »

[1] *Archives du ministère de la marine* (Carton 76. Notes anglaises et espagnoles. Forces navales anglaises). Pièce secrète envoyée en France par l'ambassadeur d'Espagne à Londres. Lettres secrètes de l'ambassadeur d'Espagne à Londres d'Exavano au comte d'Aranda, ambassadeur à Paris, 22, 28, 29 mai 1778. Traduction d'une lettre autographe des envoyés américains en 1778. La réponse communiquée aux envoyés américains est conservée avec cette note : *A porter aux matériaux à une nouvelle ordonnance de la marine pour le commerce* (Carton 76. Campagnes). Extrait du journal de bord, lettre autographe de Chadeau de la Clochete-

Digitized by Google

Lettre de Silas-Deane à d'Estaing, 11 mai 1778.

Cette lettre ne faisait qu'apprendre au monde une résolution arrêtée et déjà en voie d'exécution, car l'envoyé américain Silas-Deane, revenant dans sa patrie, à bord d'un des vaisseaux de la flotte commandée par d'Estaing, utilisait les loisirs de sa traversée en adressant, le 11 mai, à l'amiral une lettre où étaient détaillées les forces anglaises réunies à Philadelphie, sous le général Howe, celles que Clinton avait à New-York et le général Pigott à Newport. Il renseignait l'amiral sur la valeur des différents ports des États-Unis et lui conseillait de se rendre directement à l'embouchure de la Delaware.

Depuis l'entrée des Anglais à Philadelphie, le Congrès, après avoir siégé quelques jours à Lancastre, était venu résider à York-Town, mettant entre lui et les Anglais la rivière la Susquehanna. Washington, descendant sur la rive gauche du Schuylkill, s'était rapproché de German-Town et dans la situation respective du Congrès et de son armée, le Congrès se tenait au midi de Philadelphie prêt à y revenir à la première occasion, et Washington était placé au nord de cette ville veillant sur les entreprises des Anglais.

Après une attaque infructueuse et sanglante,

rie, 18 juin 1778. Combat entre la frégate la *Licorne* et celle anglaise le *Mildfort*. Prise de la *Pallas*, 19 juin; lettre de son commandant Le Breton de Ransanne, du 5 août 1778. Lettre de Louis XVI au duc de Penthièvre, grand amiral de France, 10 juillet 1778 (Carton Ordre du roi). Seconde lettre de Louis XVI au grand amiral de France, du 5 avril 1779, pour indiquer l'époque à laquelle doit être fixé le commencement des hostilités. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, publiée par Lescure, tome I, p. 180, 194. — *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de* 1778 *entre la France et l'Angleterre*, par M. de Kerguelen, 1796.

Digitized by Google

Bataille de German-Town, 3 octobre 1777.

dirigée, le 3 octobre, sur German-Town, Washington remonta plus au nord, se couvrant d'un des cours d'eau qui abondent dans ce pays, tandis que Howe, renonçant à suivre un général qui ne voulait pas accepter une bataille rangée, se déterminait à faire rentrer à Philadelphie ses troupes harassées par la fatigue des marches et les intempéries de la saison. Aussitôt que Washington eût reçu de Gates les renforts qu'il avait demandés, il redescendit de nouveau vers German-Town, installant ses troupes dans des positions très fortes à White-Marsh, à quatorze mille de Philadelphie (22 kilomètres). Il avait alors sous ses ordres douze mille hommes de troupes réglées et environ trois mille miliciens.

Gates, Washington le Congrès.

Les événements de cettte campagne laborieuse, dénuée de faits éclatants et décisifs, formaient un contraste trop grand avec le triomphe de Gates sur Bourgoyne, pour qu'il ne s'établit pas une comparaison fâcheuse entre le lieutenant et son chef. Le fait matériel d'une armée anglaise prisonnière parlait trop à l'imagination du vulgaire pour ne pas faire oublier les soins d'un général qui, l'œil fixé sur un vaste continent, avait préparé ce triomphe en envoyant des renforts loin de lui, et en choisissant, les officiers appelés à exécuter ses ordres. Le Congrès affaibli par l'absence d'un certain nombre de ses membres et partagé par deux factions : celle de l'Est et celle du Sud, vit arriver dans ce moment Gates à York-Town. Sa jactance, ses promesses soutenues du prestige de sa gloire firent une vive impression et les adversaires de Washington saisirent avec empressement cette occasion d'abaisser le prestige du général en chef.

Digitized by Google

Les Lee de la Virginie, ses ennemis personnels, les Adams du Massachussetts, qui ayant vu avec peine le choix du Congrès s'attacher à un général moins connu que quelques-uns de leur province, reprochaient de plus à Washington l'extrême modération de ses opinions patriotiques, tous s'unirent, poussant en avant, comme porte-voix de leur parti, le général Conway, un de ces intrigants prêts à servir toutes les causes, pourvu qu'elles contribuent à leur élévation personnelle. Conway, ancien major d'un régiment irlandais en France, ne cessait de faire la critique de l'armée américaine, dont les soldats et les officiers ignoraient disait-il, jusqu'aux plus simples manœuvres, et vantant Gates, le victorieux, déclamait contre l'insuffisance de Washington.

Fermeté de Washington, Valley-Forge.

L'assemblée de Pensylvanie, qui oubliait la tiédeur qu'elle avait montrée dans les moments solennels où Washington sollicitait avec insistance des secours pour ses troupes et des régiments à opposer aux Anglais, ne pardonnait pas l'abandon de sa capitale. Apprenant que le général en chef, constant dans sa tactique, avait refusé d'attaquer Philadelphie et se disposait à prendre ses quartiers d'hiver sur des plateaux qui dominent une vallée profonde appelée Valley-Forge, au nord de la Schuylkill, à seize mille de Philadelphie (25 kilomètres), les députés de la Pensylvanie attaquèrent cette résolution et firent des plaintes au Congrès. Cette démarche, qui devait ameuter contre Washington tous les intrigants et les ambitieux, ne changea pas des desseins dictés par d'impérieuses nécessités. L'armée américaine privée de chaussures, manquant de vêtements suffisants

Digitized by Google

et qui comptait trois mille malades dans ses rangs, ne pouvait pas s'exposer, sans courir la chance de périr, aux rigueurs d'un hiver qui forçait les Anglais de s'y dérober en rentrant à Philadelphie. Washington réclamait avec persistance contre un pareil dénuement et cherchait à obtenir des secours du Congrès, pour ne pas user du droit qui lui avait été concédé de prendre, chez tous les citoyens, les objets indispensables aux soldats. A peine avait-il pourvu au plus nécessaire en installant ses troupes dans des barraques en planches enduites de chaux, qu'il s'aperçut d'un manque prochain de vivres au moment d'ordonner une expédition contre les Anglais. Il lui fallut conjurer la famine en envoyant des soldats s'emparer, dans les États du Maryland et de la Delaware, de grains et de bétail que les cultivateurs cachaient dans des lieux solitaires, plus disposés à les vendre aux Anglais qu'à les livrer à des Américains incapables de les leur payer. Il sollicita en outre le Congrès de revenir à la liberté des transactions et d'abolir les lois fixant le prix des denrées, lois qui avaient amené leur disparition et rendu impossibles, pour les entrepreneurs des vivres, la réalisation de leurs engagements.

Pendant que Washington luttait contre les maladies qui décimaient son armée, contre le manque de remèdes, de linge nécessaire à la conservation de la santé des hommes encore valides et au rétablissement de ceux qui étaient alités, pendant qu'il cherchait à obvier au désordre qui s'était glissé partout, à l'insubordination des chefs et des subalternes, et tâchait de retenir une foule d'officiers

Digitized by Google

réduits à la misère par la dépréciation du papier-monnaie et d'empêcher que leur exemple entraînât la désertion des soldats, pendant qu'il écrivait lettres sur lettres au Congrès pour obtenir les sacrifices nécessaires au maintien d'une armée à son pays, pendant qu'il observait, avec son ferme bon sens, que si l'amour de la patrie avait opéré de grandes choses, il était indispensable, pour maintenir et achever la révolution, d'exciter l'intérêt des hommes avec l'espoir des récompenses, pendant qu'il prodiguait son travail et ses soins dans les questions administratives et militaires et usait sans cesse de son influence personnelle pour exciter l'amour du devoir, l'intrigue ourdie contre lui se poursuivait.

Les pouvoirs de Washington amoindris par le Congrès, Conway.

La malveillance du Congrès se fit jour dans la création d'un bureau de la guerre qui devait être présidé par les généraux Gates et Mifflin, ce qui restreignait les pouvoirs précédemment donnés à Washington. Peu de temps après elle s'accentua d'une manière bien plus grave à propos d'une lettre adressée par Conway à Gates. Cette lettre, remplie d'attaques contre les mesures prises par le général en chef, lui ayant été communiquée par un aide de camp de lord Stirling, amena une explication entre l'accusateur et l'accusé, à la suite de laquelle Conway donna sa démission déclarant vouloir rentrer au service de la France. Le Congrès non seulement la refusa, mais nomma Conway, inspecteur général de l'armée avec le grade de major-général.

Lettre de Lafayette; réponse de Washington.

A la nouvelle de cette injure, Lafayette accourut au quartier général pour épancher les sentiments dont son âme était remplie. Ne pouvant

Digitized by Google

voir Washington au moment où il se présentait, il lui écrivit une lettre qui, heureusement pour l'histoire, remplace le récit toujours incomplet d'une conversation fugitive : « Je n'ai pas besoin de vous exprimer combien je suis affligé de tout ce qui arrive depuis quelque temps; c'est une suite nécessaire de ma tendre et respectueuse amitié pour vous... Ma peine, dans les circonstances actuelles, vient aussi de mes vœux ardents, peut-être enthousiastes, pour la liberté et le bonheur de ce pays. Je vois clairement que l'Amérique peut se défendre, si l'on prend de sages mesures... Lorsque j'étais en Europe, je pensais qu'ici tout homme ou peu s'en faut, aimait la liberté, et préférait la mort à l'esclavage... Je croyais encore qu'au moins tous les bons américains étaient unis, que la confiance du Congrès en vous était sans bornes. » Après ces phrases où l'émotion du jeune homme se montre dans toute sa fougue, Lafayette prouve que le cœur sert souvent plus à éclairer la prévoyance et le jugement sur les hommes et les événements, que les passions égoïstes, car il ajoute : « Mettez un instant de côté cette modeste défiance de vous-même qui, pardonnez ma liberté, est quelquefois trop grande (et je voudrais que vous puissiez juger comme moi la différence qui existe entre vous et tout autre homme), vous verriez clairement que si vous étiez perdu pour l'Amérique, personne ne pourrait maintenir l'armée et la révolution pendant six mois. Les dissentions qui existent dans le Congrès sont connues; les partis qui le divisent se détestent mutuellement autant que l'ennemi commun. Des hommes

Digitized by Google

dépourvus des connaissances militaires entreprennent de vous juger, de faire des comparaisons ridicules. Ils sont infatués de Gates, sans songer à la différence des positions, et croient qu'il suffit d'attaquer pour conquérir. Ces idées sont entretenues par quelques envieux peut-être même par des amis secrets des anglais, qui cherchent à vous pousser, dans un moment d'impatience, à quelque téméraire entreprise... J'ai eu du goût pour Conway que je savais un brave et habile officier. Cependant, le talent des manœuvres qui paraît si merveilleux au Congrès, n'est pas chose bien difficile pour tout homme de bon sens qui voudra s'y appliquer. Je dois rendre au général Duportail et à d'autres officiers français qui sont venus me parler, la justice de dire qu'ils m'ont paru tels que je pouvais désirer dans cettte occasion, quoique tout cela ait troublé bien du monde dans l'armée. Je voudrais que vous puissiez leur faire comprendre à tous combien vous êtes nécessaire; les engager à se tenir tranquilles, à faire semblant d'être unis; jusqu'au moment où ces petites querelles cesseront d'être dangereuses. Ce serait trop grande pitié que l'esclavage, le déshonneur, la ruine, le malheur de tout un monde, fut le résultat de frivoles disputes entre quelques hommes. » — « Votre lettre d'hier, répondit Washington, me donne une nouvelle preuve de cette amitié... à laquelle je réponds par la plus pure affection... Je sais bien que vous êtes incapable de vues dont le succès s'appuie sur le mensonge, et que votre âme est trop haute pour chercher la réputation par d'ignobles moyens et par l'intrigue. Heu-

Digitized by Google

reuses, trois fois heureuses l'armée et la cause, si tous ceux qui la servent étaient animés de ce généreux esprit ! Mais un officier (Conway), dont vous avez dit le nom, a, j'en suis certain, des vues bien différentes ; son ambition et son envie d'être cité comme un des premiers militaires du siècle, sont infinies comme les moyens qu'il emploie pour réussir ; mais voyant que j'étais déterminé à ne pas sortir de la ligne de mes devoirs pour satisfaire l'une, à ne pas franchir les justes limites de la vérité pour flatter l'autre, il est devenu mon ennemi invétéré et il a, j'en suis convaincu, tout fait pour me nuire... Jusqu'à quel point peut-il avoir atteint son but, je ne le sais pas ; et, si ce n'est pour la chose publique, je ne m'en inquiète pas. On sait que ni l'ambition, ni aucune vue intéressée ne m'a fait accepter le poste que j'occupe. Je m'y suis efforcé de suivre une inflexible et unique règle de conduite, et j'y persévérerai invariablement tant que j'aurai l'honneur de commander, sans m'embarrasser de ce que peut la malignité et de ce que dit la calomnie. La fatale tendance à la désunion est si visible, que j'ai exhorté, dans des termes pressants, les officiers qui m'ont exprimé leur mécontentement de la promotion du général Conway, à déposer toute chaleur et toute passion en prenant un parti. » Après cette appréciation sur l'incident du jour, Washington jugeait les hommes avec cette haute impartialité et cette indulgence qui est le fait du génie quand il est uni au noble amour de ses semblables. « Vos autres observations, continuait-il, ne sont que trop justes, et l'on doit déplorer que les choses ne soient pas

Digitized by Google

comme elles étaient naguère; mais, dans une si grande lutte, il ne faut pas compter uniquement sur des jours sereins. J'ai la conviction que ce qui arrive est pour le mieux, que nous triompherons de tous nos revers et que le dénouement sera heureux. Alors, mon cher marquis, si vous venez me voir en Virginie, nous sourirons de nos anciennes traverses et des folies des autres. »

Jugement porté par Lafayette sur lui-même.

Exalté par cette noble simplicité et ce désintéressement complet de toute personnalité, Lafayette répondit le jour même : « Chaque témoignage d'une affection si chère, si précieuse, remplit mon cœur de joie. Plus vous me connaîtrez, plus vous trouverez en moi un tendre et respectueux attachement et une invariable franchise. Mais après ces mérites, je dois vous avouer que les autres sont encore à découvrir. Je n'ai jamais si vivement souhaité d'être doué d'immenses talents, je pourrais alors être un peu utile à votre bonheur, à votre gloire aussi bien qu'à la mienne. Quel homme ne joint pas la pure ambition de la gloire à cette autre ambition d'avancement de rang et de fortune? Pour moi, dans mon ardent amour pour elle, je ne supporte pas l'idée qu'un si noble sentiment soit mêlé à des sentiments peu élevés. »

Noble élan d'un cœur qui devait toujours rester le même. Affirmation, chez un jeune homme, d'une grandeur morale qu'aucun événement ne devait affaiblir.

Le Congrès décide une expédition contre le Canada, 22 janvier 1778.

Le Congrès, persévérant dans la voie hostile où il s'était engagé, décida, de concert avec son nouveau conseil de guerre, c'est-à-dire sous l'influence Gates, une expédition contre le Canada, et promut, pour la

Digitized by Google

diriger, Lafayette au grade de général en chef indépendant. « J'aime mieux que ce soit pour vous que pour tout autre », dit Washington, en passant à son jeune ami sa nomination et l'ordre qui lui annonçait la résolution des représentants de l'Amérique. Lafayette surpris, mais non ébloui, courut immédiatement aux commissaires du Congrès, venus dans le camp, pour leur déclarer qu'il n'accepterait jamais un commandement indépendant du général, puis courant à York-Town avant d'aller à Albany, où il avait reçu l'ordre de se rendre, il déclara au Congrès « qu'il lui fallait des ordres détaillés, un état des moyens, la sécurité de ne pas tromper les Canadiens... Enfin, dit-il, « la condition première est de n'être pas, comme Gates, indépendant du général Washington. »

Le lendemain même de cette décision du Congrès, Washington toujours calme, toujours ferme, affirmait de nouveau, dans une lettre, qu'il n'avait accepté le commandement, « qu'avec cette défiance de soi-même, produite chez tout homme non dépourvu de quelques connaissances, par la crainte de ne pouvoir satisfaire à tout ce qu'on attendait de lui; qu'autant que ses facultés le lui avaient permis il avait rempli son devoir, regardant aussi invariablement le but qu'il devait atteindre, que l'aiguille aimantée regarde le pôle; que dès que la nation n'agrérait plus ses services, ou qu'il se présenterait un homme plus capable que lui de répondre au vœu général, il abandonnerait le timon, et rentrerait dans la condition privée avec le même plaisir que le pèlerin fatigué, après un voyage périlleux, arrive

Digitized by Google

à la Terre-Sainte ou au port de l'Espérance... Que si ses efforts n'avaient pas répondu à l'espoir de ses concitoyens, personne n'en était plus sincèrement affligé que lui ; mais qu'il croyait devoir ajouter qu'il viendrait un jour où un mystère impénétrable ne serait plus nécessaire au salut de l'Amérique. »

Colère provoquée dans l'armée et parmi les principaux citoyens par l'intrigue ourdie contre Washington.

La nation et l'armée ne s'associèrent heureusement pas à ce ténébreux complot. Un cri de colère s'éleva parmi les soldats et les principaux citoyens du pays, à la nouvelle de cette intrigue coupable. Conway n'osa pas affronter l'indignation des soldats, et Samuel Adams, qui avait cédé à son exaltation patriotique, dut éviter de se présenter devant eux. Le Congrès maintint fermement le commandement dans les mains auxquelles il l'avait confié, et prit des mesures pour la réorganisation de l'armée [1]. Washington la demandait avec d'autant plus d'instance que la nouvelle de renforts envoyés d'Angleterre, lui faisait vivement désirer d'attaquer Howe avant leur venue. L'armée n'était mise en état d'agir que vers la fin de mai, mais la lenteur des Américains fut compensée heureusement par celle de leurs adversaires qui remplacèrent le général Howe par Clinton, et se trouvèrent fort embarrassés dans le recrutement de leur armée. A peine Clinton était-il

[1] *Archives du ministère de la marine* (Carton 77). Lettre de Silas-Dean à M. d'Estaing, à bord du *Languedoc*, 11 mai 1778. — *Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis*, par Botta, tome III, p. 149 et suiv., 167 et suiv., 171 et suiv., 177 et suiv., 181 et suiv., 188 et suiv., 190 et suiv., 195 et suiv., 298 et suiv. — *Mémoires, correspondances et manuscrits du général Lafayette*, tome I, p. 37 et suiv., 39 et suiv., 72 et suiv., 131, 135 et suiv., 140 et suiv., 142, 199 et suiv. — *History of the reign of George III*, by Edward Baines. Leeds, 1820, in-4, tome I, p. 258 et suiv.

Digitized by Google

installé à Philadelphie, que l'Angleterre apprit le départ d'une flotte française pour l'Amérique.

Lettre des délégués anglais au Congrès et réponses du Congrès, juin et juillet 1778.

Jugeant l'alliance entre les colonies et la France prête à se conclure définitivement, les ministres de la Grande-Bretagne envoyèrent à la hâte l'ordre à leurs représentants dans le nouveau monde, lord Carlisle, William Eden, le gouverneur Johnston et le docteur Fergusson, de faire les derniers efforts pour réconcilier la mère-patrie avec ses colonies. Ils proposèrent au Congrès de « cesser toute hostilité sur terre et sur mer, de rétablir la liberté du commerce et de l'étendre autant que pourrait l'exiger l'intérêt des parties. Il n'y aura, disaient-ils, aucunes forces militaires dans les différents États de l'Amérique, sans le consentement du Congrès... Les mesures les plus efficaces seront prises pour payer les dettes de l'Amérique et donner crédit et valeur à la circulation du papier... Les différents États enverront en Angleterre une députation dont les membres siègeront et auront voix au Parlement de la Grande-Bretagne, et ceux envoyés d'Angleterre auront le même privilège dans les assemblées des États... Les assemblées auront le droit de disposer des revenus des provinces, de faire leur établissement civil et militaire. » Ils ajoutaient à la suite de ces larges concessions : « Dans notre inquiétude de conserver ces intérêts essentiels et sacrés, nous ne pouvons nous dispenser de faire attention à l'insidieuse interposition d'une puissance qui, dès le premier établissement des colonies, agissait avec inimitié contre elles, mais qui, prévoyant la pacification de ces colonies avec la Grande-Bretagne, est venue

Digitized by Google

leur offrir alliance, afin d'empêcher cette réunion et et prolonger une guerre destructive. Nous espérons que les habitants de l'Amérique du Nord, liés avec nous par les nœuds du sang, parlant le même langage,... ôteront de leurs idées de devenir une augmentation de force à notre dernier et mutuel ennemi, et préféreront une ferme, libre, et perpétuelle union avec un État frère à une infidèle alliance étrangère. » Ils terminaient en proposant une réunion avec des commissaires délégués par le Congrès, soit à New-York, soit à Philadelphie, soit à York-Town, prenant le ciel et tout le monde à témoin que si les horribles dévastations de la guerre continuaient il ne serait pas possible d'en imputer les malheurs à la Grande-Bretagne.

A ces insinuations contre la France destinées à jeter la défiance entre deux alliés, le Président des députés de l'Amérique répondit immédiatement : « Il n'y a que l'ardent désir d'épargner une plus longue effusion de sang qui ait pu nous engager à lire un papier contenant des expressions si irrespectueuses à Sa Majesté très chrétienne, le bon et le grand allié de ces États, et à entendre des propositions si contraires à l'honneur d'une nation indépendante. Les actes du Parlement résidant à Londres, la commission de votre souverain et votre lettre traitent ces pays-ci, comme s'ils étaient sujets de la couronne d'Angleterre et s'appuient sur une idée de dépendance qui est entièrement inadmissible... Le Congrès est disposé à finir toute hostilité malgré les injustes prétentions qui ont amené la guerre et la manière dont elle a été conduite, il sera prêt à entrer en arran-

Digitized by Google

gement de paix et de commerce, quand le roi aura montré la sincérité de ses dispositions par une entière reconnaissance de notre indépendance et la retraite de ses flottes et de ses armées. »

Les commissaires anglais poursuivant leur but ne se rebutèrent pas. « Vous nous proposez deux alternatives, écrivirent-ils de nouveau au Congrès,... l'une est la reconnaissance formelle de l'indépendance des États de l'Amérique : nous ne disputerons pas avec vous sur les mots, mais en laissant au peuple de l'Amérique du Nord l'entier privilège de disposer de ses propriétés et de se gouverner sans avoir d'autres rapports avec la Grande-Bretagne que ceux nécessaires pour conserver une union qui fait notre sécurité mutuelle, nous pensions que nous avions reconnu autant qu'il peut se faire son indépendance,... l'autre alternative, propose que Sa Majesté retire ses flottes et son armée.

« Nous ne doutons point des dispositions de Sa Majesté, d'éloigner tout sujet de mécontentement des colonies. Cependant, il y a des circonstances de précaution contre notre ancien ennemi, qui, jointes à la protection que nous devons à plusieurs personnes, qui par attachement pour la Grande-Bretagne, se sont exposées dans cette guerre,... ne nous permettent pas de commencer par cette mesure. La première avance à la paix dépendrait donc plutôt des regards favorables que vous apporterez à la réconciliation de vos propres citoyens avec ceux de la Grande-Bretagne,... vous renvoyez aux traités déjà subsistants, nous vous prions de nous informer de leur nature et de leur but, s'ils sont en quelque

Digitized by Google

sorte intéressés à nos délibérations, et nous pensons que vous ne pouvez nous refuser communication des clauses dans lesquelles ils consistent. »

Il était trop tard pour entamer de pareilles négociations, le Congrès sentit qu'il n'y avait plus pour lui que la solution qu'amènerait la guerre, et prit, sur cette dernière lettre, la résolution suivante :

« Le Congrès a déclaré aux commissaires de la Grande-Bretagne, le 17 juin 1778, qu'il était prêt à conclure un traité de paix et de commerce en tant qu'il ne serait pas incompatible avec les traités déjà subsistants, dès que le roi de la Grande-Bretagne montrera une sincère disposition à ce sujet dont la preuve solide sera la reconnaissance formelle de ces États et le retrait de sa flotte et de ses armées.

« Comme ni l'une ni l'autre de ces alternatives n'ont été remplies;

« Adopte qu'on ne fera point de réponse à la lettre des commissaires de la Grande-Bretagne du 11 de ce mois;

« Ordonne que ladite lettre et les résolutions qu'elle contient seront publiées. »

Joie de l'Amérique à l'annonce du traité conclu avec la France.

Cette confirmation de l'immuable volonté du Congrès ne devait rien apprendre de nouveau au peuple des État-Unis. Deux mois avant cette affirmation légale de sa résolution, la joie avait été si vive à la nouvelle du traité conclu avec Versailles, que les députés, dédaignant la réserve obligatoire des relations diplomatiques, avaient publiés des dépêches qui annonçaient les sympathies de plusieurs gouvernements européens en faveur des Américains. Quand un

Digitized by Google

navire français arriva, le 5 mai, à Boston, il y eut une explosion d'enthousiasme parmi la population. Le commandant M. de Senneville, fut embrassé par un citoyen de la ville qui le félicita d'avoir amené le premier vaisseau du roi, disant qu'une pareille circonstance ferait époque dans la vie d'un homme. La multitude se réunit sur son passage, une foule de mains vinrent presser les siennes, et chacun regarda avec bonheur le pavillon de la France flottant au milieu du port.

Philadelphie abandonnée par les Anglais, 22 juin 1778.

Le ministère anglais à l'annonce du départ d'une flotte française pour l'Amérique, s'était immédiatement préoccupé du sort de ses troupes, si l'amiral d'Estaing venait à les bloquer dans Philadelphie en fermant la route de la Delaware. L'ordre fut donné à Clinton de quitter cette ville dont l'acquisition avait coûté tant de sang et de travaux pour regagner New-York.

Bataille de Monmouth, 28 juin 1778.

A peine les Anglais étaient-ils embarqués sur le fleuve pour descendre la pointe de Glocester, peu distante de la ville, que Washington en fut prévenu. Devinant que le projet de Clinton était de gagner Sandy-Hook, Washington donna aussitôt l'ordre au général Dickinson de réunir les milices de New-Jersey, au général Maxwell de le soutenir, et franchissant, avec le reste de ses troupes, la Delaware au-dessus de Trenton, il se dirigea sur Princeton dans la détermination de profiter des embarras que causaient aux Anglais la multitude de bagages traînés à leur suite, mais d'éviter en même temps tout engagement général. Les Anglais avaient atteint Monmouth, quand Washington les voyant prêts à lui

Digitized by Google

échapper, dès qu'ils auraient atteint les hauteurs de Middletown, aborda leur arrière-garde. Une certaine confusion dans l'exécution de ses ordres empêcha d'obtenir les résultats qu'il se proposait, mais la vigueur de l'attaque prouva que cette armée américaine, qui passait pour anéantie, pouvait reparaître avec honneur sur les champs de bataille. Jamais, écrit Lafayette, le général Washington ne fut plus grand à la guerre que dans cette action. « Sa bonne mine à cheval, sa bravoure calme, relevée par l'animation que produisait le dépit de la matinée, lui donnaient l'air le plus propre à exciter l'enthousiasme. » Deux jours après cette action, Clinton atteignait Sandy-Hook, où l'amiral Howe l'attendait pour le transporter à New-York. A peine s'y trouvait-il installé, que la flotte française apparut à l'embouchure de la Delaware.

Arrivée de la flotte française le 8 juillet 1778; d'Estaing.

Le chef de cette escadre était un de ces militaires formés dans les guerres de l'Inde, où les Labourdonnais, les Dupleix, les Bussy, avaient déployé une vigueur et un esprit d'initiative rendus malheureusement inutiles par l'impéritie du gouvervement français. Officier dans l'armée de Lally, ce chef, moins habile que ses prédécesseurs, mais aussi courageux aussi résolu qu'eux, le comte d'Estaing avait été fait prisonnier au siège de Madras. Relâché par les Anglais, d'Estaing ne put, malgré la parole qu'il avait donnée, se résigner à rester spectateur de la lutte engagée entre sa patrie et ses ennemis séculaires. A la tête de deux vaisseaux français, il alla ruiner un comptoir anglais dans le golfe persique; puis, passant dans celui de Bengale, attaqua

Digitized by Google

les établissements de l'île du Sumatra. Fait de nouveau prisonnier dans cette guerre de corsaires, la seule possible pour la France dans de lointains parages, il fut envoyé en Europe, enfermé dans un cachot à Portsmouth, et ne recouvra sa liberté qu'à la paix.

Les exigences de son passé militaire qui en avaient fait nécessairement un marin et un soldat, le grade de lieutenant général auquel il était élevé depuis 1763, la pénurie d'officiers de marine capables et résolus, que révélaient leurs défaillances dans les dernières guerres, tout appelait l'attention des ministres sur d'Estaing. Il s'agissait d'une campagne où le chef de l'expédition aurait à trouver souvent des ressources en dehors d'une administration réglée et méthodique comme dans une guerre européenne, il fallait de plus que l'esprit du diplomate s'unit à celui du guerrier pour résoudre une foule de questions qui ne manqueraient pas de se présenter dans cette alliance nouvelle d'une monarchie avec un peuple révolté et d'adversaires de la veille transformés en alliés du lendemain. Ennemi passionné des Anglais qu'il avait toujours combattu, d'Estaing, par une circonstance heureuse, était sympathique à la cause soutenue par les Américains, et appartenait à cette portion de la noblesse française qui non seulement se résignait, mais acceptait et désirait les changements imposés par le développement de la civilisation.

Refusant la nomination d'amiral que lui offrait le roi, parce que, officier de terre, il lui semblait peu juste d'occuper le plus haut grade dans un corps où

Digitized by Google

il n'avait pas fait ses premières armes, d'Estaing partit avec le titre de vice-amiral.

Il était plein du souvenir des cruelles divisions qui avaient perdu les colonies françaises de l'Inde, et parfaitement au courant des passions qui unissaient les officiers de la marine dans un intraitable esprit de corps et un dédain aristocratique pour quiconque n'avait pas débuté sur les vaisseaux de l'État et n'appartenait pas à la noblesse. D'Estaing savait qu'il était traité de *bleu* [1], par les capitaines de navires mis sous ses ordres, et qu'aux difficultés d'une laborieuse et aventureuse campagne se joindraient la malveillance de ses subordonnés. Mais il était aussi ferme qu'éclairé. Jugeant en citoyen la grandeur de la mission qui lui était confiée, il partait résolu à tout faire pour sa réussite, et à ne pas la compromettre dans un de ces combats stériles qui n'ont pour but que la gloire personnelle et fugitive d'un chef.

Obligé, par prudence, de tenir compte du mauvais vouloir de ses officiers qui pouvaient s'entendre pour se disperser, sous prétexte de gros temps, d'Estaing ordonna de ne marcher que de jour afin de pouvoir compter chaque soir le nombre de ses navires en les mettant en panne. Il allongeait ainsi beaucoup la durée de la traversée, mais sa défiance était tellement comprise par le public que le bruit courut à Paris, peu de jours après son départ de Toulon, qu'il avait tiré à boulet sur un de ses na-

[1] Les marins de l'État donnaient, aux marins de la marine marchande, ce titre qui était un honneur aux yeux du public. — Voy. *la France sous Louis XV*, tome V, p. 276.

Digitized by Google

vires dont le capitaine méconnaissait ses signaux[1].

Parti de Toulon le 13 avril, d'Estaing avait eu une traversée qui avait durée quatre-vingt-dix sept jours. Une frégate envoyée à la côte lui ayant annoncé l'évacuation de Philadelphie et la victoire des Américains à Monmouth, il leva l'ancre sans prendre le temps de renouveler sa provision d'eau douce, et courut aux ennemis sur l'assurance donnée par un pilote américain qu'il pourrait atteindre la flotte anglaise au fond de la rade de Sandy-Hook. Les marins français résolus comme leur chef, s'exaltaient à la vue des mâts des navires qui pointaient

[1] *Histoire de la guerre d'indépendance des États-Unis*, par Botta, t. I, p. xvij; tome III, p. 202 et suiv., 210 et suiv., 220 et suiv , 332 et suiv., 345 et suiv., 347 et suiv., 353 et suiv. — *History of the reign of George III, by Edward Baines*, t. I, p. 125 et suiv. — *Archives du ministère de la marine*. Négociations secrètes entre l'Angleterre et l'Amérique. Autographes. Premières lettres des délégués anglais au Congrès et réponse du Congrès, 9 et 17 juin 1778. Campagnes. Carton 76. Journal de bord de M. de Senneville. Lettre de M. de Senneville, du 5 mai 1778. Campagnes d'Amérique du brigadier Prud'homme de Borre ; il cite la lettre de Washington au Congrès du 1er juillet 1778. Correspondance générale, 1776. Mémoire de M. Parisot. Correspondance générale, 1779, voir une lettre sans signature où l'amiral d'Estaing est dénigré de la manière la plus malveillante, et où l'on dit notamment, à propos des précautions prises par lui contre le dispersement de sa flotte : « On partit de Toulon sans avoir tendu les haubans, la mâture fut à bas ; on aurait pu arriver quinze jours plus tôt à Boston, malgré la contrariété des vents ; mais il fallut faire en chemin des évolutions et donner le temps aux Anglais de quitter la Delaware. » — *Mémoires, correspondance et manuscrits du général Lafayette*, tome I, p. 50 et suiv., 77. — *Biographie nouvelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., Paris, 1822, in-8. article d'Estaing. — *Moniteur* des 9 février et 8 mars 1792, numéros 40 et 68. Voir les raisons données par d'Estaing pour ne pas accepter le grade d'amiral. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, publiée par Lescure, tome I, p. 164, 165, 166, 171. — *Histoire de la révolution d'Amérique par rapport à la Caroline méridionale*, par David Ramsay, membre du congrès américain, traduit de l'anglais. Londres et Paris, 1787, in-8. tome I, p. 167 et suiv.

Digitized by Google

au-dessus de l'étroite presqu'île interposée entre eux et la pleine mer. Là se trouvait l'eau douce dont ils avaient besoin après une longue et fatigante traversée, là étaient les adversaires qu'ils étaient venu chercher si loin, là se trouvait presque l'ouverture du port de New-York. Mais le pilote pris à l'entrée de la Delaware devint hésitant, puis refusa de guider la flotte à travers un banc de sable où il n'existait qu'un étroit chenal abordable aux gros vaisseaux. D'Estaing se jeta presque seul dans un canot pour explorer par lui-même des passes qui avaient coûté la vie à un officier, à plusieurs matelots et la perte d'une quantité de bâtiments à rames. Les pilotes convoqués en Conseil, ayant déclaré la tentative impossible, la flotte française dut quitter une côte inhospitalière et faire voile, sur la demande de Wasinghton, vers Newport dans le Rhode-Island.

D'Estaing dans la rade de Newport, 8 août 1778; ses relations avec Lafayette et Green.

Une fois devant ce port, le général américain Sullivan qui n'était pas prêt, demanda à d'Estaing de différer l'attaque de la ville de manière à ce qu'elle coïncidat avec celle qu'il méditait du côté de la terre. D'Estaing attendit, puis, sur la demande de Sullivan, força le passage de Newport et entra dans la baie de Connecticut. Il en sortait pour attaquer la flotte anglaise, quand s'éleva une tempête terrible qui dispersa les deux escadres aux prises, abattant les mâts du navire monté par l'amiral, arrachant son gouvernail. Lorsque les flots se furent apaisés, les Anglais coururent réparer leurs avaries à Sandy-Hook et à New-York, et les vaisseaux de d'Estaing vinrent se réunir dans les eaux de Rhode-Island.

Digitized by Google

Tous les capitaines de navire furent d'avis, dès qu'ils se retrouvèrent, qu'il fallait ne pas rester plus longtemps exposés à une destruction inévitable et qu'il était nécessaire d'aller se réparer à Boston. A la nouvelle de cette décision, Sullivan qui pressait le siège de Newport, demanda vivement à d'Estaing de ne pas déférer à cet avis. Le général Green et Lafayette vinrent à son bord le supplier de ne pas compromettre par son départ un succès certain. D'Estaing parlant à Lafayette, moins comme à un envoyé du général Sullivan qu'à un ami, lui dit avoir reçu, à son départ de France, l'ordre positif de se rendre à Boston en cas d'accident ou de l'arivée d'une flotte anglaise supérieure en force; il lui exposa l'opinion de ses officiers et de quelques pilotes américains qui jugeaient sa situation dangereuse. Poussant à ses dernières limites la déférence pour des alliés qu'il désirait satisfaire, il assembla un nouveau conseil de guerre dans lequel l'unanimité des suffrages fut pour un départ immédiat. « Après plusieurs mois de souffrances, dit-il à Lafayette, en lui apprenant cet avis auquel il ne pouvait pas se soustraire, après plusieurs mois de souffrances, mes hommes se reposeront quelques jours; je réparerai mes vaisseaux, et si je suis aidé pour me procurer des mâts, trois semaines après mon entrée dans le port, j'en sortirai, et nous combattrons alors pour la gloire du nom français et les intérêts de l'Amérique. »

Irritation du général Sullivan; mécontentement des Américains.

Mais ces explications si concluantes ne pouvaient être admises par un général qui voyait échouer, par ce départ, ses espérances de gloire et de succès et par

Digitized by Google

un public qui avait espéré voir la flotte anglaise surprise dans la Delaware par l'arrivée de l'escadre française, puis s'était bercé de l'espoir d'un combat dans la rade de Sandy-Hook. Sullivan et ses officiers protestèrent, dans les termes les plus vifs, contre la résolution de d'Estaing et en un instant les vieilles défiances qui existaient entre les Américains et les Français reparurent. Les souvenirs d'anciennes luttes furent attisés par les commissaires anglais et le peuple de Boston s'ameutant contre des matelots français, engagea une lutte dans les rues où le chevalier de Saint-Sauveur perdit la vie. Il en fut de même à Charles-Town, mais heureusement les chefs rivalisèrent chacun de leur côté de patriotisme et de bon sens pour étouffer ces germes de division.

Sagesse du Congrès ; Washington rend justice à d'Estaing.

Le Congrès prescrivit à Sullivan de supprimer sa protestation et sans blesser l'honneur et la susceptibilité d'aucun officier, prit des mesures pour empêcher la publicité de ce désaccord momentané. Digne en tout point de commander avec une incontestable autorité, Washington répondit au cri de douleur poussé par Lafayette :

« Je me sens blessé moi-même par les réflexions dénuées de convenance et de raison qui peuvent avoir été faites sur le comte d'Estaing et la conduite de la flotte ; et j'en souffre pour mon pays. Laissez-moi cependant vous conjurer, mon cher marquis, de ne pas attacher trop d'importance à d'absurdes propos tenus peut-être sans réflexion, et dans le premier moment d'une espérance trompée. Tous ceux qui raisonnent reconnaîtront les avantages que

Digitized by Google

nous devons à la flotte française et au zèle de son commandant; mais dans un gouvernement libre et républicain, vous ne pouvez comprimer la voix de la multitude; chacun parle comme il pense, ou pour mieux dire sans penser, et par conséquent, juge les résultats sans remonter aux causes. Les critiques qui ont été dirigées contre les officiers de la flotte française seraient très probablement tombées avec plus de violence encore sur notre flotte si nous en avions une en pareille situation. C'est la nature de l'homme que de s'irriter de tout ce qui déjoue une espérance flatteuse et un projet favori, et c'est une folie trop commune que de condamner sans examen. »

Appréciation de d'Estaing par Lafayette.

D'Estaing était aussi disposé que Lafayette à suivre ces conseils pleins de sagesse, et le jeune marquis rencontrait en lui un gentilhomme qui acceptait, dans le calme de l'âge mûr, à la suite d'une dure expérience de la vie, les opinions et les idées qui l'enthousiasmaient. La France n'avait pas, dans le chef de son escadre, un de ces condottieri disposés à se battre pour toutes les causes, mais un homme convaincu qu'il verserait son sang dans l'intérêt de sa patrie et de l'humanité entière. « C'est un homme, écrit Lafayette, en parlant de d'Estaing, dont j'admire le talent, le génie et toutes les grandes qualités du cœur et de l'esprit, autant que j'aime ses vertus, son patriotisme, son amabilité. »

Malgré le vif désir qu'avait l'amiral français de servir la cause des Américains, il ne put rien faire de décisif, arrêté tantôt par la tempête qui dispersait sa flotte comme celle de ses adversaires au moment où la lutte allait s'engager, tantôt retenu dans le

Digitized by Google

port par le défaut de vivres ou la réparation des avaries qu'avaient subies ses vaisseaux.

D'Estaing se rend aux Antilles, 3 novembre 1778; le marquis de Bouillé.

L'amiral Byron, après avoir radoubé ses navires à New-York, était venu dans les eaux de Boston surveiller la flotte française, quand une tempête dispersa son escadre. D'Estaing profitant de suite de son éloignement appareilla pour gagner une des îles françaises des Antilles et, le 6 décembre, arrivèrent à la Martinique six de ses navires que le vent avait séparés de lui.

Le gouverneur général des îles du Vent était le marquis de Bouillé, soldat énergique, mais esprit étroit et absolu, partageant tous les préjugés de sa caste et n'ayant aucune sympathie pour la cause soutenue par les Américains. Bouillé, qui avait vengé sa patrie de la destruction des établissements français de Saint-Pierre et Miquelon, au banc de Terre-Neuve, en conquérant l'île de la Dominique, le 7 septembre 1778, prit de suite, à la vue des navires français arrivés les premiers dans le port, la résolution de continuer ses exploits en attaquant Saint-Vincent. Il s'était déjà concerté avec le chef de cette division de l'escadre, quand elle fut suivie deux jours après de la flotte entière.

D'Estaing présenta à Bouillé l'ordre du roi qui faisait de lui le commandant militaire supérieur pour l'attaque et la défense dans toutes les îles du Vent tant qu'il y résiderait. Bouillé fut profondément blessé de se trouver en sous ordre, « c'est à cette époque, écrit-il dans ses mémoires inédits, cités par son petit-fils, que je commençai à éprouver tous les désagréments qui m'ont fait passer des jours pleins d'amertume. »

Digitized by Google

Réserve de d'Estaing vis-à-vis de Bouillé.

D'Estaing, si déférant pour les généraux américains, si prêt à aider à leurs projets sans tenir compte des intérêts de sa gloire personnelle, si rempli d'épanchement pour Lafayette, sentit, dès le premier moment, que l'hostilité des officiers de son escadre allait trouver un appui dans le gouverneur des îles. Il écouta les plans conçus par M. de Bouillé avec une politesse froide, tenant naturellement à l'écart un officier irritable, prêt à critiquer avec passion des projets qui n'étaient pas les siens, tout en exécutant avec vigueur et ponctualité les ordres qu'il recevait.

Échec de d'Estaing à Ste-Lucie; sa lettre au ministre.

D'Estaing, résolu à l'attaque de la Barbade, préparait cette expédition, quand il apprit, le 14 décembre au matin, que la flotte anglaise, après avoir séjourné trois jours dans cette île, s'était dirigée, avec des troupes de débarquement, vers Sainte-Lucie. Plein de joie, au premier moment, à l'espoir d'engager une action navale contre ses adversaires, l'amiral change précipitamment de projet, fait embarquer à la hâte les troupes et parti à midi, se trouva quatre heures après en vue de Sainte-Lucie. La flotte anglaise mouillée dans la rade put braver les navires français en refusant le combat; et d'Estaing s'acharna vainement pendant plusieurs jours à chasser, par une attaque de terre, les Anglais des postes qu'ils avaient facilement conquis sur une faible garnison. Il regagna, le 30 décembre, Fort-Royal, la tristesse dans le cœur et écrivit au ministre : « Monseigneur... L'escadre du roi réunie ici, n'a pu défendre ou du moins reprendre Sainte-Lucie... M. le marquis de Bouillé, débarqué avec les troupes,

Digitized by Google

avait fait forcer, par M. le marquis de Livaro... un poste avancé des ennemis... M. de Bouillé, M. de Lowendal et moi, nous nous trouvâmes au même point; un engagement général en fut la suite, et une redoute anciennement construite dans le bois et emportée avec vigueur, devint le fruit d'une attaque très meurtrière, et que j'ai commis la faute de vouloir rendre décisive... La retraite a été faite d'après les dispositions de M. de Bouillé, par M. le vicomte de Damas qui a replié tous les postes avec autant d'ordre que de sagesse... La profonde douleur dont je suis pénétré n'influe pas sur mes démarches, mais je ne vous dissimule pas que mon dévouement total pour le service du roi peut seul me faire résister à l'enchaînement inconcevable de circonstances accablantes, elles ont sans cesse annulé le zèle et les moyens. »

Calomnies adressées à Versailles contre d'Estaing.

Pendant que cette lettre, empreinte d'une noble douleur, rendait justice aux officiers qui avaient combattu, il partait de Fort-Royal une autre lettre pour le ministre dans laquelle l'amiral était représenté comme une sorte de fanfaron qui parlait à tout le monde de ses projets d'attaque contre les îles anglaises et de l'embarras qu'il éprouvait à faire un choix. Le départ précipité pour Sainte-Lucie dans l'espoir de reprendre aux Anglais cette île surprise sans défenseurs, avant qu'ils n'aient pu y affermir leur autorité, y est décrit comme l'acte d'un étourdi. « Sans prendre conseil de personne, y lit-on, il donne ordre d'appareiller. On précipite l'embarquement des troupes et l'on ne leur donne pas seulement le temps de se pourvoir de ce qui leur était nécessaire. » D'Estaing, d'après le

Digitized by Google

correspondant anonyme, court des bordées en face de la flotte anglaise qu'il pouvait anéantir et s'éloigne après avoir annoncé qu'il l'aborderait à la portée de pistolet. Le débarquement s'est fait sans ordre. Bouillé a été systématiquement éloigné, traité avec « indécence et hauteur, quoique cet officier général eut eu, vis-à-vis de ce vice-amiral, toutes les attentions de la soumission et du respect. » Dans le combat d'Estaing marche au hasard. M. de Bouillé « a montré de la fermeté, du sang-froid » peut-être aurait-il réussi « s'il n'avait pas été gêné par les ordres de M. d'Estaing qui s'est conduit en homme qui n'a nulle notion, nulle idée, nulle connaissance de la guerre. » Tous les officiers de la marine, ajoute ce singulier mémoire « paraissent fort peinés de leur peu de succès et il y règne un dégoût général » puis il termine par ces considérations qui caractérisent l'hostilité systématique de l'écrivain. « Pour bien juger jusqu'où va la démence et la folie, il faut que vous sachiez que quoique M. d'Estaing eût avis du départ de l'amiral Byron, le 25 novembre, avec quinze vaisseaux, il avait cependant le projet de faire attaquer la Grenade et Saint-Vincent par deux mille hommes aux ordres de M. de Bouillé... Je vous épargne une multitude de misérables détails qui prouvent que si notre malheureuse patrie a mis sa ressource en M. d'Estaing, elle est cruellement exposée à succomber sous les efforts des Anglais. »

Bouillé rend malgré lui justice à d'Estaing.

Si Bouillé, par suite d'une de ces divergences d'opinions politiques qu'accentuait la guerre d'Amérique au sein de la société française, avait ressenti redoubler chez lui la vexation que lui causait l'arri-

Digitized by Google

vée d'un chef, si Bouillé, exclusivement cantonné par le peu d'étendue de son intelligence, dans les devoirs de sa profession, se rapprochait des officiers de la marine par son hostilité contre les idées qui dominaient dans le public, il n'acceptait pas pour cela toutes leurs injustices contre d'Estaing. « C'est le seul amiral français, écrit-il, que j'aie vu tirer parti de ses frégates pour éclairer l'ennemi, désoler son commerce et protéger le nôtre; qui ait fait sortir des divisions de vaisseaux pour l'inquiéter et le tenir en échec; qui ait accéléré les réparations de son escadre et ait eu la précaution d'avoir toujours un certain nombre de vaisseaux de garde, prêts à faire voile pour exécuter sur le champ les signaux et les mouvements que les circonstances imprévues peuvent exiger. » Résumé qui fait saisir les qualités capitales déployées par d'Estaing dans la mission qui lui avait été confiée, résumé que n'affaiblit pas la mauvaise humeur d'un soldat lorsque Bouillé écrit brutalement au ministre, trois mois après l'arrivée de l'amiral : « Il m'est impossible de servir plus longtemps sous les ordres de M. d'Estaing. Si le sort des colonies lui est confié et que je ne reçoive pas mon congé, je vous préviens que je pars, et vraisemblablement plusieurs officiers supérieurs en feront autant. Je suis prêt à faire au roi tous les sacrifices possibles, je consens même à être sous les ordres *d'un officier général de mer* si le bien du service l'exige, mais celui-là est au-dessus de mes forces. »

Prise de Savannah par les Anglais; attaque de Charleston.

L'arrivée d'une flotte qui donnait aux Anglais une supériorité maritime, tandis que les Français disposaient de plus de troupes de terre que leurs adver-

Digitized by Google

saires, amena dans les Antilles une sorte de trève tacite durant plusieurs mois. Pendant ce temps les Anglais débarquèrent des troupes en Géorgie, à l'embouchure de la Savannah. Du mois de décembre 1778 au mois de septembre 1779 ils dominèrent cet État, battirent le général Lincoln envoyé à sa défense par le Congrès et entrèrent dans la Caroline du sud. L'attaque de Charleston échoua par suite de la faiblesse du parti royaliste vis-à-vis de ses adversaires, de l'attitude énergique des habitants de la ville et de l'arrivée de Lincoln avec de nouvelles troupes. Les exploits des Anglais se bornèrent, dans la Caroline comme dans le Connecticut, à des dévastations dans lesquelles ils employèrent souvent des nègres comme guides de leurs expéditions [1].

Conquête de l'île Saint-Vincent sur les Anglais 19 juin 1779.

Les deux flottes s'étaient renforcées; les Anglais, par l'escadre du commandant Rowley et les Français par la venue de celle du comte de Grasse. L'ami-

[1] *Archives de la marine*. Campagnes. Carton 77. Lettre de d'Estaing à Laurens, président du conseil, 26 août 1778, dans laquelle sont retracées toutes les difficultés qu'éprouva la flotte française en face de Sandy-Hook. Lettre de Gérard à d'Estaing (lettre en chiffres), du 28 août 1778. Correspondance générale. Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de M. d'Estaing à la Martinique et dans son expédition sur Sainte-Lucie, extraite d'une lettre détaillée écrite par un officier supérieur, témoin oculaire et partie agissante, en date du 1er janvier 1779. — *Histoire de la guerre de l'indépendance*, par Botta, tome III, p. 365 et suiv., 391 et suiv., 396 et suiv., 403 et suiv., 405, 423 et suiv., 426 et suiv., 433 et suiv., 442 et suiv., 446 et suiv., 452 et suiv., 462 et suiv., 475 et suiv. — *Mémoires du général Lafayette*, tome I, p. 190 et suiv., 193 et suiv., 199 et suiv., 201 et suiv. Voir la lettre de Washington à Sullivan, p. 211, 213 et suiv., 217, 223. — *Mémoires du marquis de Bouillé*, publiés par Berville et Barrière. Paris, 1821, in-8. On peut voir, dans le chapitre Ier consacré à un aperçu sur les causes de la révolution française, les opinions qui devaient créer un antagonisme entre lui et l'amiral d'Estaing. — *Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, par son petit-fils. Paris, 1853, in-8, p. 57 et suiv., 62 et suiv., 66, 67, 68.

Digitized by Google

ral Byron eut désiré un engagement maritime, mais d'Estaing quoique aussi fort en navires que son adversaire, voulait profiter de sa supériorité en soldats de terre. Apprenant, le 6 juin, que Byron quittant Sainte-Lucie, avait fait voile au nord vers Saint-Cristophe, pour protéger un convoi de bâtiments marchands partant pour l'Europe, il ordonna, sans perdre un instant, au chevalier Du Rumain de s'embarquer sur cinq de ses vaisseaux et de courir en sens inverse de Byron, s'emparer de l'île Saint-Vincent. Le pavillon français y flottait le 19 juin, peu de jours avant l'arrivée du chevalier de Lamotte-Piquet, avec six vaisseaux de haut bord.

Conquête de la Grenade, 4 juillet 1779; Marcartney et d'Estaing.

D'Estaing, devenu par cette recrue, supérieur aux Anglais à la fois sur terre et sur mer, résolut d'attaquer immédiatement la Grenade. Il quitta Fort-Royal, le 30 juin, avec vingt-cinq vaisseaux de ligne, et douze frégates et parut devant l'île le 2 juillet. L'attaque fut vivement conduite par des troupes débarquées sous les ordres de plusieurs officiers que d'Estaing, cite avec éloge, et le 4 juillet, lord Macartney piqué de voir ses offres de capitulaiton rejetées par d'Estaing, se rendait à discrétion plutôt que d'accepter les conditions de l'amiral français. Macartney expliquant à milord Germaine, la raison qui l'avait fait agir ainsi, lui écrit : « Le comte d'Estaing refusa tout net d'entrer dans aucune négociation; il rejeta nos articles *in toto*; il m'envoya aussitôt la lettre ci-jointe avec des propositions comme son ultimatum que votre Seigneurerie regardera sans doute comme le projet le plus extraordinaire qui soit jamais entré dans la tête d'un

Digitized by Google

général ou d'un politique. M. d'Estaing, qui s'imaginait que la seule apparition de ses forces le mettrait en état de prendre l'île sans coup férir, avait apporté avec lui, de la Martinique, cette capitulation toute faite... Je n'eus pas besoin de délibérer pour déclarer que je ne signerais jamais de pareilles conditions... qui étaient non seulement aussi inouïes qu'humiliantes, mais encore si insidieuses et si équivoques... qu'elles auraient fourni en tout temps des prétextes pour priver les capitulants de leurs vies et de leurs biens. » Exagérations de l'amour-propre blessé que d'Estaing réduit à sa véritable valeur, quand rendant compte de ses actes, il dit au ministre, avec une franchise où la bonhomie s'unit à la fine raillerie d'un homme maître de lui : « L'étonnement de lord Macartney de s'être vu forcé en aussi peu de temps, dans un lieu qu'il croyait inexpugnable, l'ont décidé à m'envoyer sur le champ proposer de capituler... Ce gouverneur général avait répondu avec autant de hauteur à ma sommation qu'il en avait témoigné, depuis plusieurs années, dans tous ses procédés avec la nation et avec les gouverneurs représentant Sa Majesté. Je l'ai imité pendant quelques instants. Deux de ses projets, qui n'offraient que les conditions de la Dominique plus ou moins adoucies ont été rejetés. Je lui ai envoyé, par M. le vicomte de Noailles, celles que je lui accordais. Il a mieux aimé se rendre lui et sa colonie à discrétion ; plusieurs heures que je l'ai forcé de prendre pour y réfléchir... ne l'ont pas fait changer d'avis. » Ce « lord Macartney, gendre de lord Bute, écrit-il dans une autre lettre, n'est pas un homme indiffé-

Digitized by Google

rent soit par ses amis, soit par ses qualités personnelles. Il a été, en 1769, ambassadeur en Russie; il parle très bien français, a beaucoup d'esprit et est très instruit. Ses affaires dérangées lui avaient fait donner le gouvernement de la Grenade pour les rétablir; il y travaillait de son mieux... Le proverbe anglais du lieu dit que si lord Macartney avait su trouver de l'or dans la tête d'un habitant il l'a lui aurait fait casser pour l'avoir. Je lui ait dit, dès ma première conversation... qu'à mon retour d'Angleterre en France, et que prisonnier comme lui, j'avais eu le bonheur d'être... un des moyens qui avait rapproché deux grands monarques, et que je donnerais un bras pour que cet hiver il fit la même chose. La réponse, qui sentait encore la poudre à canon, fut que les Anglais ne feraient jamais la paix qu'étant vainqueurs, et que lorsque la marine du roi serait détruite. Le lord Macartney m'a depuis reparlé, avec moins de hauteur, de mon idée, qu'il pourrait travailler à la paix. Je lui ai répondu à mon tour que cette chimère ressemblait à celle du projet de capitulation qu'il avait rejeté; et qui tenait beaucoup de la République de l'abbé de Saint-Pierre; que cependant cela pouvait être un moyen de réparer les pertes que le feu du vaisseau brûlé à Saint-Christophe, qui portait tous ses effets, et que l'assaut lui avaient causées. »

Victoires navales des Français, 6 juillet 1779.

Le lendemain même de la reddition de la Grenade, arrivait la nouvelle que la flotte de l'amiral Byron avait été aperçue de l'île Saint-Vincent faisant route vers le sud. A l'instant un signal ordonna aux différents capitaines de navires d'appareiller et de se

Digitized by Google

préparer au combat. Ils passaient la nuit à l'ancre, quand, le 6 juillet, les frégates qui croisaient au loin, signalèrent, à trois heures et demie du matin, la présence des Anglais. A cinq heures l'ennemi courait à pleines voiles sur l'escadre de d'Estaing et à sept heures et demie les Français recevaient le signal d'engager le combat. Le feu fut des plus vifs ; cinq vaisseaux anglais eurent en peu de temps leurs mâts brisés et leurs agrès détruits. D'Estaing, voulant éviter la dispersion de ses bâtiments, ne put, à cause du vent qui régnait, capturer, comme il en avait le projet, plusieurs vaisseaux de Byron qui battit en retraite vers le midi. « La victoire n'est pas restée indécise, écrivit-il au ministre de la marine, en lui annonçant 949 hommes blessés ou tués sur la flotte. Généraux, officiers, matelots et soldats se sont conduits de même ; ils sont tous dignes du maître que nous servons. » Appréciation impartiale d'un esprit à la fois fier et plein de dédain pour les calomnies qu'il savait répandues contre lui.

Fierté pleine de tristesse de d'Estaing en face des calomnies.

Monseigneur, mande-t-il avec une noble tristesse, à Sartines, après sa conquête et ce combat naval qu'il avait tant désiré : « M. le vicomte de Noailles m'a paru ressentir, après l'assaut, autant de joie de ce qu'il ne m'avait pas trouvé poltron que j'en ai eu à le voir se conduire aussi bien... Il m'a confié son étonnement, dans la chaleur de son jeune courage, de ce que le mien avait été si fortement attaqué à Versailles, à Paris. Je confesse qu'à ce propos je n'ai répondu que par un sourire, je croyais mes preuves faites... On vous écrira que si j'avais fait virer, par la contre-marche, lorsque l'armée anglaise a eu dé-

Digitized by Google

passé celle du roi, les ennemis étaient coupés. Je pense le contraire... ce qui tranche la difficulté c'est que M. Lamothe-Piquet et plusieurs autres vaisseaux pleins d'ardeur et de zèle, n'ont pu virer que deux heures après que j'en ai fait le signal, non pas pour couper mais simplement pour reprendre la ligne [1]. »

[1] Le comte d'Estaing fait allusion à un blâme de sa conduite dans une relation de l'affaire de la Grenade non signée (*Archives de la marine*. Campagnes. Carton 78), où il est dit, à propos d'un mouvement de l'escadre au milieu du combat : « Dans cet instant, il suffisait de faire virer notre avant-garde par la contre-marche ; nous nous mettions entre le convoi et les vaisseaux de guerre, et, par cette manœuvre, nous étions les maîtres, ou de prendre le convoi, ou de chasser et de prendre quantité de vaisseaux de guerre anglais dont quatre sur dix-neuf étaient déjà désemparés ; nous avons perdu le bon moment..... Ainsi nous avons vu finir une journée..... sans avoir tiré le moindre avantage de notre nombre supérieur, des positions que nous avions et qui nous permettaient d'écraser l'escadre de Byron.... Jamais, au grand jamais, la France ne trouvera une si belle occasion. » Le mémoire de Parisot (Correspondance générale) cite un extrait d'un rapport de l'amiral Byron qui confirme l'assertion de d'Estaing en montrant qu'il avait rendu cette manœuvre impossible. « Je tins, dit-il, le vent pour empêcher l'ennemi de nous doubler et de couper nos transports. »

D'Estaing était voué, du reste, à être calomnié, car nous trouvons dans le tome III, p. 29 du livre de M. Feuillet de Conches (*Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth*), le résumé le plus violent de toutes les colères qui existaient contre lui dans le corps des officiers de la marine. Ce résumé est terminé par une accusation contre d'Estaing d'avoir déposé contre la reine devant le tribunal révolutionnaire. « Lui, ancien marin du père de Louis XVI, ajoute M. Feuillet de Conches, on le vit tout à coup transformé en ardent patriote et courtisan de tous les pouvoirs, déposer contre Marie-Antoinette. » Voici sa déposition telle qu'elle est au *Moniteur* du 30 du premier mois de l'an II de la République française : « Charles-Henri d'Estaing, ancien militaire de terre et de mer au service de France, déclare qu'il connaît l'accusée depuis qu'elle est en France, qu'il a même à se plaindre d'elle ; mais qu'il n'en dira pas moins la vérité, qu'il n'a rien à dire de relatif à l'acte d'accusation. — *Le président au témoin*. Est-il à votre connaissance que Louis Capet et sa famille devaient partir de Versailles le 5 octobre ? — *Le témoin*. Non. — *Le président*. Avez-vous connaissance que les chevaux aient été mis et ôtés plusieurs fois ? — *Le témoin*. Oui. — *Le président*. Avez-vous été au château ce jour-là ? — *Le témoin*. Oui. — *Le président*. Y avez-vous vu l'accusée ? — *Le témoin*. Oui. — *Le président*. Qu'avez-vous entendu au château ? —

Digitized by Google

D'Estaing obligé de renoncer au siège de Savannah après un assaut, 22 octobre 1779.

Les Américains délaissés par la flotte française, se plaignaient vivement de l'abandon de leurs alliés, quand d'Estaing revenu à Saint-Domingue le 15 avril, appareilla pour les aider à la reprise de la capitale de la Géorgie. Parti avec vingt-deux vaisseaux, dix frégates et trois mille hommes de troupes de terre il débarqua à l'entrée de la rivière la Savannah, après avoir vainement essayé de la remonter en bateaux jusqu'à la ville qui lui donne son nom. Le 22 septembre elle était investie et le siège commençait. Préoccupé de sa flotte qui était mouillée sur une côte peu sûre toute l'année et dangereuse surtout à l'époque où il l'abordait, vivant dans la crainte de voir les navires anglais apparaître au moment où une partie de ses équipages seraient à terre, d'Estaing avait déclaré au général Lincoln qu'il ne pouvait l'aider que durant peu de jours. Il pressait le siège avec passion, quand voyant le temps qu'il s'était fixé s'écouler sans résultat, il résolut un coup de force et ordonna un assaut le 9 octobre. Soldats et officiers s'élancèrent avec intrépidité, mais la résistance fut aussi énergique que l'attaque. Cinq cents hommes tombèrent dans les rangs des Français et des Américains, et d'Estaing, n'ordonna la retraite qu'après avoir été atteint deux fois par une balle. Elle eut lieu dans le plus grand ordre, et le 22 octobre toutes les troupes avaient regagné leurs vaisseaux. Le comte

Le témoin. J'ai entendu des conseillers de cour dire à l'accusée que le peuple de Paris allait arriver pour la massacrer, et qu'il fallait qu'elle partît ; à quoi elle avait répondu avec un grand caractère : Si les Parisiens viennent ici pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon mari que je serai ; mais je ne fuirai pas. — *L'accusée.* C'est exact ; on voulait m'engager à partir seule, parce que, disait-on, il n'y avait que moi qui courait des dangers ; je fis la réponse dont parle le témoin. »

Digitized by Google

de Grasse partit pour le cap Saint-Dominique avec six bâtiments, Lamothe-Piquet retourna avec quatre à la Martinique et d'Estaing appareilla pour l'Europe avec onze vaisseaux. Il arriva à Brest le 7 décembre 1779.

Jugement porté sur d'Estaing par le chevalier de Massac.

« Monseigneur, écrit le chevalier de Massac au ministre après avoir expliqué en peu de mots les causes de l'échec de la Savannah où douze cents Américains abandonnèrent les Français au moment de l'assaut, le comte d'Estaing « s'est emparé en route de l'*Experiment* vaisseau de cinquante canons... on dit que le total des prises qu'il a faites depuis son départ de Toulon, monte à cent dix... ce général entra hier dans cette rade avec la *Provence*. Nous attendons cinq autres vaisseaux de sa division... Il ne veut pas descendre à terre avant que son vaisseau le *Languedoc* soit entré dans le port, exemple qui ne sera guère imité... voilà monseigneur, ce que j'ai pu recueillir de divers récits qu'on a fait de l'expédition de M. d'Estaing, dont la valeur et le zèle infatigable méritaient un autre sort. Nous espérons qu'il commandera au printemps l'armée combinée et qu'il fera payer cher aux Anglais le dernier avantage qu'ils ont eu sur lui. » Appréciation vraie des services rendus par d'Estaing à son pays. S'il n'avait pas remporté de ces victoires éclatantes qui frappent l'imagination et servent souvent plus les intérêts personnels du général que ceux de la cause qu'il défend, il avait utilement rempli sa mission en protégeant le commerce des deux nations alliées. L'habilité du diplomate avait été aussi utile que l'audace et l'activité du général pour resserrer l'alliance de

Digitized by Google

deux peuples naguère ennemis, qu'unissait l'attraction encore confuse d'opinions communes.

Les événements arrivés en Europe étaient loin d'avoir eu la même importance. La flotte réunie à Brest avait fait sa sortie le 8 juillet, composée de trente-deux vaisseaux de ligne et de quinze autres bâtiments tant frégates que cutter; selle gagna la mer partagée en trois escadres, l'escadre blanche et bleue sous les ordres du comte Duchaffaut, l'escadre blanche sous ceux de l'amiral en chef comte d'Orvilliers et la bleue, qui formait l'arrière-garde, et avait pour commandant le duc de Chartres.

Tous les officiers, écrivit d'Orvilliers au ministre, une fois qu'il eut gagné la mer, « m'ont assuré de leur zèle et m'ont prié, monseigneur le duc de Chartres à leur tête, de vous supplier d'obtenir du roi la permission d'entrer dans la Manche et d'y aller attaquer l'amiral Keppel jusque dans ses rades s'il s'obstine à n'en pas sortir. »

D'Orvilliers, manœuvrait dans l'espoir d'attaquer Keppel alors à Plymouth avec trente vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts, quand le 23 juillet, à peu de distance d'Ouessant, par un temps brumeux, et gros d'orage, il aperçut, pendant une éclaircie, des voiles au loin. Les deux flottes contrariées par l'état agité de la mer se cherchèrent pendant quatre jours, quand le 27 au matin, elles se trouvèrent en présence [1].

[1] *Histoire de la guerre de l'indépendance*, par Botta, tome III, p. 497 et suiv., 510 et suiv. — *Archives de la marine*. Campagnes. Carton 75. Lettres de d'Orvilliers à Sartines, à bord de la *Bretagne*, 9 et 29 juillet 1778. Journal de bord de la *Bretagne*. Campagne. Lettre de d'Estaing au ministre de la marine sur la prise de la *Grenade*. Campagnes. Car-

Digitized by Google

Combat naval d'Ouessant, 27 juillet 1778.

D'Orvilliers se prépara de suite au combat et voyant Keppel sur le point de s'engager avec son arrière-garde, l'escadre bleue, il donna le signal à ses navires de virer de bord de manière à faire de son arrière-garde son avant-garde et de son avant-garde son arrière-garde. Forcé par cette manœuvre de défiler devant la flotte française, Keppel reçut successivement la bordée de tous les bâtiments français et la leur rendit. D'Orvilliers trouvant la position des vaisseaux anglais plus favorable que la sienne au point de vue du pointage des canons, ordonna une manœuvre qui, d'après son journal de bord « mal comprise ou mal exécutée, n'obtint pas tout le succès qu'il espérait » mais elle força Keppel de rétrograder et les Français suivant les Anglais depuis deux heures de l'après-midi jusqu'au lendemain offrirent le combat sans pouvoir le faire accepter.

La nouvelle d'une bataille avait été reçue, au premier moment, comme celle d'une victoire par le peuple de Londres, quand les dépêches embarrassées de l'amiral Keppel vinrent refroidir l'enthousiasme du premier moment et le changer subite-

ton 78. Lettre de d'Estaing, du 29 juin 1779. Supplément à la *Gazette de la Martinique* du 24 juin 1779. Traduction d'une lettre de lord Macartney, gouverneur de la Grenade, à milord Germaine, 5 juillet 1779. Autre lettre du même au même, 7 juillet 1779. Lettre de d'Estaing sur lord Macartney, 14 juillet 1779. Lettre de d'Estaing au ministre de la marine, 12 juillet 1779. Carton 79. Relation officielle du combat de la *Grenade*. Correspondance générale. Lettre autographe du chevalier de Massac au ministre sur l'expédition du comte d'Estaing, 9 décembre 1779. Précis de la campagne de M. le comte d'Estaing, depuis son départ de la Martinique (une page imprimée à Nantes chez Malassis, imprimeur de la ville et police, place du Pilori, 14 décembre 1779). — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI et Marie-Atoinette*, publiée par Lescure, tome I, p. 275.

Digitized by Google

ment en un accès de colère. L'amiral passa devant un Conseil de guerre et Brereton, un de ses capitaines dont le vaisseau n'avait pas combattu, étant déclaré incapable de commander désormais et indigne de servir, fut insulté par la populace qui attacha à sa chaise de poste l'inscription infamante *Byng le Poltron*, en souvenir du malheureux amiral condamné à la suite de la perte de Minorque.

Le duc de Chartres à Paris. Enthousiasme, puis désappointement.

L'émotion des français fut des plus vives quand ils surent que les Anglais avaient eu quatre cents sept morts et sept cent quatre-vingt-neuf blessés, que dix-sept de leurs vaisseaux étaient hors de combat, que le chef de l'escadre blanche et bleue Duchaffaut avait eu l'épaule brisée, que son fils était grièvement blessé, et qu'un prince du sang se trouvait sur un des navires les plus engagés dans la mêlée. Chacun se félicita en apprenant que trois navires français seulement avaient été désemparés et le roi écrivit au comte d'Orvilliers : « Vous avez dignement justifié le choix que j'ai fait de vous pour votre bonne conduite et vos habiles manœuvres. » Lorsque le duc de Chartres, porteur de cette heureuse nouvelle arriva à Versailles, l'abbé de Launay lui présenta une pièce de vers à sa descente de carrosse et les courtisans, pressés dans les escaliers et les salons du palais, le félicitèrent à l'envi des uns des autres. Accueilli à merveille par le roi qui lui donna le grade de lieutenant-général de terre et le chargea de porter la grande croix de Saint-Louis à d'Orvilliers, le duc trouva en accourant dans la capitale pour recueillir l'approbation des Parisiens à l'Opéra, que son hôtel était cerné par la foule. Il dut paraître à un

Digitized by Google

balcon pour recevoir des applaudissements qui se traduisirent, dans la salle, en un vrai délire. Les différents théâtres rivalisèrent d'ovations, des vers y furent chantés ou déclamés pendant trois jours, et, dans ses folles démonstrations, le peuple alla jusqu'à traîner dans le jardin du Palais-Royal, en face du prince et de la princesse, un mannequin représentant l'amiral Keppel qu'on maltraita, injuria, puis jeta à l'eau.

Quand cette effervescence se fut refroidie et que le public, comme les ministres, comparèrent les faibles résultats obtenus avec le déploiement de forces qui avait eu lieu, quand chacun considéra que les vaisseaux anglais avaient subi des avaries mais qu'aucun d'eux n'avait été pris ou détruit, le désapointement remplaça les vanités d'une prétendue victoire. Le comte d'Orvilliers avait écrit au ministère de la marine : « J'ai lieu de croire que si la tête de l'escadre bleue, dans l'ordre renversé où nous avons combattu avait mieux répondu à nos signaux, la Providence aurait couronné nos travaux d'une journée bien glorieuse à votre ministère et au pavillon français. » Une note envoyée d'Angleterre à Sartines, confirmait cette appréciation car elle porte « le *Berwick*, ce vaisseau, le meilleur voilier de la flotte anglaise, formait l'arrière-garde lorsque le combat commença. Il a assuré que si les dispositions de l'amiral français eussent été suivies à propos par toute sa flotte, la division de l'amiral Harland aurait été coupée et forcée de se rendre. »

Cette phrase d'un amiral qui avait intérêt à se faire valoir et cette appréciation d'un journaliste étranger, suffirent pour faire rejeter sur le duc de

Digitized by Google

Chartres la mauvaise humeur d'un public trompé dans ses espérances. Honteux de son enthousiasme irréfléchi, il passa, sans transition, de l'admiration au mépris, accusa le prince d'avoir empêché par lâcheté une victoire vivement désirée et fit succéder aux odes louangeuses des satyres où il était dit :

Vous faites rentrer notre armée ;
L'Angleterre, très alarmée,
Vous en louera :
Et vous joindrez à ce suffrage
Les lauriers et le digne hommage
De l'Opéra.

Quoi ! vous avez vu la fumée !
Quel prodige ! La renommée
Le publiera.
Revenez vite, il est bien juste
D'offrir votre personne auguste
A l'Opéra.

. . . . . .
. . . . . .

Cette grande action de guerre
Est telle qu'il ne s'en voit guère
Qu'à l'Opéra.

Grand prince, poursuis ta carrière,
Franchis noblement la barrière
De l'Opéra.

Le duc de Chartres justifié par Lamothe-Piquet.

Le prince portait la peine d'un de ces commandements de parade où le vrai chef, privé de l'honneur qui devrait lui revenir en cas de succès, doit assumer sur sa tête la responsabilité des échecs. Les nouvellistes les moins malveillants affirmaient, tout en ne contestant pas la valeur et l'intelligence du duc de Chartres « que s'il ne se fut pas trouvé au combat, M. d'Orvilliers eût été mieux servi. » Erreur que tout cela. Le chef réel de l'escadre bleue, le courageux marin Lamothe-Piquet, n'avait trouvé dans le prince qu'un soldat comme les autres.

Digitized by Google

Quand il accourut aux premiers signaux de d'Orvilliers prendre les ordres de son chef nominal, le duc de Chartres lui répondit, en mettant chacun à sa place : « C'est vous qui êtes le marin et l'exécution des ordres vous regarde plus que moi qui n'ai pas votre expérience. Allons promptement où il faut être pour l'honneur du pavillon du roi et faisons notre devoir en vrais gentilshommes, c'est tout ce que j'ai à vous dire. » Il se dirigea ensuite vers le banc de quart, après avoir revêtu un habit richement galonné, que faisait ressortir son gilet blanc traversé par son ruban bleu. « L'habitude des officiers de la marine est de s'ajuster pour un combat comme pour une fête », dit-il aux personnes qui lui représentaient l'inutilité d'un costume le désignant de loin aux balles ennemies, et il resta tout le temps de l'action à la place qu'il avait choisie.

D'Orvilliers donna-t-il un ordre dont l'inexécution empêcha une victoire éclatante; c'est douteux malgré son affirmation et l'appréciation d'un Anglais. Le comte de Genlis, mêlé à ces débats, écrivit à Lamothe-Piquet : « On prétend que pendant l'action vous fûtes trouver monseigneur le duc de Chartres et que vous lui dîtes : mon prince voilà le plus beau moment de votre vie; vous allez couper cinq vaisseaux anglais, il faut arriver sur eux. Qu'à cette proposition de votre part j'aurais répondu : Monsieur prenez garde d'engager monseigneur, souvenez-vous que sa personne vous est confiée et que vous en répondez sur votre tête. Que sur ce propos vous vous étiez emporté contre moi et qu'enfin j'étais la cause que nous n'avions pas coupé ces cinq

Digitized by Google

vaisseaux. — Si le public, répondit aussitôt Lamothe, veut absolument que nous soyons brouillés ensemble, qu'y faire?... Le prince et tous ceux qui l'accompagnaient m'ont toujours comblé de bontés et d'amitiés. A l'égard de la bravoure, quel autre qu'un prince du sang, aussi courageux, eut pris sur lui d'arriver et de commencer le combat sans qu'il y ait eu ordre... On n'avait pas dessein, suivant les apparences, de combattre ce jour-là puisque plusieurs vaisseaux n'avaient pas leur branle-bas fait; je doute même que nous eussions tiré du canon si la veille le prince n'avait pas marqué à M. d'Orvilliers que son avis et le mien étaient d'attaquer. Quant aux cinq vaisseaux anglais que nous pouvions couper comme je n'ai rien vu d'approchant, nous ne pourrons avoir à ce sujet des propos ensemble. » Réponse précise et catégorique que ne tarda pas à justifier l'indécision et l'incapacité de d'Orvilliers. Resté chef de la plus puissante flotte qu'avait possédé depuis longtemps la France, il passa l'année 1779 à attendre l'escadre espagnole et à avoir des disputes de préséance avec son chef don Cordova. Les préparatifs d'une descente en Angleterre furent rendus inutiles par suite de son impéritie et cinquante mille hommes périrent de maladies sans que l'amiral français ait trouvé l'occasion de tirer un coup de canon. Aussi les journaux du temps s'écrient-ils, à propos d'une fête donnée par cet amiral, en réjouissance de la conquête de la Grenade par d'Estaing : « Si cette fête ne lui fait pas une sensation désagréable, il faut que son âme soit bien forte. »

Le prince qui estimait le mépris de la vie comme

Digitized by Google

une des qualités les plus nécessaires du gentilhomme chercha dans une faveur royale une réponse à une outrageuse imputation. « Le duc de Chartres, écrit Mercy, inculpé d'avoir nui au succès du combat naval d'Ouessant, et qui, par cette raison, se trouvait engagé dans de fâcheuses tracasseries avec les chefs de la marine française, eut recours à M. le comte d'Artois qui, détermina la reine à appuyer le duc de Chartres de toute sa protection. Il y fut question des moyens de retirer honorablement ce prince du sang du service de la marine et de lui procurer à titre de récompense, quelque grâce signalée. On imagina à cet effet de faire créer la charge nouvelle de colonel-général des houssards et troupes légères. Le roi répugnait beaucoup à de semblables projets et il fallut tout le crédit de la reine pour les faire réussir. Cette auguste princesse y mit toute la suite et la chaleur possible ; cela ne produisit pas un bon effet dans le public, tandis qu'il en résulta un très mauvais en ce que la reine, uniquement occupée de l'objet dont il s'agit, parut oublier pour le moment, ou au moins négliger les grandes affaires qui intéressent essentiellement son auguste maison » [1].

Le duc de Chartres nommé colonel-général des troupes légères, novembre 1778.

[1] *Bataille de terre et de mer*, par le contre-amiral Bouet Willaumez ; il cite les documents du ministère de la marine, comme les lettres autographes de d'Orvilliers, le résumé du Journal de bord de la *Bretagne*, le bulletin publié à Brest le lendemain de la bataille, un rapport envoyé de Londres à Sartines, le résumé d'un article de la *Gazette de France* dans lequel est publié un article de la *Gazette de Londres*, du 3 août 1778. Lettre du comte de Genlis à Lamothe-Piquet, du 28 septembre 1778, et réponse de Lamothe-Piquet, du 27 septembre.— *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, publiée par Lescure, tome I, p. 186, 198, 201 et suiv., 204, 205, 273, 276, 277. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XII, p. 60, 62, 66, 69. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte*

Digitized by Google

Le duc de Chartres et la reine.

Si la reine prit une si grande peine pour satisfaire l'ambition du duc de Chartres, c'est qu'elle avait oublié ou pardonné le refus des princes du sang, trois années avant, de faire une visite à l'archiduc Maximilien lors de sa venue à Versailles. Si le duc de Chartres cherchait à se retirer avec honneur de la marine c'est qu'il avait renoncé, au moins momentanément, à succéder à la charge de grand amiral exercée par son beau-père le duc de Penthièvre. La brouille qui se produisit plus tard entre la reine et lui ne vient nullement de discussions suscitées par l'étiquette ni de l'ambition déçue du prince pour une haute fonction dont l'éloignait les dissentions intestines des officiers de la marine. Les historiens qui invoquent de pareilles origines se trompent à la fois et sur elles et sur le caractère de personnages qu'ils abaissent à plaisir en donnant de pareilles causes à leur inimitié ou réhaussent sans raison en leur attribuant des haines implacables que repoussent leurs caractères frivoles. La lettre de Mercy ne nous apprend rien de neuf en nous montrant les finances obérées de l'État chargées de consoler les déboires de l'amour propre d'un prince; mais sa plainte sur l'oubli momentané de plus graves intérêts, nous initie à la façon dont se traitent les affaires d'une nation quand elles sont subordonnées à des affections de famille.

L'empereur Joseph, dans ses rêves de conquêtes

de Mercy, tome III, p. 264, 271, 355.— *Archives nationales*. K, 164, 1778. Création de la charge de colonel-général des hussards et troupes légères en faveur du duc de Chartres. Mémoire du duc de Chartres au roi, où il expose ses titres à une pareille faveur, sans date (1778).

Digitized by Google

Les ambitions de l'empereur Joseph.

et de gloire militaire, avait jeté les yeux sur la Bavière dont le prince, sans héritier direct, devait avoir pour successeur l'Électeur Palatin Charles-Théodore. Préparant à l'avance les voies à la réussite de ses projets, il avait, moitié par menace, moitié par insinuation courtoise, obtenu la promesse d'une cession de territoire que ce prince lui abandonnait plutôt par désir de conserver la paix que par suite de sa reconnaissance des droits invoqués par l'empereur.

Joseph, comme l'en accuse Frédéric, avait-il jeté les yeux sur l'Orient pour enclaver, dans les frontières de son empire, la Servie et la Bosnie ; pensait-il, en promenant ses regards sur le midi de ses États, ajouter Trieste et le Milanais au Tyrol ? L'acquisition d'une partie de la Bavière qui lui ouvrait un passage vers le Tyrol, n'était-il, en supposant acquis le duché de Wirtemberg « auquel la cour de Vienne, dit Frédéric, pensait avoir des prétentions bien légitimes » que le commencement d'acquisitions « qui auraient formé comme une galerie qui de Vienne, en se liant les unes aux autres » conduisait l'Autriche « jusqu'aux bords du Rhin où l'Alsace, qui avait fait anciennement partie de l'Empire, pouvait être répétée, ce qui menait enfin à la Lorraine qui naguère avait été le domaine des ancêtres de Joseph. »

Frédéric, en exposant les prétentions de Joseph, ne fait tout au plus que devancer la naissance de quelques-unes d'entre elles. « Le roi de Prusse, écrit Marie-Thérèse, le 30 juin 1777, à Mercy, ne laissera sûrement pas de faire à la France les insinuations les plus odieuses contre nos vues sur la succession de Bavière et contre nos projets de conquêtes sur la

Digitized by Google

Porte en cas de guerre avec la Russie. Il paraît, par la correspondance de Goltz, que le roi de Prusse s'en est procuré quelque notion ou du moins qu'il en soupçonne quelque chose. » Deux ans avant cette lettre, Joseph, sur l'annonce mensongère de la mort prochaine de cet ennemi redouté, avait prescrit une réunion de troupes en Bohême. Il avait conçu à ce moment le projet, affirme Frédéric, d'offrir au successeur du trône de Prusse de rendre la Silésie ou de subir une guerre à laquelle il n'était pas préparé.

Une institution royale ne donne aucune garantie de sécurité aux nations.

Ces combinaisons de deux souverains, l'œil fixé sur la carte, non pour aider aux intérêts des nations, mais pour jouer au hasard de leurs convoitises et de leur vanité le bien-être et la vie des hommes, montre qu'une institution royale est loin de présenter les garanties dont on lui fait si souvent honneur en l'opposant au gouvernement des assemblées. Dans cette froide discussion du roi de Prusse sur les prétentions qu'il attribue à son adversaire, dans les combinaisons de Joseph qui ne sont que le plagiat des moyens employés par l'ennemi de sa maison, il serait facile de trouver l'origine de l'exclamation de J.-J. Rousseau : « l'espèce humaine divisée en troupeaux de bétail, dont chacun a son chef pour le dévorer. »

Le 30 décembre 1777 l'événement escompté par l'ambitieux Joseph se réalisait. « L'électeur de Bavière vient de mourir, écrit le 4 janvier 1778, Marie-Thérèse à Mercy, événement bien fatal et auquel j'ai toujours souhaité de ne pas survivre. » L'empereur, avait signé, la veille même de cette lettre, la convention qu'il négociait depuis quelque temps

Digitized by Google

avec l'électeur du Palatinat et ses troupes entraient dans les pays cédés à l'Autriche.

Les craintes de l'impératrice se réalisèrent immédiatement par l'espèce de soulèvement que provoqua dans l'Europe entière ce procédé violent. L'annonce d'une guerre prochaine courut dans Paris; plus d'un officier pensa à la formation de ses équipages et la reine écrivit à la comtesse de Polignac : « qu'elle craignait bien, en effet, que dans l'occasion présente, son frère ne fit des siennes », imprudentes paroles que Mercy se hâta de relever « en lui représentant toutes les conséquences d'un propos de cette nature, puisque s'il était connu des ministres français, ils ne manqueraient pas d'en conclure que la Reine, loin d'adopter les vues de son auguste maison et de les soutenir, les craint au contraire et les désapprouve. » Je suis maintenant certain, ajoute Mercy à Marie-Thérèse, que la reine, dans l'occasion, « règlera ses propos d'après les intentions de Votre Majesté. »

Marie-Thérèse, Marie-Antoinette et les ministres français.

Marie-Thérèse, qui avait jugé avec l'intuition du génie, l'immense changement qui se produisait dans l'esprit des peuples, qui repoussait, au début du règne, toute immixtion de sa fille dans les affaires politiques de la France, avait fléchi devant un danger présent et actuel. La perspective d'une guerre, d'une rupture de relations avec le cabinet de Versailles, lui faisaient oublier de sinistres pressentiments, et les intérêts de la France allaient subir la pression d'une mère qui veut à tout prix épargner à son fils les conséquences d'une conduite imprudente.

Les ministres étaient aussi vivement impressionnés que Louis XVI des embarras que pourrait faire sur-

Digitized by Google

gir une guerre en Allemagne, au moment où les Français étaient engagés dans une lutte avec l'Angleterre. Aussi, quand Marie-Antoinette voulut reproduire à son époux les leçons de Mercy sur les affaires de Bavière, devant les manœuvres du roi de Prusse, insistant sur les dangers d'un refroidissement dans l'alliance, le roi lui répondit brusquement : « C'est l'ambition de vos parents qui va tout bouleverser ; ils ont commencé par la Pologne, maintenant la Bavière fait le second tome ; j'en suis fâché par rapport à vous, — Mais répartit la reine, vous ne pouvez pas nier, monsieur, que vous étiez informé et d'accord sur cette affaire de Bavière. — J'étais si peu d'accord, répliqua le roi, que l'on vient de donner ordre aux ministres français de faire connaître, dans les cours où ils se trouvent, que ce démembrement de la Bavière se fait contre mon gré et que nous le désapprouvons. »

Quand le roi de Prusse eut pris la défense des droits de l'électeur de Saxe qui réclamait, pour des biens allodiaux [1] situés dans la partie de la Bavière envahie par Joseph, une indemnité de quarante-sept millions de florins, quand il soutint les réclamations de l'électeur des Deux-Ponts, légitime successeur de l'électeur palatin, contre le traité conclu à Munich sans sa participation, Marie-Thérèse fut vivement émue. Découvrant ses craintes et ses ressentiments, elle écrivit à Mercy, en parlant du roi de

[1] Une terre allodiale est une terre dont quelqu'un a la propriété absolue, et pour raison de laquelle le propriétaire n'a aucun seigneur à reconnaître ni aucune redevance à payer. (*Encyclopédie méthodique*, au mot : *Allodial*.)

Digitized by Google

Prusse : « Nous deux ne pouvons exister ensemble, cela ferait un changement dans notre alliance (avec la France), ce qui me donnerait la mort. » Énergique expression des douleurs dont son âme était déchirée qui troubla au dernier point Marie-Antoinette, la fit pâlir et fut l'objet de confidences de sa part à l'abbé de Vermond. Mercy dut apprendre à Vermond ce qu'il avait à dire, et quoique Marie-Thérèse écrivit, dans son affection de mère, « je vous recommande dans cet instant plus encore la situation de ma fille que même nos affaires », elle ne pouvait tenir à ses dévorantes inquiétudes. Elle disait à Marie-Antoinette, à propos de la guerre : « Jugez de ma peine... l'empereur et le prince Albert y seraient les premiers acteurs ; l'idée seule me fait presque succomber. »

Grossesse de la reine annoncée à sa mère, 19 avril 1778. Mercy et ses leçons de diplomatie.

A ce moment la reine était sur le point de voir se réaliser les désirs qu'elle formait depuis tant d'années. Les obstacles qui empêchaient le roi d'espérer un héritier, avaient disparu depuis plusieurs mois, et le public devisait chaque jour sur la possibilité d'une grossesse, quand le 19 avril 1778, Marie-Antoinette put enfin l'annoncer à sa mère. Tout à ses visées politiques, Mercy pensa de suite à profiter de cet événement et écrivit à sa souveraine. « L'état de grossesse de la reine lui donne maintenant une consistance si supérieure à celle qu'elle a eue par le passé, qu'il en résulterait ici en tout sens les changements les plus avantageux si cette auguste princesse savait évaluer sa position, ainsi que tout le parti qu'elle en peut tirer, eu égard à la portée d'esprit et de caractère du roi et à la

Digitized by Google

tournure de ses ministres actuels. Je fais tout ce qu'il m'est possible pour éclairer les idées de la reine à cet égard... Le plus grand embarras consiste en ce que la reine ayant trop tardé à s'occuper des affaires sérieuses, elle n'en a point l'habitude. »

Une suite de lettres s'échangeaient, à cette époque même, entre Joseph et Frédéric, puis entre l'impératrice directement et le roi de Prusse, qui n'amenèrent aucun résultat. « Nous voilà en guerre, écrit le 7 juillet Marie-Thérèse à Mercy... et quelle guerre ? Il n'y a rien à gagner tout à perdre. Le roi est entré de force à Nachod ; il va nous entourer de tout côté, étant plus fort de quarante mille hommes que nous ». Cette nouvelle fait fondre en larmes la reine, le roi, qui la trouve dans cette tristesse, verse des pleurs avec elle et lui déclare « qu'il ne pouvait supporter de la voir dans une si grande inquiétude, qu'il voulait faire tout au monde pour apaiser sa douleur, qu'il y avait toujours incliné, mais que ses ministres l'avaient retenu, le bien de son royaume ne lui permettant pas de faire plus qu'il n'avait fait. » La reine, ajoute Mercy, « par une longue déduction, prouva alors au roi que son honneur et sa gloire même lui prescrivaient de toutes autres mesures contre le roi de Prusse. Le roi n'y contredit pas. » Puis l'ambasadeur continuant à rendre compte de cettre étrange diplomatie où une jeune femme comprend à peine la portée des arguments qu'on lui inspire, parle d'un entretien de cette princesse avec Maurepas « celui-ci ayant voulu recourir à ses subterfuges ordinaires, la reine, élevant la voix lui dit : Voici, monsieur, la quatrième ou cinquième fois que je vous parle des affaires, vous

Digitized by Google

n'avez jamais su me faire d'autre réponse ; jusqu'à présent j'ai pris patience, mais les choses deviennent trop sérieuses et je ne veux plus supporter de pareilles défaites. » Puis se rappelant la leçon qu'elle avait reçue « elle exposa, dit l'ambassadeur, toute la suite des événements depuis le commencement de l'affaire, et montra comment la France s'était prêtée aux cajoleries du roi de Prusse et au lieu de le retenir, l'avait rendu, s'il était possible, plus opiniâtre. » Mercy ajoute « Maurepas, surpris d'entendre la reine parler avec tant de vivacité et de connaissance de cause, se confondit en excuses et en protestations de dévouement. » Que pouvait-il faire de plus? si ce n'est après avoir entendu, avec une respectueuse politesse, l'expression des désirs de l'Autriche, d'essayer, par des voies détournées, de soustraire la France aux dangers d'une politique insensée. Les ministres français, d'accord avec le roi de Prusse, usèrent de toute leur influence à Constantiople pour empêcher la guerre entre les Turcs et les Russes.

La czarine et Frédéric, Marie-Antoinette et Joseph II.

La czarine, débarrassée de toute inquiétude sur ses frontières, soutint avec hauteur la cause de son allié Frédéric, et Joseph n'eut bientôt pour appui que le frêle dévouement d'une jeune femme qui, après avoir chapitré Maurepas, courait à une table de jeu jusqu'à deux heures du matin perdant quatorze cents louis en quelques jours, puis une autre fois décidait qu'elle se refuserait à tout amusement tant que dureraient les circonstances critiques où se trouvait sa maison, décommandait une fête à Trianon et ne reprenait ses habitudes de vie que sur les observations de sa mère. Mercy profita des quinze jours d'agitation

Digitized by Google

et d'inquiétudes de Marie-Antoinette pour « donner, à cette auguste princesse, comme il l'écrit autant d'idées qu'il était possible des affaires générales et de leur application aux principes du système actuel. » La reine, ajoute-t-il, « est maintenant fort en état d'en raisonner avec le roi et les ministres », et, dans cette même lettre, il prie l'impératrice, par ordre de Marie-Antoinette, de demander « comme de son propre mouvement », le comte d'Esterhazy pour apporter à Vienne la nouvelle des couches de la reine de France. Moins heureux, à ce qu'il paraît, dans ses objections contre le choix de ce jeune seigneur que dans ses leçons de politique, il conseille à sa souveraine de ne pas accéder aux désirs de sa fille et de refuser ce choix dans une lettre qui ne compromettrait pas son ambassadeur.

Mercy et Marie-Thérèse compromettent la reine devant les Français.

Soucieux « des dégoûts et des tracasseries » comme il l'écrit, que produirait à la cour cette mission domestique accordée à un des habitués de la société Polignac, au détriment des plus grands seigneurs, Mercy n'a qu'une idée confuse de la violence et de la tenacité des passions qui se développaient au-dessous du monde où il vivait. Marie-Thérèse, frappée du vide qui s'est fait autour d'elle, et de la popularité du roi de Prusse, s'écrie avec anxiété : « Nous avons négligé tout le monde, nous ne disons rien et le roi de Prusse prévient tout le monde par ses écrits, cajoleries et émissaires grands et petits ». A quoi l'ambassadeur réplique : « Il est de grande conséquence que l'on ne tarde pas plus longtemps à répondre aux assertions insidieuses et fausses dont le roi de Prusse infecte toute l'Europe. Il y a ici la

Digitized by Google

race indigne des encyclopédistes ou philosophes modernes qui sont ses apôtres et induisent tout le public en erreur. Il n'y a que par la voie d'impression que l'on puisse remédier à pareil inconvénient. » Étrange correspondance tenue trois mois à peine après le couronnement de Voltaire au Théâtre Français, inconcevable aveuglement en face de la puissance de ce fils d'un greffier du Parlement qui a fait plier la tête de tous les rois, constante confusion de la cause et de l'effet de la part d'une souveraine de génie et d'un ambassadeur d'une incontestable habileté. Aucun d'eux ne cherche l'origine de la popularité de Frédéric, aucun d'eux ne semble se douter qu'il existe une irrésistible force, en dehors du petit monde où il vit, qu'à entrevue le roi de Prusse et sur laquelle il s'appuie. Une mère pleine de sollicitude et de tendresse, un ambassadeur dévoué et alliant une affection presque paternelle au respect dû par un sujet, s'entendent pour entraîner malgré elle-même une malheureuse princesse dans des démarches incohérentes, qui attacheront à ses élans de tendresse pour sa famille, l'odieux d'une trahison nationale, et la feront baptiser, par les Français irrités, du nom d'un peuple ennemi de leur indépendance.

Paix de Teschen, 13 mai 1779.

Frédéric, fesant de la diplomatie et de la guerre avec sa décision ordinaire, termina promptement une campagne « stérile en grands événements », comme il le dit. La paix signée à Teschen, le 13 mai 1779, mit fin aux anxiétés de Marie-Thérèse et des ministres français ; mais il est probable que l'intervention d'une reine, qui avait déjà indisposé la nation par ses prodigalités, resta dans le souvenir confus

Digitized by Google

de ce grand public ou tout se conserve, comme ces épaves perdues dans les profondeurs de la mer, jusqu'au jour où une tempête les arrache des bas fonds pour les faire apparaître à la surface des eaux [1].

Naissance de Madame, fille du roi, depuis duchesse d'Angoulême, 19 décembre 1778.

La nouvelle de la grossesse de la reine avait causé, dès qu'elle fut annoncée, une véritable joie, « elle lui a ramené, écrit un nouvelliste, bien des gens et a fait oublier, différents torts qu'ils imputaient à cette princesse excusable pourtant, ne fût-ce que par sa jeunesse et son extrême vivacité. » Quand l'époque de l'événement attendu approcha, l'intérêt du public redoubla. « Il y a plus de deux cents personnes de qualité, restant ordinairement à Paris, écrit Mercy, qui sont venues s'établir à Versailles, où on ne trouve plus de logements et où les vivres ont triplé depuis cette époque. »

Dès les premières douleurs, le gouverneur de Paris dépêcha un de ses pages à l'Hôtel de ville où se réunit le conseil de la capitale, attendant avec impatience la fin de l'événement. Le ministre de la maison du roi écrivit à l'archevêque de Paris : « La reine étant actuellement en travail pour accoucher, le roi m'ordonne de vous en informer et de vous marquer qu'il désire que vous or-

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome III, p. 88, 112, 115, 150, 151, 158, 161, 168 et suiv., 170, 171, 172, 174, 186, 196, 201, 219 et suiv., 221, 222, 227, 228, 229 et suiv., 231, 235, 239, 243 et suiv. — *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse*, tome V, p. 204 et suiv., 222 et suiv., 225 et suiv., 227, 232 et suiv., 259 et suiv., 265 et suiv., 293 et suiv., 314 et suiv. — *Œuvres de J.-J. Rousseau*, tome VIII, p. II. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XII, p. 81. — *Correspondance secrète inédite*, publiée par Lescure, tome I, p. 96.

Digitized by Google

donniez des prières. » Il prévint le lieutenant de police, Lenoir de l'événement prévu, finissant par ces « mots : Les prières que l'archevêque ordonnera.... mettront bientôt le peuple en mouvement sur un événement aussi important et intéressant. » Le capitaine des gardes du gouverneur et un officier des gardes du corps du roi, venant ensuite simultanément, annoncèrent la venue au monde d'une princesse, et les présents, pour ce qu'on appelait l'ouverture du ventre, furent portés, suivant l'usage. La ville de Paris donna une boîte d'or ornée du portrait de la reine à l'accoucheur Vermond. Des spectacles gratuits furent préparés pour le peuple, des jeunes filles pauvres furent dotées par la reine, et l'événement de leurs mariages, comme la naissance de la princesse, furent rappelés par des médailles frappées exprès pour consacrer ces souvenirs.

La joie naïve et désintéressée de la foule formait un singulier contraste avec la nature de celle qui régnait à Versailles. La perspective de la venue d'un enfant royal, en amenant des espérances de profits, y causait une émotion dont on annoblit trop souvent l'origine. Necker, témoin de cette sorte de liesse, renonça de suite à la singulière prérogative d'un contrôleur général « en suppliant » le roi de le décharger du soin de faire exécuter la layette du prepremier enfant qui lui était né. La princesse de Chimay avait dû, sept mois à l'avance, s'occuper de « tout ce qui pouvait être utile au linge et dentelles de la reine pendant ses couches » et la princesse de Guéménée de tout ce qui avait rapport à l'enfant. Necker, d'accord avec le roi, fixa la somme desti-

Digitized by Google

née à la layette à 110,000 livres; mais madame de Guémenée la fit monter à 187,000. La dépense de la garde-robe de la reine, fixée à 120,000 livres, qui avait été outrepassée de 37,106 livres, en 1777, le fut en 1778 de 64,521 livres et en 1779 de 106,108 livres. Chacun cherchait à s'approcher d'une source de revenus qui étaient si bien distribués par un pur caprice, qu'ils s'appelaient *grâces* dans le vocabulaire de la cour. Le comte de Lacépède, colonel au service d'Espagne, s'était empressé de solliciter la place de menin, c'est-à-dire de gentilhomme attaché à la personne du dauphin. Le ministre lui avait fait observer « qu'il ne serait pas question de sitôt de nommer des menins à l'enfant dont la reine était enceinte, » et répondait au baron d'Espagnac, qui recommandait une personne pour une place de femme de chambre, qu'il en fallait huit pour l'enfant à naître et qu'il y avait quatre à cinq cents demandes.

Le roi et la reine viennent assister au *Te Deum* chanté pour la naissance de leur fille, 8 février 1779.

Le 8 février, la reine devait venir à Paris pour assister au *Te Deum* chanté en action de grâce de son accouchement; elle était joyeuse de ce voyage, disait à tout le monde de venir la voir passer. Le roi avait annoncé « qu'il avait commencé à partager de nouveau la couche de la reine » et il parlait de la venue prochaine d'un dauphin. « Cette nouvelle, ajoute le journaliste, répandue exprès par les favoris de Sa Majesté, jette la joie dans le public et ne contribuera pas peu à procurer des : *Vive le roi et la reine.* » Les vingt-huit carrosses accompagnés de détachements de gardes du corps, chevaux-légers et des officiers de la fauconnerie, s'avancèrent dans

Digitized by Google

les rues au milieu d'une foule compacte. La marchande de mode de la reine, mademoiselle Bertin, qui jouissait, comme on disait, de « l'honneur de travailler directement avec Sa Majesté pour tout ce qui concerne cette partie de sa garde-robe » était à son balcon, avec ses trente ouvrières, quand le cortège longeait la rue Saint-Honoré. « Ah! voilà mademoiselle Bertin, dit la reine, en l'apercevant, et elle lui fit de la main un signe de protection. Mademoiselle Bertin s'inclina, en faisant une révérence ; le roi se leva, applaudit des mains, autre révérence qui se reproduisit plusieurs fois, car toute la famille royale et les courtisans, imitant le maître, saluèrent la modiste à qui ces politesses donnèrent un relief merveilleux en augmentant, comme dit le nouvelliste, la considération dont elle jouissait déjà.

Cette promenade entreprise avec cet entrain de gaîté que revèle ce petit épisode, n'empêcha pas Marie-Antoinette de s'apercevoir que les cris de : *Vive le roi! vive la reine!* sur lesquels elle comptait, avaient été faibles et peu fréquents. Elle revint au château de la Muette d'assez mauvaise humeur et l'on crut, dans le public, que le lieutenant de police avait été réprimandé pour s'être trop fié sur le bon vouloir des Parisiens et de n'avoir point, suivant l'usage, distribué de l'argent pour ce qu'on appelle les *aboyeurs*, destinés par leurs cris à mettre la populace en train. « Je ne dois point dissimuler à votre Majesté, écrit Mercy à l'impératrice, quelques jours après cette apparition de la famille royale à Paris, je ne dois point dissimuler que, lorsque le roi et la

Digitized by Google

reine sont venus à Paris, les démonstrations du public n'ont pas répondu tout à fait à ce que l'on aurait pu s'en promettre. Il y a eu des acclamations de *Vive le roi et la reine* dans certains endroits de la ville ; dans d'autres, il a régné un grand silence, et on remarquait en général que l'empressement du peuple tenait beaucoup plus à la curiosité qu'à des mouvements d'affection. » Il ajoute : « Cette tiédeur avait quelques causes accidentelles, entre autre le renchérissement des vivres. Quoique la reine n'entre pour rien dans de semblables motifs, cependant l'humeur du public le rend plus disposé à la critique. L'idée de la dissipation et des dépenses qu'elle occasionne, enfin l'apparence d'un désir immodéré de s'amuser dans un temps de calamité et de guerre, tout cela peut aliéner les esprits et demande un peu de ménagement. »

Intérieur de la famille royale, projets de la reine pour l'éducation de sa fille, tendresse du roi pour son épouse et son enfant.

Aveux précieux qui portent la lumière dans ces masses profondes où fermentent tant de passions ignorées. La jeune mère, entretenant de son enfant l'ambassadeur, lui développait ses projets d'un plan sage et réfléchi d'éducation. « On a commencé à retrancher les harangues usitées ci-devant, écrit Mercy à Marie-Thérèse, et on veut éloigner des premiers regards de l'enfant royal toutes les images de grandeur.... Le roi, auquel un exercice habituel est devenu nécessaire pour la conservation de sa santé, n'a pas voulu sortir du château, pour faire la moindre promenade, pendant les huit premiers jours des couches. Au réveil de la reine, il se trouvait le premier au chevet de son lit... et partageait le temps de la journée à aller de chez la reine auprès de son

Digitized by Google

auguste enfant, auquel il marque la tendresse la plus touchante. »

La reine, dans le calme de la convalescence, ouvrant à Mercy et à l'abbé de Vermond « le fond de son âme, » leur parlait de ses sociétés, des qualités et des défauts de chacun. « Nous avons été dans le cas d'admirer la justesse d'esprit de cette auguste princesse, dit Mercy. Nous avons reconnu qu'il n'y a que sur la comtesse de Polignac qu'elle se fait illusion. » Marie-Thérèse répondait : « Je ne conviens aucunement qu'on doit rayer les étiquettes dans le plan d'éducation des enfants de notre naissance; mais tout luxe, mollesse et service chargé. La mode d'à cette heure, selon Rousseau, où on les rend paysans à force de liberté, ne me plaît pas... Sans les pousser au point de nourrir leur orgueil, il faut les accoutumer dès leur enfance à la représentation, pour obvier à tant d'inconvénients inévitables lorsque le souverain et sa famille ne se distinguent pas par la représentation de l'ordre des particuliers. — Dans le plan que la reine s'est formé, répliquait Mercy, pour l'éducation de son auguste enfant, je crois qu'elle ne s'est point éloignée des intentions de Votre Majesté. Il semble en effet que le projet de la reine n'est pas un retranchement absolu des étiquettes.... malgré le retranchement susdit, la maison de la jeune princesse est encore considérable et se montera à près de quatre-vingts personnes destinées au service unique de sa personne royale. »

Ces entretiens épistolaires, en faisant assister aux plus doux sentiments, aux plus exquises délicatesses du cœur dans l'intérieur de la famille, nous montrent

Digitized by Google

Irrémédiable scission entre les idées des cours et celles des peuples, révélées par les confidences des princes.

les deux époux préoccupés aussi des pauvres, des enfants qui naîtront à la suite des mariages qu'ils ont favorisés. Mais aucuns de ces correspondants n'a conscience des idées de la foule qui les enveloppe et peut les étouffer en serrant ses rangs. L'impératrice, qui a aperçu, dans son existence agitée et laborieuse, quelques-uns de ces éclairs qui précèdent les orages, n'a eu qu'une appréhension fugitive des dangers possibles. Ses habitudes de vie ont empreint son intelligence comme ces marques faites sur le corps avec un fer rouge, qui ne s'effacent qu'en arrachant les chairs. Elle croit, d'une manière confuse, que les étages formés dans une société par les rangs, ne proviennent pas des circonstances et des aptitudes différentes des individus, mais de créations multiples comme celles qui diversifient les animaux entre eux et s'opposent à leur fusion les uns avec les autres. Elle croit en définitive que les peuples sont semblables à des ruches d'abeilles qui s'amoindrissent et meurent si la reine, qui est un être à part, vient à disparaître. Elle est de l'avis de Louis XVI quand il écrit à Vergennes, à propos du mariage d'un Infant d'Espagne avec une femme qui n'était pas d'un sang royal : « Je ne parlerai pas du mariage de l'infant don Louis... Je trouve la conscience du roi d'Espagne fort extraordinaire, car que faire des enfants qui en proviendront... J'aimerais mieux avoir des neveux qui puissent jouir du même rang que leur père que des êtres qu'on ne saura comment traiter [1]. »

[1] *Correspondance inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 166, 267. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome III, p. 276 et suiv.,

Digitized by Google

Causes nouvelles de conflits nées dans la société.

Cette vision intellectuelle, qui tient plus du sentiment que du raisonnement et a traversé, depuis les peuplades sauvages, une suite de civilisations, se trouvait pour la première fois contestée. Une passion hautaine, implacable avait saisi les esprits et provoqué chez eux une sorte de réaction contre des humiliations dont ils semblent jusqu'à ce jour n'avoir pas eu conscience. La déclaration des Américains, en proclamant comme des vérités évidentes, « que tous les hommes ont été créés égaux et qu'ils ont reçu de leur créateur certains droits inaliénables comme la vie, la liberté et la faculté de la recherche du bonheur » créait, même à l'insu des individus qui allaient se combattre, des sources de terribles conflits.

La supériorité qu'affichait le noble vis-à-vis du roturier, par suite d'habitudes depuis longtemps établies, trouvait, sans que l'un et l'autre s'en rendit bien compte, un obstacle dans l'esprit nouveau qui agitait la nation. Le roturier était humilié d'être prisé comme un être d'une nature différente de son

282, 283, 285, 287, 289, 292, 296. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XII, p. 201; tome XIII, p. 276, 278, 279, 299. — *Archives nationales*, O¹234. Pensions, maison de la reine, 10 juin 1778. O¹235, 1779. Pensions, gratifications. O¹236. Maison de la reine, 6 février 1780. O¹237, 26 mai 1781. O¹419. Le ministre de la maison du roi à la duchesse de Mailly, 15 janvier, et à la princesse de Guéménée, 2 juillet 1778; à l'archevêque de Paris et à M. Lenoir, 19 décembre 1778; au comte de Lacépède, colonel au service de l'Empire, 3 novembre; à Mme de Guéménée, 13 novembre; au baron d'Espagnac, 16 juillet 1778. O¹420. Le ministre de la maison du roi à la duchesse de Mailly, 14 et 21 avril 1779. O¹422, 31 mai 1781. O¹490. Le ministre de la maison du roi à Lenoir, Dupuy, Anquetil du Perron, de Cotte, Necker, le prévôt des marchands, l'archevêque de Paris, des 1er, 3, 22, 24, 28 janvier, 3 février 1779. K, 161. Baptême par le prince de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, 19 décembre 1778. K, 164. Lettre de Louis XVI à Vergennes (autographe), 1er juin 1776.

Digitized by Google

supérieur, et s'attachait avec passion à la conviction de l'égalité des hommes, passion d'autant plus ardente qu'elle était contestée. Le roturier avait chaque jour une tendance plus accentuée, non pas à détruire l'idée de propriété comme certains sophistes ont tenté de le faire même de nos jours, mais à la fixer et à la soumettre aux règles de la justice. De là naissait une critique plus vive des prodigalités du gouvernement, une notion tous les jours plus exacte de la nature du revenu des souverains, qui consiste dans le prélèvement fait sur le travail de chacun, et non, comme celui d'un particulier riche, sur une fortune qu'il a acquise et dont il a le droit par conséquent de disposer.

Espérances de Mercy toujours déçues; les veilleurs de la reine.

Tout en n'appréciant pas la nature du débat qui s'élevait dans le monde, Mercy jugeait, avec le bon sens d'un homme rompu aux affaires, les dangers que pouvait entraîner une administration mal conduite et mise à la merci de toutes les convoitises. Il mêlait, dans le rapport des projets de la reine pour l'éducation de sa fille, des appréciations paternelles sur la conduite qu'il désirait voir tenir par Marie-Antoinette. « Les couches de la reine ont fait ici,... dans tous les ordres, une grande sensation et très avantageuse à cette souveraine, écrivait-il à l'impératrice... Ce serait maintenant un moment précieux à saisir, et dans lequel Sa Majesté pourrait donner à sa considération et crédit public l'essor le plus étendu et le plus solide. Il ne faudrait pour cela que quelques légères réformes dans l'article du jeu, dans les prédilections pour les favoris et favorites, un peu plus d'actes de bienfaisance, et témoigner quelque intérêt

Digitized by Google

aux objets sérieux et utiles. Tous ces chapitres ont été... amplement discutés vis-à-vis de la reine ; elle a paru plus que jamais y arrêter ses réflexions... La reine se fait une douce occupation d'aller, à différentes heures du jour, voir son auguste enfant... Le roi partage des soins si précieux et y met une suite et une tendresse qui est le gage de celle qu'il a vouée à la reine. Il n'y a certainement rien à désirer sur cet article important, si ce n'est qu'il en produise bientôt de nouveaux effets par une grossesse pour laquelle toute la nation fait des vœux. »

A ce moment d'espérance surgit un caprice de la reine ; elle reprit son ancien goût pour l'exercice du cheval. « Le premier médecin s'y oppose autant qu'il est possible, mande Mercy à Vienne, et le public forme avec regret la conjecture ou que la reine n'est pas vis-à-vis du roi en position de devenir grosse... ou que, si elle y est, cette auguste princesse marque peu de désir et de soin à éviter les dangers contraires à un pareil état... de pareils raisonnements... portent une atteinte réelle à l'attachement que l'on doit à la reine... mais, jusqu'à présent, nos très humbles instances, qui vont jusqu'à l'importunité, n'ont pas encore produit grand effet. »

Quand l'exercice du cheval fut forcément suspendu, les préoccupations de ses deux conseillers, Mercy et l'abbé de Vermond, tout en changeant de nature, eurent encore le même objet : celui de la considération de cette princesse, que le manque de réflexion, le goût de la dissipation, allaient compromettre de la manière la plus bizarre. La reine était à Trianon avec sa maison, qui occupait le petit château

Digitized by Google

et l'ancien, quand, dans la nuit du 31 mars, elle devint souffrante ; les médecins ne tardèrent pas à reconnaître un commencement de rougeole. La maladie n'étant qu'une indisposition, on dit de suite, dans son entourage frivole, qu'elle allait bien s'ennuyer, et quatre des invités de ce voyage passager, les ducs de Coigny et de Guines, le comte Esterhazy et le baron de Besenval, appartenant tous à la société habituelle de la reine, offrirent de lui tenir compagnie. Marie-Antoinette fit demander au roi son adhésion, qu'elle obtint aussitôt de ce prince habitué à ne lui rien refuser, et ces quatre messieurs s'installèrent dans la chambre. A peine furent-ils à leur poste « qu'ils prétendirent veiller la reine pendant la nuit. » Mercy et Vermond durent faire les plus grands efforts pour obtenir qu'ils quitteraient à onze heures du soir et ne reviendraient que le matin.

L'étrangeté d'un pareil spectacle provoqua une série de plaisanteries inconvenantes, et les courtisans se mirent à chercher qu'elles seraient les dames choisies pour soigner le roi dans un cas de maladie. « Indépendamment du mauvais effet qu'une forme si inusitée avait produit, continue Mercy, j'ai encore eu à m'affliger davantage de toutes les idées nuisibles suggérées à la reine, dans ses conversations, avec ces quatre personnages ; des insinuations d'intrigues, des personnalités, des vues fausses de tout genre, rien n'a été omis pour induire la reine en erreur. Elle avait exigé absolument, par attention pour le roi, qu'il n'entrât pas chez elle. La société susdite osa critiquer l'acquiescement du roi à cette volonté de la reine, et elle prit de l'humeur contre

Digitized by Google

son époux. Je tremblai des suites que cette tracasserie pouvait avoir, et, le dixième jour de la maladie, j'imaginai, de concert avec l'abbé de Vermond, de porter la reine à écrire quelques lignes d'amitié au roi. La proposition fut d'abord reçue et rejetée avec une aigreur extrême. Je dois la justice à l'abbé de Vermond que ce fut lui seul qui ramena la reine.... Grâce au ciel, cette fâcheuse époque est terminée. — « La compagnie de ces quatre messieurs dont ma fille a fait le choix dans sa maladie m'a bien affligée, répond Marie-Thérèse à ce récit, non seulement par la critique à laquelle elle s'est exposée par cette démarche peu réfléchie, mais plus encore par les impressions déplacées que d'aussi mauvais sujets peuvent lui avoir inspirées. J'imagine bien toutes les peines que vous aurez employées pour en arrêter le progrès, conjointement avec l'abbé de Vermond ; mais je crois qu'il vous coûtera encore beaucoup à les déraciner entièrement. »

Livrée, par sa légèreté, aux idées qui étaient de mode autour d'elle, Marie-Antoinette n'avait pas pu échapper à cette sorte de vanité des grands seigneurs qui étaient souvent plus fiers des dettes qu'ils contractaient que du soin qu'ils auraient pris à les payer. Blessé par les enfantillages de la souveraine, le public se préoccupait des prodigalités de la cour, qu'il regardait non seulement comme des atteintes à ses intérêts, mais comme des insolences.

Dépenses extravagantes, de 1778 à 1780.

La princesse qui venait de naître devait coûter à l'État, pendant les six premiers mois, 386,586 livres (près de deux millions, argent de notre temps). La venue de cet enfant coïncidant avec le moment où

Digitized by Google

cesserait ce que l'on appelait le bas âge de la jeune sœur du roi, qui devait avoir quatorze ans au mois de mai 1778; il fut résolu que « l'emploi des nourritures de la gouvernante, des trois sous-gouvernantes, du chirurgien, de la remueuse, de la gouvernante des nourrices retenues, et de l'argentier, devait continuer d'avoir lieu jusqu'à l'époque de la naissance de l'enfant dont la reine était enceinte [1].

La princesse Élisabeth coûtait, en atteignant l'âge de quatorze ans, plus de trois cent mille livres à l'État (quinze cent mille francs de nos jours), quand le roi porta la somme de soixante-douze mille livres destinés à sa garde-robe à cent vingt mille et fixa à

[1] Cette somme se décompose ainsi : cinquante louis donnés à la nourrice pour la première dent de l'enfant, 193,386 pour ses dépenses pendant les six premiers mois, et 187,000 livres pour l'achat de la layette. La dépense de 193,366 livres comprenait le traitement des dames qui entouraient l'enfant. Celui de la princesse de Guéménée, gouvernante des enfants de France, est de 67,200 livres, ainsi décomposées : à l'occasion de Mme Élisabeth, 3,600 livres, et 24,000 livres pour plats et grandes livrées; à l'occasion de Madame, fille du roi, 3,600 livres, et 24,000 livres pour plats et grandes livrées, et, en sus, 12,000 livres de pension. « Vous verrez, écrit le ministre de la maison du roi en expliquant la cause des différentes sommes à payer, que ce traitement est relatif à deux services dans deux générations différentes, en sorte que si la princesse de Guéménée n'avait commencé ses fonctions qu'à compter de la naissance de Madame, fille du roi, elle n'aurait eu pour tout traitement que 39,600 livres employées pour ce service, et ce traitement aurait augmenté de 3,600 livres d'appointements à la naissance de chaque prince ou princesse. » (*Archives nationales*. O[1] 421 : le ministre de la maison du roi à Sainte-Foy, 17 octobre 1780.) Le traitement de la baronne de Makau était, en 1779, de 12,300 livres, ainsi décomposé : 1,200 livres pour traitement conservé près de la princesse de Piémont (la sœur du roi, mariée hors de France), 1,200 livres pour ses services auprès de madame Élisabeth, 3,600 livres payées pour sa nourriture à l'occasion de ces deux princesses, 1,200 livres pour son service auprès de Madame, fille de Louis XVI; 3,600 livres pour sa nourriture à cette occasion, 1,500 livres pour son logement. Le traitement de la marquise de Sancy était de 11,100 livres, parce qu'elle n'avait pas servi la princesse de Piémont et ne recevait pas 1,200 livres à cette occasion. (*Archives nationales* O[1]420, 23 janvier 1779, maison de la reine.)

Digitized by Google

soixante mille livres ce qui devait lui être payé annuellement pour ce qu'on appelait sa cassette et la foire de Saint-Germain, c'est-à-dire augmenta de cent huit mille livres sa dépense. L'inoculation de cette princesse fut payée aux médecins et chirurgiens, l'année suivante, vingt mille trois cent soixante-trois livres (plus de cent mille francs de notre temps). Si l'on ajoute à ces charges dites personnelles celles que faisait naître le moindre rapport avec elle, comme la pension de mille livres donnée à un dentiste, de quinze cents livres à un maître de mathématiques; si l'on tient compte des réclamations de la sous-gouvernante des enfants de France, Mme de Makau, qui obtint, le 16 mai 1779, une gratification de six mille livres, ce qui entraîna des gratifications de quatre mille livres aux autres sous-gouvernantes, mesdames la vicomtesse d'Aumale et la comtesse de Soucy ; si l'on ajoute la somme de treize mille neuf cent cinquante-deux livres que la jeune Élisabeth, âgée seulement de seize ans en 1780, a accordée en pension à diverses personnes, somme que le trésor royal se hâte de prendre à sa charge ; si l'on ajoute le manque d'ordre des dames chargées d'un service qu'elles ne font pas en réalité, comme celui de la duchesse de Civrac, qui réclama le paiement de vingt-six mille livres dont elle ne pouvait justifier l'emploi, en donnant au ministre le choix entre son remboursement ou en une pension de dix mille livres; si l'on tient compte non seulement des traitements accordés aux dames qui ont servi et n'ont plus à servir des personnes royales qui sont mortes ou ont changé de situation par suite de leur âge,

Digitized by Google

mais des traitements accordés aux personnes auxquelles sont promis des emplois, comme les six mille livres de gratification annuelle données à la princesse de Berghes, le 14 février 1778, jusqu'à ce qu'elle eût les appointements de dame du palais de la reine, il est impossible de ne pas comprendre qu'il se creusait à Versailles un abîme sans fond où tous les produits du travail d'une nation devaient disparaître pour la satisfaction d'un certain nombre de familles oisives.

Le comte d'Artois, ses dettes et ses enfants.

Le jeune frère du roi attirait chaque jour davantage les yeux du public par sa vie immorale et dissipée et ses faiblesses vis-à-vis de son entourage. Le nom d'Artois, devait écrire quelques années plus tard Linguet dans ses *Annales*, porte une sorte de fatalité. « Tous les princes qui l'ont porté ont été malheureux et presque tous victimes de leurs infortunes par leur propre imprudence... Louis VIII, pour lequel ce titre a été créé, ne monta sur le trône que pour y trouver une mort prématurée... Le frère de saint Louis, héritier de ce comté, périt en Égypte et fut cause du massacre général de l'armée française... Cette fatale dénomination a paru perdre de sa malignité en s'éteignant parmi les possessions accumulées de la maison de Bourgogne... Mais ayant été renouvelé de nos jours avec éclat, nous pouvons nous convaincre qu'il n'a en quelque sorte rien perdu de sa malignité. C'est absolument la fatalité et la destinée du mot Stuart. » Le comte d'Artois avait contracté, au mois de février 1779, une dette de 10,475,578 livres (plus de cinquante millions d'aujourd'hui). Acquéreur du marquisat de Maisons, il

Digitized by Google

avait distribué aussitôt la partie utile du domaine, c'est-à-dire les revenus des terres, entre ses courtisans, et obtenu du roi d'étendre sa propriété sur une partie de la forêt de Saint-Germain. Le château de Maisons, bâti par le célèbre architecte Mansart, pour un surintendant des finances, n'ayant pas semblé suffisant à un fils de France, et le grand château de Saint-Germain lui paraissant trop gothique, il décida la reconstruction du palais élevé autrefois par Henri IV à Gabrielle d'Estrées qui se reliait à la Seine par trois terrasses soutenant autant de jardins et s'appelait le Château-Neuf, avant d'être tombé en ruine à quelques pas de l'ancienne demeure royale. Cinq cent mille livres furent dépensées à creurer des fondations et à amener des pierres pour un édifice qui ne devait pas même être commencé. Peu de temps après la constatation de ses dettes, le comte d'Artois se faisait autoriser, par des lettres patentes du mois de juin 1780, à faire, un emprunt en rentes viagères de deux millions, au taux de 10 p. 100, « pour le nouvel ordre mis dans sa maison et le paiement des acquisitions avantageuses qu'il avait faites. » L'année suivante, de nouvelles lettres patentes permettaient un autre emprunt d'un million aux mêmes conditions [1].

[1] *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome III, p. 290, 299, 300, 301, 303, 304, 305 et suiv., 309, 315. — *Archives nationales*. O[1]121, 3 juin 1780. Lettre patente autorisant un emprunt de 2 millions pour le comte d'Artois. O[1]123, 25 janvier 1781, autorisant un emprunt de un million. O[1]129, exemption du droit de prélature en faveur du comte d'Artois pour le marquisat de Maisons, 19 avril 1777. O[1]232. Ordonnance pour paiement du service de six mois pour Mme Élisabeth, de 140,846 livres, 2 août 1776; payement à la duchesse de Civrac, 13 avril 1776. O[1]234, 16-17 mai, 20 juin, novembre et décembre 1778. O[1]235. Brevet de 6,000 livres de gratification à la princesse de Berghes, 14 février 1778, 6 juin, 2 et 26 septembre, 19 décembre 1779. O[1]236. Inoculation de la princesse Élisabeth, 13 février 1780, 25 juin 1780.

Digitized by Google

« Le passage du duc d'Angoulême aux hommes, » comme on disait alors, fit doubler la somme consacrée à cet enfant, alors âgé de cinq ans. Il dut coûter annuellement quatre cent mille livres à partir du mois de juillet 1780. Les capitaines des gardes du jeune prince demandèrent de suite une augmentation dans le personnel domestique d'un exempt et de cinq gardes sous le prétexte qu'il allait avoir un appartement séparé des autres princes et princesses. Le roi refusa d'abord, puis, comme il le dit, « après avoir examiné les différents motifs exposés dans les mémoires relatifs au service de son neveu,.. les trouva fondés. » Deux mois après, il était demandé 68,098 livres pour premier établissement de l'écurie du duc d'Angoulême et de pareille somme pour le duc de Berry, alors âgé de deux ans, et de sa sœur, qui en avait quatre. Cinq mois après, le 1er avril 1781, le roi, qui a accordé 650,000 livres annuelles pour l'éducation des deux princes, fils du comte d'Artois, augmente cette pension de 70,000 livres sur la demande de son frère et, le 4 avril, il ajoute 50,000 livres de plus pour les dépenses du duc de Berry et de sa sœur.

Les grâces pécuniaires de 1776 à 1781.

Les prescriptions de Necker pour le règlement de la maison du roi en 1777 et pour l'obtention des grâces pécuniaires avaient été méconnues aussitôt que promulguées. Le chiffre des pensions accordées par le roi, du mois de mars 1778 au 1er avril 1781,

O¹419, 20 mai 1778. Le ministre de la marine au prince de Condé, 28 mai 1778. K, 161, n° 14, février 1779. Situation des finances du comte d'Artois (travail fait pour lui, ainsi que l'indique une note mise au bas de la pièce). — *Annales politiques* de Linguet, tome XVI, p. 92 et suiv., 99 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XVI, p. 17, 75, 78, 103 et suiv.

Digitized by Google

pour des fonctions purement domestiques, avait dépassé 206,000 livres (plus d'un million de nos jours). Les demandes étaient ainsi formulées : « On propose de donner un aide à M. de Laferté, commissaire général des menus plaisirs, et de nommer à cette place le sieur Denzelles, neveu de M. de Laferté, en lui donnant 10,000 livres d'appointements. — Le comte de Vintimille, chevalier d'honneur de la comtesse d'Artois, demande une pension de 4,000 livres pour le chevalier de Vintimille, son frère, reversible à la demoiselle de La Live, fille de l'ancien introducteur des ambassadeurs, qu'il est sur le point d'épouser et pour lui servir de dot. — Le comte de Tavanne, chevalier d'honneur de la reine, demande la continuation de la gratification annuelle de 12,000 livres dont il jouissait comme survivancier de cette charge. — Le maréchal de Noailles demande, pour le duc d'Ayen, la continuation de la gratification de 8,000 livres dont le duc d'Ayen jouissait comme survivancier dans la charge de capitaine des gardes. — La comtesse Jules de Polignac demande une pension de 1,000 écus pour la demoiselle de Norville, en considération de son mariage avec le sieur Faure, capitaine au régiment du roi Cavalerie. » Le mot *bon*, mis à la suite de ces demandes, les accordait comme celle de la marquise de Roncherolles, qui, pour être certaine de ne pas être privée, pendant quatre ans, à l'instar du comte de Saulx, chevalier d'honneur de la reine, du paiement de sa pension, sollicita par son frère, le ministre Amelot, le privilège des chaises portatives dans l'enceinte des maisons royales. Le marchand de farine Heurtevin, s'assura, comme la

Digitized by Google

prudente marquise, d'un bénéfice certain en se faisant débarrasser de l'impôt du logement des gens de guerre parce que le roi s'était reposé chez lui en allant à Reims.

Les brevets d'assurance pour perpétuer des fonctions dans les mêmes familles ou pour faire donner de l'argent à des protégés, par le trésor public, s'étaient élevés, du mois de juillet 1778 au mois de décembre 1780, à plus de 2,600,000 livres (treize millions de notre époque). Le chiffre de ces brevets variait depuis 30,000 livres accordées à Brongniard, un des quatre premiers apothicaires du roi, à 80,000 concédées au sieur Tourteau, son premier valet de chambre, à 150,000 pour le grand fauconnier de France, le comte de Vandreuil, l'ami de Mme de Polignac, à 200,000 pour M. d'Haussonville, grand louvetier de France, jusqu'à 500,000 assurés au marquis de Ségur lorsqu'il remplaça le prince de Montbarrey, dans le ministère de la guerre.

Les réformes faites de temps à autre par le roi sont dérisoires ; ainsi, à la mort du grand fauconnier, le duc de Lavallière, nous lisons : « Bon pour la suppression des gardes des ayres et M. le comte de Vaudreuil pour la charge » c'est-à-dire renvoi de quelques serviteurs secondaires et maintien de la fonction coûteuse et inutile de leur chef. La demande du curé de Saint-Germain pour le rétablissement de l'ancien usage de rendre le pain béni à la paroisse est repoussée. « Le roi, répond le ministre, ne veut pas se prêter à aucune dépense nouvelle. »

La charge de secrétaire d'État et des commandements des finances est supprimée, mais son titulaire,

Digitized by Google

M. Bertin, est gratifié d'une pension de 69,000 livres et l'État paie 300 livres annuellement à une mère de sept enfants, la veuve du conducteur à la pourvoirie Podemain, qui a été écrasé par la voiture du ministre si bien dédommagé. La pensée de modération dans les dépenses n'a d'application que vis-à-vis des personnes étrangères à la cour. La veuve du savant La Condamine attend cinq ans la décision qui portera sa pension de 1,500 livres à 2,000 ; l'académicien Thomas n'a que 2,000 livres de pension ; Saurin que 1,000 et l'historiographe Garnier, qui a droit à une pension de 1,800 livres depuis 1772, voit décider, par mesure d'économie, qu'elle ne prendra date que du 1er janvier 1780 et qu'il perdra par conséquent les huit années qui n'ont pas été payées. Quand M. Pauly sollicite une augmentation de pension, le ministre écrit au directeur de l'Académie des sciences :

« Je n'ai point laissé ignorer à Sa Majesté les travaux pénibles de ce géographe et surtout le service important qu'il a rendu aux sciences en rassemblant et en rapportant à l'Académie les expériences faites par l'abbé Chappe et qui eussent été perdues sans lui. Sa Majesté m'a dit que malgré toute la justice qu'elle rendait à ce géographe, il ne lui était pas possible, dans les circonstances présentes, d'accorder des pensions. »

Avidité du duc de Guines et de Mme de Lamballe.

Au moment même où il exprimait son refus, Mercy avertit Marie-Thérèse que « la reine, vivement sollicitée pour plusieurs grâces, s'est prêtée aux instances de ses favoris et favorites... que le duc de Guines... a désiré que sa fille épousât le

Digitized by Google

fils unique du marquis de Castries. » Une des « premières conditions de ce mariage, écrit-il, a été que le roi daignerait doter l'épouse d'une somme de cent mille écus. Cette demande, présentée par la reine et fortement appuyée par Sa Majesté a été combattue par le ministre des finances qui a objecté les besoins de l'État et l'embarras dans les moyens d'y suffire... Le duc de Guines a trouvé le moyen de terminer le mariage de sa fille avec le fils du marquis de Castries avec tous les avantages qu'il avait en vue, c'est-à-dire le titre de duc héréditaire pour son gendre et cent mille écus de dot pour sa fille... Il a fallu tout le crédit de la reine pour obtenir de pareilles grâces. Sa Majesté aurait voulu ne pas paraître les avoir effectuées, mais le public ne s'y est pas trompé. »

Un mois après l'annonce de la réussite des desseins du duc de Guines, en septembre 1778, la reine se trouva presque réduite à la compagnie de la princesse de Lamballe, par suite d'une indisposition de madame de Polignac et du séjour à l'armée de la plupart des seigneurs qui faisaient partie de sa société habituelle. Cette disette de monde, qui tournait à son profit, pour employer les expressions de Mercy, fut immédiatement saisie par madame de Lamballe comme une occasion de gains personnels. La surintendante importuna la reine de demandes considérables et sollicita « entre autre qu'une partie des domaines de la Lorraine lui fut accordée par acensement [1] sous la redevance annuelle de six cent mille livres, » c'est-à-dire moyennant une rente à peine égale à la moitié de leurs revenus. La reine,

[1] L'acensement ou bail à cens est une varité du bail à rente.

Digitized by Google

semblable à ces femmes spirituelles et aimables qui sont l'honneur d'un salon et causent la ruine d'une famille, ne savait que dire. « Par un reste de bonté, nous apprend Mercy, j'ai vu la reine embarrassée de décliner pareilles demandes, et il m'a paru de mon devoir de représenter à Sa Majesté tous les inconvénients de compromettre sa protection et son crédit pour un objet également injuste, absurde, et qui occasionnerait d'autant plus de clameurs qu'il s'agirait d'aggraver les finances de l'État dans un temps où elles ne suffisent pas aux besoins pressants d'une guerre. »

Il n'était plus question, on le voit, de quelques louis seulement auxquels prétendaient les petits serviteurs du château, comme nous l'a appris madame Campan, en racontant la venue en France de l'empereur Joseph. Les prétentions croissaient, non pas en vue des services à rendre, mais de la richesse et de la position plus ou moins élevée de la personne qui exerçait une fonction. Ce point de vue, qui est une aberration d'esprit, a été observé par les administrateurs habiles sachant, depuis longtemps, que les meilleurs serviteurs sont les hommes modestes qui calculent la rémunération de leurs efforts sur la valeur des travaux dont ils sont chargés et non sur la satisfaction de leur vanité. Les Français commençaient à saisir vaguement cette vérité qui est en fin de compte une des causes de la tendance des peuples vers les gouvernements démocratiques, et leur bon sens, en se développant, devenait un danger nouveau pour des personnages qui n'avaient pas conscience des appréciations que faisaient naître leurs

Digitized by Google

actes. Mercy triompha facilement des convoitises de madame de Lamballe qui, depuis quelque temps, d'après ses observations, n'était « plus que tolérée et presque toujours avec ennui » dans la coterie qui enveloppait Marie-Antoinette. Mais si Mercy put avec avantage, rappeler à la reine les grâces pécuniaires « que la princesse de Lamballe avait su se procurer, en obtenant une charge.. pour le moins inutile » ce genre d'argument devait faire un tout autre effet quand il s'agirait de madame de Polignac.

Réflexions de Mme de Polignac sur l'instabilité de la faveur.

Le duc de Guines, éloigné de la reine pour avoir voulu imposer sa volonté, la froideur de cette princesse pour madame de Lamballe après des marques éclatantes d'affection, devaient donner à réfléchir à une favorite au cœur froid et calculateur comme madame de Polignac et lui faire comprendre la base fragile sur laquelle reposait sa brillante situation personnelle et celle de sa famille. « Ce qui arrive au duc de Guines, écrit Mercy à l'impératrice, au mois de décembre 1779, pourrait bien avoir porté la comtesse de Polignac à méditer sur l'instabilité de la faveur... mais soit par l'effet de pareilles réflexions, soit parce que ladite comtesse a lieu d'être alarmée sur sa santé, je vois que depuis peu elle est extraordinairement occupée à profiter du moment pour assurer une grande fortune à sa famille. »

Mme de Polignac veut profiter de l'occasion pour la fortune de sa famille.

Le duc de Villeroy ayant, par raison de santé, demandé comme survivancier dans sa charge de capitaine des gardes du corps, le duc de Lorges, fils du duc de Civrac, madame de Polignac sollicita cet emploi pour son futur gendre, le comte de Gram-

Digitized by Google

mont, et obtint, pour ce jeune homme de vingt ans, une faveur semblable à celle qu'elle avait assurée deux ans avant à son époux, au grand chagrin de la famille de Noailles. « Ce sera un grand dégoût pour la famille du duc de Civrac, ainsi que pour un nombre d'autres gens de cour qui étaient plus en mesure d'espérer une pareille faveur », dit Mercy avant d'apprendre à l'impératrice que la comtesse ne prétendait rien moins que de se « procurer en pure don, un domaine du roi, de cent mille livres de rentes. On a déjà jeté les yeux, dit-il, sur une terre de la couronne située en Lorraine et qui est le comté de Bitche. La favorite a bien senti que, sans courir le risque évident de mettre ses vues intéressées a découvert, elle ne pourrait pas donner elle-même le mouvement à une demande aussi exhorbitante; ainsi il a fallu faire agir comme d'eux-mêmes les partisans, et M. le comte d'Artois s'est d'abord chargé de cette commission avec le concours de quelques affidés les plus intimes de la comtesse. Ils ont de concert présenté le projet à la reine, en joignant jusqu'à l'importunité les sollicitations les plus vives. Toute prévenue que soit Sa Majesté pour sa favorite, elle a été un peu effrayée d'une idée si déraisonnable; cependant elle a fini par l'adopter et par entrer en discussion sur les moyens de la remplir. Ces moyens ne sont pas à beaucoup près faciles, et d'autant moins que, depuis quatre ans, on compte que toute la famille de Polignac, sans aucun mérite envers l'État et par pure faveur, s'est déjà procurée, tant en grandes charges qu'en autres bienfaits, pour près de cinq cent mille livres de revenus annuels. »

Digitized by Google

Mercy et l'abbé de Vermond firent les derniers efforts pour dissuader la reine de se prêter à une pareille demande ; mais leur influence n'arrêta que peu de jours cette princesse, car un mois ne s'était pas écoulé depuis l'annonce d'un semblable dessein, que l'ambassadeur mandait à Vienne : « J'ai rendu compte à Votre Majesté des projets avides de la comtesse de Polignac, ainsi que des mesures qu'elle avait prises pour les faire réussir. Cette affaire devenue très sérieuse, a pris, dans tous ces points, la tournure que j'avais prévue... On ne saurait s'imaginer avec quelle importunité on s'est permis de presser la reine sur cet objet... Les représentations sages du directeur général des finances avaient produit leur effet ; la reine était convenue qu'il serait absurde de demander un domaine pour sa favorite, qu'il suffirait de lui donner 200,000 livres pour payer ses dettes et d'assurer, pour le mariage de sa fille, une dot de 25,000 livres de rentes perpétuelles. Quelque considérable que fut ce traitement, les Polignac n'en ont point été satisfaits ; le comte de Maurepas, auquel ils sont vendus, s'est prêté à favoriser toute l'étendue de leur cupidité ; il a disposé le roi par l'abus des prétendus désirs de la reine, et en forçant, en quelque sorte, la main à cette auguste princesse. Après un enchaînement de manœuvres qu'il serait trop long et inutile de déduire ici, il a été décidé que la comtesse de Polignac renoncerait à sa demande du comté de Bitche, mais qu'elle aurait 400,000 livres pour payer ses dettes, la promesse d'une terre de 35,000 livres de revenus et de 800,000 livres en argent pour la dot de sa fille. On

Digitized by Google

croit, ajoute l'ambassadeur, « pouvoir réussir à tenir secrète une grâce aussi exhorbitante. Il est plus que probable qu'elle sera connue dans peu de temps. ... La reine le sent très bien, et elle en est fort peinée... Elle m'a avoué qu'elle regrettait maintenant qu'on n'ait pas fait plus de résistance à l'arrangement dont il s'agit. La reine m'ajouta cette phrase remarquable ; que la comtesse de Polignac était toute changée et qu'elle ne la reconnaissait plus. »

Marie-Thérèse essayant de modérer de pareilles faiblesses en opposant le blâme du public aux actes de la reine, écrivait à sa fille. « On dit que la Polignac, sous le seul titre de la faveur auprès de vous, a demandé le comté de Bitche à ériger en duché. Le public était surpris d'une demande qui annonce plus d'avidité que d'attachement. On dit à cette heure que vous voulez lui faire donner encore des millions. Je ne fais point de cas de ces bruits, ne les croyant pas vraisemblables, mais je trouve nécessaire et utile que vous en soyez instruite, surtout dans les circonstances où l'État a tant de charges à soutenir. » La reine surprise, fit de suite part à Mercy de ce paragraphe de la lettre de sa mère, ce qui lui attira de nouvelles remontrances et amena l'ambassadeur à mander à Vienne : « Si Votre Majesté juge à propos d'insister sur la matière qui est de très grande conséquence, il y aurait les faits suivants à citer..... Tout Paris sait maintenant que les Polignac ont touché 800,000 livres pour la dot de la jeune personne de ce nom... Votre Majesté pourrait ajouter une autre anecdote..... c'est qu'il se dit hautement dans Paris qu'un certain comte de Vaudreuil, que l'on

Digitized by Google

prétend trop intimement lié avec la comtesse Jules de Polignac, a obtenu, par le moyen de cette favorite, 30,000 livres de pension du roi et un domaine d'égale valeur de M. le comte d'Artois, et que ces deux grâces sont manifestement l'effet de l'intervention et de la protection de la reine. Ce fait n'est malheureusement que trop vrai, et il cause la sensation la plus fâcheuse. » Vous « ne m'avez rien répondu sur les grandes générosités que je vous ai marquées » écrivit aussitôt l'impératrice à sa fille, en lui citant les faits qu'on venait de lui révéler, mais tout fut vain. Mercy manda à l'impératrice peu de temps après cette lettre. La faveur de la comtesse de Polignac « ressemble à un prestige inconcevable. Je me vois obligé d'user de toutes les précautions possibles dans ce que j'ai à dire à la reine sur ce chapitre... La reine veut absolument se trouver présente au moment où cette comtesse accouchera... Il est très probable que la comtesse de Polignac, après ses couches, aura le titre de duchesse. Je sais que la reine y pense... il s'agit de plus de l'achat d'une terre de douze à quatorze cent mille francs... Le ministre de la finance s'y oppose fortement; la reine, par conviction de raison, ne lui en sait pas mauvais gré; mais il est à craindre que le comte de Maurepas ne décide le roi à faire ce don... Toute cette famille presse moins sur les faveurs honorifiques que sur celles qui sont d'une utilité plus réelle... en cela on ne peut tout au plus que modérer les mouvements de la reine, sans oser se flatter de les arrêter. » — « L'inclination de ma fille pour la comtesse de Polignac, répondit Marie-Thérèse avec tristesse, paraît trop affer-

Digitized by Google

mie pour la détruire par des remontrances directes. Le baron de Breteuil m'a dit un bien infini de cette jeune dame, continue-t-elle, et a soutenu qu'il était avantageux pour la reine d'avoir une compagne telle que la comtesse de Polignac qui lui était attachée de cœur et possédait bien des ressources pour contribuer aux satisfactions de sa souveraine. J'en suis convenu... mais je lui ai fait sentir que je me doutais s'il convenait de leur prodiguer des largesses trop fortes en argent. Le baron ne trouve rien de trop dans celles que la reine voudrait procurer à la comtesse de Polignac, ni de trop onéreux pour un roi de France. J'ai trouvé à propos de ne plus lui répliquer. »

A ce moment le public était aussi instruit que l'ambassadeur des projets de la reine, car, presqu'à la date de ces lettres échangées entre Vienne et Paris, un nouvelliste écrivait, avec une pointe d'ironie, à propos du séjour de la Cour à la Muette : « Tout le monde est émerveillé de l'amitié excessive de la reine pour madame Jules : depuis sa couche elle ne cesse d'y aller chaque jour. Sa Majesté veut, dit-on, que le nouveau-né soit fait duc et il est question de lui faire acheter, par le roi, le duché de la Meilleraye, que vend la duchesse de Mazarin. Toute la famille des Polignac s'empresse de profiter de ce rayon de faveur. Si le cœur de la reine est susceptible des sentiments auxquels on veut que les souverains se livrent peu, on sait qu'il y a aussi l'inconstance, jointe trop ordinairement à la sensibilité extrême, et l'exemple de madame de Lamballe doit effrayer. »

Mercy écrivait, le 18 novembre, à l'impératrice que

Digitized by Google

Mort de Marie-Thérèse, 29 novemb. 1780.

la reine s'attachait tous les jours davantage à sa société particulière qui devenait de plus en plus celle du roi, il lui signalait le jeu énorme qui avait eu lieu à Marly, les friponneries scandaleuses qui s'étaient passées dans ce séjour, puis répondant aux préoccupations de l'impératrice, en prévision de la mort de Maurepas, lui parlait « de la réputation de talent et de capacité de l'archevêque de Toulouse ». Mais cette lettre ne devait pas être lue par Marie-Thérèse. La grande souveraine, qui n'avait manqué à aucun de ses devoirs comme épouse, comme mère et comme reine, s'était éteinte au milieu de ses enfants le 24 novembre. Marie-Antoinette fondant en larmes, écrivit à l'empereur Joseph : « Oh ! mon frère, oh ! mon ami, il ne me reste donc que vous dans un pays qui m'est et me sera toujours cher... Il ne me reste qu'à vous recommander mes sœurs. Elles ont encore plus perdu que moi. » Complète erreur, ce n'était pas seulement une mère que perdait Marie-Antoinette, c'était un conseiller éclairé, c'était le seul conseiller qui pouvait se faire parfois écouter. Que devenait Mercy, que devenait Vermond, malgré leur dévouement sincère et désintéressé, sans l'appui de l'impératrice ? Que pouvaient leurs avis, que pouvaient désormais leurs conseils auprès de cette jeune femme qui a soumis son époux à ses caprices au point que Louis XVI écrit à la comtesse de Polignac, quand elle est absente, pour la rappeler auprès de son amie et qu'au grand étonnement des courtisans il a été lui rendre visite à Paris ? Faveur inouïe « qui a fait, dit Mercy, plus de sensation dans le public

Digitized by Google

que toutes les grâces utiles accordées à la favorite[1]. »

Si un étranger, abordant pour la première fois en France et jugeant de la nation par les hommes chargés de la gouverner a pu écrire : « La ruine complète de toute moralité y est un fait malheureusement incontestable et incontesté... aucune figure de rhétorique, aucune recherche d'expression, ne sauraient en donner une idée, » comment le ministre des finances auquel s'adressaient toutes les convoitises pour obtenir satisfaction ne s'en serait-il pas aperçu? Aussi Necker n'avait-il pas tardé à comprendre comme Turgot, qu'il ne pouvait pas rester isolé au milieu du monde de la cour et qu'il avait besoin d'un point d'appui pour résister aux désordres et aux délapidations qui annulaient toutes les ressources d'un grand pays, écrasaient le travail

[1] *Archives nationales.* O[1]122, 30 juillet, 14 octobre, 23 décembre 1780. O[1]129, novembre 1780. O[1]234, 4 et 22 octobre 1778. O[1]234, 14 mars, 9, 11 et 18 avril, 8 et 18 juin, 19 août, 2 septembre, 19 octobre, 22 et 26 décembre 1779. O[1]236, 23 janvier, 13 février, 1er avril, 26 mai, 1er et 16 juin, 23 et 30 juillet, 12 août. — *Lettres du ministre de la maison du roi à Sainte-Foy*, des 6 et 22 septembre, 14 octobre, 21, 23 et 24 novembre, 17 et 31 décembre 1780. O[1]237, 6 janvier, 25 mars, 1er et 12 avril 1781. O[1]419, 11 mars, 16 et 23 mai, 19 juin, 13 juillet, 1er août, 14 décembre 1778. O[1]420, 13 29 janvier, 7 juin 1779. O[1]421, 10 juin 1780. O[1]422, 4 et 13 avril 1781. — *Archives nationales.* O[1]236 : Brevet de duc sous le nom de duc de Guiche au comte de Grammont, capitaine des gardes du corps en survivance du duc de Villeroy, 15 avril 1780. Le comte Jules de Polignac créé duc héréditaire, 20 septembre 1780. O[1]421. Le ministre de la maison du roi au duc de Polignac, 22 septembre 1780. — *Correspandance secrète de Marie-Thérèse et de Mercy*, tome III, p. 222, 223, 237, 255 et suiv.; 321, 350, 356, 368, 370 379, 381, 391, 392, 396, 411 et suiv., 415 et suiv., 421 et suiv., 429, 431, et suiv., 437 et suiv., 440, 487 et suiv., 490. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XV, p. 136 et suiv. 152, 161, 163 ; tome XVI, p. 101.

Digitized by Google

producteur et entretenaient une irritation dans les esprits dont l'expression devenait chaque jour de plus en plus vive. Turgot, mesurant avec le coup d'œil du génie, la force des obstacles qu'il avait à briser avait songé à un appel effectif de la nation entière. Il ne pouvait en être de même de Necker. Arrivé au pouvoir par l'appui de grands seigneurs qui ne blâmaient les abus et ne les combattaient la plupart du temps que lorsqu'ils ne profitaient pas aux leurs ou à leurs amis, Necker avait longtemps vécu, comme cela arrive si souvent à des gens affectueux, dans une espèce d'atmosphère de bonnes intentions, confondant ses désirs avec des réalités effectives, quand les nécessités de l'administration lui révélèrent les abus qui dévoraient les provinces. Livrées sans défense à l'audace des intérêts particuliers, les populations éloignées des villes les voyaient se se multiplier et s'accroître, sans avoir la chance d'obtenir, de certains corps de l'État, une protection qu'ils accordaient parfois aux simples citoyens dans les résistances qu'entraînaient leurs intérêts personnels. Necker crut, à l'exemple de tous les ministres qui s'étaient succédé depuis l'ouverture du règne, devoir résumer ses observations dans un mémoire destiné au roi seul. Ce mémoire, qui devait être publié en 1781, par suite d'un abus de confiance, fut donné à Louis XVI en 1778.

Il débute en affirmant qu'une foule de plaintes se sont toujours élevées contre la forme d'administration employée dans les provinces, qu'elles se renouvellent plus que jamais et qu'on ne pourrait y rester indifférent sans avoir peut-être de justes re-

Digitized by Google

proches à se faire. Puis il entre vivement en matière.

« A peine peut-on donner le nom d'administration, dit-il, à cette volonté arbitraire d'un seul homme, qui tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit régir les parties les plus importantes de l'ordre public... qui ne considère sa place que comme un échelon à son ambition... comme un lieu de passage, et n'est point excité à préparer des établissements dont le succès ne lui sera point attribué... Présumant toujours, peut-être avec raison, qu'on avance encore plus par l'effet de l'intrigue ou des affections que par le travail et l'étude, il est impatient de venir à Paris; et laisse à ses secrétaires ou ses subdélégués, le soin de le remplacer dans ses devoirs publics... Ces subdélégués n'ont jamais de rapport avec le ministre... ne peuvent acquérir aucun mérite direct auprès du gouvernement... De tels hommes, on le sent facilement, doivent être timides devant les puissants, et arrogants envers les faibles... Tous ces inconvénients, qui seraient sensibles dans les temps les plus heureux, deviennent plus aggravants quand les peuples gémissent sous le poids d'impôts accumulés... De là cette fermentation générale, et sur la répartition des impositions et sur les corvées, et sur l'arbitraire absolu et sur la difficulté d'obtenir justice. »

Les administrations provinciales; mémoire au roi, 1778.

Après cette critique d'une administration centralisée, il montrait combien il était difficile d'organiser un contrôle en dehors des administrés; qu'à moins « qu'on ne soit averti par des injustices écla-

Digitized by Google

tantes ou par quelques scandales publics, on est obligé de voir par les yeux de l'homme même qu'on aurait besoin de juger... Il vient, disait-il, des plaintes d'un particulier ou d'une paroisse entière : que fait-on alors, et qu'à-t-on fait de tout temps? On communique à l'intendant cette requête : celui-ci, en réponse en conteste les faits ou les explique, et toujours de manière à prouver que tout ce qui a été fait par ses ordres a été bien fait ; alors on écrit au plaignant qu'on a tardé de lui répondre jusqu'à ce qu'on ait pris connaissance exacte de son affaire, et on lui transmet comme un jugement réfléchi du Conseil, la simple réponse de l'intendant [1]... C'est après avoir été frappé de la défectuosité de cette contexture de l'administration que j'ai désiré qu'on pût développer à Votre Majesté la nécessité de s'occuper essentiellement de cet important objet... Je sens plus que personne la convenance de n'employer que des moyens lents, doux et sages ; il faut désirer le bien, y marcher ; mais c'est y renoncer, que de vouloir y atteindre par un mouvement précipité... il n'est rien où l'expérience n'ajoute encore à l'instruction et à a confiance. Ainsi ce n'est que dans une seule généralité que je proposerais à Votre Majesté d'introduire un changement qui consisterait essentiellement dans l'essai d'une administration provinciale ou municipale. Il est sans doute des parties d'administration qui tenant à la police, à l'ordre public, à l'exécution des volontés de Votre Majesté, doivent constamment reposer sur un intendant seul, mais il en est

[1] C'est ce qui est resté dans lois sous le nom de *juridiction gracieuse*, notamment pour l'administration forestière.

Digitized by Google

d'autres, telle que la répartition de la levée des impositions, l'entretien et la construction des chemins, qui peuvent être confiés préférablement à une commission composée de propriétaires, en réservant au commissaire départi l'importante fonction d'éclairer le gouvernement sur différents réglements qui seraient proposés; de cette manière Votre Majesté aurait des garanties multiples du bonheur de ses peuples... on ne verrait plus cumulés sur le peuple et le poids des impôts et les frais de justice... »

A la suite de cette entrée en matière, il parlait des subdélégués, des officiers d'élection, des directeurs, receveurs, contrôleurs des vingtièmes, de tous ces hommes de l'impôt dont, « chacun selon son caractère, assujettissaient à leur petite autorité et enveloppaient de leur science fiscale des contribuables ignorants... Si ces diverses servitudes, disait-il, peuvent-être un jour tempérées; si d'un pareil cahos il peut enfin sortir un sytème simple et régulier d'imposition, on ne peut l'espérer... qu'à l'aide d'administrations provinciales. » Il affirmait, ensuite, que « la France, composée de vingt-quatre millions d'habitants, répandus sur des sols différents, et soumis à diverses coutumes, ne pouvait pas être assujettie aux mêmes genres d'impositions. Ici, la rareté du numéraire peut obliger à commander la corvée en nature; ici, la gabelle est supportable; là, des troupeaux nombreux font de la cherté du sol un véritable fléau; ici, on peut confondre la capitation avec la taille ou les vingtièmes; ailleurs de grandes richesses mobilières invitent à séparer ces divers impôts. Enfin partout, en même temps que la raison

Digitized by Google

commande, l'habitude et le préjugé font résistance ; cependant c'est l'impossibilité de pourvoir à toutes ces diversités par des lois générales, qui obligent d'y suppléer par l'administration la plus compliquée ; et comme la force morale et physique d'un ministre des finances ne saurait suffire à cette tâche immense... il arrive nécessairement que c'est du fond des bureaux que la France est gouvernée... En ramenant à Paris tous les fils de l'administration, il se trouve que c'est dans le lieu où l'on ne sait que par des rapports éloignés, où l'on ne croit qu'à ceux d'un seul homme, qu'on est obligé de diriger, de discuter... 500 millions d'impositions subdivisées de mille manières... Quelle différence entre la fatigue impuissante d'une pareille administration, et le repos et la confiance que pourrait donner une administration provinciale. » Après avoir annoncé qu'il ferait un mémoire à part sur la généralité dans laquelle il fallait faire l'épreuve qu'il demandait, il résumait ainsi le but qu'il se proposait.

« Un sage équilibre entre les trois ordres, soit qu'ils soient séparés, ou qu'ils soient confondus, un nombre de représentants, qui, sans embarrasser, soit suffisant pour avoir une garantie du vœu de la province, des règles simples de comptabilité ; l'administration la plus économe ; les assemblées générales aussi éloignées que l'entretien du zèle et de la confiance peut le permettre ; l'obligation de soumettre toutes les délibérations à l'approbation du Conseil éclairé par le commissaire départi ; l'engagement de payer la même somme d'imposition versée aujourd'hui au trésor royal ; le simple pouvoir de faire des

Digitized by Google

observations en cas de demandes nouvelles, de manière que la volonté du roi fût toujours éclairée et jamais arrêtée ; enfin le nom de don gratuit absolument interdit et celui de pays d'administration subrogé à celui de pays d'État, afin que la ressemblance des noms n'entraînât jamais des prétentions semblables. Voilà un abregé des conditions essentielles. »

Les habitudes de l'homme d'affaires se montrent dans cette démonstration péremptoire de l'impossibilité d'une administration équitable et juste en dehors du concours et de la surveillance effective des personnes intéressées à sa bonne conduite, mais son insuffisance, comme homme d'État, se révèle avec une sorte de naïveté illogique. Necker signale la fermentation générale des esprits, dit que toute augmentation d'impôt est impraticable à cause de la pauvreté des contribuables, « qu'il lui paraît difficile que le peuple pût être plus maltraité qu'il ne l'est en général dans les pays d'élection. » Puis il conclut, en face de pareilles misères et de pareils ferments de désordres, qu'il faut agir sans précipitation, « qu'on délivrerait peut-être insensiblement les habitants des campagnes du joug sous lequel ils vivent. » Il veut que l'institution nouvelle qu'il propose ne soit annoncée aux peuples que comme un essai temporaire et laisser ainsi au roi « constamment dans sa main les moyens de la supprimer ou de la maintenir. » Necker n'a aucune des intuitions de l'homme d'État qui sont comme le diagnostic chez le médecin, c'est un banquier qui voit, dans le nouvel ordre d'administration qu'il propose, la pos-

Digitized by Google

sibilité de multiplier les moyens de crédit, c'est un homme du monde qui espère « attacher d'avantage les propriétaires dans leurs provinces, en leur y ménageant quelques occupations publiques dont ils se croient honorés. » Les réponses aux objections qu'on peut faire à ses projets, mises à la suite de son mémoire, sont presque toutes consacrées à prouver qu'ils n'affaibliraient pas la prérogative royale, en faisant ressortir le peu de puissance réelle des administrations qu'il propose. Il n'est incisif et vrai que lorsqu'il met ces assemblées provinciales en présence des Parlements et fait pressentir que le roi pourrait leur demander leur sanction pour des contributions extraordinaires au lieu de la solliciter des magistrats. « Le gouvernement, dit-il, traiterait presque toujours plus facilement avec des États sagement constitués qu'avec des Parlements ; » ajoutant : « Le public, par la tournure des esprits, a les yeux ouverts sur tous les inconvénients et tous les abus. Il en résulte une critique inquiète et confuse qui donne un aliment continuel au désir qu'ont les Parlements de se mêler de l'administration... Ils s'y prennent comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir, en parlant au nom du peuple et se disant les défenseurs des droits de la nation ; et l'on ne doit pas douter que bien qu'ils ne soient forts ni par l'instruction ni par l'amour pur du bien de l'État, ils se montreront dans toutes les occasions, si longtemps qu'ils se croiront appuyés de l'opinion publique. Il faut donc ou leur ôter cet appui ou se préparer à des combats répétés qui troubleront la tranquillité du règne de Votre Majesté et conduiront

Digitized by Google

successivement ou à une dégradation de l'autorité ou à des partis extrêmes dont on ne peut pas mesurer au juste les conséquences. »

Cette appréciation justifiée par le passé comme elle devait l'être par l'avenir, est la seule prévision qu'ait Necker, le seul danger qu'il signale avec énergie à Louis XVI. Sa répulsion contre les Parlements ne devait pas plus déplaire au roi que son absence de logique et de prévision. Les manifestations populaires, le grand mouvement d'opinion qui s'était affirmé sous toutes sortes de formes, n'avaient rien appris à Louis XVI. Fermé, comme le sont souvent les esprits étroits, à tous les enseignements qui dépassent l'heure présente, le roi n'avait conservé des leçons de Turgot et de ses inquiétudes à la fois patriotiques et paternelles, que le souvenir de critiques qui blessaient son amour-propre princier et lui faisaient redouter une diminution dans son pouvoir. Relisant le mémoire de Turgot sur les municipalités pour le comparer sans doute aux propositions de Necker, il écrivit en marge : « Il ne faut pas être fort savant pour juger que le présent mémoire est fait pour établir en France une nouvelle forme de gouvernement et pour décrier les institutions anciennes, que l'auteur suppose être l'ouvrage des siècles d'ignorance et de barbarie, comme si les règnes de mes trois derniers prédécesseurs pouvaient être classés, par un esprit juste et raisonnable, avec ceux des siècles barbares ; ou comme si mon royaume ne devait à ces trois règnes le ton et la place qu'il tient et qu'il occupe en Europe. Ce n'est pas à l'Europe qu'on persuadera que ces trois

Digitized by Google

règnes sont ceux de la barbarie et de l'ignorance ; on lui persuaderait plutôt que c'est à ces trois règnes qu'elle doit en partie la civilisation dont elle jouit en ce moment [1]. »

L'organisation des assemblées que méditait Necker devait répondre à sa conception confuse de l'état des esprits et à une sorte de quiétude relative repoussant, dans un avenir éloigné, les dangers qu'il semblait craindre.

Assemblée provinciale du Berry, 12 juillet 1778.

L'Assemblée provinciale du Berry, celle qui devait commencer ses essais de réforme, était composée, sous la présidence de l'archevêque de Bourges, de onze membres de l'ordre du clergé, de douze gentilshommes propriétaires, de vingt-quatre membres du tiers-état, dont douze étaient députés par les villes et douze devaient être choisis parmi les propriétaires habitant les campagnes. Pour arriver à la désignation de ces quarante-huit députés, le roi choisissait seize personnes, y compris l'archevêque, qui avaient mission de prendre trente-deux collègues dans les trois ordres.

Ces quarante-huit personnages, destinés à se réunir pendant un mois au plus tous les deux ans, de-

[1] Soulavie, qui dit avoir lu cette note écrite de la main de Louis XVI, dans un exemplaire du mémoire de Turgot sur les municipalités, lui donne la date du 15 février 1788, date évidemment erronée, qui doit être remplacée par celle de 1778. Dupont de Nemours écrit, à propos du mémoire sur les municipalités, qu'il a rédigé sous les inspirations de Turgot, que ce grand ministre voulait le revoir et le corriger au moment de sa disgrâce. Est-ce une raison pour penser que Louis XVI ne l'a pas connu et une preuve que la note donnée par Soulavie est apocryphe? Nous ne le pensons pas ; car le style et les idées, qui sont en complète opposition avec le reste de l'ouvrage de Soulavie, se trouvent au contraire en complet accord avec le genre d'intelligence du roi.

Digitized by Google

vaient « répartir les impôts, en faire la levée, diriger la confection des grands chemins, les ateliers de charité, ainsi que tous les autres objets que Sa Majesté jugera à propos de leur confier. »

Sept d'entre eux, assistés de deux procureurs syndics et d'un secrétaire, étaient préposés, sous la présidence de l'archevêque, à veiller pendant leur éloignement, à l'exécution des décisions qu'ils avaient prises.

Il était interdit à l'assemblée de décider une dépense sans l'autorisation du roi, mais elle pouvait faire les représentations qu'elle voudrait et proposer les règlements qu'elle croirait justes et utiles à la province.

Dans l'article 7 il était dit que « le sieur intendant et commissaire départi avait le droit de prendre connaissance des diverses délibérations de l'assemblée provinciale et du bureau d'administration toutes les fois qu'il le croira convenable pour le service de Sa Majesté et le bien de son peuple. »

Telle est l'organisation que madame de Staël signale, en ces termes, dans un éloge de son père : « Il établit des assemblées provinciales, c'est-à-dire des conseils composés des propriétaires principaux de chaque province, dans lesquels on discuterait la répartition des impôts et des intérêts locaux de l'administration. M. Turgot en avait conçu l'idée ; mais aucun ministre du roi, avant M. Necker, ne s'était senti le courage de s'exposer à la résistance que devait rencontrer une institution de ce genre. »

Que l'on compare ces petites réunions de don-

Digitized by Google

neurs d'avis, presque étrangers les uns aux autres, puisqu'ils ne devaient se trouver légalement assemblés que tous les deux ans, à la conception de Turgot appelant tous les propriétaires grands et petits à administrer les villages et les villes par des délégués de leur choix, puis faisant sortir de ces conseils, par une suite d'élections, les assemblées d'arrondissement occupées des intérêts d'un certain nombre de localités, qui devront à leur tour fournir des membres à des assemblées provinciales d'où sortirait ce qu'il appelait la municipalité générale du royaume, destinée à porter à Versailles les vœux du pays entier, et l'on verra que la France a perdu le guide qui avait l'intuition de ses destinées prochaines.

Quand on entre dans les détails du mémoire de Turgot, qui n'est pas achevé, qui devait être complété par un ensemble de lois rattachant le gouvernement central à cette série d'assemblées superposées, il est impossible de ne pas comprendre qu'une pensée capitale sépare Turgot de Necker, et qu'à cet instant même la nation est engagée à son insu dans une voie qui peut la conduire aux abîmes. Il ne s'agit pas, pour Turgot, d'un sage équilibre entre les trois ordres de l'État, il s'agit de citoyens parmi lesquels il serait dangereux d'introduire « des divisions, des distinctions qui feraient bientôt disparaître l'esprit public sous la vanité particulière et la susceptibilité des corps ou des ordres. »

Devant le soulèvement latent de la nation contre la distribution des revenus publics entre des favoris et des privilégiés, Turgot dit magistralement au roi : Il ne faut pas « accoutumer vos peuples ni vos mu-

Digitized by Google

nicipalités à une sorte d'état perpétuel de mendicité. Le nécessaire ne doit jamais être refusé, l'inutile jamais demandé... Chacun doit pourvoir à ses propres besoins par ses propres forces. L'individu qui peut travailler et peut trouver du travail, n'a rien à demander à personne. S'il tombe dans un besoin qui excède réellement ses facultés, c'est à ses parents, à ses amis qu'il doit s'adresser avant de recourir à toute autre assistance... Cette marche, Sire, doit être suivie depuis le plus simple particulier jusqu'aux provinces demandant vos bienfaits ou ceux de l'État... Il en sera de même de la paroisse demandant l'appui de son arrondissement, et de même d'un arrondissement qui voudra s'adresser à la province... C'est le moyen simple et noble de graduer les dépenses en raison de l'intérêt... de les contenir dans les limites raisonnables... de faire que leur sollicitation ne soit jamais avilissante. »

L'entraînante description du bien qu'il espère, l'affirmation qu'au bout de quelques années le roi verra, « au lieu de la corruption, de la lâcheté, de l'intrigue et de l'avidité qu'il a trouvées partout, la vertu, le désintérersement, l'honneur et le zèle. » L'ardeur qu'il met à se mettre à l'œuvre, tout révèle dans Turgot la croyance qu'il se trouve en face d'un vaste incendie qui couve et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour le maîtriser et l'étouffer. Turgot s'était montré trop sensé, trop prévoyant comme administrateur, trop ennemi de l'esprit de secte et de toute précipitation dans les améliorations même les plus nécessaires, pour mériter le doute formulé sur lui par un des esprits les plus remarquables de

Digitized by Google

notre temps [1]. La pensée de Turgot se révèle dans le mot adressé à Louis XVI au moment où il s'éloigne : « J'ai fait, Sire, ce que je croyais de mon devoir en vous exposant, avec une franchise sans réserve, les difficultés de la position où j'étais, et ce que je pensais de la vôtre. Tout mon désir est que vous puissiez toujours croire que j'avais mal vu et que je vous montrais des dangers chimériques. Je souhaite que le temps ne me justifie pas. »

Le maniement des affaires publiques qui avait

[1] Nous ne nous occupons, dans les notes de Tocqueville sur Turgot e sur ses ouvrages, que de ce qu'il dit de l'organisation de ses municipalités. Il est évident que l'absence de prévision sur les rapports de la commune avec le pouvoir central, comme sur les difficultés qui pouvaient s'élever dans le fonctionnement des différentes assemblées locales entre elles, forment une lacune. Mais il ne faut pas oublier que ce mémoire, au dire du rédacteur, de Dupont de Nemours, n'était qu'une préface, une entrée en matière, et que des lois organiques devaient le compléter. Il ne faut pas oublier que Turgot avait dû voir, dès le premier jour, l'impossibilité de faire saisir à Louis XVI le péril de sa situation, et qu'il essayait de le sauver d'un cataclysme qui l'effrayait pour lui. Nous n'admettons pas, avec Condorcet, qu'après avoir fait ces assemblées « trop multipliées pour se réunir, trop faibles pour agir seules, » il allait se tourner vers le roi pour l'avertir « qu'en donnant au reste de ce plan toute son étendue, il ferait à sa nation un bien éternel, mais qu'il ne pouvait le faire sans sacrifier une partie de l'autorité royale, » autrement dit sans faire une monarchie constitutionnelle. Turgot n'a pas pu croire, comme le dit Tocqueville, « qu'il ne faisait qu'une réforme administrative, principalement destinée à faciliter la réforme de l'impôt. » Il a agi comme un homme qui se trouve en face d'un incendie. Le pouvoir royal n'existait plus en fait ; il avait été manié par la Pompadour, la du Barry, et allait l'être par Mme de Polignac. Turgot ne pouvait certainement pas prévoir d'une manière bien précise ce qui adviendrait de sa réforme, mais il essayait de sortir d'une impasse. La réforme était antinobiliaire, comme le dit Tocqueville, mais aristocratique à cause du revenu de 600 livres (3,000 francs de nos jours) qu'il exigeait pour donner droit à une voix. Il serait arrivé ce que nous avons vu dans les questions de cens électoral, qui de mille francs est descendu à deux cents, puis a disparu, si toutefois il était encore temps, en 1776, d'arrêter les esprits dans la voie d'exaltation où ils commençaient de s'engager à la suite d'un idéal impossible à atteindre.

Digitized by Google

appris à Necker les souffrances populaires, ne lui avait fait ni apercevoir ni craindre la force que donne le désespoir à une nation. Il pensait avoir le temps d'adoucir peu à peu les misères qu'il voyait et en cela il était tout l'opposé de Turgot qui voulait en attaquer la source et disait qu'il fallait détruire le mal et non le perfectionner[1].

Conceptions du duc de Choiseul en fait de finances; ses plans pour des assemblées provinciales, 1778.

Une œuvre singulière du duc de Choiseul, datant de cette époque, fait ressortir l'impossibilité où se trouvent la plupart des hommes, de briser, à un certain âge, les habitudes de vie et d'esprit qui ont circonscrit jusqu'alors leur intelligence. Dans un projet de finance et de liquidation des dettes de l'État écrit en 1777, Choiseul opère en imagination sur le peuple comme s'il se trouvait devant une matière inerte, comme s'il s'agissait d'un troupeau de bétail. Après avoir donné comme conseil au roi de livrer tous les revenus de la France à gérer à deux compagnies de fer-

[1] *Mémorial* de Gouverneur Morris, traduit par Auguste Gandais, Paris, 1842, in-8°, tome II, p. 12 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XVI, p. 27; tome XVII, p. 128, 133, 136, 141, 148, 152, 153, 154, 184, 323; tome XVIII, p. 15. — *Correspondance littéraire et philosophique*, par Grimm et Diderot. Paris, 1812, in-8, p. 80. Il y a là une erreur de date; on parle, en 1777, de l'organisation de l'administration provinciale du Berry, qui n'a eu lieu que l'année suivante. — *Mémoires de Weber* (collection Berville et Barrière), 1822, in-8, tome I, p. 142. — *Œuvres d'Alexis de Tocqueville*, mélanges et fragments historiques. Paris, 1865, in-8, p. 165. — *De l'administration des finances de France*, par M. Necker, 1785, in-12, tome II, p. 160. — *Mémoires secrets d'Augeard*, p. 108 et suiv., 110. — *Œuvres de Condorcet*, tome V, p. 123, 151. — *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre Necker*, Utrecht, 1781, in-8, tome III, p. 1 et suiv. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert et Jourdan, tome XXV, p. 354 et suiv.; XXVI, p. 85, 118. — *Œuvres complètes de la baronne de Staël*, 1820, in-8, tome XII, p. 84. — *Œuvres de Turgot*, Paris, 1844, grand in-8, tome II, p. 502 et suiv., 515, 525, 540, 547, 549.

Digitized by Google

miers généraux et de receveurs généraux, se recrutant elles-mêmes pendant cinquante ans, il écrit cette phrase singulière : « Deux cent six millions sont une furieuse somme à tirer des peuples, quand on leur a tiré déjà deux cents millions sur leur consommation, et que l'on n'a d'espérance de diminution que dans cinquante ans : cependant je crois que nous sommes dans la situation où il faut que le roi et son ministère ait le courage d'ordonner la peine. » Dans ce budget qui ne devait pas varier et pour lequel le roi s'engageait à n'envoyer, dans ce long espace de temps, « aucun édit d'imposition ni d'emprunt à ses parlements », les revenus destinés au roi et à sa famille, restaient aussi immuables que les charges de la nation, c'est-à-dire s'élevaient toujours à trente-deux millions. Choiseul fait allusion à la connaissance qu'il a d'un projet tendant à mettre toutes les provinces en pays d'État, mais, en l'approuvant, il croit que le moment n'est pas propice à cette réforme et pense qu'il faut beaucoup réfléchir à une organisation pareille pour qu'elle n'entraîne pas des troubles dans le royaume et ne nuise point à la prérogative de la couronne. »

Quand l'année suivante il juge l'organisation provinciale du Berry, c'est la prérogative royale qui fixe son attention principale, et les fonctions des commissaires du roi ne paraisent pas assez bien définies. « Dans l'état monarchique tel qu'il existe, le royaume est la terre seigneuriale de la couronne, comme les terres des particuliers sont la seigneurie des fiefs et des biens ressortissant à leur justice... le premier devoir du roi est d'avoir un œil attentif sur sa pro-

Digitized by Google

priété, de manière qu'en police et en justice, il ne s'y fasse rien sans son approbation. » Puis il fait un projet de l'organisation des provinces. « Je ne vois pas quel avantage il y a à ce que l'ordre du tiers soit doublé » dit-il, et il voudrait que la composition des États dépendit « absolument du roi. »

Necker rendit définitive, le 9 mai 1779, l'assemblée provinciale du Berry organisée l'année précédente. Le 11 juillet il en établit une dans la généralité de Montauban et, le 26 novembre, dans la Haute-Guyenne. Le 19 mars 1780 ce fut le tour de la généralité de Moulins dans le Bourbonnais.

De l'administration des États provinciaux ouvrage de Le Trône, 1779.

A la fin de 1779, l'opinion publique commença à se préoccuper d'un gros livre in-4° intitulé : *De l'administration des États provinciaux et de la nature des impôts.* « Il perce difficilement dit un journaliste, et excite beaucoup de curiosité. On a lieu de présumer... qu'il est sinon de la composition de M. Necker, au moins dans son génie... que ce ministre a fait les frais de l'impression et qu'il le fait distribuer, attendu qu'il se délivre gratis... Il n'est qu'un homme très riche, ayant de grandes vues, et interressé à leur propagation, qui puisse avoir fait un pareil sacrifice. Le motif du mystère de cette distribution, c'est qu'on craint d'ameuter le clergé contre lequel il est spécialement dirigé. »

L'ouvrage n'est pas, comme le dit le journal, dirigé d'une manière spéciale contre le clergé, c'est l'œuvre d'un économiste de l'école physiocratique qui cherche à réformer la base des impôts. Pour lui il n'y a qu'un travail productif, celui de l'agriculture, tous les autres travaux sont stériles ; la

Digitized by Google

somme « qu'une nation a à dépenser est décidée par celle de la reproduction de manière à ne pouvoir plus s'accroître ». Le but qu'il poursuit l'amène, comme moyen de réalisation, à prôner des administrations provinciales, mais, avant d'en parler, il critique les impôts existants, parle du désordre qu'amène les dépenses qui excèdent toujours les revenus, s'adresse à « la partie éclairée de la nation, à celle qui est capable de voir, de discuter, de juger... C'est un devoir aux gens de lettres et aux compagnies littéraires de se rendre utiles... de se livrer à l'étude des lois de l'organisation sociale... d'en développer les conséquences et d'en présenter l'application. L'opinion publique a beaucoup plus de force qu'on imagine : n'en aurait-elle donc que pour égarer les hommes ?.. de quelque côté que vienne la lumière, c'est lui préparer les voies... c'est remplir dignement sa tâche de citoyen, que de fixer l'attention sur des principes si importants à connaître... d'en discuter les conséquences, et d'apprendre aux propriétaires à discerner leurs véritables intérêts et à calculer ». Puis, dans une éloquente adjuration au roi, qu'il plaçait dans la bouche d'un propriétaire, il mettait en lumière l'origine sacrée de la propriété, en accentuant la grande découverte des économistes qui la fait sortir du travail individuel de l'homme, « c'est la même terre qui nous nourrit tous... La terre par elle-même n'est pas richesse, elle est le fond qui la produit, mais ce fond n'acquiert de valeur qu'autant qu'il est mis en état de produire... il faut le créer par les avances foncières qui constituent sa valeur commerciale et locative. »

Digitized by Google

Dans la revue critique qu'il poursuivait, il rappelait les fameuses remontrances de la Cour des aides en 1775, qui, par la bouche de Malesherbes, demandait qu'on rendit à la nation le droit d'avoir des représentants auprès du roi, chargés de décider de l'assiette des impôts et de leur perception. Abordant les préoccupations du jour, c'est-à-dire l'économie à mettre dans les dépenses, il dit : « Mais la grande réforme à entreprendre est celle de la maison du roi qu'on prétend monter... à près de quarante millions et qui pourrait être réduite à vingt ou vingt-quatre millions, sans toucher le moins du monde à la splendeur qu'exige la majesté royale. » Le clergé ne pouvait être passé sous silence dans l'énumération des contribuables et des moyens d'obtenir d'eux des revenus. « Le clergé, disait-il, ne peut prétendre d'être dans le cas des pays d'états dont les privilèges et la forme administrative sont fondés sur les contrats de leur réunion. Le clergé n'a rien de pareil à alléguer... Le clergé ne prétend plus nous persuader que ses biens ne sont pas contribuables, et que leur immunité est fondée sur le droit divin... Sous quel prétexte le clergé, qui doit se faire gloire d'être citoyen, qui doit donner l'exemple du dépouillement de toute vue personnelle, voudrait-il faire une espèce de schisme civil, en continuant de former une société distincte, un corps détaché au milieu de la nation. » Discutant les genres d'impôts qu'il proposait en remplacement de ceux qui existaient, et par conséquent la situation pécuniaire du clergé, il écrivait : « Le clergé est grevé d'une dette considérable : l'État ne peut se dispenser de s'en charger...

Digitized by Google

Où en serait le royaume, si chaque province, au lieu de satisfaire annuellement à l'impôt, avait chaque année emprunté la somme demandée... c'est donc la nation qui va payer cette faute ancienne. Le clergé ne payera pas plus que les autres citoyens... Il faut pourtant convenir que tous les membres du clergé ne trouveront pas dans cette révolution un soulagement égal... qui ne sait que le clergé du second ordre est très foulé et que le premier ordre est très soulagé, en raison de la trop grande autorité qu'il a prise, par laquelle il se met au-dessus des plaintes, et refuse de donner à l'imposition la publicité que les règlements prescrivent. » Il admettait, comme Necker, que des administrations provinciales pouvaient seules faire réussir les améliorations qu'il proposait, mais, comme Turgot, il ne voulait que des propriétaires dans ces administrations, repoussant toute distinction d'ordre, parce que, disait-il, les représentants d'un ordre pourraient subdiviser « leur qualité et leur devoir » et se regarder « comme ayant à soutenir un double personnage, et comme étant obligés de s'opposer à des opérations que pourrait exiger le bien général. » Il excluait tout fonctionnaire qui n'y paraîtrait qu'en raison de ses fonctions et émettait cette sorte d'adage démocratique, « qu'on doit admettre comme une loi constante, que personne, dans la société, ne doit cumuler deux fonctions publiques. » Vérité évidente que révèle tous les jours l'expérience, en nous montrant les questions les plus graves échappant, faute de temps et de loisir pour les résoudre, à des personnages surchargés de fonctions honorifiques, pour aboutir à une

Digitized by Google

bureaucratie dont les décisions n'offrent aucune garantie. Les combinaisons plus ou moins pratiques et réalisables sur la composition des assemblées qui devaient se réunir pour l'administration des différentes parties du territoire, ramenaient sans cesse l'auteur aux maux infligés à la nation, à l'odieux impôt de la taille dont la « répartition donnait lieu à des intrigues, à des haines, à des vengeances qui se perpétuent et rendent les habitants des campagnes ennemis les uns des autres. » Il parlait des maîtrises et des jurandes qui venaient d'être rétablies après avoir été supprimées par Turgot, rappelant l'édit de 1583 où le roi déclarait que la permission de travailler était *un droit royal et domanial;* et il mettait en présence de cette affirmation insensée, les réclamations des États généraux de 1614, demandant formellement la suppression des maîtrises « de manière que lesdits métiers, disaient-ils au roi, soient laissés libres à vos pauvres sujets. »

Il parlait des nobles avec le dédain à peine dissimulé qu'éprouvait alors la classe moyenne pour ces prétendus chefs de la nation : « On pourrait, croit-il, conserver les seigneuries des paroisses, qui ne font aucun mal, et fixer des arrondissements pour la chasse, qu'il serait peut-être difficile d'ôter à la noblesse, qui en est très jalouse, et qui souvent n'a pas d'autre occupation. » Il terminait son livre par une discussion sur la féodalité, sur son origine et ses transformations, qui avaient abouti à une « constitution monstrueuse qui, en démembrant la souveraineté, en rendit l'exercice funeste à la nation, érigea

Digitized by Google

en propriété perpétuelle de simples usufruits et des fonctions publiques, qui procura l'usurpation de la puissance et des moyens de puissance. » Il ne pouvait pas oublier, dans ce livre, la nécessité d'étendre l'instruction publique, de la généraliser dans le peuple. « On ne peut être trop persuadé que le désordre social est principalement l'effet de l'ignorance... Il est du devoir et par conséquent de l'intérêt du gouvernement de remédier à l'ignorance par l'instruction générale et publique, et d'y chercher le plus ferme appui de l'ordre. »

Cet ouvrage, dont les idées contrastent si vivement avec celles de Choiseul, ne fut pas poursuivi par le Parlement comme l'avait été celui de Boncerf sur les inconvénients des droits féodaux. Quelques exemplaires furent bien saisis, mais Le Trône, qui se déclara auteur du livre, en obtint facilement la restitution du garde des sceaux. Il se plaint, dit le journaliste qui nous apprend ce fait, « de la pusillanimité de M. Necker qui, quoique ayant favorisé la distribution, abandonne aujourd'hui l'écrivain et son ouvrage pour ménager l'assemblée du clergé, avec laquelle il ne veut pas se brouiller. » Ce calme relatif du Parlement est un indice de la puissance exercée, par l'opinion publique, en moins de trois années, sur la magistrature et, de l'espèce de découragement qu'imprimait aux fonctionnaires la persistance d'une opposition que rien ne rebutait.

La guerre qui forçait la France à attaquer l'Angleterre dans toutes les parties du monde, réveillait dans les cœurs de glorieux et en même temps de pénibles souvenirs. Les bases du vaste empire

Digitized by Google

que les Anglais possédaient dans l'Inde, avaient été non seulement devinées, mais jetées par deux Français. Les héroïques exploits de Labourdonnais, le génie organisateur de Dupleix éclairèrent les hautes ambitions de Clives en lui montrant les moyens de les réaliser. Le malheur même de Dupleix avait servi doublement à la grandeur de l'Angleterre en enlevant un chef habile à sa rivale et en faisant comprendre à Clives que l'œuvre à accomplir dépassait les forces et l'intelligence d'une compagnie de marchands.

La France dans l'Inde en 1758. Clives et le comte de Chatham.

Presqu'au moment même où la destinée conduisait Lally à Pondichéry pour y voir périr les dernières traces de la puissance française dans l'Inde, Clives prenait la résolution d'attirer l'attention de son pays sur ces vastes contrées, qui étaient vouées, comme le monde antique avant la conquête des Romains, à des guerres incessantes, à des dévastations et des égorgements quotidiens. Instruit par les habitudes de discussion et de liberté qui mettaient en lumière la valeur des hommes chargés de gouverner l'Angleterre et celle des projets qu'ils formaient, Clives résolut de s'adresser au chef du ministère. Les paroles admiratives qu'il avait prononcées à la Chambre des communes sur le rôle des Anglais dans le Bengale, ses appréciations sur les révolutions étonnantes arrivées dans ce pays avaient convaincu Clives, qu'il trouverait dans lui un esprit capable de saisir à la fois la grandeur de ses conceptions et la possibilité de leur réalisation.

Son secrétaire Walsh, chargé d'aller expliquer les affaires de l'Inde à Pitt, lui portait un état exact

Digitized by Google

des revenus et des dépenses de l'administration du Bengale et une lettre où il lui disait : « « La grande révolution qui a été effectuée en ces lieux par les armes de l'Angleterre, les vastes avantages obtenus pour la compagnie par le traité qui en a été la conséquence ont, ce me semble, attiré l'attention du public ; mais il me semble cependant qu'on pourrait faire beaucoup plus qu'il n'a été fait. Il faudrait seulement que les efforts de la Compagnie fussent en rapport avec ses possessions actuelles, avec les succès qu'il est permis d'attendre de l'avenir. J'ai représenté aux directeurs, dans les termes les plus forts, la nécessité d'envoyer et de maintenir constamment ici des troupes en nombre assez considérable pour leur permettre de ne pas laisser échapper la première occasion de s'agrandir encore... Une longue connaissance du gouvernement de ce pays, une profonde étude des peuples qui l'habitent... m'autorisent à parler ainsi. Le nabab régnant, que la bataille de Plassey a mis sur le trône, conserve encore son attachement pour nous ; probablement il en sera de même tant qu'il ne pourra compter sur aucun autre appui ; mais les Mogols sont tellement portés à l'ingratitude que, si le jour arrive où il puisse croire de son intérêt de rompre avec nous, les obligations qu'il nous a ne l'arrêteront nullement... Un petit corps de deux mille Européens serait suffisant pour nous délivrer de toute appréhension d'un côté ou de l'autre... et permettrait à la Compagnie de se saisir de la souveraineté pour son propre compte... Les indigènes n'ont aucune sorte d'attachement pour tel prince ou pour tel autre. Au con-

Digitized by Google

traire, comme sous le gouvernement actuel aucune sécurité n'existe pour eux, soit pour leur vie, soit pour leur personne, ils se réjouiraient de ce changement comme du passage d'un gouvernement despotique à un gouvernement modéré. Il n'y a, d'un autre côté, aucun doute à faire que nous n'obtenions aisément du grand Mogol un sunnud pour la confirmation de notre souveraineté, à la seule condition de lui payer la même portion du revenu de ces provinces que celle qu'il en tire maintenant, c'est-à-dire cinquante lacs de roupies (environ neuf millions deux cent mille francs [1])... Que cela fût agréable au grand Mogol, on ne saurait le mettre en question, tant il est dans ses intérêts d'avoir ces provinces sous le gouvernement d'une nation renommée par sa bonne foi, plutôt que dans les mains de gens qui ne lui paient jamais la part qui lui revient dans les revenus... Une souveraineté aussi étendue est peut-être un sujet d'ambition trop élevé pour une simple compagnie commerciale, et il serait à craindre qu'elle ne fût pas en état, à moins d'y être suivie par la nation, de maintenir une domination tellement vaste. C'est pour cela, monsieur, que j'ai pris la liberté d'attirer votre attention sur ce chapitre. Pensez-vous que l'exécution de ce dessein et d'autres desseins plus grands encore, soit digne d'être conduite par la main du gouvernement ? Je vous laisse à juger si un revenu annuel de plus de deux millions de livres sterlings (cinquante millions de francs du temps) joint à la possession de trois grandes pro-

[1] Le lac de roupies vaut cent mille roupies ; la roupie vaut 2 shillings 6 pences.

Digitized by Google

vinces abondantes en tout ce que l'art et la nature peuvent produire de plus précieux, est un objet qui mérite l'attention publique. Je vous laisse à juger s'il vaut la peine que la nation prenne les mesures convenables pour s'assurer une telle acquisition; acquisition qui... sous le gouvernement d'un ministre capable et désintéressé, peut devenir la source d'une immense richesse pour le royaume... et peut servir à diminuer en partie le fardeau pesant de la dette publique, sous lequel nous gémissons aujourd'hui... M. Walsh, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, a été mon secrétaire pendant notre dernière et heureuse expédition ; il est parfaitement au courant de la matière et fort capable de vous expliquer tout ce projet et la facilité de son exécution... Vous êtes la seule personne à qui j'aie communiqué ce projet. »

Walsh dut attendre un certain nombre de jours avant que Pitt put le recevoir. Il abordait le ministre avec la conviction qu'il trouverait chez lui l'ignorance et les préjugés régnant en Europe sur les affaires de l'Inde, mais à peine eut-il ouvert la bouche que le futur comte de Chatham, loin de traiter les projets de Clives comme de brillantes chimères, lui déclara qu'il regardait leur réalisation comme possible. Il écouta avec admiration le récit des vastes desseins conçus par Dupleix, des exploits de Bussy dans le Decan, puis, prenant la parole, fit un grand éloge de Clives, de l'habileté qu'il avait déployée dans les circonstances les plus compliquées, s'étendant sur les difficultés que présentait la conduite d'affaires du genre de celles de l'Inde. Tant

Digitized by Google

que M. Clives, dit-il, les dirigera, elles ne se feront pas sentir, mais il n'en sera pas de même quand elles passeront dans d'autres mains que les siennes. Pitt, affirmant que la difficulté n'était pas de conquérir, mais de conserver, insista sur le temps que Clives comptait passer dans le Bengale, demandant s'il était résolu d'agir par lui-même et de réaliser le plan qu'il proposait. Le ministre finit l'entretien en promettant l'envoi prochain de quatre vaisseaux de ligne et de mille hommes de troupe.

Clives en Angleterre, de 1760 à 1764.

Le comte de Chatham devait traiter ce grand sujet avec Clives lui-même, car le héros du Bengale s'embarqua pour l'Angleterre le 27 février 1760, laissant, par son départ, Calcutta aussi consternée que si la ville avait subi une calamité publique. « Il semblait, nous dit un historien contemporain, que l'âme abandonnait le corps du gouvernement anglais. »

Clives resta plusieurs années loin de l'Inde ; il n'y était pas au moment où la puissance française s'y écroulait et où la ville de Pondichéry était rasée par un officier anglais portant un nom français. Nommé baron de Plassey en souvenir de la victoire qui avait été comme l'assise fondamentale de la domination anglaise en Asie, Clives put voir débarquer à Londres l'infortuné Lally, avec le conseil de Pondichéry. L'œuvre qu'avait voulu réaliser La Bourdonnais et Dupleix pour la France, que pouvait encore, après eux, faire réussir Bussy, se poursuivit loin de lui en faveur de l'Angleterre, par suite d'une de ces sortes d'impulsions providentielles que fait ressortir l'histoire impartialement étudiée. Les malversations de

Digitized by Google

tout genre des employés de la Compagnie, qui soulevèrent contre elle le vice-roi ou subadhar du Bengale, de Bahar et d'Orissa, furent couvertes par la victoire de Buxar, que remporta le 15 septembre 1762, le major Munro contre Mear Caussim, et la paix imposée à la France, en 1763, laissait à l'Angleterre le loisir de remédier aux abus introduits dans ses possessions indiennes, quand Clives reçut, au mois de janvier 1764, l'offre de la présidence du Bengale et le commandement des forces militaires de la Compagnie [1].

Retour de Clives dans l'Inde; il y réalise ses projets et fonde un vaste empire.

Parti d'Angleterre le 4 juin 1764, il arriva à Madras le 10 avril 1765. Il apprit, en débarquant, que l'ennemi des Anglais, Mear Caussim, avait été expulsé du Bengale, que la plupart de ses partisans l'avaient abandonné et que l'empereur du Mogol était résolu à se placer sous la protection des Anglais. « Nous voici enfin, écrivit-il à un de ses amis, peu de

[1] *Mémoires du duc de Choiseul*, écrits et imprimés par lui-même à Chanteloup, en 1778; 1790, in-8, tome I, p. 155, 163, 174 et suiv., 184, 196. — *Histoire du Quercy*, par Cathala Couture, Paris, 1785, in-8. tome III, p. 167. — *Archives nationales* K, 164, 9 mai 1779. O¹151, 11, 23 juillet, 30 août, 25 septembre, 12 octobre, 26 novembre 1779. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXVI, p. 108, 207, 302; tome XXVII, p. 61. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XIV, p. 265, 315, 317, 318; tome XV, p. 144. — *History of the reign of George III*, by Edwards Baines. Leed, 1820, in-8, tome I, p. 58 et suiv. — *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, par Le Trône. Basle, 1788, in-8° tome I, p. 3 et suiv., 138 et suiv., 179 et suiv., 183, 205 et suiv., 444 et suiv., 463, 476 et suiv., 528 et suiv., 551 et suiv., 554; tome II, p. 27, 273, 277 et suiv., 361, 434, 453 et suiv. — *La France sous Louis XVI*. tome 1er, p. 344. — *La France sous Louis XV*, tome IV, p. 440; tome V, p. 139, 396; tome VI, p. 135. — *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par Barchon de Penhoën, Paris, 1844, in-8. Tome II, p. 303 et suiv., 310 et suiv., 313, 358 et suiv., 400, 403, 407, 409 et suiv., 429, 431.

Digitized by Google

temps après son arrivée, au moment critique que je prévoyais depuis fort longtemps : je veux dire ce moment où il s'agit de décider si nous devons prendre, oui ou non, le tout sur notre compte. Suja-Dowla (le vizir de l'empereur) est chassé des provinces de sa domination, nous les possédons, et c'est à peine une exagération de dire que l'empire du grand Mogol sera demain en notre pouvoir. Nous le savons par expérience, les habitants de ces contrées n'ont d'attachement pour aucun gouvernement ; leurs troupes ne sont ni payées à l'égal des nôtres, ni commandées, ni disciplinées ; on ne saurait douter qu'il suffit d'une armée européenne convenablement nombreuse pour nous maintenir les maîtres du pays ; non seulement elle nous mettrait à l'abri des entreprises de tout prince indigène, mais nous rendrait tellement formidables que ni Français, ni Hollandais, ni ennemi quelconque n'oserait chercher à nous tourmenter... les princes de l'Indoustan doivent croire nos prétentions absolument illimitées... Le nabab, dont nous prendrons le parti, ne peut manquer de devenir jaloux de notre pouvoir ou envieux de nos possessions, l'ambition, la cruauté, l'avarice ne cesseront de conspirer notre ruine ; chaque victoire ne nous donnera qu'une trêve momentanée ; le détrônement d'un nabab sera suivi de l'intronisation d'un autre, lequel, aussitôt que l'état de ses finances lui permettra d'entretenir une armée, ne manquera pas de suivre la route de ses prédécesseurs, c'est-à-dire de se brouiller avec nous... Il faut donc que nous-mêmes soyons nababs, au moins de fait sinon de nom... peut-être même de nom

Digitized by Google

aussi bien que de fait, sans le moindre déguisement. »

Arrivé à Calcutta le 3 mai, Clives réunit les membres du gouvernement alors présent dans cette capitale de l'Inde anglaise, et leur demanda s'il fallait user des pouvoirs qu'il rapportait de Londres, malgré les changements qui avaient eu lieu dans les affaires, ou s'il devait attendre de nouvelles instructions. La réponse à cette question fut qu'il fallait s'en servir, et chacun s'engagea par serment à ne rien révéler des délibérations prises en conseil. « Peu de jours se sont écoulés depuis notre arrivée, mandait Clives quatre jours après, mais tout ce que nous avons appris nous engage à ne pas hésiter un instant sur la nécessité de nous prévaloir du pouvoir qui nous a été confié; tout ce que nous voyons, tout ce que nous entendons n'est qu'anarchie, confusion, et, qui pis est, corruption. » Il ramena, par son énergique volonté, l'ordre parmi les fonctionnaires, brisa les résistances des officiers soulevés dans l'armée et, dominant toutes les passions mauvaises, tous les obstacles matériels et moraux, il étendit en moins de deux années la puissance effective de la Compagnie, ou plutôt de l'Angleterre, sur une vaste contrée bornée à l'est par l'empire des Birmans, au nord par le Népaul, le Boutan et l'Oude, à l'ouest par l'ancien empire des Marattes, qui tombait déjà en décadence. Quand, le 16 janvier 1767, Clives présida pour la dernière fois, à Calcutta, le conseil du gouvernement, il put, en pensant à cette vaste étendue de côtes qui, de Masulipatam à Mangdou, offrait partout, sur la mer du Bengale, des ports à une puis-

Digitized by Google

sance maritime, se dire de nouveau qu'il avait donné à son pays un vaste empire que « ni Hollandais, ni Français, ni ennemi quelconque ne pourrait détruire. » L'œuvre de Clives devait résister jusqu'aux erreurs de la mère-patrie, car toutes les fois que les Anglais refusaient d'exercer leur influence, la part d'autorité qu'ils ne prenaient pas était saisie par leurs ennemis ou réclamée comme un droit par des alliés qui ne voulaient obéir que s'ils étaient protégés. Les conquêtes de l'Angleterre s'étendaient en dépit des ordres de la Compagnie, des votes du Parlement, en dépit de la faiblesse d'une administration qui, pendant cinq années, jusqu'à la nomination de Warren Hasting, tomba entre les mains d'agents incapables ou corrompus. Warren Hasting, nommé à la présidence du Bengale, en 1772, affermit les conquêtes de Clives, en fit de nouvelles et quand, en 1778, la lutte entre l'Angleterre et la France recommença, l'Inde anglaise contenait trente millions de sujets ou d'alliés assujettis ou tributaires, elle produisait plus de deux cents millions de revenus, et ses trois établissements principaux : Bombay, sur la côte de Malabar, Madras, sur la côte de Coromandel, et Calcutta, sur le Gange, étaient défendus par dix ou douze mille hommes de troupes blanches et par une armée de cipayes, c'est-à-dire d'indigènes formés à la tactique européenne, dont le nombre pouvait indéfiniment s'accroître, car il ne dépendait que des sacrifices d'argent qu'on pourrait faire.

Situation de la France dans l'Inde en 1778.

Au milieu de ces trois grandes provinces, qui formaient chacune de vrais royaumes, se perdaient,

Digitized by Google

comme étouffées, les trois stations commerciales qui restaient à la France sur ces rivages de l'Inde : Mahé, Pondichéry et Chandernagor. Les entraves mises à leurs frontières exiguës par des voisins victorieux, en chassaient chaque jour la population et le commerce. Il fallait de toute nécessité prendre des mesures pour les soutenir, avec l'espoir de rétablir un jour un équilibre entre les Anglais et les Français, ou se décider à épargner des dépenses inutiles en les abandonnant complètement.

Débats du Conseil à Versailles.

Ces deux alternatives furent longuement débattues à Versailles. Le ministre de la marine Sartines consulta Bussy, lui demandant de traiter, dans un mémoire, les trois questions suivantes : Faut-il faire une expédition dans l'Inde? faut-il se borner à rester sur la défensive dans ces contrées ou faut-il évacuer les positions que la France occupe encore sur le continent et se borner à la possession des îles de France et de Bourbon ?

Bussy y répondit en disant que pour une expédition donnant des chances de succès, il fallait un corps de dix mille hommes, un train d'artillerie en rapport avec cette force et l'argent nécessaire, pendant un an, pour pouvoir être en état de retirer non seulement les dépenses faites pour l'expédition, mais des avantages qu'on ne pouvait pas apprécier à l'avance. Un ancien gouverneur de l'Ile-de-France, le chevalier de Ternay, affirma qu'avec une escadre assurant aux Français la supériorité sur mer et trois mille hommes de troupes, il serait possible de combattre avec avantage les Anglais sur la côte de Coromandel. Les conclusions de Bussy furent repoussées comme im-

Digitized by Google

possibles à réaliser dans l'état où se trouvaient les finances de la France et les plans de Ternay durent être écartés comme trop coûteux, à cause de l'armement de dix vaisseaux de ligne et comme insuffisants pour l'obtention de résultats sérieux.

Les ministres qui avaient refusé d'envoyer des soldats à la défense de Pondichéry, malgré les instances de Sartines, finirent, dans un dernier conseil par décider, que l'ordre serait donné au gouverneur des possessions françaises de l'Inde, de se retirer à la première menace d'hostilité, à l'Ile-de-France avec la plus grande partie de ses troupes et toute son artillerie. Les Anglais, fut-il dit pour appuyer cette résolution, ont des forces infiniment supérieures à celles des Français, la saison est trop avancée pour permettre l'envoi de renforts suffisants et si la cour de Londres a décidé de déclarer la guerre, elle est commencée et les secours expédiés d'Europe arriveraient trop tard pour empêcher la prise de Pondichéry.

Illusions des employés français dans l'Inde; prise de Pondichéry, 17 octobre 1778.

A peine le vaisseau qui portait ces résolutions au marquis de Bellecombe était-il parti, qu'arrivait une lettre de ce gouverneur des Indes françaises, annonçant la possibilité d'un revirement des princes asiatiques en faveur de sa patrie. « Tout semble inviter à prendre un parti, disait-il, sur la proposition que font depuis longtemps nos agents diplomatiques d'opérer dans l'Inde une révolution. C'est auprès du Mogol à Delhi même qu'il faudrait envoyer un corps de troupes destiné à faire rentrer sous son obéissance les provinces qui sont devenues la proie du premier occupant... Les dépenses seront non seule-

Digitized by Google

ment bientôt remboursées, mais toutes celles que l'administration a faites jusqu'ici en pure perte le seront également. La position des Anglais, craints et détestés de tous les peuples de l'Indoustan, ne laisse point de doute sur les ressources que l'on pourrait se procurer du Mogol dont les revenus sont immenses, qui nous appelle depuis longtemps et qui verrait en nous des libérateurs. Si l'on persiste à regarder l'Inde comme un pays peu important, il vaut mieux l'abandonner entièrement que d'y entretenir des établissements coûteux dont la dépense est inutile, dès qu'elle ne peut remplir l'objet qu'on doit avoir en vue. » Après ce dernier conseil qui était celui du bon sens, il ajoutait, avec l'exaltation du patriotisme : « On peut être sûr que les Anglais délivrés de la crainte que leur inspire encore la connaissance qu'ils ont de nos ressources et de l'attachement des Indous pour notre cause, se livreraient bientôt sans pudeur aux vues ambitieuses qui les animent et qui leur font regarder l'empire Mogol comme une proie qui tôt ou tard ne peut échapper à leur cupidité. »

La vigueur et l'habileté des Anglais ne permit pas un instant aux ministres de regretter leur décision. Vingt mille cipayes et deux mille soldats européens, rassemblés sous les murs de Madras, en prévision de la guerre, se mirent en marche pour Pondichéry dans le temps même où Bellecombe faisait les derniers efforts pour mettre la ville en état de défense et nouait des relations avec Hyder-Aly, sultan de Mysore, afin d'obtenir qu'il protégeât Mahé et ses trois cents défenseurs jusqu'à l'arrivée de secours atten-

Digitized by Google

dus d'Europe. Le 5 juillet, Pondichéry était bloqué par les Anglais et leurs alliés Indiens. Le 8 août, lord Munro, arrivé à la tête d'une armée anglaise, déclarait à Bellecombe qu'il avait reçu l'ordre d'assiéger Pondichéry et le sommait de se rendre. « Je tiens trop à l'estime de lord Munro, répondit le gouverneur français, pour lui rendre sans assaut une place dont le commandement m'a été confié par le roi mon maître, » et il s'apprêta à une défense désespérée. « Je n'ai aucun espoir de sauver la ville, écrivait-il au ministre, le 8 octobre, mais je tiendrai jusqu'au dernier homme. Vingt-sept de mes bouches à feu ont crevé par suite de leur mauvaise qualité... J'ai perdu plus du tiers de mes canonniers; le reste est anéanti par la fatigue. Le régiment de Pondichéry est tout aussi maltraité. Quant à nos troupes indiennes de nouvelle formation, il n'en faut pas parler..., il ne me reste plus que quatre cents et quelques soldats du régiment de Pondichéry, une centaine de canonniers et deux cents bons cipayes avec quelque topas. »

La lutte continua avec une sorte de rage patriotique au milieu des cris de fureur de la population, qui accusait de trahison le chef d'une petite escadre française, M. de Tronjoly, parce qu'il ne venait pas à son secours. « Jamais position ne fut plus cruelle que la mienne depuis la fin d'août, mandait Bellecombe à Versailles, je l'ai supporté... parce qu'elle pouvait changer d'un moment à l'autre, soit par le retour de M. de Tronjoly, soit par les secours d'Europe ou de l'Ile-de-France, soit par les secours des forces qu'Hyder-Aly m'a promises; mais aujourd'hui

Digitized by Google

il ne me reste plus d'autre parti que celui de me faire tuer sur le dernier bastion. » Douze mille bombes, plus de soixante mille boulets étaient tombés sur la ville, le colonel de Bury, le marquis de Vilaine étaient tués. Bellecombe avait eu le bras traversé par un coup de feu, quand, le 13, les Anglais montèrent à l'assaut. Bellecombe les refoula dans leur ligne en les forçant de laisser six cents hommes sur le champ de bataille, tant tués que blessés, mais, deux jours après, le feu des Français cessait, faute de boulets et de poudre, six cent-quatre-vingts défenseurs européens, tant soldats qu'officiers ou habitants de la ville, avaient péri, huit cents blessés agonisaient dans les maisons qui n'avaient pas été renversées par les boulets ou éventrées par les bombes. Il fallait se rendre. La garnison sortit avec armes et bagages, drapeaux déployés, tambours battants, et les soldats ne déposèrent leurs armes que sur le commandement de leurs officiers. Le régiment de Pondichéry put garder son drapeau, sur la demande de Bellecombe, et l'armée anglaise entra dans la ville le 17 octobre 1778.

Alliance inutile avec le sultan de Mysore; la France n'a plus de possessions sur le continent indien, 20 mars 1779.

La garnison de Karical s'était repliée sur Mahé le 17 septembre, et Chandernagor avait été occupé par les Anglais dès le 27 août. Il ne restait plus que Mahé à la France sur le continent indien. Comment défendre ce dernier comptoir en l'absence de toute force? Tous les employés français, quel que fut leur grade, se tournèrent vers un de ces royaumes qui surgissaient dans l'Inde comme des météores passagers et demandèrent, d'une manière presque unanime, l'appui du sultan de Mysore. Aventu-

Digitized by Google

rier doué des qualités de l'homme de guerre et de l'administrateur, Hyder-Aly, tantôt allié des Anglais, tantôt leur ennemi, suivant les calculs de sa politique et de ses ambitieux projets, avait grandi et, en 1778, il commandait une armée de quarante-sept mille quatre cents hommes, disciplinée, comprenant quatre mille six cents Français, trois cent cinquante artilleurs européens et quatre mille six cents artilleurs indiens. Douze cent-soixante pièces de campagne attelées et prêtes à servir, et sept cent vingt bouches à feu reposant sur leurs affûts dans les places de guerre de l'empire de Mysore, complétaient cette puissance militaire, à laquelle au besoin pouvaient se joindre cent cinquante mille fantassins et quarante mille cavaliers habitués à combattre comme les Indiens.

Hyder, décidé dans le moment à lutter contre les Anglais et à obtenir l'appui de la France, ravitailla Mahé et remplit les caisses de l'intendance française. A cette nouvelle, le gouverneur de Madras fit appeler l'ambassadeur du sultan de Mysore : « Mahé est une dépendance de Pondichéry, lui dit-il; néanmoins le nabab, votre maître, y envoie des secours ; il n'est pas à propos qu'il en agisse ainsi. » Cette représentation à son ambassadeur irrita Hyder au dernier point; il s'écria, dans son orgueil, qu'il ne souffrirait pas qu'il fut fait tort aux gens établis sur la terre de l'Inde, « qu'il ne dépendait que de lui de brûler et saccager tout le pays depuis Mahé jusqu'au Travancore et de là jusqu'aux dernières possessions anglaises, en y employant, s'il le fallait, cent mille cavaliers. » Mais les Anglais, forts de leurs quatre-

Digitized by Google

vingt-deux mille hommes, qui comptaient six mille sept cents européens et soixante-seize mille cipayes formés à la tactique militaire, les Anglais, qui avaient vu se dissoudre l'année précédente la terrible confédération des conquérants marattes avec leurs trois millions de soldats, ne pouvaient pas s'arrêter devant de semblables menaces. Une flotte de seize vaisseaux portait sept mille hommes en face de Mahé, qui ne comptait que trois cent-cinquante hommes de garnison. Le gouverneur Pirot, dans l'impossibilité de se défendre, céda aux sollicitations des habitants, qui lui demandèrent de leur épargner les inutiles horreurs d'un siège et d'une prise d'assaut. La garnison partit avec les honneurs de la guerre et, le 20 mars 1779, la France ne possédait plus un seul comptoir sur le continent indien [1].

Une pareille situation ne lui laissait plus que la perspective d'une guerre de pirates dans les mers de l'Inde, comme celle que Lauzun se vante d'avoir fait décider et d'avoir dirigée. « Un soir, écrit-il,

[1] *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par Barchon de Penhoën, tome II, p. 407 et suiv., 409, 414 et suiv., 424 et suiv., 426 et suiv., 431 et suiv., 433 et suiv., 436 et suiv., 444 et suiv., 449 et suiv., 480, 488; tome III, p. 40 et suiv., 43, 46, 217 et suiv., 223 et suiv. — *Mémoires historiques et politiques sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie. Paris, 1801, in-8, tome III, p 154. — *Archives du ministère de la marine*. Documents coloniaux. Rapport politique sur l'Inde (correspondance particulière de M. Le Chevalier avec le ministre, 8 juin 1778). Mémoire au ministre de l'intendant Cheurau, 17 juin 1778. Lettre de M. de Bellecombe, mai 1778. Rapport sur l'Inde, février 1778. Lettre de M. Le Chevalier à M. de Sartines, datée de Chandernagor le 25 août 1778 Texte original en mahratte de Quichernarna, ambassadeur chargé des intérêts de la France près d'Hyder-Aly à M. Pirot, gouverneur de Mahé, 13 janvier 1779. Lettre de M. Pirot au ministre, 23 janvier 1779. Lettre de M. de Bellecombe au chevalier de Brillane. — *La France sous Louis XV*, tome V, p. 384.

Digitized by Google

en lisant chez moi le London Magasine, j'y trouvai l'état des possessions anglaises sur la côte d'Afrique. Je vis qu'elles étaient en très mauvais ordre, et que l'on pourrait facilement s'en emparer. J'en causai avec M. Francis qui était chez moi. Nous en parlâmes ensemble le lendemain à M. de Sartines. Je lui proposai, tandis que l'escadre allant dans l'Inde, ferait de l'eau aux Iles du Cap Vert, d'en détacher un vaisseau, quelques frégates et quatre à cinq cents hommes pour prendre la Sénégambie et détruire les établissements anglais sur les côtes. Ce projet lui plut et il me demanda si je voulais m'en charger. »

Expédition du Sénégal, novembre 1778.

Sur l'acceptation du duc, Sartines lui fit remettre le 20 novembre 1778, des instructions qui lui prescrivaient, en cas de succès, de débarrasser la contrée de tout soldat, fonctionnaire et colon anglais, afin que cette nation ne conservât aucune intelligence avec les naturels du pays. Il avait ordre de transporter au Sénégal la garnison de l'île de Gorée, la seule colonie africaine qui restait à la France, après en avoir rasé les fortifications. Dans le cas où l'expédition échouerait, Lauzun devait réparer au contraire, les fortifications de Gorée et porter sa garnison à trois cents hommes « c'est tout ce que l'île comporte, disait l'instruction, mais il ne faut pas moins que ce nombre pour qu'elle puisse se défendre. »

Il s'agissait, dans cette expédition, de la reprise, plus nominale qu'effective, d'un vaste territoire, développant ses côtes sur les rives de l'Atlantique, entre le cap Blanc et la rivière de Sierra Leone, longé

Digitized by Google

au nord par le désert de Sahara et au sud par la Guinée. Deux fleuves, le Sénégal et la Gambie, débouchant dans l'Océan, avaient servi de route aux européens qui s'étaient établis sur deux îles, celle de Gorée, séparée par un étroit canal de la terre ferme, qui n'est qu'un rocher allongé, contenant un excellent mouillage pour les navires ; et l'île Saint-Louis, située au delà du vaste banc de sable qui, interceptant aux grands vaisseaux l'entrée du fleuve du Sénégal, autrement appelé le Niger, est souvent fatal aux plus petits navires. La compagnie d'Afrique, depuis le droit de trafiquer dans ces pays, donné par Louis XIV en 1696, ne s'était occupée que de trois objets, de la traite des esclaves pour la culture des colonies de l'Amérique, du trafic de la gomme appelée arabique, qui était récoltée dans d'immenses forêts peuplées de gommiers et apportée dans ses comptoirs par des habitants du pays, puis de projets d'exploitation de mines d'or. Cette dernière perspective de profits, qui avait été un sujet d'études en 1730, 1741 et 1746, avait fini par être abandonnée, soit à cause de l'irrémédiable paresse de nègres incapables d'un travail suivi, soit, comme le disent les Arabes Touaregs, qui viennent aujourdhui trafiquer dans le sud de nos nouvelles possessions de l'Algérie, que la rivière Saunon ou rivière d'or, roule de ce métal, mais donne la fièvre à ceux qui entrent dans son lit pour le recueillir.

Il n'existait en réalité au Sénégal, quand la France le possédait, ni territoire ni propriété appartenant au gouvernement français comme dans ses autres colonies. Il n'y avait qu'un commandant et quelques

Digitized by Google

officiers pour exécuter des travaux militaires et un ordonnateur pour ceux qui concernaient la sûreté du commerce. L'organisation de la justice s'y résumait dans un simple tribunal de police, composé du commandant de la place, de celui des troupes et de l'ordonnateur, qui décidaient, à la pluralité des voix, les contestations relatives aux propriétés et au commerce, élevées, soit entre les Français, soit entre ceux-ci et les indigènes. S'il s'agissait d'un crime, les juges fesaient l'enquête et l'envoyait en France avec les accusés, pour qu'ils y soient jugés.

Les forces militaires destinées à la défense de Gorée et de Saint-Louis, avaient été fixées à six cents hommes répartis en six compagnies appelées les volontaires d'Afrique, parmi lesquels devaient se trouver vingt artilleurs. Aussi nominale que la domination de la France sur ces contrées, dont un soleil brûlant et une humidité fiévreuse, rend impossible la prise de possession par la race européenne, cette garnison était tombée, quand la France les possédait encore toutes deux, à trente-trois soldats à peine pourvus des vivres nécessaires à leur existence, et n'ayant que deux coups à tirer pour chacun des quarante canons mis à leur disposition. Ces vastes contrées, partagées entre une quantité de rois, n'avaient pas plus attiré l'attention du gouvernement anglais depuis la paix de 1763, qu'autrefois celle du conseil de Versailles. Elles étaient en réalité livrées aux spéculations effrontées de deux compagnies aussi déloyales dans leurs trafics l'une que l'autre, si l'on en croit l'anglais Harrison, quand il juge ses compatriotes, et le chevalier de Lombez quand il parle des siens.

Digitized by Google

La concurrence des deux compagnies, qui fit monter le prix du nègre de quarante barres (environ 160 francs) au double, se compliqua, lors de l'insurrection d'Amérique, des passions que suscite une guerre nationale. Convaincu, dès 1776, de la sympathie de la France pour les révoltés, un lieutenant, cornette d'infanterie, commandant par intérim du fort James sur la Gambie, paria cent guinées avec le directeur du commerce de la société d'Afrique, à son passage au Sénégal, qu'il ferait enlever tous les bâtiments français dans les rades de Goal et de Portudal. Au moment de déposer son argent, sir Mamnara avait voulu annuler son étrange pari, mais quelques jours après le navire la *Grue* de Nantes, qui avait quatre-vingt nègres à bord, fut capturé à Portudal par le navire *Lord Darmouth*. « Je suis si étonné, monseigneur, écrivit le gouverneur français d'un procédé aussi extraordinaire, que j'aurais beaucoup de peine à le croire, si la voix publique ne m'avait pas appris que depuis plus de six mois les Anglais commettent envers tout le monde les vexations les plus affreuses. » Il se plaignait de l'astuce des Anglais, des présents qu'ils faisaient aux rois nègres. « Les Anglais dépensent au fort James plus de cent mille francs par an... les villages, dans un espace de deux cents lieues, sont remplis de leurs comptoirs... Suivant les observations que j'ai faites... la rivière de Gambie leur fournit environ 3,500 captifs, cent cinquante milliers de morphil (dents d'éléphants) et trois cents livres d'or. Tout le commerce se fait presqu'entièrement par une seule compagnie qui, sans avoir le privilège exclusif, est parvenue à

Digitized by Google

dégoûter les particuliers. » La même compagnie envahit le commerce de Sierra Leone qui produit chaque année plus de sept mille captifs. Ces deux branches réunies sont un objet de plus de douze millions. » Puis après cette magnifique description de l'activité déployée par l'intérêt particulier pour vaincre tous les obstacles, le gouverneur ajoute naïvement : « Il est bien surprenant que nos capitalistes, qui hasardent leurs fonds dans des lieux beaucoup moins susceptibles, n'aient pas songé jusqu'à ce moment à fonder un établissement à Sierra Leone où nous avons les mêmes droits que les Anglais. »

Les capitalistes n'ignoraient pas que tous les mémoires présentés autrefois au gouvernement pour améliorer la situation du Sénégal avaient été repoussés par cette phrase : « Il y a un privilège garanti par l'État et concédé à une compagnie. L'État ne peut violer les termes du traité consenti par lui. » L'adage de Montesquieu, que les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté, devait recevoir d'autant mieux son application dans ces contrées africaines, que les négociants français ne trouvaient aucun appui dans leur gouvernement en compensation du monopole et des règlements qui entravaient leur travail. Dès le début de la guerre avec l'Angleterre, le gouverneur, voulant mettre Gorée à l'abri d'un coup de main, dut recourir à une garde bourgeoise de soixante hommes, à laquelle il distribua douze fusils, les seuls en état de servir, donnant, pour suppléer à ceux qui en manquaient, des sabres, des lances, des

Digitized by Google

poignards, des bâtons pointus. « Chacun, dit l'ingénieur Boucher, s'arma du mieux qu'il put, l'État ne pouvant fournir d'autres armes. » Cette garde, jointe aux soixante-dix soldats de la garnison, attendit l'ennemi avec quatre petits canons chargés à mitraille, décidée, affirme Boucher, à se battre bravement dans un fort délabré, dont les murailles étaient ébranlées par les pluies. L'attaque ne vint pas, parce qu'une peste terrible avait fait périr, en 1771, près des deux cinquièmes de la population indigène, s'attaquant aussi aux Anglais, dont la garnison de mille hommes fut réduite à six cents. Les négociants français, se repliant des comptoirs de l'intérieur sur Saint-Louis, passaient successivement à l'île Bourbon, et l'embryon de colonie que la France avait dans Gorée allait s'éteindre, quand apparut en face de la barre du Sénégal, vers les derniers jours de décembre, une escadre composée de deux vaisseaux de ligne, de deux frégates et de quelques transports.

A peine en vue, Lauzun embarqua des troupes sur des bâtiments légers et, franchissant la barre, courut au fort du Sénégal, qui céda après quelques volées de coups de canon. Le surlendemain, il expédia deux frégates et une corvette à l'attaque du fort James, situé sur le fleuve de Gambie ; une canonnade de quelques heures suffit pour amener la prise de cette petite place, défendue par soixante-deux soldats et trois officiers. William Lacy, le gouverneur général des établissements anglais, déclara que la caisse militaire était vide, car la garnison, payée avec des marchandises de traite, n'avait pas reçu

Digitized by Google

d'argent d'Angleterre depuis cinq ans, et qu'il était dépourvu de munitions de guerre, au point de n'avoir que cinq coups à tirer par chacun de ses canons. Il ajouta, ce qui est caractéristique dans ses réponses, qu'il n'aurait pas voulu consommer les approvisionnements consignés dans le fort, qui appartenaient à des marchands et consistaient spécialement en ce que l'on était convenu d'appeler de la poudre de trafic. » Si les propriétés de l'État étaient nulles, celles des particuliers se trouvaient en revanche abondantes, car il y avait pour deux cent quatre-vingt mille livres de marchandises appartenant aux capitaines marchands de cinq navires alors mouillés sous le canon du fort. Lauzun fit tout saisir, démantela le fort et transporta la garnison prisonnière à Bourbon et à l'Ile-de-France. Ces conquêtes faciles accomplies, Lauzun déclara au marquis de Vaudreuil qu'il n'avait plus besoin des vaisseaux du roi, et l'escadre, appelée à aller renforcer la flotte de d'Estaing, fit voile pour l'Amérique, ce pays sur lequel la France avait les yeux fixés et où les moindres péripéties de la guerre provoquaient des explosions de joie ou de douleur [1]. Peu de jours après l'attaque

[1] *Mémoires du duc de Lauzun*, publiés par Louis Lacour, Paris, 1858, in-8. p. 303 et suiv., 306 et suiv. — *Archives de la marine* (Carton : Ordres du roi). Instructions du roi à M. de Lauzun sur ce qu'il doit faire en cas de réussite, 20 novembre 1778. Documents coloniaux. Sénégal, 1780 (Cartons divers). Mémoires écrits au Sénégal par S.-J. Harrison, 1767-1779 (Correspondances, Sénégal, 1782). Mémoire adressé au ministre par le chevalier de Lombez (Carton 1777, Correspondance du gouverneur). Rapport au ministre sur la mise en état de défense de Saint-Louis (Sénégal), signé Boucher. Documents coloniaux (Sénégal. Carton 1779-1780). Procès-verbal d'interrogation de sir William Lacy, gouverneur général des établissements anglais en Sénégambie, signé par William Lacy de Senneville de Pontevès, daté du 11 février 1777.

Digitized by Google

infructueuse de Savannah par d'Estaing, le général anglais Clinton faisait évacuer Rhode-Island pour concentrer toutes ses forces à New-York. L'amiral Arbuthnot, parti d'Angleterre avec une flotte de guerre, qui convoyait plus de quatre cents bâtiments de transport, l'ayant mis, par des renforts, en position d'exécuter les ordres de Londres, Clinton résolut de commencer la conquête des États du Sud par la prise de Charlestown.

Prise de Charlestown, 12 mai 1780.

Un fort détachement de l'armée de Clinton partit, sous l'escorte d'Arbuthnot, le 26 décembre 1779. Favorisé par le temps pendant les premiers jours, il allait atteindre son but, quand une terrible tempête assaillit les vaisseaux, en fit sombrer un certain nombre et en dispersa au loin plusieurs comme des épaves dont s'emparèrent des corsaires américains. Quand la flotte put enfin se réunir à Tibec, à l'embouchure de la Savannah, vers la fin de janvier 1780, elle était amoindrie, et Clinton avait perdu, dans son désastre, une partie de son artillerie. La garnison victorieuse de Savannah accueillit avec allégresse Clinton et son armée, et chacun se mit à l'œuvre pour exécuter le plan de campagne arrêté en Angleterre. Mais le temps perdu par ces événements maritimes avait permis aux Américains de se préparer à la résistance. Le gouverneur de Charlestown Rutledge, luttant contre la pénurie d'argent et la dépréciation du papier-monnaie, avait donné de l'extension aux fortifications de la ville et réuni une garnison de cinq mille hommes. Le siège, commencé vers la fin de mars, se poursuivit méthodiquement pendant que lord Cornwallis battait le pays avec une partie de l'armée pour empêcher le rassem-

Digitized by Google

blement des milices et isoler la ville, qui fut obligée de se rendre le 12 mai, après quarante jours de lutte.

A peine entré dans Charlestown, Clinton fit rayonner ses troupes dans la Caroline pour y réunir les royalistes qui y étaient nombreux. Cornwallis s'empara de George-Town et quand, au départ de Clinton pour New-York, il fut laissé à Charlestown avec cinq mille hommes de troupes, la Caroline du sud se trouvait soumise au roi d'Angleterre.

A ce moment Wasinghton impuissant, par suite de la faiblesse de son armée, tenait ses troupes barraquées à Morristown dans le New-Jersey. L'œil fixé sur New-York il écoutait les propositions qui lui étaient faites et assistait, sans pouvoir l'empêcher, aux dévastations des Anglais qui incendiaient des villes sans défense, comme New-Haven, Fairfield, Norwalk. En correspondance avec Lafayette alors en France, il faisait ressortir la nécessité d'une force maritime pour vaincre des adversaires qui, grâce à leurs vaisseaux, pouvaient porter leurs soldats sur toutes les côtes.

Lafayette revient en France; enthousiasme public, janvier 1779.

Le marquis de Lafayette avait quitté l'Amérique pour revenir en Europe le 11 janvier 1779, près d'une année avant le retour de d'Estaing à Brest. Il revenait dans sa patrie recommandé au roi de France par une délibération spéciale du congrès, apportant une lettre de Wasinghton. Il fut reçu avec enthousiasme à Paris. Découvert au fond d'une loge, à la représentation de l'opéra d'Iphigénie en Aulide, le parterre battit des mains, au moment où le chœur chantait ces mots : *Achille est couronné des mains de la Victoire;* et une actrice, saisissant la pensée des

Digitized by Google

spectateurs, attira au héros de la fête et à elle-même un redoublement de bravos, en lui offrant d'un geste la couronne de lauriers qu'elle tenait à la main. La cour fut aussi vivement émue que le public; la reine accorda plusieurs audiences à l'officier américain, et copia même de sa main des vers de la pièce de *Gaston* et *Bayard* qu'on avait applaudis avec transport au Théâtre Français, en en faisant l'application à Lafayette.

Ne pouvant pas amener Maurepas et Necker à la conquête du Canada, Lafayette résolut, malgré la répugnance du Congrès américain et la défense qu'il en avait reçu, de solliciter un envoi de troupes françaises avec leurs officiers. Il insista sur la nécessité de secours pécuniaires et la présence d'une flotte puissante qui pût dominer la mer et permettre d'user des forces militaires que pouvait fournir l'Amérique.

Lettre de John Adams à Sartines.

Les arguments de Lafayette étaient fortement appuyés par les envoyés américains, dont l'un d'eux, John Adams, disait au ministre de la marine, dans une lettre où il résumait le résultat de plus d'une conversation : « Le ministère britannique est tout à fait déterminé à continuer la guerre et à envoyer en Amérique de nouvelles troupes et de nouveaux vaisseaux..... Sans une grande supériorité de forces navales, New-York ne sera jamais prise... Beaucoup de gens, en Europe, ont été étonnés de l'inaction de l'armée américaine depuis deux ans, mais cet étonnement ne provient que d'un défaut de connaissance et d'attention. La véritable cause de cette inaction est que les Anglais se sont réfugiés dans les

Digitized by Google

forteresses et dans leurs ports de mer... Nous ne pourrons rien faire tant qu'ils seront supérieurs à la mer. Quand même notre armée eut été trois fois plus nombreuse, il aurait toujours fallu qu'elle restât oisive, n'ayant pas de flotte pour coopérer avec elle... Les Anglais, depuis l'alliance, ont toujours appréhendé que les Français n'attaquassent leurs forts des côtes. C'est cette crainte qui les a déterminés de se retirer de Philadelphie à New-York. Je ne rappelle ces faits que pour répondre à l'imputation d'inaction dont on charge notre armée, depuis l'alliance des deux nations. Inaction... qu'on doit attribuer... uniquement à ce que nos ennemis ont changé de système dans la manière de nous faire la guerre... Les Anglais..., en possession du Canada, ont un grand nombre de postes à garder, qui ne peuvent être reliés que par les communications de mer. Il ne reste aux Anglais que très peu de bâtiments, en dehors du nombre nécessaire pour les communications de toutes les colonies entre elles et avec l'Europe. C'est donc dans leur supériorité navale qu'il faut les attaquer ; c'est le vrai moyen de réduire leur puissance, et si l'on parvient à l'abattre en Amérique, elle deviendra nulle partout ailleurs... Il y a en Amérique un assez grand nombre d'habitants qui désirent retourner sous la domination de la Grande-Bretagne... Hommes adroits et artificieux... ils examinent la conduite de la France et ils l'exposent sous le point de vue qu'ils croient le plus propre à prévenir leurs compatriotes contre l'alliance,... disant que la Cour de France n'est pas dans l'intention de donner aucun secours effectif aux

Digitized by Google

Américains, mais qu'elle n'a d'autre objet que de mettre leurs forces aux prises avec celles des Anglais, et de les détruire ainsi les uns par les autres... M. Hartley (membre de la chambre des Communes), celui des Anglais qui est le plus disposé à la paix, a adressé aux habitants du comté d'York une lettre imprimée où l'on trouve ces expressions... *Il y a longtemps que la France aurait terminé la guerre et les souffrances des Américains, si elle l'avait jugé à propos... La France a toujours eu le projet bien réfléchi, pour son intérêt particulier, d'encourager les hostilités en Amérique, dans l'espoir de réduire au dernier point d'épuisement les forces de la Grande-Bretagne, et d'affaiblir, autant que possible, la puissance naissante de l'Amérique.* Le corps de la nation américaine met cependant une grande confiance dans la sincérité de la France. » John Adams, le futur président de la république qui apparaissait dans le monde, trace, dans les dernières lignes de sa lettre, avec une singulière hauteur de vue, la voie que doivent suivre les peuples, en appréciant le but poursuivi et atteint par l'alliance qui vient de se conclure :

« Les États-Unis d'Amérique forment une nation grande et puissante. Quelque idée que puissent en avoir les politiques européens ; la rupture de ce peuple avec l'Angleterre, et son alliance avec la France, opérés l'un et l'autre si soudainement, sont un des plus singuliers événements qui soit jamais arrivé parmi les hommes. Les préjugés des nations en faveur d'elles-mêmes et contre les autres, préjugés qui naissent de l'amour-propre et sont souvent

Digitized by Google

nourris dans l'esprit des peuples pour des fins coupables, méritent certainement l'attention des hommes d'état les plus sages, et comme l'extirpation de ces préjugés ne saurait être l'œuvre d'un moment, il faut se conduire, à leur égard, avec une grande délicatesse. On répète trop souvent en France (où le préjugé contre les Anglais n'a pas été nourri d'autant de fiel, parce que la France n'a jamais eu autant à craindre de l'Angleterre que l'Angleterre de la France) que les Anglais et les Américains sont le même peuple. Il est trop visible que cette manière de voir est, en France, un reste de préjugé contre les Américains. Il en existe, il est vrai, en Amérique contre la France, mais très peu, et il est de l'intérêt et du devoir des deux nations de les diminuer le plus promptement possible, et d'éviter avec soin tout ce qui pourrait les faire revivre. »

Lafayette et Vergennes; retour de Lafayette à Boston 27 avril 1780.

Doué d'un caractère aimable, uni à une de ces vives affections pour ses semblables qui donne souvent une merveilleuse clairvoyance, pour apprécier leurs qualités et leur défauts, Lafayette savait se faire agréer par les personnages les plus opposés à ses projets et les moins susceptibles de se laisser entraîner vers le but qu'il poursuivait. Ses ardentes convictions donnaient à ses paroles une portée qu'elles n'auraient pas eues dans une autre bouche, et Vergennes était ébranlé, quand ce jeune homme, pressant l'envoi de troupes françaises dans le nouveau monde, lui écrivait : « Un tel détachement, rendrait de la vigueur à l'armée américaine... Je vous jure, sur mon honneur, que si la moitié de ma fortune était employée à envoyer aux Amé-

Digitized by Google

ricains un secours de troupes, je croirais rendre à ma patrie un service plus que digne de ce sacrifice. » Désintéressé de toute prétention personnelle, il disait au même ministre, quand il était question de l'employer comme officier dans ce corps : « Je désire être choisi dans le rapport de l'armée et non dans celui de la cour ; je ne suis point de la cour, je suis encore moins courtisan, et je prie les ministres du roi de me regarder comme sortant d'un corps de garde... On dira sûrement, monsieur le Comte, que les français seront mal reçus dans ce pays et vus de mauvais œil dans son armée. Je ne peux pas nier que les Américains ne soient un peu difficiles à manier, surtout par des caractères français ; mais si j'étais chargé de ce soin, ou que le commandant militaire nommé par le roi s'y prît passablement bien, je répondrais sur ma tête d'éviter ces inconvénients, et de faire parfaitement recevoir nos troupes. Il y a tel excellent officier, monsieur le Comte, qui plairait beaucoup ici, et que, d'après mon intime connaissance de nos alliés, je serais fâché de leur voir envoyer ; mais il y en a beaucoup qui, je suis sûr, réussiraient parfaitement. »

Le ministère français promit un secours de six mille hommes, qui ne fut en définitive jamais que de quatre mille. Le lieutenant général de Rochambeau devait commander ce corps qui s'incorporerait à l'armée américaine comme une simple division. Lorsque deux officiers de même grade et de même ancienneté dans leur grade, se trouveraient en présence, l'américain devait prendre le commandement. Après

Digitized by Google

avoir réglé chaque chose de manière à éviter toute discussion future, Lafayette s'empressa d'aller reprendre son poste de général américain. Parti le 19 mars, il arriva le 27 avril à Boston. « Je suis ici, écrivit-il ce même jour à Whashington, demain nous allons à la ville, et après-demain je partirai pour rejoindre mon bien-aimé et révéré ami et général. »

Les acclamations de la population accourue sur le port saluèrent Lafayette, qui fut conduit en triomphe chez le gouverneur Hancok. Whashington versa des larmes de joie à la réception de sa lettre. Les deux amis en présence s'entretinrent, après leurs premières effusions, des événements arrivés depuis leur séparation. Whashington lui parla du délabrement de l'armée, de l'impossibilité de son recrutement faute d'argent; Lafayette lui raconta tout ce qu'il avait fait, et remplit de joie l'âme de son chef en lui annonçant les sacrifices pécuniaires obtenus des ministres de Versailles, et l'arrivée prochaine de troupes françaises [1].

Quand Lafayette écrivait gaiement à Whashington, à propos de l'argent qu'il sollicitait pour l'Amérique

[1] *Mémoires du général Lafayette.* Paris, 1837, in-8; tome I, p. 243, 249, 256 et suiv., 310, 313, 321, 327 et suiv., 331, 449. — *Histoire de la guerre de l'Indépendance,* par Botta, tome III, p. 526 et suiv., 590 et suiv.; tome IV, p. 2 et suiv., 17 et suiv., 28 et suiv. — *History of the reign of George the third by Baines,* tome I, p. 278 et suiv., 304 et suiv. — *Mémoires militaires et historiques* de Rochambeau. Paris, 1824, in-8; tome I, p. 241 et suiv. — *Correspondance secrète* publiée par Lescure, tome I, p. 458. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres,* tome XX, p. 71. — *Mémoires de Mme Campan,* tome I, p. 234. — *Archives du ministère de la marine* (guerre d'Amérique, 1780). Lettre de John Adams à M. de Sartines, 13 juillet 1780.

Digitized by Google

« je m'en suis bien occupé, et j'ai tellement insisté que le directeur général me craint comme le diable;» il ne faisait qu'exprimer la situation d'esprit dans laquelle devait se trouver Necker.

es finances en 1778, 1779, 1780, 1781.

Le trésor public s'alimentait par une succession d'emprunts faits tantôt au nom de l'État, tantôt par les provinces pour le compte de l'État. Quatre millions de rentes viagères, à dix pour cent sur une seule tête et à huit et demi pour cent sur deux têtes, étaient créées au mois de novèmbre 1778. En 1779, il était émis encore cinq millions de rentes aux mêmes conditions. Les États de Languedoc, ceux de la Provence, de la Bourgogne fournissaient, par des emprunts, en 1778 et 1779, un capital de plus de quarante millions. Un emprunt fait à Gênes donnait six millions, et Necker avait lui-même versé deux millions dans les caisses de l'État, moyennant un intérêt de cinq pour cent. Le directeur général provoquait toutes les provinces à voter des dons gratuits : capitaux qu'on n'aurait au moins pas à rendre comme les cinq millions cinq cents mille livres acceptés de la nouvelle corporation des carrossiers, qui attestaient la voie déplorable dans laquelle l'administration s'était engagée par le rétablissement des jurandes. Les cabaretiers, aubergistes, cafetiers et vendeurs de vins avaient été classés, lors de la résurrection des communautés, de manière que les derniers, autorisés à fournir des tables et des sièges, n'avaient pas le droit de donner « des comestibles sur plats et assiettes. » En 1780, le nombre des perruquiers-coiffeurs fut fixé à six cents, avec défense de faire plus d'un apprenti tous les

Digitized by Google

trois ans. Necker s'apprêtait à organiser une corporation des bouchonniers, des paillassonniers, pour obtenir une finance de deux cents livres par tête, quand il fut arrêté par le Parlement. Les jeunes magistrats des Enquêtes dirent que l'on ferait tout aussi bien des bouchons et des paillassons sans donner 200 livres ; qu'il pourrait d'ailleurs y avoir quelque risque à interdire ce travail à ceux qui ne pourraient pas payer cette somme, parce qu'enfin il faut vivre. Cette même année, une loterie fournit trente-six millions à l'État. En ouvrant, au mois de février 1781, un nouvel emprunt de six millions en rentes viagères, Necker apprenait au public que les revenus de l'État dépassaient les « dépenses ordinaires de 27 millions, en y comprenant 17 millions appliqués à des remboursements ; » il ajoutait, en donnant ces chiffres que nous allons retrouver plus tard dans un autre document émanant de lui, « nous n'avons rien vu dans cet état de nos finances et dans le compte qui nous a été rendu qui exige du secret. Nous avons cru qu'en en permettant la publicité, il n'en pouvait résulter que des avantages. » En complétant cet emprunt par la création de trois autres millions de rentes viagères, Necker continuait à éclairer le public sur son administration financière. « La guerre, faisait-il dire au roi, entraîne de grandes dépenses. Nous avons vu que nous avions fourni de notre trésor royal, 150 millions en argent comptant, dans le cours de l'année dernière, en sus des fonds ordinaires... Nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir moins à fournir cette année. »

Necker était d'autant plus porté à faire ces sortes

Digitized by Google

Lutte à propos d'impôt entre la noblesse et le tiers-état en Bretagne, 1779-1781.

d'avances à l'opinion publique, que plus d'un fait révélait chez elle une agitation presque permanente. La fermentation des esprits avait été aussi grande en Bretagne, en 1779, que les années précédentes. Les États avaient voulu s'immiscer dans l'administration des villes de la province, allant jusqu'à s'opposer à la perception des octrois municipaux, et la lutte entre le tiers-état et la noblesse, sur la répartition de l'impôt de la capitation, avait été tellement violente, que le ministre se rendit l'interprète des plaintes du président de la noblesse auprès de celui du tiers, pour que les discussions eussent lieu « avec la décence et la modération convenables. » La ridicule prétention soutenue par le gouvernement à propos de la nomination des députés à envoyer à la cour et à la Chambre des comptes, se renouvela en 1779. Le roi persista à vouloir faire investir, par un vote des États, les personnages designés par le gouverneur général de la province, et les Etats continuèrent à affirmer que le droit d'élire entraînait celui de choisir. « Votre ordre, écrivit le ministre au président de l'ordre de la noblesse (de Boisgelin), ne fait pas assez attention que l'arrêt du 1er mars 1777 (celui qui annulait la nomination des députés de la noblesse et du tiers non récommandés par le gouverneur général de la province) ne porte point atteinte au droit que réclament les États de nommer leurs députés. Il ne prononce que provisoirement sur une possession constante, ancienne et qui, en la supposant abusive, ne leur laissait que la voie de recourir à la justice de Sa Majesté, et non celle de se la faire eux-mêmes. » Sa Majesté, mandait le ministre au marquis d'Aube-

Digitized by Google

terre, à propos du mémoire adressé au roi sur cette affaire : « m'a dit qu'Elle avait observé qu'à la vérité le droit des États de choisir à leur gré leurs députés lui avait paru bien prouvé jusqu'au temps où les circonstances ont nécessité la forme actuelle, constamment suivie pendant près d'un siècle ; mais que depuis cette époque, la plupart des raisons employées par les États ne sont pas en leur faveur ; que les plaintes qu'ils ont faites en 1716, que celles qu'ils ont renouvelées postérieurement par rapport aux sujets recommandés par les gouverneurs, prouvent que leur nomination n'était pas seulement l'effet de la déférence ; que la possession des gouverneurs est établie par le fait, puisque la nomination a toujours été faite en conséquence de la recommandation. »

Les élections ne sont que des institutions nominales et illusoires.

Nous nous sommes étendu sur cette prétention de faire élire sans donner le droit de choisir, pour mettre en lumière la tendance de l'homme à imposer ses volontés à ses semblables et la valeur réelle des institutions d'un peuple où des ministres prétendaient maintenir une erreur dans le présent parce qu'elle était un legs du passé. Que signifiaient des élections dans un gouvernement où le roi, à propos d'un prévôt des marchands, désigne au corps de la ville de Paris la personne qu'il a choisie en disant : « Nous désirons que dans l'assemblée qui doit être tenue... vous ayez à donner votre voix audit Lefèvre de Caumartin, afin que par vos suffrages et selon la forme accoutumée, il soit élu à ladite charge. » Que signifient des élections faites comme dans la ville de Mâcon, sous la direction d'un juge féodal qui peut expulser les électeurs de la salle de réunion et les

Digitized by Google

condamner à l'amende s'ils ne viennent pas voter, et où les règlements interdisent aux électeurs de se donner leur propre voix pour une place d'échevin ou autre, à peine de voir leur nomination non avenue. De pareilles élections sont évidemment ce que l'on nomme en peinture des trompe-l'œil. Dans les pays qui n'ont pas les mœurs de la liberté ou ne sont pas excités par une vive passion, de pareilles anomalies entre les mots et les faits passent inaperçues aussi bien par les administrateurs que par les administrés. Mais ce n'était pas le cas de la France en 1779. Les États ne cédèrent devant aucuns des raisonnements et aucunes des injonctions des ministres, qui se hâtèrent de les clore après avoir obtenu les votes indispensables. Les mêmes résistances se reproduisirent en 1780 et en 1781. Ce fut en vain que le ministre chercha à appeler l'attention des États sur « la bonté de Sa Majesté, » qui ne demandait « le don gratuit que sur le pied de paix au milieu des besoins les plus urgents de la guerre. » Les États votèrent le don gratuit, mais résistèrent sur l'affaire des députations et continuèrent à affirmer leur droit de se mêler des administrations municipales. Le ministre fut obligé de s'appuyer plus d'une fois sur l'ordre du tiers contre la noblesse, notamment dans le vote de l'impôt de la capitation et, dans celui des étapes, impôt roturier, puisqu'il était compris dans le brevet des tailles; le règlement des octrois donna même lieu en 1781, à une telle résistance que le gouvernement dut envoyer des lettres de jussion au parlement de Rennes et à la chambre des Comptes de Nantes[1].

[1] *Mémoires de Lafayette*, tome I, p. 301 et suiv. — *Recueil général*

Digitized by Google

Necker, obligé de conserver le deuxième vingtième

des anciennes lois françaises, tome XXVI, p. 211, 224, 264, 388, 421; tome XXVII, p. 421. — *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre Necker*, tome I. Suite des observations du citoyen, p. 35. Lettre à M. Necker, p. 38, 39. — *Archives nationales*. O¹122 : Lettres patentes du 26 fév. 1780. O¹123 : Création de 6 millions de rentes viagères, février; de 3 millions, mars 1781. P 2741 : Rentes viagères, 1781. P 2520, 1781 : Création de 5 millions de rentes viagères sur aides et gabelles, édit de novembre 1779; de 6 millions, édit de février 1781; de 3 millions, édit de mars 1781. P 2,740, année 1779. O¹419 : Le ministre de la maison du roi à la duchesse de Mailly, 19 nov. 1778. O¹474 : Le ministre au comte de Périgord, à M. de Saint-Priest, etc., 15 déc.; au prince de Condé, à Dupleix, 7 mai; au comte de Boisjelin, 1er nov.; à l'évêque de Rennes, à Léon Treverret, au comte de Vogué, à Case de La Bove, au marquis d'Aubeterre, 9, 14, 15, 16, 21, 22, 23, 28 nov., 2, 5 déc. 1778. O¹475 : Le ministre à Saint-Priest, au marquis de Vogué, à Case de La Bove, à Treverret, au marquis d'Aubeterre, 9, 11 décembre 1779; 4, 5, 10, 14, 23 février, 9 décembre 1779; à l'évêque de Tréguier, 14 janvier 1779. O¹476 : Le ministre de la maison du roi à Labourdonnais, au marquis d'Aubeterre, à l'évêque de Rennes, au marquis de Beausset, à Saint-Priest fils, au marquis de La Tourette, à Case de La Bove, 3, 13, 18, 20, 26, 27 novembre, 2, 11, 16, 20, 25, 31 décembre 1780. O¹477 : Le ministre de la maison du roi au marquis d'Aubeterre, à Case de La Bove, à Jules de Fleury, à de Catuelan, au comte de Goyon, à Miromesnil, 6, 19 janvier, 1er, 14 juin, 14, 19, 20, 29 juillet, 4, 15, 26 août, 21 décembre 1781. Remerciements du ministre pour vote de dons gratuits du Béarn, du Languedoc, de la Bourgogne, 1781. O¹153 : Lettre de jussion au parlement de Bretagne, 14 juillet 1781. Instructions au comte de Goyon, 20 juillet, 13 août 1781. O¹130 : Élection d'un prévôt des marchands à Paris, 16 mai 1778. Ordre du roi au prévôt et échevins de la ville. O¹131 : pour la même affaire, lettre du roi au corps de ville de Paris, 29 juin 1780 et 15 septembre 1781. O¹489 : pour la même affaire, le ministre de la maison du roi à M. de Caumartin, à M. de La Michodière. O¹148 : Règlement pour les assemblées générales de la ville de Montargis, 24 février 1776. O¹149 : Règlement pour les assemblées générales de la ville de Mâcon, 10 mai 1777. — *État des ordonnances de comptant*, année 1779, Paris, Imprimerie royale, 1790, in-4 de 114 pages. Il y a deux états : le premier s'élève à la somme de 25,286,615 livres; le second, intitulé : « État du comptant des restes de 1779, » monte à 90,889,958 livres. Ils ont été examinés, calculés et arrêtés dans deux conseils royaux des finances tenus les 12 et 13 mai 1788, et sont signés par le roi, Lamoignon, le duc de Nivernais, l'archevêque de Sens, Bouvard de Fourqueux, Lefèvre d'Ormesson, le baron de Breteuil. — *Encyclopédie méthodique*, articles : *Étapes*, *Mairie*.

Digitized by Google

des droits réservés et des sous pour livre, qui devaient cesser en 1780, ne pouvait pas, en faisant presque des excuses à la nation de leur maintien, ne pas déférer aux réformes qui lui étaient demandées avec une ardeur passionnée.

Réformes dans la maison du roi, 1779-1780.

Au mois de juillet 1779, Necker supprimait, dans la maison du roi, vingt offices, parmi lesquels se trouvent pêle-mêle le trésorier de la vénerie et fauconnerie, le trésorier des offrandes et aumônes, le trésorier de l'argenterie, le trésorier des menus plaisirs et autres. Il les remplaçait par un trésorier général payeur. Au mois de janvier 1780, l'établissement d'un Bureau général des dépenses entraînait la disparition des contrôleurs généraux de la maison du roi, des intendants et contrôleurs généraux des meubles de la couronne, des écuries, de l'argenterie. En août 1780, il s'agit de quatre cent-six charges qui concernaient le service des tables du roi et des princes. L'énumération des fonctions supprimées fait assister au spectacle étrange d'une cour constituée comme celle des pays barbares de l'Inde, dont les récits des voyageurs bercent notre imagination étonnée. Dans ce qu'on appelait *la cuisine-bouche* se trouvaient deux *écuyers* ordinaires et huit *écuyers de quartier*, pour que le roi puisse avoir un serviteur lui apportant son bouillon ou son déjeuner le matin, quatre *maître-queues* qui doivent soigner les entrées du repas, quatre *hâteurs* qui doivent veiller sur les rôtis, quatre *potagers* pour les potages, quatre *porteurs* pour aller chercher du bois, de l'eau et garder le bouillon pendant qu'il chauffe dans la nuit. Le *sommier du garde-manger* avait pour mission de porter la viande pour

Digitized by Google

un repas quand le roi « allait par pays. » L'*avertisseur* suivait à cheval Sa Majesté, tant dans ses campagnes que dans ses voyages, pour savoir immédiatement l'heure choisie par le roi pour son dîner ou son souper et aller en prévenir les officiers de la bouche. A côté de cet *avertisseur* était le *coureur de vin* qui, soit à cheval soit en carrosse, devait porter à la chasse et partout où le roi se rendait, la collation de Sa Majesté dans un baudrier de drap rouge galonné d'or. Le *conducteur de haquenée* faisait porter à travers la campagne, sur un cheval de bâts, du linge, du pain, des fruits, des confitures, une tasse à faire l'essai, c'est-à-dire à goûter le vin pour s'assurer qu'il n'était pas empoisonné, un couteau, du sel et le couvert du dîner et souper de Sa Majesté, « de crainte que les sommiers charrois ordonnés à cet effet n'arrivent pas à temps. »

Ces quatre cent-six fonctions, vendues huit millions sept cent quatre-vingt-six mille livres, ne rapportaient que le deux pour cent de leur prix, si l'on ne tenait compte que des émoluments qui y étaient attachés. Mais la plupart de ces serviteurs étaient nourris des dessertes des tables et se partageaient ces sortes de profits qui, dans les maisons riches, poussent parfois les dépenses jusqu'à l'extravagance [1].

[1] Dans les comptes de la Chambre aux deniers, où se réglaient les dépenses de bouche de la maison du roi, on trouve que des huissiers de salle, chargés d'accompagner les viandes, un flambeau de cire blanche à la main, ont la propriété de ce flambeau dès qu'il a été allumé. Les huissiers de l'antichambre avaient droit aux bougies qui avaient été allumées et aux tentures d'étoffe violette qui tapissaient l'antichambre lors des deuils. Le premier gentilhomme de la chambre prenait à la fin de l'année possession des robes de chambre et de la toilette du roi, et le grand-maître de la garde-robe avait les habits, etc. On lit, à la date du 23 mai 1778, *Archives nationales*, O¹419, p. 199 : « Une contestation s'étant élevée au sujet des bougies de l'appartement de Madame Élisabeth, le roi décide

Digitized by Google

Cette organisation de la cour avait non seulement nui à la nation par des libéralités directement faites aux personnes, mais par l'extension de privilèges onéreux qui diminuaient le nombre des contribuables et augmentaient celui des oisifs que le peuple français devait entretenir.

Privilèges onéreux ; recrudescence de l'esprit d'exclusion de la noblesse, 1780.

Les roturiers acquéreurs de charges, quand ils n'étaient pas ennoblis comme M. de Maudoux, *capitaine-chef du vol pour corneille à la grande fauconnerie*, obtenaient des exemptions d'impôt comme des nobles. Le ministre de la maison du roi écrit à l'intendant d'Amiens Duguay : « Le marquis de Sablé, capitaine des gardes de la porte du roi, vient de me porter plainte contre les habitants de Corizy-Buleux, village de votre généralité, qui ont compris le fils du sieur Routier, garde de la porte de Sa Majesté, sur le rôle des jeunes gens qui doivent tirer à la milice... La compagnie des gardes de la porte du roi jouit de tous les privilèges de la haute noblesse... Les simples gardes sont exempts du droit de franc-fief[1]... leurs domestiques sont exempts du tirage à la milice, à plus forte raison leurs fils. » Ce même ministre, donnant à Necker la liste de ses employés roturiers qui étaient exonérés, comme le clergé, depuis 1777, du droit de franc-fief, console en ces termes le contrôleur général de la perte qu'il fait de

qu'elles appartiendront aux premières femmes de chambre de la princesse. » A la date du 11 juillet 1781, *Archives nationales*, O¹237, nous trouvons une autre décision du roi encore relative à une affaire du même genre : « Le roi décide qu'on donnera aux garçons de la chambre de Madame Élisabeth trois mille livres, deux bougies par jour, pour les indemniser de ce que les femmes de chambre étaient tenues de leur donner sur le produit des bougies. »

[1] Le droit de franc-fief consistait en une année de revenu, payé tous les vingt ans. (*Encyclopédie méthodique*, Finances, article : *Franc-Fief.*)

Digitized by Google

ces contribuables. « L'intention de Sa Majesté est de n'admettre à l'avenir que des nobles (dans sa maison)... Vous verrez que l'exemption aura peu d'activité dans la maison du roi, parce qu'il s'y trouve beaucoup de noblesse, mais elle donnera du relief aux charges, ce qui est très à désirer pour le bien du service. Actuellement, tous les gardes du roi sont nobles, ainsi que les chevau-légers. Il y a aussi beaucoup de noblesse dans les gens d'armes et les gardes de la porte, ce qui diminue encore de beaucoup cette exception. » A la même date, les gentilshommes ordinaires du roi demandaient que le généalogiste des ordres du roi fût chargé de l'examen des titres des sujets qui se présenteront pour les charges. Il y avait, du reste, à ce moment, comme une sorte de recrudescence dans le désir qu'avait la noblesse de s'isoler et de ne pas se confondre avec les familles de la bourgeoisie. Les membres du parlement de Bretagne avaient depuis longtemps résolus de n'admettre dans leur compagnie que des personnes justifiant quatre quartiers de noblesse. Cette décision, prise en secret à Rennes, le fut publiquement, en 1780, par le parlement de Bordeaux, qui déclara qu'à l'avenir personne ne serait reçu président sans prouver qu'il était noble ou qu'il y avait trois générations de magistrats dans sa famille. Un édit de la même année assurait l'avenir d'une maison fondée, dans cette province, pour l'éducation de jeunes filles qui auraient à faire preuve de noblesse et de pauvreté pour y être admises, et le parlement de Paris, dans une question d'hôpital, insistait pour que les lits destinés par le roi à des militaires, le

Digitized by Google

fussent à des gentilshommes. Mercy nous apprend que cette même année 1780, « la Reine et Madame, ainsi que madame la comtesse d'Artois, étaient convenues de ne plus admettre au nombre de leurs dames les femmes qui sont d'une extraction de finance. » Il raconte que la vicomtesse de Laval a été refusée pour une place de dame de compagnie de Madame à cause de cette résolution, que la famille de Montmorency en a été très blessée et ajoute : « les clameurs furent des plus vives, et si l'union de la Reine avec les princesses ses belles-sœurs n'avait pas inspiré de la crainte, il serait résulté de cette circonstance une infinité de tracasseries. » Mercy ne semble pas se douter, dans son récit, qu'il y a une nation en dehors de la cour et qu'on n'est plus au temps, suivant la parole de Turgot, où les voix des roturiers n'étaient pas comptées.

Superstitieux respect des origines anciennes.

Le mois même où Mercy nous signale l'affront subi par une fille des classes moyennes alliée aux Montmorency, le ministre de la maison du roi, Amelot, exprimait son respect à des solliciteuses que l'antiquité seule de leur origine recommandait à ses déférences.

Dans un petit village de la Champagne se trouvait, vers 1750, un homme de formes athlétiques. Protégé par le souvenir d'une position occupée autrefois par sa famille, par la crainte qu'inspirait ses violences, il vivait des fruits de ses chasses et de ses vols, quand un jour il mourut, laissant trois enfants en bas âge dans le plus grand dénuement. Le curé pourvut à la nourriture de ces malheureux au moyen de soupes et d'aliments grossiers que chaque habitant de l'endroit leur apportait tour à tour, et les

Digitized by Google

haillons qui les couvraient étaient le produit des quêtes qu'il faisait. Quand les enfants eurent grandi, il fut impossible de les maintenir dans une masure dont ils sortaient à peine, faute de vêtements, le curé, embarrassé, alla trouver l'évêque de Langres, de La Luzerne, et la marquise de Boulainvilliers. Il leur raconta que ses protégés étaient d'origine royale et venaient en ligne directe d'un bâtard de Henri II, le baron de Saint-Remy. Les personnes bienfaisantes auxquelles s'adressait le pasteur de Fontette avaient peine à le croire; elles se décidèrent cependant à habiller ces enfants, à mettre le garçon en pension à Bar-sur-Seine et les deux filles dans le couvent des Ursulines de Ligny, où la pension d'une fille de qualité coûtait alors cent vint livres par an. Les pièces constatant la filiation de la famille, qui étaient l'unique débris de la fortune passée de ces enfants, furent envoyées au généalogiste de la cour, Chérin, qui les déclara parfaitement en règle. Les faveurs royales furent sollicitées en conséquence dès 1776, « pour les deux demoiselles de Saint-Remy, qui tirent leur origine de Henri II » et accordées pour « reconnaître, en leur personne, les services de cette famille, aussi ancienne qu'illustre dans son origine. »

Faiblesse du gouvernement en face des grands seigneurs.

Les égards du ministre vis-à-vis de mendiants n'étaient pas seulement de vaines formules de politesse. M. Amelot, en écrivant à celle qui devait être la comtesse de La Mothe, cédait évidemment aux habitudes d'esprit qui classaient alors parmi les maîtres de la France les hommes, non pas à raison de leurs facultés intellectuelles et morales, mais à raison de la date de création de leur famille. Le gouvernement était d'une

Digitized by Google

singulière faiblesse vis-à-vis de toute personne appartenant à la haute noblesse. Amelot et le lieutenant de police se montrent hésitants quand il s'agit de faire exécuter soit aux ducs de Luxembourg et de la Trémouille, soit au comte de Gamache et autres, l'ordonnance qui défend le port d'armes aux domestiques. Ils prient presqu'avec excuses la princesse de Poix d'envoyer en prison des domestiques qui ont insulté la garde chargée de la police de Paris et blessé un soldat. Les pages du roi vont troubler le théâtre de Versailles, insulter le parterre, cracher sur le public, et le ministre de la maison du roi, qui signale la turbulence de cette jeune noblesse au prince de Lambesc se plaint, sur une observation du duc de Coigny, que ces étourdis ne puissent pas entrer aux spectacles des boulevards sans payer. « Il paraît, dit-il au lieutenant de police, que dans tous les temps ils ont joui de cet agrément... l'intention du roi est qu'il ne soit rien innové à cet égard. » S'il y a des vols d'argenterie faits au château de Versailles, le même ministre, embarrassé de faire des recherches dans la demeure d'un frère du roi, écrit modestement à son subordonné : « Je ne pense pas que le chevalier de Crussol fasse difficulté de laisser faire une perquisition au Temple, si vous la jugez nécessaire. » Quand des grands seigneurs, comme le marquis de Gouffier, veulent ouvrir des maisons de jeu, le ministre leur expose, avec une politesse presque obséquieuse, qu'ils contreviendraient aux ordonnances, puis donne l'ordre à lieutenant de police Lenoir, non pas de punir le coupable, mais d'emprisonner et de pour-

Digitized by Google

suivre ses serviteurs, banquiers ou autres, s'ils persistent dans leurs projets. Les maisons des grands seigneurs étaient souvent des lieux de refuge en faveur des criminels. Des matelots, des soldats déserteurs, venant s'engager comme domestiques, étaient protégés par des Biron, des Rieux, des Kerkarec, des d'Arros, des La Vauguyon. Les plaintes contre de pareils abus arrivaient en foule au ministère. Le ministre, non seulement n'osait pas sévir, mais il désavouait parfois ses agents, comme un commandant de la maréchaussée qui, ayant voulu s'emparer de deux matelots refugiés chez M. de Cossé-Brissac, avait été roué de coups par les valets du château.

De pareilles habitudes, en créant sur des largesses et des faveurs une société factice, qu'aucune nécessité et aucun service ne justifiait, rendaient presque impossible toute amélioration sérieuse. Il fallait, pour atteindre un résultat, même des plus modestes, qu'un ministre se décidât à braver non seulement toutes sortes de clameurs, mais à briser la situation et souvent le bien-être de familles légitimés par le temps et les mœurs comme des propriétés justement acquises.

Résistance aux réformes, passions des Français pour les obtenir, 1780.

Lorsque Necker avait voulu obtenir de son collègue le ministre de la maison du roi, l'état des pensions et des gratifications annuelles de son département, Amelot avait demandé deux mois pour des recherches remontant à plus de cinquante ans, ajoutant : « Je ferai travailler ensuite à l'état des subsistances, au moins aussi considérable que celui des pensions... Vous ne trouverez, dans ces états, rien du fond des personnes de la maison du Roy et de la famille royale, que je crois très important, pour le

Digitized by Google

bon ordre, de ne point dénaturer. Tels sont le bas âge du feu Roy et de tous les princes et princesses, les officiers des princes décédés, les traitements conservés aux officiers de la feue reine, de la feue dauphine mère du roi, ceux des officiers des maisons existantes. Il y a nécessité à ne faire aucun changement à ces états : de leur destruction naîtrait une confusion immense. »

L'annonce de la réduction du nombre des receveurs généraux de quarante-huit à douze, occasionna une émotion profonde à la cour ; les deux frères du roi et le duc d'Orléans se plaignirent de cette opération comme portant un préjudice au droit honorifique qui leur était accordé de nommer à ces places dans les provinces qui forment leur apanage. « Le comte d'Artois, nous apprend Mercy, ayant eu, sur cette matière, un entretien très vif avec le directeur général des finances, qui lui répondit respectueusement, mais avec beaucoup de fermeté, le jeune prince eut recours à l'appui de la reine, et toutes sortes d'instances furent employées pour l'obtenir ; mais Sa Majesté ne se laissa point persuader. »

Le public suivait avec trop de passion des opérations de ce genre, pour ne pas être informé des contradictions qu'éprouvait le directeur général des finances. Mme de La Borde, femme d'un valet de chambre du roi, dit un journal, « a plu tellement à la reine, qu'elle a fait créer en sa faveur une charge de dame du lit, dont les fonctions sont d'ouvrir et de fermer les rideaux de Sa Majesté et de coucher au pied de son lit quand Elle le jugera à propos... Tandis que notre gouvernement supprime par éco-

Digitized by Google

nomie des charges anciennes et utiles, il en laisse créer d'inutiles et onéreuses. » Il paraît, continue-t-il plus loin, que M. Necker ne trouve pas de grandes facilités à exécuter son plan de réforme de la maison du roi. M. le prince de Condé, M. le prince de Lambesc, M. le duc de Coigny et autres ont présenté des mémoires pour soutenir leurs droits respectifs. » Puis, à propos d'un voyage de Marly où n'avait pas été exécuté la résolution de ne pas nourrir tout le monde, le même journaliste dit, en parlant de la Chambre du roi : « Il a été déjà dérogé à la loi pour elle. Du reste, des inspecteurs visitent les tables avec la plus grande sévérité, et en expulsent et les maîtres et les valets surnuméraires qu'ils y trouvent[1]. »

[1] *Archives nationales.* O¹121 : Brevets de pension à Jeanne de Saint-Remy de Valois (future comtesse de Lamothe) et à sa sœur Marie-Anne, 9 décembre 1876. O¹122 : Prorogation du deuxième vingtième, fév. 1780; suppressions de receveurs généraux, avril 1780. O¹152 : Maison d'éducation pour les filles nobles, octobre 1780. O¹232 : Pensions, gratifications, 9 décembre 1776. O¹234 : Examen des titres de noblesse par les généalogistes du roi, 8 avril 1776. O¹419 : Le ministre de la maison du roi à Necker, 17 avril; à Lenoir, 28 février 1778. O¹420 : Le ministre de la maison du roi à Necker, 30 mars; à Dugay, 21 août 1779. O¹421 : Le ministre de la maison du roi à Mlle de Valois de Luze de Saint-Remy, 12 janvier; à la marquise de Boulainvillers, 3 et 11 mars 1780; au prince de Lambesc, 11 mars. O¹489 : Annoblissement d'un capitaine, chef du vol pour corneille de la grande fauconnerie, 7 mai 1778. O¹491 : Le ministre de la maison du roi au duc de la Trémouille, au comte de Gamaches, au marquis de Gouffier, à Lenoir, 19 mars, 25 mai, 17 juillet et 28 août 1780. O¹492 : Le ministre de la maison du roi à Lenoir, 19 mai; à la princesse de Foix, 12 octobre 1781; au garde des sceaux, 6 juin 1781. P 2,517, année 1779 : Suppressions de charges. P 2,518 : Suppressions de charges, année 1780.—*Recueil des anciennes lois françaises* par Isambert, tome XXIV, p. 333; tome XXVI, p. 118, 265, 303, 375. — *L'État de la France*, Paris, 1736, in-12; tome I, p. 105 et suiv., 154 à 235, 266, 403. — *Les États de Bretagne*, par le comte de Carné, 1868, in-8, tome II, p. 218.— *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XV, p. 60, 62, 99; tome XVI, p. 28. — *Correspondance secrète de Marie-Thérèse et du comte de Mercy*, tome III, p. 390, 422. — *Annales politiques et civiles*

Digitized by Google

Assemblée générale du clergé, 29 mai 1780.

Le clergé, dont les chefs formaient en réalité une armée de grands seigneurs parfaitement disciplinée et organisée, loin de prêter assistance au gouvernement dans ce moment délicat, vint, cette même année 1780, accentuer, comme en 1775, sa tenace opposition aux désirs de la nation. Partagé entre la nécessité d'obtenir un vote d'argent indispensable et la crainte de froisser le sentiment public, le ministre fit demander, par le commissaire royal M. de Marville, un don gratuit de trente millions, en annonçant que le roi ferait verser pendant quatorze ans un million dans la caisse du clergé pour le réduire à 16 millions, comme en 1775. Le cardinal de La Rochefoucault ayant assuré qu'il ne serait pas demandé de secours extraordinaires jusqu'en 1785, un emprunt de cette somme fut voté en considération de la promesse faite par le président de l'assemblée et de la circonstance qui « pouvait rendre utile un effort extraordinaire, qui impose aux ennemis de Sa Majesté en leur faisant connaître les ressources immenses qu'elle peut trouver dans l'amour de ses sujets, et dans la confiance des différents ordres de son état. » Après cet acte de condescendance, le clergé profitait de l'occasion pour appeler l'attention du roi sur les atteintes multipliées, dont étaient menacés ses biens « auxquels on ne peut porter préjudice sans tarir la source de ses dons et affaiblir le gage de ses engagements ». Il faisait, dans ces réflexions générales, allusion à la force d'inertie qu'apposaient les cultivateurs au payement des dîmes et à l'espèce de connivence que la jurisprudence des

de Linguet, tome IX, p. 398 et suiv. — *Mémoires du comte Beugnot*, 1868, in-8, tome I, p. 8 et suiv. — *Archives de la marine*. Ports, correspondances générales, déserteurs, lettres au ministre en 1781-82-83.

Digitized by Google

tribunaux semblait établir entre eux et les magistrats pour amoindrir les revenus des prêtres.

Défense des propriétés de l'Église.

Un long mémoire approuvé par l'assemblée fit l'histoire de la dîme. Il la montrait, sous les rois de la première race, se payant soit par suite d'un pieux usage, soit par suite d'une obligation établie par les conciles. Sous les rois de la seconde race, elle était devenue, par une loi générale, un droit rigoureux imprescriptible, qui s'étendait sur tous les objets donnant des revenus. Les rois de la troisième race en modifièrent la qualité, mais jamais il ne fut établi « une distinction entre les gros et menus fruits... aucune production de la terre n'en est exempte par sa nature et n'a pu s'y soustraire que par la coutume. »

Ce mémoire était destiné à répondre aux auteurs qui, comme Le Trône, dont nous avons analysé l'ouvrage, affirmaient que la suppression des dîmes ne porterait point atteinte à la propriété qui est la loi souveraine des sociétés, que la dîme ne pouvait pas être confondue avec les biens donnés à l'église par des particuliers ; qu'elle était un simple droit de prélèvement sur les fruits, concédé à raison d'un service public et que la nation avait le droit de la supprimer, du moment que la plus grande partie de cette contribution était prélevée par des gens qui ne remplissaient aucune fonction en réalité, comme celles des curés et des vicaires.

Un mémoire spécial fut présenté au roi contre la jurisprudence adoptée par le parlement de Toulouse, qui, suivant le clergé, tendait à détruire tous les principes de la perception des dîmes. « Le clergé est

Digitized by Google

troublé dans ses possessions y était-il dit. La division est suscitée entre les peuples et les pasteurs. Les décimables entraînés par leurs intérêts, et combattus par leurs devoirs flottent dans l'incertitude entre les obligations de leur conscience et les jugements des tribunaux... Nous demandons... quelles sont les lois que doit suivre le clergé... ces lois ne sont-elles plus celles de Charlemagne et de St-Louis »?

Le clergé épouvanté de la marche de la société qui l'enserrait chaque jour davantage, comme une armée cerne une place forte, avait peur que ses concessions les plus volontaires et les plus gracieuses ne devinssent une arme contre lui, et qu'on ne puisse les lui opposer comme ces précédents qu'il allait parfois rechercher dans des siècles presque barbares, pour faire respecter des usages impossibles à maintenir dans le présent.

Le procès-verbal de l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne ayant constaté que les diocèses de Vabres, Rodez et Cahors avaient offert un secours volontaire pour l'achèvement des grandes routes de la province, l'assemblée générale du clergé ne crut pas devoir se contenter des précautions qu'ils avaient pris pour que ce sacrifice ne tirât pas à conséquence contre les privilèges de l'ordre. « Considérant que de pareils actes peuvent être suivis ou étendus, dans des cas semblables, soit par des diocèses, soit par les corps bénéficiers séparément et qu'il pourrait être à craindre qu'on ne voulût, ou les proposer comme un exemple nécessaire... ou, dans des temps moins heureux, s'en prévaloir... l'assemblée a cru devoir protester, disait le rapport, contre toute induction qu'on pourrait tirer

Digitized by Google

contre les privilèges du clergé, des offres consignées dans le procès-verbal de l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne et d'autres semblables qui pourraient avoir lieu dans diverses provinces... et l'assemblée... déterminée à faire cette protestation... ose la déposer entre les mains du Roi lui-même, et elle ose se flatter qu'il daignera lui donner, par sa réponse, une nouvelle force et que sa réponse sera, dans tous les temps, une sauvegarde assurée des privilèges du clergé. »

Cette protestation était en fait une adhésion au maintien des corvées, Turgot avait dit au roi, en parlant de cet impôt, il n'est pas de charge « aussi cruelle pour le peuple... le principe de regarder la dépense pour les chemins comme une charge locale... entraîne la conséquence de faire payer le clergé pour ses biens fonds. Cette conséquence n'est que juste cependant, Votre Majesté imagine bien qu'elle excitera des réclamations. »

La réclamation arrivait au moment ou le clergé, emporté par la marche de la société, poussait un de ces cris de regret rappelant un passé qu'il est impossible de ressaisir. La réponse du roi fut aussi banale que la demande qui lui était faite. « Je ne désapprouve point, dit-il, la précaution qu'à prise l'assemblée du clergé, et elle peut être sûre que ce qui s'est passé dans l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne... ne nuira point à ses privilèges. »

Réclamations contre la suppression des ordres religieux.

La lutte impuissante du clergé contre la société qui impose ses volontés avec une irrésistible force, apparaît, avec une saisissante lumière, dans la protestation qu'il formule contre la suppression de la congrégation des Antonins, qui a fait disparaître vingt-six maisons

Digitized by Google

religieuses et attribuer leurs biens à l'ordre de Malte, avec l'approbation donnée par deux bulles du pape. « Il n'est pas en notre pouvoir, s'écrie le rapporteur de l'assemblée, de laisser l'ordre de Malte jouir paisiblement et sans réclamation... et comment ne pas défendre courageusement les formes antiques et révérées sur lesquelles reposent les sociétés régulières, au milieu de la conjuration universelle qui paraît vouloir armer les peuples et les rois contre l'état religieux; de quelque côté que se porte les regards, ils s'arrêtent avec un attendrissement douloureux sur les ruines de plusieurs monastères et sur la dispersion d'une foule de religieux... L'histoire de ces derniers temps, présente, dans un court espace de quelques années, plus d'exemples de suppressions et de destructions que la longue succession des âges précédents... en moins de neuf années n'avons nous pas vu tomber et disparaître... neuf congrégations différentes... le même orage gronde au loin, sur les autres conventualités. Tandis que l'on répand au dehors l'opprobre sur une profession sainte... un malheureux esprit de révolte et d'insubordination exerce au dedans les plus déplorables ravages. Le joug des observances pèse aux faibles. Eblouis par la perpective séduisante de pensions considérables, et même de flatteuses décorations, les bons religieux languissent dans une incertitude accablante et cruelle, combien de familles n'osent plus confier leurs enfants à des maisons dont l'existence est précaire et chancelante?... La fatale cognée est comme à la racine de l'institut monastique... Dans une crise si violente, supplions le Roi d'étendre sur les monastères une main protectrice...

Digitized by Google

conjurons le souverain pontife de se joindre à nous pour fermer de toutes parts le vaste abîme qui menace d'engloutir successivement tous les ordres religieux. »

Le mémoire fait en faveur de la conservation des ordres religieux, ne faisait qu'accentuer, à l'insu même du clergé, l'irrémédiable destruction d'un passé qu'il n'était au pouvoir de personne de rétablir. « Le grand ouvrage de la conservation de l'état monastique, y était-il dit, resterait évidemment imparfait, si la sagesse de vos conseils ne prenait en même temps des mesures efficaces contre les ravages de deux plaies intérieures qui consument insensiblement les ordres réguliers et menacent ces corps affaiblis et languissants d'une dissolution lente et inévitable. Nous parlons de la dépopulation sensible des monastères et de l'esprit d'insubordination qui malheureusement s'est glissé dans plusieurs... En balançant les morts par les professions nouvelles, on est effrayé de voir le tableau des pertes s'étendre... de manière que s'il est permis de calculer avec sûreté en suivant une progression semblable, tous les ordres survivraient à peine deux ou trois générations... Ah ! dire quel immense... déplorable vide ne laisserait pas dans l'Église et dans l'État cet anéantissement général !... Nulle espérance de pouvoir confier à ces corps et communautés le dépôt si précieux, et néanmoins si négligé, de l'éducation nationale... Le Seigneur, ne serait plus fléchi par ces fervents cénobites, dont les mains pures et innocentes, sans cesse élevées vers le ciel, ont détourné si souvent le tonnerre des vengeances divines... On cher-

Digitized by Google

cherait en vain à se consoler dans l'espérance que le sanctuaire s'enrichira des dépouilles des cloîtres. Loin que le nombre des ecclésiastiques s'accroisse et se multiplie, différentes parties du royaume éprouvent à cet égard la plus cruelle disette... La principale source de dépérissement est sans doute les progrès de l'irréligion et dans les vices de l'éducation peu chrétienne donnée presqu'universellement à la jeunesse... Il ne faut pas non plus se dissimuler que les agitations et les secousses qui ont récemment ébranlé les ordres religieux n'aient étouffé le germe de plusieurs vocations.» Les demandes faites par le clergé au gouvernement pour combattre les maux qu'il signale, achèvent de le montrer aux prises avec la loi providentielle qui entraîne les agglomérations humaines, dans l'ordre moral et intellectuel, comme la sève fait grandir les végétaux. Le gouvernement avait, en 1768, admis, par une loi, que l'homme, à l'âge de seize ans, n'avait pas la maturité nécessaire pour fixer irrévocablement les conditions de son existence, surtout quand ces conditions étaient exceptionnelles et contraires à la physiologie humaine. Elle avait décidé que pour s'engager dans la profession religieuse, c'est-à-dire pour renoncer à toute famille et à tous liens entre les sexes, il était nécessaire d'avoir vingt-et-un ans pour les hommes et dix-huit ans pour les femmes. Sous l'empire de l'idée de corporation, l'assemblée du clergé s'écriait : « Est-il bien vrai... qu'à l'âge de seize ans accomplis... l'homme n'ait pas l'entendement assez formé pour discerner les obligations de l'état religieux ?... Les vœux émis à l'âge de seize ans, ont été réputés valides et obligatoires... Sire, l'existence des ordres religieux en

Digitized by Google

France dépend du succès des respectueuses réclamations que nous prenons la liberté de faire aux pieds de votre trône... ne balancez pas à retirer les lettres patentes du 17 janvier 1779 (celles qui avaient maintenu l'édit de 1768.) » Puis comme effrayé des objections de bon sens qu'il prévoyait et des critiques qu'il allait soulever, l'organe du clergé disait : « Loin de nous le criminel projet d'immoler sur l'autel de la religion de tristes et innocentes victimes! » Et aussitôt il dévoilait les conséquenses des projets de son ordre en s'écriant : « De toutes parts on ne se lasse point de demander à grands cris la régénération de la discipline monastique. Qu'à la tête des maisons particulières et des administrations générales soient placés, des hommes instruits, vigilants et remplis de l'esprit de Dieu ; que leur autorité se déploie dans toute leur étendue sans crainte des entraves étrangères, et bientôt une police sévère règnera dans l'enceinte des noviciats... le goût salutaire du travail et de la prière... reparaîtront... Mais cette révolution si désirable ne saurait s'opérer même sous les supérieurs les plus dignes... si la perspective de l'appel comme d'abus retient à chaque instant l'exercice de leur pouvoir captif et gémissant, s'ils ne peuvent donner une obédience... décerner la moindre peine monastique, sans être traduits en justice et forcés de déchirer, sous les yeux des juges laïques, le voile qui couvre toute l'économie intérieure de leur gouvernement... Votre Majesté ne fera donc que donner plus d'authenticité à la sanction de notre droit public, en défendant aux religieux, par une loi générale, de prendre la voie de l'appel comme d'abus. »

Digitized by Google

La clandestinité flétrie par Malesherbes, dans ses représentations de la Cour des Aides cinq années avant, était donc réclamée comme un droit, au moment où la nation était impressionnée par une multitude de détentions arbitraires ordonnées par des lettres de cachet, où la férocité de certains jugements et les horreurs, à peine entrevues de certaines prisons d'État, pouvaient justifier toutes les craintes et faire prévoir toutes les injustices.

Le clergé et les protestants.

La nation ne fut pas plus surprise qu'émue de la parole ardente de l'archevêque d'Arles s'écriant à propos des protestants : « L'hérésie, devenue chaque jour plus entreprenante et plus fière à l'ombre d'une longue impunité, ne se lasse point de déchirer le sein infortuné de cette mère tendre (l'Église gallicane)... Pendant les beaux jours du règne de Louis XV une administration prévoyante et ferme avait, par les voies purement réprimantes, contenu et même éclairé nos frères errants... quand des vues différentes relâchèrent insensiblement les ressorts salutaires d'une police combinée avec tant de sagesse... on remarqua, dans les entreprises des protestants,... une progression effrayante... Autrefois les protestants étaient exclus rigoureusement des charges, emplois publics, administrations municipales et autres propres à donner de l'influence et du crédit... Aujourd'hui admis aux fonctions de procureurs, notaires, avocats..., chargés du gouvernement des écoles publiques, rien ne les empêche de faire germer les préjugés dans l'âme des jeunes citoyens. Autrefois les protestants ne tenaient point d'assemblées pour cause de religion ou les tenaient secrète-

Digitized by Google

ment... Aujourd'hui la tenue des assemblées est régulière et notoire. Des prêches, établis aux portes des grandes villes et même dans le voisinage de nos églises, insultent aux ordonnances... Les campagnes et les villes sont inondées de faux pasteurs... Chaque jour est pour ainsi dire marqué par des irrévérences nouvelles contre nos mystères et nos cérémonies. Ici, d'horribles blasphèmes ont été proférés publiquement... Là, le vénérable signe de notre rédemption a été brisé par une populace effrénée... Plus loin, d'anciens catholiques s'arrachent au joug sacré de notre croyance... Il semble que l'Église est menacée de partager l'empire avec une orgueilleuse rivale. » L'héritier du sceptre et de la foi de Saint-Louis ne trahira pas « l'ancienne croyance de ses pères..., n'immolera pas à une portion de citoyens une nation entière, en permettant... que l'erreur ait, comme la vérité, des temples publics et un culte solennel... La diversité des cultes a toujours été un redoutable foyer de dissentiments... C'est ainsi que seraient en danger l'autel et le trône, si l'hérésie parvenait enfin à rompre ses chaînes. »

Il terminait sa harangue par cette péroraison au moins singulière : « En dénonçant... à la puissance publique l'enseignement et les progrès de l'erreur, fidèles aux lois de notre ministère et à la doctrine des pères de l'Église, nous sommes bien éloignés de solliciter des châtiments et des peines contre la personne des errants... Ils seront toujours nos semblables, nos concitoyens, nos frères... toujours nous les aimerons et nous les chérirons. Loin de nous la seule pensée du glaive et de l'épée... Que les protestants

Digitized by Google

s'approchent... nous leur ouvrirons nos cœurs, nous les serrerons dans nos bras, nous les arroserons de nos larmes. » Puis il sollicitait des pensions et des gratifications pour les protestants « sur le vu d'une abjuration en bonne forme » et recommandait que ces apostats soient « tenus de représenter chaque année, pour être payés, un certificat de catholicité. »

Le clergé et la presse.

Les prélats ne pouvaient manquer, comme dans les assemblées précédentes, de s'occuper des écrits « de cette redoutable nuée de traductions antichrétiennes répandues avec impunité, de l'enceinte de la capitale aux extrémités du royaume... Cet écrivain fameux (Voltaire), moins connu par la beauté de son génie et la supériorité de ses talents que par la guerre persévérante et implacable qu'il a eu le malheur de soutenir... contre le Seigneur et son Christ, on ne se lasse pas de l'exposer aux hommages de la vénération publique, non seulement comme la gloire des lettres... mais encore comme le bienfaiteur de l'humanité et le restaurateur des vertus sociales et patriotiques. La voie des souscriptions a été plus d'une fois ouverte et tolérée en faveur d'ouvrages qui respirent une indépendance sans bornes et la haine de toute autorité. » L'archevêque d'Arles dénonçait l'abbé Raynal comme l'auteur « d'un écrit semé des blasphèmes les plus révoltants... Il est temps s'écriait-il de mettre un terme à cette affreuse léthargie. C'est une réclamation efficace et non des plaintes touchantes que l'Église éplorée attend... Élevons la voix pour hâter le moment si précieux et désirable d'une loi bienfaisante pour contenir enfin

Digitized by Google

le plus noble de tous les arts dans les bornes d'une généreuse mais sage liberté. » Plusieurs raisons justifient la publication d'une ordonnance nouvelle « aux termes des ordonnances les plus récentes, la peine de mort a été prononcée contre ceux *qui seraient convaincus d'avoir composé, imprimé ou répandu des écrits tendant à attaquer la religion*... Nos entrailles paternelles frémissent à la vue de ces dispositions rigoureuses... Le glaive suspendu sur la tête des délinquants, nous force à dissimuler les infractions les plus caractérisées... Une législation moins sévère et mieux exécutée opposerait sans doute des barrières plus insurmontables. Et quel spectacle plus capable d'inspirer un remord salutaire à ces écrivains passionnés... que celui de l'Église de France... suppliant avec les plus vives instances le législateur d'adoucir la rigueur des peines décernées à ses plus cruels ennemis! » Il concluait à des répressions qui, se graduant, finiraient en cas de récidive par une détention perpétuelle, il demandait que le censeur d'un manuscrit soit tenu, à peine de perdre sa place, de renvoyer tout passage ayant trait à la religion, à l'examinateur spécial des matières religieuses et théologiques. Il demandait que les imprimeurs fussent aussi sévèrement traités que les auteurs, qu'ils fussent condamnés à l'amende, à l'interdiction, à la perte de leur profession et que leur boutique put être « murée avec appareil ». Quant à la profession de colporteur elle semblait devoir être supprimée ou tout au moins soumise à un règlement très sévère. Les livres et gravures devaient être surveillés par les prêtres de l'or-

Digitized by Google

dinaire ou des inspecteurs ecclésiastiques ou les évêques.

Quelques jours après l'archevêque d'Arles annonçait qu'il était allé avec l'évêque de Nevers et les abbés Bridelle et Chevreuil, conférer avec le garde des sceaux sur les mesures à prendre contre les livres impies ou licentieux. Miromesnil leur avait promis de s'occuper de cet objet et de seconder « les vues de sagesse, de prudence et de bien public qui unissaient l'assemblée. »

Le clergé et l'instruction publique.

A la suite de la sollicitation de cette mainmise sur les pensées individuelles, le clergé convaincu, comme ses adversaires du reste, que les tendances intellectuelles des agglomérations humaines sont, comme les eaux des fleuves, plus ou moins pures, suivant leur point d'origine et qu'il suffit de saisir la source pour les régler à sa guise, se plaignait que des « mains étrangères » se soient emparées de la culture de la jeunesse. Les membres de l'assemblée exprimèrent le regret de se voir « dépouillés d'un droit inhérent à leur qualité de pasteurs. » S'isolant, une fois réunis, des passions qu'individuellement ils partageaient souvent avec la foule, les chefs du clergé oubliaient que les Jésuites avaient été frappés en partie par les élèves qu'ils avaient formés, et « rappelaient le souvenir de cette société célèbre dont le sort, disaient-ils, a si justement excité les regrets. »

Piété des ministres de Louis XVI et libertinage de certains prélats.

Les nouvellistes traitaient avec dédain ces instituteurs des peuples, raillant à la fois leurs personnes et leurs enseignements. « M. le comte de Maurepas, lisait-on, au même moment, dans un journal ré-

Digitized by Google

pandu, marchant sur les traces de la famille royale, qui dans ce saint temps donne toujours l'exemple à Versailles de l'exactitude à remplir le devoir pascal, est venu à Paris pour édifier la capitale et a communié à sa paroisse avec un grand concours de spectateurs. Ce n'est que depuis Louis XVI qu'on voit, avec étonnement et admiration, les ministres aussi religieux. » L'action de ce ministre sceptique se racontait en même temps que le récit des faits et gestes de l'évêque d'Orléans, M. de Jarente, que ses intimités avec la célèbre actrice Guimard avait fait blâmer par le roi, ou de la manière de vivre du grand aumônier, le cardinal de Rohan, qui promenait souvent ses maîtresses déguisées en abbé, entre autre, la marquise de Marigny, belle-sœur de madame de Pompadour.

Le clergé supérieur et le clergé inférieur en 1779-1780.

La division dans le sein du clergé était aussi tranchée que celle qui existait entre les nobles et les roturiers. Les curés luttèrent, dans plusieurs provinces, contre les évêques qui voulaient étendre outre mesure leur juridiction. Il y avait à cette occasion une vive fermentation dans les diocèses de Lisieux, de Cahors et de Chartres, et l'évêque de Chartres fut conduit devant la justice par un de ses curés. Le procès fut plaidé à la Tournelle avec un grand éclat et les auditeurs applaudirent avec transport la condamnation du prélat à trente mille livres de frais. Le Conseil du roi cassa l'arrêt, mais il fallut l'intervention de Maurepas pour apaiser la magistrature dont les agents généraux du clergé avaient blâmé trop vivement la décision.

Digitized by Google

Les curés du Dauphiné, qui sollicitaient depuis plusieurs années l'augmentation de leur traitement, après avoir vainement demandé à leurs supérieurs la permission de se rassembler pour discuter leurs intérêts, s'adressèrent au Parlement qui le leur permit. Ils nommèrent deux syndics chargés de déposer aux pieds du trône le fidèle tableau de leur indigence. Leur mémoire remis à Necker fut transmis aux agents généraux du clergé qui obtinrent immédiatement du gouverneur un ordre aux représentants des curés de retourner dans leur province. Les syndics obéirent, mais laissèrent leurs doléances impri mées et suivies d'une consultation de neuf habiles jurisconsultes. Ils citaient, dans cette pièce destinée à leur concilier l'opinion publique, des morceaux entiers des remontrances faites par le parlement de Toulouse, par celui de Bordeaux surtout, qui recommandaient chaudement leurs intérêts au roi, en faisant, comme le remarque un journaliste, un parallèle entre eux et les gros décimateurs et en mettant en opposition « l'inutilité, la négligence, l'avidité, l'indécence de ces derniers avec le zèle, la charité, l'exactitude et la régularité des autres. » Du reste, ajoute-t-il, « on ne peut être que révolté de voir exclus de fait des assemblées du clergé, les curés qui forment essentiellement le second ordre hiérarchique de l'Église; exclusion funeste, non seulement à leurs intérêts mais même à ceux de la religion. » Ce mémoire devait être supprimé par l'influence de l'assemblée du clergé, mais il fut lu et peu de temps après parut un pamphlet intitulé : *Requête des fidèles à nos Seigneurs*

Digitized by Google

les évêques de l'assemblée générale du clergé de France. Ce pamphlet peignait les affreux ravages de l'incrédulité, prétendait que l'Église de France n'avait jamais été réduite à un état aussi déplorable et affirmait que ce qui mettait le comble à tant de maux était l'indifférence de ses chefs pour une semblable situation. Après avoir tracé les réformes qu'il faudrait faire pour ramener l'ordre, l'auteur, qui était disait-on un prêtre, ajoutait que ses exhortations seraient inutiles parce que le clergé, livré à un petit nombre de prélats rusés et entreprenants, était incapable des efforts vigoureux qu'il faudrait faire pour sortir de la servitude honteuse dans laquelle il était plongé.

Dans cette même année 1780, Linguet résumait dans ses *Annales*, si répandues alors, les sentiments du public en faveur du clergé inférieur et ses hostilités contre les chefs de l'Église. «Les pasteurs spirituels dispersés dans les villages, écrivait-il, ont surtout pour mission d'apprendre au pauvre à souffrir dans l'obéissance, de leur enseigner au nom de Dieu à fléchir sans murmure sous la misère qui les dessèche comme sous le despotisme qui les écrase. Ces fonctions... sont assez précieuses au reste de la société pour qu'on assure au moins à ceux qu'on en a chargés une existence honnête. » Dans l'ancienne loi des Juifs « la dîme de tous les biens était assignée à l'ordre des pontifes... Le principe s'est conservé dans le christianisme » mais les dîmes « ont été interceptées par le haut clergé qui s'en est appliqué la propriété. Les vrais ministres de l'Église, les curés,... ne furent plus salariés que comme des espèces d'agents mer-

Digitized by Google

cenaires, à qui la noblesse tonsurée renvoyait ce que les fonctions avaient de trop pénible », se contentant « de leur assurer une rétribution pécuniaire annuelle, qu'on appela portion congrue, c'est-à-dire suffisante [1]. »

[1] *Archives nationales*. O[1]122 : Aliénation au profit du clergé, pendant quatorze ans, d'un million sur le produit des fermes, 17 août 1780. O[1]131 : Don gratuit du clergé de 30 millions, 30 juillet 1780. Aliénation de 500,000 livres sur le produit des fermes au profit du clergé, 10 août 1780. — *Extraits du procès-verval de l'assemblée générale du clergé de France*, tenu à Paris en l'année 1780. Paris, 1782, in-folio, p. 27 et suiv., 31 et suiv., 37 et suiv., 54 à 61, 183 à 194, 335 et suiv., 342 à 356, 443 et suiv., 499 et suiv., 510 à 521, 563 à 579, 609 et suiv., 665 à 686, 762 à 771, 875 et suiv., 956 et suiv., 1005 à 1009, 1031 à 1035. — *De l'administration provinciale*, par Le Trône, tome II, p. 323 et suiv., 326, et suiv. — *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXVI, p. 12 et suiv., 329. — *Annales politiques de Linguet*, tome VII, p. 252; tome IX, p. 119 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XIV, p. 297; tome XV, p. 85, 87, 98, 175, 217 et suiv. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, publiée par Lescure, tome I, p. 229, 257.

Digitized by Google

LIVRE TROISIÈME.

Voltaire et les serfs de Saint-Claude. — Abolition de la mainmorte et de la servitude personnelle dans les domaines du roi, 10 août 1779. — Opposition du Parlement et du chapitre de Saint-Claude à l'abolition de la mainmorte. — La question préparatoire et Voltaire. — Hésitations du gouvernement pour l'abolition de la torture préparatoire. — Dangers de l'esprit de corps. — Obligation d'appeler sans cesse la société à sa propre défense. — Projet de suppression des péages sur les routes et les rivières, 15 août 1779. — Amélioration des prisons, 1780. — Amélioration apportée dans les hôpitaux, avril 1781. — Lettre de Vergennes à Louis XVI sur les finances, 27 septembre 1780. — Necker et le ministre de la marine. — Cabale de cour. Castries nommé ministre de la marine, 14 octobre 1780. — Fermentation d'ambition : la duchesse de Polignac, les comtes d'Adhémar et de Ségur. — Humilité étrange de la reine en face de Mme de Polignac. — Les projets de réformes du prince de Montbarrey ; étrange éloge et étrange aveu. — La reine ignore le nom du ministre qu'elle veut faire ; arguments employés pour fixer sa volonté. — Le comte de Ségur nommé ministre de la guerre, le 23 décembre 1780 ; ce qu'en pense le public. — Conversation de Maurepas et d'Augeard, novembre 1780. — Seconde conversation de Maurepas et d'Augeard, décembre 1780. — Compte-rendu de Necker, 19 février 1781. — Critiques faites du compte-rendu. — Demandes faites par Necker au roi. — Manière dont elles sont appréciées. — A qui le public attribue le renvoi de Necker. — Abaissement de la fonction royale. — Passion du public en faveur de Necker. — Mort de Turgot, 20 mars 1781 ; véritables sentiments de la nation révélés par Marmontel. — Les embarras financiers sont imaginaires ; la fermentation des esprits provient d'une autre cause. — Nomination provisoire de Joly de Fleury comme contrôleur général des finances, 21 mai 1781. —

Digitized by Google

Suppressions de charges inutiles dans la grande et la petite écurie, 20 juin 1781. — Augmentation des impôts sur les consommations, 21 août 1781. — Rétablissement de charges de receveurs généraux et d'emplois dans la maison de la reine, octobre 1781. — Nécessité de quatre générations de noblesse pour être officier, et d'une origine remontant au XIVe siècle pour entrer dans les carosses du roi, mai 1781. — Arrivée de troupes françaises à Rhode-Island, 11 juillet 1780. — Entrevue de Rochambeau et de Washington, 20 septembre 1780. — Le général Arnold, Washington et La Luzerne. — Arnold se prépare à trahir sa patrie. — West-Point. — Relation du major André et d'Arnold. — André arrêté le 23 septembre 1780. — Washington à West-Point, 25 septembre 1780. — Combats du comte de Guichen avec l'amiral Rodney, avril et mai 1780. — Apparition de l'amiral Solano; Guichen retourne en France, et Rodney se rend à New-York. — Violences de Clinton dans la Caroline du Sud. — Bataille de Cambden, 15 août 1780. — Marche de lord Cornwallis sur la Caroline du Nord, septembre 1780. — Défaite et mort du colonel Fergusson. — Difficultés pécuniaires des États-Unis. — Révoltes de troupes américaines, janvier 1781. — Vaines tentatives d'emprunts; secours donnés par la France. — Le Congrès et les commissions financières. — Qualités requises pour un ministre des finances. — Robert Morris, nommé ministre des finances, s'adjoint Gouverneur Morris. — Correspondance échangée entre eux. — Fondation de la banque de l'Amérique du Nord, juillet 1781. — Bataille de Guilford, 15 mars 1781. — Cornwallis à Wilmington, 7 avril 1781. — Campagne des Carolines par Green, septembre 1781. — Combats entre le comte de Grasse et l'amiral Hood, 29 avril. — Prise de Tabago, 2 juin 1781. — Plan de campagne de Washington. — Patriotisme de tous les chefs français. — Capitulation d'Yorktown, 19 octobre 1781. — Naissance d'un dauphin, 22 octobre 1781. — Les serviteurs du dauphin. — Mort de Maurepas, 21 novembre 1781. — Arrivée de Lafayette en France, janvier 1782. — Prise de Minorque, 4 février 1782. — Départ de de Grasse. Désordre de l'administration française. — Combat entre Rodney et de Grasse, 9 avril 1782. — Défaite de de Grasse, 12 avril 1782. — Lettres de Rodney et de de Grasse à la suite du combat. — Le gouvernement français mécontent de la franchise de Washington. — Malversations des fonctionnaires maritimes; leurs conséquences. — Réclamations des armateurs de Marseille contre les officiers de la marine. — Les corsaires français et les fraudeurs anglais. — Révoltes à Rochefort et à Bordeaux, juin 1781. — Irritation des populations maritimes de la France. Révolte à Dunkerque, mars 1782. — Explosion de colère contre de Grasse; sa défaite annoncée en Corse comme une victoire. — Conseil de guerre assemblé sous la pression de l'opinion publique. — Votes des villes de France pour la reconstitution de la flotte, juin 1782. — Arrivée dans l'Inde de l'escadre de l'amiral Hughes, 15 janvier 1780. — Les Français établis dans l'Inde sollicitent l'envoi de troupes. — Défaite d'Hector Munco, septembre 1780. — Warren Hastings, gouverneur

Digitized by Google

général de l'Inde en 1780. — Hyder-Aly battu le 1er juillet et le 27 septembre 1781. — Apparition de l'escadre du comte d'Orves devant Pondichéry, 26 janvier 1781. — Déclaration de guerre de la Hollande contre l'Angleterre. — Combat de Suffren avec les Anglais à Santiago, 16 avril 1781. — Bussy nommé commandant en chef dans les mers de l'Inde, 3 novembre 1781. — Arrivée de Bussy à l'Ile de France, 1er juin 1782; ses déceptions. — Exploits de Suffren pendant l'absence de Bussy. — De Castries blâme plusieurs des conditions du traité conclu avec Hyder-Aly. — Plaintes de Castries sur les délapidations et les concussions des chefs militaires, des agents diplomatiques et des commandants de vaisseaux. — Mort de Hyder-Aly, le 7 décembre 1782; ce que c'était que Hyder-Aly. — État des renforts amenés à Suffren par Bussy. Jugement de Suffren sur la situation de la France dans l'Inde. — Vaines illusions des officiers et des fonctionnaires sur la fondation d'un établissement français dans l'Inde. — Bussy juge Tippo-Saëb comme il a jugé Hyder-Aly.—Profonde différence qui existe entre la guerre soutenue par la France en Amérique et celle qu'elle avait engagée dans l'Inde. — Siège de Gibraltar, juin 1779, janvier 1780, avril et novembre 1781. — Les Français se joignent aux Espagnols pour le siège de Gibraltar, août 1782. — D'Arçon et les batteries flottantes. — Arrivée au camp de Saint-Roch du comte d'Artois et du duc de Bourbon. — Enthousiasme et frivolité en France et en Espagne. — Attaque du 13 septembre 1782. — Réponse de d'Arçon aux courtisans de Versailles. — Mépris du public pour les chefs de l'entreprise; plaisanterie déplacée du comte d'Artois. — Faillite du prince de Guéménée, septembre 1782. — Jugement du public sur le prince et la princesse de Guéménée. — Comparaison établie entre la rémunération des services rendus à la société et celle de ceux consacrés à la personne des princes. — Économies détruites par des dépenses nouvelles. — Continuation des emprunts en 1782 et 1783. — Oppositions aux impôts nouveaux en 1782 et 1783. — Récoltes des terres systématiquement sacrifiées pour les plaisirs des princes et des nobles. — Les braconniers, le désarmement des habitants des campagnes.—Vergennes nommé chef du Conseil des finances, 23 février 1783. — Irritation des courtisans contre l'organisation d'un Conseil des finances. — Fleury renvoyé par la société de la reine; d'Ormesson le remplace le 30 mars 1783. — Linguet et son mémoire sur la Bastille, avril 1783. — Louis XVI représenté, en 1783, debout au milieu des ruines de la Bastille. — Des lettres de cachet et des prisons d'État, par le comte de Mirabeau. — Le gouvernement termine, par un arrêt de propre mouvement, le procès des Jésuites avec leurs créanciers, en 1781. — Les missions des Capucins en Orient, leurs dettes en 1782. — Crise de la Caisse d'escompte; méfiance du public, septembre 1783. — Intrigues contre le Conseil des finances; susceptibilités ministérielles calmées par des bâtons de maréchaux. — Paix conclue entre la France et l'Angleterre. — Calonne nommé contrôleur général, 3 novembre 1783. — Breteuil nommé ministre de la maison du roi, 12 novembre 1783.

Digitized by Google

L'opinion publique, dans ses ardeurs, imposait au gouvernement la nécessité de résoudre certaines questions qu'il n'était au pouvoir de personne d'éluder.

Voltaire et les serfs de Saint-Claude.

Voltaire, avec son vif amour de ses semblables et sa ténacité toutes les fois qu'il défendait une cause juste, avait signalé les esclaves que possédaient des ordres religieux en France et en Allemagne, tels que des Bénédictins, des Bernardins, des Chartreux même. On distingue sous leur domination, écrivait-il, « l'esclavage de la personne, l'esclavage des biens, l'esclavage de la personne et des biens. L'esclavage de la personne consiste dans l'incapacité de disposer de ses biens en faveur de ses enfants, s'ils n'ont pas toujours vécu avec leur père dans la même maison et à la même table. Alors tout appartient aux moines. Le bien d'un habitant du mont Jura, mis entre les mains d'un notaire de Paris, devient, dans Paris même, la proie de ceux qui, originairement, avaient embrassé la pauvreté évangélique au mont Jura. Le fils demande l'aumône à la porte de la maison que son père a bâtie, et les moines, bien loin de lui donner cette aumône, s'arrogent jusqu'au droit de ne point payer les créanciers du père... L'esclavage réel est celui qui est affecté à une habitation. Quiconque vient habiter une maison dans l'empire de ces moines et y demeure un an et un jour devient leur serf pour jamais... L'esclavage mixte est celui qui, étant composé des deux, est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable, et ce que les brigands n'oseraient pas même imaginer. Il y a donc des peuples chrétiens gémissant dans un triple escla-

Digitized by Google

vage sous des moines qui ont fait vœu d'humilité et de pauvreté... »

Au moment où il traitait, sous le titre de biens de l'Église, cette question de l'esclavage, Voltaire s'adressait directement au roi Louis XV en son conseil, pour les sujets du roi qui réclamaient la liberté en France. Dans ce premier mémoire, qui est de 1770, il affirmait, par la bouche des habitants, que « les chanoines de Saint-Claude, près du mont Jura, dans la Franche-Comté... n'ont d'autres droits pour réduire en esclavage les sujets du roi... que l'usage établi par les moines, leurs prédécesseurs, de ravir aux hommes la liberté naturelle... Si les prêtres, contre lesquels nous réclamons la justice de Dieu et celle du Roi, avaient le moindre titre, nous gémirions en silence sous les fers dont ils nous chargent, nous attendrions qu'un gouvernement si éclairé ait aboli des lois établies par la rapine dans des temps de barbarie ; nous nous contenterions de soupirer avec la France, après les jours si longtemps désirés où le Conseil se souviendra que nous sommes nés hommes. »

Abolition de la mainmorte et de la servitude personnelle dans les domaines du roi, 10 août 1779.

Neuf années s'étaient écoulées depuis ces appels si énergiques aux sentiments et aux convictions qui s'étaient emparés de plus en plus des âmes, en se vulgarisant chaque jour davantage, quand les ministres se décidèrent à supprimer le droit de mainmorte et la servitude personnelle dans les domaines du roi.

« Mettant notre principale gloire à commander une nation libre et généreuse, faisait-on dire au roi dans le préambule de l'édit, nous n'avons pu voir

Digitized by Google

sans peine les restes de servitude qui subsistent dans plusieurs de nos provinces; nous avons été affectés en considérant qu'un grand nombre de nos sujets, servilement encore attachés à la glèbe, sont regardés comme en faisant partie et confondus, pour ainsi dire avec elle; que privés de la liberté de leurs personnes et des prérogatives de la propriété, ils sont mis eux-mêmes au nombre des possessions féodales; qu'ils n'ont pas la consolation de disposer de leurs biens après eux; et qu'excepté dans certains cas, rigidement circonscrits, ils ne peuvent pas même transmettre à leurs propres enfants le fruit de leurs travaux... Nous aurions voulu abolir, sans distinction, ces vestiges d'une féodalité rigoureuse; mais nos finances ne nous permettent pas de racheter ce droit des mains des seigneurs; et, retenu par les égards que nous aurons dans tous les temps pour les lois de la propriété... comme le plus sûr fondement de l'ordre et de la justice, nous avons vu avec satisfaction qu'en respectant ses principes... nous pouvions cependant effectuer une partie du bien que nous avions en vue, en abolissant le droit de servitude, non seulement dans tous les domaines en nos mains, mais encore en tous ceux engagés par nous et les rois nos prédécesseurs... Si les principes que nous avons développés nous empêchent d'abolir, sans distinction, le droit de servitude, nous avons cru cependant qu'il était un excès dans l'exercice de ce droit que nous ne pouvions différer d'arrêter et de prévenir; nous voulons parler du droit de suite sur les serfs et mainmortables; droit en vertu duquel des seigneurs de fiefs ont quelquefois poursuivi, dans

Digitized by Google

les terres franches de notre royaume, et jusque dans notre capitale, les biens et les acquets de citoyens éloignés, depuis un grand nombre d'années, du lieu de leur glèbe et de leur servitude... »

« Cette loi, dit un journal du temps, est une preuve que la philosophie peut à la longue détruire les préjugés, et, par son influence irrésistible, maîtriser enfin le conseil et la cour des rois. C'est elle qui doit se glorifier de ce monument de bienfaisance, plus propre à immortaliser le règne de Louis XVI, que toutes les conquêtes les plus brillantes. »

Opposition du Parlement et du chapitre de Saint-Claude à l'abolition de la mainmorte.

Le Parlement, ajoute-t-il quelques jours après, a enregistré l'édit avec la modification suivante : « Sans que les dispositions du présent édit puissent nuire ni préjudicier aux droits des seigneurs ». Cette phrase, mise en relief par des lettres italiques et relevée par Linguet dans ses *Annales*, n'était autre chose que la négation de l'édit, car si le droit de suite était un droit seigneurial, que signifiait la loi édictée par le roi aux yeux des juges. L'opposition de la magistrature à cet acte de bienfaisance et d'humanité avait passé généralement inapperçue quand d'Alembert, rappelant, trois ans après, le rôle de Voltaire dans cette grande question de l'esclavage, apprit au public que l'édit de 1779, dont on a fait honneur à Louis XVI, n'était pas encore enregistré au parlement de Besançon en 1782. Necker, qui avait affirmé que les chanoines de Saint-Claude, répondant aux intentions royales, allaient rendre la liberté à leurs mainmortables fut contredit par eux. « Il est bien vrai dit un journal que M. Necker les a fait solliciter fortement à cet égard... Il est bien vrai qu'un de leurs membres...

Digitized by Google

lui a dit qu'il se faisait fort de ses confrères ; mais le chapitre l'a désavoué [1]. »

[1] Pour donner une idée de la position des habitants du pays qui dépendait du chapitre de Saint-Claude, nous citerons ce passage d'un contrat de mariage passé à Morez, le 27 février 1734 : « Estant encore convenu entre lesdites parties que ladite future éspouse retournera coucher et gésir, le soir de ses nopces, dans la maison de sadite mère pour se maintenir en la communion de sesdits père et mère et frère, et qu'il en serat pris et demandé acte par devant un notaire public ». A la suite du contrat signé « Paget, notaire requis, » se trouve l'acte dont il est parlé, qui est ainsi conçu : « Et du d'Espuis, au lieu de La Foge, territoire de Morbier, et dans la maison de ... et le neufviesme jour du mois de mars de l'an 1734, environ une heure du matin, par devant les notaires soubsignés, et en présence des tesmoings en bas nommez, est comparue par devant nous Marie, fille de..., laquelle pretendant se maintenir dans la communion de sesdits père et mère ainsi que de son frère, elle est retournée coucher et gézir dans la maison de ses dits père et mère, et coucher dans un lict de la chambre dernier de ladite maison, prenant jour du costé du soleil couchant, le soir de ses nopces célebré le jour d'hier ; auxquels elle ne prétend, moyennant le susdit acte, de ne point encourir la macule de la mainmorte, dont acte... que nous luy avons octroyé pour luy valoir et servir comme elle treuverat convenir. » Lorsque les enfants issus de ce mariage veulent cesser d'être mainmortables, ils s'adressent aux chanoines de Saint-Claude, qui répondent, le 6 mars 1778 : « Vu la requête à nous présentée par N... contenant qu'à cause de leur origine, de celle de leurs ayeuls et bisayeuls, ils sont affectés envers nous de la mainmorte personnelle de laquelle ils désireroient estre affranchis..... mais qu'ils ne peuvent obtenir cet affranchissement que par la voye du désaveu, à moins que, par une grâce spéciale de notre part, nous ne voulions accepter une somme de trois cents livres... en représentation et pour nous tenir lieu de tous leurs immeubles... et des deux tiers de leur meubles qu'ils sont tenus de nous abandonner, que de pareilles marques de bonté et de désintéressement de notre part sont si multipliées qu'ils osent espérer que leur demande ne sera pas rejettée... nous acceptons en préalable la somme de trois cent livres qui nous est offerte... ce faisant nous avons libérés et affranchis.... de la mainmorte N. et N... consentons à ce qu'ils jouissent... des mêmes libertés et privilèges que s'ils étoient nés de condition libre... sous la condition expresse que tous lesdits biens immeubles resteront toujours affectés envers nous de leur charges anciennes foncières et servitudes... et que lesdits N. et N. et leur postérité ne pourront plus résider dans notre terre de La Mouille sans une permission de nous par escrit, à moins qu'ils ne veulent retomber dans le cas de la mainmorte. » Comme il s'agissait de négociants qui avaient besoin de résider à Morez, dépendant de la terre de La Mouille, ils demandent, le 10 mai 1779, des lettres de soufferte que les chanoines

Digitized by Google

La question préparatoire et Voltaire.

Le grand législateur du siècle, Voltaire, avait depuis plus de vingt ans signalé, avec son ferme bon sens et son entraînante ironie, les souffrances infligées légalement à un accusé pour obtenir de lui des aveux ou la désignation de ses complices. « Il faut pourtant dire un mot de la torture, autrement nommée question, dit-il, dans un de ses nombreux opuscules. C'est une étrange manière de questionner les hommes. Ce ne sont pourtant pas de simples curieux qui l'ont inventée ; toutes les apparences sont que cette partie de notre législation doit sa première origine à un voleur de grand chemin. La plupart de ces messieurs sont encore dans l'usage de serrer les pouces, de brûler les pieds, et de questionner par d'autres tourments, ceux qui refusent de leur dire où ils ont mis leur argent. Les conquérants ayant succédé à ces voleurs, trouvèrent l'invention fort utile à leurs intérêts; ils la mirent en usage quand ils soupçonnèrent qu'on avait contre eux quelques mauvais desseins, comme, par exemple celui d'être libres ; c'était un crime de lèse-majesté divine et humaine... La Providence nous met quelquefois à la torture en y employant la pierre, la gravelle, la goutte... Or, comme les premiers despotes furent, de l'aveu de leurs courtisans, des images de la divinité, ils l'imitèrent tant qu'ils purent... on a dit souvent que la question était un moyen de sauver un coupable robuste et de perdre un innocent trop faible... Les romains n'infligèrent la torture qu'aux

accordent pour trois années consécutives « sans que, pendant les susdits trois ans, les susdits suppliants, non plus que leur postérité communière, contractent envers nous la mainmorte personnelle dont sont affectés envers nous les autres habitants du lieu. » En 1783, la même permission est donnée, puis renouvelée, le 11 septembre 1786, pour trois ans encore.

Digitized by Google

esclaves, mais les esclaves n'étaient pas comptés pour des hommes. Il n'y a pas d'apparence non plus qu'un conseiller de la Tournelle regarde comme un de ses semblables, un homme qu'on lui amène hâve, pâle, défait, les yeux mornes, la barbe longue et sale, couvert de la vermine dont il a été rongé dans un cachot. Il se donne le plaisir de l'appliquer à la grande et à la petite torture, en présence d'un chirurgien qui lui tâte le pouls, jusqu'à ce qu'il soit en danger de mort, après quoi on recommence ; et comme dit très bien, la comédie des plaideurs, cela fait toujours passer une heure ou deux.

« Le grave magistrat qui a acheté pour quelque argent le droit de faire des expériences sur son prochain, va conter à dîner à sa femme ce qui s'est passé le matin. La première fois madame en a été révoltée, à la seconde elle y a pris goût, parce qu'après tout les femmes sont curieuses; et ensuite la première chose qu'elle lui dit lorsqu'il rentre en robe chez lui : Mon petit cœur, n'avez-vous pas fait donner aujourd'hui la question à personne. »

Hésitations du gouvernement pour l'abolition de la torture préparatoire.

Quoique ce cruel usage fut réprouvé au point que le tribunal du Châtelet s'abstenait depuis longtemps d'user de la question préparatoire, c'est-à-dire de celle qu'on faisait subir à un accusé avant la conviction de son crime, le gouvernement était fort hésitant. « Je vous renvoie la déclaration que vous avez lue au Conseil concernant la question préparatoire, écrivait Louis XVI à Miromesnil... je la signerai. Ce n'est pas que je trouve prudent d'abolir, sans de graves motifs, les lois que leur ancienneté et un long usage ont rendu respecta-

Digitized by Google

bles... mais vos mémoires et les entretiens que j'ai eu avec les plus savants magistrats... prouvent bien qu'il y avait plus de rigueur contre l'accusé que d'utilité pour la justice... je me suis toujours demandé, si, dans l'application de la question, ce n'était pas le plus souvent la force des nerfs qui décidait du crime ou de l'innocence... Sans cette objection... qu'on ne livrait à la question que des accusés de crimes constants, qui tous encouraient la peine de mort, il y a longtemps que je l'aurais abolie pour tous les cas. » Si les motifs donnés pour la suppression de la main-morte avaient dévoilé une rédaction faite par Necker, ceux invoqués contre la torture trahissaient les habitudes d'esprit d'un juriste de l'ancienne Rome ou du moyen âge. « Nous nous sommes fait rendre compte, faisait-on dire au roi, des motifs qui avaient déterminé à autoriser... l'usage de la question préparatoire, et nous avons été informés que lors des conférences tenues préalablement à la rédaction de l'ordonnance du mois d'août 1670, des magistrats... s'étant expliqué sur ce genre de question, auraient déclaré qu'elle leur avait toujours semblé inutile, qu'il était rare que la question préparatoire eut tiré la vérité de la bouche d'un accusé... il nous paraît que l'on n'a cédé pour lors qu'à une sorte de respect pour son ancienneté. »

Il devait falloir encore huit ans au gouvernement pour rejeter à jamais cette odieuse peine qui pouvait atteindre des innocents aussi bien que des coupables. « Nous avions pensé, dit à cette époque le roi, que la question, toujours injuste pour compléter la preuve des délits, pouvait être nécessaire pour

Digitized by Google

obtenir la révélation des complices... Nous avions proscrit la question préparatoire sans abolir la question préalable. De nouvelles réflexions nous ont convaincu de l'illusion et des inconvénients de ce genre d'épreuve... Cette épreuve devient presque toujours équivoque par les aveux absurdes, les contradictions et les rétractations des criminels. Elle est embarrassante pour les juges qui ne peuvent plus démêler la vérité au milieu des cris de la douleur. Enfin elle est dangereuse pour l'innocence, en ce que la torture pousse les patients à des déclarations fausses, qu'ils n'osent plus rétracter, de peur de voir renouveler leurs tourments. » A cette pratique cruelle était substitué le serment « pour forcer les malheureux de nommer leurs complices » invention naïve qui était complétée par une sorte de regret et de doute sur la valeur de la loi qu'on édictait et des arguments qu'on avait présentés, car le roi disait en parlant de ce serment : « Nous nous sommes décidés à essayer provisoirement de ce moyen, nous réservant, quoiqu'à regret, de rétablir la question préalable, si, d'après quelques années d'expériences, les rapports de nos juges nous apprenaient qu'elle fût d'une indispensable nécessité. »

Étrange réflexion pour les hommes de notre temps, qui était fort naturelle pour des magistrats condamnant fréquemment des voleurs à mort, et allant jusqu'à les brûler vifs. Un pauvre journalier nommé Morel, saisi avec les vases sacrés de l'église d'Épliessières et une aube dont il avait fait une chemise, fut condamné, vers la fin de 1779, à

Digitized by Google

recevoir la question tant ordinaire qu'extraordinaire puis à être pendu. Son corps, d'après la sentence du présidial d'Amiens, devait être brûlé et ses cendres dispersées; mais le procureur du roi trouvant la peine trop douce, en appela au parlement de Paris qui lui donna raison et, sans supprimer aucune des cérémonies expiatoires et aucune des tortures préalables, pensa qu'il fallait le livrer vivant aux flammes sur la place du grand marché d'Amiens au mois de janvier 1781.

Dangers de l'esprit de corps.

Il n'est pas surprenant, après de pareils faits d'apprendre que Morellet écrivait, dès 1766, à l'illustre Beccaria, auteur du traité des délits et des peines : « ni M. de Voltaire, ni M. d'Alembert, ni Rousseau, ni vous, ni aucun philosophe ne produiront sur l'esprit de ceux qui gouvernent un effet immédiat. Nous agirons sur l'opinion publique; et l'opinion publique subjuguera enfin les fanatiques et même les tyrans, les uns après les autres, quoiqu'impuissante contre la résistance que lui opposent les corps qui sont toujours les derniers à s'éclairer. L'esprit de corps est une espèce d'huile qui les empêche de s'*emboire*, pour employer un terme dont Montaigne aime à se servir, de l'opinion publique. Les corps ont des maximes qui se présentent à chacun de ses membres, comme autant de principes incontestables et sacrés, aussitôt qu'ils sont assemblés. Le particulier hors de sa compagnie est ou paraît être plus raisonnable, plus instruit, plus humain; mettez-le, lui dixième, dans une salle, il extravague, il est ignorant, il est féroce [1]. »

[1] *Œuvres de Voltaire*, tomes XXVII, p. 370 et suiv.; XXXI, p. 410; XXXII, p. 52, 391, 393; XXXIV, p. 334; XLII, p. 446; XLVI, p. 445

Digitized by Google

Obligation d'appeler sans cesse la société à sa propre défense.

Nous avons vu apparaître bien souvent cette désastreuse faiblesse de l'esprit humain depuis que Morellet la signalait dans les corps formés par les fonctionnaires ou les privilégiés de la France d'autrefois. Les partis, dans les assemblées des pays libres, nous ont plus d'une fois montré ce que deviennent les hommes groupés par des fonctions communes. Combien en avons-nous vu perdant leur individualité par suite d'une aggrégation éphémère à quelque réunion ? Combien imitant Rousseau, qui entra dans la vie publique par une déclaration contre les sciences et les lettres, ne peuvent pas plus que lui se soustraire à des sophismes qui outragent le bon sens, par la seule raison qu'ils se sont attaché, avec leur talent d'écrivain ou d'orateur, une petite coterie qu'entraînent les passions, les convoitises et les ignorances les plus diverses. Les années pendant lesquelles l'homme peut acquérir les notions élémentaires qui serviront à cultiver son intelligence sont peu nombreuses, celles durant lesquelles il porte un vague jugement sur les relations établies entre lui et ses semblables le sont moins encore. Les idées qu'il aura acquises pendant cette seconde période de son exis-

et suiv. — *Archives nationales*, P 2740, année 1779 : Édit abolissant le servage. A D I 1050 : Arrêt du Parlement de Paris contre Morel, 10 janvier 1781. — *Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Élisabeth.* Lettres et documents inédits, par Feuillet de Conches, 1864, in-8, tome I, p. 124. — *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXVI, p. 139 et suiv., 373 et suiv.; XXVIII, p. 529 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XIV, p. 148 et suiv., 153; tome XV, p. 285 ; tome XVII, p. 239; tome XXI, p. 75. — *Annales politiques et littéraires*, par Linguet, tome VI, p. 362. — *Compte-rendu* de Necker, article : *Mainmorte.* — *Traité des délits et des peines*, par Beccaria, traduit par Morellet. Paris, 1797, in-8 ; Lettre de Morellet à Beccaria, sept. 1776, p. lxj.

Digitized by Google

tence, se graveront dans son esprit en y laissant des traces semblables aux premières instructions données à l'école, c'est-à-dire confuses, mais fermes. Bien peu, en se dégageant de l'étroite atmosphère où ils ont vécu, arrivent à avoir une individualité réelle et à n'être pas une sorte d'écho du petit monde où leur naissance les a placés.

Cette tendance de l'homme à se former en groupes, organise de puissantes forces pour atteindre un but donné; mais si elle permet de réaliser des améliorations impossibles à un être isolé, elle peut aussi créer des dangers et se mettre au service de passions mauvaises et hostiles au bien-être et à la sécurité de la société entière. C'est en faisant appel à cette instinctive propension de l'homme à s'unir avec un certain nombre de ses semblables, que les chefs d'armée, que les aristocraties de toutes sortes ont réussi à ployer les peuples sous leur joug; c'est en se servant d'elle que les nations ont aussi parfois brisé leurs fers. Les peuples chez lesquels règnent les mœurs de la liberté ne pouvant permettre la compression d'une faculté humaine, sous le prétexte des abus qui pourraient se produire, ont instinctivement cherché les moyens de se garantir de l'envahissante tendance des petites sociétés qui se forment dans un pays, en opposant sans cesse à leurs fortes individualités l'irrésistible puissance d'une nation entière. Les extensions des droits électoraux sur un plus grand nombre de têtes, les assemblées délibérantes, assez nombreuses pour que les agglomérations d'hommes formées à des titres divers soient perdues dans une sorte de foule, les élections fréquentes, les compétitions ardentes

Digitized by Google

qui effraient les esprits timorés, ne sont en réalité que des moyens d'assurer à une nation sa liberté; et les changements fréquents des hommes chargés de conduire la société, que des luttes contre l'esprit d'exclusion et de domination qui est un des vices incurables de l'humanité.

Projet de suppression des péages sur les routes et les rivières, 15 août 1779.

Dans le mois même où le respect superstitieux du passé arrêtait Miromesnil et ses légistes en face d'un usage cruel, Necker poursuivait son plan d'amélioration. « On parle beaucoup, publiait un journal, d'un édit par lequel Sa Majesté supprime tous les péages par terre et par eau appartenant aux seigneurs, particuliers ou autres... Depuis longtemps on se plaignait de ces gênes onéreuses..., mais le crédit jusque-là l'avait emporté sur l'utilité publique. Il paraît que M. Necker a encore obtenu du roi cet acte de bienfaisance. » Necker faisait dire au roi, dans le préambule de la loi, qu'il tenait à délivrer la nation de ces nombreux péages dont la perception arrêtait et fatiguait le commerce, dont la diversité exigeait une véritable étude de la part des marchands et des voituriers. Le roi affirmait que ces droits, nés pour la plupart des malheurs et de la confusion des anciens temps, étaient en grande partie prélevés sur les rivières, ce qui contraignait le commerce à préférer les routes de terre et par conséquent rendait inutile l'heureuse distribution naturelle des eaux dans le royaume.

Amélioration des prisons, 1780.

L'état des prisons ne pouvait manquer d'attirer l'attention de Necker. Des personnes de toutes professions, de tout âge y étaient enfermées, soit en exécution des arrêts des cours de justice, soit pour préserver le gouvernement d'atteintes qu'il redoutait, soit

Digitized by Google

pour satisfaire les désirs de répression, de vengeance ou de cupidité des familles bien en cour ou de corporations puissantes, soit pour dérober des criminels aux peines que les lois leur auraient appliquées. On y rencontrait des personnages comme le Mis de Sades, dont Louis XVI avait permis l'incarcération, sur la demande de sa famille, pour le préserver de la punition légale due à ses crimes ; des religieux comme Don de Vienne, l'auteur d'une histoire de Bordeaux et d'une histoire d'Artois, enfermé, sur la sollicitation de la congrégation de Saint-Maur, à cause, disaient ses supérieurs, de son esprit d'indépendance et de ses mauvaises mœurs [1]. Ces lieux destinés à recevoir des coupables, s'ouvrant devant le caprice ou la passion de personnages puissants, se transformaient très fréquemment en d'affreuses oubliettes. Des malheureux qui avaient franchi leurs portes y restaient souvent comme de vieux meubles dont personne ne se soucie ; leur nom, la cause de leur arrestation, leurs relations avec une famille quelconque du dehors se perdaient à la longue dans le souvenir même de leurs geôliers.

Quand, sur les injonctions de Malesherbes, le lieutenant de police, Albert, alla au donjon de Vincennes, il sortit navré du spectacle qu'il avait eu sous les yeux. « Je m'occupe, écrit-il au chevalier de Rougement, de vos différents prisonniers... Voici ce que j'ai à vous recommander. Je vais vous parler de tous en général, et je crois qu'il ne faut refuser

[1] Don de Vienne était encore, sinon enfermé, du moins privé de sa liberté en 1783 ; pendant cette année, le contrôleur général Calonne s'étant intéressé à lui, le ministre de la maison du roi lui répondit en déclinant sa demande : « Il jouit actuellement de toute la liberté dont il a besoin. » (*Archives nationales*, O¹480, 21 mai 1784.)

Digitized by Google

à aucun de quoi lire et écrire ; le prétendu abus qu'ils en peuvent faire ne peut être dangereux : étant renfermés aussi étroitement qu'ils le sont, et cette privation de toute occupation dans la solitude est évidemment ce qui a fait tourner la tête au plus grand nombre. Il ne faut point se refuser non plus aux désirs de ceux qui voudraient se livrer à d'autres genres d'occupation. » Il entre ensuite dans le détail de chacun des prisonniers : Le premier est un monsieur de La Roche-Géraud : « Je n'ai pu reconnaître, à travers les marques de fureur, si cet homme n'est que violent et irrité par le malheur, ou si sa tête est aliénée. C'est ce que vous pourrez vérifier par ceux qui visitent les prisonniers. Je voudrais qu'il sussent de lui s'il a, dans Paris ou ailleurs, des amis ou au moins des connaissances, et en général de qui il était connu lorsqu'il a été arrêté. Je pense que la plupart de ceux qu'il citera sont morts à présent... Les notes sur ce prisonnier portent qu'il est du pays de Galles. Il paraît cependant que c'est en France qu'il a passé sa vie. Je vous prierais de prendre les mêmes informations sur M. le baron de Venna. Mes notes portent que c'est un homme de condition, et je n'y vois point à qui il appartient, ni de quelle province il est ; je voudrais savoir de lui quel était le colonel du régiment de Normandie lorsqu'il a été arrêté... Je m'informerai aussi de Prévot... la tête de ce prisonnier n'est pas bien saine ; je ne sais cependant s'il est tout à fait fol ; s'il est d'un degré de folie pour lequel on l'eût enfermé ; s'il ne s'était pas porté à dire du mal du ministère. On craint chez vous les efforts qu'il fait pour se sauver ;... on craint

Digitized by Google

aussi qu'il n'écrive sur le gouvernement et qu'il ne jette par les fenêtres des écrits qui seraient ramassés. Cette prétendue crainte n'est pas suffisante pour priver un homme, assez malheureux pour être enfermé depuis plusieurs années, d'écrire toutes les folies qui lui passent par la tête... Danry, Thorin et Maréchal sont tout à fait fols... J'ai su de Thorin quels sont ses papiers. Maréchal n'en a point ici, puisqu'il est étranger et vraisemblablement son sort est tout a fait ignoré de ceux à qui il appartient. Quand à Danry, je vous prie de lui faire demander, par vos porte-clefs ou d'autres, à qui il appartient, et quels sont les gens qui le connaissaient quand il a été arrêté; il est vraisemblable que le plus grand nombre n'existent plus à présent... M. Mercourt est trop malade pour faire usage de sa liberté... s'il avait un retour à la santé qui lui permît de sortir... et qu'il s'enfuit, ce ne serait un malheur que pour lui : il y a déjà trop longtemps que ce prisonnier aurait du être rendu à la société. » Lors de la suppression de cette prison d'État, en 1785, le roi se crut obligé de faire une pension au carme Reboul, pour le dédommager d'y avoir passé trente-deux ans ; il agit de même pour La Roche-Géraut et le sieur de Langourla, gentilhomme breton, enfermé pendant vingt-un ans, qui sollicita et obtint pour sa femme la reversibilité de la moitié d'une rente aussi durement achetée.

Necker ne pouvait manquer de s'occuper de l'amélioration de lieux où tant de malheureux sont enterrés vivants, dans les pays où une presse libre ne protège pas les individus en tenant toujours le public au courant de l'existence des citoyens, des incarcéra-

Digitized by Google

tions qui ont lieu, de l'état des prisons et de la population qu'elles renferment. Le roi déclarait qu'il voulait « prêter une main secourable à ceux-mêmes qui ne doivent leur infortune qu'à leurs égarements; » qu'il était touché depuis longtemps de l'état des prisons, dans la plupart des villes du royaume; qu'il avait contribué de ses propres deniers à diverses reconstructions et que le triste état des prisons de la capitale l'engageait à y porter immédiatement remède.

A ce moment, une indiscrétion révélait ce qui pouvait se passer dans ces lieux fermés, avec tant de soin, aux regards de la nation. « Il y avait au château de Ham, en Picardie, écrit un journaliste, un homme qui, depuis vingt-sept ans, était confiné dans un cachot de huit pieds carrés; là, couché sur la paille, environné d'insectes, de reptiles et d'animaux dégoûtants, sans feu, sans lumière et sans vêtements, il maudissait son existence. Deux prisonniers et une personne de l'état-major, instruits du sort de ce malheureux qu'on savait être un homme de qualité, ont écrit à Madame Necker. Le courrier suivant a porté un ordre de rendre ce malheureux à la lumière... On va examiner quel est le crime qui a pu lui attirer une punition aussi cruelle et, en même temps, si peu exemplaire par sa clandestinité. On sait que ce prisonnier porte un nom illustré autrefois par la première dignité militaire; qu'il était capitaine et âgé de vingt-quatre ans, lorsqu'il fût renfermé. »

Ces détails, auxquels le rapport du lieutenant de police Albert, relatif à d'autres prisonniers, donne pour ainsi dire une attestation de véracité, peuvent faire comprendre l'accumulation de colères légitimes

Digitized by Google

qui se forme à la longue, dans l'âme d'un peuple. Cette prison de Vincennes, où Malesherbes trouva des gens dont on ignorait les fautes et même parfois les noms, réduits à l'état de folie par une longue détention, devait trente-six ans plus tard, être peuplée par un homme qui avait la prétention de ressuciter en France le régime des gouvernements paternels. Un conseiller d'État racontait à M. de Tocqueville qu'il avait vu dans le donjon de Vincennes, en 1812, un jeune allemand de dix-neuf ans, expirant dans un réduit où il ne pouvait se tenir debout. A l'étage supérieur de cette cage de pierre, qui rappelle celle de fer dont se servait Louis XI, se trouvait logé le général espagnol Palafox. Le monde, qui connaissait les funérailles solennelles faites à cet adversaire des Français le croyait mort, et l'histoire du prisonnier au masque de fer, sous Louis XIV, se renouvelait presque de nos jours, tant il est vrai que les principes de clandestinité conduisent, en tout temps, aux mêmes conséquences. La puissance donnée à un homme ne s'exercera jamais d'une manière juste, que sous l'inspection et le regard de ses semblables, et la publicité peut seule contenir l'égoïsme insolent qui se développe si fréquemment dans un personnage qui compte sur le secret de ses actes.

Amélioration apportée dans les hôpitaux, avril 1781.

Si les prisons avaient préoccupé Necker au point de vue des souffrances humaines, la situation des hôpitaux l'impressionnait bien davantage encore. Le directeur des finances trouvait, dans Mme Necker, un auxiliaire ardent et dévoué, toutes les fois qu'il s'agissait du soulagement des malheureux. Cette noble femme s'était créé pour elle-même un ministère de

Digitized by Google

bienfaisance tellement reconnu et apprécié, que l'archevêque de Paris destinant aux pauvres le gain d'un procès important qu'il venait de faire, le lui envoya. « Elle est à la tête des hôpitaux, des maisons de charité, de toutes les institutions tendant à soulager l'humanité » disait le journal qui annonce ce touchant accord d'un prélat et d'une protestante. « Elle a dans ce genre de vastes projets, comme son mari dans le sien. »

L'Hôtel-Dieu de Paris, offrait le navrant spectacle d'infortunés qui étaient couchés au nombre de sept à huit dans le même lit. Les maladies les plus diverses s'y trouvaient côte à côte, les mourants gissaient à côté de ceux qui pouvaient encore retrouver la santé, et souvent les morts restaient plusieurs heures en contact avec leurs anciens compagnons de douleur. Necker, faisait exposer simplement par le roi cette situation qui avait excité sa compassion, « après avoir pris connaissance, dit Louis XVI dans les lettres patentes qui prescrivent les mesures qu'il a résolu, des différents projets... des obstacles qui traversaient leur exécution, nous avons reconnu combien il était difficile de remplir entièrement nos vues ; mais ne voulant pas que le vain désir de la perfection arrête l'exécution d'un très grand bien... nous sommes déterminés à adopter un plan... qui, en satisfaisant aux principales vues d'humanité, n'oblige ni à de grands sacrifices... ni à une longue attente... nous nous sommes bornés à faire disposer cet hôpital de manière qu'il pût contenir au moins 300 malades seuls dans un lit, et placés dans des salles différentes suivant les principaux genres de maladies, et, en observant encore que les hommes et

Digitized by Google

les femmes soient mis dans des corps de logis séparés. »

Necker donnait, à la suite de ce préambule, les détails financiers de l'organisation de l'hôpital et des mesures d'ordre que Mme Necker, avec sa persévérante et utile influence, devait faire adopter dans des hôpitaux de province comme l'Hôtel-Dieu de Montpellier [1].

Necker était attaqué avec une extrême violence dans une foule de pamphlets. Le comte de Provence, en faisant un règlement pour la réforme de sa maison à l'instar de celle que Necker avait décidé pour celle du roi, persifflait les projets du directeur général des finances sous la forme d'une vraie parodie. Au mois d'avril 1780, paraissait une prétendue lettre de Turgot à Necker qui était l'œuvre du fermier général Augeard, le conseiller en fait de finance du

[1] *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXVI, p. 147, 172, 376; tome XXVII, p. 11 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XIV, p. 156, 169; tome XVII, p. 70, 78, 170, 289. — *Archives nationales*, O¹240, année 1784, 6 mars, O¹122 : Agrandissement des prisons de la Conciergerie, 27 mars 1780. O¹417 : Le lieutenant de police Albert au chevalier de Rougemont, 11 sept. 1775. O¹426 : Le ministre de la maison du roi à Lenoir pour les prisonniers de Vincennes, 31 janv. 1785. O¹470 : Le ministre de la maison du roi à Sénac du Meilhan, 21 oct. 1774; à Mme de Montreuil, 24 oct., 16 nov. 1774. O¹471 : Le ministre de la maison du roi à Sénac de Meilhan, 26 fév. 1775. O¹472 : Le ministre de la maison du roi à de Brou, intendant de Bourges, 18 juillet 1776. O¹473 : Le ministre de la maison du roi au supérieur des Bons-Fils d'Armentières, 4 janv. 1777. O¹474 : Le ministre de la maison du roi à Mme de Vienne de Puirenard, 16 avril, 3 juin; à l'archevêque de Toulouse, 3, 9 juin 1778. O¹475 : Le ministre de la maison du roi à l'archevêque de Toulouse, 16, 30 juillet 1779; à M. de Calonne, 22 août 1779. O¹476 : Le ministre de la maison du roi au garde des sceaux, 19 mars; à Mme l'abbesse de Lieu-Dieu, 8 juillet 1780. — *Mélanges, fragments historiques*, par Alexis de Tocqueville, 1865, in-8, p. 224.

Digitized by Google

comte de Maurepas, lettre imprimée au Temple, disait le public, et répandue sous les auspices du comte d'Artois. Elle fut suivie de près d'un tableau comparatif entre les opérations financières de Law de 1716 à 1720 et celles de 1776 à 1780. Au mois de juin, Augeard publiait encore des observations sur l'administration de M. Necker par un citoyen français.

Maurepas, impressionné de tout ce qu'il entendait dire autour de lui, entretenait souvent le fermier général de ses inquiétudes, de la pénurie des sujets qui pourraient diriger les finances de la France. « Je partageais ses peines bien véritablement, nous dit Augeard. Je lui offris mes services, en le priant de ne jamais me nommer, ni me compromettre. Je l'engageai à faire de petites notes de tout ce que lui dirait Monsieur Necker, et comme j'étais obligé d'aller ordinairement deux fois par semaine à Versailles, pour ma charge, je lui disais, avec toute franchise possible, ce que je pensais sur les différentes besognes, projets et propositions de ce jongleur. » Ce fut probablement à la suite de ces entretiens avec l'homme qui avait traité Turgot d'ignorant, que Maurepas effrayé d'une situation financière qu'il n'était pas plus capable de comprendre que son conseiller, vint effrayer les ministres de ses doléances frivoles.

Lettre de Vergennes à Louis XVI sur les finances, 27 septemb. 1780.

« Votre Majesté a entendu hier, écrivit Vergennes au roi, les détails que M. le comte de Maurepas lui a faits de la situation des finances, ils sont véritablement alarmants, et semblent ne laisser d'autres ressources que la paix et la paix la plus prompte. L'Espagne n'en éprouve pas un besoin aussi pressant que la France, et sa tendance y est bien décidée.

Digitized by Google

Votre Majesté m'ordonnerait-Elle de charger son ambassadeur d'exciter et d'accéler cette même tendance? Je ne suis pas inquiet que le comte de Montmorin s'acquitte de cette commission véritablement difficile et extrêmement délicate, avec autant de prudence que de dextérité. Mais l'aveu fait à l'Espagne que nous avons besoin de la paix, et que nous nous reposons sur elle du soin de nous la procurer, il n'est personne, Sire, qui puisse répondre des suites et assurer Votre Majesté que l'intérêt de sa réputation et de sa gloire ne sera pas compromis, je ne parle que de celui-là, Sire, parce que tous les autres ne sont rien en comparaison.

« Je supplie Votre Majesté de vouloir bien prendre en considération ce que je lui expose et même de consulter M. le comte de Maurepas. Si le résultat de la délibération est pour la démarche à faire en Espagne, je supplie Votre Majesté de m'en donner l'ordre par écrit. Les circonstances qui ont nécessité des partis malheureux s'effacent et s'oublient bien vite, mais les fâcheux effets qui en résultent deviennent plus sensibles à mesure qu'ils s'éloignent de la cause qui les a produits. »

Necker et le ministre de la marine.

Necker, obligé de supporter le mauvais vouloir de Maurepas, qui affaiblissait sa situation vis-à-vis du roi, de déférer aux prétentions des princes frères du roi qui, non seulement assaillaient le Trésor de leurs demandes, mais donnaient aux grands l'exemple des privilèges d'exemption d'impôt, en faisant déclarer que les revenus de leurs biens d'apanage ne seraient pas chargés d'acquitter les vingtièmes, Necker était de plus contraint à une

Digitized by Google

lutte incessante avec le ministre de la marine qui laissait s'établir dans son administration un désordre croissant avec la continuation de la guerre. Il avait plus d'une fois été embarrassé de dépenses faites à son insu par Sartines, que la faiblesse du premier ministre ou du roi avaient approuvées; quand, en vérifiant les comptes, il s'aperçut que la marine avait dépassé de dix-sept millions les crédits qui lui avaient été réservés. « J'ai accordé, écrivit-il au roi, cent dix millions pour les dépenses ordinaires de la marine et seize millions pour les extraordinaires, ces ordres ont été excédés de dix-sept millions. Les dépenses de la marine sont incalculables et moi je suis obligé de calculer; je n'y puis plus tenir. »

Il allait probablement être forcé de conserver ce collègue dangereux, ou de renoncer à des fonctions impossibles à remplir, quand une intrigue singulière vint lui prêter secours.

Cabale de cour. Castries nommé ministre de la marine, 14 octobre 1780.

Il existait depuis longtemps à la cour une cabale contre le ministre de la guerre. Elle voulait son éloignement, non pas à cause de son incapacité, de ses concussions et de ses mauvaises mœurs, mais parce que Mme de Ségur convoitait sa place pour son mari, et que Besenval joignait à son amitié pour le comte le désir de venger les officiers non désignés par Montbarrey, lors du projet d'une descente en Angleterre. Mme de Polignac chargée par ses amis de convaincre la reine, amena facilement cette princesse à leurs idées. « Ce n'était qu'un premier pas, nous dit Besenval, et certainement le moins difficile. Le roi n'était pas non plus fort embarrassant; mais il y avait Mme de Maurepas qui avait poussé

Digitized by Google

M. de Montbarrey au point de fortune où il était parvenu et qui le soutenait en toute occasion... il fut convenu que le secret le plus profond était nécessaire, dans la crainte que M. de Maurepas ne prévint le roi contre les propositions de la reine, » et qu'il fallait attendre une époque où l'on serait certain de réussir. A peu près vers ce temps, continue Besenval, « M. Necker découvrit que M. de Sartines, ministre de la marine avait chargé ce département de vingt millions de dettes, dont il ne lui avait donné aucune connaissance. M. Necker jeta feu et flamme. Il profita de cette circonstance pour démontrer au roi le danger de laisser chaque ministre maître des fonds dans son département; fortifiant de l'avantage de l'État l'ambition qu'il avait de se rendre maître de tout, par le droit de disposer seul de l'argent, projet, ajoute Besenval, avec son esprit de légèreté et de dénigrement, qu'il suivit avec tant de chaleur et si peu d'adresse, qu'enfin il en fut victime. » L'occasion de disposer d'un ministère parut si propice que « la reine fut tout à coup assaillie par la duchesse de Polignac, et par son ami, le comte de Vaudreuil, qui s'efforcèrent d'engager Sa Majesté de parler au roi, de le décider au renvoi du sieur de Sartines, et à la nomination du marquis de Castries..... Tout cela se passa si rapidement que, continue Mercy, je n'en fus informé que vingt-quatre heures après. J'allai me concerter avec l'abbé de Vermond. La reine, déjà inquiète des démarches dans lesquelles on voulait l'entraîner, accueillit très bien nos représentations. Elle se décida à rester passive... Le roi, avant de rien prononcer, s'était réservé d'avoir un entretien avec le comte de

Digitized by Google

Maurepas, de manière que toute cette affaire restait dans un état de crise. Ce fut alors que l'on fit jouer le ressort perfide d'une fausse confidence pour laquelle on insinua, sous le plus grand secret, au comte de Maurepas que la reine avait obtenu du roi parole positive du renvoi du sieur de Sartines et du choix de M. de Castries. Le vieux ministre, qui était à Paris très affaissé de sa maladie, crut prendre un parti très politique en paraissant concourir lui-même à un arrangement qu'il supposait impossible de changer. » Il avait fallu la coïncidence de la liaison de Necker avec un membre de la société de Polignac, le beau-père du fils du duc de Guines, il avait fallu le séjour forcé de Maurepas à Paris pour le renvoi d'un ministre insuffisant. Mercy termine cette lettre où il dévoile le peu d'influence et de volonté réelles de ceux que l'on a appelés si longtemps les pasteurs des peuples, par ces mots : « Le sieur Sartines a obtenu une bonne retraite parce que la reine l'a protégé et que le roi lui voulait assez de bien. Il se pourrait qu'on lui confiât un jour le département de la maison du roi. »

Fermentation d'ambition : la duchesse de Polignac, les comtes d'Adhémar et de Ségur.

Le renvoi de M. de Sartines produisit à la cour, nous apprend toujours Mercy, une vive commotion, ceux qui visaient au département de la guerre « se donnèrent de grands mouvements pour saisir un moment qu'ils supposaient favorable à leurs projets, et à cet effet la protection de la reine fut très vivement sollicitée. » La facilité avec laquelle s'était effectuée la prise de possession du ministère de la marine, en dépit de Maurepas, fit surgir une foule des convoitises dans la société intime de Marie-Antoinette. « Le comte d'Adhémar, dit Mercy, ministre de France à Bruxelles,

Digitized by Google

s'était imaginé de se mettre sur les rangs, et il comptait assez sur l'appui de son intime amie, la duchesse de Polignac, pour se permettre des idées d'ambition, lesquelles, en tout état de cause, étaient aussi absurdes que téméraires. La duchesse les a cependant secondées de son mieux ; ses bons offices devenus de plus en plus pressants, approchaient de l'importunité, et tourmentaient d'autant plus la reine qu'il lui en coûte infiniment de résister aux désirs de la favorite ; enfin Sa Majesté prit le parti de lui déclarer qu'il fallait absolument renoncer à un objet que toutes les raisons réunies rendaient impossibles, et dès ce moment les sollicitations ont cessé. » Il se pourrait, ajoute ce témoin vigilant et consciencieux des misérables agitations que nous racontons, « qu'elles n'aient été que suspendues... il y a peu d'exemples d'un ascendant aussi marqué que l'est le sien sur l'esprit de la reine. » Il ne se trompait pas, car peu de jours après, Besenval ayant demandé à Mme de de Polignac, si « la reine en resterait là, et si, ayant eu le crédit de faire un ministre de la marine, elle ne voudrait pas aussi faire un ministre de la guerre », Mme de Polignac témoigna le désir d'entretenir le comte de Ségur. La favorite insinua, dans sa conversation, l'idée de prendre M. d'Adhémar comme second dans le ministère à l'instar de ce qu'avait été Montbarrey auprès du comte de Saint-Germain ; mais, sur un refus positif, elle abandonna son projet et se résolut à faire agréer, par le roi, Ségur comme ministre de la guerre.

Ségur venait de paraître à la cour pâle et défait à la suite d'un accès de goutte, quand la reine le nomma

Digitized by Google

au roi avec plusieurs autres « pour mieux masquer sa véritable intention, » parmi les successeurs possibles du prince de Montbarrey. Pour celui-là il ne faut pas y penser, répondit Louis XVI, la goutte le ronge, il n'en peut plus.

Humilité étrange de la reine en face de Mme de Polignac.

Soit que Maurepas, comme le prétend Besenval, jaloux de voir la reine faire un ministre de la guerre ait, tout en avouant à peu près l'insuffisance de Montbarrey, persuadé à cette princesse qu'on avait abusé de sa confiance, soit qu'impressionnée de la réflexion de son époux, elle eût été frappée de sa justesse, soit enfin qu'elle fut fatiguée des perpétuelles sollicitations de sa favorite, Marie-Antoinette eut un moment de révolte contre le rôle qu'on lui faisait jouer. Elle reprocha à Mme de Polignac de l'avoir mise en avant et sacrifiée à des vues particulières, en lui proposant un homme que sa santé rendait incapable de remplir la place pour laquelle elle l'avait fait désigner. Froide comme une de ces intrigantes de profession qui savent le but qu'elles veulent atteindre et ont fait une étude des personnes qu'elles ont intérêt à dominer, la duchesse repoussa avec calme les véhémences de la reine. Elle finit, en se levant, par lui dire que du moment qu'elle s'était permis un instant d'avoir sur son compte l'opinion qu'elle venait de lui montrer, elle devait se respecter assez pour ne pas rester à son service. Elle annonça son projet de ne plus remettre les pieds à la cour, et renonçant à tous les bienfaits qu'elle avait reçus, dit à la reine qu'elle les lui remettait tous, « jusqu'à la charge de son mari, qui ne l'en dédirait sûrement pas. » Marie-Antoinette, continue Besenval, qui nous initie à ces étranges

Digitized by Google

manières de choisir les administrateurs d'un grand pays, « surprise du discours de Mme de Polignac, du ton noble et froid dont elle l'avait tenu..., se radoucit, et chercha à réparer ce qu'elle venait de faire... Mais Mme de Polignac demeura inébranlable et il se passa une scène étrange. Marie-Antoinette en larmes se jeta aux genoux de sa favorite pour la conjurer de lui pardonner. Mme de Polignac laissa couler ses pleurs à son tour, serra la reine dans ses bras, et tout se termina par une union plus étroite et une résolution plus forte que jamais de la part de la reine de protéger M. de Ségur [1].

Les projets de réformes du prince de Montbarrey; étrange éloge et étrange aveu.

Pendant la durée de ces intrigues, Montbarrey, impressionné comme le public, de l'espèce de désarroi qui se glissait dans toutes les administrations, faisait ses plans de réformes pour rétablir la splendeur de l'État. Ce plan très anodin et peu original consistait à faire une liste de toutes les fonctions rétribuées et inutiles et à conseiller au roi de les supprimer à la mort de chacun des titulaires. « Je ne me dissimulai pas, dit-il, que je me

[1] Nous croyons nécessaire pour affirmer l'espèce de dépendance de la reine vis-à-vis de la duchesse de Polignac que nous raconte Besenval, de citer le fait suivant rapporté par le comte de La Mark. (Cerrespondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Mark, tome 1, Introduction pages 57 et 58. Fragment des mémoires du comte de La Mark cité par l'éditeur.) « La reine se hasarda une fois à exprimer à Mme de Polignac la déplaisance que lui inspiraient plusieurs personnes qu'elle rencontrait chez elle. Mme de Polignac soumise à ceux qui la dominaient et malgré sa douceur habituelle, n'eut pas honte de répondre à la reine : *Je pense que parce que Votre Majesté veut bien venir dans mon salon, ce n'est pas une raison pour qu'Elle prétende en exclure mes amis.* Ceci m'a été raconté en 1790, par la reine elle-même qui ajouta : Je n'en veux pas pour cela à Mme de Polignac; dans le fond, elle est bonne et elle m'aime; mais ses alentours l'avaient subjuguée.

Digitized by Google

préparais un nombre infini d'ennemis... Je me déterminai enfin à mes risques et périls et, sans en prévenir M. de Maurepas, je demandai une audience particulière à Sa Majesté... Après un court exposé je lui lus mon mémoire qu'Elle parut approuver... Je ne dus pas lui taire que mon plan pouvait produire le plus grand mécontentement... Le roi me donna sa parole qu'il me garderait le secret. » Le roi lui garda tellement le secret, qu'il laissa remplir comme à l'ordinaire les emplois qui venaient à vaquer, mais il eut un moment de résistance pour la nomination d'un emploi important. Montbarrey en conclut que cette volonté extraordinaire dans Louis XVI l'ayant fait soupçonner comme l'auteur d'un plan que voudrait suivre le roi, lui aliéna Maurepas « qui lui sut mauvais gré du secret qu'il lui avait fait, et que son amour-propre fut blessé de ce qu'il avait traité avec le roi d'un objet aussi important sans son intervention. »

L'éloge du roi qui « pour son malheur et, à la honte de son siècle vivant dans un temps de corruption si générale, que même d'honnêtes gens... n'étaient pas assez justes pour rendre à sa vertu simple et modeste le tribut d'hommages qui lui était dû, » l'éloge du roi, dans la bouche de ce ministre, devient presqu'une injure quand, à quelques pages de là, ce père de famille écrit, à propos d'une maîtresse, en décrivant les mesures qu'il prit en quittant le ministère : « Ma position étant changée, et ne tenant absolument que physiquement à la personne que je m'étais donnée, je rompis ce commerce honnêtement et libéralement... Ma rupture fut

Digitized by Google

une de mes premières œuvres comme particulier. »

Étrange gouvernement et étrange situation que ces prétendus maîtres et tuteurs des peuples à la merci des hommes et des femmes que nous venons de décrire, non d'après des idées préconçues, des aversions de commande, mais d'après leurs propres aveux, d'après ceux de leurs amis qui ont été acteurs dans ces conciliabules.

La reine ignore le nom du ministre qu'elle veut faire ; arguments employés pour fixer sa volonté.

La reine, dans sa légèreté, attachait si peu d'intérêt à ses propres actes, que les derniers jours de décembre, dans une réunion de la cour, elle tira madame de Polignac à part et lui dit à l'oreille « que le ministre de la guerre était fait et que c'était M. de *Puiségur*, confondant, par suite des deux dernières syllables de leur nom, deux personnages très différents. Mme de Polignac, toujours observée par la multitude lorsqu'elle était en public, n'osa entamer une conversation. Elle se hâta de revenir chez elle apprendre à MM. d'Adhémar et de Vaudreuil ce que l'on venait de lui dire... M. d'Adhémar... jugea qu'il n'y avait pas un moment à perdre... En conséquence, il fit écrire à Mme de Polignac une lettre à la reine par laquelle elle lui marquait qu'il était de la plus grande conséquence qu'elle eût un entretien avec elle... La reine arriva vers les onze heures du soir chez Mme de Polignac qui, pressée par Adhémar, lui remontra avec force combien il était humiliant pour elle que M. de Maurepas l'emportât dans une occasion non seulement mortifiante pour le moment, mais encore pour l'avenir ; que la nomination du ministre de la

Digitized by Google

guerre faisait le sujet de la conversation de tout le monde, et que chacun avait les yeux ouverts pour savoir qui l'emporterait ou d'elle ou de M. de Maurepas... La reine... sentit la vérité de tout ce que lui disait Mme de Polignac; son amour-propre fut choqué de l'idée de succomber... Elle assura Mme de Polignac qu'elle ferait les derniers efforts pour l'emporter... Elle fut le lendemain à sept heures du matin chez le roi. Elle envoya chercher M. de Maurepas..., elle établit pour base qu'elle n'avait en vue que le bien, qu'elle insistait pour M. de Ségur, parce qu'elle croyait qu'il était le seul qui pût le produire... Le roi se détermina enfin pour M. de Ségur et la reine, saisissant le moment, dit à M. de Maurepas : *Monsieur vous entendez la volonté du roi; envoyez tout de suite chercher M. de Ségur et apprenez-la lui.* »

Le comte de Ségur nommé ministre de la guerre, le 23 décembre 1780; ce qu'en pense le public.

C'est ainsi que le 23 décembre 1780, M. de Ségur fut porté au ministère de la guerre à la place du prince de Montbarrey qui venait de donner sa démission quelques jours avant. Ce même jour, le marquis de Polignac, faisant revivre quelques privilèges onéreux qui avaient été abolis, obtenait d'avoir seul la direction des haras du royaume avec les avantages dont avaient joui les duc d'Antin et de Brancas et le marquis de Voyer.

Le public vaguement au courant de toutes ces intrigues et sans aucune sympathie pour des courtisans dont il prisait peu la capacité, résumait, quelques temps après, ses dédains dans les vers suivants, sur le nouveau ministre de la guerre et M. d'Adhémar.

Digitized by Google

Ségur est un pauvre homme :
Voilà justement comme
Il a reçu la pomme.
Le ministre de la banque
Voyant qu'un bras lui manque [1]
Aussitôt vous lui flanque
Ce ministère-ci.

Pour le bien de la guerre,
Il est question de faire
Ministre et secrétaire
Un marquis de hasard,
Chevalier d'industrie,
Colin de comédie :
C'est monsieur d'Adhémar [2].

Necker ne pouvait pas ignorer, après l'éclat que Maurepas avait fait au Conseil des ministres sur la situation désastreuse des finances, les démarches du mentor du roi pour lui trouver un successeur au contrôle général. Les faiblesses de la famille royale, les hostilités des princes contre toute réforme, l'im-

[1] Ségur avait eu un bras coupé.

[2] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XIV, p 123; tome XV, p. 115, 136, 141, 146, 149, 151, 154, 161, 188, 193, 203; tome XVI, p. 37, 41, 73, 102, 126, 127. — *Mémoires secrets d'Augeard*, p. 87, 99, 100, 101. — *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*, tome I. Lettre de Turgot à Necker. Tableau comparatif du système de Law avec celui de M. Necker. Sur l'administration de M. Necker, par un citoyen français. Seconde suite des observations d'un citoyen français, p. 34. Du renvoi de M. de Sartines. — *Archives nationales*. K 164 : Lettre de Vergennes au roi (autographe), 27 septembre 1780. O[1]236 : Nomination de M. de Castries, 14 octobre; nomination du comte de Ségur; direction des haras du royaume donnée au marquis de Polignac, 23 décembre 1780. O[1]122, octobre 1780. A D I, 1050, 28 janvier et 25 février 1781. Exemption de l'impôt du vingtième en faveur du comte de Provence et du comte d'Artois. — *Mémoires du baron de Besenval*, tome II, p. 85 et suiv., 93, 95 et suiv., 98, 101 et suiv., 105 et suiv., 111 et suiv. — *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy*, tome III, p. 425, 448, 493, 486, 488, 490, 491. — *Correspondance secrète inédite*, publiée par Lescure, tome I, p. 234, 260, 288, 290, 308, 313, 321, 323. — *Mémoires du prince de Montbarrey*, tome II, p. 386; tome III, p. 2, 3, 10 et suiv., 22, 26, 31 et suiv., 37.

Digitized by Google

possibilité de faire une économie sans qu'immédiatement une dépense nouvelle ne vienne l'annuler et même souvent aggraver la charge qu'on croyait avoir détruite, tout le ramenait à cette pensée de Turgot: Qu'il fallait appeler à soi le grand public et lui demander aide et assistance, si l'on voulait parvenir à faire quelque chose de sérieux et de durable. Son honneur comme financier, comme honnête homme, lui commandait, en dehors même de vues plus étendues, de se tenir toujours prêt à rendre raison de la situation de la caisse de l'État ; et des mesures qu'il avait prises pour faire ce que l'on appelle, dans le monde des affaires, honneur à sa signature. Il avait fait un mémoire pour répondre à la critique adressée à sa gestion financière dans des conseils auquels sa position de protestant lui interdisait d'assister, notamment dans celui d'où Vergennes était sorti si vivement impressionné.

Peu de jours après le renvoi de Sartines, Augeard étant venu voir Maurepas, encore à Paris, trouva ce ministre de plus en plus inquiet.

Conversation de Maurepas et d'Augeard, novembre 1780.

« Puisque vous ne voulez point de grandes places, dit le mentor à son conseiller, revoyez votre ami de Belle-Isle, engagez-le à accepter les finances. — Je ferai tout au monde pour réussir... J'emploierai le vert et le sec pour lui faire accepter vos vues... Je regarde comme très pressé de chasser votre Necker.»

Belle-Isle, ayant été nommé surintendant des finances du duc d'Orléans, ne voulut pas abandonner les intérêts de ce prince, sous prétexte d'une place plus lucrative, et Augeard dut annoncer son échec à Maurepas. « Eh bien, il faut donc attendre ? Tenez,

Digitized by Google

voici un manuscrit que je vous confie ; ne le montrez à personne ; je vous donne huit jours pour l'examiner, et m'en rendre compte. » Et il lui tendit le mémoire que Necker avait fait en réponse à l'attaque du mentor au conseil.

Seconde conversation de Maurepas et d'Augeard, décembre 1780.

Quand Augeard revint parler à Maurepas du manuscrit qu'il lui avait confié, il lui dit en le lui rendant : « Si vous faites bien, vous ne laisserez jamais paraître cet ouvrage-là ; il est horriblement dangereux : votre génevois appelle à son secours la livrée. — Allons donc ! il y a autant de vérité que de modestie. — Je le sais aussi bien que vous ; il n'y a pas dix hommes en France capables d'apprécier cet ouvrage et surtout le poison qui y est caché. Prenez-y garde, monsieur le Comte, cet homme s'aperçoit que vous le négligez, depuis le renvoi de M. de Sartines ; il se forme un grand parti dans le royaume, composé des protestants, des banquiers et des académiciens de toute espèce. » A ces mots, le premier ministre croyant qu'Augeard doute de sa puissance, se lève brusquement, et fixant sa pendule, s'écrie d'un air piqué : « Il est sept heures et demie du soir ; si je voulais que cet homme-là fût à dix heures à la Bastille, et qu'il n'y fût pas, j'irais coucher à Pontchartrain. Voilà comment je suis premier ministre. » « Un mois après, continue Augeard, parut ce beau compte, il fit tout l'effet que M. Necker pouvait en attendre, c'est-à-dire la plus grande sensation possible, et si forte que M. de Maurepas n'osa plus le faire chasser. »

Compte-rendu de Necker, 19 février 1781.

Mettant de côté la phraséologie qu'avait couronnée l'Académie française dans son éloge de Colbert, et

Digitized by Google

ses vaines recherches de généralisation dans son ouvrage sur les grains, Necker déployait, dans son mémoire sur les finances de l'État, les qualités positives de l'homme d'affaires. A la suite d'un préambule où il exposait avec dignité l'intérêt qu'aurait, pour le bien des affaires du roi, la publicité de l'état des finances de la France ; après avoir parlé de l'immense crédit de l'Angleterre, qui faisait sa principale force dans la guerre présente, et reposait presqu'entièrement sur cette publicité, il entrait de suite en matière : disait que son prédécesseur, M. de Clugny, avait constaté, dans le dernier état mis sous les yeux du roi, un déficit de vingt-quatre millions, et qu'il avait vu, « au premier coup d'œil, qu'il ne serait pas difficile de balancer ce déficit entre la dépense et la recette ordinaires ; » et même de trouver « des moyens successifs pour assurer un superflu. » Mais, ajoutait-il, « je ne pus me livrer longtemps à ces heureuses espérances, puisque j'appris bientôt que la situation politique obligeait Votre Majesté de faire les plus grands efforts pour se former une marine respectable... Aussi, l'année 1777 fut-elle déjà, pour le trésor royal, une année de guerre. Je vis ainsi se développer successivement la nécessité urgente, non seulement de mettre parfaitement au niveau vos revenus et vos dépenses ordinaires, mais encore de procurer à Votre Majesté un excédant de revenu, afin d'asseoir ainsi, sur un fond libre, l'intérêt des emprunts que le besoin de la guerre rendait indispensables. » Il parlait ensuite de la nécessité où il s'était trouvé, pour atteindre son but, de poursuivre « tous les abus et les gains inuti-

Digitized by Google

les, » les dépenses considérables « qui n'étaient point fixes, mais qu'une facilité journalière, des faveurs, des largesses ou des fêtes dispendieuses répétaient annuellement. » L'ordre, ajoutait-il, « mis à cet égard est en grande partie l'ouvrage de Votre Majesté.. Elle m'a soutenu dans la résistance que j'ai apportée à toutes ces demandes multipliées de gratifications, d'indemnités, d'échanges, de concessions... qu'une longue facilité avait introduites. » Il expliquait, en continuant, que pour rendre un compte de finances à la fois simple et clair, il n'avait composé le chapitre des revenus que « des versements faits au trésor royal par les différentes caisses, déduction faite des charges qu'elles sont tenues d'acquitter; en ne portant pareillement, dans la colonne des dépenses, que les parties qui sont payées par ce même trésor royal. » Le tableau où étaient énumérées, l'une à la suite de l'autre, toutes les sources des revenus de l'État, présentait une somme disponible de 264,154,000 livres; celui où se trouvaient inscrites toutes les dépenses montait au chiffre de 253,954,000 livres; ce qui donnait un excédant de revenus sur les dépenses, de 10,200,000 livres.

Ce résultat, qui était une réponse péremptoire aux allégations d'un frivole vieillard, n'était encore que l'affirmation amoindrie d'un état de revenus que Maurepas n'avait pas pu saisir avec le concours de ses financiers favoris: car Necker ajoutait, « on a compris dans les dépenses ordinaires dix-sept millions trois cent mille livres de remboursements... c'est un excédant du revenu ordinaire sur la dépense ordinaire, lequel est employé au profit du souverain

Digitized by Google

pour éteindre des capitaux à sa charge, en joignant ces dix-sept millions trois cent mille livres de remboursements aux 10,200,000 livres d'excédant qui résultent du compte des finances de Votre Majesté, on peut avancer avec fondement que ses revenus ordinaires surpassent, dans ce moment-ci, l'état de ses dépenses ordinaires de 27,500,000 livres. »

Necker demandait au roi d'être autorisé à communiquer à des membres de son Conseil, réunis chez le garde des sceaux ou chez le comte de Maurepas, tous les détails qui appuyaient l'exactitude du compte mis sous ses yeux. Il traitait ensuite, dans une série d'articles courts et substantiels, du *crédit public*, de son importance pour une nation, des *anticipations*, qui sont « une disposition des revenus du roi faite à l'avance par la négociation de rescriptions ou d'assignation à un terme plus ou moins long, » et doivent être contenues dans des limites modérées ; d'une *loi sur la comptabilité* qui procurerait « le moyen de connaître, avec facilité et dans tous les temps, quels sont les revenus et les dépenses ordinaires ou extraordinaires de l'État, chaque année ; arrangement qui n'avait jamais existé... faute d'avoir fait du trésor royal un centre commun où tous les rayons se rapportent. » Il expliquait que la *Caisse d'escompte* était un établissement utile au commerce, une simple banque dont se servait parfois le gouvernement, qui ne pouvait en rien, comme le prétendaient ses détracteurs, menacer l'État de la création d'un papier-monnaie. A la suite de ces aperçus généraux sur les finances, il donnait, dans la seconde partie de son ouvrage, quelques détails sur les dispositions prises

Digitized by Google

pour augmenter les revenus du roi ; rappelant ce qui avait été fait pour les *dons*, *les croupes*, *les pensions*, et la surprise qu'avait éprouvée Sa Majesté en apprenant que les pensions accordées à différents titres « formaient actuellement, pour les finances, une charge annuelle d'environ vingt-huit millions. » Je doute, disait-il, « si tous les souverains de l'Europe ensemble, paient en pensions plus de moitié de pareille somme... Aussi cet objet, qui s'est accru d'une manière excessive, est-il digne de la plus sérieuse attention » ; il passait ensuite à l'énumération des mesures qu'il avait ordonnées pour diminuer le nombre des financiers et réduire leurs profits. Les *dépenses de la maison du roi* n'étaient pas oubliées. « J'ai bientôt vu, disait Necker, que pour en approfondir les détails, il fallait nécessairement modifier l'autorité attribuée à chaque ordonnateur... rapporter toute la finance à un bureau commun, au ministre de la maison de Votre Majesté et à celui des finances. Cette première idée, quoique simple et raisonnable, parut d'abord hardie... Après avoir ainsi procuré à l'administration des finances les lumières dont elle était privée,... on a commencé par examiner la partie la plus essentielle, vulgairement connue sous le nom de *Chambre aux deniers*, et l'on a vu bientôt que le nombre des tables, leur constitution, celle des offices, des cuisines, tout était un modèle de dépenses inutiles et compliquées. Une multitude d'officiers étaient tout à la fois, fournisseurs, apprêteurs et convives ; une dépense exagérée en était la suite, et des privilèges à charge à vos provinces étaient encore l'effet de cette constitution ; mais

Digitized by Google

toutes ces connaissances,... à quoi eussent-elles abouti sans le goût particulier de Votre Majesté pour l'ordre?... Elle a donné son approbation à un plan simple... qui diminuera la dépense de près de moitié. » Il reste encore, ajoutait le mémoire, « plusieurs parties de dépenses relatives à la maison de Votre Majesté qu'on mettra successivement sous ses yeux:... et il traitait la question des *domaines du roi*, qui étaient autrefois le principal revenu de la Couronne, et ont été « mis hors des mains du roi par des libéralités ou des concessions à vil prix, par la formation des apanages, par des échanges ruineux... On a souvent indiqué, comme une grande ressource, le rentrée dans la partie de ces domaines qui a été aliénée à prix d'argent, ou concédés par faveur. Louis XIV rendit une loi à ce sujet... mais ces dispositions, qui forçaient à déposséder des gens puissants par la naissance ou par le crédit, essuyèrent des contrariétés qui en suspendirent l'exécution. » Quelques aperçus sur l'administration des forêts royales parfaitement sensés, et quelques mots sur la fabrication des monnaies, abandonnée par l'usage à des particuliers, terminaient la seconde partie du compte rendu et amenait à parler au roi, dans la troisième partie, des principales dispositions d'administration qui, « n'ayant point de rapports immédiats avec l'augmentation de ses revenus, n'intéressaient que le bonheur de ses sujets. »

Dans les différents objets qu'il passe en revue, comme celui des *vingtièmes*, de la *capitation*, des *tailles*, des *corvées*, des *administrations provinciales*, des *gabelles*, des *droits de traite*, des *manufactures*,

Digitized by Google

il est facile de voir que Necker a saisi les vices de la législation ; qu'il comprend à la fois les difficultés des réformes et la légitimité des plaintes qui se font entendre de toutes parts ; il reprend le mot de Turgot sur les corvées, en affirmant « qu'en dernière analyse, cette question n'est qu'un débat entre les pauvres et les riches. »

Plus de six mille exemplaires du compte rendu furent enlevés le jour même où il parut ; et deux imprimeries, fonctionnant à Paris, jour et nuit, eurent peine à suffire aux demandes qui arrivaient des provinces et des pays étrangers où cette brochure recevait, en Hollande, l'honneur d'une traduction en plusieurs langues.

Critiques faites du compte rendu.

Avez-vous lu le *Conte bleu ?* disait Maurepas, d'un air goguenard, en faisant allusion à la couverture du livre. Cette plaisanterie fut prise comme titre d'une brochure critique, émanée du comte de Lauraguais, grand seigneur, autrefois très riche, qui s'était ruiné en filles et en chevaux, disaient les journaux. Le fermier-général, Augeard, venait lire au premier ministre des écrits de sa façon, comme la *Lettre d'un ami*, les *Pourquoi*, et encourageait avec son approbation les attaques de Calonne ; cet homme qui, au dire d'Augeard, « flairait depuis longtemps le Contrôle général... le département le plus convoité par les fripons » ; cet homme qui devait « à Dieu, au diable et aux hommes, et pour payer ses dettes ne connaissait de ressources que le Contrôle ou le pistolet. »

Calonne publia les *Comment*, une *Lettre du marquis de Caraccioli à d'Alembert*, s'efforçant de ren-

Digitized by Google

verser le titulaire d'une place qu'il convoitait et d'obtenir l'appui de Maurepas par une cour assidue. Les injures sur le caractère de Necker, le rappel des emprunts qu'il a fait forment le fond de ses écrits. Profitant de la publication du mémoire sur les administrations provinciales, livré par un des frères du roi en haine du directeur général, Augeard s'efforca d'exciter le Parlement contre celui qu'il appelle un imitateur de Maupeou.

Demandes faites par Necker au roi.

Necker, qui était à la fois fier de l'effet qu'il avait produit et blessé des attaques injustes et violentes de ses adversaires, voulut obtenir, suivant l'usage du temps, la suppression de ces écrits et la punition de leurs auteurs. A cette preuve de puissance qu'il réclamait, non seulement comme due à ses services, mais comme nécessaire à la réussite de ses desseins; il demanda au roi d'ajouter sa nomination comme ministre d'État assistant à ses conseils, avec voix délibérative, et réclama le droit de l'entretenir, une fois par semaine, des choses et des personnes.

Pouvait-il faire autrement en présence d'un premier ministre dont la malveillance à son égard était patente, et en présence du Parlement qui refusait d'enregistrer l'édit instituant une assemblée provinciale à Moulins, et décidait des remontrances contre de pareilles créations administratives. Concevoir un directeur des finances éloigné des conseils où se décident les dépenses des différents ministères; concevoir un directeur des finances qui ne peut pas entretenir sans témoins celui qui distribue, d'une manière souveraine, les revenus d'un État, et lui faire part des résultats de ses travaux et

Digitized by Google

de ses observations paraîtrait, à notre époque, le comble de la déraison.

Manière dont elles sont appréciées.

Il se produisit une appréciation toute contraire, si nous en croyons l'abbé Georgel qui, appuyant sur le travail particulier que Necker réclamait avec le roi, nous présente Maurepas s'efforçant de « ramener cet esprit égaré par l'intime conviction qu'on ne pouvait plus se passer de lui, » et de lui faire comprendre « l'impossibilité absolue de revêtir un protestant du titre de ministre d'État, sans fouler aux pieds des lois aussi anciennes que la monarchie. Quant « au travail isolé et secret avec le roi, disait Maurepas, toujours d'après Georgel, pour y parler des choses et des personnes, c'est une voie trop assurée de prépondérance et de domination dans le ministère, qui finirait par mettre tous les autres ministres dans votre dépendance. » Georgel, continuant son récit, affirme que l'orgueil et l'obstination de Necker finirent par lasser Maurepas, et que ce premier ministre rendant à Necker le mémoire qu'il le priait de remettre au roi, se serait écrié : « Eh bien, Monsieur, puisque vous ne voulez pas écouter mes conseils, présentez vous-même ce mémoire à l'issue de votre premier travail. » Georgel prétend savoir que le roi, enfermé avec Maurepas pour lire l'écrit de Necker, se serait écrié : « L'ingrat, me parler tête à tête des choses et des personnes. Quelles sont donc ses vues ? Je veux que ce vilain homme soit chassé. »

A qui le public attribue le renvoi de Necker.

Que ce récit de Georgel pèche dans des détails qu'il a arrangés plutôt qu'il n'a pu les connaître, c'est probable ; mais le fait important qu'il constate c'est celui des causes de la démission de Necker. Tous

Digitized by Google

les nouvellistes annoncèrent à la nation que c'était Madame de Polignac, et par conséquent la reine, qui éloignait le directeur général des finances. Le parti du comte de Maurepas se félicita de ce renvoi, en traitant Necker d'ingrat envers son bienfaiteur.

Abaissement de la onction royale.

Que peuvent devenir l'honneur et la dignité d'une fonction royale ainsi bafouée dans un pareil débat? Que pouvait en penser Necker lui-même, s'il eût logiquement déduit les conséquences de ce qu'il écrit quelques années après, quand il raconte ainsi cette époque de sa vie: « Je me rappelle encore cet obscur et long escalier de M. de Maurepas que je montais avec crainte et mélancolie, incertain du succès auprès de lui d'une idée nouvelle dont j'étais occupé, et qui tendait le plus souvent à obtenir un accroissement de revenu pour quelque opération juste mais sévère.... je me souviens de tous les ménagements dont j'avais besoin pour réussir.... je me souviens encore de l'espèce de pudeur dont j'étais embarrassé lorsque je me hasardais à lui présenter quelques-unes des grandes idées morales dont mon cœur était animé.... je trouvais auprès du Roi plus de courage: jeune et vertueux il pouvait tout entendre; la reine aussi m'écoutait favorablement; mais autour de leurs Majestés, mais à la cour, à la ville, à combien d'inimitiés et de haines ne me suis-je pas exposé? C'était à tous les genres de crédit et de pouvoir que je devais opposer de la fermeté, c'était avec toutes les factions de l'intérêt particulier que j'avais à combattre. »

Passion du public en faveur de Necker.

Le public instruit des intrigues qui avaient lieu à Versailles avait pris parti pour Necker, et les passions

Digitized by Google

inquiètes donnaient lieu chaque jour à des nouvelles et à des commentaires dans lesquels les personnes royales jouaient un triste rôle. Les effets publics baissaient à la Bourse depuis qu'il était question de la retraite du Directeur général des finances, et lorsqu'on sût, le dimanche 20 mai, que la démission de Necker était acceptée de la veille, la consternation fut générale dans Paris. Un silence extraordinaire se manifesta dans les cafés et sur les promenades publiques qui regorgeaient de monde; on se regardait, on se serrait tristement la main et, dans ce peuple impressionable, plus d'une personne versa des larmes comme s'il s'agissait d'une douleur de famille. *La partie de chasse de Henri IV* représentée le soir à la Comédie française donna lieu à une explosion extraordinaire des sentiments qui impressionnaient les spectateurs. A un mot de Henri IV qui disait, en parlant des calomnies inventées contre Sully: « Les malheureux ils m'ont trompé », une voix du parterre répondit: Oui. Toute la salle l'appuya et la pièce se poursuivit au milieu des allusions bruyantes des auditeurs. Le Bailli du Rollet, auteur dramatique, ayant exprimé au foyer de l'opéra des sentiments hostiles à Necker, un vieux chevalier de St-Louis releva ses paroles imprudentes avec vivacité et l'eût frappé de sa canne sans l'interposition de personnes plus calmes que lui. Un auteur d'une des critiques du compte rendu, M. de Bourboulon, aperçu au Palais-Royal quelques jours après, dut fuir devant la foule qui s'ameutait et le lieutenant de police reçut presque tous les jours des rapports sur des scènes de ce genre.

Deux mois avant ces événements Turgot mourait

Digitized by Google

Mort de Turgot, 20 mars 1781; véritables sentiments de la nation révélés par Marmontel.

dans la retraite. La province administrée par lui n'avait pas oublié l'intendant habile et bienveillant qui nourrit ses pauvres pendant des temps de disette, et détruisit chez elle l'odieux impôt des corvées. Elle protesta, par un souvenir de reconnaissance pour le bien durable qu'il avait accompli, contre la renommée de rêveur si étrangement inventée pour un homme qui mena tant d'entreprises à terme. « Nous sommes affligés presqu'aux larmes de la mort de M. de Turgot » écrivit-on de Limoges à un journal répandu dans Paris, en appuyant ce cri de regret du récit rétrospectif de tout ce qu'il avait fait. Un écrit fait en faveur de Necker, vint, peu de jours après sa chute, accentuer les véritables tendances de la nation, en rappelant aux Français, à propos de ce ministre qu'ils regrettaient, ce qui s'était passé autrefois dans une occasion semblable. M. Marmontel y disait-on « était à Versailles le jour de la retraite de M. Turgot; il observait dans un morne silence la joie tumultueuse des courtisans, des financiers et de tous ceux qui espéraient profiter de cet événement pour leurs intérêts. Quelqu'un frappé de ce contraste, lui demande sur quoi il médite si gravement, il répond en élevant la voix : Je me représente d'après tout ce que je vois ici, l'image d'une troupe de brigands rassemblés dans la forêt de Bondy, à qui l'on vient d'annoncer que le grand prévôt est renvoyé. »

Les embarras financiers sont imaginaires; la fermentation des esprits provient d'une autre cause.

Telle était effectivement la pensée obscure qui agitait l'esprit des Français. Les nuages qui l'enveloppaient subsistaient encore au moment où Necker disparaissait de la scène, mais un rayon de lumière avait commencé à pénétrer le chaos des passions qui fer-

Digitized by Google

mentait dans la foule. Necker venait de répéter ce qu'avait dit Turgot, venait de démontrer ce qu'avait démontré Turgot, que les embarras du trésor de l'État n'existaient réellement pas, que les économies les plus faciles à réaliser pouvaient les faire disparaître d'un jour à l'autre en permettant en même temps au gouvernement d'améliorer chaque jour davantage la situation des populations. Les preuves irréfragables données par ces deux ministres, seraient appuyées au besoin par leur contradicteur Augeard qui avoue, dans ses mémoires, que les chiffres de recettes et de dépenses avancés par le Directeur général des finances « sont à peu près justes » puis raconte que félicitant Maurepas, dans le mois d'août qui suivit la retraite de Necker, de la bonne situation des finances, ce vieillard lui dit : « Vous avez raison, la situation n'est pas mauvaise ; mais si je venais à mourir elle changerait bien vite. Tous les fripons et les intrigants n'attendent que ma mort pour paraître sur la scène. » Singulier aveu de ce premier ministre qui avait désespéré de la fortune de la France, moins d'une année avant, au point d'effrayer ses collègues et de leur faire croire à la nécessité d'une démarche déshonorante. Nous ne releverons dans cet aveu que deux choses : la preuve de l'incapacité de l'homme qui gouvernait le roi et la France par lui, et la preuve de l'opinion croissante exprimée par Marmontel que le pays était à la merci d'une troupe de brigands. Quand les esprits en arrivent à ce point de mépris, la guerre des esclaves contre leurs maîtres n'est pas loin [1].

[1] *Mémoires secrets d'Augeard*, p. 99, 103 et suiv., 107, 110, 111. — *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre Necker*, in-8 ;

Digitized by Google

Nomination provisoire de Joly de Fleury comme contrôleur général des finances, 21 mai 1781.

Ce ne fut pas sans difficulté que Maurepas put trouver un titulaire pour la place laissée vacante par Necker. Joly de Fleury, fils et frère de procureurs généraux, avoua aux receveurs et aux fermiers généraux qu'il avait dû se soumettre aux ordres du roi et leur dit qu'il suivrait les errements de son prédécesseur et tiendrait religieusement ses engagements. Le roi, dans la commission qui lui conférait ce poste important, avait du reste écrit cette phrase caractéristique : « ne voulant pas encore nous expliquer sur la forme en laquelle nous nous proposons de gouverner un département aussi important au bien du royaume, nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que celui de votre personne pour les administrer. »

Les aveux du contrôleur général, les réticences du roi en le choisissant, prouvaient d'une manière trop claire l'absence de tout plan et de toute prévoyance, pour ne pas convaincre les courtisans que les combi-

Utrecht, 1781, tome II, p. 1 et suiv., 6 et suiv., 9 et suiv., 12 et suiv., 15 et suiv., 23 et suiv., 28 et suiv., 47 et suiv., 71 et suiv., 73 et suiv., 87 et suiv., 93 et suiv., 97 et suiv. — *Correspondance littéraire* de Grimm et Diderot, 1812, in-8, tome V, p. 260, 297 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XVII, p. 65, 71, 73 et suiv., 81, 94 et suiv., 102, 106, 112 et suiv., 115, 116, 117, 118, 120, 122, 131, 136 et suiv., 141 et suiv., 145, 147, 149, 150 et suiv., 152, 153 et suiv., 157, 164, 169, 172, 178, 179 et suiv., 182 et suiv., 185 et suiv., 187 et suiv., 189 et suiv., 193 et suiv., 197, 200 et suiv., 202, 205, 206, 210, 215, 223, 225, 226, 236, 273. — *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, publiée par Lescure, t. I, p. 347, 368, 374 et suiv., 379, 383, 388, 397 et suiv., 399 et suiv., 401, 435, 529. — *Mémoires de Weber*, 1822, in-8, tome I, p. 140 et suiv. — *Œuvres complètes de la baronne de Staël*. Paris, 1821, in-8, tome XVII, p. 29 et suiv. — *Mémoires pour servir à l'histoire des événements du dix-huitième siècle*, par l'abbé Georgel, t. I, p. 501 et suiv. — *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même, 1791, in-8, p. 15 et suiv. — *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 263 et suiv.

Digitized by Google

naisons ambitieuses qu'elles qu'elles soient avaient des chances de réussite. « Depuis soixante-dix ans que j'habite la cour, disait le maréchal de Richelieu, je n'ai jamais remarqué autant d'intrigues, de cabales, de noirceurs que durant les derniers huit jours du voyage de Marly. » Le public prétendit que M. de Castries avait dit au roi : « Votre Majesté pourrait remplacer tous ses ministres, mais il n'y a qu'un Necker. » Et sur ce bruit on affirma que le ministre de la marine allait rejoindre le directeur des finances dans sa retraite.

Suppressions de charges inutiles dans la grande et petite écurie, 20 juin 1781.

Fleury essaya de continuer, dans les premiers jours, les réformes que Necker avait commencées dans plus d'un service. Le roi rappela, dans un édit, qu'il avait supprimé plusieurs charges dans les *offices bouches* et *communs* à cause de leur inutilité et des privilèges onéreux qu'elles conféraient et ajouta que, voulant poursuivre ses plans d'amélioration, il diminuait le personnel de la grande et petite écurie de cinq écuyers, de deux premiers valets, d'un porte épée de parement, de deux poursuivants d'armes, de six musettes de Poitou, d'une trompette marine, d'un taupier, d'un précepteur et d'un aumônier des pages, de quatorze palfreniers, d'un apothicaire, toutes charges disait-il entièrement superflues et dont la plupart n'ont été levées que pour la jouissance de privilèges. Mais un mois après on sut dans le public que le contrôleur général s'occupait de rétablir les receveurs généraux des finances qu'on avait supprimés. « Si le nouveau ministre, dit le nouvelliste qui annonçait ce projet, commence une fois à attaquer quelque partie du plan de son prédécesseur, on ne doute pas que

Digitized by Google

tout l'édifice ne s'écroule, et que ses innovations n'éprouvent le sort de celles de M. Turgot, dont il ne reste plus de vestige. »

Augmentation des impôts sur les consommations, 21 août 1781.

Moins circonspect que Necker, Fleury se décida, trois mois après son arrivée au contrôle, à une augmentation de l'impôt sur les consommations, et ce fut au milieu du bruit que produisait le compte rendu que le roi dit aux Français : « Persuadé que nous ne pourrons procurer à nos sujets les avantages d'une paix solide qu'en continuant d'opposer à nos ennemis les plus puissants efforts, nous avons jugé nécessaire de nous assurer, dès à présent un secours extraordinaire... nous aurions désiré qu'il fût encore possible de n'employer d'autres ressources que celles de l'économie dans nos dépenses... mais des dépenses extraordinaires qui sont la suite indispensable de la continuation de la guerre... nous forcent à nous procurer de nouveaux fonds. »

Fleury obtint de suite l'enregistrement au Parlement. La Cour des aides se réserva seulement, après avoir approuvé cette contribution, de représenter au roi les inconvénients qu'elle présentait. Les Français s'émurent d'une charge qui augmentait de quatre sous pour livre le prix du tabac dans les provinces, doublait le droit sur les huiles et les savons, portait à dix sous pour livre la surchage de huit qui avait augmenté au mois de février précédent les droits prélevés sur une foule d'autres objets.

Les fermiers généraux défendirent à leurs subordonnés d'augmenter le prix du tabac malgré la surchage de la contribution, et sur la surprise que leur exprima Fleury de cette résolution, ils firent observer

Digitized by Google

au contrôleur général qu'un prix plus élevé de cette denrée aurait diminué la consommation et augmenté la contrebande, deux résultats qui leur aurait causé un plus grand tort que le sacrifice imposé par le surcroît de l'impôt. Les nouvellistes traitèrent le préambule de l'édit de dérisoire et d'hypocrite et Fleury fut, suivant l'usage, voué au ridicule par une chanson.

L'as-tu donc lu, ma commère,
L'as-tu lu, c'fameux édit,
Enregistré sans mystère
Par nos pèr' les circoncis?
Com' il nous savonne,
Com' il nous rançonne;
Si c'est du Fleuri,
Ça n'est pas joli.
. . . . . .
V'là c'que c'est q'd'avoir d'l'alliance
Dans la cour du Parlement,
On s'permet avec confiance
D'être un mauvais garnement.

Rétablissement de charges de receveurs généraux et d'emplois dans la maison de la reine, octobre 1781.

L'irritation du public contre l'acquiescement du Parlement aux combinaisons de Fleury devait être promptement justifiée, car, sous prétexte que les douze receveurs généraux ne pouvaient pas suffire à leur besogne, on porta leur nombre à quarante-huit, faisant de leur place des offices qu'ils achetèrent trente millions. Le trésorier général, les contrôleurs généraux de la maison de la reine, supprimés en juillet 1779 et en janvier 1780, furent rétablis car, disait le roi : « ces charges font partie essentielle de la maison de la Reine fixée par son contrat de mariage, conformément à ce qui s'est toujours observé pour les maisons des dauphins et reines de France et leur suppression

Digitized by Google

blesserait autant notre justice que la dignité de la reine. »

Nécessité de quatre générations de noblesse pour être officier, et d'une origine remontant au XIVe siècle pour entrer dans les carosses du roi, mai 1781.

Une résolution insensée venait du reste d'affirmer comme à plaisir à la fois l'égoïsme de l'esprit de caste et son irrémédiable aveuglement. Le nouveau ministre de la guerre à peine arrivé au pouvoir, par suite de l'intrigue que nous avons racontée, accentua, dans une loi, l'espèce de retour maladif des chefs de la société française vers un passé impossible à ressaisir, moitié par déférence pour ses coréligionnaires en fait de noblesse, moitié par cette sorte de culte de la mode, culte qui dicte souvent depuis la forme des habits, depuis les formules du langage, jusqu'aux opinions politiques et religieuses d'une foule de gens. Ségur décida que « tous les sujets qui seraient proposés pour être nommés à des sous-lieutenances, dans les régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevaux légers, de dragons et de chasseurs à cheval, seraient tenus de faire les preuves exigées pour entrer à l'École militaire... et que Sa Majesté ne les agréerait que sur le certificat du sieur Chérin, généalogiste. » Il n'y avait d'exception à cette règle que pour les fils des chevaliers de Saint-Louis.

Comme il fallait, pour être admis à l'École militaire, faire preuve de quatre générations de noblesse de père par titres originaux et non par simples copies collationnées, il s'ensuivait tout naturellement qu'une partie de la noblesse, dans l'impossibilité de satisfaire à ces exigences, allait être expulsée de l'armée à cause de destructions de papiers amenées par le temps, le désordre ou les guerres, et que la bourgeoisie riche devrait son exclusion à une sorte d'indignité décrétée

Digitized by Google

par la loi. La noblesse, après les humiliations que des généraux sortis de ses rangs avaient fait subir à la France, ne pouvait pas espérer la possession tranquille d'un pareil monopole. L'indignation publique s'exprimait trop brutalement à propos des officiers de la marine militaire qui faiblissaient devant les marins anglais, exaltait trop le courage des marins de la marine marchande qu'elle appelait *les bleus*, pour souffrir longtemps que la conduite des armées du pays ne fût pas le lot des plus capables et des plus braves [1].

Le maréchal de Duras, au moment de cet espèce d'outrage adressé à la portion la plus éclairée de la nation, rédigeait l'ordonnance des preuves dites *des carosses*, c'est-à-dire faisait décider que ceux qui voulaient monter dans les voitures du roi ou lui être présentés, devaient au préalable prouver qu'il n'y avait dans leur famille aucune trace d'annoblissement depuis l'année quatorze cent. C'était ce que l'on appelait posséder la noblesse de chevalerie. « C'est très bien, très simple, mais, dit un des habitants du château, pourquoi le publier à son de trompe et au son du tambour? Pourquoi faire un règlement tendant à prouver à la troisième partie de la noblesse du royaume qu'elle ne peut et ne doit pas être admise à faire sa cour au roi? » Son opinion sur la législation militaire du comte de Ségur est la même. Exiger, écrit-il, « quatre générations de noblesse dans l'individu qui voulait servir, c'était méconnaître la haute bourgeoisie et les anoblis,

[1] Voir dans les *Mémoires secrets*, tome XV, p. 197, la lettre du mois de mai 1780, adressée à M. Hector, chef d'escadre, commandant de la marine à Brest.

Digitized by Google

c'était interdire à une classe riche une carrière qu'il était juste de *ne leur laisser courir qu'après que la noblesse* (*dont c'est essentiellement le métier*)... *eût était placée*. Mais il ne fallait jamais faire une loi [1].

Arrivée de troupes françaises à Rhode-Island, 11 juillet 1780.

Par une étrange bizarrerie de circonstances cette noblesse si hautaine et si exclusive, courait en Amérique prêter aide et assistance à la nation qui répudiait tous les titres et proclamait l'égalité des hommes. Parmi les officiers de la petite armée de Rochambeau qui abordait à Rhode-Island, le 11 juillet 1780, se trouvaient les premiers noms de l'aristocratie française, tels que ceux du duc de Lauzun, du marquis de Laval, du marquis de Saint-Simon, du prince de Broglie, du comte de Loménie et d'étrangers, comme le comte de Fersen. Le fils du comte de Ségur ne tarda pas à y venir lui-même, tant était grand l'entraînement pour cette guerre qui allait réaliser au delà des mers le spécimen d'une société nouvelle. L'esprit d'aventure que crée la profession militaire, l'animadversion patriotique qu'avait inspiré le développement de la puissance anglaise, ne peuvent suffire à expliquer seuls l'inconséquence d'un pareil enthousiasme. En acceptant de vivre de pair avec des hommes qu'ils avaient dédaignés dans leur patrie, la plupart de ces nobles français obéissaient évidemment à une de ces sortes

[1] *Archives nationales*. O'123, 21 mai, juin, août, octobre 1781. P 2741, année 1781. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XVII, p. 186, 190 et suiv., 201 et suiv., 218, 287, 339; tome XVIII, p. 9, 11. — *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, publiée par Lescure, tome I, p. 399, 423, 433, 445, 457. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, tome XXVII, p. 29, 46. — *Mémoires du comte Alexandre de Tilly*, 1828, in-8, tome II, p. 306 et suiv.

Digitized by Google

d'évolutions produites, dans les esprits de certains peuples, au bout d'une période d'années plus ou moins longue.

Ainsi, au moment où Rochambeau touchait le sol du monde nouveau pour y établir la paix, il laissait dans sa patrie les germes d'une guerre civile. Le gouvernement français venait de blesser la plus intraitable des passions humaines, l'orgueil, et la noblesse, tout en étant satisfaite de résolutions qui flattaient ses appétits égoïstes, acceptait, comme cela arrive à la plupart des hommes, les opinions de la foule.

Entrevue de Rochambeau et de Washington, 20 septembre 1780.

L'armée française établie à Newport, capitale de Rhode-Island, s'y était fortifiée en attendant le second convoi de troupes qui devait la compléter, quand la nouvelle de la venue prochaine d'une flotte sous les ordres du comte de Guichen, vint faire espérer à Rochambeau qu'il pourrait enfin satisfaire ses ardeurs de combat. Il demanda une entrevue à Washington et se rendit auprès du général américain à Hartford, dans le Connecticut, pour y régler les opérations militaires que pouvait permettre ce surcroît de forces.

Washington, revenant de cette conférence avec Lafayette, voulut montrer à son jeune ami les fortifications faites en son absence à West-Point, ce fort construit sur la rive droite de l'Hudson, dont il domine le cours.

Le général Arnold, Washington et La Luzerne.

Le général chargé de la défense de ce Gibraltar des États-Unis, comme l'appellent des historiens, était Arnold. Marchand de chevaux au début de sa vie ; il avait, par son énergie et son indomptable

Digitized by Google

courage, promptement conquis une brillante renommée parmi ses concitoyens et atteint aux premiers grades militaires; mais sa passion de la gloire n'avait pas éteint chez lui l'amour des richesses et de l'ostentation. Entraîné par son désordre et le besoin d'argent, il avait abusé de son pouvoir et s'était vu condamné à une admonestation par une cour martiale siégeant à Morristown. Le 20 janvier 1779, chargé de lui faire part de cette sentence, Whasington lui dit, avec sa dignité tempérée par la bienveillance: « Notre profession est la plus chaste de toutes. L'ombre d'une faute ternit l'éclat de nos plus belles actions. La moindre négligence peut nous faire perdre cette faveur publique si difficile à obtenir. Je vous réprimande pour avoir oublié qu'autant vous vous étiez rendu terrible à nos ennemis, autant vous devez être modéré envers nos concitoyens; montrez-nous de nouveau ces belles qualités qui vous ont mis au rang de nos plus illustres généraux, je vous donnerai moi-même autant que je le pourrai des occasions de recouvrer l'estime dont vous avez joui. »

Blessé dans son orgueil plutôt que touché de cette voix paternelle qui essayait de le relever et non de l'abaisser, Arnold continua ses dépenses excessives et ses concussions. Il se lia avec des armateurs en course, fit des pertes et présentant un mémoire au congrès sur les dépenses faites dans son expédition au Canada, s'irrita au dernier point de le voir repoussé à cause de son exagération. Mécontent comme les hommes de désordre qui s'en prennent à tout le monde plutôt qu'à eux-mêmes, cherchant partout de

Digitized by Google

l'argent, il vint en solliciter de l'envoyé de France, sous le prétexte spécieux que le dévouement d'un général américain pourrait être utile à cet allié des États-Unis et menaça de quitter le service militaire s'il ne trouvait pas le moyen de payer ses dettes. La Luzerne, surpris et peiné de voir un homme lui demander de le payer pour rester fidèle à sa patrie, imita dans sa réponse le chef de l'armée américaine : « Vous désirez, lui dit-il, de moi un service qu'il serait facile de vous rendre, mais qui nous avilirait l'un et l'autre. Quand l'envoyé d'une puissance étrangère donne ou plutôt prête de l'argent, c'est d'ordinaire pour corrompre ceux qui le reçoivent... Mais l'union formée entre le roi et les États-Unis est l'ouvrage de la justice; elle a pour principe une bienveillance et un intérêt réciproques... Il n'y a pas un seul des actes de ma légation qui ne puisse être connu de tout le monde. Jugez donc si je dois vous rendre un service mystérieux, à vous, un des hommes les plus illustres des États-Unis, à vous dont les qualités guerrières sont, pour ainsi dire, une partie de la fortune publique. » Il accompagna son refus de conseils paternels, essayant de calmer la passion violente du général. « Vous êtes jeune, vous commencez pour ainsi dire votre carrière, la République est au berceau... Conservez votre ambition, puisqu'à votre âge et avec vos qualités, elle peut vous conduire à de grandes choses; mais qu'elle soit réglée par le devoir. C'est cette réunion qui constitue la véritable grandeur. »

Mais que pouvaient de pareils avis sur un homme besoigneux, toujours en quête de la fortune, toujours

Digitized by Google

dissipant l'argent qui tombait dans ses mains. Allié, par son mariage, à une famille de Philadelphie qui appartenait au parti anglais, il épanchait ses mécontentements au milieu d'une société hostile au gouvernement de son pays, qui payait ses confidences en exaltant sa vanité par la comparaison qu'elle établissait entre ses propres qualités militaires et celles de son chef. Jugeant comme elle un général qui n'avait pas obtenu de la fortune un de ces faits d'armes qui surprennent par un résultat immédiat et soudain, Arnold se croyait supérieur à Washington et exaltait ses mauvaises passions en les justifiant par l'aveuglement et la prétendue ingratitude de sa patrie. Erreur des âmes vulgaires qui n'estiment, comme dans les rixes grossières de la populace, que les coups de force.

Arnold se prépare à trahir sa patrie.

Arnold était incapable de juger celui qui écrivait à Lafayette : « La route la meilleure et la seule assurée qui conduise à l'honneur, à la gloire, à la vraie dignité, est la justice » ; mais il était facile au général anglais de comprendre, aux invectives de l'officier américain contre ses supérieurs, qu'il se trouvait en face d'un traître prêt à vendre ses services. Clinton chargea donc différentes personnes d'entrer en relation avec lui. Il s'agissait, lui disait-on, de devenir le pacificateur de son pays, de faire cesser une guerre désastreuse. L'Angleterre offrait à l'Amérique, sous son patronage, tout ce qu'elle pouvait désirer en fait de liberté. Arnold, qui ne demandait pas mieux d'être convaincu, chercha, après avoir réglé ses profits personnels, les moyens de correspondre sûrement avec le général ennemi. Il prit pour intermédiare un colonel anglais né en Amérique, Charles Beverley Robin-

Digitized by Google

son qui possédait des propriétés enclavées dans les lignes ennemies, et promit à Clinton de faire les derniers efforts pour obtenir de Washington un commandement important. A ce moment le bruit d'une intervention prochaine du cabinet de Versailles ayant couru, Arnold revint voir de nouveau La Luzerne et sut qu'une escadre partant des ports de France devait bientôt mettre à la voile. Il n'en fallait pas davantage pour lui apprendre que le moment de sa défection était venu, et les patriotiques efforts, la persévérante sollicitude de Washington dans l'intérêt de sa patrie, lui indiquaient l'endroit où il pourrait faire le plus de mal à son pays.

West-Point.

L'œil sans cesse fixé sur New-York, le chef de l'armée américaine avait vu facilement qu'il fallait à tout prix barrer le vaste fleuve qui portait les flottes anglaises et leurs soldats dans l'intérieur du continent. Des ingénieurs français parcourant les rives de l'Hudson, ne tardèrent pas à signaler, à un endroit nommé West-Point, d'immenses piles de rochers bizarrement amoncelés qui, s'avançant dans le fleuve, en rétrécissent la largeur et en approfondissent le lit. Ce point une fois connu, Washington se mit à l'œuvre et, en moins d'une année, des soldats dirigés par les ingénieurs couvrirent de fortifications les bords de l'Hudson et les collines qui dominaient ces murailles naturelles élevées à fleur d'eau. Une forte chaîne de fer, rivée d'un côté aux roches de West-Point, de l'autre à l'île de la Constitution acheva de fermer tout passage aux vaisseaux.

Arnold pensa de suite au profit que tireraient les Anglais de la possession d'une place où les Américains

Digitized by Google

avaient non seulement concentré tous les approvisionnements nécessaires à sa propre défense, mais à leur armée entière. Il fit demander à Washington le commandement de West-Point par Livingston un des membre du congrès, et, sur son insistance, le général Schuyler quitta sa résidence d'Albany pour appuyer la demande de son ancien compagnon d'armes. Washington ne dissimula pas à Schuyler sa répugnance pour un homme qui n'avait rien fait pour effacer une condamnation ignominieuse : « J'ai peine à donner une confiance, dit-il, à un homme d'une aussi mauvaise réputation. — Prenez garde répondit Schuyler, que, dans une révolution l'on n'est pas toujours maître de choisir parmi les hommes irréprochables. Ceux de la trempe d'Arnold, tout vicieux qu'ils sont, peuvent rendre de grands services, et il y a du danger à les laisser à l'écart et dans l'oisiveté : il y aurait moins d'inconvénient à y laisser un homme de bien. — La campagne va s'ouvrir, répliqua Washington, notre armée doit s'avancer très près de New-York; nous laisserons West-Point derrière nous ; ce poste sera de médiocre importance... Il me semble qu'un tel emploi ne convient pas au caractère actif d'Arnold. D'ailleurs la confiance n'a point de degrés; il faut, et surtout à la guerre, la refuser ou la donner toute entière. Je reconnais ses talents, et, si je consens à les mettre en œuvre, je désire que ce soit pour attaquer l'ennemi et non pour l'attendre... cependant s'il persiste à demander que je lui confie West-Point, il n'éprouvera point de refus. » Arnold instruit de cette réponse dissimula sa joie, alléguant ses blessures pour persister à demander le comman-

Digitized by Google

dement de West-Point. Washington obtempéra à ses désirs et la nouvelle en vint promptement à Philadelphie. A cette annonce Madame Arnold, qui était dans une assemblée nombreuse, se troubla et pertit connaissance. On crut que son indisposition était causée par la joie et ce ne fut que plus tard, que se rappelant cet événement, on comprit qu'elle était au courant des projets de son époux. Le prix de la trahison d'Arnold était une promesse de trente mille livres sterlings et de la conservation de son grade de brigadier général dans l'armée anglaise. Quand Arnold arriva à ce poste il y avait un mois que Rochambeau avait débarqué à Newport.

Relations du major André et d'Arnold.

Clinton qui avait dû renoncer à des expéditions projetées et se trouvait dans une situation critique à New-York, pressa Arnold de réaliser ses promesses. Clinton se servait de l'intermédiaire d'un jeune officier de l'armée anglaise, John André, qui s'était lié avec la famille de Madame Arnold lors du séjour des Anglais à Philadelphie. Clinton préoccupé du second envoi de troupes françaises qui était attendu, devint de plus en plus pressant, demandant le plan des forts et des instructions pour guider les troupes anglaises lors de la prise de West-Point. Arnold, qui correspondait avec André sous les noms supposés de Gustave et d'Anderson, répondit à cette sommation : « Notre maître quitte le logis le 17 de ce mois (septembre 1780). Il sera absent pendant cinq à six jours : profitons pour arranger nos affaires du temps qu'il nous laisse. Venez sans délai me trouver aux lignes... cette entrevue est indispensable et doit précéder l'expédition de notre navire. » Clinton hésitait à laisser

Digitized by Google

partir André, ne comprenant pas la nécessité d'une démarche qui pouvait mettre en danger son jeune ami, mais Arnold insista et André qui, dans ses ambitieux projets, avait rêvé de s'emparer du général Washington en même temps que des forts, pressa Clinton de le laisser faire. « Va mon ami, finit par lui dire son chef, finis d'un seul coup cette guerre; ta famille est maintenant anglaise. Tu seras compté parmi les héros de notre pays, et célébré chez tous les peuples et dans tous les siècles. » Washington ne partant pas le 17 comme on l'avait pensé, Arnold instruisit Clinton de cette circonstance et il fut convenu qu'André ne partirait que le 19 de New-York pour se trouver, le 20, près des forts américains. André partit avec le colonel Beverley Robinson dont Arnold habitait la maison sur les bords du fleuve. Embarqués sur le sloop de guerre le *Vultur*, ils s'étaient arrêtés presqu'en face du fort Montgomery qui précède West-Point et est élevé sur la même rive. Le *Vultur* échoua à la marée basse et sa présence, ainsi que divers signaux ayant été observés par le colonel Livingstone qui commandait le fort Verplanks-point sur le rivage opposé, celui-ci sortit de son fort venant examiner ce navire ennemi. Il vit qu'il pouvait l'atteindre avec des canons de plus fort calibre que ceux dont il disposait, et les demanda à Arnold qui les refusa. Le refus surprit Livingstone, mais la discipline ne se conservant que par une obéissance muette, il dut accepter la mauvaise défaite de son général.

Deux jours s'étaient écoulés depuis le dimanche (17 sept.) qu'Arnold avait fixé comme celui du départ.

Digitized by Google

de Washington pour Hartford. Les passagers du *Vultur* n'avaient pas encore communiqué avec la terre, quand croyant Washington parti pour la conférence d'Hartford, Robinson usa d'un prétexte concerté à l'avance, et demanda un rendez-vous au général américain Putnam pour régler quelques intérêts concernant ses terres et sa maison. Cette lettre enfermée dans une adressée à Arnold, lui fut portée dans un canot parlementaire qui aborda au moment où Washington arrivait à West-Point pour se rendre à la conférence. Washington apercevant le sloop anglais, prit une lunette pour observer ses manœuvres, et quelques instants après un officier s'étant approché, il lui donna quelques ordres à voix basse suivant sa coutume. Arnold, troublé par sa conscience, craignit que le général ne fût informé qu'il avait reçu un canot parlementaire, expédié par ce bâtiment et prit le parti de montrer les deux lettres qu'il avait reçues. Washington, en présence de plusieurs personnes, lui conseilla de ne pas voir Robinson, lui disant que ses affaires particulières étaient du ressort de l'autorité civile, puis il partit pour Hartford avec sa diligence accoutumée. Ne pouvant, à cause de l'injonction de son chef, faite devant témoins, entretenir André publiquement à la faveur d'un pavillon parlementaire, Arnold envoya le lendemain du départ de Washington deux passeports à bord du *Vultur*, l'un pour André, sous le nom d'Anderson, l'autre pour Charles Beverley Robinson, par un nommé Josué Smith, dévoué aux Anglais, quoiqu'il eût son habitation en dedans des postes de l'armée américaine. Il les pressait de venir

Digitized by Google

le trouver. Ils furent surpris de ne pas voir Arnold, et Robinson déclara qu'il n'irait pas. Quant à André, plein d'ardeur et résolu de ne pas faire manquer l'entreprise par une prudence que ses envieux traiteraient infailliblement de lâcheté, il cacha son uniforme sous un manteau gris et descendit à terre. Arnold l'attendait au bord du fleuve, et le conduisit en causant, à la maison de Smith, lui faisant franchir, dans son inattention, la zone du territoire neutre. Arnold, qui tenait par ce fait André en son pouvoir, commença par le sommer de l'informer des mouvements que feraient les détachements qui étaient dans le voisinage, puis après qu'il eût satisfait à ses demandes, il mit sous ses yeux les plans des forts et un mémoire, composé pour un meilleur usage, de l'ingénieur en chef Duportail, sur les moyens de les attaquer et de les défendre, ainsi que des notes détaillées sur ce que les Anglais auraient à faire pour les occuper lorsqu'il les leur livrerait. Calculant la durée probable de l'absence de Washington, Arnold et André supposèrent qu'il serait de retour dans trois ou quatre jours, c'est-à-dire le 25 ou le 26 sept. Ils arrêtèrent donc qu'André partirait de suite pour New-York, et que les troupes anglaises qu'on avait commencé à embarquer sous prétexte d'une expédition lointaine, feraient voile au premier ordre. Arnold apprit à André qu'un anneau de la chaîne qui barrait le fleuve avait été enlevé, sous le prétexte de le raccommoder, que le moindre choc suffirait pour la briser, et que les garnisons des forts seraient dispersées dans des postes qui ne seraient pas attaqués, et disposées de manière à être taillées en pièces, si elles

Digitized by Google

ne se rendaient pas à la première sommation. Les signaux à faire aux Anglais, au moyen de feux allumés pendant la nuit, de coups de canon pour les avertir, tout avait été convenu quand André dit à Arnold, qui croyait sa conférence terminée : « Washington doit, à son retour d'Hartford, loger chez vous avec plusieurs officiers et généraux. Nous pouvons disposer les choses de manière à les faire tous prisonniers, dans le moment même où nous occuperons les forts. Quand ils seront en notre pouvoir, des gens déterminés seront chargés de les conduire jusqu'au fleuve, il n'est qu'à cent pas, et ils seront embarqués et emmenés à New-York sans le moindre délai. »

A cette proposition Arnold parut interdit, il témoigna de la répugnance à violer les lois de l'hospitalité, il objecta avec plus de raison qu'il ne fallait par compliquer l'entreprise, qu'il n'était pas probable que le commandant en chef revînt à point nommé, une heure avant que les troupes anglaises eussent occupé les forts, que dans ce cas même il fallait s'attendre à une vigoureuse résistance des personnes qu'il voulait faire prisonnières, et que deux desseins si grands ne pouvant avancer de front, il était à craindre que l'un ne fit avorter l'autre. André, emporté par la passion, s'écria : « Je ne reconnais pas à ces terreurs le plus intrépide et le plus entreprenant des Américains. N'avez-vous donc de résolution que quand vous combattez contre nous? L'absence de Washington laisse quatre jours à notre disposition, ce temps suffit si nous sommes d'accord, il est trop court si vous tremblez. » Il traita avec

Digitized by Google

raison la crainte de violer l'hospitalité de frivole. « Quand Washington et tous ceux qui l'accompagnent seront ici, c'est nous Anglais qui les feront prisonniers sans votre assistance. S'ils sont braves, nous ne le serons pas moins... au reste, malheur à ceux qui résisteront. » Puis, prenant le ton de supériorité que l'infamie d'Arnold lui donnait sur sa personne, il ajouta : « Rien n'a transpiré ; vous seul parmi les Américains connaissez notre secret... mais ce mystère si bien observé, il ne dépend plus de vous, ni de moi de le garder plus longtemps. Nos troupes déjà en mouvement n'attendent que mon retour pour remonter le fleuve... moi qui sais au juste le prix que vous mettez à ce que vous faites pour nous, moi qui sans l'avoir prévu, me trouve ici à votre discrétion, je vous déclare que je veux que Washington soit livré en même temps que les forts. » Emportant les mémoires et les plans, c'est-à-dire les seules preuves écrites qui pouvaient compromettre Arnold, il partit pour se rendre au canot qui l'avait amené; mais les matelots de cette embarcation refusèrent de le prendre à leur bord. Les mouvements dont ils avaient été témoins les avaient inquiétés et quoique habitués à transporter des passagers d'un bord à l'autre de l'Hudson, ils craignaient de se compromettre. Le sloop s'était du reste éloigné du point où l'avait laissé André, car le commandant de Werplanks-point, s'étant vu refuser par Arnold des canons d'un fort calibre, avait fait traîner des pièces de quatre sur le rivage et forcé ainsi le *Vultur* de descendre le fleuve au moment où la marée montante le remettait à flot. André revint à la demeure de

Digitized by Google

Robinson demander à Arnold de forcer le canot qui l'avait conduit à le ramener au *Vultur*, mais celui-ci, déjà tourmenté par plusieurs contre-temps, n'osa pas donner un pareil ordre. André eut beau insister, alléguant le péril qu'il courait en quittant son habit militaire, ce qui, d'après les lois de la guerre, le ferait traiter comme un espion. Arnold prenant sa revanche de l'ironie qu'il avait employée vis-à-vis de lui, répliqua : « Vous étiez déjà déguisé quand vous êtes venu, cachant votre uniforme sous un manteau, et vous ne le serez pas davantage en changeant maintenant contre un autre habit celui que vous ne laissiez pas voir.... au lieu de prévoir si soigneusement toutes sortes d'accidents contraires, comptons sur des chances imprévues qui nous seront favorables. Il ne faudrait pas tant de courage et de résolution dans un dessein, tel que le nôtre, si l'on n'y rencontrait que des hasards ordinaires.... » Arnold voulait reprendre les papiers, trouvant du danger à les envoyer par terre, mais André qui tenait à les montrer à Clinton comme un trophée, ne voulut pas s'en déssaisir. « Il ne peut plus être question de danger, dit-il à son tour à Arnold, si ce n'est pour témoigner que nous les méprisons également tous deux. »

André s'éloigna accompagné de Smith qui avait comme lui, un passeport signé par Arnold. Parti vers la fin du jour, le 22, à cause des patrouilles américaines qui rôdaient de tous côtés, ils durent passer la nuit à un endroit appelé Crompond, pour ne pas exciter les soupçons d'un officier des milices, qui les avait prévenus qu'il était trop tard pour atteindre un autre gîte. Le lendemain, 23, ils tra-

André arrêté le 23 septembre 1780.

Digitized by Google

versèrent l'Hudson, au Bac-le-Roi, passant facilement à travers les postes américains, grâce à leurs passeports, et étaient arrivés au delà d'un petit village situé sur le Croton. Ils se trouvaient encore dans les lignes américaines, mais apercevaient déjà le territoire occupé par les védettes anglaises, quand Smith, regardant autour de lui et n'apercevant personne, dit à André, « Vous êtes en sûreté, adieu ! » et il reprit seul au galop la route qu'il venait de parcourir. L'anglais pressa le pas, il revoyait l'Hudson, apercevait Tarry, village à demi anglais et à demi américain, quand un homme armé d'un fusil, sortant d'un bois, saisit la bride de son cheval et lui cria: « Où allez-vous ? » Au même instant, il est rejoint par deux autres hommes armés qui formaient, avec le premier, une des patrouilles de miliciens volontaires préposés à la garde des lignes. André, au lieu de répondre à leur question, leur demanda d'où ils étaient. « Nous sommes d'en bas, » expression relative au cours du fleuve qui signifiait nous sommes du parti anglais, et moi aussi, dit André, induit en erreur par cette ruse et, prenant le ton du commandement, il ajouta : « Je suis officier anglais, chargé d'une affaire pressée, je ne veux pas être retenu plus longtemps. — Vous êtes de nos ennemis, lui dirent-ils aussitôt, nous vous arrêtons. » Le passeport qu'il présenta à la suite de son étourderie, l'or qu'il promit, les perspectives de récompenses du gouvernement anglais, s'ils voulaient le laisser aller ; tout fut inutile. Ils l'obligèrent de quitter ses bottes, trouvèrent les papiers qu'il y avait cachés, et le conduisirent au chef des avant-postes, le colonel Jameson.

Digitized by Google

Jameson, prié par André d'avertir Arnold que le porteur d'un de ses passeports venait d'être arrêté, avait, au premier moment, décidé l'envoi du prétendu Anderson à West-Point, mais l'écriture des papiers, qui était celle d'Arnold, ayant donné à réfléchir au colonel, il se ravisa, fit courir après son prisonnier, qu'il ordonna de diriger sur Old-Salem, et expédia, par un exprès, la saisie qu'il venait de faire, au général Washington à Hartford, avec un récit de ce qui était arrivé. A peine son messager était-il parti que Jameson, revenant de ses soupcons sur Arnold, crut devoir avertir celui-ci de la capture qu'il venait de faire. L'exprès, expédié à Washington, ne trouva pas le général qui retournait à West-Point par une route différente de celle qu'il avait prise pour le quitter, mais celui destiné à Arnold put remettre sa missive le 25 septembre, jour fixé pour la consommation de sa trahison.

Washington à West-Point, 25 septemb. 1780.

Arnold, plein d'espoir dans la réussite de ses projets, était à ce moment d'une gaieté expansive causée, disait-il à son entourage, par les bonnes nouvelles qu'il aurait à apprendre à Washington. Son front s'assombrit à l'ouverture de la lettre, mais, redevenant promptement maître de lui-même, il congédia tout le monde et se mit à réfléchir. Pensant que Jameson était le seul qui pouvait avoir conçu des soupçons, il roulait dans sa tête le moyen de mettre André en liberté et de profiter des derniers moments de l'absence de Washington, quand surviennent deux officiers américains qui lui apprennent que le général est à Fiskill, et qu'il va arriver. Le canon tonnait déjà, annonçant sa venue, quand

Digitized by Google

Arnold entre chez sa femme et lui crie : « Tout est découvert, André est prisonnier ; le commandant en chef va tout savoir !.... Brûlez tous mes papiers, je m'enfuis à New-York ! » Il l'embrasse, ainsi que l'enfant qu'elle tenait sur ses genoux et, ne songeant plus qu'à son propre salut, il prend le cheval d'un de ses officiers, court à bride abattue vers l'Hudson, dont sa maison était peu éloignée, et se jetant dans la barque qu'il tenait toujours garnie de matelots, fit ramer avec la plus grande vitesse vers le sloop anglais. Son canot, portant le pavillon parlementaire, était encore en vue des hauteurs quand Washington arrive ; il trouve deux officiers qui lui rendent compte de ce qui vient de se passer. Madame Arnold est muette, tremblante, désespérée devant le général en chef, qui court à West-Point où rien ne peut lui expliquer ce qui arrive, si ce n'est quelques ordres singuliers donnés la veille par Arnold. Il revenait pensif sur ses pas, quand le messager de Jameson l'atteint. Washington, à l'ouverture du paquet qui lui était remis, fût atterré. S'adressant comme à lui-même un reproche, il rompit enfin le silence qui régnait autour de lui, en ces termes : « J'ai cru qu'un officier habile, intrépide, qui avait versé souvent son sang pour son pays, méritait confiance, et je lui ai donné la mienne. Je reconnais aujourd'hui et pour toute ma vie, qu'il ne faut jamais se fier à ceux qui manquent de probité, quelques talents qu'ils puissent avoir. Arnold nous a trahi [1]. » Sans perdre

[1] *Mémoires du duc de Lauzun*, p. 326 et suiv. — *Le comte de Fersen et la cour de France*, publié par le baron de Klinckowström. Paris, 1878, in-8, tome I, p. 36 et suiv. — *Mémoires et souvenirs du*

Digitized by Google

un instant, le général donna des ordres pour rassembler les troupes qu'Arnold avait dispersées. L'armée eut ordre d'être prête à marcher au premier signal, et des messagers envoyés à tous les États de l'Union et au chef des troupes françaises, les avertirent de l'événement qui venait d'avoir lieu.

« La Providence est avec nous, répondit Rochambeau à Lafayette; cette entrevue si intéressante, que j'ai tant désirée et qui m'a fait tant de plaisir, est couronnée par un coup du ciel. »

Combats du comte de Guichen avec l'amiral Rodney, avril et mai 1780.

L'Amérique avait grandement besoin de cette assistance de la Providence, car sa situation était des plus graves. La France avait bien envoyé, sous le commandement du comte de Guichen, une flotte de seize vaisseaux, qui était partie de Brest à la fin de février, convoyant une flottille de bâtiments marchands; mais sa venue n'avait donné en fait aucun appui aux alliés de la France. Guichen trouvant à la Martinique sept vaisseaux, sous les ordres de de Grasse, les avait adjoint à ses forces ; et, après avoir expédié les bâtiments marchands à Saint-Domingue, s'était mis à la recherche des Anglais. Le 17 avril, l'amiral Rodney combattait les Français. Le 15 mai, les deux flottes

comte de Ségur, 1824, in-8, tome I, p. 318 et suiv. — *Complot d'Arnold et de sir Henri Clinton contre les États-Unis et contre le général Washington.* Paris, 1826, in-8, sans nom d'auteur (l'écrivain a été témoin et acteur dans la grande lutte dont il raconte un des épisodes, comme il le dit pages 57 et 111), p. 19 et suiv., 30 et suiv., 33 et suiv., 38 et suiv., 48 et suiv., 53 et suiv., 55 et suiv., 68 et suiv., 70 et suiv., 75 et suiv., 84 et suiv., 87 et suiv., 91 et suiv., 97 et suiv., 100 et suiv., 106 et suiv., 111 et suiv., 114 et suiv., 117 et suiv., 123 et suiv., 125 et suiv., 128 et suiv., 131 et suiv. — *Mémoires de Lafayette*, tome I, p. 321, 346 et suiv. — *Mémoires militaires, historiques et politiques* de Rochambeau. Paris, 1824, in-8, tome I, p. 150 et suiv., 253 et suiv , 261 et suiv., 367 et suiv.

Digitized by Google

se trouvaient encore aux prises, et le 19 mai, échangeaient de nouveau des boulets pendant une heure. Quels furent les vainqueurs dans ces rencontres successives à des intervalles si courts? Il serait difficile de l'affirmer devant le dire des combattants. Les Anglais soutinrent que les Français s'étaient engagés malgré eux, ce que nièrent leurs adversaires, qui affirmaient que Rodney avait plus de morts et de blessés qu'il ne voulait en convenir. Le résultat certain de ces luttes était que huit officiers avaient perdu la vie, parmi lesquels se trouvait le fils de Guichen; qu'il y avait eu seize cents marins tant tués que blessés, et que vingt-trois vaisseaux de ligne, cinq frégates et trois corvettes ou cutters, portant plus de cinq mille hommes, et plus de dix-huit cents pièces de canon n'avaient pas réussi à opérer une attaque utile sur une des Antilles anglaises.

Apparition de l'amiral Solano; Guichen retourne en France, et Rodney se rend à New-York.

Peu de jours après, arrivait aux îles l'amiral Solano, parti d'Espagne avec douze vaisseaux de haut bord et plusieurs frégates. Uni à Guichen, les deux flottes devaient dominer les Anglais, mais les Espagnols voulaient attaquer la Jamaïque et les Français Sainte-Lucie et les îles du voisinage. Ce dissentiment des amiraux permit à Rodney, un moment effrayé de cette accumulation de forces ennemies, de courir au-devant d'un renfort qui venait d'Angleterre, de pourvoir avec lui à la défense de la Jamaïque et de se retirer à Sainte-Lucie avec le reste de ses navires et de ses soldats. Peu de temps après, ayant appris le départ de Solano pour la Havane et de Guichen pour l'Europe, avec quatorze vaisseaux, Rodney courut à New-York avec dix de ses bâtiments, et entra dans

Digitized by Google

le port le 19 septembre, la veille du jour où Washington partait pour Hartford, et au moment où le sloop, *le Vultur,* conduisait en vue de West-Point le major André.

La supériorité maritime de la France, si vivement désirée dans cette guerre, n'avait pas pu se manifester et les navires anglais pouvaient jeter des troupes sur un point quelconque du continent sans rencontrer aucun obstacle. Mais, heureusement pour les États-Unis, la faiblesse des Anglais en troupes de terre compensait leur supériorité en vaisseaux. Il n'y avait que quatre mille quatre cents soldats dans le Canada; Lord Cornwallis disposait seulement de trois mille quatre cents hommes à Charlestown, et l'envoyé français La Luzerne estimait que les forces de l'Angleterre n'étaient, dans toute l'Amérique, que de vingt-cinq à vingt-six mille hommes auxquels pouvaient se joindre trois mille miliciens américains partisans des Anglais, mais susceptibles de peu de service.

Violences de Clinton dans la Caroline du Sud.

Les succès de terre de Clinton, dans la Caroline du Sud, lui avaient fait mander à Londres que cette province était redevenue anglaise. Voulant, pour assurer sa conquête, y rétablir le gouvernement civil, il prit le parti, d'accord avec l'amiral Arbuthnot, de publier une amnistie pour tous les habitants qui rentreraient dans le devoir. Peu de temps après, embarrassé d'une foule de prisonniers de guerre laissés libres sur parole et auxquels il ne pouvait par conséquent imposer un service militaire, Clinton fit une nouvelle proclamation les déchargeant des engagements qu'ils avaient pris, pour les rétablir dans tous les droits de colons anglais, décision immédiatement expliquée

Digitized by Google

par l'ordre donné à tous les habitants de se tenir prêts à marcher au premier signal. Les hommes mariés devaient se réunir dans des corps de milices et ceux qui ne l'étaient pas, être incorporés dans les régiments anglais. Un cri de colère répondit aux ordres de Clinton. S'il faut prendre les armes, s'écrièrent une foule de Caroliniens, combattons plutôt pour l'Amérique et pour nos amis que pour l'Angleterre et des étrangers. L'émigration des Caroliniens du Sud vers la Caroline du Nord, encore en puissance du Congrès, s'organisa sur une vaste échelle, et Clinton, ainsi bravé, répondit par la séquestration des biens des émigrants et par la persécution des familles auxquelles appartenaient les prisonniers de guerre qui avaient refusé d'être relevés de leurs engagements. Beaucoup plièrent sous cette violence, mais les dispositions de la population ne furent point changées; la plupart des femmes de Charlestown affichèrent leurs sentiments en refusant de paraître aux fêtes données par les officiers anglais, en accueillant avec empressement les prisonniers américains amenés dans la ville, en soutenant leurs époux dans leur résistance et en acceptant l'exil et la souffrance plutôt que de céder. Clinton, retourné à New-York le 6 juin, avait laissé à lord Cornwallis le commandement des troupes stationnées dans la Caroline du Sud et dans la Géorgie, qui s'élevaient à quatre mille hommes. Ne pouvant rien tenter à cause de l'extrême chaleur, Cornwallis se borna à répartir ses troupes de manière à préparer l'envahissement de la Caroline du Nord dès la fin d'août ou les premiers jours de septembre. Mais dès le 15 juillet, le général Gates, envoyé par le Congrès,

Digitized by Google

arriva sur la rivière la Deep. Son nom et les proclamations qu'il fit pour demander l'appui des populations les électrisèrent; elles accoururent en foule grossir son armée et des compagnies levées pour le service du roi d'Angleterre vinrent se joindre aux troupes américaines après avoir chassé leurs officiers.

Bataille de Cambden, 15 août 1780.

Gates ainsi renforcé ne perdit pas un moment pour se porter au centre de la Caroline du Sud, à Cambden, résidence d'un corps de l'armée anglaise commandé par lord Rawdon. Cornwallis, accouru au secours de son lieutenant, accepta avec empressement le combat que Gates voulait engager. Il battit les Américains, et le colonel Sumpter, qui tenait la campagne en partisan habile, vit son corps dispersé et désarmé par l'intrépide colonel anglais Tarleton.

Marche de lord Cornwallis sur la Caroline du Nord, septembre 1780.

Cornwallis profitant de cette victoire et de la cessation momentanée des hostilités imposées par un soleil dévorant, pour affermir l'autorité de l'Angleterre dans la Caroline méridionale, ordonna de pendre tous les hommes qui, ayant fait partie des milices levées pour la couronne d'Angleterre, avaient rejoint les troupes du Congrès. Il fit emprisonner les Caroliniens qui, après s'être soumis, avaient aidé ceux qu'il appelait les rebelles, et ordonna que leurs biens fussent confisqués et donnés à leurs compatriotes fidèles. Après ces mesures violentes, auxquelles vinrent s'ajouter des menaces de séquestrer les propriétés de quiconque entretiendrait des intelligences avec le Congrès, Cornwallis, qui avait renforcé ses troupes et renouvelé ses munitions, marcha de Camb-

Digitized by Google

den sur Charlotte-Town, petite ville de la Caroline du Nord, laissant derrière lui des postes à Augusta, à Ninety-Six, sur la frontière de la Géorgie. et surtout à Charlestown, où demeura une forte garnison. Arrivé à Charlotte-Town, vers la fin de septembre, après une marche des plus pénibles, il se trouvait dans une contrée stérile, coupée de gorges et de défilés, au milieu d'une population hostile et énergique qui égorgeait tous les royalistes se hasardant en pleine campagne. Ces auxiliaires de l'Angleterre avaient fini par être intimidés au point de ne plus oser paraître qu'en grandes troupes, pour éclairer la marche de Cornwallis, et les Anglais étaient comme enveloppés de corps de partisans. Le colonel Sumpter avait reformé sa troupe; un colonel Marion, rivalisant d'audace avec lui, s'était attaqué avec fureur à Augusta qu'il aurait emporté, sans l'énergique résistance du colonel anglais Brown.

Défaite et mort du colonel Fergusson.

Cornwallis ayant convoqué, par la voie du colonel Fergusson, les loyalistes de la Caroline du Nord; il se présenta à lui des hommes exaltés et sauvages qui mirent le pays à feu et à sang, et excitèrent une telle fureur que les populations des montagnes descendirent sous plusieurs chefs à l'attaque des Anglais. Fergusson, retranché sur un monticule boisé appelé Bacs-le-Roi, qui domine la plaine non loin de Charlotte-Town et des rives de la petite rivière, la Catawba, se défendit avec la dernière valeur, mais, le nombre de ses ennemis croissant sans cesse, il préféra mourir plutôt que de se rendre. Les Anglais survivants à cette lutte eurent la vie sauve, mais les habitants de la Caroline, trouvés dans leurs rangs, furent pendus, en

Digitized by Google

représailles des exécutions de Cornwallis. La position des Anglais devenait de plus en plus critique à la suite de cet échec et de l'hostilité croissante des populations qui avaient fini par se faire tellement redouter des royalistes, qu'ils abandonnèrent les troupes du roi d'Angleterre. Cornwallis forcé à revenir en arrière rentra dans la Caroline du sud et prit position à Winsborough.

Difficultés pécuniaires des États-Unis.

Pendant ces énergiques efforts des Américains pour leur défense personnelle, la situation de leur gouvernement devenait des plus précaires. Le papier-monnaie était tombé dans un tel avilissement que le Congrès avait été forcé d'accepter que, pour les fournitures de l'armée, les sommes à payer seraient stipulées en numéraire. C'était refuser à ses propres billets la valeur de monnaie courante. La pénurie était telle que Washington écrivait à Lafayette, le 14 décembre 1780 : « Les dépêches du chevalier de La Luzerne sont arrivées à temps par la poste, seul moyen de communication qui me reste, car il n'y a pas assez d'argent dans les mains du quartier-maître général ; je pourrais, je crois, aller plus loin et dire, dans toute l'armée, pour fournir à la dépense d'un exprès pour Rhode-Island. » Aussi, Lafayette ne cessait pas d'écrire à la Cour de France en toutes circonstances : « Avec l'infériorité maritime, mandait-il à Vergennes, le 30 janvier 1781, on ne saurait faire la guerre en Amérique... c'est elle qui nous empêche d'attaquer... nous réduit à une défensive dangereuse autant qu'humiliante... si nous avions eu cette supériorité au printemps, on eût pu faire beaucoup avec la seule armée amenée par

Digitized by Google

M. de Rochambeau... Depuis le jour où les Français sont arrivés, leur infériorité n'a pas un instant cessé, et les Anglais et tories ont osé dire que la France voulait attiser le feu sans l'éteindre... Il est politiquement et militairement nécessaire... de nous donner ici, pour la campagne prochaine, une supériorité maritime... de nous faire avoir assez d'argent pour mettre en activité les forces américaines... quinze mille hommes de troupes réglées, dix mille hommes de milices, et plus encore... une armée dans le Sud... Voilà, Monsieur le Comte, les forces que vous pouvez employer contre l'ennemi commun, qui sont établies sur le vrai théâtre de la guerre, que des sommes immenses n'y transporteraient pas d'Europe, mais qui, sans un secours d'argent, deviendront nulles... La campagne prochaine peut être décisive... »

Cette pénurie de ressources n'arrêtait pas seulement le développement des forces américaines, elle pouvait compromettre aussi l'existence de l'armée que possédaient les États-Unis.

Révoltes de troupes américaines, janvier 1781.

Le 2 janvier 1781, quinze cents soldats de la Pensylvanie qui souffraient du manque de vivres et d'habits et se trouvaient sans solde depuis plus d'une année, se révoltèrent, chassèrent leurs officiers et décidèrent qu'ils iraient demander justice au Congrès. En vain le général Saint-Clair et Lafayette essayèrent-ils de les apaiser, ils partirent, sous la conduite de leurs sous-officiers, campant comme en pays ennemi. L'émoi ressenti par le Congrès égala à peine la joie du général Clinton qui envoya aussitôt des émissaires chargés d'offrir aux révoltés l'acquittement de leur paie et le pardon des offenses contre le

Digitized by Google

gouvernement du roi, à la seule condition de mettre bas les armes et d'être désormais les fidèles sujets de l'Angleterre. Les soldats retinrent les envoyés de Clinton, et les livrèrent aux députés du Congrès après avoir réglé leurs différents avec les représentants de leur pays. Dix jours après cet événement, les troupes du New-Jersey encouragées par ce funeste exemple d'indiscipline, essayèrent d'imiter les Pensylvaniens, mais Washington les fit envelopper par des régiments dévoués et les mutins furent punis avec rigueur. A partir de ce jour le Congrès fit passer d'une manière régulière l'argent destiné à acquitter la solde des soldats.

Vaines tentatives d'emprunts; secours donnés par la France.

Placés en face d'un pays où le papier-monnaie n'avait plus cours, où la ressource des impôts était encore à naître, n'ayant pour exiger les sacrifices des populations que des agents élus par elles et par conséquent peu disposés à presser sur elles, les députés des États-Unis, qui comprenaient à la fois la force et la faiblesse d'un état démocratique, poursuivaient avec passion la réalisation d'un emprunt auprès d'une des puissances de l'Europe. Encore un effort et la lutte finissait, mais pour cet effort il fallait de l'argent. Franklin en France, John Adams en Hollande, John Jay en Espagne, furent chargés d'en solliciter. Franklin devait demander, outre l'appui du gouvernement français, la permission d'ouvrir un emprunt directement avec les capitalistes de ce pays, parmi lesquels les Américains comptaient de nombreux partisans. Le Congrès, dans sa détresse, était disposé à concéder à l'Espagne la navigation exclusive du Mississipi, à donner d'importants pri-

Digitized by Google

vilèges commerciaux aux Hollandais, mais les chargés d'affaires américains, même avec l'appui du fils du président du Congrès, le colonel Laurens, envoyé exprès pour cet important objet, ne purent rien obtenir de l'Espagne et de la Hollande. Le gouvernement français, qui s'adressait sans cesse aux capitalistes pour des emprunts, ne permit pas qu'il s'élevât une concurrence contre lui-même, mais il fit don de dix millions et avança les dix millions d'un emprunt tenté en Hollande pour le compte des États-Unis.

Le Congrès et les commissions financières.

Pendant ces négociations les représentants de l'Amérique avaient résolu, sous la terrible étreinte la nécessité, de mettre fin au désordre et aux prodigalités de tous genres amenés par la guerre. Le Congrès, qui exerçait à la fois le pouvoir législatif et le pouexécutif, par l'entremise de commissions, n'avait pas tardé à ressentir les vices d'une pareille organisation. La responsabilité de ce qui se faisait planant sur plusieurs têtes, ne reposait en définitive sur personne. Il fallait la créer pour les finances, comme on l'avait fait pour l'armée, en déléguant de grands pouvoirs à Washington.

Qualités requises pour un ministre des finances.

A ce moment l'opinion publique avait été vivement intéressée et remuée par une suite d'articles sur les finances publiés par Gouverneur Morris, ancien député non réélu de la ville de New-York. Morris traitait sévèrement les lois qui avaient été proposées pour donner de la valeur au papier-monnaie. « Si un dollar carré de papier, disait-il, est aussi bon qu'un dollar rond en argent, pourquoi forcer celui qui tient le second à l'échanger contre le premier? L'excuse de la nécessité n'arrêtera pas

Digitized by Google

la voix bruyante de la plainte, pas plus qu'elle n'adoucira l'iniquité de la mesure, et cela détruira la confiance du peuple dans l'intégrité aussi bien que que dans la sagesse du gouvernement. » Il continua d'éclairer ses concitoyens en traitant la question des commissions en fait de direction des finances, et quand le Congrès convaincu cherchait une personne digne de répondre à sa confiance, il écrivait : Le ministre que vous allez choisir doit posséder « la connaissance des hommes, du commerce... doit être habitué à faire des affaires sur la plus grande échelle, surtout ce que l'on entend communément par affaires d'argent... Il faut non seulement qu'il ait été élevé dans le commerce mais encore qu'il ait été longtemps et profondément engagé dans cette profession. »

Robert Morris, nommé ministre des finances, s'adjoint Gouverneur Morris. Correspondance échangée entre eux.

C'était désigner au Congrès Robert Morris un des signataires de la déclaration d'indépendance, un des députés de la Pensylvanie connu par ses succès comme négociant. Esprit ferme et fécond, dévoué avec ardeur à la cause de la liberté américaine, Robert Morris exigea que le choix et la révocation de tous les fonctionnaires fût laissé à sa disposition et, à peine installé, écrivit à Gouverneur Morris : « Mon cher monsieur. La manière obligeante avec laquelle vous avez bien voulu me promettre vos services, que je réclamai aussitôt après ma nomination au ministère des finances des États-Unis, m'a fait plaisir, non seulement pour moi, mais encore bien plus pour mon pays.... Je regrette seulement que les émoluments fixés par le Congrès ne soient pas proportionnés à vos mérites. — Vous estimez mes

Digitized by Google

talents beaucoup plus qu'ils ne valent, répondit aussitôt Gouverneur Moris; mais, quelqu'ils soient, mon pays peut en disposer... c'est une fausse économie d'accorder de minimes salaires, parce que cela met en place des hommes incapables ou indignes.... Dans le cas actuel je ne suis pas fâché que l'allocation soit aussi faible. Je tâcherai de prouver que ce n'est ni l'amitié seule qui a influencé votre choix, ni l'intérêt mon acceptation [1]. »

Fondation de la banque de l'Amérique du Nord, juillet 1781.

Les deux amis se mirent à l'œuvre [2] et la première mesure qu'ils prirent fut la création d'une banque qui prit le nom, avec l'autorisation du Congrès, de Banque de l'Amérique du Nord. La création de cette banque amena en quelques mois un résultat considérable sur le crédit public et privé du pays. Robert Morris, usant de son crédit personnel en faveur de sa patrie jusqu'à ce que cet instrument puissant qu'il avait créé put fonctionner complètement, mit l'Amérique en état de profiter des embarras que Cornwallis commençait à ressentir [3].

[1] Le traitement du Gouverneur Morris était de 1850 dollars (9,250 francs). Pour donner une idée de son désintéressement, il suffit de rappeler ce passage d'une de ses lettres, écrite peu de temps avant sa mort à une personne qui lui demandait des matériaux écrits sur la révolution américaine. Il parle de ses travaux comme membre du Congrès, qui lui laissaient peu de loisir, et ajoute : « J'étais en outre obligé de travailler de temps en temps pour ma profession (avocat), mon salaire de député étant insuffisant pour me défrayer. » Tome I, p. 174.

[2] Robert Morris n'était pas parent de Gouverneur Morris. Robert, né en Angleterre, avait été amené à 13 ans en Amérique par son père; Gouverneur, était né à Morrisiana, près de New-York.

[3] *Mémoires de Lafayette*, tome I, p. 266, 369 et suiv., 391, 395, 401, 405. — *Histoire de la guerre de l'Indépendance*, par Botta, tome IV, p. 27 et suiv., 40 et suiv., 49 et suiv., 63 et suiv., 75 et suiv., 93, 95, 97, 99, 102, 103 et suiv., 106 et suiv., 110, 112 et suiv., 116, 120 et suiv., 125 et suiv., 153 et suiv., 161 et suiv., 167 et suiv., 199 et suiv., 294 et

Digitized by Google

La confiance des Américains et leur ardeur s'étaient accrus en voyant Cornwallis reculer. Ils accouraient en foule grossir les troupes de leurs plus audacieux chefs de partisans et le général Gates était venu à Charlotte-Town avec son armée en partie reconstituée, quand Green, envoyé par le Congrès, vint le remplacer dans son commandement. Décidé à utiliser, dans une guerre de postes et de surprises, une armée que sa faiblesse numérique et la qualité de ses soldats rendait peu propre à soutenir le choc de troupes aguerries, Green étudia avec soin la marche de son adversaire. Renforcé par l'arrivée à Charlestown du général Leslie avec deux mille hommes, Cornwallis l'avait appelé à lui à Winsborough et était rentré dans la Caroline du Nord, décidé à la réduire et à s'avancer vers la Virginie que le traître Arnold s'était chargé de ravager et de ruiner avec une bande de quinze cents soldats. Le but de Cornwallis était d'isoler Green, d'empêcher les troupes de la Virginie de le rejoindre, et d'étouffer ainsi toute force de résistance. Mais ses plans furent promptement anéantis par l'ha-

suiv., 297 et suiv., 303 et suiv. — *Archives du ministère de la marine*. Campagne 1780. Guichen. Extrait d'une lettre de sir John Rodney à sir Stephens, à bord du *Sandwich*, devant la baie de Fort-Royal, 26 avril 1780. Supplément à la *Gazette* du mardi 11 juillet 1780. Paris, Imprimerie royale. *Gazette de la Martinique* du jeudi 15 juin 1780. Lettre en chiffres du chevalier de La Luzerne au comte de Vergennes, datée de Philadelphie le 1er janvier 1781. Carton Dives, 1780. Mémoire sur la situation de l'Amérique au 1er janvier 1781, non signé, adressé à M. de Fleury par M. de Chaslus, et présenté au roi. — *History of the reign of George III*, by Edward Baines, tome I, p. 304 et suiv., 306 et suiv. — *Mémoires de Rochambeau*, tome I, p. 257 et suiv. — *Mémorial* de Gouverneur Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, traduit de l'anglais, de Jared Sparks avec annotations, par Gandais. Paris, 1842, in-8, tome I, p. 153 et suiv., 161 et suiv., 175 et suiv., 181.

Digitized by Google

bileté du général américain et par la passion qui animait les populations. Le colonel Morgan envoyé par Green contre le fort de Ninety-Six au nord de Columbia dans la Caroline du Sud, battit le hardi colonel anglais Tarleton, puis revint dans la Caroline du Nord rejoindre son chef qui échappa aux Anglais dans sa retraite, lorsqu'ils voulurent l'empêcher de gagner la Virginie. Green revenant sur ses pas dans la Caroline du Nord, écharpa un corps de royalistes qui s'était réuni sous l'impulsion de Cornwallis, et renforcé par les milices de la Virginie et des troupes continentales plus rompues au service militaire que ses premiers soldats, il résolut d'accepter le combat.

Bataille de Guilford, 15 mars 1781.

Il sentait qu'avec six mille hommes de troupes alors réunis sous ses ordres et l'appui des populations il pouvait affronter une bataille dont la perte ne serait pas mortelle pour lui, tandis que, par une victoire, il anéantirait les deux mille quatre cents soldats de Cornwallis. La lutte qu'il cherchait s'engagea à Guilfort dans la Caroline du Nord. Il arriva ce qui se produit toujours dans la rencontre de soldats formés aux manœuvres comme des machines de précision, contre des militaires inexpérimentés. Les milices lâchèrent pied, mais les troupes exercées de plus longue date poussèrent l'attaque avec une telle passion, qu'il y eut peu de blessés de part et d'autre. Treize cents Américains perdirent la vie, plus du double des Anglais qui comptèrent six cents morts, parmi lesquels plusieurs officiers de marque. Mais les pertes des Anglais étaient considérables, comparées à leur nombre, tandis que celles de Green

Digitized by Google

furent vite réparées. Les Américains quittèrent le champ de bataille en ordre et Green, décidé à continuer une guerre offensive, marcha sur Cambden.

Cornwallis à Wilmington, 7 avril 1781.

Au moment où les Américains se rapprochaient de Charlestown, Cornwallis abordait le port de Wilmington en faisant une marche pénible qui, sans lui faire quitter la Caroline du Nord, le rapprochait de celle du Sud. Fallait-il courir au secours de Lord Rawdon à Cambden ou forcer Green de revenir sur ses pas en allant rejoindre Arnold depuis quelque temps en Virginie et le général Philipps qui venait d'y arriver? Telle fut la question posée dans un conseil de guerre, à la suite duquel fut résolue la marche sur la Virginie. Après avoir laissé ses troupes se rétablir pendant le mois d'avril et une partie de mai, Cornwallis passa le Rœnoke à Hallifax et se réunit à Arnold et Philipps à Petersbourg en Virginie.

A cette nouvelle Lafayette qui avait fait évacuer à la hâte tous les magasins de Richmond et avait pris position à Osborn, leva son camp et, tout en ne quittant pas de vue l'ennemi, se servit des difficultés que présentait un pays coupé de grandes rivières, pour éviter tout engagement. Dans ce moment Clinton menacé dans New-York par Washington réuni au corps français de Rochambeau, avait demandé à Cornwallis de lui envoyer une partie de ses troupes; puis, se ravisant à la venue d'un renfort de trois mille Allemands arrivés d'Europe, il lui prescrivit de garder ses soldats, mais de choisir une place d'armes où il pourrait s'établir et d'où il combinerait avec lui les moyens de soumettre la Virginie. Cornwallis jeta les yeux sur York-Town, petite ville située sur la

Digitized by Google

rivière de York, en face d'une autre petite ville nommée Gloucester.

Campagne des Carolines par Green, septembre 1781.

Pendant ces événements, Green, qu'aurait dû renforcer Lafayette, recrutait son armée de tous les habitants des Carolines que le patriotisme et la colère provoquée par les cruautés des Anglais, avaient soulevés. Profitant des temps de chaleur pour exercer ses soldats improvisés, il se trouva, au mois de septembre 1781, avec des troupes capables de tenir tête aux Anglais. Il usa, sans perdre un instant, de ses avantages et descendit de la Caroline du Nord dans celle du Sud et enfin en Géorgie, harassant ses adversaires par des luttes de chaque jour, et les chassant de leurs différents postes au point de les réduire à ne plus occuper, à la fin de la campagne, que d'une manière précaire, les capitales des deux Carolines. A ce moment, les armées actives de l'Angleterre se trouvèrent concentrées sur deux points, à New-York, sous Clinton, et à York-Town, sous Cornwallis.

Combats entre le comte de Grasse et l'amiral Hood, 29 avril. Prise de Tabago, 2 juin 1781.

Il était parti de France, à l'époque où Cornwallis commençait sa campagne de Virginie, une flotte de vingt vaisseaux, sous les ordres du comte de Grasse. Combattue à son arrivée aux îles par le vice-amiral Hood dépêché à sa rencontre par l'amiral Rodney, elle avait été renforcée par les navires qui se trouvaient dans le port de la Martinique, et avait aidé, après deux engagements indécis avec les Anglais, le comte de Bouillé dans la prise de Tabago, le 2 juin 1781.

Plan de campagne de Washington. Patriotisme de tous les chefs français.

Washington projetait depuis quelque temps de se porter sur New-York, pour empêcher Clinton d'envoyer des renforts à Cornwallis, puis de mar-

Digitized by Google

cher à York-Town, en faisant fermer le fleuve aux navires anglais pendant le siège qu'il méditait. Le manque d'argent, la difficulté de rassembler des vivres pouvaient rendre l'exécution de ce plan incertaine, mais le désir de faire une campagne décisive, la passion qu'inspiraient aux chefs français les ardentes sympathies de leur nation pour la cause qu'ils soutenaient, triomphèrent de tous les obstacles. Le commandant de l'escadre ancrée à Newport, le comte de Barras, renonça à exécuter les ordres qu'il avait reçus en France sur la demande de Rochambeau, et s'écria à la nouvelle de l'arrivée de M. de Grasse : « M. de Grasse est mon cadet, et vient d'être fait lieutenant-général. Dès que je le saurai à portée d'ici, je mettrai à la voile pour servir sous ses ordres; je ferai cette campagne, je n'en ferai pas une seconde. » De Grasse, prévenu à Saint-Domingue du plan arrêté le 5 août 1781, promit sa coopération et, comme Rochambeau et Washington réclamaient de l'argent pour la solde des troupes françaises, il proposa, avec le chevalier de Charette, d'engager leurs fortunes personnelles pour obtenir les cent vingt mille livres dont on avait besoin.

Washington, averti que tout était prêt pour la réalisation de ses desseins, ordonna à ses corps d'armée de se mettre en mouvement le 19 août. Les Français de Rochambeau, marchant de conserve avec des troupes américaines, se dirigèrent sur l'Hudson depuis Newport, de manière à traverser ce fleuve sous le canon des forts américains de Kingsferry. Washington, après avoir laissé trois mille hommes derrière lui pour couvrir West-Point et les États du

Digitized by Google

Nord, descendit les rives du fleuve jusqu'en face de Staten-Island, menaçant New-York d'une attaque, puis, tout à coup, il se jeta sur sa droite, passa les montagnes de Jersey et arriva à Trenton, sur la Delaware. L'armée réunie traversa Philadelphie, défilant devant le Congrès, et, le 11 septembre 1781 Rochambeau et Washington, prenant les devants avec une avant-garde, arrivèrent à Williamsbourg, dans le camp occupé par la division américaine du général Lafayette et les troupes françaises commandées par le marquis de Saint-Simon. L'amiral de Grasse avait ponctuellement amené ses vingt-six vaisseaux au rendez-vous, et l'escadre du comte de Barras était arrivée la veille avec les canons de l'armée française.

Capitulation d'York-Town, 19 octobre 1781.

Le 28 septembre, l'investissement de York-Town commença. Américains et Français rivalisèrent d'énergie et de discipline. Deux redoutes attaquées simultanément et séparément, l'une par des Américains commandés par Lafayette, l'autre par des Français dirigés par le baron de Vioménil, succombèrent le même jour, et, le 19 octobre, Cornwallis fut contraint de capituler. Les Américains firent huit mille prisonniers et trouvèrent dans la ville deux cent-quatorze pièces de canons. C'était le désastre subi par les Anglais dans le Nord qui se reproduisait dans le Midi des États-Unis, et cela au moment où, refoulés à Charlestown par Green, ils ne possédaient plus que cette ville et Savannah dans les deux Carolines et dans la Géorgie. A partir de ce jour, les idées de paix l'emportèrent dans les conseils de l'Angleterre, et la cité de Londres pré-

Digitized by Google

senta une adresse au roi où elle demandait qu'on cessât de vouloir réduire l'Amérique à l'obéissance par la force.

Ivre de joie, Lafayette manda du champ de bataille à Maurepas : « La pièce est jouée, Monsieur le Comte, et le cinquième acte vient de finir. » Et il disait le même jour dans une lettre à Vergennes : « L'affaire du général Burgoyne a été renouvelée[1]. »

Naissance d'un dauphin, 22 octobre 1781.

Quand le duc de Lauzun, chargé d'apporter cette grande nouvelle, arriva à Versailles, il y trouva le comte de Maurepas mourant et le roi dans toute l'effusion de la joie par suite de la naissance d'un dauphin.

La venue de cet héritier si désiré, qui eut lieu le 22 octobre, avait été précédée et devait être suivie de cérémonies qui rappellent celles en usage dans les cultes religieux. Dès le mois de juin, des prières avaient été demandées à l'archevêque de Paris pour la grossesse de la reine, et l'Académie des Inscriptions reçut l'ordre de présenter des projets de médailles en cas de l'arrivée d'un prince. Lorsque le moment de la délivrance approcha, Paris en fut prévenu par un courrier venant de la cour. Le canon, les

[1] *Histoire de la guerre de l'Indépendance*, par Botta, tome IV, p. 165 et suiv., 184 et suiv., 187 et suiv., 190 et suiv., 273 et suiv., 282 et suiv., 326 et suiv., 333 et suiv., 336 et suiv., 345 et suiv., 352 et suiv., 409 et suiv. — *Mémoires de Rochambeau*, tome I, p. 270, 275 et suiv., 277 et suiv., 281, 285 et suiv., 289 et suiv. — *Mémoires de Lafayette*, tome I, p. 271 et suiv., 273 et suiv., 276 et suiv., 427, 441, 448 et suiv., 460 et suiv., 467, 470. — *Archives du ministère de la marine*. Cartons Campagnes, 1781. Lettre du comte de Grasse au ministre de la marine, 22 mai. Lettre de George Bridges Rodney à lord Stephens, secrétaire de l'amirauté, 29 juin 1781. Séance tenue à bord du vaisseau le *Duc de Bourgogne*, 31 mai 1781. Séance tenue à bord du vaisseau le *Neptune*, 8 juin 1781. — *History of George III*, by Baines, tome I, p. 331 et suiv., 341 et suiv.

Digitized by Google

cloches se firent entendre quand elle eut lieu, et le prévôt des marchands, sortant en ce moment en procession à la tête des officiers municipaux, fit le tour d'un feu de joie pendant que grondaient des salves multipliées d'artillerie. Paris dut être illuminé pendant trois jours, et les sonneries de l'Hôtel-de-Ville et du Palais retentirent sans relâche. Les nouvellistes racontèrent avec détail les joies intimes de la famille royale. « L'antichambre de la reine était charmante à voir, écrit à son roi l'officier suédois Stedingk. La joie était au comble ; toutes les têtes en étaient tournées. On voyait rire, pleurer alternativement. Des gens qui ne se connaissaient pas, hommes et femmes, sautaient au cou les uns des autres, et les gens les moins attachés à la reine étaient entraînés par la joie générale ; mais ce fut bien autre chose quand, une demi-heure après la naissance, les deux battants de la porte de la Reine s'ouvrirent, et qu'on annonça M. le Dauphin. Mme de Guémenée, toute rayonnante de joie, le prit dans ses bras et assise dans son fauteuil, traversa les appartements pour le porter chez elle. Ce furent des acclamations et des battements de mains... C'était à qui toucherait l'enfant, sa chaise même. On l'adorait, on le suivait en foule. » Tous les corps et les particuliers rivalisèrent en démonstrations de zèle qui imprimeraient un cachet de ridicule sur leurs actes si, au milieu des mobiles de l'intérêt, ne se joignaient pas parfois des enthousiasmes sincères et respectables. Une dame de Montanclos fit une comédie appelée le *Choix des Fées* dont elle sollicita en vain la représentation. Un chevalier de Mouchy fut désolé de ne pas obtenir l'honneur de présenter au dauphin,

Digitized by Google

six jours après sa naissance, une *Histoire du Théâtre français*. La mode se mit de la partie en substituant à la croix d'or que les femmes portaient au cou des médaillons représentant le dauphin et en intercalant, au centre de la rosette de leurs souliers, son image surmontée des mots en lettres d'or : Vive le roi, vive la reine, vive monseigneur le dauphin. Des *Te Deum* furent chantés dans toutes les provinces, des félicitations arrivèrent de tous les parlements, de tous les corps de métiers. Le chapitre de la cathédrale de Mende fonda une messe annuelle en commémoration de ce grand événement, et les francs-maçons de Sens, sollicitèrent du ministre la permission d'exprimer leur joie en commandant un *Te Deum*. Les élus des États généraux de Bourgogne décidèrent qu'il serait frappé cent médailles d'argent et quatre d'or et que douze filles seraient dotées et mariées pour célébrer le bonheur de la France.

Les serviteurs du Dauphin.

Le duc d'Harcourt fut nommé à la fois gouverneur, surintendant, premier gentilhomme et grand-maître de la garde-robe du dauphin. Il eut au-dessous de lui deux sous-gouverneurs, deux instituteurs et l'enfant dut être soigné et servi par deux médecins, deux chirurgiens, trois valets de chambre, quatre garçons de chambre, un valet de chambre baigneur, un valet de chambre tapissier. Ses vêtements étaient du ressort d'un premier valet, de deux valets et de deux garçons de garde-robe, d'un garçon tailleur, de deux portes-meubles, d'une blanchisseuse, d'une empeseuse et de deux garçons des garçons de la chambre. L'administration de sa maison, immédiatement organisée, consis-

Digitized by Google

tait en un commissaire et secrétaire du cabinet, en un argentier et un secrétaire de la garde-robe. Les officiers de la chambre du roi, tels qu'huissiers de la chambre et valets de chambre pouvaient encore aider au service de l'enfant, auquel le roi se refusa d'ajouter ses serviteurs personnels désignés sous le nom de porte-manteaux, ses valets de chambre, ses tapissiers, barbiers et horlogers, malgré la « douleur et l'humiliation » qu'ils affirmaient ressentir de se voir privés de « leurs espérances les plus flatteuses autorisées par l'usage leplus constant. »

Mort de Maurepas. 21 novembre 1781.

Le vieux Maurepas était mort au milieu de cette sorte de déchaînement d'enthousiasme. Il avait successivement éloigné du prince les deux ministres qui, à des degrés divers, avaient compris les désirs et les passions de la foule. La nation ne l'oublia pas et lorsqu'elle sut les regrets que sa perte causait au roi, elle y répondit par ces vers :

O France ! Applaudis-toi, triomphe de ton sort
Un dauphin vient de naître, et Maurepas est mort.

Les journaux accentuant les rancunes de l'opinion publique contre ce vieillard égoïste et aveuglé, publiaient quelques jours après cette épithaphe pour son tombeau :

Huit mois plutôt il mourait adoré
Huit mois plus tard il est mort abhorré.

Peu de temps avant la fin de ce vieillard, Necker, aperçu dans le salon du Louvre, avait fait oublier tous les tableaux. Les visiteurs s'étaient tournés de son côté et une voix s'écriant : Voilà le restaurateur des finances! Vive M. Necker! les acclamations, les

Digitized by Google

claquements de mains répondirent et plus de deux mille personnes accompagnèrent jusqu'à son carosse l'ancien contrôleur général. « Huit jours auparavant, dit le nouvelliste qui raconte cette ovation, tous nos ministres vinrent ensemble au salon, et n'eurent seulement pas les honneurs des coups de chapeau. »

Arrivée de Lafayette en France, janvier 1782.

Le général Lafayette, parti d'Amérique les premiers jours de décembre, entra dans Paris à l'époque des fêtes que donnait la ville pour la naissance du dauphin. Il trouva en arrivant les poissardes qui l'attendaient et lui offrirent deux branches de laurier. La marquise, conviée avec la cour aux réjouissances de l'Hôtel-de-Ville, allait regagner sa voiture, quand Marie-Antoinette, comprenant l'impatience qu'elle devait avoir de retrouver son époux, lui épargna le retard qu'aurait causé le défilé du cortège royal en la faisant monter dans un de ses carosses qui la déposa à l'entrée de l'hôtel de Noailles. Le public sut gré à la reine de son attention, et le favori du jour put comprendre, par l'accueil qu'il reçut de toutes les classes de la population, que l'enthousiasme qu'il produisait dépassait l'affection que pouvait inspirer sa personne pour s'attacher à la cause qu'il défendait. « J'ai été reçu par la nation en général, écrit-il le 31 janvier à Washington, par le roi, par mes amis, d'une manière dont vous auriez joui et qui a dépassé toute mon ambition. Le roi m'a parlé de vous dans les termes d'une si haute confiance, m'a tellement exprimé la considération, l'admiration et l'affection qu'il a pour vous, que je ne puis me dispenser de vous le dire. J'ai été l'autre jour invité à dîner chez

Digitized by Google

le maréchal de Richelieu avec tous les maréchaux de France. Votre santé y a été portée avec toutes sortes de respect... Tous les jeunes gens de la cour sollicitent la permission d'aller en Amérique. »

Plein d'ardeur pour les intérêts d'un pays qui était pour lui une seconde patrie, Lafayette mandait à son chef : « On pense généralement ici que les efforts de l'Amérique n'égalent pas son pouvoir... Vous pouvez être certain que les Anglais sont déterminés à jouer un jeu désespéré... Je crois que l'évacuation de New-York et de Charlestown est aussi loin de leurs projets... que l'évacuation de Londres. Pour sortir de là, il faut qu'ils en soient chassés. » Chargé par une résolution spéciale du Congrès de correspondre avec tous les représentants des États-Unis, de donner son avis sur tout ce qui concernait les intérêts de la République, il se désespérait de l'indolence de l'Espagne, de son mauvais vouloir, et énumérant avec détail à Vergennes tous les mémoires, les lettres présentées à la cour de Madrid restées sans réponse, il s'écriait avec fierté : « Je vois, monsieur le comte, que les droits de la France à la gloire de cette révolution et à la reconnaissance des Américains ne pourront être justement partagés par aucune puissance de l'Europe. »

Prise de Minorque, 4 février 1782.

La nation espagnole, étrangère au mouvement des esprits qui existait en France, subissait sans l'influencer l'impulsion de son gouvernement. Des pensées de vengeance contre les Anglais, des velléités ambitieuses de conquêtes comme celles de la Jamaïque, des Florides et de Gibraltar, résumaient toutes les aspirations de la cour de Madrid. Les ami-

Digitized by Google

raux des deux nations après avoir vainement tenté plusieurs fois d'unir leurs forces dans le but d'une descente en Angléterre s'étaient enfin entendu pour la conquête de l'île de Minorque. Le fort Saint-Philippe, attaqué au mois d'août 1781, avait succombé au mois de février de l'année suivante.

Cette conquête qui venait à la suite de la capitulation de Cornwallis impressionnait vivement l'Angleterre, quand la défaite d'un amiral français vint relever un instant son orgueil.

Départ de de Grasse. Désordre de l'administration française.

Le gouvernement français, décidé à obtenir la supériorité dans les mers d'Amérique, avait fait partir de Brest, dans le mois de février, une flotte formidable sous les ordres du comte de Grasse, comprenant trente-sept bâtiments de guerre armés de 2,542 pièces de canon qui accompagnaient 134 bâtiments marchands. Cette flotte portait 14,380 marins, 3,040 militaires des régiments de la marine et 2,318 soldats appartenant aux bataillons français déjà en Amérique, en tout 18,558 hommes. C'était une force imposante, qui était moindre cependant que celle désignée par les ministres, car si l'on compare le chiffre des soldats et des marins appelés dans le royaume à celui de ceux qui s'embarquèrent, on trouve cinq mille deux cent trente hommes qui n'ont pas rejoint leurs navires. Cette flotte aborda Port-Royal de la Martinique, les premiers jours d'avril, dans un état sanitaire déplorable, car, à peine était-elle dans le port, que plus de deux mille cinq cents malades furent débarqués et envoyés dans des ambulances.

Le désordre et l'incurie contiuuèrent de telle

Digitized by Google

sorte que, lorsque de Grasse voulut remettre à la voile pour envoyer à Rochambeau les renforts qui lui étaient destinés, les cent quatre-vingt-douze hommes et les sept officiers appartenant au régiment de Saintonge, qu'il avait pris à Brest, étaient réduits, à la sortie de Port-Royal, à vingt-neuf hommes et deux officiers. Royal-Vaisseau, qui avait tiré de ses dépôts sept cent quarante-six hommes et vingt-un officiers et n'avait embarqué à Brest que cinq cent-dix-sept hommes et quatorze officiers, ne retrouvait que cent quatre-vingt-dix-neuf hommes et quatre officiers. En moins de cent jours, sans combats, sans avaries de mer, un corps de troupes de huit cents hommes s'était diminué de cinq cent quarante-neuf hommes et de dix-sept officiers. Après quatre-vingt jours de traversée, *dix-neuf cents* hommes disparaissaient sur trois mille neuf cent-cinquante qui existaient au départ de France. Le 8 avril au matin, de Grasse, désignant deux de ses vaisseaux pour veiller spécialement sur les cent trente-quatre bâtiments marchands qu'il convoyait, donna le signal du départ.

Combat entre Rodney et de Grasse, 9 avril 1782.

Son arrivée avait été connue de suite de Rodney, ce *Lion des mers*, comme l'appelaient ses matelots. Marin intrépide, corsaire par nature, prêt à tout risquer, sa réputation et le sort de sa flotte pour arriver à son but, Rodney était allé se poster au gros îlot de Sainte-Lucie, l'île la plus proche de la Martinique, détachant deux escadrilles sous les ordres de Samuet Hood et de John Wallace, avec mission de surveiller la flotte française. A l'annonce de sa sortie, Rodney courut à pleines voiles à sa suite avec trente-six vaisseaux de ligne et dix-huit frégates. Le

Digitized by Google

lendemain, dès neuf heures du matin, plusieurs vaisseaux des deux flottes entamèrent un combat qui dura jusqu'à trois heures et, le soir, de Grasse touchait au port de Basse-Terre, à la Guadeloupe. Quatre vaisseaux anglais avaient été en partie désemparés et deux vaisseaux français assez avariés pour qu'un d'eux restât à la Guadeloupe. Rodney, qui avait passé la nuit à se réparer, continua à suivre le lendemain les Français, qui se trouvaient en situation d'accepter ou de refuser le combat, à leur convenance.

Défaite de de Grasse, 12 avril 1782.

Le convoi marchand protégé par de Grasse forçait de voiles ; la flotte militaire était à sa suite, et Rodney avait ordonné à tous ses capitaines une chasse générale des Français, quand le 11, vers le coucher du soleil, les meilleurs voiliers anglais atteignirent le *Zélé*, vaisseau français de soixante-quatorze canons, qui avait perdu son beaupré et sa misaine dans un abordage avec un autre navire. De Grasse envoya la frégate l'*Astrée* au secours de son vaisseau menacé, puis vint avec ses autres navires, et le combat, qu'il évitait depuis deux jours, s'engagea pour ne pas abandonner le *Zélé* et l'*Astrée*, qu'entouraient sept vaisseaux anglais de premier rang. L'ardeur des officiers et des soldats était égale sur les deux flottes, les états-majors anglais se mirent en grande tenue, sur l'ordre de l'amiral; le signal de combattre, arboré sur le vaisseau qui portait de Grasse, la *Ville-de-Paris*, fut salué avec transport par des cris répétés de : Vive le roi ! Vingt-sept vaisseaux anglais couvrirent de mitraille les vaisseaux français. La *Ville-de-Paris*, attaquée par Rodney, qui

Digitized by Google

s'était attaché à elle, jurant qu'il sauterait plutôt que de lâcher prise, se vit bientôt placée entre lui et trois vaisseaux anglais, qui dirigeaient sur elle leurs feux. A ce moment, malgré les signaux de de Grasse, qui avait ordonné à tous ses navires de s'engager, malgré la vue de dix-neuf vaisseaux français qui se battaient d'une manière désespérée autour de l'amiral, le commandant de l'arrière-garde de la flotte, de Bougainville, abandonna le combat et profita d'un vent qui venait de s'élever pour fuir le champ de bataille. Quand le capitaine de Gouzillon, combattant non loin de son amiral, amena son pavillon, il était blessé, à moitié évanoui, et des six cents hommes qui formaient son équipage, il n'y en avait plus que soixante debout. De Grasse, qui se rendit peu de moments après, était entouré de trois cent soixante morts et de plus de six cents blessés sur treize cents hommes. La première parole en abordant le vaisseau anglais, fut un cri de douleur et d'indignation contre la conduite de Bougainville.

Lettres de Rodney et de de Grasse à la suite du combat.

« Nos équipages et ceux des Français, écrivait lord Rodney à son ministre, étaient enivrés de l'idée que le sort de deux couronnes dépendait de l'issue de cette journée, » et il avouait sept cent cinquante morts et dix-sept cent cinquante blessés. « Le combat vient de finir, mandait-il le soir même à milady Rodney. L'escadre britannique est victorieuse. Le général français est dans ma chambre. J'ai pris la *Ville-de-Paris* avec quatre autres vaisseaux de premier rang, un sixième vaisseau de ligne a sauté. Le reste de l'armée ennemie est mutilé. Nous nous sommes battus depuis dix heures du matin jusqu'à

Digitized by Google

huit heures du soir. » A la suite de cette lettre du triomphateur partait celle du vaincu : « C'est à bord du *Formidable*, commandé par l'amiral Rodney, disait de Grasse à Castries, que j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'abandonné de presque toute mon armée, qui n'a jamais voulu écouter les signaux que j'ai faits de reformer la bataille après un premier combat, j'ai été entouré par huit à dix vaisseaux et forcé de me rendre à sept heures du soir. Il n'y a que M. de Vaudreuil l'aîné qui m'ait secouru... Les ennemis avaient trente-six vaisseaux contre moi trente-un. Cette disproportion n'aurait pas compté sans l'inexécution de mes ordres... Pour sauver quelques braves gens autour de moi, j'ai été forcé de me rendre ; mais la défense de mon vaisseau fera sans doute plus d'honneur à la France et à sa marine que la fuite honteuse de M. de Bougainville et de la plus grande partie de mon armée. » Les Anglais rendirent justice au courage de l'amiral français, et le contre-amiral Drake, comparant cette victoire à celles remportées autrefois par les marins anglais, s'écria : « Il faut convenir qu'il n'y a pas d'exemple d'une telle victoire remportée sur un ennemi courageux et opiniâtre. »

Le résultat de cette terrible journée était la perte de douze vaisseaux, de quatre frégates, de onze cents canons et de trois millions embarqués sur la *Ville-de-Paris*.

Le gouvernement français voulut, suivant son usage, cacher à la nation le désastre que venait de subir sa flotte, et Rochambeau fut mécontent de lire

Le gouvernement français mécontent de la franchise de Washington.

Digitized by Google

dans un ordre du jour de Washington, le récit de cette cruelle défaite. Le général américain rendait justice au courage des marins de la France, mais disait loyalement à ses compatriotes la vérité sur un événement qui les atteignait en affaiblissait momentanément l'allié de leur pays. Washington en agissant ainsi, obéissait aux règles de bon sens, et nous dirons de prévoyance, qui dominent forcément les actes des gouvernements libres.

Malversations des fonctionnaires maritimes; leurs conséquences.

Dans quelle société particulière commerciale ou autre recommanderait-on comme un acte de sagesse de taire aux actionnaires les résultats d'une gestion plus ou moins habile? Si les administrateurs ne se croient pas permis de pareilles réticences, si les lois le leur interdisent sous des peines, pourquoi en serait-il autrement quand il s'agit de toute une nation ? La ruine de quelques particuliers peut-elle être comparée aux souffrances de deux mille soldats appartenant aux régiments de La Marck, de Conti, de Blaisois et des corps de la marine, qui avaient été cantonnés autour de Port-Royal de la Martinique, après la défaite de de Grasse? Livrés aux indignes spéculations des agents chargés de les nourrir, ils se mutinèrent une première fois le 3 juillet. Bouillé fit passer une quarantaine de ces malheureux par les verges et en mit six aux fers pour être envoyés dans les chiourmes du roi; mais ne s'occupa nullement de faire mieux nourrir ceux qui restaient. Les souffrances continuant, grâce à la protection tacite des autorités; deux cents soldats cantonnés à l'îlot des Cygnes se soulevèrent le 17 juillet, saisirent deux commis du service royal de la marine et des

Digitized by Google

agents subalternes de l'administration, les assommèrent et mirent au pillage le dépôt des vivres. Bouillé, averti, envoya deux cent-soixante soldats avec ordre de tuer sans pitié tout homme qui résisterait, et les officiers firent, dix heures durant, la chasse dans l'îlôt et abattirent cinquante-sept mutins. « Répression sévère, mais commandée par les circonstances, » écrivit Bouillé. Les survivants furent jetés dans les cales des vaisseaux de guerre et le 27 juillet, traduits devant une cour martiale. Trente-trois furent fusillés et soixante-seize destinés à passer leur vie dans ce que l'on appelait encore les galères du roi [1]. On s'émut à Versailles d'une pareille tragédie qui était comme le complément de celle de de Grasse, mais de Castries défendit avec énergie M. de Bouillé et s'arrangea de manière à faire échouer l'enquête que le roi avait exigée. Quelques fournisseurs déplacés à grand bruit, et le renvoi d'employés subalternes furent les seules satisfactions offertes à la justice et à l'humanité par le ministre [2].

[1] Cette expression était restée en usage, quoique depuis longtemps les forçats ne fussent plus employés à bord comme matelots ou rameurs.

[2] *Mémoires du duc de Lauzun*, p. 355 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XVIII, p. 95, 102, 119, 122, 123, 126, 130 et suiv., 156 et suiv.; tome XX, p. 8, 71; tome XXII, p. 276. — *Archives nationales* : O¹422, 29 juin, 28 août 1781. O¹492, 1er, 26 et 27 septembre, 28 octobre; mort de Maurepas, novembre 1781. K 161, 22 octobre 1781, naissance du dauphin, oct. et nov., déc. : 14, 18, 19, 20 janvier 1782. K 164, 1781, sans date, note signée : le duc d'Harcourt, et intitulée : Instituteurs. Réclamation des officiers de la chambre demandant à servir le dauphin. État des personnes nommées pour l'éducation et le service du dauphin. O¹477, 2, 8, 16, 30 novembre, 6, 20, 29, 31 décembre 1781. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, publiée par Lescure, tome I, p. 435, 445, 447, 458. — *Gustave III et la cour de France*, par Geffroy. Paris, 1867, in-8, tome I, p. 352. — *Mémoires de Lafayette*, tome II, p. 14, 19, 21, 22, 24. — *Histoire de la guerre de l'Indépendance*, par Botta, tome III, p. 548 et suiv.,

Digitized by Google

Réclamations des armateurs de Marseille contre les officiers de la marine.

Ces malversations, dont on s'empressait d'étouffer la divulgation dans le sang, étaient au reste communes dans le corps de la marine. Les bâtiments marchands affrétés par ordre du ministre et chargés d'hommes, de munitions et d'approvisionnements devaient à leur retour être escortés jusqu'en France. Mais les officiers et les gouverneurs des îles modifiaient à leur convenance les itinéraires des convois, retenaient les navires de guerre ou changeaient leur destination au profit du commerce qu'ils faisaient pour leur propre compte. Sur plus de six cents navires expédiés de Marseille en Amérique, quarante seulement avaient été reconduits à leur port de départ. Ce mépris des engagements stipulés avait amené la prise de cent treize navires par les corsaires anglais, quand soixante-seize armateurs de Marseille

560 et suiv. — *History of the reign of George III*, by Edward Baines, tome I, p. 342. — *Archives du ministère de la marine* (Colonies). Martinique. Carton 143. Tableau des départs de *Royal-Vaisseau*. États visés de marche à l'intérieur des différents détachements de *Royal-Vaisseau*. États des commissaires aux revues, 1782. Copie des effectifs de terre comprenant les troupes de marine devant être débarquées et considérées comme armée d'opération. (Correspondance.) Rapport du chevalier de Faye au ministre, du 18 août 1781 ; où il est dit : que 1,000 hommes envoyés de France ne donnent en réalité, une fois arrivés aux colonies, que 600 soldats. Plan de campagne arrêté au conseil d'amirauté; Londres, 16 janvier 1782. Lettre de Rodney à milady Rodney, 16 avril. Rapport du mouvement de l'armée anglaise, 10 avril 1782. Rapport et lettres de Rodney. Carton : Correspondance générale. Rapport du gouverneur maritime de Port-Royal de la Martinique; combat du 9 avril 1782. Rapport du capitaine Crampton, chef de pavillon de lord Rodney. Copie établie à Londres sur l'original communiqué en 1782 par lady Rodney. Lettre de sir Samuel Wallace, capitaine du pavillon. (Correspondance particulière du ministre.) Copie d'une lettre du contre-amiral Drake adressée à sir Andrews Jakson, secrétaire des conseils d'amirauté. Cartons 1782 (Colonies). Lettres du ministre, lettres au ministre. Correspondance particulière de M. de Castries. Dossier Bouillé. Dossier de Grasse.

Digitized by Google

déclarèrent au ministre qu'ils ne fourniraient plus de bâtiments si les contrats faits avec lui n'étaient pas observés. Le ministre fit de nouvelles circulaires pour recommander de veiller sur le retour des bâtiments marchands, mais n'en continua pas moins de favoriser les spéculations faites par les fonctionnaires de l'État. Nous trouvons une lettre de la marquise de Bouillé qui, ayant éprouvé une avarie sur des sucres embarqués à bord de la flûte du roi la *Sensible*, sollicite la remise du fret de cette marchandise. Le ministre refusa par la raison que « cette grâce aurait tiré à conséquence pour les autres chargeurs. » Mais la marquise s'adressa au roi lui-même, qui finit par la désintéresser. Le chef d'escadre de Bougainville s'était servi, pour le transport d'une cargaison de sucre lui appartenant, du vaisseau le *Jason*, qui tomba entre les mains des Anglais quatre jours après la défaite que cet officier avait contribué à amener.

Les corsaires français et les fraudeurs anglais.

Dans la guerre de corsaires que se faisaient les deux nations comme une sorte d'annexe de celle qui était engagée entre les flottes royales, le gouvernement de Versailles favorisait souvent les smogleurs anglais, c'est-à-dire les contrebandiers de la Grande-Bretagne, qui apportaient des marchandises dans nos ports. Le ministre de Castries espérait-il obtenir de ces fraudeurs des indications utiles ou comptait-il sur eux pour fournir la France de marchandises rendues rares par suite de la fermeture des mers? Cela est probable, car, dans une lettre à M. d'Aiglemont, commandant du port de Dunkerque, on lit : « Le commerce des fraudeurs anglais est des plus importants sur les côtes de Flandre et de Picardie. On doit

Digitized by Google

lui assurer toute protection et terminer à l'amiable toute contestation, l'intérêt des ports dût-il en souffrir. » Il était impossible du reste que Castries fût renseigné sur ce qui se passait sur les côtes d'Angleterre sans que des indications semblables fussent fournies au ministère de Londres pour les préparatifs faits en France. Dans l'extrait du plan de campagne arrêté par le conseil du roi de la Grande-Bretagne, le 2 mai 1782, il est formellement parlé de personnes employées à faire des observations et à lever des plans des diverses parties des côtes de France.

Mais en dehors de ces inconvénients, qui pouvaient être négligés en vue de l'approvisionnement de denrées nécessaires à l'alimentation d'un peuple, il y en avait d'autres bien plus graves. Le dévouement des Français pour leur roi et pour leur gouvernement était détruit; la défiance qu'inspirait la cour, la réprobation qui existait, dans les classes éclairées, pour ses prodigalités, la conviction du désordre des finances que les banqueroutes de Louis XIV et de Louis XV, que les renvois successifs de Turgot et de Necker par Louis XVI, avaient fini par inculquer dans les esprits comme une sorte de dogme irrécusable, donnaient aux actes les plus naturels des fonctionnaires une empreinte de concussion et de partialité.

Révoltes à Rochefort et à Bordeaux, juin 1781.

Des révoltes récentes montraient à la fois la facilité des populations à s'insurger et l'étrange légèreté des fonctionnaires de tous ordres lorsqu'il s'agissait des intérêts du peuple. Il existait, en 1703, un tarif réglant le prix du pain à Rochefort et à La Rochelle, tarif qui écrasait la population par la cherté mise à un aliment indispensable à la vie. Ce tarif, contre

Digitized by Google

lequel s'étaient élevées les réclamations les plus vives, avait été abandonné, et chacun le regardait comme tombé en désuétude, quand tout à coup le Parlement, en 1780, en ordonna l'application par arrêt. C'était, au dire d'un des députés envoyé au ministre par la ville de Rochefort, décréter un impôt annuel de cent quatre-vingt mille livres (un million de nos jours). Le Parlement, auquel on en appela, ne prit aucune décision et, laissant les pauvres et les ouvriers en proie à une misère que la cherté du blé aggravait, les poussa ainsi à une sédition dans laquelle des boutiques de boulangers furent pillées et incendiées. Un maître boulanger mourut par suite des mauvais traitements qu'il avait essuyés, et il fallut le déploiement de quatre mille soldats pour arrêter ce soulèvement, qui coïncidait avec celui de la ville de Bordeaux. Les Bordelais, victimes du même impôt et du même déni de justice de la part du parlement de la Guyenne, pendirent deux maîtres boulangers et forcèrent la garnison à se réfugier au Château-Trompette. Un nouveau tarif donna satisfaction aux réclamations des populations le 19 septembre 1781, mais laissa dans les cœurs de ces semences de défiance et de haine qui sont un danger incessant pour les gouvernements.

Irritation des populations maritimes de la France. Révolte à Dunkerque, mars 1782.

Les corsaires français, trouvant des concurrents dans les smogleurs anglais, s'indignaient de la protection donnée par le cabinet de Versailles à ces fraudeurs étrangers, et dans les ports de l'Océan et de la Manche il n'y avait qu'un cri de colère contre de pareilles faveurs. Au mois de janvier 1782, l'équipage d'un smogleur de Liverpool fut en partie

Digitized by Google

massacré à Nantes. Le 6 février, le capitaine Le Hélic, de Saint-Malo, trouvant non loin de Jersey un bâtiment anglais, le coula malgré le pavillon français qu'il avait arboré. Il fut cassé de son grade de capitaine par les autorités maritimes, mais tous les corsaires français prirent son parti, et l'exaspération des esprits, entretenue par plusieurs faits de ce genre, était au comble, quand le 10 mars un brick corsaire de Dunkerque, l'*Agile*, de douze canons, portant soixante-quatorze hommes d'équipage, rencontra à la hauteur de Gravelines une corvette de charge armée en corsaire et naviguant sous pavilion anglais. Le capitaine de l'*Agile*, Van Broëk, attaqua la corvette et, après un combat de deux heures, dans lequel il eut onze blessés et sept morts, l'Anglais amena son pavillon, et hissant la flamme conventionnelle des fraudeurs, voulut continuer sa route. Mais Van Broëk s'y refusa et, considérant la corvette comme une bonne prise, la conduisit le soir même à Dunkerque. Le lendemain, il se répandit dans la ville que le hardi capitaine avait été mandé auprès du gouverneur d'Aiglemont, qu'il avait été retenu, et que l'équipage de l'*Agile* se trouvait consigné à son bord sous une garde de soldats. A l'instant, la population se rassemble et vient demander la liberté de Van Broëk et de ses matelots. Le gouverneur, qui a fait fermer les portes de l'hôtel et est protégé par un poste de soldats de la marine, essaye en vain de la calmer en annonçant, par des crieurs, la réunion du conseil des prises pour délibérer immédiatement sur la mesure qu'il a ordonné. La multitude se répand sur les quais, exhalant des cris de menace et de co-

Digitized by Google

lère contre le gouvernement, puis tout à coup des marins, des pêcheurs se jetant dans des barques, se dirigent à force de rames vers l'*Agile,* l'escaladent et jettent à l'eau les soldats chargés de sa garde. A la nouvelle de cet acte de révolte, d'Aiglemont, perdant la tête, suspend la réunion du conseil des prises, appelle de nouvelles troupes et ordonne à son capitaine de pavillon de Bauzée d'aller mettre l'équipage de l'*Agile* aux fers.

Quand Bauzée se présente avec ses soldats, deux cents marins dunkerquois, grimpés dans les huniers de l'*Agile,* le reçoivent à coups de fusils, et il est contraint de s'éloigner en laissant une dizaine de morts. Au même moment, le smogleur anglais est envahi par des furieux qui le découpent à coups de hache, abattent sa mâture, jettent à l'eau son équipage, le livrent aux flammes et ramènent le capitaine et son second pour les pendre aux mâts de l'*Agile.*

Pendant ces orgies sanglantes, une députation d'armateurs et de capitaines de corsaires tentaient vainement d'obtenir, ne fût-ce que provisoirement, la liberté de Van Broëk. D'Aiglemont fut inflexible devant leurs sollicitations et celles du lieutenant-colonel de Biren, qui reçut l'ordre de faire nettoyer les quais. Biren, qui disposait au plus de sept cents hommes en face de plus de six mille révoltés, n'osait pas commander le feu, quand les soixante soldats suisses qui faisaient partie de ses forces et étaient détestés de la population, pressés et isolés par une suite de ces mouvements de flux et de reflux qu'impriment les foules, se servirent de leurs armes pour

Digitized by Google

se dégager. A leurs coups de fusil répondit aussitôt un feu roulant partant des fenêtres des maisons voisines qui dura plus d'une demi-heure jusqu'à ce que Biren put faire rentrer ses soldats dans l'intérieur de l'hôtel. A dix heures du soir, le calme semblait être revenu dans la ville, mais la révolte, à ce moment silencieuse et maîtresse de certains quartiers, dominait en souveraine sur la rade. L'*Agile* était devenu une forteresse prête à ouvrir le feu sur les magasins de la marine et la partie nord du port. L'appui des navires qui l'entourait lui était acquis et le maître de l'équipage de l'*Agile*, Van Broëk, avait fait jurer à ses compagnons de faire sauter le brick s'ils ne pouvaient pas le défendre contre l'artillerie des forts, après avoir causé à Dunkerque le plus de mal qu'il serait possible.

Quelle que fut la colère de d'Aiglemont, il fallut bien parlementer, et l'émeute ne cessa que sur l'assurance que Van Broëk conserverait son commandement, que personne ne serait puni et que la corvette anglaise serait déclarée de bonne prise. La troupe avait eu vingt-sept morts et soixante-treize blessés ; il y avait eu cent blessés dans la population et il y eut trente-trois convois de victimes. L'émotion causée à Versailles par les récits de Biren et d'Aiglemont fut des plus vive ; le ministre de Castries voulait faire poursuivre Van Broëk et Ruysbroëk comme les principaux auteurs de cette révolte ; il s'emporta contre Biren, dont il traita l'humanité de faiblesse, et si le roi n'eut pas été énergiquement pour l'indulgence, cette émeute, née des circonstances et que personne n'avait préméditée, eut eu des suites qu'il

Digitized by Google

était impossible de prévoir. Le roi suivit l'impulsion de son caractère doux et affectueux et Castries crut bien faire en écrivant au gouverneur d'Aiglemont, le 14 juin, trois mois après ce terrible évènement, « d'assurer comme par le passé toute protection aux fraudeurs anglais, quelques petits intérêts de particuliers ou de localités maritimes dussent-ils en être lésés. » M. de Castries, pas plus que le roi, ne comprit, à l'énergie de la lutte, à l'universalité des plaintes, que les Français avaient perdu cette sorte de religion de l'obéissance qui subsiste longtemps vis-à-vis d'un gouvernement, et permet aux nations de supporter une suite nombreuse d'injustices avant qu'elles ne cherchent à s'y soustraire.

L'ardeur passionnée avec laquelle le pays allait tenter de réparer les suites du désastre de de Grasse devait ajouter aux illusions des ministres et leur faire croire qu'ils dirigeaient encore les Français, au moment où ils tendaient chaque jour davantage à n'être plus, dans leurs mains, que les instruments passifs de leur volonté [1].

[1] *Archives de la marine.* Carton : Marseille. Carton 1782 : Ordres et dépêches du ministre, 28 décembre 1782. Lettre de remerciement adressée à M. de Castries par M. et Mme de Boullé, du 2 août 1783. Cartons : Rochefort. Révoltes à Rochefort et à Bordeaux, mai et juin 1781. Correspondance générale. Extrait du plan de campagne arrêté pour l'année 1782 par le conseil du roi d'Angleterre et d'amirauté, 2 mai 1782. Correspondance du ministre. Protection accordée aux fraudeurs anglais. Carton : Port du Havre. Lettres des 12, 16, 18, 20 avril. Lettre confidentielle du ministre au directeur général du mouvement du port de Dunkerque, 14 juin 1782. Lettre confidentielle du ministre à d'Aiglemont, 13 mars et 14 juin 1782. Rapport au ministre par d'Aiglemont, 13 mars. Instruction secrète du ministre, 16 mars. Deuxième rapport au ministre, 17 mars 1782. Rapport de sir Wallace, 21 avril 1782. Rapport de Rodney, 20 mai 1782.

Digitized by Google

Explosion de colère contre de Grasse; sa défaite annoncée en Corse comme une victoire.

A la nouvelle de la défaite de la flotte il y eut une explosion de colère dans le public, les épithètes les plus odieuses furent attachées au nom de l'amiral, et Lafayette, témoin de ces transports, écrivit au ministre américain Livingstone : « Le cri général est tel, que je ne crois pas qu'à l'avenir aucun amiral français osât, en aucun cas, rendre son vaisseau. »

Louis XVI fut vivement ému et Vergennes dut le consoler et combattre le découragement qui s'était emparé de son âme. « L'événement est sans doute très malheureux, lui disait-il, mais il n'est pas irréparable, il ne change rien essentiellement au fond des choses, il ne peut avoir d'influence que sur l'opinion toujours si utile à conserver, mais qu'il ne sera pas difficile, j'espère, de rétablir et de fixer... si, faisant arme des ressources que Votre Majesté trouve dans l'abondance de ses moyens, dans l'affection de ses peuples, et plus encore dans la fermeté et dans l'élévation de son âme, Elle ne se montre sensible à ce revers qu'en raison du sort malheureux de ceux de ses sujets qui en sont les tristes victimes, et que par des résolutions vigoureuses, Elle annonce la résolution décidée de ne rien épargner pour rétablir la fortune de ses armes... Les Anglais peuvent se féliciter de la victoire, mais ils ne gagnent rien au fond... Le moment semble décisif, Sire, pour en imposer à votre ennemi et pour rassurer vos amis qui peuvent être ébranlés... Il n'y a pas un moment à perdre. Le parti que Votre Majesté prendra fixera l'opinion de son règne. »

Inquiets sur l'effet que l'annonce d'un pareil évé-

Digitized by Google

nement pourrait produire en Corse, les ministres qui n'avaient pu empêcher la vérité de se faire jour en France, profitèrent de la situation isolée de cette île pour transformer une défaite en une victoire. Les fonctionnaires annoncèrent un triomphe des Français, firent de grandes réjouissances à l'occasion de cette nouvelle mensongère, auxquelles le peuple s'abstint de prendre part, et un sonnet imprimé à Bastia vint féliciter le roi de la gloire qu'il avait acquise[1].

Conseil de guerre assemblé sous la pression de l'opinion publique.

De Grasse arriva de Londres le 20 juin, et le mois suivant, le 11 juillet, sollicita de Louis XVI la réunion d'un conseil de guerre pour y expliquer sa conduite. Les Anglais rendaient justice à son courage. Aussi le roi le reçut-il bien. Mais le ministre, soit qu'il agit par affection pour Bougainville, comme l'en accusa, au cercle de la reine, le compagnon d'armes de de Grasse et son ami le marquis de Vaudreuil, soit qu'il craignit l'émotion profonde du pays, aurait vivement désiré détourner l'attention des Français de ce déplorable événement, et faire, suivant les habitudes des gouvernements absolus, une de ces enquêtes mystérieuses qui permettent d'épargner les coupables qu'on désire amnistier et de frapper ceux que le défaut de protection laisse sans défenseurs. Ce ne fut que sous la pression de l'opinion publique qu'il proposa de renvoyer indistinctement devant un conseil de guerre les officiers qui avaient survécu au combat du 12 avril. La Cour de Versailles, où presque toutes les familles se trouvaient atteintes

[1] Voir ce sonnet aux pièces justificatives B.

Digitized by Google

par la perte d'un de ses membres, avait assisté en deuil au service funèbre célébré en mémoire du marquis de Vaudreuil[1], de Montguyon, de La Clocheterie et des principales victimes de cette terrible journée, quand s'ouvrit l'enquête destinée à en éclairer les péripéties. Pendant une année, M. d'Hector, à Brest, et Latouche-Tréville, à Rochefort, entendirent onze cent quatre-vingt-huit témoins. Le conseil d'enquête blâma la manière dont de Grasse avait engagé le combat, et trop sévère, au dire des Anglais, affirma que cet amiral, qui rendit la *Ville-de-Paris* quand ses ponts étaient couverts de *quatre cent quatre-vingts* cadavres et qu'il n'avait plus qu'un seul officier auprès de lui, devait continuer la lutte parce qu'il avait encore des marins, des munitions et que ses mâts n'étaient pas tous abattus. La réprobation de la conduite de Bougainville était unanime et le conseil d'enquête faisait peser sur lui la responsabilité de la perte de la bataille.

Le conseil de guerre auquel furent déférés cent-dix-sept officiers, s'assembla à Lorient le 21 octobre 1783, sous la présidence du comte de Breugnon, marin rigide et sévère, qui fit trembler les courtisans de Versailles et les poussa à solliciter la dissolution de ce tribunal pour le remplacer par une juridiction mieux préparée à subir leur direction. Mais de Castries, effrayé de l'animation des populations, déclara qu'on était trop engagé pour reculer. La conduite de Bougainville souleva une tempête d'indignation parmi ses juges, les mots de faiblesse, d'impéritie

[1] Ce Vaudreuil, frère du marquis, capitaine du *Triomphant*, avait été tué sur son banc de quart.

Digitized by Google

et de lâcheté sortirent de plus d'une bouche au récit de ce qu'il avait fait et l'on craignit un instant, à Versailles, qu'une flétrissure des plus graves ne fut infligée à la marine toute entière en la personne d'une fraction si considérable de son état-major. Les correspondances de M. de Castries portent l'empreinte des efforts faits par ce ministre pour mitiger autant que possible la patriotique colère des lieutenants-généraux, chefs d'escadres et capitaines de vaisseaux qui peuplaient le conseil de guerre. Le jugement rendu, quoique affaibli par suite de son influence, n'en fut pas moins sévère pour l'honneur de plus d'un marin. Par une de ces inconséquences auxquelles échappe bien rarement la faiblesse humaine, ce tribunal qui signalait la conduite du marquis de Vaudreuil comme un exemple digne d'être transmis à la postérité, blâmait Gouzillon, qui commandait le vaisseau *L'Ardent*, sous prétexte qu'il avait amené son pavillon avant celui du vaisseau amiral. Gouzillon invoqua vainement ses blessures, l'état de son vaisseau que Rodney dut faire remorquer pour empêcher qu'il ne coulât. Il ne put, malgré ses suppliques, faire réformer un blâme qui contristait le cœur de ce brave marin et il dut se contenter d'une lettre du ministre de la marine où M. de Castries disait « que le roi et le ministre ne peuvent voir dans l'arrêt qui frappe M. de Gouzillon qu'une interprétation rigide du règlement, mais que ce jugement ne saurait altérer la confiance que le ministre a placée dans un officier aussi recommandable. »

Le nom de de Grasse fut flétri par des injures, des

Digitized by Google

calembours, des articles de journaux, des chansons, enfin par tous les moyens dont disposait le public pour exhaler sa colère et son mépris. Son courage, reconnu par ses adversaires les Anglais, par les Américains ses alliés, ne put soustraire le malheureux amiral à la flétrissure que voulaient lui imposer ses contemporains. Par une singulière bizarrerie de la fortune son nom reste entaché par une défaite qu'a amenée Bougainville, et Bougainville échappe à la fois à l'oubli et à une fâcheuse renommée par son voyage autour du monde et l'île à laquelle il a donné son nom.

Votes des villes de France pour la reconstitution de la flotte, juin 1782.

Les grandes villes de France, et une foule de citoyens, s'empressèrent de venir en aide à l'État pour rendre à la marine les vaisseaux qu'elle avait perdus. Les six corps de marchands et les communautés d'arts et métiers de Paris offrirent 500,000 livres pour un vaisseau, la chambre de commerce de Marseille en donna 1,200,000 pour en construire un de cent-dix canons et 300,000 livres pour venir au secours des familles des matelots et la ville fit don d'une frégate. La généralité de Paris voulut donner son navire comme avait fait Bordeaux en décidant qu'on en construirait un de cent canons et que des secours seraient donnés aux veuves et aux enfants des matelots de la province qui avaient péri. Dunkerque offrit une frégate et 50,000 livres, le Havre un vaisseau de soixante-quatorze, les États de Languedoc un de cent canons entièrement armé et 100,000 livres. Les États de Bourgogne un de cent-dix canons, et la ville de Strasbourg, dont les marchands se cotisèrent pour une somme de

Digitized by Google

12,000 livres, versa, à l'instar d'Arles, 100,000 livres dans les caisses du gouvernement [1].

Ces secours destinés à renforcer le nombre des vaisseaux français étaient d'autant plus nécessaires que le gouvernement de Versailles n'avait pas renoncé à reprendre position dans l'Inde avec l'appui du sultan de Mysore.

Arrivée dans l'Inde de l'escadre de l'amiral Hughes, 15 janvier 1780.

Les ministres anglais préoccupés de cet ennemi implacable et puissant, avaient fait partir de Plymouth, le 6 mars 1779, quatorze jours avant la reddition de Mahé, le dernier comptoir appartenant à la France sur le continent indien, une escadre de neuf bâtiments de guerre convoyant onze transports chargés de six mille six cents soldats. L'amiral Hughes ayant trouvé la colonie française de Gorée évacuée d'après les ordres donnés à Lauzun, cingla vers le Cap, où il était rendu à la fin de juillet, et n'en repartit que le 4 novembre. Quand cette escadre, impatiemment

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tomes XIX, p. 297; XXI, p. 66; XXV, p. 30, 108, 109, 114, 126, 150, 174, 231, 263, 281. — *Correspondance secrète inédite*, publiée par Lescure, tome I, p. 483, 485. — *Mémoires de Lafayette*, tome II, p. 36. — *Archives de la marine*. Cartons : Correspondance générale. Détails sur l'effet produit en Corse par le combat du comte de Grasse, 1782. Lettre du comte de Grasse à M. de Castries, 22 août 1782. Réponse de Castries à de Grasse, 22 août 1782. Correspondance particulière du ministre. Campagnes, ordres, correspondance générale. Lettres et instructions du ministre au comte d'Hector, commandant de la marine à Brest, 26 juillet 1782. Registres des délibérations des conseils convoqués à Brest et à Rochefort. Ordre de convocation du conseil de guerre, signé : Louis XVI, contresigné : de Castries, 29 août 1782. Procès-verbaux d'interrogatoires. Dossier vaisseau l'*Auguste*. Documents anglais et américains. Carton 1782. Traduction de la *Gazette de Boston* du 13 juin 1782. — *Archives nationales* : K 164. Mémoire adressé par Vergennes à Louis XVI sur les affaires d'Amérique, 27 mai 1782. O'124, 29 août 1782. O'423, 21 août 1782. O'478, 16, 23 juin, 12, 26 juillet, 30 mai 1782.

Digitized by Google

attendue par les conseils de Calcutta et de Bombay, aborda à Madras, il ne put y débarquer que dix-huit cents hommes valides. Ce secours était bien insuffisant en présence de la lutte terrible qui se préparait entre les Anglais et le sultan de Mysore. Hughes, à peine arrivé, voulait attaquer l'île de France et l'île Bourbon, mais le conseil supérieur de Calcutta était loin de songer à des conquêtes. Il sentait que toutes les forces dont il pourrait disposer étaient nécessaires pour tenir tête à Hyder-Ali aidé d'un corps de troupes françaises, sous les ordres de Puymorin, aux Marattes ses alliés et au vice-roi de Decan, qui comptait aussi des Français dans ses troupes dirigé par un officier de fortune, Lallée.

Les Français établis dans l'Inde sollicitent l'envoi de troupes.

Les Français, témoins de la guerre implacable qui s'engageait entre un souverain de l'Inde et les Anglais, s'exaltaient au souvenir de l'ancienne puissance de leur patrie, et sollicitaient avec ardeur la présence de flottes et de troupes. « Il n'a pas paru une voile française dans les mers de l'Inde, écrivait à Versailles le gouverneur de Pondichéry, Bellecombe, une ou deux frégates françaises eussent suffi pour ruiner le commerce anglais... C'est notre négligence qui fait leur fortune (des Anglais). » L'officier Lallée s'écriait dans ses lettres : « Le moment est des plus favorables pour la nation qui doit profiter des dispositions et des efforts de Hyder. Depuis que je suis à son service, il m'a témoigné le désir qu'il a de voir arriver une escadre avec des forces qui puissent soutenir le nom français dans l'Inde... Si des seigneurs du pays font des vœux pour l'arrivée de forces françaises, combien n'en font

Digitized by Google

pas les véritables Français ». Si l'on envoyait « aujourd'hui quelques forces auxiliaires, disait un magistrat de Pondichéry, les Anglais y seraient anéantis en moins de deux mois, ils sont sans argent, découragés, assaillis de toutes parts par les troupes de la confédération indienne. » Nobles erreurs qu'entretenait Hyder, quand, dans son ardent désir d'obtenir le secours de troupes européennes, il mandait au gouverneur de l'Ile de France : « Nous venons de dépenser des millions de pagodes pour former beaucoup de troupes, de l'artillerie... Nous nous sommes mis en campagne, avons brûlé quarante-huit forteresses et bien des établissements aux Anglais et à leurs alliés, avons envahi le royaume d'Arcote... Sans aucun retard, et aussitôt la réception de la présente lettre, il faut envoyer sur des vaisseaux cinq à six mille blancs bien disciplinés et qui aient fait la guerre, avec un chef habile surtout, et qui puisse m'écouter dans toutes les opérations en lui donnant de bonnes instructions. »

Défaite d'Hector Munro, septembre 1780.

Un mois après cette lettre Hyder anéantissait un corps entier de l'armée anglaise, et le général Hector Munro ramenait avec peine quelques soldats à Madras. Mais si cette ville était privée de vivres, d'argent et d'armes, si le trésor de la présidence de Calcutta, qui était de 145 millions en juillet 1778, se trouvait épuisé au mois de janvier 1780, si plusieurs vaisseaux amenés par l'amiral Hughes avaient été forcés de retourner en Europe, il n'en restait pas moins une force imposante à la Compagnie, des revenus qui, quoique consommés, aussitôt que rentrés, arrivaient dans ses coffres, un territoire sur lequel elle était assise ; des hommes qui s'étaient

Digitized by Google

formés pour la guerre et la diplomatie dans les péripéties qu'avait éprouvée cette association de marchands devenus législateurs d'un vaste empire.

Warren Hastings, gouverneur général de l'Inde en 1780.

Le gouverneur général de l'Inde était à ce moment Warren Hastings. Arrivé dans le pays à l'âge de dix-neuf ans, comme écrivain au bureau de la secrétairerie, il avait assisté à tous les événements qui s'étaient passés dans ces contrées depuis 1751. Tour à tour diplomate et soldat il s'était, au milieu d'une carrière agitée, familiarisé avec la langue du pays, ses lois et ses usages alors inconnus à la plupart des Anglais et avait ainsi, en gravissant tous les échelons de l'administration, mérité d'atteindre la première place.

Hastings, à la nouvelle de l'échec de Munro, rassembla le conseil de Calcutta et décida l'envoi immédiat à Madras de quinze lacs de roupies (près de 4 millions) et le départ d'un corps de troupes sous les ordres de Eyre Coote.

Hyder-Ali battu le 1er juillet et le 27 sept. 1781.

Le général anglais, qui avait cherché plus d'une fois à livrer une bataille à Hyder, finit par se trouver en face de lui le 1er juillet 1781. Il n'avait sous ses ordres que sept mille cinq cents hommes, tant cipayes qu'européens, et n'hésita pas cependant à engager l'action contre les cent mille combattants du sultan de Mysore. La tactique européenne l'emporta. Hyder dut quitter le champ de bataille et ne fut pas plus heureux le 27 septembre en cherchant une revanche. En présence de ces victoires qui attestent non seulement l'immense supériorité des troupes européennes sur les armées de barbares qui leur étaient opposées, mais la vigoureuse installation de la puissance anglaise sur le continent indien, que

Digitized by Google

pouvaient quelques soldats français à la solde de princes du pays ou quelques vaisseaux perdus dans ces mers dont les rivages ne recélaient plus un port français qui put les abriter ?

Apparition de l'escadre du comte d'Orves devant Pondichéry, 26 janvier 1781.

L'escadre du comte d'Orves vint déployer le drapeau de la France à Pondichéry, le 26 janvier, mais comme il n'y avait aucune troupe de débarquement à son bord, elle ne tarda pas à retourner à l'Ile de France. A peine était-elle partie que la flotte anglaise accourait ravitailler Madras qu'assiégeait Hyder, débloquer Gondelour et le sultan de Mysore entrait en fureur contre un allié comme le roi de France qui le laissait seul en face des Anglais après lui avoir fait vanter sa puissance et promettre son appui.

Déclaration de guerre de la Hollande contre l'Angleterre, Février 1781.

La déclaration de guerre de la Hollande contre l'Angleterre ne pouvait aider en rien le cabinet de Versailles. Les Anglais avaient de suite pensé à s'emparer du Cap, et les Hollandais s'étaient adressés à la France pour le défendre. Deux escadres quittèrent simultanément les ports des deux pays, l'une pour conquérir cette colonie et l'autre pour la protéger.

Combat de Suffren avec les Anglais à Santiago, 16 avril 1781.

Le bailli de Suffren, parti de Brest le 21 mars 1781, à la tête de deux vaisseaux de soixante-quatorze, de deux frégates et de huit bâtiments de transport chargés de troupes, rencontrant à Santiago, une des îles du cap Vert, la flotte anglaise, commandée par Johnston, engagea avec elle un combat. Il détruisit un des brûlots de Johnston après une lutte de huit heures, et courut au Cap en abandonnant aux Anglais un de ses bâtiments de transport. Suffren, après avoir pourvu à la défense de la colonie, reprit, le 3 mai, la mer et rejoignant d'Orves à l'île de France,

Digitized by Google

partit avec lui pour l'Inde avec des troupes de terre composées de deux mille trois-cent-cinquante blancs et de mille quarante-sept nègres, pourvues de quatre-vingt-neuf pièces d'artillerie et commandées par le colonel Du Chemin. La flotte française, composée de onze navires tant frégates que vaisseaux, et de dix-huit transports, avait mis à la voile le 7 décembre 1781, et comptait atteindre la côte de Coromandel au mois de février 1782. D'Orves et Du Chemin, porteurs d'un projet d'alliance offensive et défensive qu'ils devaient proposer à Hyder-Ali, munis de tout ce qu'avait pu leur fournir le zèle du gouverneur des îles de France et de Bourbon, le vicomte de Souillac, couraient à leur but pleins d'ardeur, quand arriva à Souillac l'annonce qu'une nouvelle escadre allait partir de France avec six mille soldats et qu'une ordonnance royale, datée du 3 novembre 1781, avait nommé Bussy commandant des armées de terre et de mer et de toutes les colonies situées au delà du cap de Bonne-Espérance.

Bussy nommé commandant en chef dans les mers de l'Inde, 3 novembre 1781.

Les instructions ministérielles portaient qu'au lieu d'embarquer sur l'escadre du comte d'Orves toutes les troupes réunies à l'Ile de France, il fallait se borner à l'envoi de douze à quinze cents hommes pour la défense de Ceylan, et se contenter, en attendant Bussy, de nuire au commerce des Anglais sans chercher des actions de guerre avec eux. Grand fut l'embarras du vicomte de Souillac. Comment faire comprendre à Hyder-Ali le retrait d'une partie des troupes amenées par l'escadre du comte d'Orves et le retour de cette flotte aux îles. Il se détermina à prescrire au comte d'Orves de transporter onze

Digitized by Google

cents soldats à Ceylan sous les ordres de M. d'Offelize, et de laisser le reste des troupes, commandées par Du Chemin, à l'armée du sultan de Mysore. Il expliqua, dans une lettre au nabad, les raisons qu'il avait pour rappeler la flotte à Bourbon, lui annonçant l'arrivée prochaine de Bussy, et lui envoyant une lettre de Louis XVI où le roi de France disait au sultan de Mysore : « Nous sommes entièrement décidé à concourir avec vous à détruire les ennemis communs et à vous assurer, ainsi qu'à vos descendants, la paisible possession de vos États, quelques efforts que fassent contre vous aucune puissance de l'Europe ou de l'Inde. — C'est bien, répondit le vieux nabab, mais des vaisseaux et des soldats de suite vaudraient mieux. »

Le doute de Hyder, sur l'efficacité de l'appui qu'il devait recevoir de la France, était bien naturel, aussi, à l'annonce du départ prochain de la flotte, résolut-il de s'éloigner de la côte de Coromandel pour veiller à la conservation de la ville d'Arcot qu'il avait prise, et de se rapprocher de ses États. Mais ce retour de la flotte ne devait pas s'effectuer comme l'avait prescrit le ministère de Versailles. Les ordres de Castries n'atteignirent pas le comte d'Orves, mort sur son navire, mais le bailli de Suffren son successeur. Suffren, qui venait de tenir tête aux Anglais dans plusieurs rencontres, qui avait débarqué des troupes à Porto-Nove, non loin de Pondichéry, répondit en faisant voile pour Ceylan, que les directions venues de France étaient impossibles à suivre, que ce serait jeter Hyder et les princes indiens dans les bras des Anglais et, il apprit au ministre

Digitized by Google

ce qu'il avait fait et la prise, par Du Chemin, de Gondelour où les Français avaient trouvé trente-cinq pièces d'artillerie.

La résolution de Suffren, de poursuivre activement la campagne qu'il avait commencée, fut, du reste, justifiée par les événements.

Arrivée de Bussy à l'Ile de France, 1er juin 1782; ses déceptions.

Bussy, quittant la France le 1er janvier 1782, avait attendu jusqu'au 15, à Sainte-Croix de Ténériff, les trente-deux bâtiments de transport partis de Brest le 11 décembre 1781, sous la garde de sept vaisseaux de ligne que commandait le comte de Guichen. La tempête ayant dispersé cette flotte, Guichen était revenu à Brest d'où il n'était ressorti que le 11 février, et Bussy, qui avait abordé le Cap le 10 avril, ne touchait à l'Ile de France que le 1er juin 1782. A peine aux îles Bussy prépara l'expédition qu'il méditait, calculant qu'au 1er octobre il arriverait de France dix-sept vaisseaux de ligne, deux frégates et quarante-quatre bâtiments de transport chargés de troupes ce qui, y compris les hommes qui étaient à l'Ile de France, lui aurait constitué une force de sept mille deux cents hommes, sans compter les Français qui étaient au service d'Hyder sous la conduite de Lallée et de Puymorin. Mais ces calculs furent encore déçus, les Anglais enlevèrent plusieurs transports, la tempête en dispersa d'autres, et lorsque le chef du convoi, de Peynier, arrivé au Cap le 2 août, aborda à Bourbon le 29 octobre, il avait ses vaisseaux chargés de malades, la moitié des hommes qu'il amenait périt d'une fièvre épidémique, et Bussy ne put passer dans l'Inde, au mois de décembre, qu'avec deux

Digitized by Google

mille hommes de troupes et trois vaisseaux de ligne.

Exploits de Suffren pendant l'absence de Bussy.

Pendant cette absence forcée du commandant suprême des forces et des établissements français dans les mers de l'Inde, la lutte contre les Anglais s'était soutenue par l'énergique activité de Suffren. Hyder, sous son influence, avait renoncé à se rapprocher de ses États, et Suffren, après avoir repris Trinquemalé aux Anglais, le 31 août, livrait, le 2 septembre, une bataille à l'amiral Hughes, détruisait un vaisseau et une frégate, mettait neuf cents Anglais hors de combat et rentrait dans le port de Gondelour dont il avait fait une place de dépôt. A peine y était-il arrivé que Hyder, qui s'était chargé de défendre la place et de la fournir de vivres pendant son expédition, vint se plaindre vivement à lui de la conduite de M. d'Hoffelize qui, s'appuyant sur un des articles du traité conclu avec le roi de France, et signé par MM. d'Orves, Du Chemin et de Souillac, avait refusé de marcher à l'ennemi. Il accusa cet officier de lâcheté et signala les exactions et les dilapidations des commandants des troupes françaises.

De Castries blâme plusieurs des conditions du traité conclu avec Hyder-Ali.

Le traité dont avait abusé d'Hoffelize avait frappé le ministre Castries dès qu'il en avait connu le texte, car, après des compliments à Souillac sur le zèle qu'il déployait, il ajoutait : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que Sa Majesté n'a pas adopté les principes sur lesquels posent les conditions du traité conclu avec Hyder-Ali-Khan... Par l'article premier vous stipulez que non seulement les troupes du roi rentreront en possession de tous les établissements que la Compagnie occupait, mais vous en demandez dont elle n'a jamais joui. Depuis longtemps la France a

Digitized by Google

fait déclarer aux princes de l'Inde que si elle sollicitait leur alliance et leur concours pour l'abaissement de la puissance anglaise, ce n'était pas pour s'approprier les dépouilles des Anglais... Par l'article deuxième vous demandez à Hyder-Ali-Khan de joindre aux troupes du roi et de mettre sous les ordres immédiats de M. Du Chemin, un corps de seize mille hommes... qu'il soudoyera, mais dont il ne pourra plus disposer... L'indépendance du corps français, dont vous avez fait une condition péremptoire, est encore un objet dont vous n'eussiez même pas prononcé le mot si vous eussiez réfléchi que cette demande marquait une méfiance des dispositions de Hyder-Ali-Khan... Si vous eussiez été instruit de ce qui s'est toujours pratiqué en pareil cas... Vous n'eussiez pas pensé à établir comme base de votre traité une condition que bien des circonstances de guerre rendent impraticable. »

Plaintes de Castries sur les dilapidations et les concussions des chefs militaires, des agents diplomatiques et des commandants de vaisseaux.

Quelques jours après le ministre se plaignait à M. de Souillac des dilapidations des chefs militaires, des agents diplomatiques, des commandants de bâtiments de guerre et en général de tous les employés français dans l'Inde. Il signalait la prise d'un brick anglais chargé de vivres et de 226,000 piastres (environ 1,226,180 francs), au banc des Aiguilles, il rappelait la conduite du capitaine d'Oms, et de son état-major qui avaient défoncé les tonnes d'argent, pris la plus grande portion de ce qu'elles contenaient et après avoir donné une part dérisoire à l'équipage, réduisaient de beaucoup, dans leur déclaration, en arrivant à l'Ile de France, l'importance de leur capture. Les réclamations des matelots, les pro-

Digitized by Google

testations du conseil supérieur de l'île forcèrent M. de Souillac à sévir. L'état-major fut arrêté, un conseil de guerre réuni, et l'instruction durait depuis onze mois quand l'ordre vint d'envoyer d'Oms en France pour y rendre compte de sa conduite. D'Oms était sur le point de s'embarquer lorsqu'il mourut subitement. L'administration prétendit qu'il avait succombé à un coup de sang, mais le public attribua sa mort soit à un duel, soit à un assassinat commis par un ordre supérieur. L'armée de terre n'était pas plus exempte que la marine de pareilles souillures malheureusement inévitables en temps de guerre et surtout dans des pays où des hommes appartenant à une civilisation avancée se trouvent en contact avec des peuples barbares. « Je reçois, écrivait de Castries à Souillac, les détails les plus affligeants sur l'inconduite des officiers supérieurs et l'affreux désordre régnant dans la petite armée de l'Inde... La conduite scandaleuse de la plupart des officiers de terre et de mer exige que l'autorité continue à être réunie dans la même personne. Au cas où M. de Bussy viendrait à manquer, cette autorité ne peut être mieux placée que dans les mains de M. le bailli de Suffren... Par malheur, ainsi que je l'avais prévu, les demandes qui ont été faites à Hyder-Ali-Khan autant que la funeste conduite de M. Du Chemin, ont contribué à nous aliéner l'esprit de ce prince. Je n'ai aucun reproche à vous faire : le choix de M. Du Chemin était justifié par son grade et sa réputation militaire. Vous ne pouviez prévoir qu'il le ternirait par un esprit de cupidité qui ne s'était pas encore développé. Je gémis surtout

Digitized by Google

des excès et des insubordinations des capitaines des vaisseaux du roi... Sa Majesté est décidée à les punir sévèrement. Il sera surtout nécessaire de vérifier les demandes de fonds pour les états-majors. Les dépenses atteignent l'exagération. »

Mort de Hyder-Ali, le 7 décembre 1782; ce que c'était que Hyder-Ali.

Les craintes de M. de Castries sur les conséquences que pourraient avoir l'irritation de Hyder-Ali étaient vaines, car le sultan de Mysore n'existait plus au départ de sa missive. Il avait expiré le 7 décembre 1782. « C'était, écrivit Bussy à Versailles, un homme qui réunissait de grandes qualités et de grandes vues. Il avait été lui-même l'artisan de son immense fortune; il n'y était parvenu, il est vrai, que par les plus grands crimes, aussi, à mon arrivée, avais-je trouvé un traité prêt à se conclure entre les Marattes, le Souba du Deckan et les Anglais, pour détruire la puissance de cet homme qu'ils qualifiaient de brigand. La manière dont il a fait la guerre dans cette province justifie cette expression. Tous les paliagars et rajahs de la province étaient favorablement disposés pour la nation française, mais Hyder-Ali les ayant chassés, ruinés ou détruits, le peu qu'il en est resté s'est mis à l'abri de ses cruautés en se retirant dans les bois et dans les montagnes et s'est réuni aux Anglais. Il est donc très vrai de dire que la France ne pouvait point compter sur un pareil homme qui n'a jamais fait corps avec les puissances asiatiques... Hyder-Ali-Khan n'était qu'un aventurier sur le compte duquel les Français répandus dans l'Inde pendant la paix ont donné au ministère de fausses notions. »

Tippo-Saëb avait succédé à son père Hyder-Ali

Digitized by Google

quand Bussy, arrivé à Ceylan le 10 mars 1783, alla rejoindre Suffren à Trinquemalé, puis vint avec lui à Gondelour où était enfermé le comte d'Offelize avec seize cents soldats européens et deux mille cipayes. L'escadre qui avait conduit Bussy était dans le plus déplorable dénuement, et les équipages des navires se trouvaient si affaiblis que Suffren dut désarmer sept de ses bâtiments pour armer les huit vaisseaux que lui amenait le chef suprême des forces françaises dans l'Inde.

État des renforts amenés à Suffren par Bussy. Jugement de Suffren sur la situation de la France dans l'Inde.

« Les objets dont l'escadre manque le plus, écrivait Suffren au marquis de Castries, c'est de grosses ancres, de câbles, de cordages, poudre, boulets et mâtures. Je n'ai aucune pièce de rechange et tout vaisseau démâté devient inutile... L'envoi des renforts doit être fait dans le plus grand secret, sans quoi les Anglais en enverront toujours plus; vu les grandes ressources qu'ils ont dans les Indes leur escadre leur coûte infiniment moins. C'est à vous, Monseigneur, qui avez la confiance du Roi à représenter cela avec force; l'envoi de quelques vaisseaux de plus n'est rien relativement à la dépense de l'expédition de l'Inde et cela seul pourrait la rendre profitable. »

Ces dernières paroles pleines de bon sens caractérisent, d'une manière complète et irréfutable, l'œuvre impossible tentée à ce moment par la France. Ce n'était pas un vieillard, illustré par ses exploits sous Dupleix, qui était en état de rétablir l'empire qu'il avait contribué à fonder dans sa jeunesse par son ferme accord avec un homme de génie. La conviction qu'il n'y avait plus rien

Digitized by Google

à faire de durable et d'utile pour la France en Asie, ressort avec une évidence d'autant plus grande, qu'elle se fait jour, même à leur insu, dans les rapports du ministre de la marine, dans un mémoire du comte d'Estaing, et dans les écrits de Français établis dans l'Inde. Il est plus question de ruiner les établissements fondés par une nation rivale que d'en ériger de sérieux pour la France. Le marquis de Castries, en résumant, dans un mémoire au roi, les causes qui ont fait échouer la campagne de 1782 à 1783, parle de fautes, d'accidents maritimes, de maladies épidémiques comme si les Anglais n'en avaient pas eu leur part. Les Anglais ont eu, comme les Français, à combattre les mêmes erreurs, les mêmes dilapidations, comme les Français ils ont soutenu les péripéties d'une longue lutte avec et contre les alliances de princes indiens.

Vaines illusions des officiers et des fonctionnaires sur la fondation d'un établissement français dans l'Inde.

D'Estaing, au moment où la paix va rendre ce continent à ceux qui ont mérité de le conserver par leur persévérance, pousse plutôt le cri de désespoir du patriotisme et du soldat indomptable, mais vaincu, que celui d'un homme d'État, lorsqu'il s'écrie : « Si la puissance du Roi le met au-dessus des avantages qu'on laisse échapper, il importe au moins au Roi, à son honneur, à sa dignité, de ne pas sacrifier les princes de l'Inde à la vengeance de leurs ennemis. Aucun frein n'a jamais arrêté l'avidité de la nation anglaise autorisée aujourd'hui à considérer l'intérêt politique des nations comme la base de la conduite des puissances de l'Europe. Il n'est pas naturel de se flatter qu'elle se conduise, pendant la paix prochaine, par des sentiments d'équité qu'elle n'a jamais

Digitized by Google

connus... Sa Majesté leur doit protection (aux princes indiens). Elle les a soulevés contre ses ennemis; Hyder-Ali d'un côté et les Marattes de l'autre, allaient traiter avantageusement avec les Anglais... Les envoyés du Roi sont arrivés à eux, non comme des députés d'une compagnie marchande, mais comme des ambassadeurs de Sa Majesté pour les engager à rompre les traités dont les actes étaient déjà dressés, et on les a déterminés à reprendre les armes par les promesses les plus positives de les venger des vexations des Anglais... L'honneur et la bonne foi, ainsi que les intérêts de la France, sont réunis ici pour ne jamais abandonner les princes de l'Inde... S'il en est autrement l'Asie est perdue pour l'Europe. Les Anglais y domineront sans concurrence. » La chaleur d'une lutte soutenue au milieu de tant d'alternatives de succès et de revers, inspire à presque tous les Français qui s'occupent de l'Inde les mêmes sentiments, les mêmes illusions, les mêmes imprécations. Tous soutiennent qu'une forte escadre, et l'envoi de vingt mille hommes sur la côte de Coromandel, anéantiraient à jamais la puissance anglaise dans l'Inde, tous comparant les richesses que l'on pouvait obtenir de ce pays, les revenus qu'il était possible d'en tirer, avec les dépenses, sans compensation, faites dans la guerre d'Amérique, déplorent qu'on n'ait pas arraché à l'Angleterre ce trésor qui allait assurer sa prépondérance sur l'Europe, tous parlent de Hyder-Ali, de son fils Tippo-Saëb comme d'alliés pleins de dévouement et de persistance. Déclamations vaines que réduisent à leur valeur réelle les auteurs mêmes de ces projets chimériques

Digitized by Google

lorsqu'ils se plaignent que les représentants de la France manquent du strict nécessaire, qu'ils se voient refuser l'entrée du palais de Nizam-Ali parce qu'ils s'y présentent sans cortège et sans suite, lorsqu'ils montrent les agents anglais prodiguant les présents autour d'eux, achetant les consciences des ministres indiens, et remplissant toutes les cours de l'Asie de partisans qui sont à leur solde. La France ne pouvait pas suffire à une guerre qui s'étendait sur le monde entier, et il est impossible d'admettre le jugement du commissaire général de la marine, quand il écrit, à propos du traité de paix que finira par conclure le cabinet de Versailles : Il a « avili la nation française aux Indes... Les Anglais ne manqueront certes pas de nourrir parmi les Indiens l'impression humiliante... d'avoir fait notre paix sans nous occuper de notre allié (Tippo-Saëb) qui a dépensé des sommes immenses pour soutenir notre commerce contre la Grande-Bretagne. »

Bussy juge Tippo-Saëb comme il a jugé Hyder-Ali.

Bussy qui sait, par expérience, ce que valent les innombrables troupes indiennes, mêmes celles dressées à la tactique moderne, en face du plus petit corps de soldats européens, ce que vaut la multitude des canons entre les mains des Indiens en présence de quelques pièces bien servies par des artilleurs européens et la nullité de leurs plus redoutables fortifications lorsqu'elles sont défendues par des indigènes ; Bussy qui a pratiqué ces princes indiens prêts à combattre ou à se soumettre, suivant les caprices de leur imagination, à faire des alliances ou à les rompre pour les motifs les plus puérils, Bussy dit, sans la chercher, la vérité sur la situation de la

Digitized by Google

France dans l'Inde, quand il écrit au marquis de Castries : « Je ne me suis pas trompé sur leurs intentions (de Tippo-Saëb et de son ambassadeur Saïd-Saïb), et sur la préférence qu'ils paraissent donner à la force et à l'opulence des uns (des Anglais) sur la faiblesse et la pauvreté des autres (les Français)... Il a forcé par de mauvais traitements, par le manque de vivres et de paie, etc., M. de Cassigny à se séparer de son armée et il l'accuse auprès de moi de malversations... Je suis toujours convaincu que le nabab (Tippo-Saëb) ne mérite de notre part aucune démarche qui puisse compromettre la gloire du Roi et l'intérêt de la nation... L'Indien n'a d'autre politique que l'intérêt du moment... Ce serait, M. le marquis, prévenir vos réflexions que de vous montrer Tippoo pressé d'un côté par les Anglais de renvoyer les troupes françaises et d'accéder au traité conclu entre ceux-ci et les Marattes, chercher en même temps à nous ménager; me faire, dans toutes ses lettres, les plus belles protestations d'amitié pour m'engager à envoyer un député à Madras... et, afin que la démarche ne lui fut pas imputée, il forçait M. de Cassigny, en le laissant manquer de tout, à prendre de lui-même le parti de se retirer... Voilà l'Indien qu'on s'imaginait devoir être un allié aussi sûr pour la France, qu'ennemi naturel des Anglais... J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire combien il est facile à un homme peu instruit des mœurs asiatiques de se laisser séduire par les Indiens, et combien peu l'on doit compter sur des alliances qui ne sont jamais fondées de leur part que sur l'intérêt du moment et d'après la force ou la

Digitized by Google

faiblesse où l'on se trouve. Les Indiens plus que tous autres ne considèrent, dans les liaisons qu'ils forment, que ce qu'ils ont à espérer ou à craindre d'une nation. Ils sont aux pieds de celle qui est puissante, arrogants et insolents avec celle qui est faible et souvent traîtres avec l'une et l'autre, les promesses ne les séduisent point, parce que les jugeant d'après celles qu'ils sont accoutumés à faire presque toujours sans la volonté et souvent sans la faculté de les tenir, ils les croient aussi fausses que les leurs. » Il était trop tard, l'Angleterre avait fondé un empire par les victoires de Clives, par la vigoureuse administration de Warren Hastings. Elle avait réussi en soutenant les hommes qui la servaient, tandis que nous avions éloigné ceux qui voulaient nous établir dans l'Inde. Elle possédait des revenus assurés, des places fortifiées, des alliés qu'elle maintenait par une politique semblable à celle qu'avaient suivie Dupleix et Bussy. Il était possible à la France de faire œuvre de corsaire mais pas autre chose.

Profonde différence qui existe entre la guerre soutenue par la France en Amérique et celle qu'elle avait engagée dans l'Inde.

Comparer la guerre dans l'Inde avec la guerre entreprise contre les Anglais en Amérique, ainsi que l'ont fait des historiens, c'est ignorer complètement les faits, c'est confondre des champs de bataille qui n'ont aucun rapport les uns avec les autres, c'est fermer les yeux sur des passions, des intérêts, des erreurs contemporaines, pour faire l'œuvre d'un banquier qui établit ses calculs sur des métaux sans se soucier des hommes. En Amérique, c'est un peuple qui partage les passions, les idées des Français, qui correspond à leurs haines, à leurs espérances, c'est un peuple qui prend les armes,

Digitized by Google

combat pour lui-même; dans l'Inde ce sont des esclaves enrégimentés. La place était prise dans l'Inde. Il était aussi aisé de combattre l'Angleterre, en Europe, chez elle, que d'aller au loin lui faire la guerre dans une contrée où elle avait établi par le fait un État. En détruisant de ses propres mains l'empire qu'avait créé Dupleix, la France était victime du genre de gouvernement qu'elle subissait, l'Angleterre au contraire, en triomphant des fautes des hommes, des concussions de ses fonctionnaires, profitait de la puissance d'institutions qui unissent une nation à ceux qui conduisent ses affaires. Les directeurs de ses colonies avaient pu réparer leurs fautes ou poursuivre leurs succès, et l'énergie, l'esprit de suite des peuples qui ont des gouvernements d'assemblées, avaient fondé un état durable au milieu de péripéties étranges, de difficultés considérables, au moment même où l'omnipotence de Versailles arrachait de l'Inde tous les hommes capables de la donner à la France [1].

[1] *Archives du ministère de la marine.* Lettre de Lallée au ministre, 12 août; de Piveron de Morlet, procureur du roi à Pondichéry, 14 avril 1780. Lettre du nabab Hyder-Ali-Khan au vicomte de Souillac, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, 17 août 1780. Négociation avec la Hollande à l'époque de la guerre de l'Inde, 1781. Demande faite à M. Vandepere par le comte de Vergennes et le marquis de Castries, et réponse; elle est suivie d'une lettre adressée au commandant du Cap de Bonne-Espérance, datée de La Haye du 17 février 1781, et signée des noms de Graafland, Pietersz, A. Huysman, Reyners, Straalen, Boers, Mearmun, Vangoer. Carton des Papiers anglais (Campagnes) : Prise de Négapatam, extrait du rapport de sir Edward Hughes. Lettres de Hughes sur cette prise. Lettres du chevalier de Munro, datée de Négapatam, 24 novembre 1781. Documents coloniaux. Lettre de M. Piveron de Morlet. Relation manuscrite de la guerre de l'Inde, 1780 à 1783. Lettre de Suffren au ministre, 13 juin, 30 décembre 1782. Lettres du ministre à M de Souillac, 10, 28 avril 1782, 20 avril 1783. Lettres de l'intendant Chevreau. Lettre de

Digitized by Google

Bussy n'avait pas encore rejoint Suffren pour continuer avec lui la campagne brillante, mais stérile, entreprise par ce grand marin contre les Anglais, qu'un échec attristait les armes réunies de la France et de l'Espagne.

Siège de Gibraltar, juin 1779, janvier 1780, avril et novembre 1781.

Les Espagnols avaient commencé leurs hostilités contre l'Angleterre par le siège de Gibraltar, avec une telle obstination et une telle prodigalité de moyens agressifs qu'ils paraissaient n'avoir désiré la guerre que pour la prise de cette place. Dès le 21 juin 1779, la communication de Gibraltar avec le continent fut interrompue, et, le 16 juillet, deux vaisseaux de soixante-quatorze, deux frégates et deux chébecs fermèrent son port. Le commandant de la ville, le général Elliot, qui disposait d'une garnison de cinq mille trois cents hommes, avait vu

M. de Souillac sur la capture d'un brick anglais. Lettre de M. de Narbonne, 8 juin 1783. Lettre de Suffren à Bussy, 30 novembre 1782. Documents coloniaux : Carton 1783. Mémoires de Bussy (original). Affaires de l'Inde, juin 1784. Rapport au roi du ministre de Castries sur la campagne de 1782, 1783. Mémoire du comte d'Estaing, 4 janvier 1784. Lettres de Montigny, Monneron, Piveron de Morlet, etc., sur l'Inde, etc. Mémoire relatif aux établissements français dans l'Inde, 16 nov. 1784, non signé. Observations sur les articles du traité de Paris concernant les établissements français dans l'Inde, non signées. Lettre de Narbonne, du 8 juin 1783, datée de Gondelour. Lettre de lord Fitz Herbert à lord W. Gray, 17 septembre 1785. Lettre de lord Fletcher, directeur de la Compagnie des Indes anglaises, à M. Falk, gouverneur de Ceylan, 1787. Mémoire de monsieur de Cremon, commissaire général de la marine, inscrit sous le numéro 2276, sous ce titre : « Notes et Observations sur les Indes orientales par rapport aux conditions du traité de paix. » Carton : Correspondance du ministre. Lettre de Vergennes à Bussy, sans date. Rapport de Bussy au marquis de Castries, daté de Pondichéry, 23 novembre 1783. — *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*, par Barchou de Penhoën, tome III, p. 44 et suiv., 231 et suiv., 246, 254 et suiv., 283 et suiv., 291 et suiv., 295 et suiv., 332 et suiv., 335 et suiv., 352.

Digitized by Google

grossir insensiblement l'armée des assiégeants jusqu'à quatorze mille hommes. Établi depuis deux ans sur cette immense roche grisâtre qui, depuis la terre ou depuis la mer, paraît sortir des eaux, présentant à l'est de la presqu'île une espèce de muraille droite, et à l'ouest une pente douce qui a permis l'assiette d'une ville, Elliot se confiait à sa nombreuse artillerie et à ses fortifications étagées les unes au-dessus des autres, quand les Espagnols, qui avaient conduit leurs approches, ouvrirent les feux de leurs batteries dans le mois de novembre et atteignirent la ville avec leurs boulets. Les vivres commençaient à devenir rares par suite de la fermeture du port par les vaisseaux espagnols, quand l'amiral Rodney, sortant, les premiers jours de janvier 1780, des ports de l'Angleterre, à la tête d'une flotte formidable, rencontra un convoi de bâtiments chargés de vivres qui se rendait à Saint-Sébastien, l'enleva, battit une escadre espagnole et conduisit ses prises à Gibraltrar. Le 12 avril de l'année suivante, l'amiral Digby ravitaillait encore la place et les Espagnols, désespérant de pouvoir la réduire par la famine, résolurent de la détruire par les bombes et les canons. Ils couvrirent la ville de leurs feux et, en avançant leurs parallèles, avaient déjà établi une batterie à une faible distance des remparts, quand Elliot fut averti, par un déserteur, de la négligence qu'ils mettaient à se garder dans leurs lignes. Il prit aussitôt son parti et attaquant avec vigueur les Espagnols dans la nuit du 26 au 27 novembre 1781, détruisit les ouvrages des assiégeants et fit un grand nombre de prisonniers. L'audace d'Elliot qui pouvait amener la prise de la

Digitized by Google

ville si les Anglais avaient trouvé des troupes prêtes à les recevoir et à suivre les assiégés dans leur retraite, jeta, par sa réussite, un profond découragement parmi les assiégeants. Ils cessèrent pendant quelques jours les travaux d'approche et l'ambassadeur d'Espagne, à Versailles, redoubla d'instances pour obtenir la coopération de la France.

Les Français se joignent aux Espagnols pour le siège de Gibraltar, août 1782.

Lorsqu'il fut question au conseil des ministres du siège de cette ville, que les Espagnols essayaient en vain de réduire depuis plus de deux ans, le marquis de Castries, le comte d'Estaing et les officiers généraux de la marine repoussèrent l'immixtion de la France dans une semblable entreprise. Mais leurs avis furent vivement combattus par le ministre de la guerre Ségur et par le comte d'Artois, et un plan d'attaque par terre et par mer finit par être arrêté entre les deux gouvernements au commencement d'avril 1782.

« Les Espagnols vont enfin assiéger Gibraltar, écrit Lafayette à ses amis d'Amérique, le comte d'Artois, frère du roi de France, et le duc de Bourbon, prince du sang, partent pour servir dans cette expédition en qualité de volontaires... ainsi, de manière ou d'autres, nous serons délivrés de cet embarras, et, que le siège réussisse ou non, nous pouvons espérer à l'avenir de disposer des forces combinées de la maison de Bourbon. »

Lafayette faisait allusion au projet d'union des troupes et des flottes des deux monarchies sous le commandement du comte d'Estaing, qui devaient s'emparer de la Jamaïque pour l'Espagne et à la suite de cette conquête, accomplie avec des forces

Digitized by Google

écrasantes, se diriger sur New-York puis sur le Canada. D'Estaing, s'entretenant avec Charles III de cette grande expédition, parla de nommer Lafayette, au commandement de la Jamaïque dans les premiers moments de sa conquête, mais le roi l'interrompit avec vivacité en s'écriant : « Non, non, je ne veux pas de cela ; il y ferait une république. » Réponse qui caractérise les impressions de l'époque et les vagues pressentiments qui tourmentaient les esprits. Mais les conquêtes rêvées par Lafayette ne devaient pas plus se réaliser que celle de Gibraltar.

Les deux gouvernements étaient convenus que la France consacrerait à ce siège quinze mille neuf cents soldats dont treize mille envoyés directement sous les ordres du marquis de Crillon, et deux mille neuf cents laissés libres par suite de la prise de Minorque. Les Espagnols devaient fournir sept mille hommes de troupes et les amiraux Guichen et Cordova, avec une flotte de quarante vaisseaux de ligne, avaient ordre d'appuyer l'armée de terre.

D'Arçon et les batteries flottantes.

Le conseil, discutant les chances de l'attaque, avait admis la nécessité de sacrifier quinze à vingt vaisseaux, quand le colonel du génie d'Arçon combattit cette opinion, en démontrant que ces navires seraient perdus après une station de moins de deux heures en face des murailles de la place. Il opposa au plan qui consistait à faire foudroyer Gibraltar par des vaisseaux de ligne, celui d'un feu entretenu par des canons portés sur des batteries flottantes insubmersibles. La carène des bâtiments de son invention était préservée par une forte épaisseur de

Digitized by Google

bois contre le choc des bombes et des boulets, et une circulation d'eau entretenue par des pompes dans une cavitée ménagée entre le blindage et le corps du bâtiment, rendait sa combustion impossible.

Les ministres français et l'ambassadeur d'Espagne, le comte d'Aranda, adoptèrent un plan qui permettait d'attaquer Gibraltar de face, pendant que les batteries de terre ruineraient un des côtés de la place. Les Espagnols se mirent à l'œuvre avec une sorte d'enthousiasme dès le mois de mai 1782.

Il avait été décidé que l'on construirait dix batteries, dont la moindre porterait sept canons et la plus forte vingt-quatre, ce qui donnait un ensemble de cent cinquante-quatre bouches à feu à opposer à la place. Deux cent mille pieds cubes de bois furent livrés aux ouvriers dans les ports de Cadix et d'Algésiras, pour transformer des bâtiments en un engin de guerre auquel chacun attachait l'espoir d'un triomphe prochain. Lentement entrepris, au début, les travaux furent pressés avec une fébrile activité au prix d'énormes sacrifices d'argent, dès que l'époque de leur achèvement eut été fixée au mois de septembre. D'Arçon, qui comprenait l'indispensable nécessité de soigner les détails de machines qui devaient, pour rendre les services qu'on avait lieu d'en attendre, unir la force à la précision, luttait contre l'ardeur intempestive des officiers, quand il fut appelé à Madrid pour conférer de ses travaux avec le duc de Crillon revenu vainqueur de Minorque. Il dut comprendre, dès sa première entrevue, que loin d'avoir un appui dans ce grand seigneur, il allait

Digitized by Google

trouver un rival. Si nous en croyons les Mémoires de Crillon, ce général avait conçu un plan d'attaque de Gibraltar qui avait été admis depuis trois ans dans le conseil intime du roi d'Espagne. « Il ne doutait pas, dit-il à son retour de Mahon, qu'il ne fut chargé de le mettre à exécution, mais il trouva sur ce point les esprits entièrement changés. On avait eu plus de confiance... pour un plan adopté par le cabinet de Versailles... Vous n'ignorez pas, sans doute, lui dit le comte de Florida Blanca, que M. d'Arçon travaille à Cadix et à Algésiras à des machines qu'il a imaginées, qu'on regarde comme infaillibles pour prendre Gibraltar, et je crois... que c'est vous que le roi choisira pour commander le siège... M. d'Arçon arrive ce soir même. » L'entrevue fut polie, mais évidemment pas cordiale, si on en juge par les termes de ces Mémoires plus apologétiques que concluants. « D'Arçon expose son plan... M. de Crillon lui fait de nombreuses objections sur ses batteries flottantes; les canons placés en amphithéâtre les foudroyeront sans relâche... les batteries flottantes seront incendiées par les boulets rouges... M. de Crillon demande qu'on fasse une expérience de l'incombustibilité des batteries avant de s'en servir et des sondages pour s'assurer que les batteries pourront s'approcher assez près des remparts pour les battre en brèche. »

Ces critiques sans précision, qui n'apprennent pas de quelle manière M. de Crillon prétendait exécuter une attaque maritime sans exposer des vaisseaux aux canons destructeurs qui devaient les dominer, ces critiques banales sont suivies du récit d'une sorte

Digitized by Google

de conférence intime avec le ministre espagnol. M. de Crillon déclare « qu'il lui est impossible de se charger de ce projet fondé sur deux bases dont il était assuré que la première ne pouvait avoir lieu. M. de Florida Blanca dit à M. de Crillon qu'il comprenait toutes ses objections; mais que tous les arrangements étaient faits... que le roi le veut... que Sa Majesté a jugé M. de Crillon nécessaire pour la réussite du siège... qu'il déplairait très fort au roi s'il n'acceptait pas ce commandement. »

Arrivée au camp de Saint-Roch du comte d'Artois et du duc de Bourbon.

Au mois d'août le comte d'Artois et le duc de Bourbon arrivèrent à l'armée d'Espagne établie dans la petite bourgade de Saint-Roch. A peine étaient-ils dans le camp, que Crillon voulut leur faire parcourir la longue muraille qui fermait la presqu'île sur laquelle s'élève Gibraltar. « Je n'ai pas voulu perdre un moment, écrit le général, pour faire voir au frère d'un grand roi, l'ouvrage le plus grand qui ait peut-être jamais été exécuté dans un siège, et dont on dit qu'il n'y a pas d'exemple dans l'histoire... Mgr le comte d'Artois entendit siffler un boulet sur sa tête, avec une espèce de plaisir et la plus grande tranquillité, quoique ce fut le premier qu'il eut jamais essuyé; mais il s'en faut bien que ce fut le dernier, ayant plusieurs fois exposé sa vie pendant le siège, ainsi que son frère d'armes M. le duc de Bourdon. Tous deux avaient la même envie de s'instruire et couraient au danger avec le grand sang-froid qui caractérise le vrai courage héréditaire dans leur auguste race. »

Les princes purent mesurer d'un coup d'œil les

Digitized by Google

obstacles naturels qui les séparaient d'une ville ne tenant à la terre que par une chaussée touchant d'un côté la mer et de l'autre des rochers abruptes. Ils pouvaient apercevoir dans le lointain les maisons alignées en face de la Méditerranée, sur une plage étroite que dominait une haute montagne, où s'étageaient des batteries superposées les unes au-dessus des autres; montagne de rochers grisâtres et durs, taillés à pic sur le revers opposé à celui où était bâti Gibraltar, qui enveloppait la presqu'île d'une épaisse muraille naturelle, passant par ce qu'on appelle la pointe d'Europe pour venir rejoindre, dans son circuit, le port qui fait face à la mer sans s'enfoncer profondément dans les terres. La difficulté de la tâche à accomplir, l'indispensable nécessité d'une action maritime qui aurait dû faire réfléchir, peu de mois après le désastre de de Grasse, n'impressionna pas les princes français. Ils acceptèrent les compliments bizarres d'un courtisan, et loin de soutenir l'officier choisi par les ministres de Versailles, ne s'occupèrent qu'à prendre leur part dans un étrange accès d'enthousiasme, mêlé de frivolité et de gaieté, qui enleva dès l'origine tout sérieux à la noble et patriotique entreprise d'un peuple.

Enthousiasme et frivolité en France et ne Espagne.

On apprend, par des détails particuliers, dit un journaliste parisien, que M. le comte d'Artois a trouvé, partout en Espagne, des spectacles, des fêtes, des danses. « Tout est disposé sur la route d'Espagne de façon à ce que l'arrivée des nouvelles soit rapide et continue... Ce fameux siège occupe toute l'Europe aujourd'hui... Il est bien essentiel qu'il se finisse

Digitized by Google

par les dépenses énormes qu'il entraîne, la quantité d'hommes et de forces navales qu'il occupe depuis trois ans. » Un autre nouvelliste apprend qu'on ne s'entretient que de l'accueil qu'a éprouvé le comte d'Artois. « Les magnifiques bijoux que ce prince avait emporté lui ayant paru mesquins en comparaison de ceux qui lui ont été présentés, nos joailliers sont occupés à en faire de plus précieux encore. Quand au roc prétendu imprenable sa conquête est regardée comme faite. » Jactance qui s'était malheureusement généralisée dans l'armée parmi les chefs, braves mais légers, qui la commandaient. « Tout est bon, disaient les officiers à d'Arçon, Gibraltar sera enlevé en vingt-quatre heures, il ne faut que se présenter. » Le malheureux ingénieur avait beau parler de l'imperfection des batteries, du calfatage qui avait été négligé et laisserait filtrer l'eau destinée à remplir les cavités réservées. Un des descendants du Cid, le capitaine de marine Castillon Jose Rivera y Pacheco, faisant allusion à l'incendie qu'il voulait conjurer, lui disait qu'il se chargeait de recevoir dans la poitrine tous les boulets rouges de la place. Crillon, aussi impatient que son état-major, aussi peu prévoyant, traitait les scrupules de l'ingénieur de subtilité d'artiste, et quand d'Arçon s'adressa à lui pour surseoir à l'emploi de machines incomplètes, il lui répondit avec hauteur : « Lorsque j'ai demandé qu'on vous fit venir en Espagne, car c'est moi qui l'ai demandé, c'était pour exécuter mon projet, car mon projet a toujours été d'attaquer Gibraltar avec des batteries flottantes. A présent, monsieur, votre commission est remplie

Digitized by Google

le reste m'appartient[1]. » Prévoyant un désastre, d'Arçon crut devoir en appeler au comte d'Artois, ce qui lui attira une scène de colère du général en chef qui le traita ironiquement de *forte tête*. D'Arçon insistant pour que l'attaque fut concentrée sur un seul point, le duc de Crillon, rejetant cet avis plein de bon sens, s'écria : « Vous avez des entrailles de père pour vos batteries, vous ne songez qu'à elles, si l'ennemi veut s'en emparer je les ferai brûler à sa barbe. »

Attaque du 13 sept. 1782.

L'attaque fixée au 7 septembre, quoique rien ne fut prêt et que trois des plus grandes batteries ne fussent pas encore armées, n'ayant pu avoir lieu à cause d'une tempête, fut résolue pour le 13. L'amiral espagnol, Bonaventure Moreno, commandant des batteries flottantes, avait reçu l'ordre de prendre position ce jour-là, et Crillon avertit d'Arçon qu'il avait pouvoir du roi d'Espagne de le renvoyer immédiatement en cas où il désobéirait.

Rien n'avait été concerté avec l'escadre franco-espagnole, commandée par Guichen et Cordova qui étaient arrivés de la veille. Obligé d'être brave ou prudent, comme il l'écrit, d'Arçon préféra être brave. « Toutes les mesures se trouvaient rompues. Les moyens les plus essentiels oubliés. Le concert si nécessaire, cette unité d'action sans laquelle rien n'est possible à la guerre, entre tous les acteurs du drame, ne furent pas même essayés. »

Le 13 septembre les batteries flottantes levèrent

[1] Cette réponse, que donne d'Arçon dans ses mémoires, est en pleine contradiction avec ce que dit le duc de Crillon dans la conversation qu'il prétend avoir eue avec le ministre espagnol Florida Blanca. Entre les mémoires de d'Arçon et le récit de Crillon, le doute n'est pas possible pour tout lecteur attentif.

Digitized by Google

l'ancre [1], et se divisèrent de manière à attaquer à la fois les deux môles et le camp établi à la pointe d'Europe. La *Pastora*, commandée par l'amiral Moreno, et la *Tolla-Pietra*, montée par d'Arçon et le prince de Nassau, s'avancèrent vers le vieux et le nouveau môle à 140 toises de distance (271 mètres) portant des coups terribles à la place. Les huit autres batteries ne purent s'approcher à la distance convenue et commencèrent leur feu trop tard. Les trente-six chaloupes canonnières et les trente bombardes qui devaient agir sous l'abri des batteries flottantes, pour aider à l'attaque avec les quatre-vingts mortiers des batteries établies sur terre, ne se présentèrent pas. Les quatre cents bouches à feu, y compris l'artillerie de la flotte qui devaient foudroyer la ville, se réduisirent aux soixante pièces des batteries flottantes qui ne tardèrent pas à être exposées à toute l'artillerie de la place. Le feu, commençé à sept heures du matin, continua jusqu'à midi avec violence. Les batteries flottantes étaient encore entières, quand à midi un boulet rouge, s'enfonça dans les bordages de la *Tolla-Pietra*. « Vers deux heures, dit lord Elliot dans son rapport, on remarqua qu'il sortait de la fumée d'une grande batterie flottante portant le pavillon d'amiral ; le feu des alliés diminua sensiblement. » L'amiral de Guichen, s'apercevant de

[1] Il y avait dix batteries flottantes : La *Pastora* portait 24 canons ; la *Tolla-Pietra*, 23 ; la *Paula*, 23 ; la *Rosario*, 21 ; la *San Cristoforo*, 19 ; le *Prince-Charles*, 10 ; le *San-Juan*, 9 ; la *Paula* (le nom est répété dans le manuscrit), 9 ; la *Santa-Anna*, 9 ; la *Dolores*, 7. Ces dix batteries donnent bien 154 bouches à feu qui correspondent au nombre de canons annoncé par d'Arçon, il n'y a qu'une répétition de nom faite par erreur.

Digitized by Google

cette circonstance fit, à six heures du soir, proposer divers moyens au quartier général d'assurer la retraite des batteries. « La réponse fut que tout était bien, qu'on n'avait besoin de rien. » Cette retraite facile à exécuter, et prévue par d'Arçon, ne fut pas même tentée. Des chaloupes apportèrent l'ordre d'abandonner les batteries et d'y mettre le feu en les couvrant d'enveloppes souffrées. Cet ordre parut tellement inouï que plusieurs commandants renvoyèrent les brûleurs et s'éloignèrent eux-mêmes de la place, en se faisant tourner à force de rames par une chaloupe, mais de nouveaux ordres vinrent prescrire de brûler et non de retirer. Dans le même moment les batteries espagnoles éteignaient leur feu faute de munitions. Il ne fut bientôt plus question que de sauver les malheureux matelots qui se trouvaient sur les batteries. Don Louis de Cordova et Guichen rivalisèrent de zèle avec Elliot dans cette œuvre d'humanité. Le 14 septembre, à huit heures du matin, il ne restait plus vestige de ces formidables machines qui, soutenues et appuyées, eussent fait crouler ce rempart de la puissance anglaise que Guichen appelait un rocher farci de canons. La légèreté, la fatuité, l'orgueil d'un grand seigneur, avaient imposé une sorte de Rosbach maritime à la fois, à son ancienne et à sa nouvelle patrie [1].

[1] Le duc de Crillon, après avoir été au service de la France, sa patrie, avait passé au service de l'Espagne après la guerre de sept ans, parce qu'on lui avait préféré M. de Beauveau pour le gouvernement de la Picardie. Ses mémoires militaires, écrits pour sa justification, sont empreints d'une étrange confiance en lui-même et contredisent les affirmations de d'Arçon dans des faits qui n'ont pas pu être inventés par le colonel français. Les accusations de d'Arçon sur le mauvais vouloir et l'incapacité de Crillon sont complètement justifiées par le rapport de l'amiral espagnol Moreno, qui

Digitized by Google

Réponse de d'Arçon aux courtisans de Versailles.

A peine rentrés au camp, après une perte de deux mille hommes et de trois cent vingt-huit pièces de canon, les personnages qui avaient acclamé les batteries flottantes, qui avaient poussé leur confiance dans le succès jusqu'à la négligence des plus simples règles de l'art militaire, se prirent à récriminer contre d'Arçon et son invention, et l'accusèrent d'avoir fait manquer en Europe la campagne militaire de l'année 1782. Il faut prendre Gibraltar en Amérique, dirent les courtisans de Versailles, en répétant un mot qui fit fortune à ce moment. « Oui, répondit d'Arçon, dans un mémoire où il racontait les faits avec la précision et la clarté d'un homme sûr de lui-même et le patriotisme d'un citoyen indigné, oui, si l'opinion d'imprenabilité attachée à cette place n'était absurde et ridicule. L'auteur du projet des batteries flottantes ne voudrait pas discuter un

explique l'achèvement de la destruction des batteries flottantes par le démasquement, vers les six heures du soir, des batteries plates de la place qui lancèrent plus de trois mille boulets rouges, batteries dont ne parle pas Crillon. Moreno, en donnant ce détail, nous apprend qu'on laissa, sur les batteries qu'on ne put pas brûler avec des chemises souffrées, une quantité suffisante de poudre pour qu'elles sautassent en l'air en temps convenable. Ce sont donc les Espagnols qui prirent les mesures nécessaires pour la destruction des batteries flottantes, destruction que les Anglais complétèrent. L'attaque sur trois points différents, contrairement aux observations pleines de sens de d'Arçon, est positive. Moreno nous apprend que les trente-six chaloupes canonières et les trente bombardes, qui devaient agir sous l'égide des batteries flottantes, ne purent fonctionner à cause de la violence du vent; il dit que d'autres obstacles puissants empêchèrent aussi qu'on ne fit avancer les vaisseaux de la flotte. Que restait-il du projet d'écraser la place sous le feu des cent cinquante-quatre canons des batteries flottantes, des trente bombardes, des trente-six chaloupes cannonières et des quatre-vingts mortiers de l'attaque de terre ? Il n'y eut en réalité d'engagées contre Gibraltar que les quatre-vingts mortiers de terre et les batteries flottantes dispersées. On ne peut s'empêcher, à la lecture de ces documents, de comprendre qu'on se trouve en face d'un désastre amené par la légèreté d'un nouveau Soubise.

Digitized by Google

instant avec des gens qui n'ont eu que des yeux et des oreilles, mais il s'affligera toute sa vie d'avoir vu se réunir tout ce que la mésintelligence, l'envie et l'ignorance peuvent inoculer de plus odieux et de plus funeste, pour priver deux nations de la gloire et des avantages d'un succès annoncé avec l'espoir de la certitude; il s'affligera d'avoir vu anéantir l'armement le plus formidable qui ait jamais paru, et dont l'immensité même, en garantissant la réussite, réduisait réellement à peu de chose, le mérite du projet. Il s'indignera de l'abandon volontaire de moyens puissants, tandis que tout paraissait devenu facile sous les auspices d'un prince (le comte d'Artois) qui débutait dans la carrière des armes et qui, avec la force de n'être pas étonné de notre revers, a su en distinguer les causes physiques et morales et saura sans doute en tirer tous les avantages qui sortent de la grande leçon du malheur. »

Mépris du public pour les chefs de l'entreprise; plaisanterie déplacée du comte d'Artois.

« Ce n'est pas le cheval de bois qui cette fois a pris Troyes, écrivit un spectateur de ce grand désastre à un nouvelliste français, c'est Troyes qui a brûlé le cheval de bois. Nous sommes depuis ce temps sans danger mais sans honneur. Nous passons le temps dans l'inaction et dans l'ennui. Les princes voulaient quitter; le roi d'Espagne les a fait inviter à rester jusqu'au combat naval auquel on s'attend, non pour s'embarquer, mais pour animer les combattants de leurs regards, s'ils peuvent en être aperçus dans le lointain. M. le duc de Crillon fait bonne contenance..., il sait qu'avec la foi on peut transporter des montagnes et est fermement persuadé que, tôt ou tard, les murs de Gibraltar, comme

Digitized by Google

ceux de Jéricho, tomberont au bruit de ses trompettes guerrières. » Amère ironie que semblait justifier le mot du comte d'Artois lorsque, dans un accès de gaieté, il disait à la reine, en faisant allusion à la sobriété ordinaire des seigneurs espagnols et aux indigestions que ses dîners avaient causé : « La batterie qui a fait le plus de mal dans le siège a été ma batterie de cuisine. »

Le public, peu au courant du reste de ces détails, ne se berçait pas de l'espoir de les connaître, car un journal annonçant l'existence d'un mémoire de d'Arçon, écrivait : « Bien des gens doutent que le gouvernement permette la publicité de cette production qui en nécessiterait beaucoup d'autres, et leverait le voile sur bien des infamies qui intéresseraient de grands personnages, ayant intérêt de les cacher » [1]. La malveillance de la nation que provoquait aussi bien le silence commandé que la polémique permise, trouvait à ce même moment l'occa-

[1] *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises*, par Baert. Paris, an VIII, in-8, tome VII, p. 392 et suiv. — *Histoire de la guerre de l'Indépendance*, par Botta, tome III, p. 591 et suiv., 594 et suiv.; tome IV, p. 231. — *History of the reign of George III* by Edward Baines, tome I, p. 333. — *Mémoires de Lafayette*, tome II, p. 4 et suiv., p. 37. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XXI, p. 58, 137, 209, 246. — *Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la cour et la ville*, publiée par Lescure, tome I, p. 493. — *Archives du ministère de la marine*. Campagnes. Carton 1783. Gibraltar. Mémoires pour servir au siège de Gibraltar, par d'Arçon. Rapport espagnol de dom Moreno. Rapport de lord Elliot, commandant de Gibraltar. Rapport du marquis de Crillon. Détail des désastres arrivés au camp de Gibraltar, non signé. Extrait d'une lettre, non signée, écrite devant Gibraltar, au camp de Buena-Vista, le 14 septembre 1782. Lettre de Guichen au ministre, écrite à bord du *Terrible*, dans la rade d'Algesiras, 17 septembre 1782. — *Archives nationales*. K 164 : Lettre de Vergennes au roi sur l'attaque de Gibraltar, 9 mars 1782.

Digitized by Google

sion de se faire jour à propos d'une affaire de grand seigneur qu'il était impossible de taire.

Faillite du prince de Guéménée, septembre 1782.

On annonçait depuis quelques années la faillite du prince de Rohan-Guéménée, grand chambellan, époux de la gouvernante des enfants de France. Mais une pareille nouvelle trouvait une foule d'incrédules, et le prince ouvrant continuellement de nouveaux emprunts payait ainsi les intérêts des premiers, quand enfin le public crut à la vérité de ces bruits, et l'on apprit tout à coup qu'il faisait une banqueroute de 25 à 30 millions. La désolation fut extrême parmi la foule de ses créanciers que l'on portait jusqu'à trois mille. Un arrêt du Conseil interdit aussitôt toute poursuite contre le prince, pendant trois mois, sur le motif que le roi voulait prendre connaissance d'une affaire « qui concernait une maison et des personnages dont les services sont singulièrement méritants de Sa Majesté et de l'État. » Cette immixtion de Louis XVI dans les affaires d'un particulier ne pouvait qu'exciter la passion qui couvait dans les âmes contre l'esprit de caste, et compromettre la royauté dans la revanche que tenterait le public contre ces grands seigneurs si enclins à s'emparer de la fortune d'autrui et à s'en faire gloire.

Jugement du public sur le prince et la princesse de Guéménée.

« Madame de Guéménée, disaient les nouvellistes, s'est trouvée, par l'examen, avoir participé beaucoup à la banqueroute de son mari, avoir fait même des infamies dans sa place. Elle touchait l'argent pour payer les fournisseurs de son département; elle gardait cet argent et leur donnait des contrats de rentes viagères... On découvre chaque jour de nouvelles infamies du prince de Guéménée... Il avait des re-

Digitized by Google

cruteurs d'argent à Brest et dans tous les ports de France pour séduire les pauvres matelots. » Le même journaliste prétendait que le grand aumônier, plus fier qu'abattu d'un événement qui aurait humilié une famille bourgeoise, avait dit « qu'il n'y a qu'un roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute. » On avait cru, dit un autre nouvelliste, en parlant du prince de Guéménée, « que la princesse, son épouse, vendrait ses diamants parce qu'elle les avait mis en gage, dans une circonstance pareille, pour le duc de Lauzun, mais on ne considérait pas que ce joli seigneur était quelque chose de plus qu'un cousin et un mari. »

La libéralité du roi qui aurait, affirmait-on, pris à sa charge les rentes viagères constituées par le prince de Guéménée, ne pouvait qu'irriter le public qui suivait, avec un intérêt passionné, ce qui arrivait à la cour.

Comparaison établie entre la rénumération des services rendus à la société et celle de ceux consacrés à la personne des princes.

Quelque fut la suffisance des recettes du budget pour couvrir les dépenses et même pour amortir les dettes, pour peu que le gouvernement voulût s'y prêter, il y avait pour la nation une sorte d'outrage et comme un défi jeté à son bon sens dans la distribution de ses revenus entre les mains de personnes qu'elle n'estimait ni pour leur intelligence, ni pour les services qu'elles étaient appelées à rendre. Il était impossible, dans un siècle littéraire et scientifique à la fois, de ne pas comparer la pension de 600 livres accordée à un collaborateur de Buffon, la gratification de 1,200 livres donnée à Messier, de l'Académie des sciences, à la suite d'une chute terrible, pour qu'il puisse se faire soigner, avec les

Digitized by Google

3,000 livres de pension dont jouissait le sieur Vernon, pour avoir appris à monter à cheval à Madame Élisabeth, avec le traitement de 4,000 livres du professeur de billard Masson, avec les 9,980 livres de retraite de M. de Genouilly, écuyer commandant de l'écurie de la reine, qui conservait en outre un cocher, trois domestiques et la nourriture de quatre chevaux payés par le roi, avec les 10,000 livres accordées à chacune des premières femmes de chambre de Madame Élisabeth comme indemnité des bougies dont elles avaient coutume de s'emparer après qu'elles avaient été allumées.

Économies détruites par des dépenses nouvelles.

Que signifiait l'édit du mois de mai 1782 annonçant que les dépenses de la musique du roi, avaient été diminuées de 240,248 livres, si les fonctions supprimées étaient rétablies en détail, si la comtesse de Vilfort, nommée sous-gouvernante des enfants de France en survivance, touchait son traitement comme si elle était déjà en titre, s'il en était de même de madame de Billy, première femme de chambre de Madame, fille du roi, nommée pour remplir pareille place pour l'enfant à naître, s'il en était de même pour la comtesse de Neuville, femme de chambre de Madame Élisabeth, nommée encore pour l'enfant à naître, pour la dame Gauchez, femme de chambre surnuméraire nommée aussi pour l'enfant à naître.

A peine la duchesse de Polignac est-elle choisie comme gouvernante des enfants de France à la place de madame de Guéménée, qu'elle demande qu'on ajoute à son traitement de 31,200 livres les 12,000 livres de pension dont jouissait madame de Guéménée, et madame de Guéménée, qui touche une pension de

Digitized by Google

36,690 livres comme ayant été près de Madame Élisabeth, l'augmente de 24,000 livres de retraite parce qu'elle a été forcée de se retirer. Tout devient un prétexte de dépenses et de gratifications. Le roi assure au prince de Beauveau 50,000 livres de pension jusqu'à ce qu'il lui ait donné un gouvernement et le prince de Beauveau succède à M. de Marsan en Provence, malgré l'ordonnance du 8 mars 1776 qui spécifiait que les gouvernements de première classe était réservés aux princes du sang et aux maréchaux de France. Le roi reconnaît qu'il viole la loi, mais déclare que c'est pour cette fois seulement qu'il y serait dérogé. Le roi, qui a supprimé quatre cent-six charges par son édit d'août 1780, ne les rétablit pas en 1782, mais se hâte de rendre aux anciens titulaires les privilèges dont ils jouissaient comme commensaux du roi, c'est-à-dire qu'ils seront exempts du logement des gens de guerre, de droits sur les vins provenant de leurs vignes, de tutelles, de curatelles, de corvées personnelles, du paiement du droit de franc-fiefs et qu'ils auront la possibilité de choisir un tribunal spécial pour juger leurs procès, enfin qu'ils seront séparés des autres citoyens, tant pour la satisfaction de leurs intérêts matériels que pour ceux de leur vanité. L'édit qui annonce la suppression d'un contrôleur ordinaire *de la cuisine bouche* porte son remplacement par la création d'une charge de contrôleur ordinaire et de quatre contrôleurs de la maison du roi servant par quartier.

Continuation des emprunts en 1782 et 1783.

Le contrôleur général continuait les emprunts sous toutes les formes, tantôt en créant des offices héréditaires de receveurs particuliers, tantôt en vendant

Digitized by Google

les bâtiments de l'arsenal à la ville de Marseille qui était autorisée à trouver chez les banquiers de Gênes 8,600,000 livres pour le payement de cette acquisition, tantôt en faisant emprunter, pour le compte du gouvernement, 9 millions par les États de Languedoc, en faisant émettre, par la ville de Paris, 600,000 livres de rentes dont le capital serait versé au Trésor, tantôt en créant, par édit, 7 millions de rentes viagères au dix pour cent au mois de janvier 1782, et 10 millions de rentes perpétuelles au cinq pour cent le 31 décembre, tantôt en faisant un emprunt de 24 millions sous forme de loterie, cherchant de l'argent partout, même en faisant le commerce pour son propre compte. Le roi, disait un arrêt du 2 février 1783 « étant informé que les ports de son royaume ne se trouvent pas suffisamment pourvus des marchandises de l'Inde et de la Chine... Sa Majesté a résolu de profiter des premiers instants de la paix pour procurer à son royaume... divers objets que fournit le commerce de la Chine... Sa Majesté a considéré que, si dans les circonstances actuelles, on s'en rapportait... aux spéculations des particuliers, on ne pourrait pas être assuré que leurs entreprises fussent effectuées assez promptement pour espérer des retours dès l'année 1784; et qu'il serait plus avantageux... d'en charger un armateur qui dirigerait cette opération pour le compte de Sa Majesté. » Le roi faisait choix d'un M. Grandclos-Meslé qu'il autorisait à emprunter, pour le compte de Sa Majesté, jusqu'à concurrence d'une somme de 3 millions. Le produit des cargaisons de retour devait servir à rembourser cet emprunt, et les bénéfices réalisés

Digitized by Google

être consacrés à l'encouragement du commerce de l'Asie, et l'acquittement des dettes de l'ancienne Compagnie des Indes. Le roi parlait invariablement dans ses édits de la nécessité de préparer des ressources en cas de prolongation de la guerre, de l'attention qu'il portait aux recettes et aux dépenses de l'état, de l'augmentation future de ses revenus, de l'amortissement des dettes au retour de la paix.

Oppositions aux impôts nouveaux en 1782 et 1783.

Ces emprunts entraînaient des augmentations d'impôts qui avaient soulevé des tempêtes dans les États de Bretagne. Les députés de la noblesse résolus, comme nous l'avons déjà dit, à ne plus accepter la destruction effective de leurs droits par une interprétation arbitraire du gouvernement, et à user de la seule force dont ils pouvaient disposer, refusèrent systématiquement, pendant plusieurs mois, de donner leur adhésion aux contributions demandées à la province. Les ministres essayèrent vainement, pendant toute l'année 1782, de leur opposer les députés du tiers, et ceux de l'église qui étaient plus hésitants dans leur résistance, menacèrent vainement du mécontentement du roi; la noblesse ne plia qu'à la fin et les ministres furent sur le point de déployer toute la prérogative royale pour faire payer, sur différents droits, l'augmentation qu'avait décidé Fleury, peu de temps après son arrivée au contrôle, et la levée d'un troisième vingtième ordonnée au mois de juillet. Le parlement de Rennes dut recevoir des lettres de jussion pour l'enregistrement des édits, il fallut user du même moyen vis-à-vis de celui de Besançon, de la cour des comptes d'Aix, du parlement de Tou-

Digitized by Google

louse, de la cour des aides de Montpellier, et ce ne fut qu'après plusieurs remontrances et sous la menace de l'y contraindre, que le parlement de Bourgogne se décida à imiter ceux de Paris, de Rouen, de Metz, de Flandre, en enregistrant purement et simplement les deux édits financiers.

Au moment de ces résistances légales les populations souffraient de la cherté du blé dans plusieurs parties de la France, il y avait eu des émeutes à Angoulême, à Saint-Dizier, en Bretagne, dans les environs d'Orléans, dans le Languedoc, à Bédarrieux. Le parlement de Besançon, pour empêcher le transport de cette denrée, invoquait l'état de misère des habitants de la Franche-Comté. La moindre variation dans le prix du blé semblait justifier une pareille mesure aux yeux des populations par suite de la constante immixtion du gouvernement dans les opérations des boulangers et des marchands de grains, par sa singulière prétention de régler parfois jusqu'au prix du beurre de Gournay en Normandie, par la défense qu'il faisait de tuer, dans certains cas, les agneaux et les veaux femelles, par l'interdiction aux cultivateurs de se servir de la faulx pour opérer leurs récoltes, sous prétexte que cette manière d'agir faisait perdre du grain. Il n'était pas jusqu'aux permissions données parfois aux habibants des contrées comprises dans le ressort des capitaineries, c'est-à-dire des chasses royales, de couper leurs sainfoins et leurs luzernes avant le terme de la fête de Saint-Jean, qui ne servissent à faire pénétrer dans les populations la croyance que la cherté ou la disette étaient le résultat d'une décision administrative.

Digitized by Google

Récoltes des terres systématiquement sacrifiées pour les plaisirs des princes et des nobles.

Les masses populaires avaient appris, du reste, chaque jour davantage, à peu compter sur le gouvernement pour l'amélioration de leur situation. Le règlement que Louis XVI avait fait avec son ministre Turgot, pour empêcher les ravages des bêtes fauves dans les campagnes, n'avait amené aucune amélioration, il ne se passait pas de jour sans que les populations ne fissent entendre leurs réclamations contre la destruction de leurs récoltes. Le produit des terres de Chauny avait diminué de moitié, depuis 1738, par suite du gibier conservé pour le duc de Villequier, et les cultivateurs des environs de Fontainebleau, de Compiègne, de Rambouillet, de Saint-Germain étaient souvent au désespoir de voir sacrifier leurs récoltes au respect qu'on leur imposait pour ce que le ministre appelait « les plaisirs des princes. » Les habitants de Bois-le-Roi avaient vainement demandé la permission de clore de murs leurs champs pour les mettre à l'abri des ravages des fauves; les habitants de Recloses n'obtenaient pas la permission d'établir des gardes de jour et de nuit pour éloigner, au moyen de chiens, les animaux sauvages qui brisaient les palissades entourant leurs propriétés, et les vassaux de M. Dupré de Saint-Maur exposaient au ministre que les clôtures qu'ils avaient eu la permission d'établir, devenaient inutiles par la nécessité d'ouvrir leurs portes à chaque chasse faite par le roi. Les habitants de plusieurs communes avoisinant Compiègne, étaient forcés de demander la permission de ce qu'ils appelaient échauder leurs terres pour pouvoir conserver leurs

Digitized by Google

semences, parce que les mauvaises herbes qu'ils redoutaient pouvaient servir de refuge ou de nourriture à du gibier, et des arrêts du Parlement condamnent des fermiers qui n'employaient pas la faucille et par conséquent rasaient la paille trop près de terre, n'avaient pas exclusivement pour motif de conserver aux pauvres des chaumes qui leur étaient réservés, comme un droit. « Les juges, lit-on dans l'Encyclopédie, ne permettent communément de chaumer (c'est-à-dire enlever la paille restée sur pied) qu'au 15 septembre... ce qui a été établi, tant pour laisser le temps aux glaneurs de glaner, que pour la conservation du gibier qui est encore faible. »

Les braconniers, le désarmement des habitants des campagnes.

Cette situation de campagnes vouées a une sorte de stérilité relative par suite du manque de protection du travail et des propriétés, avait créé des mœurs sauvages chez beaucoup de gens du peuple. Des braconniers armés jusqu'anx dents chassaient souvent en plein jour, dans plus d'une province de France, et le ministre en signalait, dans les environs de Saint-Germain, qui opéraient par bandes de quinze ou vingt, tirant sur les gardes et forçant les seigneurs de terres de quitter leurs domiciles et de leur abandonner la chasse. Ces désordres amenaient non seulement la répression des coupables, mais des mesures préventives, comme des désarmements. Ces désarmements, qui avaient lieu souvent aux environs des chasses royales, furent bientôt étendus en faveur de grands personnages, de gouverneurs de provinces, et des intendants se mirent à saisir les armes d'une foule de particuliers sous prétexte qu'ils

Digitized by Google

étaient des braconniers. Nous voyons, en effet, le ministre demander à l'intendant Bertier des renseignements sur un fermier nommé Feez, qui habitait une maison isolée auprès de la forêt de Compiègne, et se plaignait de ce qu'on lui ait enlevé un fusil destiné à sa défense. Le même ministre, s'adressant au duc de Gesvres, qui a aussi fait prendre des armes chez des particuliers, lui dit : « Plusieurs règlements défendent le port d'armes, mais aucune loi ne s'oppose à ce que les particuliers aient des armes chez eux; cette faculté est de droit naturel. Personne ne peut en être privé qu'en vertu d'ordres émanés du roi... lorsqu'on a à procéder à des désarmements... on a attention de ne désarmer que des particuliers payant moins de dix livres de taille... le désarmement se fait toujours avec une prudence et une circonspection propre à prévenir la fermentation et les émeutes que pourraient élever, dans certains cantons, de pareilles opérations ordonnées ou exécutées trop légèrement. »

Cette lettre, écrite en 1783, rapprochée de l'arrêt de la Cour des aides rendu la même année, nous montre la France en face d'une guerre civile presque permanente entre la nation et les employés du gouvernement. « Les lois, dit l'arrêt, qui ont accordé aux gardes et aux employés des fermes la permission de porter des armes et d'en faire usage... n'ont eu pour objet que de leur donner le moyen d'opposer la force à la force... mais cette permission de porter des armes... est dégénérée en abus meurtriers, lesdits gardes et employés se sont permis, depuis quelques années, de se servir de fusils doubles dont ils usent

Digitized by Google

contre le vœu de l'ordonnance... ils tirent l'un des deux coups sur les faux sauniers sous prétexte de les démonter, et attendent, avec le second chargé, les faux sauniers et contrebandiers que la vue de leurs complices, souvent morts ou blessés, rendent plus furieux, ce qui occasionne des attaques meurtrières qui ne sont que trop fréquentes. » L'arrêt ordonnait, en conséquence, que les gardes et employés des fermes ne pourraient se servir que de fusils simples à peine de punitions corporelles [1].

Les commotions de la Société française venaient presque toutes aboutir au ministre des finances où

[1] *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XXI, p. 128, 133, 137, 138, 143, 152, 163, 174, 176, 211, 233, 239, 247; tome XXII, p. 20, 127. — *Correspondance inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, publiée par Lescure, tome I, p. 509, 511, 513, 514, 521, 552, 586, 593. — *Encyclopédie méthodique*, articles Commensal, Chaumes, Chasse. — *L'état de la France*. Paris, 1736, in-12, tome I, p. 154. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, tome XXV, p. 136; tome XXVI, p. 75, 142, 144, 206, 207, 263; tome XXVII, p. 206. — *La France sous Louis XV*, Turgot, p. 107. — *Archives nationales*. O[1]124 : Création de rentes viagères; receveurs particuliers; troisième vingtième; janvier, septembre, octobre, novembre 1782. O[1]154 : Février, mars 1782. O[1]158 : Lettres de jussion pour l'enregistrement au parlement de Rennes du troisième vingtième, 8 janvier 1786. O[1]237 : Octobre 1781. O[1]238 : 17 février, 19 juillet, 4 août, 27 octobre, 7 et 10 novembre 1782. O[1]418 ; Plainte contre l'excès du gibier; 2 janv., 22 février, 12 avril, 23 août 1777; braconniers, 28 janvier 1777. O[1]419 : Réclamations contre le gibier, 19 février, 30 avril, 12 mai, 11 juillet 1778. O[1]420 : Excès des braconniers, 7 août 1779. O[1]421 : Plaintes contre le gibier, 3 novembre 1780. O[1]422 : 19 juillet. Plaintes contre le gibier, 24 février, 23 mars, 21 septembre 1781. O[1]423 : Mêmes plaintes, 8 février, 25 avril, 8 juin, 10 novembre 1782. O[1]424 : Correspondance du ministre de la maison du roi, 1er août, 13 septembre 1783. O[1]428 : Le ministre de la maison du roi à Berthier, 17 juin 1786. O[1]477 : Émeute pour les blés, année 1781. O[1]478 : Correspondance du ministre de la maison du roi avec Miromesnil, Joly de Fleury, la commission intermédiaire des États de Bretagne et autres, du 4 mars au 22 décembre 1782. Résistance des parlements de Toulouse et de Bourgogne en novembre 1782. O[1]479 : Lettre du ministre de la maison du roi sur les affaires

Digitized by Google

Vergennes nommé chef du Conseil des finances, 23 février 1783.

se débattaient les prétentions des personnes qui voulaient s'approprier les produits du travail d'autrui et celles, tous les jours plus nombreuses, qui entendaient se défendre. Le contrôleur-général Fleury ne savait comment résister à l'augmentation des dépenses. Le prix de la layette du Dauphin, achetée par madame de Guéménée, se montait à 284,000 livres, 103,000 livres de plus que n'avait coûté celle de sa sœur. Les dépenses du comte d'Artois étaient augmentées de 150,000 livres annuellement, au mois de décembre 1782, en vue des couches prochaines de la comtesse. Peu de mois après, en juin 1783, ce même comte d'Artois, si largement doté pour ses enfants, devait obtenir encore une augmentation de pension de 150,000 livres pour le duc de Berry, âgé de cinq ans, par la raison qu'il allait passer des mains des femmes aux mains des hommes. Le comte d'Artois ayant fait cadeau au roi de soixante-dix chevaux, ce présent entraînait de la part du marquis de Polignac, directeur du haras royal, établi au château de Chambord, la prétention qu'on mît la totalité du parc

de la Bretagne, du 1er janvier au mois de juin 1783. O¹489 : Autre du même sur le prix du beurre de Gournay et la nécessité d'empêcher de tuer des agneaux et des veaux femelles, 12 décembre 1778. O¹490 : Plaintes contre l'excès du gibier, 27 mars 1779. O¹492 : 9 décembre 1781. O¹494 : Plaintes contre l'excès du gibier, 14 mars 1783. Le ministre au duc de Gesvres, 1er décembre 1783. P2522 : Janvier, décembre 1782. P2742 : Mars, août, décembre 1782. AD¹ 1057 : Arrêt du Parlement sur le fauchage des blés dans le bailliage de Marle. AD¹ 1059 : Lettres patentes ordonnant au parlement de Besançon l'exécution de l'Édit établissant un troisième vingtième, 9 janvier 1783. Arrêt du Conseil ouvrant un emprunt de vingt-quatre millions remboursable par forme de loterie, 5 avril 1783. Arrêt de la Cour des aides qui défend aux employés des fermes de se servir de fusils à deux coups, 21 janvier 1783. AD¹ 1059 : Arrêt du Conseil concernant le commerce de la Chine, 2 février 1783.

Digitized by Google

à sa disposition et de la part de M. de Saumery, gouverneur de Chambord, une demande d'indemnité pour la jouissance des terres qu'on lui enlèverait, indemnité qu'on fixait à une somme annuelle de 15,000 livres. Comment résister à ces prétentions royales, à celles des courtisans qu'elles révélaient? Le contrôleur-général n'y pouvait parvenir qu'en s'abritant derrière un conseil dont ferait partie le roi, et qui serait présidé par M. de Vergennes, le ministre le plus influent depuis la mort de Maurepas. Ce conseil, institué par un règlement pour l'administration des finances du 26 février, devait se tenir une fois par semaine.

Irritation des courtisans contre l'organisation d'un Conseil des finances.

A peine ce conseil fut-il établi que chacun se récria à la cour. M. de Calonne dit que c'était le « *tombeau des grâces*, que Fleury renverrait toutes les demandes à l'examen de ce comité, pour avoir un prétexte de n'en accorder aucune, qu'il fallait absolument employer tous les moyens pour annihiler le nouveau régime. » La nomination d'un comité auquel seraient soumises les dépenses de la guerre et celles de la marine révoltèrent, de suite, la dignité de MM. de Castries et de Ségur, qui se trouvaient blessés d'avoir à subir le contrôle de M. de Vergennes et M. de Castries porta sa démission à la reine qui refusa de la recevoir. Il y eut une suite d'entrevues entre Besenval et madame de Polignac, et d'observations échangées sur ce malheureux comité qui avait eu l'approbation de la reine et qu'on voulait faire détruire par elle.

A ce moment, avait lieu, chez madame de Polignac, de petites comédies où ses enfants jouaient les

Digitized by Google

Fleury renvoyé par la société de la reine ; d'Omesson le remplace le 30 mars 1783.

principaux rôles. Soit parti pris, soit hasard, il se trouva que les heures de ces réunions coïncidèrent avec celles fixées pour la tenue du Conseil. Joly de Fleury, qui essayait de se servir de la puissance royale pour arrêter une sorte de marée montante de convoitises, sentit de suite que l'espèce de rempart qu'il avait voulu élever serait renversé, si le roi manquait, par ses absences, au règlement qu'il venait d'établir, comme à ceux qu'il avait accepté de ses prédécesseurs. Peu soucieux d'une responsabilité qu'il aurait volontiers décliné au moment du renvoi de Necker, il résolut de mettre sous les yeux du roi l'espèce d'engagement qu'il avait pris et, dans une lettre très mesurée, affirme Augeard, il rappela à Louis XVI le manifeste qu'il avait adressé, en quelque sorte, à la nation en lui apprenant la part personnelle qu'il comptait avoir dans le règlement des finances. Cette lettre ne tarda pas à être connue dans la société de la reine qui, tout naturellement, envisageait le règlement signé par le roi pour l'administration des finances, au même point de vue que Calonne. L'occasion de renverser ce malencontreux règlement, et celui qui l'avait conçu, était trop propice pour ne pas en profiter. L'opinion de la société de Marie-Antoinette fut que ces représentations étaient une démission, que cela ne pouvait pas s'entendre autrement. La reine accepta cette opinion, et le roi fut sollicité d'obtempérer aux désirs de retraite de son ministre. « Le bruit court ce soir, dit un nouvelliste, à la date du 29 mars, que M. de Fleury qui, de temps en temps, offre sa démission au roi, a renouvelé le jeu aujourd'hui, mais a été

Digitized by Google

pris au mot. » Le désir probable de la cabale eut été de substituer Calonne à Fleury, mais le roi n'avait pas encore oublié le dernier avis de Maurepas, qui lui conseillait de ne pas choisir Calonne pour cette fonction. Il accepta les vues de la reine sur la retraite de Joly de Fleury, mais jeta immédiatement les yeux sur un conseiller d'État, un des intendants des finances supprimé par Necker, d'Ormesson, que ses fonctions de président du conseil d'administration de la maison royale de Saint-Cyr lui avait fait connaître. Agé de trente-deux ans et riche, d'Ormesson avait, outre sa réputation d'honnête homme, une qualité que prisait Louis XVI : « C'est un homme qui a des mœurs, dit-il à la reine en le lui nommant. »

A la proposition qui lui fut faite d'accepter ce haut poste, d'Ormesson opposa sa jeunesse. « Mais c'est indirectement un mauvais compliment, lui répliqua le roi, je suis plus jeune que vous. »

Le public reçut avec bienveillance le nom de d'Ormesson, mais les amis du nouveau contrôleur général et même prétendit-on, sa mère, le blâmèrent d'avoir accepté ce poste élevé où il était si difficile de se maintenir et de pouvoir faire du bien. Quant au roi, fier d'avoir eu une volonté personnelle, il s'écria en s'applaudissant de son choix : « Pour le coup on ne dira pas que ce soit la cabale qui ait fait nommer celui-ci [1]. »

Au moment où d'Ormesson arrivait à un poste qu'il n'avait pas ambitionné, la question des empri-

[1] *Archives nationales.* O[1]124 : Nomination de Vergennes, 23 février 1783. O[1]238 : Layettes. Parc de Chambord, 16 février, 5 mai, 7 no-

Digitized by Google

sonnements des citoyens, sans jugement, sans publicité, cette question toujours posée aux esprits qui ont quelque souci du sort de leurs semblables, et quelque prévision des catastrophes qui peuvent les atteindre eux-mêmes, se ravivait dans les écrits indignés de deux victimes de l'arbitraire.

Linguet et son mémoire sur la Bastille, avril 1783.

Le journaliste Linguet, arrêté au mois de septembre 1780 pour une lettre insolente écrite au maréchal de Duras, avait disparu du monde, et quelques histoires sur les causes de sa détention avaient à peine fait savoir au public qu'il vivait encore, quand au mois de mai 1782 les nouvellistes parlèrent de son séjour à la Bastille et de sa libération prochaine. A peine sorti il resta quelques mois dans le silence puis, tout à coup, les journalistes annoncèrent qu'il était en Angleterre. Il avait résisté aux instances qui lui furent faites de rester à Bruxelles, répondant qu'il ne serait tranquille que lorsqu'il aurait mis la mer entre la France et lui. A peine sur cette terre de liberté il poussa un cri de joie et de haine, et annonça au rédacteur du journal le *Courrier du Bas-Rhin* la relation prochaine de sa détention à la Bastille. La lettre dans laquelle il parlait des souffrances qu'il avait éprouvées et où il donnait le commencement de l'ouvrage qui allait paraître, trouva une multitude de lecteurs. Les

vembre 1783. O¹239 : Duc de Berry, 15 juin 1783. O¹423 : Parc de Chambord, 6 septembre, 14 octobre, 31 décembre 1783. — *Mémoires d'Augeard*, p. 105, 112, 113 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XXII, p. 97, 128, 177, 179, 184, 188, 201, 217, 218. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, tome XXVII, p. 256 et suiv. — *Mémoires du baron de Besenval*, tome II, p. 124 et suiv.

Digitized by Google

exemplaires du *Courrier du Bas-Rhin*, du 1er janvier 1783, furent en un instant enlevés, et dix-neuf jours après, ceux qui restaient dans les cabinets de lecture étaient tellement mutilés, à force d'avoir passé de mains en mains, qu'il fallut les copier pour satisfaire la curiosité du public. Les mémoires de la Bastille se répandirent à Paris, dans le premier numéro des Annales, au mois d'avril. « Les bastilles françaises ont dévoré, elles dévorent journellement, des hommes de tous les rangs, et de toutes les nations : on pourrait graver, sur les avenues de ces gouffres, l'avis adressé aux passants sur la porte de quelques cimetières : *Hodiè mihi, cras tibi.* Qui peut, en effet, se promettre d'éviter un sort dont la qualité d'héritier présomptif de la couronne n'a pu préserver un Louis XII... ni les vertus ni la science un Sacy... ni les plus importants services un Labourdonnais; ni le droit des gens tant d'Anglais, d'Allemands, d'Italiens, etc., dont les noms sculptés par la rage de l'ennui sur ces funestes murs, y forment de toutes parts une espèce de géographie aussi variée qu'effrayante..... Le despotisme qui fait du silence un des tourments de la Bastille quand on y est, tâche d'en faire un devoir religieux quand on en sort : on force tous les Jonas qu'elle revomit à jurer qu'ils ne révèleront jamais rien, ni directement ni indirectement de ce qu'ils ont pu y apprendre ou y souffrir. C'est un magistrat, dans le costume consacré en apparence à la justice, ce sont des militaires décorés du gage apparent d'un service pur et d'une vie dévouée à la défense des citoyens, qui président à ce dernier acte d'une oppression dont ils ont été les

Digitized by Google

instruments. On montre au demi-ressuscité la porte qui seule peut le rendre à la vie, à demi-ouverte et prête à se refermer s'il hésite : on veut ne lui laisser de choix qu'entre le silence, le parjure et la mort. » Il racontait pourquoi il avait dû revenir en Angleterre, il démontrait que sa détention n'avait eu aucun motif fondé; puis il expliquait le régime de la Bastille, entremêlant son récit de quelques anecdotes sur des prisonniers, et faisant ressortir l'impossibilité où se trouveraient des malheureux de révéler leur existence, non seulement à leurs parents, mais même au ministre qui pourrait ouvrir la porte du tombeau où ils étaient enterrés vivants.

Ce mémoire, adouci, dans ses réflexions, par des éloges du roi Louis XVI et des princes ses frères, était précédé d'une gravure qui, en 1783, se trouvait une prophétie singulière.

Louis XVI représenté, en 1783, debout au milieu des ruines de la Bastille.

Le roi Louis XVI est représenté sur un piédestal qui porte sur une de ses faces : *A Louis XVI sur l'emplacement de la Bastille*. Le roi tient un sceptre d'une main, étend l'autre vers des personnages qui le remercient avec des gestes passionnés. Les murs de la forteresse qui entourent la statue sont en ruine, l'horloge que décrit Linguet, avec un homme et une femme enchaînés comme ornements, est frappée par la foudre et, sur les pierres fissurées qui la soutiennent encore, est imprimé : « *Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre, par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice.*

Déclaration du 30 *août* 1780. »

Digitized by Google

Linguet écrit à la fin de son ouvrage : « Tandis qu'on imprimait ces mémoires, on m'a envoyé un livre intitulé : *Des lettres de cachets*, etc. Je suis fâché que cet ouvrage soit anonyme, parce qu'il semble par là en avoir moins d'authenticité. Il met au jour les mystères du Donjon de Vincennes. »

Des lettres de cachet et des prisons d'État, par le comte de Mirabeau.

Le nom de l'auteur ne tarda pas à être connu, et les nouvellistes qui nommèrent Mirabeau fils, donnèrent sa biographie, et racontèrent la manière romanesque dont il s'était marié. Le comte de Mirabeau loin d'éviter, comme Linguet, toute discussion sur la légitimité des prisons d'État et, par conséquent, des lettres de cachet, déclarait « que la prérogative royale par laquelle un citoyen peut être détenu prisonnier en vertu d'une lettre close, sans aucune forme judiciaire, était une violence réprouvée par les lois françaises, que fût-elle fondée sur un titre légal, elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les détentions arbitraires sont destructives de toute liberté et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes... J'ai médité longtemps mon sujet, dit-il, je crois l'avoir envisagé sous toutes les faces... C'est au milieu de la vie la plus errante et la plus agitée, que j'ai acquis le très petit nombre de connaissance que je possède... Séparé de mes amis, privé de livres, de correspondance, de liberté, de santé... On ne saurait être embarrassé de plus d'entraves; mais libre ou non, je réclamerai jusqu'à mon dernier soupir les droits de l'espèce humaine. Et quel moment plus propre à combattre le despotisme que celui où l'on gémit sous ses liens? » Dans

Digitized by Google

un premier chapitre il examinait les lettres de cachet relativement au droit positif et au droit naturel, faisant des digressions sur la cruauté des Valois, sur Louis XI qu'il appelle le Tibère de la France, dans le troisième il parle des prêtres avec une étrange violence de langage. « Si l'établissement d'une religion est nécessaire à l'organisation de la société, dit-il, il faut nécessairement un ordre sacerdotal. M. de Montesquieu, observe que les peuples qui n'ont point de prêtres sont ordinairement barbares. La raison n'est pas difficile à deviner. Chez tous les peuples de la terre les premiers arts ont été ceux de la domination et de la cupidité; aussi l'une des premières industries que l'on remarque, dans toutes les sociétés naissantes, est celle des jongleurs et des prêtres... Ce ne sont pas là des idées systématiques... observez, dans les forêts de la Germanie... et les peuples épars dans l'Océan pacifique, les différentes périodes de la civilisation des sociétés, vous verrez que la marche uniforme des institutions humaines est telle que nous l'indiquons..., si quelques hordes n'ont point de prêtres, ces peuples ne sont point barbares parce qu'on n'exerce pas chez eux un tel métier, c'est leur barbarie ou leur stupidité qui est si complète que le métier de prêtre n'y est point lucratif; quoiqu'il en soit, où se trouve un culte le sacerdoce s'y trouve aussi... Les prêtres acquièrent... le plus grand ascendant sur les peuples... Avides et usurpateurs... ils sèment sans relâche la superstition... et bientôt ses fureurs pour augmenter leurs prérogatives et leurs richesses... Telle fut l'origine de l'intolérance qui a embrasé le

Digitized by Google

monde entier... Si la terre, jonchée de cent millions d'hommes tombés sous le glaive du fanatisme, atteste assez ses fureurs... si la superstition est le fléau le plus terrible de l'humanité et l'arme la plus terrible des tyrans, si l'union de l'autorité religieuse et de la puissance civile prouvait le plus redoutable despotisme..., s'il est trop vrai que l'humanité n'a pas tiré un grand avantage des actes de piété..., que les peuples les plus dévots allient à leurs pratiques ferventes les crimes les plus noirs et les plus odieux, et que, chez le plus grand nombre des hommes, la vertu est en raison inverse de la rigidité des observances, il faut en accuser ceux qui par état fomentent la superstition... Si la juridiction spirituelle ne connaît aucunes bornes, la puissance civile, qui lui donne une force coactice, n'en mettra point à l'exercice de son pouvoir exécutif; ainsi la tyrannie religieuse introduit la tyrannie civile... C'est aux princes, c'est à leurs ministres, c'est aux conquérants, c'est aux persécuteurs, aux despotes qu'il faudrait désirer la ferme et sincère croyance d'une autre vie, et d'un être tout puissant juge suprême de leur conduite..., malheureusement pour les hommes, ceux qui ont le pouvoir de faire de grands maux ne redoutent aucun jugement... C'est uniquement dans les intérêts de l'humanité qu'il faut chercher les principes de la justice et de toute législation, les devoirs respectifs des souverains et des peuples, les limites de l'autorité et celles de l'obéissance. Voilà l'unique moyen d'arranger les gouvernements pour les hommes, et non les hommes pour les gouvernements. » Dans le quatrième chapitre il poursuit,

Digitized by Google

par l'ironie, ce qu'il appelle la *collusion* des deux autorités ecclésiastique et civile : « Toute puissance vient de Dieu, direz-vous; elle est par conséquent au-dessus de toute inspection humaine. Sa volonté est son titre unique et légitime... O toi jeté en naissant nu sur la terre..., tu te trouvas aussitôt après ta naissance pieds et mains liés, et tu te crois né pour le faste, pour l'orgueil, pour le despotisme! O pitié! ô démence! Dieu donne tout puisqu'il donne la vie... Dieu donne la couronne au roi légitime et à l'usurpateur, puisqu'il les fait naître. Il envoie Charles Ier à l'échafaud et Cromwell au fait de la grandeur... *Quoi! n'est-il pas unanimement reçu que les rois tiennent leur sceptre de Dieu et de leur épée... Unanimement?* Oui, par vos esclaves d'épée et de robe... Entendons-nous, est-ce de Dieu, ou de votre épée que vous tenez votre puissance, ou de tous deux. — De tous deux sans doute; Dieu me donne tout, mon épée m'assure tout. —Blasphémateur? Dieu a besoin de ton épée pour se faire obéir... ou plutôt insensé, c'est ainsi qu'invoquant le droit de la force, tu fais de la révolte le droit des gens... Voilà les suites de cette adulation impie qui fait des rois les représentants de Dieu sur la terre. Elle a introduit le glaive dans les disputes théologiques, et les foudres célestes dans les systèmes politiques; les deux autorités se sont aidées réciproquement à asservir les corps et les esprits; elles ont exigé l'obéissance implicite, et partagé *le droit divin de la tyrannie.* Tel est le résultat de la perfide collusion entre le corps sacerdotal et la puissance civile. » Dans les chapitres suivants c'est un publiciste qui parle de

Digitized by Google

l'origine du droit de punir, du pouvoir judiciaire, des emprisonnements arbitraires et enfin des lettres de cachet, parsemant son récit de réflexions, de citations historiques, d'anecdotes propres à impressionner le public. « La loi, pour être juste, obligatoire, enfin vraiment loi, s'écrie-t-il, doit avoir le sceau d'un consentement libre et général... Dans tout État où les citoyens ne participent pas au pouvoir de la législation par la délégation d'un corps de représentants librement élus par la plus grande partie de la nation... il n'y a point, il ne saurait y avoir de liberté publique... Si la loi qui rend impossible (chez les Anglais) tout emprisonnement arbitraire, est essentiellement nécessaire pour le maintien de la liberté, elle est à jamais sacrée et irréfragable; car à quoi bon le gouvernement si ce n'est à maintenir cette liberté... Le peuple (en France) est sous le joug de la loi qui n'est pour lui qu'un asservissement de plus, puisqu'elle n'est pas la sauvegarde de sa liberté; et *que tout homme qui jouit de quelque considération, croirait au-dessous de lui de demander la réparation d'une injure à la justice ordinaire.* » Il parlait de Labourdonnais trouvant à la Bastille le germe de la maladie qui devait conduire à une mort prématurée celui qui avait rendu de si grands services à la France et pouvait lui en rendre encore, et entrait dans quelques détails sur des prisonniers qu'il avait eu pour compagnons d'infortune. Il mettait en lumière les odieuses causes de détention de quelques-uns d'entre eux, et la frivolité des prétextes invoqués pour certains emprisonnements. Le second volume commençait

Digitized by Google

par une description du régime de la prison de Vincennes, attaquant avec vivacité le commandant qui l'avait eu sous sa garde, faisant ressortir les douleurs d'un prisonnier, les excès de pouvoir qu'il avait à subir, les concussions dont il était la victime, puis concluait par ces mots : « Cet ouvrage ne verra le jour qu'à l'époque de ma liberté ou après ma mort. Alors tout intérêt personnel aura disparu; mais je croirai devoir aux infortunés que je laisserai dans ces lieux de douleur, dont je ne connais pas un seul, raconter ce qui s'y passe... Les mémoires particuliers ensevelis dans les bureaux sont facilement mis à l'écart... au lieu que l'opinion publique a, tôt ou tard, une grande influence. C'est donc elle qu'il faut s'efforcer de déterminer [1]. »

Cette opinion publique qu'il invoquait, trop souvent oublieuse des faits qui l'avaient le plus préoccupée, sut à peine que cette année même le procès soulevé par la faillite des Jésuites, se complétait par une faillite de l'État.

Le gouvernement, par un arrêt de propre mouvement, termine le procès des Jésuites avec leurs créanciers, en 1781.

Du jour où le Parlement avait condamné les Jésuites au paiement de leurs créances « solidairement et sur tous les biens qu'ils possédaient en général, à l'exception des biens de chaque maison ou collège particulier », il y eut en présence deux intérêts :

[1] *Correspondance secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, tome I, p. 316, 340, 346, 350. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres*, tome XIX, p. 254, 257, 258, 263, 269, 288; tome XXI, p. 71, 92, 267; tome XXII, p. 14, 40, 58, 130, 135, 180, 191, 193. — *Annales de Linguet*, tome X, année 1783. Mémoires sur la Bastille, précédée d'une gravure. — *Des lettres de cachet et des prisons d'État*, sans nom d'auteur; Hambourg, 1782, in-8, tome I, p. x, p. 20, 43, 45 et suiv., 48 et suiv., 50, 56, 58, 65 et suiv., 67 et suiv., 208, 218, 246, 249, 259, 265.

Digitized by Google

L'intérêt public qui exigeait le maintien des établissements confiés à l'ordre.

L'intérêt des particuliers réclamant le paiement des dettes d'une « société dont le bilan réel rassurait tous les intéressés. »

Les biens des Jésuites étaient de trois sortes :

1° Les maisons professes et les noviciats où résidaient les chefs et se formaient les élèves ;

2° Les collèges dirigés par les Jésuites ;

3° Les missions.

Les maisons professes avaient été déclarées, en principe, incapables d'acquérir et les noviciats se trouvaient en trop petit nombre pour offrir aux créanciers, comme dit un rapport de l'époque, « un gage suffisant à l'immensité de leurs créances. »

Les collèges étaient en très grand nombre, et les Jésuites les avaient enrichi de biens considérables.

Les missions composaient la part principale de la fortune des Jésuites, car elles réunissaient à la fois les occasions et les moyens d'acquérir des biens.

Un arrêté royal de 1762 avait abandonné sans réserve aux créanciers les maisons professes et les noviciats. Un arrêté du 3 juin 1763 excepta du gage des créanciers, dans les missions, les biens qui concernaient les cures, vicaireries, séminaires et écoles publiques.

Les biens des collèges ne provenant pas tous de donations, ni de fondations, des lettres patentes du 23 novembre 1763 fixèrent la contribution que chacun d'eux devrait payer, « en cas d'insuffisance des autres biens de la société ». Ce fut en vain que

Digitized by Google

les créanciers réclamèrent contre ces restrictions que la loi n'aurait pas permise entre particuliers; ils durent d'autant plus se soumettre, que la plupart des fonctionnaires soutenaient les intérêts des Jésuites, soit à cause de leurs habitudes professionnelles, soit pour ne pas blesser un clergé puissant et dévoué à l'Ordre, soit parce que frappés des bonnes œuvres réalisées par les Pères, ils oubliassent facilement la source de l'argent qui leur permettait de les accomplir. Le consul d'Alep, M. de Perdriau, vantait la soumission montrée par les Jésuites lors de la destruction de leur ordre, leur conduite régulière, et énumérait le grand nombre d'enfants qu'ils instruisaient et catéchisaient. Le consul de Smyrne, M. de Rostaines, mandait les mêmes choses, et au moment de la mort de Louis XV les Pères, soutenus par les agents diplomatiques de la France, étaient restés dans la situation où ils se trouvaient avant l'abolition de leur ordre, malgré les prescriptions de Versailles, et, en 1781, desservaient les missions du Levant comme par le passé.

Le syndicat formé par les créanciers voyait contester, sous une foule de prétextes, le bénéfice des décisions particulières rendues en sa faveur. S'il faisait saisir à Rouen des effets d'une valeur de 200,000 livres appartenant aux Jésuites, les détenteurs de ces valeurs réclamaient leur restitution, disant qu'elles étaient la propriété des jésuites espagnols. Le roi d'Espagne exigeait qu'elles fussent rendues, et le roi de France contraignait l'union des créanciers de s'en dessaisir. Il en était de même des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris qu'on la força de

Digitized by Google

restituer, sous le prétexte qu'elles appartenaient à des Pères gênois. La Congrégation romaine de la propagande, s'inquiétant peu des créanciers des Pères, avait signalé au pape, le 25 novembre 1775, la résolution prise par l'ambassadeur de France de s'emparer des biens, meubles et immeubles, qui étaient dans les mains des Jésuites. « On ne peut regarder, dit-elle à Pie VI, ces biens comme dévolus à la couronne de France puisqu'ils sont situés dans les domaines du Grand Seigneur, et qu'en général ce sont des bienfaits provenant de la dévotion des naturels desdites îles de l'Archipel, et autres pays du Levant, ces biens doivent, en bonne justice, revenir à Votre Sainteté à laquelle il appartient, après avoir pourvu à ce que l'objet des legs pieux soit rempli, de disposer desdits biens à l'avantage de notre sainte religion, pour contribuer à réparer la grande perte que l'on a faite de tant d'ouvriers employés à la culture de ces missions (les Jésuites). » Les ministres repoussèrent les prétentions de Rome en réduisant le pouvoir du Pape à un pouvoir exclusivement spirituel, et en affirmant « que les Jésuites eux-mêmes, avant l'abolition de leur société, n'avaient sur les biens existants en Turquie qu'une possession de jouissance..., qu'ils étaient Français et assujettis à leur prince naturel et d'origine, même dans leurs biens matériels..., que la Propagande ne peut avoir des prétentions légitimes sur les biens dont les Jésuites avaient la possession en Turquie pour la desserte des missions françaises..., cette prétention portant atteinte aux droits incontestables de Sa Majesté sur des objets purement temporels dont ses

Digitized by Google

sujets avaient la jouissance en vertu de capitulations faites avec le souverain du pays. »

A ce même moment le gouvernement de Versailles était en instance à Rome pour substituer, dans les établissements français, les Lazaristes aux Jésuites, et le cardinal de Bernis, plus d'une fois rebuté dans la poursuite de la négociation dont il était chargé, s'était plaint de ce qu'il appelle « l'esprit étroit et envahi de cupidité et d'orgueil de certains membres du clergé romain. » Le consentement de Rome, qui ne pouvait être refusé à la cour de Versailles, ne devait pas rendre meilleure la situation des créanciers de l'ancienne Compagnie de Jésus. L'intérêt politique pour la France de maintenir ses missions dans le Levant, substitua son gouvernement à l'ordre détruit, et les arguments invoqués contre les prétentions de Rome, le furent immédiatement contre les divers particuliers qui avaient trafiqué avec les Jésuites. Un rapport fait au ministre, le 3 décembre 1779, sur la situation des Jésuites dans le Levant, affirma que les revenus des anciens Pères avaient pour origine les dons faits par les fidèles et ceux des rois de France, tels que Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. « De telles donations, disait le rapporteur, n'ont pas été... exécutées en considération des personnes ou de l'institut des Jésuites, mais en vue de procurer le plus grand avantage aux Levantins et de concilier leurs sentiments avec celui des Français... on ne saurait livrer à la disposition des syndics de l'union des créanciers le fruit des anciennes largesses et des legs pieux et particuliers des rois de France et de leurs sujets... Les Jésuites n'étaient

Digitized by Google

qu'administrateurs de ce que l'on avait affecté à l'œuvre des saintes missions... Est-il vraisemblable que les fondateurs des missions de Turquie se soient relâchés de leurs possessions pour satisfaire des dettes contractées par des motifs tout à fait étrangers aux mêmes missions... Dès que ces revenus n'ont pas pu être cédés aux créanciers de la Compagnie de Jésus, il est manifeste que les syndics de l'union sont tenus au rapport de ce qu'ils ont perçus pendant un laps de temps de dix-sept ans... Les expressions des cardinaux du Sacré Collège montrent qu'ils craignent de voir les immeubles des Jésuites dévoués à des usages profanes... L'attribution de revenus honnêtes aux missionnaires Lazaristes, la restitution à ceux-ci des sommes touchées jusqu'à ce jour par les syndics de l'union des créanciers des Jésuites, dissiperont les nuages que la crainte avait amoncelés... Le rétablissement de la mission qui avait été confiée à la société éteinte des Jésuites, la liquidation des dettes des missions des Capucins, seront aussi utiles au commerce de la nation qu'à la religion elle-même... Ces vues ne peuvent se remplir que par la restitution des biens des Jésuites dont ces missionnaires n'ont jamais eu que l'administration et l'usufruit et qui ne sauraient être saisis comme propriété. Je supplie Monseigneur de décider si cette affaire sera concertée avec les syndics de l'union, ou s'il sera fait un rapport pour faire ordonner au Conseil, par un arrêt de propre mouvement, la distraction de ses biens. »

Les syndics des créanciers représentèrent vainement qu'il était inadmissible « que les biens des

Digitized by Google

Jésuites, dans les missions, prissent leur source dans les libéralités faites en considération des missions, lorsque l'on voit que les obligations résultantes des emprunts qu'ils y ont fait sont les causes de leur faillite. » Ils répondirent inutilement pour infirmer l'origine des biens que l'on voulait soustraire de leurs gages, que les Jésuites avouaient eux-mêmes, dans un registre qu'ils citaient, « qu'ils plaçaient sous des noms empruntés pour avoir, dans certains besoins pressants, des effets dont ont pût faire de l'argent. » Ils ne furent pas plus heureux en invoquant les intérêts de l'État qui avait pris l'engagement de combler les déficits qui pourraient se produire par la main-levée des saisies faites sur les Jésuites espagnols et gênois, et par l'insuffisance des biens qui garantiraient leur créance, après la levée du sequestre mis sur les propriétés des missions. Le gouvernement, qui tenait à maintenir les missions françaises dans le Levant, donna purement et simplement les biens des Jésuites aux Pères de Saint-Lazare et fit, en outre, un prélèvement de 600,000 livres (3 millions de nos jours) sur l'argent destiné aux créanciers des Jésuites, pour secourir les missions que les Dominicains et les Capucins avaient établies en Orient à l'instar des Jésuites. Un arrêt de *propre mouvement*, rendu en Conseil royal, comme le demandait l'auteur du mémoire du 3 décembre 1779, légalisa, le 29 juin 1781, cette banqueroute du gouvernement français, annulant les diverses décisions judiciaires rendues dans ce long procès. Les créanciers hypothécaires avaient été intégralement payés, les chirographaires reçurent la moitié de ce

Digitized by Google

qui leur était dû. La somme qui avait été distribuée par les syndics avait dépassé 15 millions de livres.

Les missions des Capucins en Orient, leurs dettes en 1782.

Les missions des Capucins en Orient, aussi utiles à l'influence française que celle des Jésuites, se plaignaient de leurs embarras financiers. Les Capucins, arrivés en Orient sous Henri III, avaient été soutenus par le roi Louis XIII, qui leur accorda un revenu de 3,000 livres sur les tailles du Languedoc et des lettres de protection dans plusieurs Échelles du Levant. Des églises de Capucins s'élevèrent à Smyrne, à la Canée, à Candie et à Galata. Ces missions, soutenues par les ambassadeurs, s'étendirent dans l'Archipel et les Capucins possédaient, en 1780, jusqu'à douze établissements dans le Levant, à Largentière, à Andros, à Paros, à Scyra, à Noxie, à Athènes, à la Canée, à Candie, à Scio, à Smyrne et deux à Constantinople. Ces établissements étaient sous la direction d'un supérieur général résidant à Péra, appelé le custode des missions de Grèce, qui choisissait les custodes des établissements particuliers et fournissait des secours à ceux qui en avaient besoin, comme aux hospices et aux religieux qui, n'étant pas autorisés à remplir des fonctions curiales, ne pouvaient recevoir de casuel ou vivre de celui qu'ils touchaient. Sur ces douze établissements deux seulement pouvaient suffire à leurs dépenses, celui de Smyrne et celui de Péra. Celui de Smyrne retirait un revenu de 8 à 900 piastres (2,500 à 3,600 francs) de boutiques qu'il louait, celui de Péra touchait 12 à 1300 piastres (5,200 francs) de six maisons qu'il possédait dans Constantinople. Ce dernier établissement était grevé, en 1775, d'une dette de

Digitized by Google

3,000 piastres (12,000 francs). Cette année même l'ambassadeur de France, Saint-Priest, obtint du Sultan, après six années d'instance et un cadeau de 6,000 livres, que les Capucins pourraient reconstruire leur église de Smyrne, incendiée en 1761 et presque détruite par une succession de tremblements de terre. Sur les instances de l'ambassadeur, qui tenait à utiliser le bon vouloir de la Porte, les Capucins firent un emprunt et leur dette atteignit ainsi 43,000 piastres (172,000 livres). Embarrassés de cette dette, ils exposèrent, dans un mémoire au roi, leur situation, en s'appuyant des recommandations de Saint-Priest qui faisait ressortir l'intérêt qu'avait la France à soutenir les missions dans le Levant, et affirmait qu'avec une rente annuelle de 6,000 livres pendant vingt ans, les Capucins pourraient mettre ordre à leurs affaires. Le ministre ne contesta pas les affirmations de l'ambassadeur, mais soutint que cette affaire intéressant particulièrement la religion, c'était à la caisse des économats à fournir les 6,000 livres au moyen du revenu d'un bénéfice. Sur l'insistance de l'ambassadeur en faveur de ses protégés, Sartines répondit que tous les ministres convenaient qu'il était « de la dignité et de la piété du roi de protéger, à l'exemple de ses aïeux, la foi catholique dans les États du Grand Seigneur, mais qu'ils distinguaient la protection de la religion de celle de quelques individus dont on avait très peu reconnu l'utilité dans les missions », et il déclara que les Capucins devaient, pour se libérer, vendre quelques-uns de leurs immeubles, et supprimer les établissements qui leur étaient onéreux. Les Capucins

Digitized by Google

refusant d'entrer dans cette voie, adressèrent un long mémoire au roi, dans lequel ils reprochèrent à Sartines « son défaut de connaissances locales et une indifférence coupable devant les intérêts du ciel, qui sont avant tout ceux de Sa Majesté très chrétienne, » et le custode menaça de laisser vendre aux infidèles jusqu'aux objets du culte et aux vêtements sacerdotaux. Saint-Priest, en quête de secours, demanda au ministre de faire donner quatre-vingt mille livres aux Capucins, au moyen d'une rente de quatre mille livres que fourniraient, pendant vingt ans, les Chambres de commerce du royaume. Sartines, faisant part au roi, dans un mémoire, des idées de Saint-Priest, déclara qu'il ne ferait aucune réflexion sur l'étrange mesure financière proposée par l'ambassadeur. Louis XVI, partageant l'avis de son ministre, ne voulut pas imposer une nouvelle charge au commerce général qui avait déjà grandement contribué au soutien des missions dans les Échelles du Levant et décida que l'Église devait venir elle-même au secours de ses membres, en affectant au payement des créanciers des Capucins quelque bénéfice ou quelque autre partie de ses biens.

Le clergé ne déféra pas plus aux avis du roi qu'à ceux de son ministre, et les Capucins irrités parcoururent la France sollicitant l'aumône du haut de la chaire « en faveur de missions infortunées, condamnées à périr par l'aveuglement des ministres d'un roi très chrétien. » Sartines arrêta ces prédications séditieuses avec la menace de la prison pour ceux qui se les permettraient, mais ne put faire renoncer les moines à leurs prétentions pécuniaires.

Digitized by Google

Un mémoire, où étaient insérées les observations bienveillantes de l'ambassadeur Saint-Priest, persista à soutenir leurs demandes, quand les ministres chargèrent deux conseillers d'État, d'Izangrenet et de Saint-Didier, de mettre en lumière la situation réelle des Capucins en France, en Turquie, en Grèce et sur les côtes barbaresques. Saint-Didier, résistant à toutes les influences qui furent essayées, à ce qu'il affirme, pour obtenir un avis favorable à leurs prétentions, constata que leurs hôpitaux, couvents, collèges, maisons provinciales, maisons mères, maisons particulières, refuges qui formaient en France deux cent quatre-vingt-quatre établissements au 1er Janvier 1781, donnaient un revenu annuel de 345,000 livres (1,625,000 francs de nos jours). En ajoutant à cette somme ce qu'il appelle les rentes donatives, les dons, les avantages de bénéfices, les legs, secours, aumônes, le casuel touché par les religieux faisant des fonctions ecclésiastiques, il concluait que les revenus dont pouvaient disposer les Capucins, atteignaient au moins 850,000 livres (4,250,000 fr. de nos jours). Saint-Didier, soutenait de plus que leurs établissements connus sous le nom de missions, possédaient, dans le Levant, de vastes terrains, des immeubles loués depuis plus d'un siècle. Il affirmait que suffisant largement à leurs propres besoins, elles n'avaient jamais été une charge, et que la reconstruction de l'église de Smyrne ne pouvait établir la légitimité de la dette qu'ils dénonçaient. Un don de vingt mille livres, assurait-il, suffirait pour couvrir les frais de reconstruction, si les Capucins voulaient y joindre

Digitized by Google

les revenus qu'ils possédaient à Smyrne même.

Ce rapport, appuyé par Maurepas, Sartines et Vergennes, fut remis au roi, qui ne décida rien, sous prétexte qu'il voulait réfléchir pour donner une solution qui conciliât tous les intérêts.

Les Capucins continuèrent leurs doléances et, en 1782, parcoururent la France pour obtenir, en aumônes, les ressources nécessaires à l'extinction de leur dette. Le haut clergé leur fit des dons, le roi leur remit douze mille livres, les courtisans de Versailles quinze mille, et Vergennes répondit aux sollicitations des Capucins de Paris en faveur des missions, qu'ils devaient se contenter de la quête fructueuse qu'ils venaient de faire. Profitèrent-ils des conseils qu'ils avaient reçus et vendirent-ils leurs établissements onéreux, comme l'affirmèrent les représentants de la France à l'étranger? Cela est probable. Dans tous les cas, leurs dettes ne furent pas complètement éteintes, car des créanciers devaient obtenir, en 1792, des tribunaux français, le droit de saisir les biens de l'ordre partout où ils pourraient, même à l'étranger [1].

[1] *Archives de la marine.* Documents coloniaux. Missions du Levant. Correspondance particulière du ministre. Rapport de M. de Perdriau, consul à Alep, à M. de Sartines, octobre 1773, 13 septembre 1774. Rapport de M. Rostaing, consul à Smyrne, 9 août 1774. Lettre du chevalier de Saint-Sorling, datée de Constantinople, 3 décembre 1774. Lettre de l'intendant Delessart, 3 juin 1778. Lettres de Saint-Priest, 7 décembre 1779, 19 août 1780. Lettres de Sartines, 6 avril et 18 juillet 1780. Mémoire au ministre sur les missions dans les États du Grand-Seigneur (non signé), du 3 décembre 1779. Lettre au ministre, en date du 16 décembre 1774, signée Longpérier. Mémoire contenant les représentations des créanciers des Jésuites sur l'arrêt du Conseil du roi, du 23 décembre 1780. Instructions relatives aux missions du 1er mars 1781. Lettre du ministre à M. de Banneville, 30 mars 1781. Lettre non signée en date du 21 juin 1781 ; en

Digitized by Google

Ces deux épisodes, qui se relient à la fois aux relations de l'Église avec l'État et aux questions financières qui préoccupaient si vivement les Français, montrent le gouvernement aux prises, non seulement avec l'opinion publique, mais avec les forces mêmes sur lesquelles il devait s'appuyer pour remplir sa mission. Le clergé, qui demandait si souvent que le gouvernement vient à son aide au milieu de l'agitation et de l'hostilité des esprits, manquait de prudence et de discernement, et quand sa passion et ses intérêts se trouvaient en jeu, n'hésitait pas à compromettre le pouvoir protecteur dont il invoquait l'appui.

Le nouveau contrôleur général, d'un esprit borné, fut, dès le jour de son arrivée au ministère, raillé de la manière la plus piquante par Calonne. Il était presque pris en pitié par l'intrigant Augeard, qui défendait celui qu'il appelle « un malheureux jeune homme, » et les finances de l'État suivaient l'impulsion des bureaux, quand un événement des plus simples vint jeter le trouble dans une marche presque automatique.

Crise de la Caisse d'escompte ; méfiance du public, septembre 1783.

Une banque d'escompte avait été établie à Paris par arrêt du Conseil du roi, le 24 mars 1776. Cette banque fonctionnait avec régularité, ses billets acceptés étaient échangés à volonté contre du numéraire, quand ses administrateurs, ne proportionnant pas leurs avances au capital qu'ils avaient en caisse,

marge, de la main du ministre, est écrit le mot *approuvé*. Projet d'arrêté, sans date. Volume de pièces et archives sous le nom de Missions. Mémoire sur la liquidation des dettes contractées par les missions des Capucins du Levant dans les documents divers, année 1784. — *Archives nationales*. O¹151, O¹479.

Digitized by Google

furent débordés par les demandes. Effrayés de l'émotion causée à Paris par une interruption dans les paiements, ils recoururent de suite au contrôleur général, et obtinrent de lui un arrêt qui donnait cours forcé aux billets de confiance de la Caisse d'escompte comme à du papier-monnaie. Cette étrange mesure n'eut pas les suites qu'elle pouvait avoir à cause de l'état de prospérité de plusieurs maisons de Banque de la capitale, et la Caisse d'escompte rentra, peu de temps après, dans les conditions vitales d'une banque menée avec prudence. Mais ce qui caractérise cette crise et lui donne une grande portée, ce sont les jugements que la conduite des directeurs de cette caisse et leurs rapports avec le gouvernement provoquèrent dans le public. « L'éloge de la Caisse d'escompte dans l'arrêt, dit un journal, la protection éclatante dont Sa Majesté la couvre... sont une nouvelle preuve de sa liaison avec le Trésor royal, de l'influence absolue que le ministère avait sur elle, et redouble les défiances en ne laissant plus à personne aucun doute à cet égard... Il est à espérer que la méfiance générale fera tomber d'elle-même cet établissement impraticable en France. » Mirabeau, faisant l'histoire de cette banque, confirme d'une manière irréfragable l'irrémédiable défiance du public, à propos d'un dépôt de dix millions que la Caisse d'escompte devait remettre entre les mains de l'État pour cautionner ses opérations. « Il est parfaitement vrai et digne de remarque, dit-il, que la Caisse d'escompte n'a sollicité la permission d'être dispensée de verser au Trésor les dix millions qu'elle y devait porter aux termes de l'arrêt de sa création,

Digitized by Google

que sur l'opinion presque générale à Paris que le crédit de cette banque de secours serait beaucoup meilleur si elle n'avait rien dans les mains du roi, que si elle y avait dix millions. »

Intrigues contre le Conseil des finances; susceptibilités ministérielles calmées par des bâtons de maréchaux.

Les plus ridicules démarches avaient lieu à la cour pour abolir le comité de finance destiné à vérifier les dépenses des différents ministères. Besenval menaçait Mme de Polignac de voir deux ministres importants se retirer. Mme de Polignac soutenait que détruire ce comité était chose impossible, qu'il venait d'être créé par un édit, et que l'on dégradait le roi en lui conseillant cette démarche. Enfin, après bien des recherches pour concilier la dignité ombrageuse de MM. de Castries et de Ségur, il fut décidé que ces personnages paraîtraient avec leurs comptes devant le comité, et que pour prix de cette condescendance ils seraient nommés maréchaux de France.

Paix conclue entre la France et l'Angleterre.

Pendant ces misérables débats, Vergennes arrêtait les bases d'un traité de paix avec l'Angleterre, qui replaçait les deux pays à peu près dans la situation où ils se trouvaient avant la guerre. La France reprenait la libre possession de Dunkerque, et l'article 18 du traité annonçait qu'aussitôt qu'aurait eu lieu l'échange des ratifications, les deux pays nommeraient des commissaires pour travailler à de nouveaux arrangements de commerce entre les deux nations, sur le fondement de la réciprocité et de la convenance mutuelles, lesquels arrangements devront être terminés et conclus dans l'espace de deux ans, à compter du 1er juin 1784. »

La discussion du traité avait amené Vergennes à

Digitized by Google

vouloir régler les droits payés par les marchandises entrant en France ou en sortant dans deux ports francs. Ces ports se trouvant compris dans le territoire des fermes générales, il fallut traiter avec elles. Les fermiers généraux discutèrent leurs prétentions avec d'Ormesson, qui s'impatientant de ne pouvoir les amener à ses vues, prit brusquement le parti de casser le bail des fermiers, afin d'en faire un autre dans lequel il réserverait les droits de traites, c'est-à-dire ceux payés par les marchandises entrant en France ou en sortant. Il fit adopter sa résolution par le Conseil et poursuivit son exécution. Les fermiers généraux, outrés de la mesure violente prise contre eux, se plaignirent vivement du tort qui leur était infligé, faisant ressortir, dans une députation qu'ils envoyèrent au roi, les inconvénients qui en résulteraient pour le crédit de l'État. Troublé de ces rumeurs et de ces objections, Louis XVI ne savait à quoi se résoudre et, comme les hommes indécis, laissait son ministre sans ordre. « J'ai rencontré M. d'Ormesson chez M. le garde des sceaux, écrivit Vergennes au roi, et j'ai pris occasion de l'inquiétude qu'il témoignait de n'avoir point reçu d'ordres de Votre Majesté relativement au comité pour lui faire pressentir ses intentions. L'étonnement de M. d'Ormesson a été d'autant plus extrême, surtout lorsque je lui ai fait apercevoir que Votre Majesté était alarmée de la sensation produite dans le public par l'opération concernant la ferme générale, qu'il croit cette sensation très favorable à son opération... M. d'Ormesson a reçu avec respect nos insinuations... Il ne nous a pas dissimulé qu'assuré de la

Digitized by Google

bonté d'une opération qui a reçu la sanction de Votre Majesté dans son comité, il se croirait coupable s'il cédait aux efforts de l'intrigue qui cherche à le décrier, et désertait le service de Votre Majesté dans ce moment de crise. Il a ajouté qu'il ne pouvait se retirer avec honneur qu'autant que Votre Majesté lui donnerait l'ordre directement, soit de bouche, soit par écrit. »

Calonne nommé contrôleur général, 3 novembre 1783.

Il ne devait pas tarder à être satisfait, car quatre jours après la date de cette lettre, un journal disait : « M. d'Ormesson vient de donner sa démission. On prétend que les quatre coins de la Reine se sont réunis contre lui. On appelle ainsi les quatre maisons de la cour qui jouissent particulièrement des faveurs de Sa Majesté : les Polignac, les Vaudreuil, les Guiche, et les Périgord ; ils ont profité de l'ineptie que M. le contrôleur général a fait voir dans la crise de la Caisse d'escompte, dans sa résiliation du bail des fermes, pour représenter qu'il n'était pas possible de laisser à la tête des finances un personnage d'aussi peu de ressources... De son côté d'Ormesson, s'il n'a montré du génie, a fait voir au moins du zèle... Il était question de faire faire au Roi des acquisitions, soit du prince de Conti, soit du duc de Penthièvre... En outre, de venir au secours des frères du Roi, qui ont leurs maisons très dérangées... de lui faire encore acheter l'Orient et le village de Recouvrance[1] du prince de Guéméné, pour faciliter en partie la libération des dettes de cet illustre banqueroutier... Le contrôleur général a parlé très

[1] Village du Haut-Rhin, non loin de Belfort.

Digitized by Google

ferme à ce sujet... a représenté que tant d'acquisitions inutiles ne pourraient se faire qu'aux dépens du Trésor royal. » Des courtisans pervers « ont empoisonné, continue le journaliste, cette résistance louable; ils ont représenté à Sa Majesté qu'on pourrait trouver un homme qui pourrait concilier toutes les choses, et l'on assure que cet homme est M. de Calonne. »

Le 5 novembre le même journal écrit : « C'est décidément M. de Calonne qui est nommé contrôleur général, et la cabale a enfin vaincu la répugnance du Roi à son égard. »

Breteuil nommé ministre de la maison du roi, 18 nov. 1783.

Cette nomination devait être suivie de près par l'appel du baron de Breteuil, l'ancien ambassadeur de France à Vienne, au ministère de la maison du roi. Méprisé du public pour sa vie licencieuse, le successeur de Malesherbes, imposé par Maurepas était forcé, disait-on, de donner sa démission de peur d'être chassé. Son successeur recevait en entrant en fonctions un brevet d'assurance de 400,000 liv.

Peu de jours après ces événements, le roi Louis XVI recevait de Vergennes ces mots écrits à la hâte : « Je suis informé que M. d'Ormesson, m'imputant sa retraite, l'attribue à un prétendu ressentiment qu'il suppose que j'ai conçu du refus qu'il a fait de se prêter à certains arrangements que je lui aurais proposés relativement à des droits que je me crois fondé à réclamer... et que le domaine de Votre Majesté conteste malgré des titres authentiques... Je prie Votre Majesté d'examiner les deux notes que je lui adresse. »

Deux jours après, le 10 novembre, Louis XVI

Digitized by Google

ayant émis des doutes sur les affirmations de son ministre, Vergennes répondit avec une hauteur mêlée de tristesse : « Mon malheur est extrême, puisque j'ai pu causer un moment de peine à Votre Majesté. Mon regret est d'autant plus amer que je ne me dissimule pas que le sentiment de peine que Votre Majesté éprouve m'annonce l'affaiblissement de l'opinion que j'ai la conscience de mériter de sa part. Depuis plus de quarante ans que je suis exposé aux regards du public, j'ai soutenu un caractère qui m'a honoré aux yeux des nations... J'ai eu des occasions de m'enrichir, je les ai dédaignées parce que j'ai toujours préféré l'estime à la richesse... Votre Majesté me promet un examinateur... Si contre toute attente je ne pouvais l'édifier sur ma conduite, j'irai dans la retraite dévorer la douleur d'avoir perdu l'estime d'un maître auquel j'ai toujours tout rapporté et pour lequel je sacrifierais sans hésiter ma fortune et ma vie. » C'était la seconde fois que Vergennes parlait de retraite au roi ; la première fois qu'il le fit, c'était peu de jours avant le renvoi de Turgot. La popularité du roi était alors entière, la confiance de la nation était complète ; rien ne révélait encore aux yeux du vulgaire les défaillances de la royauté, et les Français croyaient encore en Louis XVI.

Mais, depuis ces sept années, que de changements, que de déceptions accumulées, que d'espérances évanouies! L'esprit de résistance et de lutte contre le gouvernement commençait à poindre, l'indifférence gagnait les cœurs, la méfiance de ses actes et de ses paroles envahissait tous les esprits. La

Digitized by Google

croyance dans sa probité était aussi ébranlée que celle qu'on pouvait concevoir de sa capacité. La retraite de Vergennes, dans un pareil moment, aurait fait disparaître le dernier vestige des premières années du règne et ressortir avec éclat la profondeur de la chute d'un gouvernement qui, en quelques années, passait des mains de Turgot dans celles de Calonne [1].

[1] *Mémoires secrets d'Augeard*, p. 114 et suiv. — *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, tome XXIII, p. 182, 183, 185, 188, 189, 191, 193, 199, 222, 234, 239, 242, 248, 275, 281, 285, 290, 295. — *De la Caisse d'escompte*, par le comte de Mirabeau, 1775, in-8, p. 35 et suiv., 64. — *Mémoires du baron de Besenval*, tome II, p. 135 et suiv. — *Archives nationales*. K 164 : Lettres de Vergennes au roi, 31 oct., 8 nov., 10 nov, 12 déc. 1783. O¹124 : Nomination de Calonne, 3 nov. Nomination de Breteuil, 18 nov. 1783. O¹239 : 3 nov. et 18 nov. 1873. — *Archives de la marine*. Carton : Correspondances. Traité de Versailles, 3 sept. 1783.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

(Page 62.)

LETTRE DE M. DE SARTINES, MINISTRE DE LA MARINE, A M. NECKER, directeur général des Finances, à Paris.

Versailles, 17 août 1777.

J'aurais certainement désiré, Monsieur, de n'être point obligé de demander à la finance un fonds extraordinaire de 6 millions pour le service de 1777, mais l'exécution des ordres du Roi, et les circonstances qui commandent ne m'ont pas permis de régler les dépenses sur les fonds qui avaient été assignés pour cette année.

Indépendamment de ce supplément de six millions applicable aux dépenses du service des ports, les nouveaux ordres du Roi me mettent dans la nécessité de faire de nouvelles demandes de fonds extraordinaires.

1° La prolongation de trois mois d'armement pour les escadres de Brest et de Toulon, dont la dépense n'avait été calculée que jusqu'au 1er octobre, exige un fonds extraordinaire de 750,000 livres, à raison de 250,000 livres par mois.

2° Le transport en Amérique de 6 bataillons d'infanterie, 1 bataillon du corps Royal, 2 escadrons de chasseurs et 20 mineurs, exige une dépense extraordinaire de 800,000 livres.

3° L'entretien annuel de ces mêmes troupes dans les colonies étant de 3,213,000 livres, et ces troupes devant y être arrivées à la fin d'octobre, la dépense proportionnelle, pour les mois de novembre et décembre, sera de 553,500 livres.

En résumant ces trois articles et celui des 6 millions de supplément, les

Digitized by Google

fonds extraordinaires à faire au département de la marine, pour le service de 1777, montent à 8,103,500 livres.

Les 2,103,500 livres résultant des 3 derniers articles ne sont susceptibles d'aucune observation. Cette dépense est relative à l'exécution des nouveaux ordres du Roi.

A l'égard des 6 millions de supplément que je demande pour faire face aux dépenses du service des ports, vous vous rappellerez sans doute, Monsieur, que lorsqu'il s'est agi de régler les fonds de l'année, je vous avais demandé 50 millions pour le service de la marine et des colonies. Le désir de ne pas être trop à charge à la finance, l'espoir que des circonstances plus tranquilles se prêteraient à une diminution de dépenses, m'engagèrent à céder à votre demande, en bornant la mienne à 45,950,000 livres. Ces mêmes motifs me déterminent à ne point insister sur la nécessité d'accorder un fonds pour l'acquittement des dettes de 1775 et 1776, et à abandonner même un million qui restait dû à la marine du mois de décembre 1776. Mon désistement sur ce dernier article a réduit le fonds dont je pouvais disposer, pour 1777, à 44,950,000 livres, attendu que j'ai été obligé de remplacer des fonds de 1777, le million de 1776, dont la dépense avait été effectuée et dont le fonds n'a j'amais été fait. D'un autre côté, le défaut d'un fonds d'amortissement pour l'acquittement des dettes antérieures à 1777, me mettaient dans la nécessité d'appliquer au paiement de ces mêmes dettes, une partie des fonds affectés au service de l'année. Il était essentiel de soutenir le crédit de la marine, et je ne pouvais assurer cet effet qu'en payant des dettes anciennes. L'arrangement que vous avez proposé et auquel j'ai accédé, de faire abstraction de toute prétention respective au 1er janvier 1877, entre le département des finances et celui de la marine, peut s'effectuer dans nos comptes respectifs, mais il ne peut avoir lieu à l'égard des fournisseurs et entrepreneurs de la marine, ni dans la comptabilité particulière de ce département, qui doit constater et solder la dépense de chaque année. Les fonds assignés pour 1777 n'ont donc pu être employés en totalité au service de cette année, mais cela revient absolument au même, puisqu'en payant avec ces fonds les dettes de l'année précédente, il en est résulté seulement la nécessité de contracter une pareille somme de dettes pour l'année courante, de manière que s'il doit y avoir augmentation ou diminution dans le montant total des dettes de mon département, ce n'est point à cette cause qu'il faut l'attribuer.

A l'égard de l'augmentation de dépenses, je vous l'ai fait pressentir, par ma lettre du 24 mai dernier, mais je ne pouvais avoir alors toutes les connaissances que depuis ce temps je me suis procurées par un travail plus approfondi, d'après lequel je me suis déterminé à demander un supplément de six millions pour le service des ports.

Vous désirez, Monsieur, savoir quelle sera la masse de dettes de mon département au 1er janvier 1778. Je vous avais annoncé, par ma lettre du 18 janvier de la présente année, que cette masse était, à la fin de 1776, de 21,464,000 livres, non compris les 8,200,000 livres de l'emprunt des tré-

Digitized by Google

soriers et du munitionnaire général qui est resté à la charge de la finance. Il n'y aura, selon toute apparence, rien de changé à cet égard à la fin de cette année, au moyen des six millions de secours extraordinaires que je demande, non compris les 2,103,000 livres relatifs à l'augmentation des troupes en Amérique et à la prolongation d'armement des escadres, mais vous penserez sûrement que c'est beaucoup que d'avoir pu soutenir, sans discréditer le département, une dette aussi considérable, qui ne provenait, comme vous le savez, que de ce que la finance n'avait pu assigner les fonds pour les dépenses que le Roi avait ordonnées, et j'espère, Monsieur, que vous voudrez bien pourvoir, au plus tôt, aux fonds que je vous demande et sans lesquels il me serait impossible de soutenir le service de l'année, et de faire face aux dépenses nouvellement ordonnées.

Je conviens que les secours accordés, à mon département, pendant les années 1776 et 1777, auront été considérables. Je trouve que la recette de ces deux années sera de 105,725,000 livres, y compris les six millions que je demande en supplément, et les 2,103,000 livres pour la prolongation d'armement des escadres et le transport et entretien des nouvelles troupes envoyées en Amérique.

En décomposant cette somme totale des fonds des deux années, vous verrez, Monsieur, que 15 millions ont été employés au remboursement de l'emprunt fait en 1775 pour l'acquittement des dettes antérieures à mon ministère, que 66,600,000 livres (à raison de 33,300,000 livres par an) sont les fonds ordinaires du département, depuis que les troupes des Colonies ont été augmentées par l'envoi, fait en 1775, de 6 bataillons de la guerre et qu'ainsi, déduction faite de 553,000 livres pour l'entretien pendant 2 mois des nouvelles troupes qui passent cette année dans les Colonies, il ne reste que 23,572,000 livres pour le service extraordinaire de deux années. Vous ne pouvez disconvenir, Monsieur, qu'il ne soit étonnant que le département ait pu fournir à toutes les dépenses extraordinaires de la marine et des Colonies, avec un fonds extraordinaire de moins de 12 millions, pour chacune des deux années du plus grand mouvement pendant lesquelles la marine doit être considérée comme dans un état de guerre, tant pour les travaux, les armements et l'entretien des escadres armées, que pour les approvisionnements en toute espèce de denrées et de marchandises qu'il était indispensable de rassembler dans les ports, les envois de troupes et les achats et transports de munitions de tous genres, que la prudence exigeait qu'on fît passer dans les Colonies. Enfin, je vous prie de considérer qu'avant 1776 les arsenaux du Roi étaient dégarnis et qu'à la fin de la présente année, il y aura, par aperçu, pour 15 millions d'approvisionnement dans les ports, ce qui réduit en quelque sorte à 9,000,000 la dépense extraordinaire des deux années.

Je vous le répète, Monsieur, sans les secours extraordinaires que je demande à partir de ce mois-ci, il m'est impossible de soutenir le service tel qu'il est. J'insiste avec les plus vives instances pour que vous vouliez bien y pourvoir. Tout est actuellement, dans les ports, dans la plus grande acti-

Digitized by Google

vité, et les ouvriers multipliés, autant qu'il est possible, pour profiter de la belle saison.

SARTINES.

(Archives de la Marine. — Cartons : *Correspondance générale.*)

B

(Page 190.)

RÉCIT DE L'ABBÉ MAYNARD.

Que se passa-t-il entre la sortie des deux prêtres et le dernier soupir de Voltaire ? Les philosophes se sont donnés le mot pour dire qu'il s'éteignait doucement, qu'il mourut comme il avait vécu, sans faiblesse, sans préjugé, avec le calme et la résignation d'un philosophe qui se rejoint au grand être.

Mais d'après d'autres récits beaucoup plus authentiques, il mourut dans la rage et le désespoir, répétant : Je suis abandonné de Dieu et des hommes ! Il criait aux faux amis qui assiégeaient son antichambre : Retirez-vous, c'est vous qui êtes la cause de l'état où je suis. Retirez-vous, je pouvais me passer de vous autres ; c'est vous qui ne pouviez vous passer de moi : et quelle malheureuse gloire m'avez-vous donc valu ! Et au milieu de ses terreurs et de ses agitations, on l'entendait simultanement ou tour à tour, invoquer et blasphémer le Dieu qu'il avait poursuivi de ses complots et de sa haine. Tantôt d'une voix lamentable, tantôt avec l'accent du remords, plus souvent dans un accent de fureur, il s'écriait : Jésus-Christ ! Jésus-Christ ! Richelieu, témoin de ce spectacle, s'enfuit en disant : En vérité, cela est trop fort, on ne peut y tenir !

L'horrible drame continua. Le moribond se tordait sur sa couche et se déchirait avec les ongles. Il demandait l'abbé Gaultier : mais les adeptes présents dans l'hôtel, empêchèrent qu'un prêtre, recevant les derniers soupirs de leur patriarche ne gâtât l'œuvre de la philosophie ; à l'approche du moment fatal, une nouvelle crise de désespoir s'empara de son âme. Je sens, criait-il, une main qui me traîne au tribunal de Dieu. Et tournant vers la ruelle de son lit des regards effarés : le diable est là, il veut me saisir... je le vois... je vois l'enfer... cachez-les moi. Enfin, il se condamna lui-même réellement à ce festin auquel son ignorance et sa passion antibiblique avaient fait asseoir si souvent le prophète Ezéchiel ; et sans moquerie cette fois, dans un accès de soif ardente, il porta à sa bouche son vase de nuit et en vida le contenu. Puis il poussa un dernier cri et expira au milieu de ses ordures et du sang qui lui sortait par la bouche et les narines.

L'abbé Maynard finit en disant : Entre ces deux récits, il n'y a pas d'hésitation possible. Les philosophes étaient intéressés à mentir ou à se taire.

Dans quel monde ont donc vécu l'abbé Maynard et ses prédécesseurs, dans quelle famille quelque humble soit elle, un pareil festin était-il possible ?

Digitized by Google

C

(Page 507.)

En 1782, la Corse inspirait au Cabinet de Versailles les plus vives inquiétudes. Le vers d'Alfieri « Servi siamo, si, ma servi ognor fermenti »[1] donnait une idée exacte de l'état, à ce moment, des idées dans l'île. Les troupes royales se tenaient renfermées dans les villes et les bourgs, n'osant poursuivre dans les montagnes les hardis aventuriers qui s'y réfugiaient. La nouvelle de la défaite du comte de Grasse en Amérique, eut pu donner le signal d'un soulèvement général de l'île. On n'hésita pas à transformer cette défaite en victoire et l'annonce de cette dernière fut accueillie à Bastia par de grandes réjouissances auxquelles le peuple s'abstint de prendre part. Le sonnet suivant, édité à Bastia, fut adressé au roi.

Sulla vittoria
riportate
dalle armi francesi
nella Virginia.

SONETTO.

L'Anglo superbo, quanto il mar s'estende
Tanto dicea s'estende il Regno mio,
E qualunque sul mar regnar pretende
Tanto vi regnera, quanto voglio.

Un tal parlar che delle Genti offende
L'universal ragione e spiace à Dio.
Nel grand cuor di Luigi un bel desio
Di domar tanto ardir desta ed accende.

S'arma e guidato da un desio si giusto
Là nell'Indico mar fuga, confonde
E umilia a segno quel superbo ingiusto.

Che d'arbitro ch'egli era in quelle sponde,
Vi serba appena un qualche porto angusto
Dove i suoi legni et il suo rossore asconde.

In Bastia, nella stamperia di Sebastiano Francesco Batini, Impressore Regio etc. Con permissione.

(Archives de la Marine. — Cartons : *Correspondance générale.*)

[1] Nous sommes esclaves, oui, mais esclaves toujours frémissants.

Digitized by Google

TRADUCTION.

Sur la victoire remportée par les armes françaises en Virginie.

L'Anglais orgueilleux disait : « autant la mer s'étend, autant s'étend mon royaume, et quiconque prétend régner sur la mer, n'y règnera qu'autant que je le voudrai. »

Un tel langage offense la raison de toutes les nations et déplaît à Dieu ; il éveille et fait croître dans le grand cœur de Louis, le dessein de dompter tant d'audace.

Il s'arme ; et, guidé par un désir si juste, là bas, dans la mer de l'Inde, il met en fuite, confond et humilie à son gré cet injuste orgueilleux ;

Qui, d'arbitre qu'il était sur ces plages, n'y conserve plus à peine un port étroit où il puisse cacher ses vaisseaux et sa honte.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER.

Pages.

Guerre imminente, 1776. 3
Pensions et brevets d'assurance en 1776. 7
L'impôt de la loterie perfectionné. 8
Le public et le clergé. 11
L'essai sur le despotisme du comte de Mirabeau. . . . 14
Le *Monarque accompli* de Lanjuinais. 18
Sympathie du public pour les auteurs condamnés. . . . 22
Lafayette et la cause américaine. 23
La cause américaine sauvée par les classes moyennes. . . 31
Les titres de noblesse sont proscrits avec raison. 32
Causes diverses qui rattachent à la fois la bourgeoisie et la noblesse française à la République des États-Unis. . . . 35
Alliances de la France en 1777. 38
L'empereur Joseph II à Paris, ses jugements sur la reine et le roi. 43
Jugement qu'il porte sur l'administration du royaume. . . 50
L'empereur taxé d'avare par Mme Campan. 51
Voyage des frères du roi en province. 52
Joseph, pas plus que Necker, n'était un charlatan. . . . 54
L'œuvre d'émancipation de l'espèce humaine commencée au XVIe siècle a repris sa marche sous une forme nouvelle. 57
Necker, nommé directeur général des finances en 1777. . 60
Necker et l'impôt du revenu. 63
Pressentiments de Voltaire, agitation des esprits. . . . 65

Digitized by Google

Pages.
La reine et le prince de Montbarrey. 70
Malveillance du public contre la reine en 1777. 77
Dépenses extravagantes, dettes de la cour. 78
La reine vit au milieu des vices sans en être atteinte. . . 81
Rohan nommé grand aumônier malgré la reine, en 1777. . 87
Adresse du Congrès des États-Unis au peuple américain. . 91
Dictature de Washington et diverses mesures financières. . 93
Washington sauve Philadelphie. 97
Lafayette en Amérique, juin 1777. 101
Entrée des Anglais à Philadelphie le 26 septembre 1777. . 110
Une armée anglaise prisonnière sur la frontière du Canada, le 19 septembre 1777. 112
Le Parlement de Paris poursuit l'anéantissement des jésuites et le roi d'Espagne rétablit l'inquisition. 115
Embarras du gouvernement en face des protestants. . . . 120
Le gouvernement aux prises avec la question des subsistances. 128
Frédéric décrit les devoirs des rois et Voltaire la démocratie. 131
Traité conclu entre la France et les États-Unis, février 1778. 137
Voltaire à Paris. 144
Conversation de Voltaire avec d'Alembert, visite de l'abbé Gaultier. 150
Confession de Voltaire. 156
Dangers que les corporations peuvent faire courir à la société. 161
Voltaire écrit sa véritable profession de foi. 164
La foule entoure l'hôtel de Villette, et Versailles est désert. 168
Apothéose de Voltaire au Théâtre-Français. 171
Le couronnement de Voltaire fixe une date dans l'histoire de l'humanité. 174
Exaltation du clergé, sermon du jésuite Beauregard. . . . 177
Formule de rétractation exigée de Voltaire. 179
Mort de Voltaire, 30 mai 1778. 181
Les ennemis de Voltaire. 186
Violentes attaques dirigées contre le clergé. 192
Un gouvernement est le produit d'une résultante mathématique. 194
Mort de Jean-Jacques Rousseau, 2 juillet 1778. 197
Jean-Jacques Rousseau attaché à Voltaire comme la tunique de Nessus à Hercule. 199

Digitized by Google

LIVRE DEUXIÈME.

Pages.
Dernier discours du comte de Chatam pour décider la guerre contre la France. 205
Plans divers d'invasion de l'Angleterre, mémoire présenté par le maréchal de Broglie. 209
En 1778, il s'agissait de l'affranchissement des peuples; en 1803, de leur servitude. 216
Les disciples de Rousseau et ceux de Voltaire. 220
La guerre entre la France et l'Angleterre est déclarée, juin 1778. 222
Fermeté et désintéressement de Washington, admiration et dévouement que montre pour lui Lafayette. 229
Vaines tentatives de l'Angleterre pour rompre l'union de la France avec l'Amérique. 236
Joie de l'Amérique à l'annonce du traité conclu avec la France. 239
L'amiral d'Estaing. 240
Le Congrès rend justice à d'Estaing 247
Le marquis de Bouillé. 249
Victoires remportées par d'Estaing, calomnies inventées contre lui. 255
Combat d'Ouessant, juillet 1778; le duc de Chartres calomnié après avoir été fêté. 263
Le duc de Chartres vivement soutenu par la reine. . . . 269
Les ambitions de l'empereur Joseph; une institution royale n'est pas une garantie de sécurité pour une nation. . . 272
Leçons de diplomatie données à la reine par Mercy . . . 275
Paix de Teschen, mai 1779. 279
Naissance de Madame, fille du roi; la reine vient à Paris assister au *Te Deum*. 280
Intérieur de la famille royale, projets d'éducation de la jeune princesse. 284
Irremédiable scission entre les idées des cours et celles des peuples. 286
Dépenses de la famille royale. 291
Le comte d'Artois et ses dettes. 294
Les convoitises de Mme de Lamballe et de Mme de Polignac . 302
Mort de Marie-Thérèse, 29 novembre 1780. 308
Necker forcé de chercher un point d'appui pour résister aux

Digitized by Google

Pages.
dilapidations. Les assemblées provinciales. 309
Comparaison entre les réformes conçues par Necker et celles que voulait Turgot. 320
Les plans de Choiseul en fait de finance et d'administration. 323
La France dans l'Inde, de 1758 à 1778. 331
Expédition du Sénégal, novembre 1778. 347
Réception enthousiaste faite au général Lafayette à son voyage en France, janvier 1779. 355
John Adams proclame que l'alliance de la France avec les États-Unis est un des plus singuliers événements qui soit jamais arrivé parmi les hommes. 358
Ce que c'était que des élections en France 364
Réformes dans la maison du roi, singulières fonctions et singuliers privilèges. 368
Recrudescence de l'esprit d'exclusion parmi la noblesse, superstitieux respect des origines anciennes. 370
Résistances opposées à toutes les réformes par les nobles et les princes. 375
Assemblée générale du clergé, le 29 mai 1780; étranges réclamations qu'il formule. 378
L'assemblée générale du clergé en face des protestants, de la presse et de l'instruction publique. 386
Le clergé supérieur et le clergé inférieur en 1779 et 1780. . 391

LIVRE TROISIÈME.

Voltaire et les serfs de Saint-Claude. 398
La mainmorte. 399
La question préparatoire et Voltaire. 403
Dangers de l'esprit de corps. 407
Péages sur les routes et rivières; améliorations des prisons en 1780. 410
Amélioration des hôpitaux en 1781. 415
Necker attaqué par le comte de Provence et Maurepas. . . 417
Lettre de Vergennes au roi sur les finances. 418
Castries nommé ministre de la marine, 14 octobre 1780. . 420
Étrange humilité de la reine en face de Mme de Polignac. . 424
La reine oublie le nom du ministre qu'elle s'est décidée à faire nommer. 427
Conversation de Maurepas avec Augeard à propos du compte-

Digitized by Google

Pages.
rendu de Necker sur les finances. 430
Le compte-rendu se répand à l'étranger aussi bien qu'en France. 437
Renvoi de Necker attribué à Mme de Polignac, passion du public pour ce ministre. 439
Mort de Turgot, le 20 mars 1781, souvenir qu'elle rappelle. 442
Joly de Fleury, contrôleur général des finances, mai 1781. . 444
Générrtions de noblesse exigées désormais pour le grade d'officier et pour pouvoir monter dans les carosses du roi. 448
Entrevue de Rochambeau et de Washington qui fait échouer la trahison du général Arnold contre les États-Unis. . . 451
Embarras pécuniaires des États-Unis, vaines tentatives d'emprunts, secours donnés par la France. 473
Discussions de Gouverneur Morris sur les finances américaines et les qualités necessaires d'un ministre. . . . 476
Touchant accord de deux amis dans l'intérêt de leur pays. 477
Patriotisme des officiers français. Les Anglais sont vaincus. 482
Naissance d'un dauphin, 22 octobre 1781. 485
Mort de Maurepas, 21 novembre 1781. 488
Prise de Minorque, février 1782. 490
Défaite de de Grasse, 12 avril 1782. 493
Les corsaires français et les fraudeurs anglais 499
Révolte des populations maritimes. 501
Reconstitution de la flotte, juin 1782. 510
Illusions patriotiques des Français établis dans l'Inde. . . 512
Warren-Hastings, gouverneur général de l'Inde anglaise; Hyder-Ali, 1780, 1781. 514
Guerre entre la Hollande et l'Angleterre, 1781. 515
Exploits de Suffren dans l'Inde. 519
Mort de Hyder-Ali, 7 décembre 1782. 522
Tippo-Saëb jugé par Bussy. 526
Profonde différence entre la guerre entreprise par la France en Amérique et celle qu'elle voulait soutenir dans l'Inde. 528
Siège de Gibraltar, 1779-1781. 530
Les batteries flottantes du colonel d'Arçon. 533
Le comte d'Artois et le duc de Bourbon au siège de Gibraltar. 536
Faillite du prince de Guéménée. 545
Économies détruites par des dépenses nouvelles. 547
Nouveaux emprunts et nouveaux impôts. 548
Les récoltes détruites par le gibier. 552

Digitized by Google

Pages.

Les braconniers et le désarmement des habitants des campagnes. 553
Irritations des courtisans contre la création d'un Conseil des finances qu'ils appellent le *tombeau des grâces*. . . . 556
D'Ormesson remplace Fleury comme contrôleur général des finances, mars 1783. 558
Linguet et son *Mémoire sur la Bastille*. 560
Louis XVI représenté sur les ruines de la Bastille, en 1783. 562
Des lettres de cachet et des prisons d'État. 563
Fin du procès des jésuites en 1781. 568
Les dettes des capucins en Orient. 575
La caisse d'escompte en 1783. 580
Paix entre la France et l'Angleterre, 3 septembre 1783. . 582
Calonne contrôleur général, novembre 1783. 584
Breteuil, ministre de la maison du roi, novembre 1783. . 585
Pièces justificatives. 589

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Saint-Denis. — Imprimerie Ch. Lambert, 17, rue de Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google